

16439

QUATRIÈME

Congrès Marial Breton

TENU AU FOLGOAT

EN L'HONNEUR DE

MARIE, MÈRE DE GRACE

4, 5 ET 6 SEPTEMBRE 1913

Diocèse de
Quimper & Léon

Document numérisé en 2015



QUIMPER

ARSÈNE DE KERANGAL, ÉDITEUR

1915

DÉCLARATION DES AUTEURS

Humblement soumis d'esprit et de cœur au Siège apostolique, les auteurs des Rapports imprimés dans ce livre déclarent rejeter et condamner tout ce que le Saint-Siège jugerait téméraire ou erroné dans leurs travaux.

IMPRIMATUR :

Corisopiti, die VIII sept. 1914.

† ADOLPHUS, *episc. corisopiten.*



LETTRE PASTORALE

DE

M^{GR} L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

ANNONÇANT

La tenue du IV^e Congrès Marial Breton au Folgoët

ADOLPHE-YVES-MARIE DUPARC

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse
Salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

I. — Nous touchons au vingt-cinquième anniversaire du Couronnement de Notre Dame du Folgoët.

La date du 8 septembre 1888 est solennelle dans notre histoire. Quand Son Eminence le Cardinal Place, archevêque de Rennes, délégué du Souverain Pontife, en présence de six Evêques, de six cents prêtres et de soixante mille pèlerins, eut couronné la Bienheureuse Vierge du Folgoët, votre Evêque très bon et très aimé, M^{GR} Lamarche, aurait pu, pour conclure la cérémonie, emprunter au Vénérable Dom Michel Le Nobletz, jadis pèlerin du Folgoët, la parole que le grand Missionnaire aimait à dire, au soir de ses longues journées de prédication, pour traduire et

fixer les impressions de ses auditeurs : « C'est aujourd'hui un jour » !

Ce jour ne sortira pas de nos mémoires. Les témoins du glorieux passé ne sont plus tous en vie. Le Cardinal et les Evêques, et une foule de prêtres et de pèlerins, qui participèrent à la cérémonie, ont disparu. Mais les foules se renouvellent, Nos très chers Frères, comme les flots de l'Océan. Vous accourez, mêlant dans vos rangs les générations nouvelles à celles qui déjà vieillissent, pour affirmer à la Sainte Vierge votre fidélité et votre reconnaissance.

Comme il y a vingt-cinq ans, vous vous grouperez autour des Evêques et du clergé de Bretagne, sous la présidence d'un Cardinal de la Sainte Eglise Romaine.

Son Eminence le Cardinal Dubillard, archevêque de Chambéry, a bien voulu nous promettre d'apporter à ce Pardon jubilaire l'éclat de sa présence. Il y retrouvera les souvenirs émouvants de son épiscopat breton, et son ancien diocèse pourra enfin rendre à sa pourpre cardinalice l'hommage de vénération et d'affection qu'il lui doit, et dans les formes solennelles que nous souhaitons.

Rien ne manquera donc à cette fête commémorative pour rappeler dignement celle du Couronnement.

II. — Nous offrirons même à la Sainte Vierge un témoignage de foi et d'amour qu'Elle n'avait pas jusqu'ici reçu dans notre diocèse : un Congrès Marial.

Il semble bien qu'Elle ait déjà connu et goûté au Folgoët toutes les autres formes accoutumées de la dévotion catholique. Elle a eu l'Ave Maria de Salaun ar Fol et celui des pèlerins de tout âge et de tout rang, conduits et bénits par leurs Evêques. Elle possède « la merveille des églises du Léon ». Elle a vu s'agenouiller devant elle nos ducs, nos rois, et celle qui unit en sa personne sage et vaillante leur double dignité, Anne de Bretagne,

et après elle, de siècle en siècle, tout ce que l'Eglise et l'Etat ont compté de plus élevé et de plus saint. Elle a eu ses fidèles héroïquement dévoués pendant la Révolution, et ses foules innombrables de pèlerins pendant le XIX^e siècle. Elle n'a pas encore reçu l'hommage d'un Congrès Marial. Elle l'aura au mois de septembre prochain.

Il peut y avoir, Nos très chers Frères, des formes de dévotion plus attendrissantes et plus douces que les Congrès. Il n'y en a guère qui soient plus apostoliques et plus efficaces. On a dit des Congrès Eucharistiques et des Congrès Marials : « Les chrétiens qui y prennent part ont pour but d'adorer Jésus-Christ et d'honorer la Très Sainte Vierge, autant et plus par l'intelligence que par le cœur. Ils se proposent moins de créer des sentiments que de répandre des idées. Ce qu'ils veulent avant tout, c'est faire appel à la science pour mieux s'éclairer sur les vérités qui font l'objet de leur foi. Ils voient avec raison un double avantage à cette méthode. D'abord, mieux connaître c'est déjà mieux honorer la vérité, qui a droit aux hommages de l'esprit, comme la bonté a droit aux hommages du cœur ; plus la piété est éclairée, plus elle est vive et durable. Eclairer une élite, et, par le moyen de cette élite, propager la vérité mieux connue, tel est le résultat que l'on veut obtenir et que l'on obtient (1). »

Nous partageons cette manière de voir, et Nous sommes convaincu qu'un Congrès Marial bien préparé et pieusement suivi peut déterminer un progrès sensible dans la dévotion, même populaire, à l'égard de la Sainte Vierge. Or ce progrès est nécessaire. Sans doute, dans notre diocèse, vous êtes déjà sous ce rapport dignes d'être proposés en exemple à bien d'autres peuples, et Nous ne savons si l'on trouverait une race dans le monde qui sache, mieux que vous, aimer, prier, servir la Bienheureuse Mère de Dieu. Mais nous vivons, Nos très chers Frères, dans un temps

(1) Lettre de MM. les Vicaires capitulaires de Vannes, annonçant le Congrès Marial de Josselin.

où il faut que cette dévotion grandisse encore, pour fournir à Dieu des hommes plus forts et lui préparer des victoires plus complètes.

C'est la volonté de Notre Seigneur. Plus la vie de son Eglise se prolonge et se développe en ce monde, plus l'action de sa divine Mère doit s'y faire sentir. Ainsi se poursuit sa coopération à l'œuvre rédemptrice, qui a été la raison d'être de sa mission. Or elle agit à la façon de Dieu, c'est-à-dire en réclamant le concours de l'homme. C'est la règle dans les opérations ordinaires de la grâce divine, dont elle est après Jésus la première et souveraine dispensatrice. Ce plein concours de l'homme aux grâces reçues de Marie est la forme la plus complète de la Dévotion à la Sainte Vierge, dont toutes les pratiques, si variées qu'elles soient, doivent aboutir à la collaboration de nos âmes avec la sienne. Chaque siècle devrait être marqué par un progrès dans cette dévotion, parce que chaque siècle doit fournir à l'Eglise sa part de sainteté, et cette part devrait être croissante, puisque le péché et la persécution ne cessent pas de croître et de se multiplier.

Pour fortifier cette doctrine, laissez-Nous, Nos très chers Frères, faire appel à l'autorité d'un apôtre Breton. A l'époque où fut couronnée Notre-Dame du Folgoët, le Pape Léon XIII venait de proclamer « Bienheureux » Louis-Marie Grignon de Montfort, fondateur de deux congrégations religieuses bien connues en Bretagne et auteur d'un traité de première valeur sur la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge. C'est à la Sainte Vierge que ce pieux missionnaire attribue formellement « la formation et la préparation des grands Saints qui seront sur la fin du monde », et il place toute leur force dans leur dévotion personnelle pour Marie et leur ardeur à la prêcher aux autres, « ce qui leur attirera, dit-il, beaucoup d'ennuis, mais aussi beaucoup de victoires et de gloire pour Dieu seul (1) ». Cette leçon nous touche tous

(1) *Traité de la Vraie Dévotion*, pages 22. 27. — 7^e édition, 1868, Oudin.

sans exception. Nous avons tous le devoir d'être le plus saints que nous pourrons, et notre moyen de sainteté n'est pas autre que celui des plus grands Saints. Le Père Faber, publiant ce *Traité en Angleterre*, réclamait « un immense accroissement de la dévotion à la Sainte Vierge (1) ». Mais, « comprenons-le bien, ajoutait-il, l'immense n'admet pas de bornes ». Il recommandait, avec le Bienheureux de Montfort, la pratique du Saint Esclavage de Jésus en Marie, et il l'appuyait en ces termes : « Que quelqu'un essaie seulement par lui-même cette dévotion ; et la surprise que lui feront les grâces qu'elle porte avec elle, et les transformations qu'elle produira dans son âme, le convaincront bientôt de son efficacité, d'ailleurs presque incroyable, comme moyen pour obtenir le salut des âmes et la venue du royaume de Jésus-Christ (2). »

III. — Le Congrès Marial Breton se dévoue à sa manière à l'accomplissement de ce souhait. Il a adopté pour devise une parole du bienheureux de Montfort : « Dieu veut que sa Sainte Mère soit à présent plus connue, plus aimée, plus honorée qu'elle n'a jamais été (3). » Depuis neuf ans, cet apostolat se poursuit, avec un intérêt grandissant, de Josselin en 1904 à Rennes en 1908 et à Guingamp en 1910. Il va se continuer par le Congrès du Folgoët, du 5 au 8 septembre prochain.

Le sanctuaire du Folgoët est bien choisi pour cet apostolat. Toutes les églises dédiées à la Sainte Vierge sont nécessairement des sanctuaires de l'Ave Maria. Celui-ci l'est à un titre spécial, puisque le pauvre Salaun n'a pas connu d'autre prière, et que, de cette prière montant encore en fleur du fond de sa tombe, est né le Pèlerinage actuel et le monument qui fait sa gloire. D'autre part, qu'est-ce qu'un Congrès Marial si ce n'est un com-

(1) Préface du P. Faber, p. XVIII.

(2) *Ibid.*, id., p. XVIII.

(3) *Vraie Dévotion*, p. 35.

mentaire de l'Ave Maria ? Sans prévoir assurément le Congrès que nous préparons, Monseigneur Freppel, dans son discours du Couronnement, annonçait d'avance aux prêtres et aux laïques bretons qui viendraient prier et méditer au Folgoët, toutes les richesses théologiques qu'ils pourraient découvrir dans « les deux mots que répétait ce sublime ignorant ».

« Il ne sait, disait-il, que les deux premiers mots de la salutation angélique ; mais que de choses dans ces deux mots ! Quel abîme de science et de sagesse ! Saluer Marie, c'était reconnaître et bénir l'OEuvre de Dieu dans toutes ses grandeurs et avec toutes ses magnificences. En saluant Marie, le pieux solitaire de la forêt de Lesneven chantait la création dont elle est le chef-d'œuvre après l'humanité sainte du Christ. Dans Marie, il saluait les Anges qui la proclament leur souveraine, il saluait le Verbe qui s'est fait chair dans les chastes flancs de la Vierge, il saluait l'adorable Victime qui a pris de Marie le sang répandu sur le Calvaire pour la rédemption du monde, il saluait toute cette généalogie de Saints dont Marie est la tige, il saluait, il chantait tout ce que Dieu a fait par le ministère de Marie au Ciel et sur la terre, pour le temps et pour l'éternité. Ave Maria : histoire et doctrine, tout se renfermait pour lui dans ce cri du cœur (1). »

Doctrine et histoire, les congressistes trouveront donc dans l'Ave Maria de Salaun ample matière à leurs nouvelles études. Ils ont déjà traité jusqu'ici, avec autant de science que de piété, les principales questions relatives : à l'Immaculée Conception, — à la Maternité divine et au mystère de l'Annonciation, — à la Corédemption par la Sainte Vierge et au mystère de la Visitation. Ils veulent aborder, au Folgoët, un autre point de la théologie mariale, et nous présenter la Sainte Vierge dans sa fonction et avec son titre de Mère de grâce. N'est-ce pas dans cette attitude que notre foi aime à la voir, entre Dieu et nous,

(1) M^{re} FREPPEL, Discours du Couronnement de N.-D. du Folgoët,

pleine de prières vers le Ciel, pleine de faveurs pour la terre, mère aussi aimante quand elle demande pour nous le secours divin que lorsqu'elle nous l'accorde ? Vous voyez, Nos très chers Frères, quelle émouvante doctrine offre un pareil sujet, quels horizons il découvre, quelle dévotion pratique il peut suggérer et combien il contribuera à préparer vos âmes aux fêtes jubilaires du Couronnement.

IV — Plaise à Dieu d'attacher à cette étude, pour ceux qui la feront et pour ceux qui voudront bien en profiter, des grâces choisies ! Puisse-t-elle vous rappeler à tous, non seulement vos devoirs de piété à l'égard de la Sainte Vierge et particulièrement la fidélité au Saint Rosaire, mais encore le prix inestimable de la foi que vous avez reçue au baptême, l'importance de la doctrine chrétienne qui est la source de toute vraie piété, la nécessité de vous mettre en garde, ainsi que vos enfants, contre tous les dangers qui la menacent !

Nous vous avons vu conduire par milliers ces petits enfants aux pieds de la statue vénérable du Folgoët. Vous preniez ce jour-là des engagements qui deviennent aujourd'hui plus pressants. Des lois impies vont être votées contre eux, contre vous, contre nous-mêmes. Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Votre devoir et le nôtre est tout tracé. Préparez-vous à l'accomplir sans défaillance, en appelant sur votre conscience la bénédiction fortifiante de la Mère de grâce, Notre Dame du Folgoët.

Ce serait bien mal défendre la couronne posée par l'Eglise à son front que de laisser attaquer, dans vos âmes et dans celles qui vous sont plus chères que tout au monde, l'œuvre de la Sainte Vierge, c'est-à-dire la foi en Jésus Christ et la vie de la grâce.

Vos pères ont sauvé, au péril de leurs jours, la statue que nous vénérons, c'est leur honneur. Le Léon n'a pas de trésor plus précieux. Mais les âmes, pour Notre-Seigneur et pour la Sainte Vierge, sont plus précieuses encore. C'est avant tout pour le salut

des âmes que l'on doit être prêt à tout sacrifier, même sa liberté, même sa fortune, même sa vie.

Nous souhaitons que cette résolution courageuse soit pour vous tous la conclusion pratique du grand Pèlerinage du 8 septembre prochain.

A ces causes,

Le saint Nom de Dieu invoqué,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE I^{er}. — *Des fêtes solennelles seront célébrées au Folgoët, le 8 septembre, à l'occasion du 25^e Anniversaire du Couronnement de Notre-Dame.*

ARTICLE II. — *Ces fêtes seront précédées du IV^e Congrès Marial Breton, qui se tiendra les 4, 5 et 6 septembre.*

ARTICLE III. — *Nous faisons appel à la bonne volonté des prêtres et des laïques pieux et instruits, pour apporter au Congrès le concours de leur présence, et Nous recommandons aux prières de Nos diocésains le succès d'une assemblée qui se réunit pour faire mieux connaître et mieux aimer la Très Sainte Vierge Marie.*

Donné à Quimper, en Notre Maison de Saint-Joseph, sous Notre Seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 1^{er} mai 1913, en la fête de l'Ascension de Notre Seigneur Jésus Christ.

† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :

J.-M. PILVEN,

Chan. hon., Secrétaire général de l'Evêché.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA 4^e SESSION

DU

CONGRÈS MARIAL BRETON

Le Congrès s'est ouvert au Folgoat, près de Lesneven, dans la matinée du jeudi 4 septembre, sous la présidence de M^{sr} DUPARC, assisté de M. Gadon, vicaire général, et de M. Buléon, secrétaire du Congrès marial breton.

L'évêque de Quimper a tenu à rappeler, dès le premier jour, quel doit être le caractère d'un Congrès où l'on étudie des questions de théologie : ce n'est ni un Concile, ni une Université; c'est une réunion de prêtres et de laïques instruits où des Maîtres sont invités à venir préciser, sur tel point particulier, la doctrine de l'Eglise.

Les séances du matin ont été consacrées aux questions de théologie, et les après-midi à des monographies sur le culte marial dans le diocèse de Quimper.

Assistance nombreuse, de prêtres surtout : tous les diocèses de la province sont représentés.

Première journée.

M. LE GARREC, qui est depuis l'institution du Congrès le conférencier toujours désigné pour exposer le programme de la session, a, dans un magnifique discours, indiqué les multiples aspects de la question « Marie, Mère de grâce ».

Le P. TEXIER, disciple du B. Grignon de Montfort, dans une thèse préliminaire, a montré comment Dieu a rempli de grâce l'âme de Marie, comme un vaste réservoir destiné ensuite à se déverser sur le monde.

Le P. COMPÈS et le P. LE ROHELLEC, professeurs l'un et l'autre au Séminaire français de Rome, ont étudié l'intervention de la Sainte Vierge, soit pour l'acquisition des grâces, soit pour leur application générale, ou même leur application incessante et actuelle à chacun d'entre nous. Le P. Compès a, en un parallèle grandiose, détaillé le rôle d'Eve et de Marie dans l'histoire religieuse de l'humanité. Le P. Le Rohellec a examiné la question au point de vue de la tradition ; et l'Evêque, en clôturant la séance, l'a particulièrement félicité d'avoir été chercher les preuves de la croyance traditionnelle de l'Eglise dans les documents les plus autorisés, c'est-à-dire dans les lettres officielles du Souverain Pontife.

Deuxième journée.

Hier, on a étudié, dans ses grandes lignes, la *Maternité de grâce* au point de vue théologique : Marie est la Mère des hommes, non seulement d'une manière générale ou même d'une manière habituelle, mais encore d'une manière actuelle et incessante.

Aujourd'hui, cette thèse se montre à nous, s'appuyant sur les textes de l'Ecriture. Nous avons entendu, à cette occasion, une série de travaux très remarquables sur les « Faits évangéliques » : le *Fiat* de la Sainte Vierge dans l'Annonciation, commenté par le P. BAINVEL, professeur de théologie à l'Institut Catholique de Paris ; — la Sanctification du Précurseur, expliquée par M. TANGUY, professeur au Séminaire de Quimper ; — l'Episode des Noces de Cana, défendu contre l'exégèse rationaliste par M. GRY, docteur en sciences bibliques, de l'Institut catholique d'Angers, et analysé par M. PÉRENNÈS, professeur au Séminaire de Quimper ; le Fait du Calvaire, exposé par M. CHAPRON, professeur au Séminaire de Nantes ; — le Fait de la Pentecôte, développé par M. PICAUT, professeur au Séminaire de Vannes.

Et en écoutant la lecture de tous ces travaux, qui sont rédigés avec une précision rigoureusement scientifique, l'au-

ditore voyait la doctrine de la « Maternité de grâce » prendre une ampleur de plus en plus grande et une certitude insoupçonnée de la plupart.

Troisième journée.

A la séance du matin on a continué la lecture des travaux théologiques ; et sans oser dire que l'intérêt va toujours croissant, on peut assurer du moins qu'il se maintient toujours. Tout le monde est d'ailleurs surpris qu'un sujet, si facile à épuiser en apparence, offre aux recherches des théologiens des points de vue si variés !

Nous avons entendu M. ANGER, docteur en théologie, du diocèse de Rennes, préciser en quoi la fonction de Marie, considérée comme « Mère de grâce » diffère de la fonction de Jésus « unique médiateur » et de la fonction des saints, « nos intercesseurs auprès de Dieu ».

Ensuite le P. DE TONQUÉDEC, rédacteur aux *Etudes*, dans un essai de théologie populaire, aussi remarquable par la justesse que par la simplicité d'exposition, montre quelle place est pratiquement assignée à l'intercession de la Sainte Vierge par la dévotion des fidèles.

Pour finir, le P. TEXIER explique comment le grand missionnaire breton, le B. P. de Montfort, a été le vulgarisateur de la doctrine qui fait l'objet de ce Congrès marial, au point de vue de la sanctification personnelle.

Nous devons une mention spéciale au poème, très remarquable, du P. BELON sur la Maternité de Marie : c'est le bouquet théologique du Congrès, et il le résume en strophes splendides.

Les après-midi.

Les séances de l'après-midi sont uniquement consacrées à des études d'histoire locale.

Notice sur les quatre Vierges couronnées dans le diocèse :

Rumengol, Folgoat, Les Portes, Kernitron; — Congrégation des hommes toujours florissante, à Saint-Pol-de-Léon et à Pleyben; — Congrégation des artisans de Brest; — Confrérie des arts établie à Lesneven (travail présenté par M. DE LA ROGERIE ancien archiviste du Finistère); — Monographie du culte de la Sainte Vierge dans une paroisse, par M. UGUEN, etc., etc.

La lecture des monographies locales s'est prolongée ainsi pendant les trois jours du Congrès, montrant que les innombrables Pardons de Bretagne, malgré l'invasion des touristes qui y jette trop souvent la note profane, conservent toujours leur physionomie de « lieu de pardon ».

Le travail de M. le chanoine PEYRON, archiviste du diocèse, a offert un caractère d'intérêt plus général. Ayant à faire l'inventaire des 263 chapelles dédiées à la Vierge dans le vaste diocèse de Quimper et de Léon, il les a classées, dans un ordre ingénieux et rationnel, sous les différents vocables des litanies laurétaines: travail d'une très grande érudition, et qui a été écouté avec le plaisir qu'on éprouve toujours à entendre exprimer sous une forme neuve des choses que l'on croyait déjà bien savoir.

M. le chanoine ABGRALL, archéologue et architecte, était mieux qualifié que personne pour montrer, avec projections, et pour expliquer les monuments du culte marial dans le diocèse.

Notons encore: 1° les interventions visibles de la Sainte Vierge à travers les siècles, principalement au XVII^e, pour la conservation de la foi bretonne, par M. PEYRON; — une étude critique sur les « tombeaux fleurdélisés » antérieurs à celui du Folgoat, par Dom Gougoud bénédictin de Farnborough.

A signaler enfin un tableau, tout à fait de circonstance, où le P. BOURDOULOUS, S. J., a réuni les formules diverses qui ont servi au peuple breton depuis le XVI^e siècle, dans ses quatre dialectes, pour la récitation de l'*Ave Maria*.

Séances de piété.

Pendant que les congressistes se livraient à leurs travaux, la piété populaire s'est donné libre cours dans la chapelle du pèlerinage; messe de communion, grand'messe, adoration du Très Saint Sacrement, prédication; les cérémonies du matin et celles du soir, comme les séances du Congrès, ont été présidées par Monseigneur l'évêque.

Le premier soir, M^{sr} DUPARC a commenté l'*Ave Maria*: la Sainte Vierge — qui avait déjà reçu, en cet endroit sanctifié par l'*Ave* du simple Salaün, l'*Ave* de la piété populaire, — va recevoir aujourd'hui, par ce Congrès marial, l'*Ave* de la science théologique.

Le deuxième soir, M. ROUL, curé-archiprêtre de Brest, a raconté, d'après ses souvenirs personnels et avec un art qui a charmé toute l'assistance, comment la chapelle délabrée depuis plus d'un siècle a été restaurée.

Le troisième soir, M. BULÉON, curé de la cathédrale de Vannes, clôture à la fois le *Triduum* et le Congrès. Après avoir évoqué le souvenir de saint Vincent Ferrier, faisant au Folgoat son dernier pèlerinage quelques mois avant d'aller mourir à Vannes, il a mis en relief les trois actes de la toute-puissance divine: la création, la régénération, et Marie...

Les vœux du Congrès.

La quatrième session du Congrès marial, comme les trois précédentes, a émis des vœux.

Voici les vœux qui ont été formulés par M^{sr} Duparc pour la session du Folgoat:

1. — *Le Congrès marial breton, réuni près du sanctuaire de Notre-Dame du Folgoat, sous la présidence de M^{sr} Duparc, évêque de Quimper et de Léon, s'associe au vœu qui fut émis en 1902, au Congrès marial de Fribourg, pour demander humblement au Souverain Pontife qu'il lui plaise de définir et*

de proclamer comme dogme de foi la Maternité de grâce, qui est consignée dans les plus anciennes liturgies, qui est acceptée actuellement par l'unanimité des théologiens, qui est expressément affirmée dans les Encycliques des Souverains Pontifes, et qui de temps immémorial fait déjà pratiquement partie de la croyance populaire.

2. — *Le Congrès émet le vœu qu'il soit fait, avec l'approbation de NN. SS. les évêques, de petits Congrès interparoissiaux ou régionaux, pour étudier en commun, avec le peuple, les meilleurs moyens de raviver les pratiques les plus importantes de la piété mariale et les mieux adaptées aux habitudes locales.*

3. — *Le Congrès émet le vœu que l'on fasse dans chaque paroisse des recherches sur les traditions, les usages et les documents relatifs au culte de la très Sainte Vierge.*

La prochaine session du Congrès marial breton se tiendra, sur l'invitation qui lui en a été faite par M^{sr} l'Evêque de Nantes, dans la Bretagne nantaise, à Nantes ou à Guérande.

J. BULÉON,
Curé de la Cathédrale de Vannes,
Secrétaire du Congrès marial breton.

Les Etudes qu'on lira dans ce volume ont été publiées sous le contrôle du Secrétaire général, M. BULÉON, qui a rédigé le programme du Congrès et surveillé l'impression des travaux.

Toutefois chacun de ces rapports n'engage que la responsabilité de son auteur, et celle du Censeur.



DISCOURS D'OUVERTURE

MONSEIGNEUR,
MESDAMES, MESSIEURS,

L'institution que j'ai la haute mission de présenter pour la quatrième fois déjà à une assemblée d'élite est très certainement une chose unique dans l'histoire religieuse de notre pays.

Ce qui la caractérise, ce qui en conditionne le succès toujours grandissant, ce qui en fait le mérite et la forte originalité, c'est que, en dépit de tous les essais d'invasion étrangère, elle a su demeurer elle-même depuis le commencement, je veux dire exclusivement bretonne et exclusivement mariale, — unissant dans une fusion harmonieuse deux éléments entre lesquelles certaines écoles récentes voudraient en vain établir des incompatibilités, un amour jaloux de cette petite patrie qu'est la Bretagne, un amour plus jaloux encore de cette grande patrie qu'est l'Eglise catholique.

Notre Congrès, qui se glorifie d'un passé déjà long, puisqu'il compte près de dix ans d'existence, qui reçoit tous les ans de nouvelles promesses de durée, puisque l'on parle déjà d'assises triomphales qui se tiendraient dans un avenir prochain, pourrait résumer tous ses travaux, ceux qu'il a faits hier et ceux qu'il fera demain, dans un seul mot.

Mais quel mot !

Après le nom de Jésus, dont il est du reste inséparable,

s'il n'en est pas de plus doux, de plus beau, de plus aimé dans la langue chrétienne, que celui de Marie, il n'en est pas aussi de plus plein, de plus riche, de plus fécond. Il a suffi à quelques ouvriers de bonne volonté de l'étudier, de le creuser à la lumière de la Foi, pour en extraire les trésors de doctrine les plus précieux et les plus variés. Les résultats de ces recherches ont été conservés dans des livres qui ont droit à une place d'honneur dans la bibliothèque de ceux qui aiment la sainte Vierge. A cette liste, nous voudrions aujourd'hui ajouter un livre de plus qui ne fût pas indigne de ceux qui l'ont devancé.

Après avoir honoré Notre-Dame dans sa basilique du Roncier à Josselin, dans son église de Bonne-Nouvelle à Rennes, dans sa basilique du Bon-Secours à Guingamp, le Congrès veut sanctifier une autre étape du pèlerinage qu'il a entrepris de faire à travers toute la Bretagne. A la veille même du vingt-cinquième anniversaire de fêtes grandioses que l'on s'appête à faire revivre, auprès d'un des sanctuaires les plus fréquentés de la piété bretonne, dans un des pays les plus catholiques du monde, sous les yeux du clergé le mieux fait pour comprendre, avec la bénédiction de l'évêque dont la grande autorité veut bien s'envelopper de la sympathie la plus bienveillante, nous venons déposer au pied de Notre-Dame du Folgoat l'hommage profond de notre amour filial et de notre respect, sous la forme que nous croyons la mieux adaptée aux exigences de notre temps.

Nous pensons que ces études scientifiques qui semblent prendre toute la place ouvrent les voies les plus larges à la piété qui demande à être de plus en plus éclairée ; que ces dissertations qui vous paraîtront peut-être hardies, modernes, sont conformes à l'orthodoxie la plus rigoureuse : mais nous ne nous faisons pas illusion sur la valeur de nos travaux. Nous savons que les formules du verbe humain, même les plus heureuses et les plus exactes, ne peuvent que faire entrevoir les réalités de la théologie mariale, dont la « couronne » elle-même n'est que le symbole, et que nos fêtes ma-

riales, même les plus belles, ne sont que la pâle image de celles que le ciel célèbre en l'honneur de la Mère de Dieu.

..

Chacun des congressistes rendra hommage à sa façon.

L'un, dans un langage simple et populaire, vous exposera les amples déductions d'une thèse théologique. Un autre vous parlera en psychologue habitué à analyser les sentiments les plus délicats de l'âme et sachant en fixer les nuances les plus fuyantes dans une langue d'une impeccable sûreté. Celui-ci, rompu aux méthodes de l'exégèse contemporaine, vengera nos textes saints des attaques d'une science aussi vaine qu'orgueilleuse. Celui-là, pour étayer les croyances que nous professons aujourd'hui en cherchera les fondements dans les monuments les plus anciens de la tradition ecclésiastique. Cet autre encore saura faire le départ, dans nos traditions locales, entre ce qui est historique et ce qui est légendaire, et il n'aura pas de peine à montrer qu'il y a souvent plus de vérité dans la poésie que dans l'histoire. Ici, à Lesneven même, on vous fera admirer, tour à tour, les œuvres d'un art savant, et les œuvres d'un art naïf mais tout aussi expressives et tout aussi pleines de foi ; là-bas au Folgoat, dans le cadre de la plus merveilleuse église du Léon, se dérouleront, pendant toute une octave, les splendeurs des cérémonies liturgiques. La chaire ne demeurera pas muette, et elle retentira d'éloquents discours. Et enfin, si nous comptons parmi nous quelqu'un qui serait à la fois, chose très rare, poète et théologien, profond théologien et poète inspiré, pourquoi ne viendrait-il pas, en fin de nos séances d'études, et pour en rasséréner l'atmosphère allourdie, nous parler, nous chanter dans une langue que l'on continue avec raison d'appeler divine, et qui, en faisant oublier les mots pesants que nous employons dans nos Congrès de la terre, nous aidera à pressentir la langue immortelle que les élus parlent au Congrès du Paradis.

Au sein de cette variété presque infinie régnera, grâce à la sévère méthode qui préside à tous nos travaux, l'unité la plus grande. Tout ce que vous verrez, tout ce que vous entendrez tient dans un seul mot : *Marie, Mère de Grâce*. Ce mot sera le premier du Congrès, pour délimiter nettement le sujet ; il en sera aussi le dernier, pour en préciser les conclusions. Du reste, il sera sur toutes les lèvres, et il reviendra à chaque moment : nous voudrions qu'aux tournants nombreux de la route que nous vous invitons à parcourir, apparût à vos regards charmés la créature la plus belle et la plus grande qui fût jamais, pendant qu'une voix du ciel vous dira au fond du cœur : « *Ecce Mater tua* ».

*
**

Voici comment se formule le problème.

Jésus, Fils de Marie, le Christ, est-il seulement une personne de la Sainte-Trinité unie à la nature humaine ? N'est-il pas en même temps, quoique d'une manière différente, l'Eglise dont chacun de nous est membre ? Marie, Mère de Jésus, n'est-elle que la Mère du Verbe fait chair ? N'est-elle pas aussi la Mère de son corps mystique dont chacun de nous est une cellule ?

On peut l'exposer d'une manière plus concrète.

Le chrétien uni à Dieu possède une vie supérieure à celle qui provient de l'union de l'âme et du corps. Elle s'appelle la grâce sanctifiante, la vie spirituelle, la vie surnaturelle, la vie divine. Ces divers qualificatifs nous font entrevoir les aspects très riches d'une réalité dont le fonds nous échappe, puisqu'il est en Dieu. Nous savons que cette vie consiste à « voir Dieu déjà dans ce monde, à travers les ombres de la foi, à être aimé de lui et à l'aimer, à devenir le temple où le Saint-Esprit réside ». Nous pouvons même, en nous servant d'expressions révélées dont la hardiesse nous étonne, la définir une participation à la nature divine, un commencement de divinisation de tout notre être. Nous

sommes de la famille même de Dieu ; et, bien que nous ne soyons que des fils d'adoption, nous sommes réellement ses enfants.

Marie est-elle étrangère à cette vie, comme elle est déjà étrangère à la première ? Dieu ne s'est-il pas servi d'elle pour nous la transmettre comme il s'est déjà servi d'une femme pour nous transmettre l'autre ? En priant Dieu, nous devons dire : « Notre Père qui êtes aux cieux. » En priant Marie, pouvons-nous dire : « Notre Mère qui êtes aux cieux » ? Le nom de Mère que nous lui donnons fréquemment est-il seulement l'appellation affectueuse mais banale qu'il nous est loisible d'appliquer aux personnes que nous voulons honorer, ou bien correspond-il à une réalité surnaturelle, et ce titre établit-il entre Marie et nous des liens véritables, et engendret-il de part et d'autre des droits imprescriptibles, des obligations inviolables ?

*
**

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la question figure au programme du Congrès. Elle y était dès le début et elle ne pouvait pas ne pas y avoir sa place. La réponse seule s'est fait attendre, et il était peut-être bon qu'elle fût ajournée. Les travaux que nous avons faits jusqu'à présent ont eu l'avantage de nous mieux faire comprendre l'importance de la question que nous agissons aujourd'hui, peut-être même de préparer la solution ; et par une réciprocity où nous admirons l'harmonieuse unité de la théologie mariale, les explications que nous allons donner, si nous réussissons à les rendre claires, serviront à montrer la route déjà longue que nous avons parcourue, et jetteront un nouvel éclat sur les grandeurs mariales que nous avons fait connaître.

Marie est immaculée dans sa conception comme dans sa vie entière : voilà la thèse qui fut exposée à Josselin, la cité hospitalière et chevaleresque, qui fut le berceau de notre Congrès. Josselin, au XIV^e siècle, fut le témoin de l'épisode le plus glorieux de la guerre de Cent ans, le Combat des

Trente : en l'an de grâce 1904, elle a été le théâtre d'une joute théologique, où l'on vit poindre un instant les lances menaçantes des luttes du moyen-âge, et qui cependant sut demeurer jusqu'au bout pacifique et courtoise. Josselin était déjà la ville du Lys qui fleurit au milieu des épines ; elle est désormais consacrée la ville de l'Immaculée Conception.

Le privilège de sa Conception Immaculée met la Sainte Vierge hors de pair. Sous quelque aspect qu'on le considère, il tourne à sa gloire. Si on le regarde comme un *fait* qui s'accomplit dans le temps, il apparaît, après l'Incarnation dont il est d'ailleurs la préparation immédiate, comme l'événement le plus important de notre histoire. Si on l'étudie comme un *dogme*, on y trouve une vérité qu'il était opportun de définir au siècle dernier pour combattre, au nom de Celle qui est terrible à l'hérésie, les erreurs qui tentaient d'assombrir le ciel de l'Eglise. Si on l'envisage comme une *personne*, cette personne est parfaite en grâce et en sainteté : c'est la nouvelle Eve, bien supérieure à la première, comme le nouvel Adam est lui-même supérieur au premier. Elle est comme un ébauche de Jésus, ou, pour mieux dire peut-être, puisque ce mot d'ébauche implique une imperfection, elle est un Jésus commencé par une expression vive de ses perfections infinies.

Dès le premier moment de son existence, Dieu l'a placée dans un degré de perfection et de sainteté où aucune créature n'atteindra jamais : pour elle, ce n'est qu'un premier échelon pour monter toujours plus haut, vers des sommets toujours plus divins.

Cette créature auguste, idéale, qui tient une si grande place dans l'histoire et dans l'Eglise, la première place après celle de Jésus, quels liens Dieu a-t-il établis entre elle et nous ?

Elle est de notre race et de notre sang. Elle est la joie, l'honneur et la gloire non seulement d'Israël, mais de l'hu-

manité tout entière. Cette parenté éloignée suffira-t-elle ? La fille incomparable d'Anne et de Joachim n'est-elle pas plus rapprochée de nous qu'une foule de frères et de sœurs, nés comme nous et comme elle du couple primitif, et que nous appelons des étrangers plutôt que des parents ? Ne serait-elle pour nous qu'une sœur plus parfaite et plus belle, mais éloignée, et d'autant plus éloignée qu'elle a de beauté et de perfection ? Elle n'aurait donc éclairé un instant notre triste horizon que pour aviver nos regrets, en nous montrant la hauteur de notre élévation primitive et la profondeur de l'abîme où nous avons été précipités. Ou bien Dieu a-t-il choisi l'Immaculée Conception pour la faire notre Mère ? a-t-il voulu se servir d'elle pour nous infuser la grâce que nous avons perdue ? Comme nous avons deux vies, qui ne nous sont plus versées en même temps ni par le même canal, n'avons-nous pas également deux mères, avec des attributions diverses, à la fois semblables et différentes ? Des deux femmes qui dominent, chacune à sa façon, l'histoire entière de l'humanité, pendant que l'une nous transmet avec la faute originelle, dont elle a été la première victime, le lot inévitable des misères qui en sont les conséquences, l'autre, sans nous faire participer à un privilège dont Dieu a voulu qu'elle fût seule à bénéficier, ne nous attirera-t-elle pas à titre d'enfants dans la radieuse lumière qui s'en échappe ? Cette gloire de créature immaculée que nous saluons en Marie ne nous deviendrait-elle pas plus chère, n'exercerait-elle pas sur nos cœurs une attraction plus victorieuse, si nous la voyions rayonner sur le front d'une mère ?

Chacun de nous se rappelle le récit qui a charmé notre jeune imagination. Quand, après le baptême, on ramène l'enfant à la maison paternelle, on voit accourir auprès du berceau deux femmes : une vénérable aïeule, toute courbée sous le poids des siècles et de maternités douloureuses, — une vierge pleine de grâce et dans tout l'éclat d'une jeunesse immortelle. Toutes deux se penchent sur le nouveau venu, toutes deux elles le caressent, toutes deux elles le bénissent,

l'une d'un bras fatigué et court, l'autre d'un geste large comme le ciel et lumineux comme lui. L'une dit : « cet enfant est à moi. » L'autre dit : « Il est aussi le mien. » La première ajoute : « Il me ressemble : c'est ma chair et mon sang. » La seconde ajoute à son tour : « Il me ressemble encore bien davantage : » Et le dialogue se poursuit avec ses antithèses poignantes et ses alternatives de joie et de douleur : « Grâce à moi, il y a un homme de plus dans le monde. — Grâce à moi, il y a en cet homme un Dieu qui habite. — Je l'ai privé des dons que Dieu lui avait destinés. — Je lui ai donné plus qu'il n'a perdu. — J'ai creusé sa tombe. — Je lui ai fait un berceau pour le ciel. — J'engendre et je tue : on me nomme la mère de ceux qui meurent. — On m'appelle la mère des vivants. — Je suis Eve la prévaricatrice. — Je suis l'Immaculée Conception. »

Ce récit est-il tout entier une réalité ? ou bien ne serait-il vrai qu'en partie ? n'avons-nous été bercés que sur les genoux d'une seule mère ? Marie Immaculée n'est-elle pas pour le chrétien ce qu'Eve était déjà pour l'homme ? voilà ce que l'on demandait après Josselin. Le Folgoat va répondre.

*
**

Marie est la Mère du Verbe incarné. C'est la vérité qui fut développée à Rennes. Rennes, si on ne tient pas compte des fêtes aussi pacifiques que grandioses qui suivirent, fut la plus belliqueuse peut-être de nos sessions. A certaines heures on se serait cru sur un champ de bataille. On sentait l'ennemi tout proche. On voulait donner le démenti à Nestorius et à Helvidius qui étaient récemment sortis de la tombe pour affirmer que Jésus-Christ n'est pas Dieu et que Marie n'a été qu'une femme ordinaire et peut-être vulgaire. Ah ! le fils et la mère furent une fois de plus éloquemment vengés de ces outrages. Les congressistes et le peuple de Rennes proclamèrent leur foi avec des accents dignes du « grand cri » que fit entendre le peuple d'Ephèse au qua-

trième siècle. Et après que l'ennemi eut été honteusement battu, le Congrès, en des séances inoubliables pour tous ceux qui en furent les témoins émus, nous montra Marie exerçant la plus auguste et la plus haute des maternités et à Nazareth où elle devenait l'épouse du Saint-Esprit, — et à Bethléem où Jésus venait au monde, pendant que ravie en extase, Marie communiait avec Dieu le Père qui engendre son Fils de toute éternité, — à Bethléem encore et à Nazareth, où elle allaite Celui qui nourrit toutes ses créatures, où elle élève Celui à qui toutes choses doivent leur croissance et leur agrandissement, — en Egypte où elle emporte Jésus quand on le persécute, — à travers la Judée où elle se fait la compagne de ses courses apostoliques, — au Calvaire enfin, où elle le reconforte de sa présence, en attendant qu'elle reçoive son corps inanimé dans ses bras maternels.

Mais a-t-on épuisé à Rennes la question de la maternité de Marie ? Nous sommes les frères de Jésus : ne sommes-nous pas les fils de sa Mère ?

Ah ! qu'il serait bon d'être né de celle qui a enfanté Jésus, de pouvoir se croire et se proclamer le fils par adoption mais le fils réellement de celle que Jésus appelait sa mère, d'être aimé de celle qui l'a aimé, de recevoir des accroissements de vie de celle dont il a sucé le lait, de se jeter comme un enfant entre les bras de celle dont il a reçu les caresses, de travailler sous ses yeux, de mourir auprès d'elle !

Ce grand espoir nous est-il permis ? ou bien n'est-il qu'un leurre ? C'est au Congrès du Folgoat qu'il appartient de répondre.

*
**

La pieuse et savante Guingamp n'a pas eu à descendre de ces hauteurs pour nous faire admirer les splendeurs de la corédemption mariale.

Marie a-t-elle eu une part, et quelle part, dans l'œuvre de notre salut ? Jésus-Christ est notre sauveur, l'unique sau-

veur, et personne ne trouve de salut qu'en lui et par lui. Marie elle-même n'échappe pas à cette loi aussi absolue qu'universelle. Mais, par une grâce spéciale de Dieu, n'a-t-elle pas coopéré à l'acte ou aux actes d'où lui venait le salut comme à tous les hommes ? D'une part, Jésus, après lui avoir demandé sa chair, son sang, sa vie, l'a-t-il ensuite écartée de son chemin comme inutile, agissant à la façon de ces ambitieux, qui, une fois en possession de leurs moyens, ne veulent plus reconnaître les parents dont ils ont reçu le jour ? ou bien, supposition tout aussi odieuse, la mère que Jésus s'était choisie, qui calquait son âme sur la sienne, qui ne vivait que par lui, s'est-elle désintéressée du grand dessein qu'il venait accomplir ?

Non. Marie est étroitement associée à la Rédemption du monde. La Rédemption est une vraie immolation qui a commencé avec le premier battement du cœur du Christ à Nazareth pour s'achever avec le dernier au Calvaire. D'une valeur infinie dans chacun des actes qui remplissent l'intervalle de ces deux moments solennels, elle n'obtient cependant sa valeur exécutoire qu'après que le Christ a signé son testament par son sang au Calvaire. A quel acte de cette immolation continuée Marie est-elle demeurée étrangère ? Ce n'est pas au premier, il s'accomplissait en elle et grâce à elle. Ce n'est pas au dernier, il s'accomplissait sous ses yeux. Ce n'est pas non plus à ceux qui peuplent l'intervalle qui les sépare, sa vie entière est le renouvellement ininterrompu du *Fiat* qu'elle a prononcé au commencement.

Cependant ce n'est pas par elle que l'immolation se fait. Marie n'est pas prêtre au sens juridique du mot. Elle n'a pas offert le sacrifice de la croix, pas plus qu'elle n'offre aujourd'hui le sacrifice de la messe. Mais c'est elle qui a donné la victime de l'un et de l'autre. C'est elle également qui a donné le sacrificateur.

De plus, elle s'associe elle-même intimement au prêtre et à la victime par un acquiescement total à la volonté divine et par le don total d'elle-même. « Elle est plus unie au Christ

qui meurt sur la croix que le prêtre ne l'est au Christ qui renouvelle son sacrifice sur l'autel, quoique d'une autre manière. Nous, nous sommes prêtres par la fonction, Marie est prêtre en quelque sorte par l'âme. Le prêtre c'est le délégué du Christ qui est le seul vrai prêtre, Marie possède un sacerdoce royal et mystique, qui, par l'intensité de son amour, la met au-dessus de toute la hiérarchie sacerdotale. A l'autel, le prêtre et Jésus-Christ sont deux ; au calvaire Jésus et Marie ne font qu'un. Cette coopération où Marie jetait toute son âme lui a permis de mettre dans la Rédemption si parfaite du Christ une plus-value accidentelle de douceur et de suavité. »

Nous sommes très reconnaissants aux congressistes, aux théologiens de Guingamp, d'avoir développé avec autant de science que de piété des idées où nous voyons poindre comme la première aurore de la maternité humaine de Marie. Mais ces idées, ne pouvons-nous pas les reprendre au point même où il a fallu les laisser il y a deux ans ? Aux lueurs de l'aurore ne doit-on pas faire succéder la pleine lumière du jour ?

La participation de Marie à l'œuvre de la Rédemption est-elle limitée au cours de la vie mortelle de Notre-Seigneur ? N'est-elle pour rien dans l'application des mérites qu'elle a contribué à acquérir ? Le fruit de la Rédemption, c'est Jésus vivant lui-même dans les membres de son corps mystique. Marie continue-t-elle à nous donner Jésus, même après Nazareth, même après Bethléem, même après le Calvaire ? Elle était avec lui, elle agissait avec lui dans le sacrifice, n'est-elle pas encore avec lui, n'agit-elle pas avec lui dans le sacrement ? Et si, généralisant l'expression, nous entendons par sacrements les moyens dont Dieu se sert pour nous communiquer la vie, Marie n'est-elle pas le premier sacrement de Dieu, je veux dire le plus grand, le plus fécond, le plus nécessaire et le plus universel ? Et si Jésus ne vient à nous que par elle, si nous ne pouvons devenir que par elle ses frères et comme d'autres lui-même, n'est-elle

pas vraiment notre mère, comme elle est déjà la sienne?

Il faut préciser.

Si cette maternité existe, comment s'exerce-t-elle? L'intervention de Marie dans la distribution de la vie divine n'a-t-elle eu lieu qu'une fois, d'une manière générale, ou bien se fait-elle sentir dans les différents cas particuliers? Dans la première hypothèse, Marie serait ma mère, un peu à la façon de la lointaine Eve, à laquelle nous la comparions tout à l'heure, dont tous les hommes peuvent se regarder comme les enfants. Dans la seconde elle serait ma mère plutôt à la manière de la femme plus rapprochée de moi dont j'ai reçu la vie et le lait; et en m'arrêtant à cette dernière supposition qui plaît davantage à mon amour filial, comment me représenter cette action maternelle? Se fait-elle sentir seulement d'une manière habituelle, et pour certaines circonstances de ma vie où j'aurais plus spécialement besoin de son aide? ou bien est-elle actuelle et comme incessante, au point que je ne puis, Dieu l'ayant ainsi réglé, recevoir de lui aucun accroissement de ma vie, sans qu'il le fasse passer par le cœur de Marie, où la grâce, sans trouver une force dont elle n'a nul besoin, se trempe de suavité, se teinte des couleurs de l'amour maternel, avant d'arriver jusqu'à moi? Marie est-elle à la source, pour alimenter le cours du fleuve, pour y puiser quand il lui plaît, ou bien est-elle avec son âme tout entière dans chacune des innombrables gouttes qui entretiennent, qui enrichissent la fécondité de ses rives? Est-elle seulement à la racine de l'arbre, pour faire monter la sève nécessaire à la germination, ou bien porte-t-elle elle-même et à chaque moment l'interminable sève dans chaque branche, dans chaque fleur, dans chaque fruit?

Ces nuances sont difficiles à saisir, plus difficiles encore à fixer. C'est la mission de ce Congrès — et ce sera son honneur — de répandre quelque lumière dans cette région théologique où il ne fait plus nuit, où il ne fait pas encore jour. Je ne préjuge pas la réponse que le Congrès donnera à ces questions; mais je sais qu'il est tenu de la donner.

*
**

Dès que la réponse sera connue, on verra tomber d'elles-mêmes deux sortes de craintes, de préoccupations plutôt, que notre programme a inspirées à ceux qui ne nous connaissent pas.

Les uns nous disent: « Nous hésitons à vous suivre: vous voulez aller trop loin dans des contrées encore inexplorées. Vous nous apparaissez comme des imprudents, des téméraires, tranchons le mot, des novateurs. Vous vous laissez duper par le cœur et l'imagination, qui vous entraînent vers les sommets. Nous tremblons pour vous; c'est dans les chaînes les plus élevées des montagnes qu'on est exposé à faire les excursions les plus dangereuses ».

Qu'on veuille bien se tranquilliser!

Dans l'étude de la maternité humaine de Marie, comme dans toutes les autres, nous avons pour nous conduire le plus sage en même temps que le plus hardi des guides, l'Eglise. C'est uniquement à la suite de l'Eglise que nous voulons marcher, et nous réglerons toujours notre pas sur le sien. Aussi loin qu'elle ira, nous irons nous-mêmes; nous nous arrêterons, dès qu'elle cessera d'avancer. Mais aussi loin qu'elle nous mène et par quelque chemin quel nous dirige, nous ne laisserons derrière nous ni notre imagination ni notre cœur. Nous voulons aller à Marie notre Mère, comme on va à la vérité elle-même, c'est-à-dire de toute notre âme.

L'Evangile en main, l'Eglise nous conduira à Nazareth, où elle nous expliquera le *Fiat* dont il n'est pas interdit de scruter les profondeurs, dont il n'est pas défendu de chercher à embrasser toute l'étendue. Elle nous fera visiter la demeure d'Elisabeth et de Zacharie, où le précurseur, encore enveloppé dans les langes de la chair, naît à la vie de la grâce, aussitôt que la voix de la femme qui doit donner Jésus au monde est arrivée à l'oreille de sa propre mère. Elle nous

fera asseoir au banquet de Cana, où ce ne fut que sur la prière de Marie que Jésus accorda à de pauvres gens le vin qui leur manquait. Elle nous fera gravir le Calvaire, où le Christ mourant promulgua la maternité dont il y aura d'autres à bénéficier que l'apôtre saint Jean. Elle nous introduira dans le Cénacle, où les langues de feu ne se sont répandues sur les apôtres qu'après avoir un instant reposé toutes ensemble sur Marie présente au milieu d'eux.

L'Eglise nous fera faire ensuite un autre voyage à travers sa propre histoire. Elle fera parler devant nous les Pères et les Docteurs dont elle s'approprie les écrits mariaux, les saints qui font mieux que prêcher la dévotion à Marie puisqu'ils la vivent, les assemblées conciliaires qui parlent en son nom, les maîtres autorisés auxquels elle confie ses chaires officielles. Elle interrogera les croyances populaires elles-mêmes où il lui est arrivé plus d'une fois déjà de prendre conscience des vérités révélées dont elle a le dépôt. La tradition tout entière sera convoquée pour nous instruire. En prêtant l'oreille à tous ces enseignements, nous entendrons la grande parole de Jésus consacrant Marie Mère des hommes, se répercuter de siècle en siècle depuis les origines jusqu'à nos jours, trouvant des échos dans les esprits les plus nobles, dans les cœurs les plus aimants, croissant toujours en force et s'exprimant enfin avec une telle netteté et un tel éclat qu'il faut se boucher les oreilles, pour ne pas l'entendre.

Parmi ces voix il en est une qui vous sera plus chère que les autres, celle de notre peuple, celle de la Bretagne. Le peuple chrétien ne discute pas, ne raisonne pas ; il ne sait pas analyser ses croyances. Mais avec un sûr instinct, il va droit à la vérité. Si nous n'attendons pas de lui des définitions, nous pouvons lui demander qu'elle a été sa foi. Or quelle a été l'attitude de notre peuple à l'égard de la croyance dont nous cherchons la formule ? L'a-t-il adoptée ? L'a-t-il rejetée ? L'a-t-il négligée comme indifférente ? les Bretons n'ont-ils honoré en Marie que la Mère de Dieu, ne l'ont-ils pas aussi

invoquée comme leur mère ? Et si telle est leur foi, comment l'ont-ils exprimée ? Parmi les vocables que l'on donne à Marie, auxquels leur dévotion s'est-elle attachée de préférence ? Lorsque bientôt vous entendrez nommer les nombreuses églises, chapelles, statues, bannières, confréries, congrégation en l'honneur de Notre-Dame-de-Toutes-Aides, de Toutes-Grâces, du Vrai-Secours, du Perpétuel-Secours, il ne viendra à la pensée d'aucun d'entre vous de trouver l'énumération trop aride ou trop longue. Vous recevrez avec joie ce legs du passé dont nous vivons encore. Et c'est toujours sur l'invitation de l'Eglise que nous recueillons la déposition d'un témoin, qui n'a jamais varié dans sa croyance, et qui vous demande aujourd'hui, pour la conserver mieux encore, des formules de plus en plus claires, de plus en plus lumineuses !

Les autres tiennent un langage différent ; mais leurs plaintes sont également venues jusqu'à nous.

Le Congrès, disent-ils, ne nous apprendra rien de nouveau. Nous savons, à n'en pas douter, que Marie est la Mère de la divine grâce. La plus humble des revues Mariales, le plus insignifiant de nos mois de Marie nous donnerait cet enseignement, si nous en avions besoin. Cet enseignement, nous le donnons nous-mêmes du haut de toutes nos chaires, dans nos chapelles, dans nos églises, dans nos cathédrales. La fonction de Marie que vous vous apprêtez à décrire, nous la glorifions, dans ce pays du Folgoat, plus qu'elle ne l'est peut-être en aucun lieu du monde, lorsque nous chantons sans fin les litanies mariales où le nom de vierge ne revient pas plus fréquemment que celui de mère.

Eh bien ! de toutes ces notes éparses, que vous regardez comme anciennes, faisons un concert, qui sera nouveau.

Lorsqu'un enfant aime sa mère, il ne se lasse jamais à répéter ses louanges : il veut que tout le monde partage son admiration et son respect. Et quelle mère nous avons ! A une époque où son ennemi, qui est aussi le nôtre, redresse sa

tête qui n'est jamais trop écrasée, pour essayer de la mordre au talon, il faut, comme le disait un grand saint breton, dont les paroles sont notre devise : « Que Marie soit plus connue, plus aimée, plus honorée que jamais ». Unissons donc nos cœurs, puisqu'ils sont si bien faits pour s'entendre. De toutes nos âmes, ne faisons qu'une seule et même âme. Dans une seule voix, mettons toutes nos voix, celles qui prient, celles qui prêchent, celles qui chantent. Que l'humble « Ave » de Salaün trouve aujourd'hui, pour monter jusqu'au Ciel, un accent triomphal qu'il n'a jamais connu, dans ces assises solennelles où les diocèses bretons sont tous représentés. Ce sera comme la grande voix de tout un peuple qui sera debout pour acclamer sa mère. Il trouvera ensuite d'innombrables échos dans le pays tout entier, les collines se le rediront l'une à l'autre ; les vallées le répéteront à leur tour : on l'entendra bruir dans « nos grands bois pleins de murmures » : et les eaux tranquilles de nos fleuves, après l'avoir fait retentir le long de leurs rives, iront l'apprendre aux flots tumultueux de l'Océan qui se taira pour l'écouter : « Ave, Ave, Ave, Mater ».

Notre voix, grâce à vous, ira ainsi plus loin. Elle ira même plus haut. Il est dans les attributions d'un Congrès d'émettre des vœux. Déjà à Fribourg, en 1900, au sujet de cette même maternité de Marie, un conférencier des plus éminents exprimait le désir que les théologiens étudient la question, que les évêques s'en occupent. Sollicitée par des appels plus autorisés que les nôtres, l'Eglise pourrait parler à son tour ; et peut-être, après que de nombreux congrès, semblables à celui-ci, auront manifesté leurs sentiments, elle se décidera à mettre en pleine lumière la vérité dont nous ne percevons aujourd'hui que quelques rayons.

Ces rayons eux-mêmes, que tant de causes peuvent faire dévier ou même briser, le congrès contribuera, dans une large mesure, à leur maintenir leur inébranlabilité. Les maîtres qui enseignent dans nos Séminaires, nos Instituts ou nos Universités, habitués à peser leurs termes dans les ba-

lances d'une science exacte, nous fourniront des précisions nécessaires. S'ils débarrassent de tout alliage impur la vérité que nous cherchons, s'ils la dégagent des formules creuses où elle se vide, des formules vagues où elle se noie, des formules sentimentales où elle s'affadit, des formules mièvrès où elle s'étiole, des formules surannées où elle a l'air de s'user et de vieillir, on n'aura plus le droit de les accuser de s'être livrés à un travail inutile ; et nous aurons à les remercier d'avoir serti dans un métal plus pur et plus brillant un des plus chers joyaux de la couronne de Marie.

Et s'il faut enfin vous montrer la grande nouveauté, la grande beauté de ce congrès qui a paru inutile à quelques-uns, je vais vous conter en quelques mots une histoire qui a bien l'air d'être une confidence. Il y a dix ans à peine, quelqu'un dont je tairais le nom, même s'il n'était pas au milieu de nous, conçut un projet, dont le moins qu'on puisse dire aujourd'hui c'est qu'il a été visiblement béni du ciel. En voyant le grand courant qui porte le monde catholique tout entier vers Marie, il voulut que la catholique Bretagne eût à elle sa Somme de théologie mariale. L'entreprise, en apparence, était irréalisable. Celui qui l'avait conçue ajouta encore aux difficultés par les exigences de sa méthode. Il écarta avec une rigueur impitoyable les matériaux qui ne lui semblaient pas convenir à l'édifice qu'il voulait bâtir à la Sainte Vierge, et il entendit n'avoir pour collaborateurs que des ouvriers bretons. Du reste, il fit appel à toutes les Breagnes, à celle de saint Corentin et de saint Pol, à celle de saint Brieuc, de saint Patern, de saint Melaine, de saint Clair, de saint Tugdual, de saint Samson, de saint Malo. A chacune, il assignait sa tâche avec des limites précises. Aucune n'a refusé son concours. Il ne s'est pas contenté de réunir les ouvriers qu'il trouvait dans la province : il est allé en chercher partout où les hasards de l'existence les a jetés : à Paris, à Fribourg, à Rome, à Angers, à Jérusalem, dans l'île de Wigh, dans le pays de Galles. Les deux choses qu'il demandait à chacun, c'est qu'il fût breton et qu'il fût compétent. L'œuvre

se fait peu à peu : hier on pouvait déjà en admirer les proportions grandioses. Ce que vous allez y ajouter ne fera que l'embellir. Ce sera une magnifique Cathédrale, dont les matériaux frappés au coin du catholicisme le plus pur sont cimentés par l'amour breton le plus fort. Lorsqu'elle sera complètement achevée, nous irons clergé et fidèles, conduits par tous nos évêques, en faire la consécration solennelle à Sainte-Anne d'Auray, afin que sainte Anne à l'endroit où elle a chez nous sa vraie demeure, la prenne des mains de ses Bretons pour l'offrir à sa fille, qui est notre mère.

Elle sera le plus beau monument de notre piété mariale. Elle ne figure pas encore au livre d'or qu'un des vôtres a composé pour honorer les belles églises du Léon. On l'y mettra un jour. Un écrivain qui saura, comme son prédécesseur unir dans une même âme, la science exacte, un sentiment exquis de l'art et un grand amour pour son pays, reprendra le livre, non pour le refaire mais pour le continuer ; et la description de la Cathédrale mariale bretonne sera le glorieux épilogue de l'ouvrage dont M. le chanoine Abgrall a composé si heureusement les premiers chapitres.

*
* *

Ce qui distinguera la session du Folgoat de toutes les autres, ce qui la mettra tout à fait à part, c'est le caractère éminemment pratique de ses conclusions.

Les connaissances qu'elle donnera, quelque spéculatives qu'elles puissent paraître, ne pourront pas demeurer stériles. Elles tourneront toutes à aimer, et elles auront une vertu spéciale pour intéresser la piété chrétienne et plus encore la piété sacerdotale.

Il y a dans toutes nos paroisses des âmes d'élite, qui sont avides de science religieuse, qui aspirent sans cesse, pour alimenter leur vie surnaturelle, à une possession plus lumineuse de la vérité révélée. Or, voici une vérité que l'on fait descendre des régions de l'abstraction pour en faire une

réalité concrète et en quelque sorte tangible : Marie, parce qu'elle est la mère de la divine grâce, tient une place essentielle dans notre religion. Je dis essentielle. L'intermédiaire des saints est très utile, plus utile qu'on ne le croit. Mais à la rigueur on peut se passer d'eux. Le salut est possible sans qu'ils interviennent. Mais parce que Dieu a voulu que Marie fût notre mère, nous ne pouvons nous sauver sans elle. Marie nous est aussi nécessaire que l'Eglise. Dès que cette vérité sera descendue dans la partie de l'âme où la croyance devient une conviction pratique, quelle ne serait pas sa fécondité ! Comment ne ferait-elle par naître dans notre cœur les sentiments qu'un enfant doit avoir pour la plus incomparable des mères : la reconnaissance, la confiance, la tendresse, le dévouement, le souci de son honneur et de sa gloire, le désir de lui plaire, la joie de lui obéir. D'autre part la médiation maternelle de Marie a deux côtés, comme la médiation de Jésus, celui qui regarde Dieu et celui qui regarde les hommes. Si toutes les grâces de Dieu ne viennent à nous que par elle, c'est par elle aussi que toutes nos prières vont à Dieu. *Ad Jesum per Mariam* ! n'est pas seulement une devise épiscopale que nous sommes toujours heureux d'applaudir, c'est aussi une devise chrétienne que chaque fidèle est tenu de réaliser.

Si Marie est la mère du fidèle, le prêtre est deux fois son fils. Elle est la mère de notre sacerdoce. A l'époque où tout petits nous entendions une voix de femme murmurer à notre oreille : « Mon fils, ne voudrais-tu pas devenir prêtre ? » la voix d'une autre femme, plus attendrie encore, disait à son tour : « Mon fils, tu seras prêtre ! » Cette femme céleste ne nous a jamais quittés depuis. Et à mesure que nous gravissions les degrés de l'échelle sainte, si notre mère de la terre s'écartait de nous de plus en plus par un respect qui augmentait sans cesse, notre mère du ciel s'approchait de plus en plus par un amour qui grandissait toujours. Nous sommes certainement prêtres par Marie comme aussi nous sommes les prêtres de Marie, ses auxi-

liaires dans l'œuvre de notre sanctification personnelle et dans l'œuvre de la sanctification d'autrui. Elle se tient toujours près de nous, aux fonts baptismaux, à l'autel, à la table sainte, en chaire, au confessionnal, au chevet des mourants. C'est par nous qu'elle distribue la grâce. Nous sommes les sacrements de Marie, comme elle est elle-même le grand sacrement de Dieu, ses corédempteurs, comme elle a été, comme elle est encore la corédemptrice de Jésus.

Mes confrères me pardonneront de le dire. Les perspectives que le Congrès nous ouvrira sur les rapports de Marie et du prêtre ne sont pas faites pour flatter notre amour-propre ou charmer notre imagination. Si ces idées sont conformes à une réalité surnaturelle, après avoir éclairé notre esprit, elles demanderont à se refléter dans nos actes. Notre ministère sera d'autant plus efficace, d'autant plus fécond, d'autant plus glorieux, que nous le maintiendrons fidèle à toutes ses origines et que nous saurons mieux orienter, dans la voie divine où Marie dirige nos pas, les pensées, les paroles et les œuvres de notre vie sacerdotale.

*
**

Prêtres et fidèles, il me semble vous avoir conduits par un bien long chemin jusqu'aux abords d'un vaste édifice, et même que j'en ai entr'ouvert devant vous les nobles portes. La maison de Nazareth, où Marie a élevé Jésus, s'est transformée et agrandie. Elle n'a pas seulement déplacé ses murs, comme on l'a dit bien souvent dans des discussions qui nous semblent oiseuses ; elle les a élevés de toutes parts, et il n'y a pas de maison aussi haute qu'elle sur la terre ; elle les a fait reculer aussi jusqu'aux extrémités les plus éloignées du monde habité ; elle est devenue grande comme la terre elle-même. Appelez-la comme il vous plaira. D'ordinaire on la nomme l'Eglise. Mais elle est toujours la demeure de Marie Vierge et Mère. Et elle est toujours toute remplie de Jésus. Seulement, on ne sait pas désormais si le Nom béni doit s'é-

crire au singulier ou au pluriel. Jésus de Nazareth n'est plus le Fils unique de Marie, ou il ne demeure unique que par la transcendence de sa personnalité divine et par la transcendence de l'union hypostatique. Sa mère lui a donné d'innombrables frères, dans tous les pays et chez tous les peuples. Ils lui ressemblent tous, les uns beaucoup et les autres moins, mais par des traits auxquels il est impossible de se méprendre. Parfois la ressemblance est si forte qu'on se demande si ce sont eux qui vivent en lui ou si c'est lui qui vit en eux. En réalité, il vit en eux tous. Ils sont tous établis au même foyer : ils s'assoient tous à la même table. C'est Marie qui met Jésus en chacun d'eux, qui le nourrit, qui l'élève, jusqu'à ce qu'il ait atteint la plénitude de l'âge du Christ.

Maintenant franchissons le seuil de la divine demeure : et voyons la mère idéale remplissant les fonctions de la plus haute des maternités : *Veni et vide.*

EUG. LE GARREC

Chanoine hon., recteur de Caudan
(Diocèse de Vannes.)





INTRODUCTION

LA PLÉNITUDE DE LA GRACE EN MARIE

Ave gratia plena.

Avant d'exposer la doctrine sur Marie « Mère de grâce » qui fait l'objet des études du Congrès, il est juste de montrer comment la Sainte Vierge a été remplie de cette grâce qu'elle devait donner à ses enfants. D'autant plus que c'est d'abord sous cet aspect qu'elle apparaît aux regards de Dieu et des hommes. Avant tout elle est la pleine de grâce, *Plena gratia*. C'est là comme son nom propre. Ce qui serait qualificatif pour les autres devient comme la révélation de sa nature. C'est par ces mots que l'Ange Gabriel, la saluant, veut la bénir, c'est-à-dire la *bien dire* : *Benedicta tu in mulieribus*. On comprend pourquoi l'Eglise estime tant la Salutation angélique, pourquoi elle la place en tous ses offices et encourage tous ses enfants à la répéter par la dévotion du saint Rosaire. Quels que soient en effet les transports de notre admiration et les effusions de notre tendresse, rien n'égale la louange que l'amour divin a préparée à Marie. Comme le dit le Bienheureux de Montfort : « C'est le plus parfait compliment que vous puissiez faire à Marie, puisque c'est le compliment que le Très-Haut lui envoya faire par un archange pour gagner son cœur, et il fut si puissant sur elle par les charmes secrets dont il est plein, que Marie donna son consentement à l'Incarnation du Verbe, malgré son humilité.

C'est par ce compliment que vous gagnerez infailliblement son cœur, si vous le dites comme il faut (1). »

L'*Ave gratia plena* fut offert à la Vierge de Nazareth, alors que par des actes merveilleux de la charité et de toutes les vertus, elle s'était disposée, sous la direction de l'Esprit-Saint, à recevoir la dignité de Mère de Dieu. Mais elle méritait de l'entendre dans tout le cours de son existence. « Toujours, dit Suarez, et dès le premier instant de sa Conception elle fut pleine de grâce, parce qu'elle eut toujours la mesure de grâces et de privilèges, qui répondait à la condition dans laquelle elle se trouvait, et pourtant elle dut toujours recevoir une plénitude plus grande, parce que cela même était réclamé par sa dignité croissante et par ses mérites (2). » La vie divine grandissait en elle avec le temps, et la capacité de son âme à la recevoir se dilatait et s'ouvrait à de nouvelles et plus abondantes effusions. Plus elle aimait et plus elle devenait apte à l'amour. Mais dès le début de sa vie, Marie était pleine de grâce jusqu'à en déborder. Tout en elle charmait les regards divins, et déjà l'Epoux lui disait avec une souveraine tendresse : « *Quam pulchra es, amica mea ! tota pulchra es. Una est columba mea, perfecta mea.* »

I

Quelle était, dès ce moment, la mesure de cette plénitude, c'est une question qui intéresse notre piété filiale. Il y a d'abord une vérité irréfutable : c'est que jamais Dieu n'a accordé à aucune autre créature une grâce initiale, égale à celle de Marie. En elle, il voyait sa Mère, et à ce titre il devait la combler plus que tous les êtres sortis de sa main. Il n'était pas possible que la Mère fût moins bien traitée que les serviteurs ou même mise sur le même pied.

Mais Marie a reçu plus et mieux. Ce n'est pas seulement à

(1) *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge*, p. 210. Edition Pacteau.

(2) SUAREZ. *De Myster. Vitæ Christi*, D, 18, S. 1.

la grâce initiale des anges et des saints qu'il faut comparer la sienne, mais à leur grâce consommée. Nous devons dire avec Suarez que la sainteté de la divine Vierge, aux débuts de sa vie, était supérieure à celle du plus parfait des habitants des cieux. Toutefois, au lieu d'affirmer modestement, comme ce grand théologien, que c'est une opinion pieuse et vraisemblable, nous proclamerons avec les auteurs des derniers siècles qui ont scruté à fond ce sujet, que c'est là une vérité communément admise. La raison qu'ils en donnent, c'est que Marie, étant destinée à être sa Mère, a toujours été plus aimée de Dieu que les esprits angéliques, même les plus sublimes. Aussi l'Eglise lui applique-t-elle, dans ses fêtes les paroles du Psalmiste : *Fundamenta ejus in montibus sanctis*. Les fondements de cette cité mystique sont les cimes des plus hautes montagnes. Là où les saints s'arrêtent, Marie commence à monter. Elle est, nous dit saint Grégoire, cette montagne placée au sommet de tous les monts, *Mons in vertice montium*, parce que la hauteur de sa grâce resplendit au-dessus de tous les saints (1). Rappelons les belles paroles de Pie IX dans *Bulle Ineffabiles* : « Dieu a pris dans le trésor de sa divinité une telle abondance de grâces célestes et en a tellement comblé Marie, au-dessus de tous les esprits angéliques et de tous les saints, qu'elle a toujours été exempte de toute souillure du péché, toute belle et parfaite. Elle a possédé une plénitude d'innocence et de sainteté si grande, qu'au-dessous de Dieu on n'en connaît pas de plus parfaite. »

Faut-il exalter cette plénitude jusqu'à dire qu'au premier instant de sa vie, Marie a reçu plus de grâces que tous les anges et les saints réunis ? Des théologiens et des saints l'ont fait. Citons entre autres saint Alphonse. Après avoir enseigné que cette opinion est commune et certaine pour les derniers jours de la Sainte Vierge, il ajoute : « Il est probable aussi que cette grâce supérieure à celle de tous les

(1) *In expos. in libros Regum*, liv. I, ch. 1^{er}.

saints et de tous les anges ensemble, Marie la reçut à l'instant même de sa Conception Immaculée (1). » Quoi qu'il en soit, notre amour d'enfants est heureux et fier de contempler notre Mère, toujours planant au-dessus de tous les êtres les plus beaux et les plus parfaits, toujours plus aimée, toujours digne d'être saluée la Pleine de grâce : *Ave gratia plena.*

II

Cette grâce ne devait pas rester stationnaire et stérile. *In me gratia vacua non fuit.* Mieux que personne Marie pouvait s'attribuer la parole de saint Paul, car son âme était la bonne terre qui rend au centuple la semence qu'elle a reçue. Il nous est nécessaire d'étudier la croissance de la grâce en Marie, pour nous former une idée de sa plénitude.

La vie divine peut grandir en nous de deux manières : 1^o par les actes vertueux, 2^o par la réception des sacrements.

Nous allons voir comment la Sainte Vierge, par ces moyens, s'est élevée à la plus parfaite sainteté.

On sait que toute bonne action, faite en état de grâce et sous l'influence de l'Esprit-Saint, mérite une augmentation de grâce sanctifiante. Pour apprécier l'abondance de vie divine, que Marie a obtenue par ses œuvres, il faut en considérer le nombre et la perfection.

Le nombre d'actes vertueux, qui pourra le compter ? Nous nous trouvons en présence d'une âme que nul obstacle n'arrête dans son élan vers Dieu. Chez elle point de distractions dans l'esprit, point de défaillances dans la volonté, point d'écarts dans l'imagination, ni de révoltes dans les sens. Il y a dans tout son être une paix tranquille et un ordre admirable. La raison éclairée par la foi et par une science infuse, ne cesse de penser à Dieu ; la volonté, toujours en éveil, se porte continuellement vers lui comme vers son centre.

(1) *Gloires de Marie*, P. II, 2^e discours sur la Nativité de Marie.

Aussi il n'est pas un instant, où Marie ne produise des actes de foi, d'espérance, de charité et des autres vertus. « Le sommeil lui-même, dit saint François de Sales (1), n'interrompt pas cet exercice fécond ». Ainsi se trouve parfaitement réalisé le mot de saint Paul : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu ».

Cette série d'actes vertueux commença à l'heure bénie de l'Immaculée Conception. Dès ce moment Marie jouit de l'usage de la raison et de la liberté, comme le reconnaissent d'éminents docteurs et de grands saints, entre autres : saint François de Sales, saint Alphonse de Liguori, saint Bernardin de Sienne, Suarez, La Colombière. Ces mêmes auteurs nous disent que ce privilège ne lui fut pas enlevé, car Dieu n'a pas l'habitude de retirer, de lui-même, aux âmes, les faveurs qu'il leur accorde pour leur sanctification, à moins qu'elles ne l'y forcent par leurs infidélités. Or qui oserait accuser Marie de quelque indécatesse à l'égard du Seigneur ? Ainsi, alors que notre raison commence à s'éveiller, la Vierge bénie avait multiplié les actes de toutes les vertus. Leur nombre était déjà incalculable, et il ne cessa d'augmenter et de se grossir jusqu'à la fin de cette vie admirablement féconde.

Quels prodigieux accroissements de vie surnaturelle produisit cette continuité d'œuvres saintes ! L'on demeure ébloui et comme écrasé devant une telle merveille.

L'admiration redouble quand on réfléchit à la perfection avec laquelle s'accomplissent ces actes de la Sainte Vierge. Souvenons-nous qu'il s'agit de la créature parfaite, pleine de grâce, élevée par sa sainteté au-dessus de tous les êtres, revêtue de la plus haute dignité et ornée pour cela de grâces correspondantes. La sainteté de Marie donnait à ses œuvres un prix ineffable. Le Bienheureux de Monfort dit « qu'elle a donné plus de gloire à Dieu par la moindre de ses actions,

(1) *Traité de l'amour de Dieu*, L. III, c. 8.

par exemple, en filant sa quenouille, en faisant un point d'aiguille, qu'un saint Laurent sur son gril par son cruel martyre, et même que tous les saints par leurs actions même les plus héroïques (1). »

Cette parfaite créature, nous l'avons vu, ne connaissait pas les empêchements au bien, ni les ignorances et les distractions, ni les entraînements et les surprises. Elle était tout entière à l'œuvre présente et l'accomplissait avec une pleine maîtrise d'elle-même. C'était sa libre volonté qui passait dans l'exercice de chaque vertu. Elle faisait ainsi au Très-Haut un holocauste continu qui le charmait souverainement.

Que dire maintenant de la charité qui animait et sanctifiait tous les instants de cette vie admirable ! C'était un incendie qui allait toujours croissant sans subir de diminution ou d'arrêt. Par Marie est réalisé dans sa perfection, dit le Bienheureux Albert le Grand, le précepte de la charité : « Vous aimerez le Seigneur de tout votre esprit, de tout votre cœur, de toute votre âme et de toutes vos forces. » L'amour divin pénétrait chaque action et l'embellissait de sa splendeur. Les autres vertus ne demeuraient pas inactives, mais elles agissaient sous la dépendance et par le mouvement de l'amour.

A cette multitude d'actes parfaits, qui donnaient droit en Marie à de nombreux et indicibles accroissements de grâce, venait s'ajouter la réception des Sacrements. Sans vouloir discuter les opinions des théologiens, au sujet de tel ou tel sacrement, on ne peut douter que la divine Mère n'ait communiqué tous les jours, comme les premiers chrétiens dont elle était la Mère et le modèle. « *Erant autem perseverantes in doctrina Apostolorum, et communicatione fractionis panis et orationibus. — Quotidie quoque perdurantes unanimitè in templo, et frangentes circa domos panem...* » (Act. II, 42, 46). Quelle source de grâce que l'Eucharistie, même pour le pauvre prodigue qui revient à son Père après une vie de péchés ! Mais ici, Jésus trouvait une âme admirablement dis-

posée, une âme toute à lui, où le monde et le démon n'avaient rien mis, une âme pure, ardente, généreuse. Rien ne s'opposait donc aux magnifiques effusions de son amour ; il pouvait donner largement, abondamment, et faire produire au sacrement toute son efficacité. Qui pourrait mesurer ces bienheureux effets en l'âme de Marie ? Pour cela il faudrait connaître la largeur, la hauteur, la profondeur des vertus de la Vierge, toutes en activité pour offrir à Jésus hostie des hommages exquis et lui faire un magnifique cortège.

Outre les sacrements de l'Eglise, il y eut des circonstances dans cette vie merveilleuse, où furent octroyées des grâces supérieures et plus abondantes, comme l'Annonciation, la Passion, la Pentecôte. Puis, l'Esprit Saint n'a point révélé tout l'intérieur de cette maison d'or, de cette arche d'alliance, dont il était l'hôte assidu. Il ne nous a pas dit quels prodiges extraordinaires il pouvait opérer en elle, selon son bon plaisir et sous l'impulsion de son amour. « Ni l'œil n'a vu, ni l'oreille n'a entendu, ni le cœur de l'homme n'a compris les beautés, les grandeurs, les excellences de Marie, le miracle des miracles de la grâce, de la nature et de la gloire... O hauteur incompréhensible, ô largeur démesurée ! ô abîme impénétrable ! » (1) Ainsi s'exprimait le Bienheureux de Montfort en contemplant la très Sainte Vierge. Quand il s'agit de sa dignité, de ses mérites et de sa gloire, on ne peut que balbutier, ou l'on demeure muet d'admiration, exaltant plus Marie par le silence que par les plus beaux discours.

III

Jusqu'où parvint-elle, à la fin de son pèlerinage terrestre ? Quelle fut la cime où elle s'arrêta ? C'est la dernière partie de notre étude. Nous allons voir la plénitude définitive de sa grâce, la plénitude qui s'épanouit en gloire éternelle, et à laquelle elle nous fait participer. La mesurer est pour

(1) *Traité de la Vraie Dévotion*, p. 4-7.

(1) *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge*, 186.

nous chose impossible. Les Pères et les Saints, quand ils en parlent, nous disent qu'elle est ineffable, qu'elle surpasse tout ce que l'esprit des hommes et des anges peut imaginer et exprimer : « Que puis-je dire de vous, ô ma souveraine ? si je commence à considérer l'immensité de votre grâce, de votre gloire et de votre félicité, voici que je sens faiblir mes forces et paralyser ma langue (Eadmer). — « Sainteté si prodigieuse, dit saint Bernard, que Dieu seul et son Christ sont capables d'en mesurer l'étendue. » — « C'est un abîme sans fond ; elle est immense... une sainteté au-dessus de toute autre sainteté, à l'exception de celle de Dieu et de son Fils... C'est le trésor très saint de toute sainteté... » Ainsi s'expriment saint Jean Damascène, saint Anselme, saint André de Crète. On pourrait multiplier les témoignages, citer ces passages des Grecs et des Latins, où s'épuise pour ainsi dire la louange humaine, où le langage ne trouve pas d'expression pour bénir la *Sur-Sainte*, la *Supersancta*, *Supersantissima*.

Les théologiens à leur tour, heureux de célébrer leur Reine, proclament qu'elle a reçu plus de degrés de grâce et de charité que n'en posséderont jamais tous les hommes et tous les esprits angéliques. Imaginons une seule grâce formée, s'il est permis de parler ainsi, par la combinaison de la multitude presque infinie des grâces accordées aux Saints, elle n'égalerait pas en intensité celle de la Mère de Dieu. Cette thèse de Suarez, si glorieuse pour Marie, est admise généralement par les théologiens, comme ayant une certitude morale (1).

Que pourrions-nous dire de plus à l'honneur de la bienheureuse Vierge ? Il semble que la louange ne puisse aller plus loin. Il reste pourtant une autre gloire à offrir à la divine Mère, un fleuron étincelant à ajouter à sa couronne. C'est qu'elle partage avec son Fils la prérogative de déverser sur les hommes le trop-plein de sa grâce, de leur communiquer

de sa plénitude. « Ce don, dit saint Bonaventure, qui appartient au Sauveur, peut aussi s'approprier à sa mère, par impetration et par mérite : *impetratorie et meritorie*. Voilà pourquoi elle est comparée à la lune qui reçoit la lumière du soleil et la réfracte sur la terre, ou bien encore à la racine qui distribue dans tout l'arbre l'abondance des suc qu'elle a puisés dans un sol fertile. » Citons aussi saint Thomas : « Enfin ce qu'il y a de plus merveilleux en elle, c'est que sa plénitude se déverse sur tous les hommes. On s'étonne à bon droit de voir un saint avoir assez de grâces pour sanctifier beaucoup d'âmes ; mais le grand, l'incomparable privilège serait qu'il eût une plénitude suffisante pour le salut de tous les hommes, et c'est là ce qui se rencontre dans le Christ et dans sa sainte Mère (1). »

« Regardez plus attentivement, dit saint Bernard, de quelle affectueuse dévotion Dieu veut que nous honorions celle en qui il a placé la plénitude de tout bien. S'il y a en nous quelque espérance, quelque grâce, quelque salut, nous devons savoir que cela nous vient de celle qui monte vers le ciel, le cœur débordant de délices. »

Terminons par le Bienheureux de Montfort. « Dieu le Père a fait un assemblage de toutes les eaux qu'il a nommé la Mer ; il a fait un assemblage de toutes les grâces qu'il a nommé Marie... Dieu le Fils a communiqué à sa Mère tout ce qu'il a acquis par sa vie et par sa mort, ses mérites infinis et ses vertus admirables, et il l'a faite la trésorière de tout ce que son Père lui a donné en héritage. C'est par elle qu'il applique ses mérites à ses membres, qu'il communique ses vertus et distribue ses grâces, c'est son canal mystérieux, son aqueduc, par où il fait passer doucement et abondamment ses miséricordes. Dieu le Saint-Esprit a communiqué à Marie, sa fidèle Epouse, ses dons ineffables, et il l'a choisie pour la dispensatrice de tout ce qu'il possède ; en sorte qu'elle distribue à qui elle veut, autant qu'elle veut, comme elle veut

(1) TERRIEN, *La Mère de Dieu*, p. 267.

(1) *Expositio super salutem Angelorum*.

et quand elle veut, tous ses dons et toutes ses grâces, et il ne se fait aucun don céleste aux hommes, qui ne passe par ses mains virginales. Car telle a été la volonté de Dieu qui a voulu que nous ayons tout par Marie (1). »

J.-M. TEXIER

Originaire du diocèse de Rennes

Directeur de la REVUE DES PRÊTRES DE MARIE, REINE DES CŒURS

Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

(1) *Traité de la Vraie Dévotion*, 13, 14.

NIHIL OBSTAT

A. LHOUMEAU

sup. gén.



LA DOCTRINE DE LA MATERNITÉ DE GRACE



LES BASES DE LA DOCTRINE

Quand nous appelons Marie « Mère de grâce », nous signifions qu'elle est notre mère dans l'ordre surnaturel, que par elle non seulement l'auteur de la grâce nous a été donné, mais aussi la grâce elle-même, que la Sainte Vierge nous a enfantés à l'ordre surnaturel, et que d'elle découlent en nous la vie de la grâce et tout accroissement de cette vie. Elle a une action réelle, bien que subordonnée à celle de Jésus, dans toute sanctification. Le titre de « Mère de grâce » ajoute donc à celui de « Mère de Dieu » l'idée de maternité spirituelle par rapport à nous.

Mais on conçoit que Marie aurait pu être « Mère de Dieu » en donnant naissance au Sauveur, et n'être pas « Mère de grâce » pour les hommes, parce qu'elle n'aurait eu aucune part personnelle dans l'œuvre de notre salut. Entre ces conceptions possibles nous devons chercher laquelle il a plu à Dieu de réaliser, et la réponse ne peut nous être donnée que par Dieu lui-même, qui nous enseigne par l'Écriture, et surtout par l'Église, infaillible interprète de l'Écriture et dépositaire de la Tradition.

Pour se soustraire à l'autorité de cette hiérarchie divinement instituée, le protestantisme a été amené à poser le principe du libre examen individuel dans la recherche de la vérité révélée ; et, par une conséquence qui s'imposait, il a dû reconnaître dans l'Écriture *seule* la source de toute révélation et attribuer à chacun la faculté de l'interpréter infailliblement sous l'assistance directe du Saint-Esprit. C'était se

séparer de ce grand courant de la tradition chrétienne qui se relie à la parole divine par l'intermédiaire de l'autorité à qui Dieu en a confié le dépôt. Ce n'est pas ici le lieu de montrer combien la doctrine protestante est contraire à l'ordre établi par Notre-Seigneur dans son Eglise, et comment elle aboutit nécessairement à la destruction de toute société basée sur la communauté des croyances. Pour nous en convaincre, lors même que nous n'aurions pas les déclarations si expresses du Sauveur, il nous suffirait de considérer le lamentable résultat auquel est arrivé le protestantisme.

Rien d'étonnant qu'à la suite des principaux mystères, la doctrine de la « maternité de grâce » de Marie ait été niée par ces hérétiques. Ils ne voient dans la très Sainte Vierge que la mère de Dieu, la femme de qui le Sauveur a voulu naître, mais nullement la mère des hommes. Sans doute, disent-ils, elle a droit à notre respect en sa qualité de mère de Jésus, mais elle ne saurait prétendre à notre amour et à notre reconnaissance, puisque, n'ayant aucune part dans l'œuvre de notre rédemption et dans l'œuvre de notre sanctification, elle n'a rien fait personnellement pour nous. Et c'est ainsi que la mère de Jeanne d'Arc, bien qu'elle ait donné le jour à cette douce et glorieuse héroïne, ne peut partager avec elle le tribut de notre reconnaissance pour le bienfait dont nous lui sommes redevables.

Aux yeux des protestants, l'Eglise romaine a le tort de diminuer le rôle du Sauveur et de rompre l'harmonieuse unité de l'œuvre rédemptrice, en associant à Jésus, Dieu fait homme pour être notre unique médiateur, une simple créature, qui, après avoir travaillé avec lui à notre rachat, s'élève si haut dans notre culte qu'elle semble vraiment se confondre avec lui dans l'hommage de notre reconnaissance, sinon de notre adoration.

Est-il bien vrai que la doctrine catholique mérite ce reproche, et n'est-ce pas la conception protestante qui s'égare en méconnaissant le plan de Dieu et en lui substituant une

froide religion contre laquelle réclament à la fois notre piété filiale, l'Ecriture et toute la tradition chrétienne ? Prenant à la rigueur de la lettre et dans un sens trop absolu et exclusif certaines expressions de l'Ecriture où il est dit qu'il n'y a qu'un seul Dieu et un seul Médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus, les protestants croient mieux assurer l'unité de la rédemption en enlevant tout intermédiaire entre Dieu et les hommes dans le mystère de l'Incarnation, et entre le Verbe Incarné et les hommes dans le travail de la sanctification des âmes. Mais cette unité qu'ils affirment est-elle bien celle que Dieu lui-même a mise dans l'économie de notre salut, ou n'en est-elle qu'une déformation, et par suite une construction toute humaine ? C'est ce que nous devons étudier à la lumière de l'Ecriture et de la Tradition.

UNITÉ DE L'ŒUVRE RÉDEMPTRICE.

Les Saints Pères sont unanimes à nous enseigner que Marie occupe dans l'œuvre de notre rédemption la place qu'a tenue Ève dans notre ruine ; que Dieu a détruit l'œuvre de Satan, en se servant des moyens mêmes que celui-ci avait employés pour l'édifier ; que la rédemption est donc la contre-partie exacte de la chute, la revanche de Dieu selon le mot en même temps si juste et si pittoresque de Tertullien : *Deus imaginem suam a diabolo captam æmula operatione recuperavit* (1). Satan avait soumis à son pouvoir l'homme fait à l'image de Dieu ; poussé par une sainte émulation, Dieu a arraché l'homme à la domination de son vainqueur. Saint Irénée, dans un langage non moins expressif, nous représente Dieu reprenant en sens inverse l'ouvrage de Satan et dénouant ce que celui-ci avait noué : *quia non aliter quod colligatum est solveretur, nisi ipsæ compagines alligationis reflectantur retrorsus* (2). C'est une image très familière aux

(1) TERTUL., *de Carne Christi*, cap. 17

(2) IREN., *L. 3, c. hæres*, cap. 22

Pères de l'Eglise, qui se plaisent à noter cette antithèse constante jusque dans ses moindres détails, entre les artifices mis en œuvre par Satan pour nous perdre et les moyens employés par Dieu pour nous sauver.

Traçons brièvement le tableau de cette lutte entre Dieu et Satan.

Au sommet du monde visible, rempli de tant de merveilles qu'une mystérieuse loi reliait et subordonnait les unes aux autres pour les diriger toutes à la gloire du Créateur en un hymne magnifique de reconnaissance, Dieu avait placé l'homme pour que sa vie s'écoulât dans un bonheur que n'effleurait aucune souffrance et que n'assombrirait aucune inquiétude de l'avenir, jusqu'au jour où du paradis de la terre il serait transféré au paradis du ciel pour y jouir d'une félicité encore incomparablement supérieure, puisqu'elle serait la participation au bonheur même de Dieu. Mais l'ange dressa son trône contre le trône de l'Eternel et voulut étendre sa domination sur toute l'œuvre du Créateur, détournant ainsi à son profit ce qui avait été créé à la seule gloire de Dieu. Son *Non serviam*, cette parole d'orgueilleuse révolte par laquelle il osait se poser comme l'égal du Très-Haut, il le fit prononcer à l'homme et renversa tout le plan de la création. Mais, tandis que l'ange avait puisé dans son orgueil le principe de sa désobéissance et fut abandonné sans pitié à son châtiment, l'homme ne devait pas son crime à sa propre initiative, mais avait été entraîné par une puissance supérieure à sortir de sa voie et à fausser sa destinée. Aussi Dieu résolut-il de lui faire miséricorde et de rétablir l'ordre détruit par sa désobéissance. C'est alors que s'engagea entre Dieu et l'ange révolté comme un formidable duel, dont l'enjeu était le sort éternel du genre humain. L'empire que Satan s'était assuré sur la création par la chute de l'homme qui en était le roi, Dieu entreprit de le renverser en retournant contre son ennemi les armes par lesquelles celui-ci avait triomphé. Nous n'avons à considérer ici que la part qui revient à la femme dans cette lutte. Je ne m'attarderai

pas à recueillir les témoignages de la tradition : le travail serait infini et nous en connaissons d'avance le résultat. Aussi bien ces témoignages sont résumés en un mot chanté depuis des siècles par les générations chrétiennes, dans cette poésie si gracieuse et si pleine de doctrine qu'est l'*Ave maris Stella* : *Mutans Evæ nomen*. L'Ange salue Marie en lui donnant, en sens inverse, le nom et le rôle d'Eve.

Développons un peu cette pensée.

Notre perte commence par Ève, et notre salut commence par Marie.

C'est à Ève, encore vierge, que l'ange de ténèbres porte la parole de mort ; c'est à Marie, toujours vierge, que l'ange de lumière porte la parole de vie.

Ève, séduite par le mensonge, ambitionne de s'élever au-dessus de sa condition, en devenant semblable à Dieu ; Marie, docile à la voix de Dieu, reconnaît qu'elle n'est qu'une humble servante, et est élevée à la dignité la plus haute qui puisse être conférée à une simple créature, devenant la mère de Dieu.

Ève nous perd par le fruit de l'arbre défendu ; par le fruit de l'arbre de la croix Marie nous redonne la vie éternelle.

Ève devient vraiment la mère de tous les morts, puisque sans elle nous n'aurions pas encouru la mort de l'âme ni connu la mort corporelle qui en est une conséquence ; Marie devient vraiment la mère de tous les vivants, car elle nous donne la vie de l'âme, gage et principe de la vie éternellement heureuse pour le corps.

Mais par elle-même Ève n'est pas la cause de notre perte, elle ne l'est que par son union avec Adam, en qui seul nous avons tous péché ; de même, Marie est la cause de notre salut, non par elle-même, mais par son union avec Jésus, notre unique Rédempteur.

Toutefois Ève ne nous a pas donné la mort par le seul fait qu'elle était unie à Adam pour nous transmettre la nature, car de cette sorte elle n'aurait eu à notre malheureuse condition

qu'une part toute passive. Elle a fait davantage : par sa funeste influence elle a été la médiatrice d'Adam, la médiatrice volontaire, sans laquelle, selon la parole d'un Père de l'Eglise, le premier homme ne serait pas devenu notre bourreau avant de devenir notre père. Marie, à son tour, n'a pas eu dans notre rédemption une part purement passive, en portant notre Sauveur dans ses chastes entrailles ; certes c'était déjà une suréminente dignité, puisqu'elle devenait vraiment mère de Dieu ; mais elle n'aurait pas eu en toute vérité le titre de mère des hommes, n'ayant à notre égard rien de ce qui constitue la maternité, soit corporelle, soit spirituelle. Elle ne sera donc la nouvelle Ève qu'en nous donnant volontairement notre Sauveur, et en acceptant librement de contribuer avec lui à l'œuvre de notre rachat.

Cette vérité mérite que nous nous y arrêtions un moment, car d'elle découlent pour Marie ses titres de « médiatrice » et de « mère des hommes ».

Le récit de la Genèse marque nettement le caractère spontané et libre de l'influence décisive que la femme exercera dans le relèvement du genre humain. Or, nous savons par l'Écriture et par la Tradition, comme l'affirme Pie IX dans la Bulle *Ineffabilis*, que la femme dont il est question dans le Protévangile n'est autre que la très Sainte Vierge Marie. Voici ce que nous lisons dans la Genèse : « Le Seigneur dit au serpent : parce que tu as fait cela ». Qu'avait donc fait le serpent, c'est-à-dire le démon, qui s'était déguisé sous la forme du serpent ? Il avait d'abord fait tomber la femme dans le péché de désobéissance, et par elle il avait amené Adam à se révolter et à perdre en même temps que lui-même tous ses descendants. Ève était devenue ainsi la médiatrice d'Adam pour notre ruine, véritablement notre mère dans l'ordre de la damnation. Comment Dieu répare-t-il la faute d'Ève ? « Parce que tu as fait cela, dit-il à Satan, je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta race et la sienne » (1).

(1) Gen. III, 14-15.

C'est déclarer ouvertement que, de même que par une trompeuse amitié avec la femme, Satan avait fait d'elle la complice et l'instigatrice de celui qui avait perdu le genre humain, de même Dieu par son amitié avec la femme fera d'elle la médiatrice et la cause de notre salut.

Voilà l'annonce ; voyons-en la réalisation.

La parole donnée par Dieu dans le paradis terrestre s'est transmise de génération en génération et est devenue la source du salut pour les âmes de bonne volonté qui l'ont reçue. Le long des siècles, les prophéties se sont échelonnées, précisant la promesse et exaltant la grandeur de celui qui doit venir : il est l'Attente des nations, l'Ange de la nouvelle alliance, le Dominateur de Justice, le Rédempteur et le Sauveur, le Fils de Dieu, le Prince du siècle futur, en un mot il est le Dieu Fort. Les vœux des patriarches, les soupirs des Justes, les gémissements du genre humain montent vers Dieu en supplications ardentes : « Envoyez donc, Seigneur, Celui que vous devez envoyer ; cieus, distillez votre rosée et que la terre enfante le Juste ». Dans les Limbes, les âmes saintes de l'ancienne Loi, qui avaient mis leur espoir dans le Messie, l'appellent de tous leurs désirs pour qu'il leur ouvre les portes du ciel ; l'Eglise de la Nouvelle Alliance attend de naître pour enfanter les élus jusqu'à ce que leur nombre soit au complet. Le moment est venu qui doit fixer les destinées du ciel et de la terre par la restauration du plan divin. C'est le point culminant de l'histoire du monde : vers lui tendent les siècles qui le précèdent et de lui partent les siècles qui le suivent. De qui dépendra ce moment ? Pour créer le ciel et la terre, comme aussi pour élever l'homme à l'ordre surnaturel, Dieu a prononcé son *fiat* souverain. Il va sans doute le prononcer encore, et, d'un mot, ruiner toute l'œuvre de Satan ? Mais sa revanche ne serait pas complète : la femme n'aurait pas vaincu son vainqueur. C'est pourquoi Dieu envoie un des Princes de la Cour céleste vers la Vierge Marie pour l'instruire de ses

desseins, et c'est elle qui dira le *fiat* libérateur. C'est d'elle que dépend cet instant qui porte en lui tous les temps à venir. Elle donnera librement le Sauveur au monde, et, selon la belle expression des Saints Pères, elle le concevra dans son cœur avant de le concevoir dans son sein. Elisabeth pourra lui dire : « Bienheureuse êtes-vous d'avoir cru aux paroles de l'ange, parce que ce qui a été dit par le Seigneur s'accomplira (1). » Aussi voyons-nous l'ange attendre son consentement, répondre avec déférence à ses questions, afin qu'il soit manifeste qu'il ne lui impose pas une acceptation décidée à l'avance, mais qu'elle prononce son *fiat* en pleine connaissance de cause et en toute liberté. Ce n'est que lorsqu'elle a dit cette parole décisive : *fiat mihi secundum verbum tuum*, que l'archange Gabriel, voyant sa mission terminée, retourne au séjour de la gloire.

Ne nous étonnons pas que Dieu ait demandé l'acquiescement de Marie et qu'il ait subordonné à la volonté d'une femme la promesse si solennelle qu'il avait faite au paradis terrestre. Par là encore il triomphe du démon. Celui-ci, par une fallacieuse promesse était parvenu à tromper et à séduire Ève ; par une promesse sans aucun déguisement Dieu obtient le consentement de Marie. Et certes il ne met pas en péril l'exécution de son miséricordieux dessein, car il a formé le cœur de cette vierge avec amour, l'a prévenu des grâces qui devaient à coup sûr le disposer à entrer dans ses vues, afin de montrer à son adversaire que seul il tient dans sa main la volonté de l'homme et peut l'incliner comme il lui plaît.

Une autre considération, qui se rencontre souvent dans les écrits des Saints Pères, nous fait voir pourquoi Dieu a voulu obtenir le consentement de Marie pour l'Incarnation de son Fils. L'homme, disent-ils, avait causé sa propre perte par sa libre volonté, et il ne pouvait plus que gémir dans l'esclavage du démon, incapable de rompre lui-même les chaînes

(1) Luc, I, 45

qu'il s'était forgées. Le Fils de Dieu eut pitié de lui. Mais Dieu est grand et admirable en toutes ses œuvres. Par un seul acte de sa volonté il pouvait briser les liens qui tenaient l'homme courbé sous la domination de Satan. Il fit bien mieux : il lui donna le pouvoir de triompher lui-même de son vainqueur, et de détruire par sa liberté une faute qu'il avait commise par un abus de sa liberté. Ainsi la revanche divine éclatait avec plus de magnificence : *multiformis proditoris ars ut artem falleret* (1), toutes les habiletés du démon se trouvaient encore ici retournées contre lui. Il avait fait de l'homme son associé volontaire pour renverser le plan de Dieu ; Dieu fit aussi de l'homme son associé volontaire pour détruire l'œuvre de Satan. Pour cela l'homme devait être revêtu de la force divine, bien plus il devait devenir Dieu, puisque Dieu seul pouvait fournir une digne satisfaction pour l'offense faite par le péché. Dieu ne reculera pas devant cette extrémité. Il établira entre lui et la nature humaine une union si étroite qu'en toute vérité il deviendra homme. Mais puisque cette union avait pour but de rendre l'homme capable de réparer volontairement ce qu'il avait volontairement détruit, Dieu lui demande son consentement avant de s'unir à lui. Et de même que pour entraîner toute la nature humaine dans le péché, Satan s'était adressé à un seul homme qui en était le représentant ; de même pour la rédemption Dieu demandera le consentement d'une seule personne, qui répondra pour toute l'humanité. Et cette personne sera la Vierge Marie. C'est dans ce sens que saint Thomas disait, énonçant en une formule de principe ce qu'il avait lu dans les écrits des Pères de l'Eglise : *Per Annuntiationem expectabatur consensus Virginis loco totius naturæ humanæ* (2).

Par ce qui précède, il est manifeste que Marie est indissolublement unie au Rédempteur.

(1) Hymne *Pange Lingua*.

(2) III P., Q., § XXX, a. I.

C'est en vain que les protestants multiplient les chicanes pour se dérober à l'évidence. Ils ne peuvent effacer l'Écriture et la Tradition. Leur thèse, en voulant exalter le Sauveur, n'aboutit qu'à nier le merveilleux plan constamment annoncé et pleinement réalisé par Dieu. L'économie de la Rédemption reprend point par point, pour la corriger, l'œuvre de notre chute ; et l'unité que nous y trouvons ne consiste pas en ce que notre salut a été opéré par le Christ seul sans la coopération d'aucune pure créature ; elle est en ce que, pour ramener l'homme à lui, en le rendant à sa première destinée, Dieu s'est opposé à Satan ; et au premier Adam aidé de la première Ève dont Satan s'était servi, il a opposé le nouvel Adam aidé de la nouvelle Ève. Le drame du paradis terrestre s'est déroulé une seconde fois avec des personnages et avec un dénouement totalement opposés.

MARIE MÉDIATRICE.

Le titre de médiatrice, surtout avec l'efficacité et l'étendue d'action surnaturelle qu'il a toujours eues dans la Tradition chrétienne, nous conduit à la même conclusion contre les protestants. Car si Marie, comme ils le veulent, n'a rien fait pour notre salut et ne prend aucune part au travail de notre sanctification, comment expliquer la place à part, incomparablement au-dessus de tous les autres saints, qu'elle a toujours occupée dans les supplications et la reconnaissance des fidèles ? Comment expliquer que l'Eglise, par la voix de ses saints Docteurs et de ses Souverains Pontifes, ne cesse de proclamer que dans l'ordre de la grâce tout passe par Marie, aussi bien nos prières qui montent vers Dieu que les secours qui nous viennent de lui ?

Écoutons le Bienheureux Grignon de Montfort, fidèle écho de la tradition. Commentant ces paroles de nos Saints Livres, « *in Israel hæreditare*, ayez Israël pour votre héritage », il représente Notre-Seigneur disant à sa sainte Mère : « Dieu mon Père m'a donné pour héritage toutes les nations de la

terre, tous les hommes bons et mauvais, prédestinés et réprouvés. Je conduirai les uns par la verge d'or et les autres par la verge de fer ; je serai le père et l'avocat des uns, le juste vengeur des autres, et le juge de tous. Mais pour vous, ma chère Mère, vous n'aurez pour héritage que les prédestinés, figurés par Israël ; et comme leur bonne mère vous les enfanterez, les élèverez, et comme leur souveraine vous les conduirez, gouvernerez et défendrez » (1). N'est-ce pas une éloquente paraphrase de ces suaves paroles, que les fidèles du monde entier étaient accoutumés à adresser à Marie dans le chant de l'*Ave maris stella* : *Monstra te esse matrem, sumat per te preces* ?

Les Saints et les théologiens ont insisté sur cette vérité avec une complaisance bien compréhensible, puisqu'il y allait de la gloire de notre Mère et de la place que nous devons lui donner dans notre dévotion. « Dieu l'a faite la distributrice universelle de tous les biens », affirme le Bienheureux Albert le Grand (2). Et saint Bernard dit de même : « Dieu a voulu que nous ne recevions rien qui n'ait passé par les mains de Marie » (3). Les autorités sont en cette matière si nombreuses que nous ne pouvons penser à en invoquer qu'une faible partie. Qu'il nous suffise d'en citer deux ou trois, qui résument les autres. Bossuet, qui connaissait si merveilleusement la doctrine traditionnelle, s'exprime ainsi : « Dieu ayant une fois voulu nous donner Jésus-Christ par la Sainte Vierge, les dons de Dieu sont sans repentance et cet ordre ne change plus. Il est et sera toujours véritable qu'ayant reçu par sa charité le principe universel de la grâce, nous en recevons encore par son entremise les diverses applications dans tous les états différents qui composent la vie chrétienne. Sa charité maternelle ayant tant contribué dans le mystère de l'Incarnation, qui est le principe universel de la grâce, elle y contribuera éternellement dans toutes les

(1) *La Vraie Dévotion à la Sainte Vierge*, p. 49.

(2) Q. Q. super *Missus est*, q. XXIX.

(3) Sermo 3, in *Vigil. Domini*, num. 10.

autres opérations de la grâce, qui ne sont que des dépendances » (1). Le Bienheureux Grignon de Montfort, que nous nous plaisons à écouter parce qu'il a été l'un des plus profonds théologiens de la Vierge en même temps qu'un de ses serviteurs les plus dévots, n'est pas moins explicite, quand il dit : « Dieu le Fils a communiqué à sa mère tout ce qu'il a acquis par sa vie et sa mort, ses mérites infinis et ses vertus admirables, et il l'a faite trésorière de tout ce que son Père lui a donné en héritage. C'est par elle qu'il applique ses mérites à ses membres, qu'il communique ses vertus et distribue ses grâces. C'est un canal mystérieux, c'est son aqueduc, par où il fait passer doucement et abondamment ses miséricordes, Dieu le Saint-Esprit a communiqué à Marie, sa fidèle Epouse, ses dons ineffables, et il l'a choisie pour la dispensatrice de tout ce qu'il possède : en sorte qu'elle distribue à qui elle veut, autant qu'elle veut, comme elle veut et tant qu'elle veut, tous ses dons et toutes ses grâces, et il ne se fait aucun don céleste qui ne passe par ses mains virginales. Car telle est la volonté de Dieu, qui a voulu que nous ayons tout par Marie » (2). Et Léon XIII, en exposant l'économie du Rosaire, écrivait au monde catholique : « Vient d'abord, comme il est juste, l'Oraison Dominicale, la prière à notre Père des Cieux. A peine l'avons-nous invoqué en sublimes accents, que, de son trône, notre prière descend et se tourne suppliante vers Marie, tout naturellement, en vertu de cette loi de supplication, si bien formulée par saint Bernardin de Sienne : « toute grâce accordée aux hommes arrive jusqu'à eux par trois degrés : Dieu la communique au Christ, du Christ elle passe à la Sainte Vierge, et des mains de Marie elle descend jusqu'à nous » (3).

Cet enseignement est basé sur cette vérité communément admise par les théologiens, que Marie a eu un mérite de

(1) Edit. Lebarq, t. v, p. 609.

(2) *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge*, 1^{re} partie, ch. 1^{er}.

(3) Encycl. sur le Rosaire, *Sucunda semper*, 8 sept. 1894.

convenance partout où Notre-Seigneur a eu un mérite de justice : *Beata Virgo de congruo meruit quod Christus de condigno*. Sans doute elle resta une simple créature, mais elle n'a pas l'ombre d'une imperfection ; en elle resplendit une telle beauté et une si grande pureté, que les regards de Dieu s'y reposent avec une infinie complaisance. Reprenant la parole qu'il avait dite dans le paradis terrestre : *il n'est pas bon que l'homme soit seul* (1) il fit d'elle une merveille unique dans l'ordre de la grâce et lui demanda d'être l'associée du nouvel Adam, en acceptant sa part des douleurs au prix desquelles il consentait à pardonner à l'homme coupable. Et Marie unit à celles de Jésus ses supplications et ses souffrances, à sa mort sur la croix elle joignit son propre martyre. Dès lors Dieu pouvait-il refuser d'exaucer toutes les prières de celle qu'il avait préparée pour être l'aide de l'Homme-Dieu dans la restauration du plan divin ? Nous pouvons donc affirmer que Marie a mérité toute grâce dans l'ordre de la convenance, comme Notre-Seigneur a mérité toute grâce dans l'ordre de la justice : *Beata Virgo meruit de congruo quod Christus de condigno*.

Et s'il est vrai qu'elle a mérité toute grâce pour nous, qu'elle a été l'intermédiaire entre Dieu et nous, à côté de son divin Fils et en union avec lui, il est légitime de conclure qu'elle conserve son rôle de médiatrice pour recevoir et offrir à Dieu nos prières, comme aussi pour nous distribuer tous ses bienfaits.

Pour n'avoir pas été formulé en termes aussi universels par les Pères de l'Eglise et les anciens théologiens, ce sentiment est cependant conforme à leur doctrine, comme l'a abondamment démontré saint Alphonse de Liguori. Et la preuve en est aisée. La Sainte Vierge connaît toutes nos prières, non seulement celles que nous lui adressons, mais encore celles par lesquelles nous implorons l'intercession des Saints. Il

(1) *Gen.*, II, 18.

faut même aller plus loin et dire qu'elle connaît les prières faites directement à Dieu et à Notre-Seigneur. Nous le déduisons d'un principe de théologie qui ne saurait être contesté, à savoir qu'au ciel les bienheureux ont connaissance de tout ce qui les intéresse sur la terre, car sans cette connaissance leur bonheur ne serait pas parfait. Or Marie étant notre mère dans l'ordre surnaturel, elle ne peut rester indifférente à aucun de nos besoins, à aucune de nos prières. Si donc Jésus, comme source de toute grâce et de tout mérite, et en outre comme roi de toute créature et juge des hommes, a une pleine connaissance de tous les êtres, rien non plus de ce qui touche à notre salut n'échappe à la connaissance de Marie, en vertu de son titre universel de mère de tous les hommes. La sphère d'influence des saints a des limites ; elle ne s'étend qu'à ceux qui les invoquent et à ceux sur lesquels Dieu ou l'Eglise a établi leur protection. Mais encore leur intercession en notre faveur devra-t-elle se subordonner à celle de Marie : « O Vierge, s'écrit saint Anselme, si vous gardez le silence, aucun saint ne priera pour nous ; si vous priez, tous nous aideront et prieront pour nous » (1). Il est donc certain que toutes nos demandes ne montent vers Dieu que par l'entremise de Marie et qu'aucune grâce ne nous est accordée qui ne passe par ses mains maternelles.

Est-il possible de comprendre cette médiation universelle, reconnue et célébrée par toute l'Eglise bien avant que le protestantisme fût né, si l'on accorde à Marie que le titre de Mère du Christ ? Comment se seraient formées la croyance et la dévotion des chrétiens à Marie *Médiatrice*, si, comme le pensent les protestants, elle n'avait aucune part dans notre rédemption, ni par conséquent dans notre sanctification ?

(1). Or. 43 ad B. V.

MATERNITÉ DE MARIE

En refusant à la Sainte Vierge la maternité de grâce par rapport aux hommes, les protestants ferment l'oreille aux cris d'amour et de reconnaissance, qui à travers les âges et de tous les points de la terre, n'ont cessé de monter vers elle. Ils enlèvent à notre dévotion ce qu'elle a de plus doux, ils lui dérobent ce qui fait sa confiance, et la vie de l'Eglise deviendrait incompréhensible, car la dévotion à notre Mère du ciel a été, avec la dévotion à Jésus, le foyer où s'est alimenté l'amour des chrétiens de tous les temps.

On composerait des volumes, si on voulait suivre, depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, les témoignages de la tradition touchant la maternité spirituelle de Marie. Léon XIII, dans son Encyclique *Augustissimæ*, du 12 septembre 1897, affirme qu'il ne fait que traduire la constante pensée de l'Eglise, *quod perpetuo sensit Ecclesia*, quand il nous dit : « A la dernière heure de sa vie publique, alors qu'il dressait le testament de la nouvelle Alliance, et le scellait de son sang divin, Jésus confiait sa mère à l'apôtre bien-aimé par les très douces paroles : voici votre mère. Et parce que le poids des années qui va s'aggravant de jour en jour, nous fait sentir que notre vie ne peut désormais être longue, nous ne saurions nous empêcher de dire à nos fils dans le Christ les dernières paroles que le Sauveur a laissées tomber sur nous du haut de la croix, comme son testament : Voici votre Mère ».

Voyons maintenant ce que signifie la maternité de Marie à notre égard.

Des sentiments qui peuvent faire battre un cœur humain, aucun n'est aussi doux, aucun n'est aussi fort que celui de la maternité. La mère n'existe que pour son enfant ; pour lui elle prodigue, sans jamais calculer, tout ce qu'elle a d'énergie, de tendresse, de dévouement. Mais si la maternité

naturelle met dans le cœur de la femme ces sentiments exquis, que dirons-nous de la maternité surnaturelle ? La maternité naturelle transmet l'existence avec la nature et les facultés qui seront la source de toutes les actions, des jouissances et des perfections auxquelles peut atteindre l'espèce dans laquelle se fait cette communication de la nature. Il s'ensuit que l'amour maternel n'est satisfait que lorsqu'il voit l'enfant en possession tranquille et définitive de tout ce qui peut le rendre parfait et heureux. Mais Dieu nous a fait un don qui nous élève infiniment au-dessus de notre condition naturelle et de la perfection que nous pouvons y acquérir, puisqu'il nous rend capables de participer à la perfection divine, par la possession de la béatitude même de Dieu, qui consiste dans la vision directe de son essence et la plénitude de bonheur qui découle nécessairement de cette vision. Ni la chair, ni le sang, ni la volonté de l'homme ne pouvait nous donner rien de semblable. Il a fallu la toute-puissance de Dieu pour opérer cette mystérieuse ascension de notre nature, et la toute-puissance de Dieu ne pouvait faire œuvre plus sublime. Quel sera donc le sentiment d'une mère qui sera mère dans cet ordre surnaturel ? Quelle pureté et quelle force d'amour, quelle profondeur dans son désir de conserver à son enfant cette vie qu'elle lui a donnée, de le faire parvenir au plus parfait développement de cette vie, jusqu'à ce qu'enfin le cœur maternel se repose dans la contemplation de la suprême et inadmissible félicité de son enfant.

C'est cette maternité de Marie que Dieu annonçait, quand, au paradis terrestre, il dit au démon, représenté par le serpent sous l'image duquel il avait trompé nos premiers parents, que le descendant de la femme lui écraserait la tête. Car dans ce descendant nous devons reconnaître, avec toute la tradition, non seulement la personne physique de Notre-Seigneur, mais aussi son corps mystique, composé des justes en qui il infuse la grâce. Marie est donc la mère de la grâce, puisqu'elle est la mère de Jésus en tant qu'il ré-

pand la grâce dans les âmes ; elle est la mère des justes, puisque ceux-ci sont les membres de ce corps mystique dont Jésus est le chef et qu'ils font partie de sa personne. C'est à cette maternité qu'elle a consenti en disant le *fiat* par lequel elle acceptait d'avance tout ce que cette maternité comporterait pour elle de souffrances et d'angoisses. Pour nous rendre compte de ces souffrances de la maternité de grâce en Marie, il nous suffit de considérer le plan de la rédemption, où nous la trouvons constamment avec Jésus, mêlant son action à la sienne pour nous régénérer. Toute la vie du Sauveur tendait à notre salut ; chacun des actes, chacun des instants qui la composèrent avaient un lien étroit avec le drame du Calvaire. Il n'en fut pas autrement pour Marie. Elle n'a vécu que pour nous, et dans son existence il ne fut pas une minute qui ne nous fût consacrée. Jamais le glaive de douleur que lui avait prédit Siméon ne cessa de transpercer son cœur. Dans la Circoncision elle commence à offrir effectivement le sang de son Fils et lui donne ce nom de Jésus dont la signification porte d'avance en son âme toutes les souffrances de l'Homme-Dieu. Quelques jours plus tard, publiquement et à la face du monde, elle présente son Fils au temple et l'offre au Seigneur pour la mission qu'il est venu remplir, devenant visiblement dans cette circonstance déjà ce qu'elle est d'une façon permanente dans l'intime de son cœur, *sacerdos pariter et altare*, le prêtre et l'autel de cette immolation anticipée de l'Agneau. Dans la fuite en Egypte et à Nazareth, elle partage la vie de Jésus, continuant sa maternité divine par les exemples d'une vie toute céleste non moins que par les labeurs quotidiens offerts à Dieu pour nous. Car ce n'est pas seulement par sa mort que le Sauveur nous a rachetés, c'est aussi par l'exemple de sa vie en nous montrant la voie que nous devons suivre ; et ce n'est pas uniquement ses souffrances qui ont fait de Marie notre mère spirituelle, mais aussi l'admirable modèle que toute sa vie présente à notre imitation.

Enfin l'heure vient où Jésus va donner à sa vie la consé-

cratation suprême par son sacrifice sur la croix. Marie est là, donnant à Dieu pour notre rançon cette victime qui est son Fils, et unissant son martyre au sien. Si elle n'a pas répandu son sang pour nous c'est que dans les conseils de Dieu l'homme devait être racheté par le sang de l'Agneau seul, mais elle a offert des tourments plus douloureux que la mort la plus cruelle. Car elle est au Calvaire, non pas tant pour donner à son Fils un dernier témoignage de son affection que pour enfanter à la grâce tous les hommes par l'offrande de cette victime et celle de l'immolation de son propre cœur.

C'est fait. Jetant un dernier regard sur le livre des prophéties, Jésus constate qu'il a accompli tout ce qui a été dit de lui. Dans un instant il jettera son cri de victoire *consumatum est*, et son âme retournera à son père, après avoir achevé l'œuvre de la rédemption et désarmé la colère vengeresse. Mais il lui reste à nous enseigner un grand mystère. Là, au pied de la croix, se tient l'homme régénéré. Pour bien lui marquer que dans cette nouvelle naissance il a aussi une mère, il lui dit, en lui montrant Marie : « Voilà votre Mère (1) ; » et à Marie, l'appelant *femme* pour signifier que ce n'est pas sa mère qu'il voit en elle en ce moment, il dit, en lui montrant Jean, l'homme de sa prédilection surnaturelle : « Voilà votre fils (2) ». La voilà donc la *femme*, la nouvelle Ève qui a écrasé la tête de l'antique serpent, et qui, par son union avec le nouvel Adam, est devenue la mère des vivants dans l'ordre rétabli par la grâce reconquise.

Mais le rôle de Marie n'est pas encore terminé, car une mère ne se contente pas de donner la vie à son enfant ; elle l'entoure de ses soins jusqu'à ce qu'il soit devenu un homme parfait. C'est pourquoi Jésus, en quittant ce monde, laisse Marie à l'Eglise qui vient de naître à l'ombre de sa croix.

(1) JOAN., XIX, 26-27.

(2) JOAN., XIX, 26-27.

C'est autour d'elle que cette Eglise se réunira pour attendre la venue du Paraclet, lequel continuera et achèvera la mission de Jésus ; et lorsque les Apôtres seront entrés définitivement dans leurs fonctions de chefs visibles du troupeau du Christ, Marie sera encore là, attirant sur eux et sur les âmes qu'ils évangélisent les grâces méritées au Calvaire. Puis les portes du ciel s'ouvrent devant elle, et son intercession continue toujours, en faveur de chacun de ses enfants. Elle ne finira que lorsque le dernier des élus aura atteint la plénitude de sa croissance dans le Christ, le jour où l'ange du Seigneur aura dit : « le temps n'est plus ».

Quelle consolation et quelle force pour nous de pouvoir dire en toute vérité que Marie est notre Mère ! Elle l'est aussi réellement et dans un sens plus élevé que celle qui nous donna la vie du corps. Elle a une profondeur et une délicatesse d'amour qu'aucun cœur humain ne peut concevoir, et au service de son amour elle a la toute puissance de Dieu lui-même, *omnipotentia supplex*.

Que les protestants s'accommodent de leur Christ défiguré, qu'une froide dévotion contemple avec plus de terreur que d'amour, nous nous glorifions d'être, avec tous nos pères qui nous ont précédés dans la foi, les disciples du Jésus qui s'est véritablement montré notre frère, puisqu'après nous avoir, par sa vie et par sa mort, mérité d'avoir le même Père que lui, il nous a encore donné sa Mère. On dirait qu'il n'a rien voulu réserver pour lui, ou plutôt parce que, malgré l'infinité de son amour et de sa condescendance pour nous, il reste notre Dieu et notre Juge, il a voulu placer entre lui et nous une médiatrice qui ne fût que mère, qui ne connût que la bonté et la miséricorde. Qui donc n'irait pas avec confiance à ce Dieu qui se dépouille ainsi de tout ce qu'il a de terrible pour les pauvres pécheurs et ne veut les atteindre qu'en passant par sa Mère qui est aussi leur Mère ? Il a voulu que des mains de cette Mère nous tenions les dons magnifiques qu'il nous a légués, *omnia nos habere voluit per Ma-*

riam (1); il a voulu que par elle nos supplications lui soient présentées afin qu'elles soient infailliblement agréées, *ad Jesum per Mariam*. Aucun point de l'espace, aucun moment du temps, aucun acte des hommes ne peut être soustrait au pouvoir de sa clémence maternelle. Marie fut la radieuse aurore qui annonça le soleil de Justice; elle est l'Etoile qui nous conduit sûrement au port; elle sera la miséricorde qui nous défendra au tribunal du Juge dont la sentence rentiera dans toute l'éternité.

P. COMPÈS, C. S. Sp.
Originaire du diocèse de Quimper
Directeur au Séminaire français de Rome.

(1) Saint BERNARD, *Sermon* 3, *in Vigil. Domini*, num. 10

NIHIL OBSTAT
† A. Le ROY, évêque d'Olinda
sup. gén.



MARIE DISPENSATRICE DES GRACES DIVINES

Dans les Litanies laurétaines, la Sainte Vierge est invoquée sous le titre de « mère de la divine grâce » : *mater divinæ gratiæ, ora pro nobis*. Quelle est la signification théologique de cette pieuse formule que l'Eglise insère dans sa liturgie et met sur les lèvres de tous les fidèles ? C'est ce que nous devons déterminer.

Marie est tout d'abord mère de la divine grâce, parce qu'elle a enfanté Celui qui est l'unique source de tous les biens surnaturels pour l'humanité rachetée. Nous avons tout reçu de Notre Seigneur Jésus Christ. Dans l'ordre actuel de la Providence, aucun recours à Dieu n'est possible que par Lui, chacune des grâces divines est un fruit de sa passion et nous est appliquée par sa médiation toute-puissante. Il est par suite légitime de dire qu'en nous donnant Jésus, le principe de toutes les grâces, Marie nous a tout donné avec Lui; et on peut lui appliquer, proportion gardée, le texte de saint Paul (Rom. VIII.) 32) : *Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum, quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit ?* « Dieu, qui n'a pas épargné son propre fils, mais qui l'a livré pour nous, ne nous a-t-il pas accordé tous les biens avec Lui ? » Ainsi la Vierge, en acceptant de devenir la mère du Sauveur, a ouvert à tous les hommes la fontaine d'eau vive qui jaillit pour la vie éternelle, et voilà pourquoi les chrétiens de l'univers entier la proclament « mère de la divine grâce ». Mais beaucoup négligent le don de Dieu et deviennent des enfants de perdition : Marie est plus spécialement mère de grâce, pour

les fidèles qui restent unis au Christ et qui sont les membres de son corps mystique. « On peut dire en toute vérité qu'en portant le Sauveur dans son sein, Marie y portait encore tous ceux dont la vie du Sauveur renfermait la vie. Nous tous qui sommes unis au Christ et qui formons, suivant la parole de l'apôtre, les membres de son corps, issus de sa chair et de ses os, nous sommes sortis du sein de la Vierge Marie à l'instar du corps adhérent à la tête. C'est pourquoi, en un sens spirituel et mystique, mais très réel, nous sommes les fils de Marie et elle est notre mère à tous (1). » « Etant mère de notre chef, selon la chair, Marie est selon l'esprit, mais très véritablement la mère de tous ses membres, parce qu'elle a coopéré par sa charité à faire naître dans l'Eglise les enfants de Dieu (2). »

Le contenu de cette invocation « mère de la divine grâce » est encore plus riche. Marie n'a pas seulement donné au monde Jésus-Christ; elle lui est inséparablement associée dans toute l'œuvre de la Rédemption. Elle a accepté l'immolation sanglante de son Fils, et elle s'est unie à son sacrifice, s'offrant elle-même en holocauste pour le salut du genre humain. Elle a participé ainsi, dans un ordre secondaire et subordonné, à l'acquisition de toutes les grâces qui nous viennent du Calvaire. Suivant l'expression des théologiens, elle nous a mérité par un mérite de convenance tout ce que le Christ nous a mérité à titre de justice.

Le rôle de Marie n'est pas terminé. Le trésor inépuisable des grâces qui, jusqu'à la fin des siècles, se répandront sur le monde, a été rempli une fois pour toutes par le sacrifice de la croix. Mais ces grâces doivent être appliquées à chaque âme en particulier, et l'œuvre de sanctification continue

(1) PIE X, Encyclique *Ad Diem illum*, à l'occasion du cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, 2 février 1904. — *Acta Pii X*, vol. I, p. 152. — Cf. aussi Edition des actes de Pie X, *Bonne Presse*.

(2) S. AUGUSTIN. *Lib. de S. Virginitate*, c. VI. P. L. t. XL, col. 399.

chaque jour par un travail incessant de Dieu et de l'homme. La miséricordieuse Marie participe elle aussi à cette distribution actuelle des grâces célestes; elle a été établie par son Fils la trésorière des dons divins; et nulle vérité n'est plus consolante pour notre faiblesse. Marie est « mère de grâce », puisque toutes les grâces sans exception nous viennent par sa médiation, et qu'elle nous enfante sans cesse à la vie surnaturelle.

La Sainte Vierge a collaboré avec son divin Fils, et dépendamment de lui, à l'acquisition des grâces surnaturelles; elle participe encore avec lui à l'application actuelle des mérites du Calvaire aux âmes rachetées: telles sont les deux grandes fonctions de la maternité de grâce.

I

EXPOSÉ DE LA DOCTRINE

I. — RÔLE DE MARIE DANS L'ACQUISITION DES GRACES.

Le Christ pouvait naître de la Vierge sans lui donner ensuite une part personnelle dans l'œuvre de la rédemption. N'est-il pas l'unique rédempteur, le médiateur unique entre Dieu et les hommes ? Seul, il pouvait offrir pour le péché une réparation proportionnée et surabondante. Marie elle-même est la première des rachetées, et elle tient toutes ses grandeurs de la divine libéralité de Celui qui a bien voulu devenir son fils. Mais le Christ a racheté sa mère d'une façon si éminente qu'il la fait participer ensuite au rachat des autres créatures. Il se l'est associée dans toutes ses œuvres, et la causalité principale du Fils n'exclut pas la causalité universelle, dépendante et subordonnée, de la mère. Encore une fois, Dieu pouvait se passer de tout auxiliaire dans l'œuvre de notre salut ; mais par un dessein miséricordieux de sa libre volonté, il a décidé que Marie participerait à l'acquisition des biens surnaturels, afin d'exalter celle qui est pleine de grâce et afin de nous donner une mère toute compatissante. Les Pères de l'Eglise enseignent d'une voix unanime que Dieu, par une mystérieuse revanche, a voulu retourner contre Satan les armes que celui-ci avait employées pour nous perdre. Dès lors l'unité du plan divin exigeait que Marie fût associée au nouvel Adam comme Ève l'avait été au premier Adam et qu'elle tint dans l'ouvrage de notre salut la place qu'Ève avait tenue dans l'ouvrage de notre ruine. Ève avait été une médiatrice de mort, Marie sera une médiatrice de vie ; Ève avait intercédé pour notre perte, Marie intercède

pour notre salut. Tel est le témoignage de toute la Tradition catholique, magistralement résumé par Bossuet dans ses « *Élévations sur les Mystères* » (12^e semaine, 5^e élévations) : « la désobéissance d'Ève notre mère, son incrédulité envers Dieu, sa malheureuse crédulité à l'ange trompeur, était entrée dans l'ouvrage de notre perte : et Dieu a voulu aussi, par une sainte opposition, que l'obéissance de Marie et son humble foi entrât dans l'ouvrage de notre rédemption. En sorte que notre nature fût réparée par tout ce qui avait concouru à sa perte ; et que nous eussions une nouvelle Ève en Marie, comme nous avons en Jésus-Christ un nouvel Adam.... C'est ici le solide fondement de la grande dévotion que l'Eglise a toujours eue pour la Sainte Vierge. Elle a la même part à notre salut qu'Ève a eue à notre perte : c'est une doctrine reçue dans toute l'Eglise catholique par une tradition qui remonte jusqu'à l'origine du christianisme. »

La part qui revient à la Sainte Vierge dans la distribution des grâces divines est une conséquence de la part qu'elle a eue d'abord dans leur acquisition. Ainsi faudrait-il étudier longuement cette première fonction de la maternité de grâce si elle ne s'identifiait pas avec la fonction corédemptrice qui a été magnifiquement développée par les conférenciers de Guingamp (1). Reprendre la même thèse serait s'exposer à dire mal ce qu'ils ont si bien dit. La Rédemption a eu un double effet : un effet satisfactoire et un effet méritoire. Mais ces deux effets sont inséparables ; c'est par le même acte, la même offrande, que le Sauveur a racheté le monde et ouvert à toutes les âmes rachetées une source inépuisable de vie surnaturelle. Et puisque la Sainte Vierge, ainsi qu'on l'a démontré au Congrès de Guingamp, est véritablement corédemptrice du genre humain, puisqu'elle a coopéré au rachat du monde coupable, il s'en suit qu'elle a collaboré également à l'ac-

(1) Lire aussi les belles pages que le P. Compès consacre dans son rapport à l'unité du plan rédempteur. Cf. *supra*.

quisition des grâces qui rendront l'homme participant de la nature divine et lui donneront force et lumière pour marcher dans la voie du salut. C'est ce qu'expriment les Pères de l'Eglise quand ils opposent la Vierge Marie à la vierge Ève, quand ils la proclament la *médiatrice* de Dieu et des hommes, le *salut du monde*, la *cause de notre vie*.

Cette doctrine, appuyée sur les témoignages explicites de la tradition, est devenue commune parmi les théologiens, qui l'ont condensée dans cette formule très précise : Marie a satisfait à titre de convenance partout où le Christ a satisfait à titre de condignité, et elle a mérité par un mérite de convenance tout ce que le Christ a mérité par un mérite de justice. *B. Virgo satisfecit de congruo ubi Christus satisfecit de condigno. B. Virgo de congruo meruit quod Christus de condigno.*

Le Christ a mérité comme cause principale qui suffit seule à produire l'effet et n'emprunte pas à d'autres la raison de son efficacité ; Marie a mérité comme cause secondaire et instrumentale qui recevait toute sa vertu du Christ. La médiation de Marie n'est donc pas de même ordre que la médiation de Jésus ; mais dans l'ordre subordonné et dépendant qui lui est propre, cette médiation a la même universalité que celle du Christ. Toutes les grâces que le Christ a méritées à titre de condignité, Marie les a méritées à titre de convenance ; et l'on ne peut assigner à la causalité de la mère d'autres limites qu'à la causalité du Fils lui-même. Et puisque toutes les grâces de l'Ancien Testament ont été accordées uniquement en vue des mérites du Christ, on peut dire aussi, en toute vérité, qu'elles ont été accordées en vue des mérites de Marie.

La thèse que nous venons d'exposer n'est pas seulement enseignée par les théologiens, elle a été explicitement affirmée dans les Encycliques des Souverains Pontifes, et, sans avoir été définie par le magistère infaillible, elle fait cependant partie du dépôt de la doctrine catholique. Il faut nous

borner à deux citations. Dans son Encyclique *Adjutricem populi* du 5 septembre 1895, adressée aux Evêques du monde entier, Léon XIII exprime en ces termes la première fonction de la maternité de grâce : « Marie fut l'assistante du Christ dans l'œuvre de la rédemption de l'homme » (1), par opposition à Ève « qui fut l'assistante d'Adam dans l'œuvre de notre ruine ». Plus récemment, Pie X sanctionne formellement la formule adoptée par les théologiens et la revêt de son autorité. Voici en effet ce qu'il écrit dans l'Encyclique *Ad diem illum* du 2 février 1904, adressée à l'univers catholique, à l'occasion du 50^e anniversaire de la définition de l'Immaculée-Conception : « Loin de nous évidemment la pensée d'attribuer à la mère de Dieu le pouvoir de produire la grâce surnaturelle : ce pouvoir n'appartient qu'à Dieu seul. Mais, parce qu'elle l'emporte sur toutes les créatures par sa sainteté et par l'intimité de son union avec le Christ, et qu'elle a été associée par le Christ à l'œuvre de la rédemption des hommes, la Vierge a mérité, comme on dit, d'un mérite de convenance tout ce que le Christ a mérité par un mérite de condignité, et Dieu l'a établie la dispensatrice de ses grâces » (2).

Comment la Vierge bénie est-elle devenue la médiatrice entre Dieu et les hommes, par quels actes a-t-elle coopéré à l'expiation du péché et à l'acquisition du trésor des biens surnaturels ? Suarez (3) et les autres théologiens nous répondent qu'elle y a concouru principalement de trois manières : en méritant à titre de convenance la maternité divine ; en prononçant son *fiat* et en donnant ainsi son consentement

(1) LÉON XIII. Encyclique *Adjutricem populi*. *Acta Leonis XIII*. Tome xv, p. 303 « *ut quæ sacramenti redemptionis humanæ patrando administra fuerat.* »

(2) « Patet itaque abesse profecto plurimum ut nos Deiparæ supernaturalis gratiæ efficiendæ vim tribuamus, quæ Dei unius est. Ea tamen, quoniam universis sanctitate præstat conjunctioneque cum Christo, atque a Christo ascita in humanæ salutis opus, *de congruo*, ut aiunt, promeret quod Christus *de condigno* promeruit, estque princeps largiendarum gratiarum ministra ». *Acta Pii X*. Tome I, p. 154 seq.

(3) SUAREZ. *De Mysteriis vitæ Christi*, Disp. 18, sect. 4 ; Disp. 23.

volontaire à l'incarnation du Verbe ; en offrant le Sauveur Jésus pour le salut du monde, d'abord le jour de la présentation au temple, puis au moment de la consommation sanglante sur le Calvaire, et en s'offrant elle-même comme victime de propitiation avec son divin Fils. Léon XIII (1), expliquant les mystères du Rosaire, résume admirablement cette doctrine : « Voici d'abord les mystères de joie. Le Fils éternel de Dieu fait homme s'incline vers les hommes ; mais c'est avec le consentement de Marie..... Enfin le Christ, l'attente des nations, vient au jour ; mais il naît de Marie, et si les bergers et les Mages, prémices de la foi, se hâtent pieusement vers son berceau, c'est avec Marie qu'ils trouvent l'Enfant. Et lorsque cet Enfant veut ensuite être apporté au temple, afin de se livrer par un rite public en victime à Dieu son Père, c'est encore par le ministère de sa mère qu'il est présenté au Seigneur Ce n'est pas autrement que parlent les mystères douloureux. Dans le jardin de Gethsémani, où Jésus endure une crainte et des tristesses mortelles, et au Prétoire où il est flagellé, on ne voit pas, il est vrai, Marie près de lui, mais depuis longtemps elle connaît très clairement les douleurs réservées à son Fils. En effet, lorsqu'elle s'offrit comme servante pour être sa mère, et lorsqu'elle se consacra tout entière avec lui dans le temple, elle devint dès lors, par l'un et l'autre de ces actes, l'associée de ce Fils dans son œuvre si laborieuse d'expiation pour le genre humain. Il n'est donc pas douteux qu'elle n'ait pris en son âme une très grande part aux amertumes, aux angoisses, aux tourments de son Fils unique. Du reste, c'est devant elle et sous ses regards que devait s'accomplir le divin sacrifice, en vue duquel cette Vierge généreuse l'avait formé de sa chair et nourri de son lait. Mais ce qu'il y a de plus touchant à remarquer dans ce dernier mystère, c'est que tout près de la croix de Jésus était debout Marie, sa mère ; sa mère qui,

(1) Encyclique *Jucunda semper* 8 sept. 1894. Acta Leonis XIII, tome XIV, p. 307 (traduction du P. Terrien) *La mère des hommes*. 1^{er} vol.

brûlant pour nous d'une charité sans bornes, offrait, elle-même, afin de nous recevoir pour enfants, son propre Fils à la justice divine, mourant en son cœur avec lui, transpercée qu'elle était d'un glaive de douleurs ». C'est ainsi que, par l'immolation et la souffrance, Marie s'unissait à son Fils pour nous obtenir le pardon et nous mériter l'amitié de Dieu ; c'est ainsi qu'elle est devenue mère de grâce pour tous les hommes.

II. — RÔLE DE MARIE DANS L'APPLICATION DES GRACES.

Nous venons d'étudier la première fonction de la maternité de grâce : la seconde y trouve son fondement et sa justification. Le titre de mère de Dieu est la première origine et la mesure de toutes les grandeurs de Marie : c'est parce qu'elle est mère de Dieu que la Vierge est devenue corédemptrice du genre humain ; et le titre de corédemptrice est, à son tour, le principe du privilège incomparable de distributrice des grâces divines.

Bossuet a exposé cet enchaînement dans un langage magnifique (1) : « Il a donc fallu que Marie ait concouru, par sa charité, à donner au monde son libérateur. Comme cette vérité est connue, je ne m'étends pas à vous l'expliquer : mais je ne tairai pas une conséquence que peut-être vous n'avez pas assez méditée : c'est que Dieu, ayant voulu une fois nous donner Jésus-Christ par la Sainte Vierge, cet ordre ne se change plus ; et les dons de Dieu sont sans repentance. Il est et sera toujours véritable, qu'ayant reçu par elle une fois le principe universel de la grâce, nous en recevons encore, par son entremise, les diverses applications dans tous les états différents qui composent la vie chrétienne. Sa charité maternelle ayant tant contribué à notre salut dans le mystère de l'Incarnation, qui est le principe universel de la grâce, elle y contribuera éternellement dans toutes les autres opérations qui n'en sont que des dépendances. »

On remarquera ce mot « dépendances ». Le *fiat* prononcé

(1) BOSSUET : Sermon sur la Dévotion envers la Sainte Vierge (1^{er} Point). Ailleurs ce sermon est cité sous le nom de 3^e sermon pour l'Immaculée-Conception.

au jour de l'Annonciation se prolonge jusqu'au Calvaire, bien plus, héroïquement renouvelé au pied de la croix, il a son retentissement jusqu'à la fin des siècles. En un sens très légitime, on peut dire que la Rédemption ne s'achèvera qu'au dernier jour du monde. « La passion du Christ, dit saint Thomas, a détruit tous les péchés et fait de tous les hommes autant d'enfants de Dieu, quant à la suffisance de la satisfaction et du mérite, mais non quant à l'effet (1). » La seule imputation extérieure des mérites du Sauveur ne suffit pas à nous justifier. Nous ne devenons justes et saints que par une sainteté intérieure, par une qualité surnaturelle infuse qui transforme l'âme et l'élève à la participation de la nature divine. Cette vie surnaturelle permanente est préparée, conservée, rendue active et féconde par des secours transitoires, illuminations de l'intelligence et motions de la volonté, que l'on appelle grâces actuelles. Voilà pourquoi, bien que la Rédemption soit accomplie, l'application des fruits de la Rédemption ne cesse pas ; le travail de la sanctification des âmes se continue à travers mille obstacles, et il n'aura de terme que le jour où le dernier des élus sera couronné. Son *fiat* volontaire ayant associé la Vierge à toutes les œuvres de Jésus, elle sera aussi sa collaboratrice dans cette application actuelle des mérites du Calvaire.

Mais de quelle manière Marie remplit-elle ce rôle miséricordieux de dispensatrice des grâces divines ? La question étant délicate, nous procéderons par degrés.

*
**

C'est une vérité de foi que les saints et les bienheureux qui jouissent de la félicité céleste peuvent intercéder pour nous et nous aider efficacement par leur médiation auprès de Dieu. Le crédit que les âmes saintes doivent à leur titre

(1) S. THOMAS. In III, *Sent. Dist.* 19, q. 1, a. 1.

d'amis de Dieu, appartient à plus forte raison à la Vierge, et d'une façon éminente. N'est-elle pas la « pleine de grâce », la bien-aimée entre les créatures ? N'est-elle pas la mère du Fils de Dieu ? N'a-t-elle pas donné sa collaboration volontaire à l'œuvre de la rédemption ?

Nous savons que l'efficacité d'une prière se mesure à la sainteté de celui qui prie et à l'intimité de son union avec Dieu. Aussi la puissance d'intercession de la Sainte Vierge l'emporte sur celle de tous les autres saints réunis. « Ce que tous peuvent avec vous, s'écrit saint Anselme, vous le pouvez seule et sans eux..... Si vous gardez le silence, personne ne priera pour moi, personne ne m'aidera ; mais parlez, et tous prieront pour moi, tous s'empresseront de me secourir (1). » L'intervention des saints s'exerce dans une sphère limitée ; elle se restreint à une série de grâces ou bien à une catégorie de personnes. Les saints ont, en un certain sens, leurs spécialités ; et c'est ainsi que l'a compris la piété populaire éclairée par la tradition et par l'enseignement de l'Eglise.

Au contraire, la puissance d'intercession de la Vierge n'a pas de limites. Les Pères et les Docteurs de l'Eglise sont unanimes à dire que Notre-Seigneur ne peut rien refuser à sa mère. Sur ce point, il y a plein accord entre les témoignages de l'Orient et ceux de l'Occident. Voici la belle invocation de saint Jean Damascène (mort en 748) : « O vous, la souveraine et la Reine de notre nature, écoutez les prières de vos serviteurs qui recourent à votre protection. Intercédez pour nous auprès de votre Fils... Car, ô Vierge Marie, votre intercession n'est jamais repoussée du Seigneur ; il ne refuse rien à vos demandes, tant vous approchez de près la très simple et très adorable Trinité (2). » Saint Germain de Constantinople (+ 733) ne craint pas d'affirmer que Marie possède,

(1) S. ANSELME, *Orat. 46 ad B. Virginem*. P. Lat. Migne. CLVIII, col. 943.

(2) S. JOAN. DAMASC. *Homil. in Annunciationem. B. V. Deip.* P. G. (Migne) XCVI, col. 647.

en sa qualité de Mère du Très-Haut, « un pouvoir égal à son vouloir (1) ». Les prières attribuées à saint Ephrem et qui, en tout cas, remontent à une très haute antiquité, supposent de même la toute-puissance de Marie : « Par vos prières maternelles, faites violence à la miséricorde de votre Fils, encore qu'il soit au-dessus de toute contrainte, et daignez rétablir votre indigne et malheureux serviteur dans son antique et première place (2). » Il faudrait encore citer saint André de Crète et surtout les documents liturgiques contenus dans le Ménologe des Orientaux.

Les Occidentaux ne sont pas moins explicites. Saint Pierre Damien applique à la Vierge ces paroles de l'Ecriture : « Tout pouvoir (vous) a été donné sur le ciel et sur la terre (3). »

Ainsi la Sainte Vierge est toute-puissante au ciel. Mais la toute puissance qui lui appartient n'est pas une toute-puissance d'autorité et de commandement ; c'est une toute puissance d'intercession. Un mot résume parfaitement l'enseignement de la tradition catholique : Marie est la « Toute-Puissance suppliante », *Omnipotentia supplex*.

Une seconde vérité n'est pas moins certaine : Marie est toute bonne et miséricordieuse. Elle nous aime d'un amour ineffable parce que nous avons été rachetés par le sang de son divin fils, parce que nous sommes ses enfants et qu'elle nous a adoptés au pied de la croix. Son amour pour les hommes est mêlé de miséricorde, car elle les voit accablés de misères et d'infirmités. Les saints se plaisent à dire que Dieu s'est réservé la justice et a remis, d'une certaine manière, les fonctions de la miséricorde entre les mains de sa mère. C'est pourquoi tous peuvent recourir à elle avec confiance ; elle ne repousse personne, et les plus grands pécheurs sont assurés de trouver un asile dans son cœur maternel.

(1) S. GERM. CONST. *In Ingressum SS. Deiparæ*, serm. 2, P. G. XCVIII, col. 320.

(2) S. EPHREM. *Precat. ad Dei Genitricem, opera* (Assemani), t. IV, p. 540.

(3) PETR. DAMIAN. *Serm. 45, in Nativ. B. V. M.* PL. CXLIV, col. 740.

La toute-puissance d'intercession de Marie et son amour miséricordieux pour les hommes se trouvent exprimés à la fois dans cette belle prière du *Memorare* : « Souvenez-vous, ô très miséricordieuse Vierge Marie, qu'on n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, imploré votre assistance et demandé votre intercession, ait été abandonné.... »

Il faut conclure des considérations précédentes que nous pouvons obtenir, par l'entremise de Marie, toutes les grâces sans exception. Dès que nous la prions, la Vierge s'empresse d'intervenir et le Seigneur accueille favorablement sa demande. Bien plus, dans sa miséricordieuse bonté, Marie prévient souvent nos supplications et nous obtient, à notre insu, les grâces qui nous sont utiles. Elle agit ainsi principalement à l'égard de ses dévots serviteurs. En ce sens, au moins, l'on peut dire que les grâces nous viennent d'ordinaire par l'intercession de Marie.

*
**

N'avons-nous pas suffisamment démontré notre thèse ? Il le semblerait ; et cependant il faut aller encore plus avant. Une vérité est désormais incontestable : Marie, dans sa miséricordieuse bonté, intercède pour les justes et les pécheurs, et ainsi la plupart des bienfaits célestes nous viennent *en fait* par son entremise. Nous devons affirmer davantage : non seulement les grâces *peuvent* nous venir par Marie, mais elles *ne peuvent nous venir autrement* que par Marie. La Vierge n'est pas seulement *de fait* notre avocate auprès de Dieu ; elle est *de droit* notre médiatrice, elle est *de droit* la dispensatrice générale des grâces divines. Non pas certes que ce droit lui appartienne par nature ou à titre de justice ; mais tel est l'ordre établi par la libre volonté de Dieu, qui a donné à Marie une part personnelle dans l'œuvre de la rédemption. Bien que la distinction entre la question de fait et la question de droit soit assez délicate, elle est cependant

nécessaire à la faiblesse de notre intelligence, contrainte d'élaborer des concepts multiples et distincts pour comprendre l'unité des œuvres divines. Non seulement l'intercession de Marie dépasse celle des autres saints par son efficacité et par son universalité ; mais Marie a été investie par Dieu d'une fonction et d'un privilège qui n'appartient qu'à elle seule. La différence qui existe entre la médiation de Marie et la médiation des autres saints n'est pas une simple différence de degrés : c'est une différence essentielle. La médiation de Marie est d'un autre ordre, si je puis ainsi parler. Les grâces divines peuvent être communiquées aux hommes sans la médiation de tel ou tel saint ; mais Dieu a établi que les biens surnaturels ne descendraient sur la terre que par la médiation de sa mère. L'intercession des saints est subordonnée à celle de Marie ; pour être efficace, elle doit être transmise au Christ par la Vierge. C'est ce qu'exprime saint Anselme dans le texte que nous citons, il y a un instant : « Si vous gardez le silence, personne ne priera pour moi, personne ne m'aidera ; mais parlez, et tous prieront pour moi, tous s'empresseront de me secourir. » Tel est le décret divin.

Mais quelle est l'étendue du privilège accordé à Marie ?

III. — ETENDUE DU RÔLE MÉDIATEUR DE MARIE.

1° Par rapport aux moyens généraux de salut.

Comment faut-il entendre que les grâces divines descendent sur la terre en passant par ses mains ? Est-ce uniquement en ce qu'Elle a été constituée par son divin Fils la protectrice de l'Eglise, qui est le moyen universel de salut et à laquelle sont ordonnées d'une certaine manière toutes les grâces de sanctification ?

Sans aucun doute, cette fonction a été confiée à Marie. C'est à la suite du miracle de Cana, opéré sur sa demande, que les disciples, premier noyau de la société chrétienne, crurent dans le Maître ; Elle a coopéré à la fondation de l'Eglise et à la propagation de l'Evangile ; Elle a contribué par ses prières à la première effusion du Saint-Esprit sur les Apôtres au jour de la Pentecôte ; et les effusions postérieures de l'Esprit Sanctificateur sur l'Eglise et sa divine Hiérarchie se font toujours par sa médiation. Elle continue à inspirer les prédicateurs de la divine Vérité et à protéger l'œuvre du Christ contre les attaques de l'enfer. C'est à la Vierge bénie que la Tradition catholique attribue la destruction des hérésies dans le monde entier : *Gaude Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo* (1).

Léon XIII énumère dans son Encyclique *Adjutricem populi* (5 sept. 1895) les bienfaits que Dieu a accordés à l'Eglise par l'intercession de Marie :

(1) *Office de la Sainte Vierge*, 1^{re} Ant. du 3^e Nocturne.

« Et certes (1), il ne paraîtra pas exagéré d'affirmer que c'est
« principalement sous la conduite de la Vierge Marie et avec
« son aide que la doctrine et les lois de l'Evangile se sont répandues si rapidement, à travers des obstacles et des difficultés immenses, dans l'universalité des nations, inaugurant partout un nouvel ordre de justice et de paix. C'est ce
« qui a inspiré l'âme et la prière de saint Cyrille d'Alexandrie, lorsqu'ils s'adresse en ces termes à la Vierge : *Par vous, les apôtres ont prêché aux nations la doctrine du salut ; par vous, la Croix bénie est célébrée et adorée dans le monde entier ; par vous, les démons sont mis en fuite et l'homme est rappelé au ciel ; par vous, toute créature retenue dans les erreurs de l'idolâtrie est ramenée à la connaissance de la vérité ; par vous, les fidèles sont parvenus au saint baptême, et dans toutes les nations des Eglises ont été fondées* (2).

« Bien plus, comme l'a proclamé le même docteur, c'est
« Elle qui a donné et consolidé le sceptre de la vraie foi ; et
« elle n'a cessé de s'employer à maintenir parmi les peuples, ferme, intacte et féconde, la foi catholique. Il existe sur ce point des preuves nombreuses et assez connues, et qui ont éclaté parfois d'une manière admirable...

« Ce fut surtout aux époques et dans les pays où il y avait à déplorer l'alanguissement de la foi par suite de l'indifférence, ou son ébranlement par le fléau pernicieux des erreurs, que le secours miséricordieux de l'auguste Vierge se fit sentir. Alors, grâce à son impulsion et à son appui, des hommes éminents en sainteté et en zèle apostoliques se sont levés pour repousser les efforts des méchants et ramener les âmes à la piété de la vie chrétienne. »

C'est la Vierge Marie qui a suscité les Pères et les Docteurs de l'Eglise. « C'est à Celle, en effet, qui est le *Siège de la di-*

(1) LÉON XIII, *Adjutricem populi*. — *Acta Leonis XIII*, Tome xv, p. 303, seq. Cf. aussi *Actes de Léon XIII*, Bonne Presse.

(2) S. CYRILLE D'ALEXANDRIE, *Hom. Contra Nestorium*, P. G. t. LXXVII, col. 991.

« *vine Sagesse* qu'ils rapportent avec reconnaissance la féconde
« inspiration de leurs écrits, et c'est par Elle, par conséquent,
« et non par eux-mêmes que la malice des erreurs, comme
« ils le proclament, a été confondue. Enfin les Princes et
« Pontifes romains, gardiens et défenseurs de la foi, les uns
« dans la direction de leurs guerres saintes, les autres dans
« la promulgation de leurs décrets solennels, ont toujours
« imploré le nom de la divine Mère, et n'ont jamais manqué
« d'éprouver sa puissance et sa faveur.

« C'est pourquoi, avec autant de vérité que de magnifi-
« cence, l'Eglise et les Pères rendent gloire à Marie : *Salut,*
« *ô bouche toujours éloquente des apôtres, ô solide fonde-*
« *ment de la foi, rempart inébranlable de l'Eglise ; salut, ô*
« *vous, par qui nous avons été inscrits au nombre des citoyens*
« *de l'Eglise une, sainte, apostolique ; salut, source merveil-*
« *leuse d'où jaillissent les fleuves de la Sagesse divine, qui*
« *roulant les eaux très pures et très limpides de l'orthodoxie,*
« *refoulent le flot des erreurs. Réjouissez-vous, parce que,*
« *seule, vous avez détruit toutes les hérésies dans le monde*
« *entier.* »

Cette part que la très Sainte Vierge a eue dans l'expansion, les combats, les triomphes de la foi catholique, manifeste avec évidence le plan divin à son égard. Dieu l'a établie reine et protectrice de l'Eglise. Elle est chargée de conserver intacte la Foi et la Charité dans la société fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ ; elle est chargée d'étendre à travers tous les peuples et toutes les parties de l'univers le royaume de Dieu. C'est par son entremise que les grâces et les dons sanctificateurs de l'Esprit-Saint se répandent sur l'Eglise et sur ses membres.

De la sorte, Marie participe déjà à l'application générale de toutes les grâces divines ; car si les grâces peuvent être distribuées et sont distribuées de fait au dehors de l'Eglise, elles ne peuvent cependant être accordées dans l'ordre actuel sans avoir une relation naturelle à la Société divinement fondée par le Christ. Toute grâce conserve dans l'Eglise

catholique, ou bien oriente, dirige, conduit vers l'Eglise catholique. Marie intercède pour les fidèles afin qu'ils restent adhérents à la tête du corps mystique auquel ils appartiennent, et afin que par un progrès continu ils croissent dans la justice et la sainteté ; elle intercède pour les infidèles afin qu'ils entendent la voix du bon pasteur et qu'ils entrent dans l'unique bercail. Et cette intercession de Marie, mère et protectrice de l'Eglise, s'étend, au moins sous une forme générale, à tous les bienfaits divins.

2^o Par rapport à chaque grâce en particulier.

Mais le sens de la thèse que nous défendons est encore plus déterminé. La Vierge participe à l'application actuelle et spéciale de toutes les grâces sans exception. Elle est médiatrice pour chaque homme en particulier. Tous les dons surnaturels, considérés dans leur ensemble ou dans le détail de leur distribution, nous viennent par Marie. Elle n'intercède pas seulement pour nous d'une façon générale, elle nous assiste dans chacun de nos besoins, dans chacune des circonstances de notre vie. La Sainte Vierge n'est pas dispensatrice des seules grâces pour l'obtention desquelles son intervention a été sollicitée explicitement ou implicitement ; que nos prières soient adressées directement et uniquement à Dieu, ou qu'elles s'adressent à d'autres saints, la médiation de Marie est toujours nécessaire. Le sens de la thèse est donc universel et absolu : Dieu a établi la Vierge Marie dispensatrice de ses dons, de telle sorte qu'aucune grâce, quelle qu'elle soit, ne descende du ciel sur la terre sans passer par les mains de Marie.

Sans doute la distribution des dons divins par droit propre et privé appartient au Christ : c'est en effet par sa mort qu'il les a obtenus ; seul, il est, de par sa nature et sa puissance, le médiateur de Dieu et des hommes. Toutefois, en raison de la communion de douleurs et d'angoisses entre la mère et le fils, il a été donné à cette Auguste Vierge d'être

auprès de son fils unique la très puissante médiatrice et avocate du monde entier (1).

La Sainte Vierge n'est donc pas la cause principale de l'application de la grâce. C'est à Dieu seul qu'il appartient de produire la grâce au fond de l'âme, car il s'agit là d'une œuvre équivalente à une véritable création. Marie intervient-elle au moins comme cause instrumentale efficiente de la production de la grâce, à la façon des sacrements ? Beaucoup d'auteurs ont pensé que Dieu se servit ainsi de la Vierge pour sanctifier saint Jean-Baptiste dans le sein de sa mère, au jour de la Visitation.

L'explication est fort admissible ; mais en tout cas, il semble que ce mode fût exceptionnel. On n'a pas de raison assez grave pour affirmer que Marie continue à concourir de cette manière à l'application des grâces divines. Lorsqu'Elle est appelée le « canal », « l'aqueduc » par lesquels les eaux de la vie surnaturelle se répandent sur la terre, il faut se garder de prendre ces expressions dans un sens matériel. Elles signifient seulement que toutes les grâces nous viennent par la médiation et par l'intercession de Marie.

*
**

Tels sont, en effet, les deux modes suivant lesquels la Sainte Vierge participe à l'application des grâces divines : par voie de *médiation* et par voie d'*intercession*.

Bien que ces deux voies se ressemblent beaucoup, il existe entre elles une différence.

La médiation s'étend non seulement au présent et à l'avenir, mais aussi au passé. Une grâce est due à la médiation d'un saint, lorsqu'elle est accordée en considération de ses mérites. Toutes les grâces qui ont été distribuées depuis la faute originelle et qui seront distribuées jusqu'à la fin du monde, sont dues à la médiation de Marie. Entendue dans

(1) PIE X, Encyclique *Ad Diem illum*.

ce sens, la participation de la Vierge à la dispensation des dons divins n'a aucune limite, ni dans l'espace ni dans le temps : elle a la même universalité que la médiation de Jésus.

L'intercession est un mode plus spécial et plus restreint qui rentre dans la médiation. Elle suppose évidemment l'existence de l'intercesseur, et c'est pourquoi elle ne vaut que pour le présent et l'avenir. De cette manière, Marie n'est distributrice des grâces divines que pour les âmes du Nouveau Testament. Précisons encore, et, sans nous demander en quelle mesure l'intervention de la Vierge a été nécessaire pendant la durée de sa vie terrestre, disons que depuis son Assomption et son couronnement au ciel, toutes les grâces nous viennent par son intercession. Considérée pendant le temps postérieur à l'Assomption, l'intercession de Marie, dans un ordre secondaire et subordonné, est aussi universelle que celle de Jésus : elle s'étend à tous les hommes, à tous les lieux, elle s'applique à tous les dons de la grâce sans exception.

On dira, et l'objection a déjà été proposée maintes fois : Marie ne peut intercéder actuellement pour chacune des grâces conférée aux hommes, si elle ne connaît tous nos besoins, tous nos pieux désirs, toutes nos prières. Une telle science est-elle possible ? Il suffira de répondre que les saints, dans le ciel, reçoivent une science proportionnée à leur degré de gloire et aussi à la fonction spéciale que Dieu leur a confiée. Puisque Dieu a donné Marie pour mère à tous les hommes, il a dû lui accorder en même temps la connaissance de tous les intérêts spirituels de ses enfants. Puisqu'il l'a établie dispensatrice de ses grâces, il se doit à lui-même de lui communiquer la science requise pour remplir parfaitement ce miséricordieux office. En prouvant que, de par la volonté divine, toute grâce nous vient par l'intercession de Marie, nous aurons démontré du même coup qu'elle connaît toutes nos prières et tous les intérêts de nos âmes.

Le sens précis de la thèse « toutes les grâces viennent par Marie » est donc celui-ci : toutes les grâces depuis la faute

originelle jusqu'à la fin du monde, par la médiation de Marie ; toutes les grâces depuis l'Assomption à la fois par la médiation et l'intercession de Marie.

Mais les grâces sacramentelles n'échappent-elles pas à cette universelle médiation de Marie ? Il le semblerait au premier abord : les sacrements produisent infailliblement la grâce *ex opere operato*, toutes les fois qu'il n'y a pas d'obstacle en celui qui les reçoit. Aucune intervention ne peut s'insérer entre l'application du signe sacramentel et l'effet produit, et il ne reste pas de place pour un intermédiaire dans l'ordre de la causalité efficiente. Rien de plus certain. Mais la causalité de Marie est d'un autre ordre, et dans cet ordre, les grâces sacramentelles, aussi bien que les autres, nous viennent par son entremise. Elle a mérité d'un mérite de convenance l'institution des sacrements, et la vie surnaturelle qu'ils produisent dans les âmes découle de cette source inépuisable qu'elle a contribué à faire jaillir sur le Calvaire. De plus, les sacrements ne sont pas appliqués à tous : les uns les reçoivent, les autres en sont privés ; les uns s'en approchent fréquemment, d'autres ne s'y fortifient qu'à de longs intervalles ; les uns, animés de contrition et de ferveur, y trouvent un principe de progrès et de croissance spirituelle ; pour d'autres, ils sont des instruments de mort. D'où vient cette différence ? C'est l'intercession de Marie qui nous envoie les ministres dispensateurs des saints mystères ; c'est elle qui nous procure la faveur de recevoir les sacrements ; c'est elle qui nous obtient les dispositions requises pour nous en approcher saintement et en retirer des fruits de salut.

Il n'y a donc aucune exception, aucune limite à l'universalité de la médiation et de l'intercession de la Sainte Vierge.

II

DEMONSTRATION

Apportons maintenant les preuves de notre thèse : elles sont de trois sortes. Les premières sont des raisons de convenance théologique ; les deuxièmes sont tirées des paroles et des faits évangéliques ; les troisièmes enfin résument l'enseignement de la tradition catholique manifesté par les témoignages des Pères et des Docteurs, par les prières et les formules de la liturgie, et surtout par les Encycliques des Souverains Pontifes. Ces arguments se fortifient les uns les autres, et considérés dans leur ensemble et leur connexion convergente, ils semblent produire une véritable certitude.

Notre dessein étant d'insister de préférence sur l'argument de tradition, il nous suffira d'indiquer très sommairement les deux premiers chefs de preuves.

§ I. — CONVENANCE THÉOLOGIQUE.

L'argument de convenance théologique est implicitement contenu dans les pages qui précèdent.

Marie apparaît indissolublement associée à Jésus dans le plan rédempteur. Il convient dès lors qu'elle lui reste unie dans l'œuvre de sanctification par laquelle s'achève dans le temps l'exécution du plan indivisible conçu dans l'éternité.

Dieu pouvait se passer du consentement de la Vierge, mais, l'ayant fait coopérer au mystère de l'Incarnation qui est le principe universel de la grâce, il se doit à lui-même de l'associer à toutes les autres opérations de la grâce qui n'en sont que des dépendances.

Nous avons montré que Marie a participé, par un mérite de convenance, à l'acquisition de toutes les grâces qui découleront sur le monde. Par une conséquence naturelle, elle possède, suivant la forte expression des docteurs de l'Eglise, une sorte de juridiction sur le trésor des biens de la Rédemption. Elle a mérité d'être l'instrument par lequel Jésus dispense toutes les grâces de salut.

§ II. — FAITS EVANGÉLIQUES.

Plusieurs faits racontés dans les saints Evangiles révèlent avec évidence le plan de Dieu à l'égard de la Vierge. C'est par l'entremise de Marie que saint Jean-Baptiste est sanctifié dans le sein de sa mère. Le miracle de Cana, sur lequel est fondée la foi des Apôtres, est dû à l'intercession de Marie. C'est la prière de Marie qui appelle sur l'Eglise, au jour de la Pentecôte, l'abondance des dons du Saint-Esprit. Or ces trois faits ont une signification qui dépasse les circonstances particulières où ils se sont produits : ils manifestent la loi divine de la sanctification des âmes. Ils sont le parfait exemplaire de toutes les opérations de la grâce jusqu'à la fin des siècles.

Et puisque la médiation de Marie a été nécessaire pour obtenir cette première distribution des grâces divines, elle sera également indispensable pour toutes les distributions postérieures de grâces, qui en sont des conséquences et des imitations. Ainsi se découvre à nous la loi de sanctification établie par la miséricorde de Dieu (1).

Le Christ a promulgué lui-même, en mourant sur la Croix, le décret éternel de Dieu lorsqu'il a prononcé ces deux mots sublimes dans leur simplicité : « Voici votre mère ! Voici votre fils ! »

Aux pieds de la Croix saint Jean représentait tous les

(1) Voir la preuve des « *Faits Evangéliques* » traitée avec plus d'ampleur dans les rapports de MM. Tanguy, Pérennès, Picaud et Chapron.

hommes et plus spécialement tous les chrétiens (1) ; et en la personne du disciple bien-aimé, la Vierge nous a acceptés tous pour ses enfants. La parole de Jésus : « voici votre mère », sanctionne le passé ; elle nous dit que Marie a été vraiment la mère des vivants par sa coopération à l'œuvre de la Rédemption. Mais cette divine parole regarde surtout l'avenir, elle signifie principalement que Marie sera notre mère à partir du moment de la Passion. Et comment le sera-t-elle, puisque la rançon du péché est déjà payée, sinon par cette sollicitude de chaque instant pour notre salut, sinon par cette communication incessante de la vie surnaturelle qui nous rend de plus en plus conformes à Jésus ? En nous donnant Marie pour mère, le Sauveur nous apprend que nous devons recourir à elle dans tous nos besoins et que tous les dons de la grâce nous viennent par ses mains : telle est la volonté divine solennellement exprimée.

L'analyse des fonctions de la maternité nous amène à la même conclusion. Une véritable mère n'engendre pas seulement ses enfants ; elle les nourrit ; elle les aide à faire les premiers pas ; elle les élève et les façonne jusqu'à ce qu'ils soient devenus des hommes parfaits. Lorsque l'enfant se blesse, c'est vers sa mère qu'il court, c'est elle qui le soigne et le guérit. Ainsi en est-il dans la vie spirituelle. Pour qu'elle soit notre mère au sens parfait du mot, il ne suffit pas que Marie ait donné au monde Jésus-Christ, principe de notre vie ; il faut qu'elle nous enfante actuellement à la grâce surnaturelle, qu'elle fasse de nous des enfants de Dieu, il faut qu'elle conserve et augmente en nous cette vie divine, et nous fasse progresser jusqu'à ce que notre croissance spirituelle soit achevée. Lorsque le péché fait des blessures à notre âme, c'est elle qui, s'appuyant sur les mérites de son Fils, nous obtient miséricorde et pardon. Soustraire quelque grâce à la médiation et à l'intercession de Marie, ce serait amoindrir sa maternité.

(1) « In Joanne autem, quod perpetuo sensit Ecclesia, designavit Christus personam humani generis, eorum in primis qui sibi ex fide adhacrescerent .. »
LÉON. XIII. Encycl. *Adjutricem Populi*. Acta. t. xv, p. 302.

§ III. — L'ENSEIGNEMENT DE LA TRADITION CHRÉTIENNE.

C'est la Tradition qui nous a guidés dans l'exposé des raisons théologiques et dans l'interprétation des faits évangéliques. Il faut maintenant considérer la Tradition en elle-même, en tant que source de la Révélation, et en tant qu'expression de l'enseignement infaillible de l'Eglise.

Bien que le contenu de la Révélation ne puisse plus s'accroître et que la foi catholique soit immuable, cependant il y a un progrès véritable dans la connaissance et l'explication de certaines parties du donné révélé. En ce sens, il est légitime d'admettre un développement du dogme et ce développement est manifeste pour la vérité que nous défendons.

A. — Les Pères.

Pendant les premiers siècles, les Pères n'affirment pas formellement la participation de la Sainte Vierge à l'application actuelle et spéciale de toutes les grâces divines. Mais ils lui attribuent des titres et des privilèges qui contiennent implicitement cette doctrine. D'une commune voix, ils appellent Marie notre mère (1), *la mère de tous les vivants* (2). Or, nous l'avons vu, le rôle d'une mère n'est pas seulement d'engendrer son enfant, mais de l'élever jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge adulte. La maternité de Marie n'aurait pas le sens parfait que les Pères lui donnent, si la Vierge ne concourait pas constamment à nous obtenir et à nous communiquer les grâces de sanctification. C'est surtout par son intercession actuelle auprès de son Fils glorifié que Marie se montre pleinement notre mère.

Sans aucune restriction, ils proclament Marie la *média-*

(1) S. AMBROISE († 399). *De Inst. Virg.* c. 14. — S. AUGUSTIN. *De Sancta Virg.* n° 6, etc...

(2) S. EPIPHANE († 403). *Adv. Hæres.* 78, n° 18. — S. PIERRE CHRYSOLOGUE († 450). *Serm.* 64, etc...

trice du monde (1). Or elle ne serait pas médiatrice dans la signification complète du mot, si les grâces de justification et de progrès ne nous venaient par sa médiation incessante. Les Pères n'assignent aucune limite à la médiation de Marie : dans leur pensée, cette médiation ne s'arrête donc pas au jour de la Passion, elle continue au ciel.

Sans distinction de passé et de futur, ils disent que Marie est la *cause de notre vie*, la *cause de notre salut* (2). Que signifient ces paroles ? La Vierge est tout d'abord cause de notre vie et de notre salut, parce qu'elle nous a donné le Sauveur et qu'elle a coopéré à son sacrifice. Mais cette causalité est encore éloignée ; pour être cause de notre vie d'une façon prochaine et immédiate, Marie doit contribuer à nous donner, à chaque instant, tous les dons célestes qui nous vivifient et nous justifient, car la vie de l'âme et le salut ne sont possibles que par la grâce surnaturelle.

Au témoignage des Pères les plus anciens, Marie est constamment associée à Jésus comme Eve l'a été à Adam. Cette affirmation n'implique-t-elle pas que la Vierge reste collaboratrice de Jésus dans toutes ses œuvres et principalement dans la répartition des biens de la rédemption ?

Enfin les Saints Pères répètent à l'envi que Marie est la *seule* ressource de l'humanité déchue, *l'unique* espérance des chrétiens, que *seule* elle fait pleuvoir sur eux les biens du ciel (3). Ces expressions n'excluent pas évidemment la médiation souveraine et principale du Sauveur ; mais elles signifient que Marie a reçu en partage un privilège qui n'appartient à aucune autre créature, qu'elle est, en un certain sens, l'unique médiatrice après Jésus-Christ, qu'elle est sa compagne inséparable et participe à toutes ses fonctions.

Peu à peu les témoignages de la tradition se précisent, et

(1) Cf. S. EPHREM. ANTIPATER. SOPHRONIUS, (Cf. *Passaglia: De Immaculato Conceptu* n°s 1388-1490).

(2) Cf. S. IRÉNÉE, S. EPHREM, S. EPIPHANE, S. PIERRE CHRYSOLOGUE, S. JÉRÔME, S. AUGUSTIN, etc... (Cf. *Passaglia. Ibid.* n°s 1388-1490).

(3) Cf. *PASSAGLIA: De Immaculato Conceptu*, n°s 1521-1530 ; 1434-1438.

bientôt ils attestent la croyance explicite au pouvoir incomparable de Marie. Tels sont déjà les passages où les Pères, énumérant les diverses grâces accordées aux hommes, les attribuent toutes sans aucune réserve à l'intercession de la Vierge. N'est-ce pas affirmer équivalement que tous les bienfaits divins nous viennent par elle? Ainsi s'exprime saint CYRILLE d'Alexandrie († 444) dans le passage que nous avons déjà cité. Ailleurs le même saint s'écrie: « Salut à vous, Mère de Dieu, par qui... les églises orthodoxes se sont multipliées dans les cités, dans les bourgs et dans les îles. Salut à vous, Mère de Dieu, par qui nous est venu le vainqueur de la mort et l'exterminateur de l'enfer... Salut à vous mère de Dieu par qui toute âme fidèle est sauvée... (1) » Reproduisons encore cette prière que l'Eglise a prise dans les œuvres de saint AUGUSTIN pour l'introduire dans l'office de la Sainte Vierge: « Sainte Marie, secourez les malheureux, aidez les pusillanimes, donnez la force aux faibles; priez pour le peuple, intervenez en faveur du clergé, intercédez pour le dévot sexe féminin. Que tous ceux qui vous célèbrent éprouvent les bienfaits de votre assistance. »

On le voit, les Pères rapportent à la médiation de Marie les grâces accordées dans les diverses circonstances de la vie et à toutes les catégories de personnes. Aucun don céleste n'est exclu de cette universelle intercession.

Parcourons les principaux témoignages de la tradition où Marie nous est présentée comme la dispensatrice des grâces divines. Quelques textes très anciens peuvent déjà être interprétés dans ce sens. Saint IRÉNÉE (mort en 202) écrit: « Marie devint par son obéissance la cause du salut de tout le genre humain ». (*Contra Hœr.* L. III, c. 22). Ne faut-il pas entendre que la Sainte Vierge est la cause de notre salut, non seulement par son *fiat* prononcé librement, mais encore par sa médiation actuelle et incessante auprès de Dieu?

(1) S, CYRILL. ALEX. *Encom.* in S. M. *Deip.* P. G. LXXVII, col. 1033.

Dans les prières attribuées à saint Ephrem, († 373) et qui, en tout cas, remontent à une haute antiquité, nous lisons: « Ma très sainte Dame, Mère de Dieu, pleine de grâce, vous, la commune gloire de notre nature, le canal de tous les biens, la reine de toutes choses après la Trinité, la médiatrice du monde après le Médiateur.... » (*Precat.* 4 *ad Deip.*) (1).

ANTIPATER, Evêque de Bostra († 458), s'écrie en s'adressant à la Vierge: « Salut à vous qui intercédez librement comme médiatrice pour le genre humain. » (*Hom. in Joan. Bapt.*) (2).

A partir du VIII^e siècle, les témoignages deviennent de plus en plus nombreux et explicites.

Saint ANDRÉ DE CRÈTE († 720) s'adresse en ces termes à la Vierge mourante: « Partez donc, partez en paix; quittez cette demeure terrestre pour aller rendre Dieu propice à nous sa créature. Vivant parmi nous, vous n'étiez possédée que par une minime partie de notre terre. A présent que vous montez aux cieux, le monde entier vous embrassera comme son propitiatoire universel (3). »

Saint GERMAIN DE CONSTANTINOPLE († 733) excelle à proclamer les grandeurs de Marie: « Vos bienfaits, dit-il, sont innombrables... Personne, ô très sainte, n'est sauvé que par vous. Personne n'est délivré du mal, sinon par vous, ô immaculée. Personne, ô très pure, ne reçoit les dons de Dieu sinon par vous. Personne, ô très honorée, à qui la miséricorde divine accorde la grâce, si ce n'est par vous (4). » — Ce texte n'est pas isolé: saint Germain ne se lasse pas de répéter la même doctrine. Dans un autre sermon, nous lisons: « Votre intercession est notre vie... car si vous ne dirigez nos pas, personne ne deviendra spirituel, personne n'adorera Dieu en esprit et en vérité... Personne n'est rempli de la connaissance

(1) *Opera* (Assemani) t. III, p. 528.

(2) *Hom. in Joan. Bapt.* P. G., t. LXXXV, col. 1772.

(3) ANDREAS Cret. *Serm.* 3. in *Dormit.* B. V. M. P. G. XCVII. col. 1100 (Trad. du P. Terrien).

(4) Saint GERMAIN, *Hom. in S. Zonam.* n°5. P. G. XCVIII, col. 380 (Traduction du P. Terrien).

de Dieu sinon par vous, ô très sainte. Personne n'est sauvé que par vous, ô mère de Dieu ; personne n'échappe au péril, sinon par vous, ô Vierge Mère. Personne ne reçoit aucun don de la miséricorde divine, sinon par vous, ô pleine de grâce(1). »

S. JEAN DAMASCÈNE († 748), qui donna un exposé systématique des vérités de la foi, affirme le privilège de Marie en termes très clairs : « Mais la mort, dit-il à la Vierge, ne peut vous garder sous son empire ; et vous verserez perpétuellement sur le monde les purs, immortels et toujours inépuisables rayons de la lumière et de la vie, les fleuves de la grâce, les sources des guérisons et des bénédictions célestes (2). » Il s'agit dans ce texte de la médiation de Marie après l'Assomption. Ailleurs, dans une énumération éloquente le même saint attribue toutes les grâces à l'intercession de Marie. « Salut à vous par qui nous sommes enrôlés dans l'Eglise une, sainte, catholique, apostolique. Salut à vous, par qui nous rendons nos hommages à l'adorable et très salutaire croix. Salut à vous, par qui nous possédons la foi qui éclaire et qui sauve les âmes (3) »

Saint THÉODORE STUDITE († 806) prononce ces belles paroles : « Très douce colombe, élevée par un ineffable essor vers les régions d'en haut, elle ne cesse de protéger nos basses régions. Des hauteurs des cieux, elle met en déroute les démons : car elle est là notre constante médiatrice auprès de Dieu (4). »

Saint JEAN, archevêque des Euchaïtes, s'exprime encore d'une façon plus nette : « Elle monte au séjour de l'éternelle paix ; mais il ne faut pas croire que nos intérêts vont lui devenir moins chers et moins sacrés. Maintenant et toujours,

(1) Saint GERMAIN, *Serm. in. Dormit. B. M. V.* n° 2. P. G. XCVIII, col. 349.

(2) S. J. DAMASCÈNE, *Homil. in. Dormit. Deip. Virg.* n° 10. P. G. XCVI, col. 716 (Traduction du P. Terrien).

(3) S. J. DAMASCÈNE, *Hom. in. Annunc. B. M. V.* P. G. XCVI, col. 656 (Trad. du P. Terrien).

(4) Saint THÉODORE, *Stud. Orat. In Dormit. Deiparæ.* P. G. XCIX, col. 721 (Trad. du P. Terrien).

elle s'occupe de notre malheureuse terre... Par elle nous avons l'être, le mouvement et la vie. Par elle nous mourons avec la confiance de trouver la béatitude après notre passage ; et pour tout dire en un mot, tout ce qu'il y a d'heureux pour nous dans la vie présente et dans la vie future, tout, dis-je, nous vient par elle : car en tout temps et de toute manière elle nous rend propices et son Fils et le Père de miséricorde, en sorte qu'elle nous obtient et nous obtiendra de lui tous les biens (1)..... »

Une œuvre attribuée à Saint ILDEPHONSE de Tolède († 667) et qui, sans être de lui, est cependant très ancienne, contient ces mots adressés à la Vierge : « Dieu a mis entre vos mains tous les biens qu'il a voulu accorder à ses saints : c'est à vous en effet qu'ont été confiés les trésors des grâces divines. » (*In Coron. Virg.* c. 15.) (2).

Saint PIERRE DAMIEN († 1057) est l'écho fidèle de la tradition : « Dans vos mains, dit-il à Marie, sont les richesses des miséricordes divines. » Et il ajoute qu'un si grand privilège a été réservé à la seule mère de Dieu : *sola electa es cui tanta gratia concedatur* (3). »

On se souvient en quels termes expressifs saint ANSELME († 1109) enseigne que les intercessions des saints, pour être efficaces, doivent passer par Marie. La conséquence nécessaire c'est que toute grâce descend aussi sur les hommes par l'intercession de la Vierge.

Saint EADMER († 1124) reproduit fidèlement la doctrine de son maître Anselme : « O notre Dame, s'écrie-t-il, nous vous en conjurons, par la faveur du Dieu très puissant et très bon qui vous a si prodigieusement élevée, de ce Dieu qui vous a rendu possible avec lui tout ce qu'il peut lui-même, obtenez-nous de lui que la plénitude de grâces mérite par vous nous

(1) JOAN. EUCHAÏT, *Serm. in S. Deip. Dormit.* n° 32. P. G. CXX. col. 1109-1111 (Trad. du P. Terrien).

(2) *In Coron. Virg.* P. L. t. XCVI, col. 304.

(3) *Serm. de Nat. Virg.* — P. Lat. t. CXLIV, col. 740.

rende, un jour, participants de l'éternelle récompense. (1) »

Saint BERNARD († 1153) surtout mérite d'être cité toutes les fois que l'on traite des privilèges de la Vierge Marie, parce qu'il est un des plus grands docteurs de la théologie mariale. Il faudrait reproduire en entier son sermon de *Aquæductu* ; force est de nous borner à de courts extraits : « Tout ce qu'il y a en nous d'espérance, tout ce qu'il y a de grâce, tout ce qu'il y a de salut nous vient de celle qui s'élève vers le ciel, inondée de délices (2)..... Donc, de toute la tendresse de nos cœurs, de tout notre pouvoir d'aimer, de tous nos vœux les plus ardents, honorons et vénérons cette Vierge Marie : telle est la volonté de Celui qui a voulu que nous ayons tout par Marie. Et cette volonté est toute à notre avantage (3). »

B. — Les théologiens.

Cet axiome, formulé pour la première fois par saint Bernard, sera désormais adopté par la Théologie catholique ; la liturgie le répètera ; les Souverains Pontifes l'approuveront dans leurs Encycliques : *sic est voluntas ejus qui totum nos habere voluit per Mariam*. Les gracieuses comparaisons employées par saint Bernard deviendront classiques : Marie est l'aqueduc mystérieux par lequel Dieu répand sur les hommes les flots vivifiants de la grâce ; elle est l'échelle symbolique qui réunit le ciel et la terre ; elle est le cou mystique qui transmet à tous les membres les énergies de la tête.

Le bienheureux ALBERT LE GRAND († 1280) a consacré un volume entier à célébrer les louanges de Marie (4). Il la salue comme la « distributrice universelle de tous les biens célestes ». (*Quæst, super Missus est*. Q. 29 § 2). Plus loin, il écrit encore (*quæst*. 164, p. 116) : « Parmi les plénitudes de grâces

(1) Saint EADMER, *De Excellentia B. M. V.* c. 12 (Traduction du P. Terrien.)

(2) Saint-BERNARD, *Sermo de aquæductu*, Migne, P. L. t. 183, col. 440.

(3) Saint-BERNARD, *Sermo de aquæductu*, col. 441 (traduction du P. Terrien.)

(4) B. ALBERT LE GRAND, tom. xx, des Œuvres. Edit. Lyon, 1551.

il y a celle qui reçoit uniquement pour donner et c'est la plénitude du canal. Or la Bienheureuse Vierge a cette plénitude : car toutes les grâces sans exception passent par ses mains. »

« En enfantant le Christ, dit saint THOMAS († 1274), la Bienheureuse Vierge a fait en quelque manière découler les grâces sur tous les hommes. » (III P. Q. XXVII. a. 5 ad. 1.). Le saint docteur explique davantage sa pensée dans son *Commentaire sur la Salutation angélique* : « La Vierge est appelée pleine de grâce, parce qu'elle répand cette vie divine sur tous les hommes. »

Saint BONAVENTURE († 1274) est pleinement d'accord avec ses deux illustres contemporains. Il enseigne que Dieu a confié à Marie le royaume de la miséricorde. Ainsi parle également Richard de Saint-Laurent († 1245) : « De même que personne ne va au Père si ce n'est par le Christ ; de même le Christ paraît dire de Marie : personne ne peut venir à moi si ma mère ne l'a pas tiré par ses prières. » *De Laudibus B. M. V.* XII, c. 2).

Raymond JORDAN (*Idiota* † 1381) et GERSON († 1429) redisent la même vérité. Saint BERNARDIN DE SIENNE († 1444) est le digne émule de saint Bernard par sa dévotion envers la Vierge : « Toute grâce communiquée aux hommes dans ce siècle l'est par une triple procession : car elle va du Père au Christ, du Christ à la Vierge et de la Vierge à nous... En effet, à partir de l'heure où elle conçut le Fils de Dieu dans son chaste sein, elle a joui d'une espèce de juridiction ou d'autorité sur toutes les processions temporelles du Saint-Esprit, en sorte que nulle créature ne reçoit de Dieu aucune grâce dont Marie ne soit la dispensatrice... Elle peut donc être appelée justement la pleine de grâce, puisque toute grâce coule par elle sur l'Eglise militante (1). » « Telle est, dit-il encore, l'économie des grâces qui descendent sur le

(1) Saint BERNARDIN DE SIENNE, *Serm. de Annunciat.* 6. a 1. c. 2 (Trad. du P. Terrien).

genre humain : Dieu en est la source universelle, le Christ le médiateur universel, Marie la distributrice universelle. La Vierge, en effet, est le cou mystique de notre tête divine ; c'est par cet organe que les dons célestes sont communiqués au reste du corps (1). »

Saint ANTONIN DE FLORENCE († 1459) répète l'axiome de saint Bernard : « C'est par Marie que descend du ciel tout ce qu'il y a de grâce à venir dans le monde (2). »

A partir du XVII^e siècle, la pieuse doctrine devient commune parmi les théologiens. SUAREZ († 1617) *De Mysteris vitæ Christi*, disp. 23, sect. 3, § 5), saint FRANÇOIS DE SALES († 1622), BELLARMIN (3) († 1621), PETAU (4) († 1652), CONTENSON (5) († 1668), etc... l'exposent dans leurs ouvrages. Reproduisons seulement un passage de saint François de Sales : « Mais remarquez que sainte Elisabeth reçut le Saint-Esprit par l'entremise de la Sainte Vierge pour nous montrer que nous devons nous servir d'elle comme médiatrice envers son divin Fils pour obtenir le Saint-Esprit, car bien que nous puissions aller à Dieu directement et lui demander ses grâces sans nous servir de l'entremise de la Sacrée Vierge et des saints, néanmoins Il n'a pas voulu que cela fût ainsi... » (*Sermon pour la Visitation*). (6) On retrouve chez Bellarmin et Contenson les comparaisons, désormais classiques, de l'Aqueduc et du Cou mystique.

BOSSUET, en qui l'on entend toute la tradition, affirme à plusieurs reprises que Marie participe à toutes les opérations de la grâce : car tel est le décret divin. Nous l'avons

(1) Saint BERNARDIN DE SIENNE, *Serm.* 10 in quadrag. a. 3, c. 3 (Trad. du P. Hugon.)

(2) Saint ANTONIN, O. P. *Summa*, P. IX, tit. 15, c. 20.

(3) BELLARMIN, S. I. Conco. 42, *De Nativitate Beatæ Virginis. Et Alibi. Defensio* « *Salve Regina* ».

(4) PETAU, S. I. *De Incarnatione*, Lib. XIV, c. IX, Œuvres tome. VI, Paris, 1544.

(5) CONTENSON, O. P. *Theologia mentis et cordis*, tom. II, L. X, D. 6, c 1 et passim.

(6) Sermon pour la Visitation. Œuvres. Paris, Albanet, 1839, t. II., p. 310-311.

déjà cité plus d'une fois. Qu'on écoute encore ces paroles : « Vous avez en vos mains, vous avez, si j'ose le dire, la clef des bénédictions divines. C'est votre Fils qui est cette clef mystérieuse par laquelle sont ouverts les coffres du Père Éternel : il ferme et personne n'ouvre, il ouvre et personne ne ferme. C'est son sang qui fait inonder sur nous les grâces célestes. Et à quel autre donnera-t-il plus de droit sur ce sang qu'à celle d'où il a tiré tout son sang (1) ? »

Le Bienheureux GRIGNON DE MONTFORT († 1716) s'est fait l'ardent propagateur de cette consolante doctrine. Dans son admirable « *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge* », il la donne comme le solide fondement de notre culte et de notre amour filial pour la mère de Dieu : « Dieu le Fils a communiqué à sa Mère tout ce qu'il a acquis par sa vie et sa mort, ses mérites infinis et ses vertus admirables, et il l'a faite la trésorière de tout ce que son Père lui a donné en héritage ; c'est par elle qu'il applique ses mérites à ses membres, qu'il communique ses vertus et distribue ses grâces ; c'est son canal mystérieux, c'est son aqueduc, par où il fait passer doucement et abondamment ses miséricordes. — Dieu le Saint-Esprit a communiqué à sa fidèle épouse ses dons ineffables, et il l'a choisie pour la dispensatrice de tout ce qu'il possède : en sorte qu'elle distribue à qui elle veut, autant qu'elle veut, comme elle veut et quand elle veut, tous ses dons et ses grâces, et il ne se donne aucun don céleste aux hommes qui ne passe par ses mains virginales. Car telle est la volonté de Dieu qui a voulu que nous ayons tout en Marie.... Voilà les sentiments de l'Eglise et des Saints Pères (2). »

Dans son livre sur les « *Gloires de Marie* », Saint ALPHONSE DE LIGUORI († 1787) prouve par de nombreux textes de la Tradition que toutes les grâces nous viennent par l'entremise de la Vierge. Une brève remarque lui suffit pour

(1) BOSSUET, 2^e sermon pour le vendredi de la 1^{re} semaine de la Passion. Lebarcq. Œuvres orat I, p. 86.

(2) GRIGNON DE MONTFORT. *Traité de la Vraie Dévotion*. Chap. I, 19^e édition, Oberthur, p. 14.

renverser les fragiles objections mises en avant par des esprits inconsidérés : « Autre chose est de dire que Dieu ne peut, et autre chose de dire qu'il ne veut pas accorder ses grâces sans l'intercession de Marie..... Nous confessons, ajoute-il, que Jésus-Christ est l'unique médiateur de justice, le seul qui nous obtienne par ses mérites les grâces et le salut ; mais nous disons que Marie est médiatrice de grâce ; et tout en reconnaissant qu'elle n'obtient rien, si ce n'est par les mérites de Jésus-Christ, et en vertu d'une prière faite au nom de Jésus-Christ, nous ajoutons toutefois que toutes les grâces que nous demandons nous sont accordées par le moyen de son intercession ». (*Gloires de Marie*, 1^{re} Partie, chap. V.)

De nos jours, la pieuse croyance semble ne plus rencontrer d'adversaires parmi les Catholiques. Bien au contraire, elle est accueillie par le consentement unanime de tous les théologiens qui ont abordé la question *ex professo*. Un des Evêques les plus illustres de l'Eglise de France, le Cardinal Pie, la prêchait du haut de la chaire avec une suave éloquence : « En effet c'est un principe certain que Marie est investie du soin de la dispensation des grâces. Bossuet a mis dans tout son jour cette vérité qui est une conséquence de la maternité divine..... Ainsi Dieu est le principe de toutes les grâces, Marie en est l'instrument et l'instrument volontaire. Dieu en est la source, Marie en est le canal et le canal intelligent. Dieu en est l'auteur, Marie en est la libre distributrice. Vous l'avez entendu de cette bouche si grave : les diverses applications de la grâce aux différents états qui composent la vie chrétienne sont du ressort de Marie (1). »

Parmi les auteurs contemporains, qu'on lise : Aug. NICOLAS : *Marie dans le plan divin*, liv. III ; le P. PETITALOT : *la Vierge Mère*, ch. XVI. ; M. SAUVÉ : *Jésus intime*, tome III ;

(1) Discours prononcé le 21 septembre 1859, pour la Consécration de l'Eglise de Notre-Dame de Bon-Encontre, pendant le concile provincial d'Agen.) Cf. Mercier : *La Sainte Vierge d'après M^{sr} Pie*, p. 158. *Oeuvres de M^{sr} Pie*, Oudin, Poitiers, 1866, t. III, p. 466.

le P. DE LA BROISE (*Etudes*, mai 1896, *ibid.* 1900) ; le P. BAINVEL (*Etudes*, 5 Mars 1903). Trois ouvrages surtout méritent une attention spéciale, parce qu'ils traitent la question avec une ampleur et une érudition que l'on ne trouve pas ailleurs : ce sont ceux des PP. LÉPICIER (1), TERRIEN (2) et HUGON (3).

C. — La liturgie.

La tradition catholique se manifeste dans les écrits des Pères et des Docteurs ; elle s'exprime aussi avec une égale autorité dans les prières et les formules de la Liturgie. En effet la liturgie traduit en acte la croyance de l'Eglise ; chaque jour, elle présente aux fidèles d'une façon simple et concrète les plus hautes vérités de la foi. Impossible de développer, comme il le faudrait, l'argument liturgique ; qu'il suffise de l'indiquer brièvement.

On peut rattacher à la liturgie les anciennes peintures des catacombes, car elles se trouvent dans des salles où les premiers chrétiens se réunissaient, aux jours anniversaires, pour honorer les martyrs et assister au Saint Sacrifice. Plusieurs de ces peintures attestent que, dès l'origine même de l'Eglise, les fidèles eurent une grande dévotion envers la Sainte Vierge. Une fresque du IV^e siècle, retrouvée dans le cimetière de Sainte-Priscille, semble se rapporter spécialement à la thèse que nous défendons. La Vierge est représentée sous

(1) R. P. LÉPICIER, Sup. Gén. des Servites de Marie : *Tractatus de Beatissima Virgine Maria*. Ed. 4. Lethielleux. Paris, 1912. Cf aussi du même auteur : *l'Immaculée Mère de Dieu, corédemptrice du genre humain*, 1906, Belgique, Turnhout.

(2) R. P. TERRIEN. S. J. *La Mère de Dieu* (2 vol.) et *la Mère des hommes* (2 vol.) Lethielleux, Paris. Ce sont les 2 vol. de « la Mère des hommes » et plus spécialement le premier qui concernent la thèse présente.

(3) R. P. HUGON. O. P. *La Mère de Grâce*. Lethielleux. 1904.

Les livres du P. Terrien et du P. Hugon devraient avoir leur place dans la bibliothèque de chaque prêtre. Plusieurs des idées exposées dans ce travail leur sont empruntées. On les y retrouvera présentées avec de plus amples développements.

forme d'orante, les bras étendus ; devant elle se tient l'Enfant Jésus. N'y a-t-il pas là une claire allusion au pouvoir d'intercession de la mère de Dieu ? Cette mystérieuse attitude ne signifie-t-elle pas, tout à la fois, que Marie est notre constante médiatrice auprès du Tout-Puissant, et que sa médiation est fondée sur les mérites infinis de Notre-Seigneur-Jésus Christ ?

L'enseignement de la Liturgie s'est précisé de plus en plus à travers les âges. Au commencement et à la fin de chaque heure canoniale, l'Eglise oblige ses prêtres à joindre l'*Ave Maria* au *Pater noster*. Elle ne cesse de recommander la fréquente récitation du Rosaire qui est une longue suite d'*Ave Maria*. Dans les dangers les plus pressants, elle exhorte les chrétiens à invoquer avec ferveur le secours de Marie. Ne nous apprend-elle pas ainsi que, si le Christ est le médiateur nécessaire entre Dieu et les hommes, Marie est secondairement notre universelle et nécessaire médiatrice ?

Dans l'hymne *Ave Maris Stella*, en usage depuis le XII^e siècle, l'Eglise chante ces belles strophes : *Solve vincla reis, Profer lumen cæcis, Mala nostra pelle, Bona cuncta posce. — Monstra te esse matrem, Sumat per te preces Qui pro nobis natus Tulit esse tuus.* « Brisez les liens qui enchaînent les coupables, donnez la lumière aux aveugles, écarter de nous les maux, obtenez-nous tous les biens. — Montrez-vous notre mère : qu'il reçoive par vous nos prières Celui qui, naissant pour nous, a voulu devenir votre Fils. » — Ces paroles contiennent toute la doctrine de la maternité de grâce : *Monstra te esse matrem*. Le rôle de Marie dans la distribution des biens surnaturels y apparaît comme une conséquence de la maternité divine : *Tulit esse tuus*. C'est la Vierge qui est chargée de présenter à Dieu nos prières : *Sumat per te preces*. Sa médiation s'étend à tous nos besoins et nous communique toutes les grâces : écarter de nous les maux, obtenez-nous tous les biens.

L'Eglise demande que la glorieuse intercession de Marie nous protège et nous conduise à la vie éternelle : *Intercessio*

gloriosa nos protegat et ad vitam perducatur æternam (1). Dans l'oraison ordinaire de la messe et de l'office de la Sainte Vierge, elle supplie Dieu, par l'intercession de la Bienheureuse Marie, de nous délivrer de la tristesse présente et de nous accorder la joie éternelle (2). L'Eglise s'adresse à Marie en toute circonstance, au milieu de toutes les nécessités, comme pour signifier que tout nous vient par elle. Elle l'appelle « notre vie, notre espérance, notre salut, notre avocate, la ressource des infirmes, le refuge des pécheurs, l'auxiliatrice des chrétiens, la mère de miséricorde. » Elle lui applique ces paroles des Livres Saints : « En moi est toute espérance de vie et de vertu ; en moi est toute grâce de vie et de vérité ; celui qui m'aura trouvée trouvera la vie et puisera le salut dans le Seigneur, etc... » Ces textes ne montrent-ils pas suffisamment la croyance de l'Eglise à l'universelle et nécessaire intercession de Marie ? Nous pouvons citer des textes encore plus formels. Voici, par exemple, l'oraison de la fête du Cœur Immaculé de Marie, refuge des pécheurs (dans le propre de Paris, pour Notre-Dame des Victoires) : « Dieu très clément qui, pour procurer le salut des pécheurs et donner un refuge aux malheureux, avez voulu que la Vierge-Marie fût la Mère de votre Fils Unique et la dispensatrice de ses grâces, accordez, nous vous en supplions etc... » *Clementissime Deus, qui ad peccatorum salutem et miserorum perfugium beatam Virginum Mariam, Unigenite tui Genitricem, ejusque gratiarum administratorem esse voluisti, præstas quæsumus.* » La postcommunion approuvée par l'Eglise pour la fête de la manifestation de la Médaille miraculeuse, est ainsi rédigée : « *Domine Deus omnipotens, qui per Immaculatam Genitricem Filii tui, omnia nos habere voluisti, da nobis.....* » Seigneur Dieu tout-puissant, qui avez voulu que nous recevions tout par la mère immaculée de votre Fils, accor-

(1) Oraison de Complies, Petit Office de la Sainte Vierge.

(2) « Concede nos famulos tuos, quæsumus Domine Deus, perpetua mentis et corporis sanitate gaudere : et gloriosa beatæ Mariæ semper Virginis intercessione, a præsentis liberari tristitia, et æterna perfrui lætitia, »

dez-nous.... C'est l'axiome de saint Bernard qui reçoit droit de cité dans la liturgie.

Les monuments liturgiques de l'Eglise grecque, les Ménées, contiennent la même doctrine : « Offrons nos acclamations à la très pure et très sainte Vierge Marie : car c'est d'elle et par elle que découlent sur nous, au-delà de tout ce qui se peut concevoir, les grâces célestes : elle est le torrent de la bonté divine (1). »

D. — Les Souverains Pontifes.

La doctrine de « MARIE MÈRE DE GRACE » est donc exprimée dans les écrits des Pères, des Docteurs et des Théologiens ; elle est attestée au moins implicitement dans la liturgie. Il existe une manifestation encore plus évidente et plus authentique de la tradition : c'est l'enseignement des Souverains Pontifes, Vicaires du Christ et investis du pouvoir suprême de diriger et d'instruire tout le peuple fidèle. A plusieurs reprises, ils ont affirmé que toutes les grâces sans exception nous viennent par l'entremise de Marie. Sans doute, ces affirmations n'ont pas été prononcées par les Papes en vertu de leur magistère infailible, mais elles se trouvent consignées dans des documents solennels, dans des Encycliques adressées à la chrétienté tout entière, et elles ne peuvent qu'exprimer parfaitement la croyance de l'Eglise et la Tradition catholique.

Benoît XIV, au début de la célèbre bulle *Gloriosæ Dominae*, dit que « Marie est comme la céleste canal par lequel descendent dans le sein des infortunés mortels les eaux de toutes les grâces et de tous les dons ».

Dans la bulle *Ineffabilis* par laquelle il définit le dogme de l'Immaculée Conception, Pie IX appelle la Sainte Vierge « la très douce mère de miséricorde et de grâce ». Il l'in-

voque comme « le refuge très assuré et le secours très fidèle au milieu de tous les dangers, la très puissante médiatrice et avocate de tout l'univers auprès de son Fils unique ». C'est Marie qui est le soutien inébranlable de l'Eglise ; c'est elle qui a détruit toutes les hérésies ; c'est elle qui a arraché les fidèles, les peuples et les nations aux plus grandes calamités. Le saint Pontife exhorte les chrétiens à « recourir en toute confiance à Marie dans toutes les tentations, dans toutes les nécessités : car l'on n'a rien à craindre, on n'a à désespérer de rien sous sa conduite, sous ses auspices, sous son patronage, sous son égide. Elle nous aime d'un amour maternel ; et, se chargeant des affaires de notre salut, elle intercède avec sollicitude pour le genre humain tout entier, et elle a été constituée par Dieu reine du ciel et de la terre. »

Ces paroles reçoivent dans d'autres actes de Pie IX leur pleine explication. L'Encyclique *Ubi Primum*, datée de Gaète (2 fév. 1849) et adressée aux Evêques du monde catholique, contient cette phrase très explicite : « Vous savez très bien, vénérables Frères, que toute notre confiance repose sur la très Sainte Vierge : car Dieu a mis en elle la plénitude de tout bien ; sachons-le donc, tout ce qu'il y a en nous d'espérance, tout ce qu'il y a de grâce et de salut émane d'elle... Telle est la volonté de celui qui a voulu que nous ayons tout par Marie (1). »

La même doctrine se trouve avec plus de développement dans les admirables Encycliques que Léon XIII donnait chaque année à l'occasion du Rosaire, et qui, dans leur ensemble, forment le traité le plus complet de Théologie mariale. Avec une insistance étonnante, le grand Pape répète sans cesse que toutes les grâces passent par les mains de Marie : ainsi

(1) PIE IX, *Acta* 1^{er} vol., p. 164. « Optime enim nostis, venerabiles Fratres, omnem fiduciæ nostræ rationem in sanctissima Virgine esse collocatam ; quando quidem Deus totius boni plenitudinem posuit in Maria, ut proinde si quid spei in nobis est, si quid gratiæ, si quid salutis, ab ea noverimus redundare... quia sic est voluntas ejus, qui totum nos habere voluit per Mariam ».

(1) *Ex men*, Fête de S. Théophane, 17 janvier, Od. 21.

en a disposé la miséricordieuse volonté de Dieu. Signalons les passages les plus importants.

Dans son Encyclique *Supremi Apostolatus* (1) (1^{er} septembre 1883), Léon XIII proclame que la « Vierge Marie est auprès de Dieu la médiatrice de notre paix et la dispensatrice des grâces célestes. Elle a été établie au ciel dans un degré éminent de pouvoir et de gloire, afin qu'elle accorde le secours de son patronage aux hommes qui marchent à travers tant de difficultés et de périls vers la cité bienheureuse ». Marie a reçu cette prérogative, parce qu'elle « a été choisie pour être la mère de Dieu et qu'elle a été associée par le fait même à l'œuvre du salut des hommes. »

Le 30 août 1884 (Encycl. *Superiore Anno*), Léon XIII répète encore les mêmes paroles (2) : « Dieu a établie la Vierge Marie dispensatrice des grâces célestes. » *Deus... exaudiat tandem preces obsecrantium per eam, quam ipse cœlestium gratiarum voluit esse administram.*

L'Encyclique *Octobri mense* du 22 septembre 1891 est encore, s'il est possible, plus explicite (3) : « Le Fils éternel de Dieu, voulant prendre la nature humaine pour racheter et ennoblir l'homme, et devant par là consommer une union mystique avec le genre humain tout entier, n'a pas accompli son dessein avant d'avoir obtenu le libre assentiment de la mère qu'il s'était choisie, et qui représentait en quelque sorte toute l'humanité, suivant l'opinion très illustre et très vraie de saint Thomas : *Per annuntiationem expectabatur consensus Virginis, loco totius humanæ naturæ.* D'où l'on

(1) *Acta* LEONIS XIII, tome III, (Edit. officielle), p. 280 : « ... Magnam Dei Parentem Mariam Virginem, quæ pacis nostræ apud Deum sequestræ et cœlestium gratiarum administra.... »

(2) *Acta* LEONIS XIII, tome IV, p. 124.

(3) *Acta* LEONIS XIII, tome XI, p. 303 : « Ex quo non minus vere proprieque affirmare licet nihil prorsus de permagno illo omnis gratiæ Thesauro quem attulit Dominus, siquidem gratia et veritas per Jesum Christum facta est, nihil nobis, nisi per Mariam, Deo sic volente, impertiri : ut, quo modo ad summum Patrem, nisi per Filium, nemo potest accedere, ita fere, nisi per Matrem, accedere nemo possit ad Christum. »

peut affirmer avec non moins de vérité qu'aucune parcelle de ce trésor immense de toutes grâces accumulé par le Sauveur (car la grâce et la vérité ont été apportées par Jésus-Christ), ne nous est octroyée si ce n'est par Marie. Telle est la volonté de Dieu : de même que personne ne peut aller au Père, si ce n'est par le Fils, de même, à peu près, personne ne peut aller au Christ qu'en passant par sa Mère. Et combien la sagesse et la miséricorde divines éclatent dans cette admirable disposition. Quoi de plus adapté à la faiblesse et à la fragilité de l'homme ! » Le Souverain Pontife ajoute : « Le dessein d'une si douce miséricorde, réalisé par Dieu en Marie et confirmé par le testament du Christ, a été compris dès le commencement et accueilli avec la plus grande joie par les saints apôtres et les premiers fidèles ; ainsi l'ont compris et enseigné les vénérables Pères de l'Eglise ; tous les peuples y ont adhéré unanimement ; et, même si la tradition orale ou les témoignages écrits se taisaient, il est une voix qui jaillit de toute poitrine chrétienne et qui parle avec la dernière éloquence. »

Dans l'Encyclique *Jucunda semper*, du 8 septembre 1894 (4), Léon XIII expose ainsi l'efficacité du Rosaire : « Vient d'abord, comme il convient, l'oraison dominicale adressée au Père céleste ; après l'avoir invoqué par de ferventes prières, notre voix suppliante, du trône de la divine majesté, se retourne vers Marie, conformément à cette loi de la miséricorde et de la prière formulée par saint Bernardin de Sienne (2) : Toute grâce accordée aux hommes arrive jusqu'à eux par trois degrés parfaitement ordonnés : Dieu la communique au Christ, du Christ elle passe à la Vierge, et

(4) LEONIS XIII, *Acta*, tome XIV, p. 309, 316. « Antecedit, ut æquum est, dominica oratio ad Patrem cœlestem : quo eximiis postulationibus invocato, a solio majestatis ejus vox supplex convertitur ad Mariam ; non aliâ nimirum nisi hac de qua dicimus conciliationis et supplicationis lege, a *Santo Bernardino Senensi* (2) in hanc sententiam expressa : omnis gratia quæ huic sæculo communicatur, triplicem habet processum ; nam a Deo in Christum, a Christo in Virginem, a Virgine in nos ordinatissime dispensatur. » (p. 309.)

(2) SAINT BERNARDIN DE SIENNE, *Serm.* VI, de *Annunciat.*, a 1, c. 2.

des mains de la Vierge elle descend jusqu'à nous. » L'illustre Pontife écrit encore : « Lorsque nous implorons le secours de Marie, le fondement sur lequel s'appuie notre prière est la fonction de médiatrice qu'elle exerce constamment auprès de Dieu, rendue très agréable à ses yeux par sa dignité et ses mérites, et s'élevant bien haut par sa puissance au-dessus de tous les autres saints. » Et il termine sa lettre par ces paroles : « Que Dieu, Vénérables Frères, qui nous a donné, dans sa bonté miséricordieuse, une telle médiatrice (1), et qui a voulu que nous recevions tout par Marie (2), daigne par son intercession et sa faveur exaucer nos vœux communs (3). »

Même enseignement dans l'Encyclique *Adjutricem populi* (4) (5 septembre 1895). Pendant sa vie mortelle, Marie s'est montrée la Mère des chrétiens. Mais il est impossible de dire quelle est l'étendue et l'efficacité de son intercession depuis son Assomption, depuis son entrée dans la gloire céleste. « Du haut du ciel, elle veille sur l'Eglise, elle nous assiste et nous protège comme une tendre mère ; et selon les desseins de Dieu, après avoir prêté son ministère à l'œuvre de la rédemption, elle coopère pareillement à la dispensation des grâces qui découlent du Calvaire pour tous les siècles : pour cette fin, un pouvoir, pour ainsi dire immense, lui a été confié. »

Le 20 septembre 1896, dans l'Encyclique *Fidentem piumque* (5), Léon XIII proclame que « Marie est notre médiatrice près du Médiateur ».

(1) SAINT BERNARD, de XII, *Prerogativis. B. M. V. P. L.*, t. 183, col. 430.

(2) SAINT BERNARD, *Serm. in Nativ. B. M. V. P. L.*, t. 183, col. 441.

(3) LEONIS XIII, *Acta*, t. XIV, p. 316 : « Deus autem, Venerabiles Fratres, qui nobis talem mediatricem benignissima miseratione providit, quique totum nos habere voluit per Mariam, ejusdem suffragio et gratia, faveat communibus votis, cumulet spes.... »

(4) LEONIS XIII, *Acta*, tome XV, p. 303 : « Nam inde, divino consilio, sic illa cæpit advigilare Ecclesiæ, sic nobis adesse et favere mater, ut quæ sacramenti humanæ redemptionis patrandi administra fuerat, eadem gratiæ ex illo in omne tempus derivandæ esset pariter administra, permissa ei pœne immensa potestate. »

(5) LEONIS XIII, *Acta*, tome XVI, p. 282.

Citons enfin un passage de la Lettre Encyclique *Diuturni temporis* (1), adressée, le 5 septembre 1898, aux Evêques du monde entier : « De Marie, comme d'un canal très abondant, découlent les flots des grâces célestes. Dans ses mains sont les trésors des miséricordes divines (2), Dieu veut qu'elle soit le principe de tous les biens ».

Guidé par sa connaissance profonde des hommes et des choses, l'illustre Pontife avait compris que le meilleur remède aux maux présents était un accroissement de dévotion envers la Sainte Vierge ; et pour exciter les fidèles à honorer Marie chaque jour davantage, il met en relief son rôle miséricordieux dans la distribution de tous les dons de la grâce.

Pie X n'est pas moins affirmatif que son prédécesseur. Dans son Encyclique *Ad diem illum lætissimum* (2 février 1904), à l'occasion du cinquantième anniversaire de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, il enseigne que Marie est toujours et partout associée à son divin Fils dans l'œuvre de notre salut : « Par cette communion de souffrances et de sentiments avec Jésus, Marie a mérité de devenir la réparatrice de l'humanité déchue, et, par suite, la dispensatrice de tous les trésors que Jésus nous a acquis par son sang et sa mort.

« Sans doute la dispensation de ces trésors n'appartient de droit absolu qu'au Christ, car ils sont uniquement le prix de sa mort, et lui-même est de par sa nature médiateur de Dieu et des hommes. Toutefois, à cause de cette communion de douleurs et d'angoisses entre la mère et le fils, il a été donné à cette auguste Vierge d'être auprès de son Fils unique la très puissante médiatrice et avocate du monde entier. La source est donc le Christ, et tous nous avons reçu de sa plé-

(1) LEONIS XIII, *Acta*, tome XVIII, p. 153 : « Ab ipsa enim, tanquam uberimo ductu, cœlestium gratiarum haustus derivantur : ejus in manibus sunt thesauri miserationum Domini. Vult illam Deus bonorum omnium esse principium. »

(2) S. Petri. Dam. *Serm. I de Nativ. Virg. P. L. t. CXLIV*, col. 740.

nitude..... Mais Marie, comme le remarque justement saint Bernard, est l'aqueduc ; ou, si l'on veut, elle est le cou mystique qui rattache le corps à la tête et qui transmet les influences et les énergies de la tête à tous les membres du corps. Car, dit saint Bernardin de Sienne, elle est le cou de notre Chef, par lequel il communique à son corps mystique tous les dons spirituels ».

*
**

Ainsi, par un progrès continu, la doctrine de Marie médiatrice et dispensatrice des grâces divines se développe et se précise. Dès les premiers siècles, elle apparaît enveloppée d'une manière confuse et implicite dans les textes de la tradition. Peu à peu les affirmations deviennent plus nettes, plus explicites ; et avant la fin du VIII^e siècle, nous trouvons cette vérité formellement exprimée. Les témoignages se multiplient sans cesse, et bientôt aucune voix discordante ne se fait entendre. En même temps, la pieuse doctrine est consacrée dans les prières et les monuments de la liturgie. Depuis le milieu du XIX^e siècle surtout, ce ne sont plus seulement des théologiens privés qui parlent. Les Souverains

(1) *Acta* PII X, (officiels), tome 1, p. 154 seq : Ex hac autem Mariam inter et Christum communione dolorum et voluntatis, promeruit illa ut reparatrix perditis orbis dignissime fieret, atque ideo universorum munerum dispensatrix quæ nobis Jesus necesse et sanguine comparavit.

« Equidem non diffitemur horum erogationem bonorum privato proprioque jure esse Christi ; siquidem et illa ejus unius morte nobis sunt parta, et Ipse pro potestate mediator Dei atque hominum est. Attamen, pro eam, quam diximus, dolorum atque ærumnarum Matris cum Filio communionem, hoc Virgini augustæ datum est, ut sit totius terrarum orbis potentissima apud unigenitum Filium suum mediatrix et conciliatrix. Fons igitur Christus est, et de plenitudine ejus nos omnes accepimus ; ex quo totum corpus compactum et connexum per omnem juncturam subministrationis.... augmentum corporis facit in ædificationem sui in caritate. Maria vero, ut apte Bernardus notat, *aquæductus* est ; aut etiam collum per quod corpus cum capite jungitur itemque caput in corpus vim et virtutem exerit. *Nam ipsa est collum Capitis nostri, per quod omnia spiritualia dona corpori ejus mystico communicantur.* » SAINT BERNARDIN DE SIENNE. *Sermo X, Quadrag. de Evangelio æterno*, a. 3, c. 3).

Pontifes, docteurs de l'Eglise universelle, ont fait entendre leur voix, et cette grave parole ne laisse place à aucune obscurité. On peut dire que désormais la Maternité de grâce fait partie de l'enseignement officiel de l'Eglise. Ce progrès ininterrompu ne semble-t-il pas indiquer que nous avançons vers la pleine lumière d'une définition dogmatique ? Dieu seul le sait. Il nous est permis du moins d'appeler ce jour de nos vœux et de le hâter par nos prières.

§ IV. — POURQUOI DIEU A ÉTABLI MARIE DISPENSATRICE DE TOUTES SES GRÂCES.

Pour quels motifs Dieu a-t-il associé la douce Vierge à son œuvre de rédemption et de sanctification ? Les Pères et les théologiens nous répondent qu'il l'a fait tout ensemble pour glorifier sa sainte Mère et par un dessein de miséricorde à notre égard.

Marie a vécu ici-bas, humble, pauvre, ignorée ; elle a servi Dieu dans le silence et la solitude. C'est pourquoi Dieu l'a exaltée. Pour récompenser l'humilité de sa mère et sa coopération fidèle aux desseins éternels, Notre-Seigneur l'a élevée au-dessus des hiérarchies célestes, au-dessus de toute créature. Le pouvoir de distribuer toutes les grâces est un des plus beaux bijoux de cette couronne que la Vierge porte sur le front : *Et in capite ejus corona stellarum duodecim.*

Saint Bernard nous dit dans un langage admirable comment la miséricorde éclate dans cette disposition de la divine Providence (1). « Considère, ô homme, le plan de Dieu et reconnais-y le dessein de la sagesse, le dessein de la bonté. Avant de couvrir l'aire de la rosée céleste, il commence par en imprégner la toison. Voulant racheter le genre humain, il en met toute la rançon dans Marie. Pourquoi cela ?...

(1) SAINT BERNARD, *Sermo de Aquæductu*, P. Lat. tome 183, col. 441.

Vous n'osiez approcher du Père. Tremblants au seul bruit de sa voix, vous vous enfuyiez dans le feuillage ! Il vous a donné son Fils pour Médiateur. Que n'obtiendra pas un tel Fils auprès d'un tel Père ? Il sera exaucé à cause de sa dignité : car le Père aime son Fils. Tremblez-vous encore d'approcher du Fils ? Il est votre chair et votre sang, couvert de toutes les infirmités, hormis le péché, afin qu'il fût rempli de miséricorde. Marie vous l'a donné pour frère. Mais peut-être redoutez-vous encore en Jésus la majesté divine : car, tout en se faisant homme, il est resté Dieu. Voulez-vous avoir un avocat auprès du Christ lui-même ? Recourez à Marie. En Marie, c'est l'humanité toute pure, pure de toute tache ; en elle il n'y a que la seule nature humaine. Je le dis sans hésitation : elle sera aussi exaucée pour la considération qu'elle mérite. Le Fils exaucera sa Mère, et le Père écoutera son Fils. Voilà l'échelle des pécheurs, voilà mon plus ferme espoir, voilà toute la raison de ma confiance.... »

Les protestants amoindrissent la miséricorde divine, et ils se privent de la plus compatissante des mères. Leurs regards, en se portant vers le ciel, ne se reposent plus dans cette vision pleine de suavité qui tempère la sévérité du Souverain Juge.

Ils amoindrissent la toute-puissance de Dieu : la revanche divine serait incomplète, et il semblerait que Dieu n'eût pas réussi à terrasser le démon en retournant contre lui ses propres armes. Le concours de Marie à l'œuvre de notre salut ne déroge en aucune façon à l'éminence de la nature divine. Bien au contraire. Dans l'exécution de ses desseins, Dieu aime à se servir des causes secondes : tel est l'ordre ordinaire de la Providence. Refuser à Dieu la faculté de faire participer les autres êtres à sa puissance, sans d'ailleurs rien perdre de sa plénitude, c'est limiter sa vertu infinie. Car, suivant la juste remarque de saint Thomas, c'est l'effet d'une perfection surabondante qu'un être puisse communiquer à d'autres les biens qu'il possède. (Cont. Gent. l. III. c. 69.)

En niant toute coopération de Marie à l'acquisition de mérites de la rédemption et à la dispensation actuelle des faveurs célestes, les protestants prétendent sauvegarder l'unité de l'œuvre rédemptrice. En réalité, ils ne font que la détruire. Si le Christ est seul pour nous sauver, s'il est seul pour nous accorder les grâces de salut, s'il n'a pas sans cesse à ses côtés la nouvelle Ève, il n'est plus le nouvel Adam ; car il ne s'oppose plus parfaitement au vieil Adam dont Ève a été la constante collaboratrice dans l'ouvrage de notre perte. Le dessein de Dieu est brisé ; et les témoignages de la plus antique tradition chrétienne n'ont plus de sens.

§ V. — ERREUR PROTESTANTE.

Les protestants méconnaissent la place essentielle que Dieu a donnée à Marie dans la religion chrétienne.

La religion chrétienne est celle qui nous relie à Dieu par le Christ Médiateur. Elle commence immédiatement après la chute originelle (1), au moment où Dieu prononce ces paroles prophétiques, en s'adressant au serpent infernal : *Je mettrai l'inimitié entre toi et la femme, entre sa race et la tienne*. La religion chrétienne est fondée, elle est contenue substantiellement dans l'oracle divin. Or, dès cette première origine de notre religion, la Vierge bénie nous est présentée indissolublement associée à Jésus, et presque sur le même plan que lui, afin qu'il nous soit impossible de porter nos regards sur le Fils sans les arrêter en même temps sur la Mère. Il n'y a pas à en douter, c'est bien le Sauveur du monde qui est annoncé : la destruction du péché et le renversement du royaume de Satan n'appartiennent qu'à lui : *conteret caput tuum*. Mais il n'est pas proposé seul à notre espérance, il est proposé comme Fils de la femme, comme Fils de la Vierge (2).

(1) Telle est du moins l'opinion des Théologiens qui suivent saint Thomas. Pour les disciples de Scot, la religion chrétienne commence d'une certaine façon au Paradis terrestre.

(2) Cf. BILLOT *De Verbo Incarnato*. Ed. 4^a, thèse XLI, p. 382 seq.

Après leur faute, nos premiers parents étaient consternés, sans espoir, « O Dieu, que le présent était fâcheux et que l'avenir était sombre ! Devant eux, à l'horizon, il n'y avait que des nuages menaçants, et dans ce noir avenir aucune éclaircie ne se faisait. Mais voici que soudain la parole de Dieu y fait briller l'arc-en-ciel, cet arc d'heureux présage dont l'Ecriture a dit : considérez l'arc-en-ciel et bénissez Celui qui l'a fait.... Il est le signe de l'alliance restaurée entre les hommes et Dieu ; dès qu'il a paru, on peut espérer et prévoir le retour de la sérénité..... Dans le nimbe de l'arc-en-ciel mystique, Dieu fait paraître à leurs yeux encore mouillés de larmes, la douce, la belle, l'aimable, la ravissante image qu'on vénère maintenant dans toutes les églises du monde... l'image de la Vierge tenant son Fils entre ses bras, « *mulierem et semen ejus.* » Et au-dessus on voyait de nouveau le ciel ouvert ; au-dessous, la bête ou le serpent écrasé : *inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen ejus, ipsa conteret caput tuum* (1). »

Ainsi, dès cette première origine de la religion chrétienne, Marie est mise en relief, elle est présentée inséparable de son divin Fils. Et dans la suite des âges, jusqu'au jour de l'accomplissement de la promesse, elle est toujours proposée conjointement avec lui à la foi et à l'espérance du genre humain. Ses grandeurs sont prédites par les prophètes, et, dans le lointain radieux, les traits ravissants de son visage se précisent peu à peu. L'union mystérieuse dans sa personne de la maternité et de la virginité est annoncée longtemps à l'avance : elle est le jardin fermé, la porte par laquelle le Roi seul peut entrer ; elle est la tige de Jessé qui portera une fleur... etc... Elle est préfigurée par les femmes les plus admirables de l'Ancien Testament. Vers elle, en même temps que vers Jésus, montent les soupirs des justes et les cris d'angoisse des infortunés fils d'Adam. Et ce n'est pas en

(1) Extrait d'un discours prononcé par Son Eminence le Cardinal Billot au Séminaire Français de Rome.

vain : car les grâces qui se répandirent sur les âmes avant la naissance du Messie, furent accordées en vue des mérites du Christ et secondairement en vue des mérites de Marie et par sa médiation bienfaisante.

Enfin le jour de l'accomplissement des promesses est venu. Et la Vierge, donnant son consentement au messager céleste, conçoit le Sauveur dans son âme avant de le concevoir dans son sein. Elle sait déjà par quel sacrifice sanglant sera racheté le monde coupable ; elle l'accepte et s'y associe dans le brisement de son cœur maternel ; elle-même offre son Fils à la justice de Dieu le Père. Elle l'accompagne dans ses prédications à travers les bourgades de la Galilée. Elle monte avec lui sur le Calvaire, et joignant son immolation à la sienne, elle coopère réellement, bien que d'une façon subordonnée, à satisfaire pour les hommes coupables et à leur mériter les grâces inépuisables de la vie surnaturelle. Maintenant, assise à la droite de Notre-Seigneur dans la gloire bienheureuse, elle lui reste indissolublement unie pour répandre les bienfaits divins sur les âmes rachetées et pour travailler à son œuvre de sanctification. Aucune grâce ne descend sur l'Eglise militante qu'en passant par ses mains ; les âmes qui souffrent dans le purgatoire ne reçoivent que par elle réconfort et soulagement ; les saints, dans le ciel, reconnaissent qu'ils doivent à son intercession la félicité dont ils jouissent, et sont ravis de joie en la voyant exaltée au-dessus de toute créature. Le Christ est notre médiateur auprès de Dieu ; Marie est notre médiatrice auprès du Médiateur. Voilà l'échelle mystique par laquelle nous devons monter jusqu'au ciel.

Ainsi le principe unique de l'affranchissement du monde, c'est Jésus avec Marie ou Marie unie à Jésus. La religion chrétienne ne serait plus elle-même, elle ne serait plus la religion qui nous relie à Dieu par les liens de la miséricorde, si aux côtés du Christ n'apparaissait pas la Vierge, dont l'ineffable bonté tempère de mansuétude et de suavité ce qu'il y aurait eu de trop redoutable dans la majesté de notre

Dieu. En refusant à Marie le titre de médiatrice et de dispensatrice des grâces divines, les protestants mutilent la religion chrétienne : une Eglise qui sépare la Vierge de son fruit béni ne peut être la véritable Eglise instituée par le Christ (1). « Infortunés, dit Pie X, qui négligent Marie sous prétexte d'honorer Jésus-Christ ! Comme si l'on pouvait trouver l'Enfant autrement qu'avec sa Mère (2). »

C'est pourquoi un chrétien, digne de ce nom, doit unir dans son amour et sa vénération Jésus et Marie. Les Saints n'ont pas craint d'affirmer que la dévotion envers la Sainte Vierge est nécessaire pour le salut. Toutes les grâces descendent du ciel par Marie : il est donc juste que nous fassions monter par elle toutes nos prières et nos supplications. Nous nous conformerons ainsi à l'ordre établi par Dieu lui-même.

§ VI. — CONCLUSION.

Marie est cause de salut pour tous, elle est prête à secourir tous les rachetés ; les pécheurs les plus endurcis peuvent trouver en elle un asile tutélaire. Cependant elle a ses privilégiés ; elle répand ses bienfaits avec plus de libéralité sur ceux qui sont ses fidèles serviteurs et qui se font une joie de propager son culte. Si nous honorons Marie, si nous l'aimons de toute la ferveur de notre âme, si nous la faisons aimer autour de nous, elle se montrera pleinement notre mère, et, nous obtenant d'abondantes grâces de sanctification et de progrès spirituel, elle nous façonnera elle-même à l'image de son Fils Jésus.

Le jour est-il proche où la doctrine de « Marie mère de grâce et dispensatrice de toutes les faveurs divines » sera érigée dogme de foi ?... Nous l'ignorons. Il nous est cependant permis d'espérer que cette définition, jointe à celle de l'Assomption, viendra, à l'heure fixée par l'Esprit-Saint, ajouter

(1) Cf. BILLOT. *De Verbo Incarnato*, thèse, XLI, p. 383.

(2) PIE X, Encyclique *Ad Diem illum lætissimum*.

un précieux fleuron à la couronne de gloire que l'Eglise offre à Marie. Un tel événement remplirait de joie le peuple fidèle pour qui l'axiome « tout par Marie » est depuis longtemps une certitude ; il donnerait à la dévotion envers Marie de nouveaux accroissements, et répondrait au dessein de Notre-Seigneur qui veut que sa mère soit honorée et aimée sans cesse davantage jusqu'à la fin des siècles.

J. LE ROHELLEC, C. S. Sp.
De Baden, dioc. de Vannes,
Directeur au Séminaire Français, Rome.

NIHIL OBSTAT

† A. LE ROY, év. d'Olinda,
Sup. gén.



LA MÉDIATION DE MARIE, MÈRE DE GRACE

COMPARÉE A LA MÉDIATION DU CHRIST
ET A L'INTERCESSION DES SAINTS

Un homme et une femme nous ont causé un immense dommage ; mais, grâce à Dieu, un homme et une femme nous ont tout restitué, et avec usure. Certes, le Christ pouvait y suffire..., mais il n'était pas bon pour nous que l'homme fût seul..., car nous avons besoin d'un médiateur auprès du Christ médiateur, et nul autre ne surpasse Marie. Bien cruelle médiatrice, cette Eve qui fut l'instrument du serpent pour empoisonner son mari ; mais Marie est fidèle, elle qui procure aux hommes et aux femmes l'antidote du salut (1). — Merveilleux dessein de la sagesse et de la bonté divine, qui a déposé en Marie la plénitude de tout bien, pour que toute grâce nous vienne par Marie !... Vraiment, Dieu a voulu de toute manière nous inspirer confiance. Vous aviez peur d'approcher du Père ? Il vous a donné Jésus pour médiateur tout-puissant. Mais peut-être, en Jésus lui-même, redoutez-vous la majesté divine, parce que, tout en se faisant homme, il est resté Dieu ? Vous voulez un avocat près du Christ ? Recourez à Marie... Assurément, le Fils exaucera sa Mère ; le Père exaucera son Fils : et voilà l'inébranlable fondement de mon espérance (2).

(1) Saint BERNARD. *Serm. de 12 stellis. In Breviar. 24 maii B. M. V. sub titulo Auxil. Christian.* 2^e Nocturne.

(2) Saint BERNARD. *In Nativitate B. M. V. Ibid. 3^e Nocturn.*

Le lecteur a reconnu en ces lignes le langage du pieux et suave saint Bernard, nous montrant l'Eve nouvelle près de l'Adam nouveau, la Médiatrice près du Médiateur. Cette médiation de Marie, nous n'avons point à la prouver : c'est chose solidement et éloquemment faite. Notre tâche est de l'exposer à nouveau, en parallèle avec la médiation du Christ et l'intercession des saints, de la caractériser en notant ce qui la distingue de l'intercession des saints et surtout de la médiation de Jésus : tâche délicate, mais très profitable, puisque « la meilleure méthode pour faire comprendre Marie est de la comparer avec son divin Fils » (1).

Notre étude comprendra trois parties :

I. Le Christ et Marie dans l'acquisition des grâces : Incarnation et Rédemption.

II. Le Christ et Marie dans la distribution des grâces : sacrements et intercession.

III. La médiation de Marie et l'intercession des Saints.

I

LE CHRIST ET MARIE DANS L'ACQUISITION DES GRÂCES : INCARNATION ET RÉDEMPTION.

Le rôle du Christ à l'égard de l'humanité peut se résumer d'un mot : le Christ est la Tête, le Chef du Corps Mystique de l'Eglise ; un mot également résume le rôle de Marie : elle est la Mère du Chef, et, par une suite nécessaire, la Mère des membres du Corps Mystique (2).

(1) HUGON : *La Mère de Grâce*, Préface, p. VI.

(2) Nous avons tout avantage, dans la question présente, à envisager le rôle du Christ sous cet aspect, si familier à saint Paul, aux Pères, à saint Thomas d'Aquin. En effet, la doctrine du Corps Mystique, par cela même qu'elle fait mieux connaître l'intimité des relations établies par la grâce entre le Christ et le chrétien, par cela même qu'elle montre mieux à quel point le chrétien ne fait qu'un avec le Christ, ne saurait manquer de mettre en pleine lumière la maternité humaine de Marie, qui ne peut être la mère d'une

Le but du Christ-Chef est de nous donner sa vie par la grâce, de nous incorporer à son unité, de nous rendre participants de tous ses biens et de tous ses droits. Mais, avant de pouvoir être pour nous le Chef vivificateur, le Cep Divin (Joan. XV, 1-8), qui fournit abondamment la sève divine de la grâce, il avait une tâche pénible à remplir. L'humanité, que le Verbe voulait élever si haut, était l'ennemie de Dieu. Adam, par son péché, l'avait entraînée dans son aversion du Créateur : il fallait donc briser ses liens d'avec son premier Chef prévaricateur, pour renouer ses liens d'amitié avec son Dieu. Le péché avait fait de l'homme l'esclave de Satan : il fallait le racheter et payer à Dieu la dette infinie de réparation et d'expiation. Tel est le motif de l'Incarnation et de la Rédemption. Afin de pouvoir parler en notre nom, agir comme notre chargé d'affaires, notre représentant juridique, notre caution, le Verbe prend notre nature humaine ; et, dès lors, devenu l'un de nous, sacré, dès le premier instant de l'Incarnation, Prêtre et Médiateur, le Verbe, appelé Jésus, expie à notre place, nous rachète, acquiert ainsi le droit de nous incorporer à lui, de nous communiquer sa vie, de nous approprier ses mérites.

Or, dans cette première partie de l'œuvre du Christ, durant cette période qui embrasse toute la vie terrestre du Sauveur, Marie se montre la constante associée de Jésus.

Avant l'Annonciation, les vertus ineffables de la Vierge Immaculée, ses prières enflammées, son ardent appel vers

Tête sans corps, la mère du Chef, sans être la mère des membres. Ne l'oublions pas : il n'est pas adventice, accidentel au Christ d'être Chef et Tête du Corps Mystique. La constitution du Corps Mystique, c'est-à-dire d'une humanité rachetée, régénérée, unie à Dieu dans une véritable communauté de vie, et formant un Corps, objet comme la Tête elle-même, de l'amour, des complaisances du Père, et héritier du Ciel, c'est là toute la raison d'être du Sauveur. Si donc on ne peut concevoir le Christ que comme Chef du Corps Mystique, comment pourrait-on concevoir Marie autrement que comme Mère de ce Chef, donc aussi de ses membres ? Marie est Mère de tout le Corps Mystique, Tête et membres (Cf. notre thèse sur la « Doctrine du Corps Mystique de Jésus Christ ». *Institut Catholique d'Angers*).

le Messie promis hâtèrent l'accomplissement des promesses divines, et lui méritèrent, au moins d'un mérite de convenue, de devenir la mère du Rédempteur. Quand l'archange Gabriel vint de la part de Dieu remplir son message, le *Fiat* de Marie, prononcé en pleine conscience des dignités, des charges, des souffrances qu'il entraînait pour elle, décida de l'Incarnation. Alors, par l'opération du Saint-Esprit, la nature divine et la nature humaine furent soudées dans l'union la plus étroite et la plus profonde. Dès cet instant, dans le chaste sein de la Vierge, le Verbe fait chair reçut l'onction sacerdotale, et l'humanité eut désormais un représentant agréable à Dieu, un Médiateur accrédité, un Prêtre s'offrant à la Trinité Sainte en un sacrifice dont Marie fut le premier autel.

Le sacrifice, l'acte par excellence du sacerdoce et de la médiation; le sacrifice, voilà pour Jésus et Marie la grande pensée commune, la grande préoccupation. Car tous les battements du Cœur de Jésus trouvèrent écho dans le cœur de sa Mère : et si le Christ, à son entrée dans le monde, a pu dire : « Père, vous ne voulez plus des victimes légales ; mais vous m'avez façonné un corps : me voici, prêt à l'immolation » (Hebr. X, 5-10) ; si, plus tard, il a fait part à ses disciples de la soif qui le consumait dans l'attente de la Passion, Marie est entrée dans tous ses desseins, elle a aimé et nourri en Jésus la future victime, et, comme lui, elle a soupiré après le Calvaire.

Le Calvaire marque l'acte suprême du Christ-Rédempteur ; c'est le couronnement de l'œuvre de préparation au rôle de sanctificateur. Représentant l'humanité qui ne forme avec lui qu'un seul être moral, fait péché et malédiction pour nous, Jésus a attaché à la croix avec lui le péché et la malédiction pour les anéantir (2 Cor. v. 21 ; Col. II, 14), il a renversé l'obstacle qui nous fermait le ciel ; par son sang, il nous a arrachés à la domination de la chair, à la mort et à l'enfer ; il nous a constitués sa propriété (1). Prêtre et Victime tout

(1) I Petr. I, 18-19, I Cor. VI, 20, VII, 23 ; Apoc. V, 9-10.

ensemble, Personne d'une dignité infinie, il a offert un sacrifice d'un prix infini, et a égalé ainsi la réparation à l'offense. Dès lors, Dieu sourit à l'humanité régénérée par son Fils et unie moralement à lui ; et tous ses trésors, ils sont à son Fils... pour ses frères.

Mais, dans ce grand œuvre, Marie a sa part de coopération. Seul, assurément, Jésus est Rédempteur ; seul, il est constitué pour traiter les affaires de l'humanité coupable ; seul, il peut donner à la réparation une valeur égale à la dignité de l'offensé ; mais le fait, pour Marie, d'avoir, au jour de l'Annonciation, accepté librement d'être l'associée du Christ jusqu'au Calvaire, d'avoir présenté officiellement le Prêtre-Victime au jour de la Purification et de s'être consacrée avec lui dans le temple, de l'avoir nourri, élevé pour son rôle d'hostie, d'avoir vécu plus de trente ans avec Jésus dans une même vue, dans une même soif d'immolation, d'avoir suivi toutes les péripéties du drame sanglant et enduré en son âme toutes les souffrances que Jésus endurait en son corps et en son âme ; le fait, pour Marie, de s'être tenue, près de la croix, debout, dans l'attitude de l'oblation, offrant en effet « elle-même, afin de nous recevoir pour enfants, son propre Fils à la justice divine » (1), d'avoir ainsi, jusqu'au bout, prononcé ce *Fiat* qui abandonnait son Fils à la mort et nous enfantait à la vie : tout cela a mérité à Marie le titre chèrement acheté de Corédemptrice. — Assurément aussi, Jésus est le seul Prêtre et la seule Victime de la réconciliation des hommes avec Dieu ; mais cette Victime-Prêtre, c'est Marie qui l'a donnée au monde, qui l'a gardée, élevée, qui l'a offerte en temps voulu sur l'autel du sacrifice, selon l'enseignement de Pie X, dans son Encyclique sur le Jubilé de l'Immaculée-Conception : « *Officium ejusdem hostiæ custodiendæ, nutriendæque atque adeo, stato tempore, sistendæ ad aram* (2). »

(1) Ces lignes sont le résumé d'un passage de l'Encycl. *Jucunda semper* de Léon XIII (8 septembre 1894).

(2) PIE X, Encycl. *Ad diem illum* (2 février 1904).

Aussi l'a-t-on appelée, et à juste titre, dit Pie IX (1), la Vierge-Prêtre, *Virgo sacerdos*, Prêtre et Autel tout ensemble (saint Epiphane), Hostie très agréable à Dieu (saint André de Crète), gloire du sacerdoce (saint Ephrem), qui, tout en n'ayant pas reçu le sacrement de l'Ordre, a été remplie de tout ce qu'il y a en lui de dignité et de grâce (saint Antonin (2)).

Cette collaboration intime de Jésus et de Marie dans l'œuvre de la Rédemption nous fait tout naturellement penser à une autre collaboration qui se fit, au berceau de l'humanité, pour notre perte. Les Pères sont unanimes à voir en Jésus et en Marie le couple réparateur des ruines accumulées par Adam et Ève. Cette comparaison va nous aider à mieux saisir la différence des rôles respectifs de Jésus et de Marie, car nous pouvons, dit Newman (3), « par la position et le rôle d'Ève dans notre chute, déterminer la position et le rôle de Marie dans notre réhabilitation ». Jésus, c'est le nouvel Adam. Or Adam seul est vraiment cause de notre perte ; seul, il était le représentant responsable de l'humanité ; c'est son péché qui a fait notre malheur, et sa déchéance seule a entraîné la nôtre. De même, le Christ est seul l'Auteur véritable de notre salut, c'est son obéissance jusqu'à la mort de la croix qui a réparé la rébellion du paradis terrestre, seul il est le chef des destinées humaines, entraînant tous ses membres dans l'intimité dont il jouit avec Dieu, leur communiquant ses droits au ciel. Mais, à côté du chef de l'humanité coupable se tient l'Ève tentatrice ; si sa désobéissance à elle ne cause pas la perte de ses descendants, elle contribue du moins à la chute de leur représentant juridique. De même, près du nouvel Adam, nous voyons la nouvelle Ève,

(1) PIE IX, dans une lettre à M^{sr} Van der Berghe (25 août 1873).

(2) Tous ces titres sont empruntés à une prière approuvée par Pie X en l'honneur de la Vierge sacerdotale (Voir Hugon : *La Vierge-Prêtre*, p. 35-36. — Lépicier : *L'Immaculée Mère de Dieu, Corédemptrice du genre humain*, p. 232-233).

(3) NEWMAN : *Du culte de la Vierge Marie dans l'Eglise catholique* (Douniol-Téqui, 1908), p. 50.

qui, sans rien ajouter d'essentiel à l'action réparatrice de notre nouveau Chef, s'unit de cœur et de fait à toutes les vues, à toutes les initiatives du Rédempteur. Sa virginité et son humilité attirent sur terre le Verbe de Dieu, et, depuis le consentement donné à l'Incarnation jusqu'au dernier soupir de son Fils, elle a préparé, elle a voulu la Rédemption par la croix. Et de même qu'au paradis terrestre, près du premier Adam, c'est une mère qui travaille au malheur de ses enfants, de même, à côté de Jésus, c'est une mère qui collabore au rachat de ses fils. Mère des hommes, mère du Corps Mystique, Marie l'est depuis l'instant où elle devient Mère du Chef de ce Corps Mystique ; et, sur le Calvaire, au moment où se consomme l'œuvre de notre réconciliation, ce titre de Mère lui est non pas conféré, mais garanti et reconnu solennellement. La parole de Jésus : *Ecce mater tua* (Joan. XIX, 27), ne crée pas, mais proclame, promulgue la maternité humaine de Marie.

Ainsi, le parallélisme est complet, et si Ève a été l'Aide d'Adam pour notre chute, il est juste de reconnaître en Marie l'Aide du Christ pour notre salut. Son rôle, bien que secondaire, est assez grand pour mériter notre reconnaissance et nous exciter envers Marie à des sentiments qui participent de ceux que nous avons voués à notre Rédempteur, à notre Médiateur, à notre Prêtre, Jésus-Christ.

Pour traduire ces vérités dans un langage un peu technique, mais plus précis, nous dirons, en nous inspirant d'un passage du Bienheureux Albert le Grand (1) : La très Sainte Vierge est cause secondaire partout où le Christ est cause principale. « Telle a été, dit le grand Docteur, la volonté de Dieu que Marie eût sa part dans l'œuvre de la *recréation* de notre nature, et cela, suivant les quatre genres de causes. »

Elle est, après Jésus-Christ, avec lui et par lui « la cause *efficiente* de notre régénération, parce qu'elle a engendré

(1) ALBERT M. QUÆST. *super Missus est*, q. 146, Opp. p. 100 (Voir ce passage dans Terrien : *La Mère des hommes*, t. I, p. 107).

notre régénérateur, et que, par ses vertus, elle a mérité d'un mérite de congruité cet incomparable honneur. » A la causalité efficiente se rattache la causalité par voie de mérite et de satisfaction. Jésus est la *cause méritoire* de notre rédemption. Entre les biens divins, fruits de la passion du Christ et le prix soldé par notre Sauveur, il y a équivalence absolue. Jésus-Christ a mérité notre justification, avec tout ce qu'elle comporte, d'un mérite parfait, rigoureux. Or ce que le Christ a mérité *de condigno*, en stricte et rigoureuse justice, Marie l'a mérité *de congruo*, d'un mérite de convenance, fondé sur la libéralité et la faveur divines. C'est là un axiome unanimement accepté par les théologiens, et que Pie X a sanctionné de son autorité suprême : « A cause de sa suréminente sainteté et de son union ineffable avec le Christ, parce qu'elle a été associée par le Christ à l'œuvre du salut des hommes, elle nous mérite *de congruo*, selon l'axiome, ce que le Christ nous a mérité *de condigno* » (1). De même, Jésus a satisfait pleinement à la justice divine, et, seul, il pouvait proportionner la réparation à l'outrage ; mais Marie, elle aussi, en son rang et en vertu des satisfactions de son Fils, a satisfait pour nos fautes : elle a offert une satisfaction de convenance là où le Christ offrait une satisfaction plénière et infinie.

Marie a été également *cause matérielle* de notre régénération, car, dit Albert le Grand, « le Saint-Esprit, sur son consentement formel, a pris de sa chair et de son sang très purs la chair dont il a fait le corps immolé pour la rédemption du monde. — Elle en a été la *cause finale*, car le grand ouvrage de la rédemption, ordonné principalement à la gloire de Dieu, doit aller secondairement à l'honneur de cette Vierge. — Elle en est enfin la *cause formelle* » et exemplaire : car si Jésus est notre Idéal infiniment parfait, si le but de la prédestination

(1) PIE X. Encycl. *Ad diem illum*, 2 février 1904 : « Quoniam universis sanctitate præstat conjunctioneque cum Christo, atque a Christo ascita in humanæ salutis opus, de congruo, ut aiunt, promeretur nobis quæ Christus de condigno promeruit. »

est la ressemblance avec J.-C. (Rom. VIII, 29), si le céleste Sculpteur et Architecte qu'est l'Esprit Saint vise à façonner en nous d'autres Christ, fidèles copies du Divin Modèle, Marie, continue le Bienheureux Albert, « par la lumière de sa vie très déiforme, est l'exemplaire universel qui nous montre la voie pour sortir de nos ténèbres et la direction pour arriver à la vision de l'éternelle lumière ». Aussi les saints l'ont-ils appelée *Forma Dei, forma Christi*, le moule divin pour façonner le Christ et les élus à l'image du Christ.

II

LE CHRIST ET MARIE DANS LA DISTRIBUTION DES GRACES : SACREMENTS ET INTERCESSION.

Jusqu'ici, nous avons contemplé Jésus, notre Chef, dans son rôle de représentant juridique de l'humanité. Par l'exercice le plus parfait et le plus intense des vertus les plus hautes et les plus héroïques, il a développé sans mesure la plénitude de grâce en un sens infinie dont Dieu l'a comblé à l'instant de l'union hypostatique ; par sa passion et sa mort, il a soldé en notre nom, nos dettes à la justice divine, il nous a soustraits à l'empire du démon, et a mérité avec surabondance les secours nécessaires à notre salut. Le démon vaincu, la justice du Père apaisée, l'humanité devenue la propriété du Christ, son Rédempteur riche de grâces et de mérites : voilà l'œuvre du Calvaire. Pour autant, sommes-nous sauvés et rendus à la vie ? Non, pas plus que l'enfant blessé à mort par la dent des loups et arraché ensuite à ses cruels ravisseurs. Nous sommes au Christ ; mais nous sommes morts : la Passion nous arrache à l'ennemi qui nous avait tués, elle ne nous communique pas la vie. Et c'est ici qu'apparaît le second aspect du rôle du Christ-Chef : ces rachetés, peuple conquis par son sang, il va se les incorporer, les rendre semblables à lui-même en les faisant participer à sa

vie ; ces richesses de grâces et de mérites, il va les distribuer aux membres de son Corps Mystique ; après nous avoir rachetés, il nous vivifie et nous distribue les fruits de sa Passion.

Et de même que Marie a été l'associée de Jésus dans ses labeurs et dans ses souffrances, elle a son rôle dans la distribution des grâces qui coulent du Calvaire : et ce dernier est la conséquence naturelle du premier : « Grâce, dit Pie X (1), à cette communion des douleurs et de l'amour entre Marie et Jésus, Marie mérita très légitimement d'être la Réparatrice du genre humain déchu, la très puissante Médiatrice du monde entier, et, par suite, la dispensatrice de toutes les richesses que Jésus nous a acquises par son sang et par sa mort. »

Les bienfaits de la Rédemption nous arrivant par deux voies différentes, les sacrements et la prière, nous devons donc comparer l'action de Jésus et l'action de Marie à l'égard de ces moyens de salut.

1^o Jésus, Marie et les Sacrements.

Les sacrements sont les véritables canaux de la grâce sanctifiante. Institués pour subvenir aux multiples besoins de la vie surnaturelle, ils apportent à notre âme la vie divine ou un accroissement de cette vie, avec des secours spéciaux en rapport avec la fin propre de chacun. Comme Dieu, Jésus-Christ, avec le Père et le Saint-Esprit, est l'auteur de la grâce produite par ces symboles sanctificateurs ; comme homme, il en est le ministre principal (2). Son humanité, ici comme partout, est l'organe, l'instrument de la divinité. Cela est évident dans la Rédemption, source de toute

(1) PIE X. Encycl. *Ad diem illum*, 2 février 1904.

(2) C'est-à-dire : c'est le Christ qui a institué les sacrements, c'est lui qui les confère par ses ministres, et, de plus, son action sanctificatrice n'est pas esclave de ces moyens : il peut, s'il lui plaît, conférer la grâce d'une autre manière.

grâce ; c'est évident aussi dans l'Eucharistie, centre des autres sacrements, qui, tous, sans en excepter le Baptême, puisent en elle la grâce qu'ils confèrent. Dans l'Eucharistie seule, en effet, se trouve, mise à notre disposition, cette chair assumée par le Verbe, et ressuscitée pour être l'unique véhicule de la vie divine ; cette chair proclamée par le Christ « le pain vivant », « le pain de vie descendu du ciel » (1) ; qui, seule, assure au monde la vie éternelle après avoir été livrée comme sa rançon (2) ; cette chair, aliment véritable dont l'abandon est puni de la mort éternelle, mais dont la manducation garantit la vie éternelle et du corps et de l'âme (3), et introduit en nous un principe permanent de vie supérieure, si intime à l'âme, si étroitement et rigoureusement lié et nécessaire à la vitalité surnaturelle, que l'âme vit par lui comme le Verbe de Dieu vit par le Père (4). L'Eucharistie, dit admirablement saint Thomas, « porte en elle substantiellement le bien commun spirituel de l'Eglise (5) », c'est-à-dire la Passion de Jésus avec tous ses fruits (voilà le Sacrifice de la messe), et le Corps et le Sang du Sauveur comme véhicules nécessaires de la grâce divine (voilà le sacrement). Et ce bien commun spirituel de l'Eglise, l'Eucharistie seule nous le procure à l'état *communicable, utilisable* par nous et pour nous. Ainsi, elle est à la fois et le réservoir plénier des mérites des souffrances du Christ et l'unique source de vie divine. Ainsi, d'un mot nous pouvons résumer le rôle du Christ comme chef responsable de l'humanité : « Regardez le Calvaire » ; d'un mot également nous pouvons résumer son rôle comme Chef vivificateur : « Regardez l'Eucharistie. »

(1) JOAN. VI, 51 : Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi ; VI, 48 : Ego sum panis vitæ.

(2) JOAN. VI, 52 : « Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum ; et panis quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita. »

(3) JOAN. VI, 54-56.

(4) JOAN. VI, 57-58 : « Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet, et ego in illo. Sicut misit me vivens Pater, et ego vivo propter Patrem, et qui manducat me, et ipse vivet propter me. »

(5) SAINT THOMAS. 3 P. q. 65, art. 3, ad 1.

Marie partage-t-elle en quelque manière le rôle de Jésus dans la distribution des grâces par les sacrements ? Nous répondons aussitôt, avec le P. Terrien (1) : « Il est vrai, les sacrements ne tirent pas leur efficacité du sang de Marie ; mais le sang d'où découle cette vertu sanctifiante a été pris de son sang, et elle a participé au mystère qui l'a versée dans les sacrements. Il est vrai encore, les sacrements ne sont pas appliqués en son nom, par ses ministres ; mais la grâce de les recevoir n'est pas indépendante de son intercession ; mais ces ministres, encore qu'ils ne soient pas siens, représentent le souverain Prêtre au nom duquel ces sacrements sont administrés, et ce Prêtre, elle seule nous l'a librement donné ; mais les dispositions sans lesquelles les sacrements ne seraient pour nous d'aucun profit, nous en sommes encore redevables à ses prières. »

Plus spécialement, à l'égard de l'Eucharistie, dont, à dessein, nous avons noté l'importance sans égale, nous pouvons aller plus loin. Elle est sacrifice d'abord : c'est la reproduction non sanglante de l'immolation du Calvaire, et par elle est mise entre nos mains la Victime du Calvaire avec son infinie puissance d'adoration, d'expiation, de remerciement et d'intercession. Mais cette Victime, c'est Marie qui nous l'a donnée, et, dans ce sacrifice de la Croix reproduit sur l'autel, Marie a eu une telle part qu'elle y a mérité le nom de Co-rédemptrice. L'Eucharistie, de plus, est un sacrement, nous donnant le Verbe fait chair, source de la vie divine et aliment de cette vie. Or c'est Marie qui, pour parler le langage de saint Augustin (2), nous a apprêté cette nourriture céleste qui est le Verbe de Dieu, Pain des Anges, et devenu, par l'Incarnation, une nourriture assimilable à notre faiblesse, et digne cependant de notre filiation divine. Aussi Marie ne peut-elle être étrangère à l'Eucharistie, et l'on a pu écrire ces belles et très justes pensées : Marie « est le canal d'or

(1) TERRIEN, op. cit. t. I, p. 603.

(2) SAINT AUGUST. *Enarrat.* in Ps. XXXIII, serm. 1, n. 6. P. L. T. XXXVI, 303.

qui porte ce Don divin (le Fils de Dieu donné au monde par son Père), elle l'a apporté aux prêtres, et elle le prend de leurs mains pour l'offrir là-haut au plus secret du Saint des Cieux. Oh ! que le prêtre doit donc être uni à Marie : car elle est la voie par laquelle il doit passer pour recevoir le Don sacré de l'autel et pour rendre à Dieu ce Don sublime... Elle est comme posée entre l'Autel et les Cieux, comme elle a été posée entre la Croix et les Cieux. Dieu ayant une fois donné Jésus-Christ au monde par elle, le redonne sans cesse par elle et le reçoit d'elle quand la terre l'offre de nouveau... Médiatrice entre l'Autel et la Croix, elle est encore médiatrice et dispensatrice entre l'Autel et les fidèles. Le Père céleste ne veut recevoir son Fils que par ses mains de Vierge, mais il ne veut aussi le donner que par elle-même aux âmes rachetées... O Vierge, ô Mère... Vous êtes le ministre secret placé entre Dieu et les ministres visibles (1). »

Ajoutons enfin une dernière considération qui convient à tous les sacrements. Le but des sacrements est de nous appliquer les richesses de la Passion. Or, voici la raison pour laquelle on reconnaît à Jésus-Christ considéré comme homme, le pouvoir d'excellence sur ces moyens de sanctification, c'est-à-dire la prérogative d'en être le ministre principal. Il convient, dit le Cardinal Billot (2), que celui dont les mérites sont distribués aux autres ait autorité spéciale sur les moyens de les distribuer, qu'il ait la prééminence sur tous ceux qui remplissent quelque ministère à cet égard. Mais, nous l'avons vu, les trésors de grâces de la Passion ont été mérités par Marie secondairement, d'un mérite de convenance, en union avec son Fils. Dès lors, il est juste de reconnaître à Marie, nous allions dire, certains *droits d'auteur* sur les sacrements, certaines prérogatives dans l'application de ces moyens de salut. Du reste, en parlant de la sorte, nous ne faisons qu'une application du principe général posé en ces

(1) Extrait des écrits de la Mère Marie de Jésus, fondatrice de la Société des Filles du Cœur de Jésus (Cité par le R. P. Lépiciier, *Op. cit.*, p. 207-209.

(2) BILLOT. *De Sacramentis*, p. 167.

termes par saint Bernardin de Sienne : « A partir de l'heure où elle conçut dans son sein le Verbe de Dieu, elle obtint pour ainsi dire une certaine *juridiction*, une sorte d'*autorité* sur toute procession temporelle du Saint-Esprit ; tellement qu'on ne reçoit les grâces de Dieu que par son entremise » (1).

Toutefois, ainsi que le P. Terrien le faisait remarquer dans la citation que nous en faisons tout à l'heure, c'est surtout par son intercession que Marie intervient dans l'administration des sacrements. L'intercession, la prière, la supplication toute-puissante, telle est bien la vraie manière dont Marie coopère à la distribution des grâces : et, sur ce point, il faut nous étendre un peu.

2° Le Christ, Marie et l'intercession.

Le Concile de Trente déclare (2) que les saints, régnant au ciel avec le Christ, offrent à Dieu leurs prières pour les hommes, qu'il est bon et utile de les invoquer, de recourir à leurs suffrages pour obtenir les bienfaits de Dieu par son Fils Jésus-Christ Notre-Seigneur, seul Rédempteur et Sauveur ; qu'en cela il n'est rien qui offense l'honneur de l'unique Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ. Médiateur unique, seul nécessaire, le Christ l'est en effet, car sa double nature, divine et humaine, dans l'unité de la personne du Verbe, en fait le trait d'union idéal entre Dieu et les hommes. « Le Christ, le Verbe incarné, dit Saint Cyrille d'Alexandrie (3), c'est le trait d'union entre la divinité et l'humanité, existant à la fois dans l'une et dans l'autre et les rassemblant en lui-même, en dépit de leur éloignement : Dieu uni à Dieu le Père par la nature divine, homme uni aux hommes par une vraie nature humaine ». Cet office de médiation, nous savons combien excellemment il s'en est acquitté toute

(1) S. BERNARDIN. *SEN. Sermo de Nativitate B. M. V.* 5, a un., c. 8. opp. T. v., p. 96.

(2) *Conc. Trid sess. XXV, DENZING.* (édit. 1908) n° 984.

(3) SAINT CYR. ALEX. *In Joan. Evang.* X, 14, P. G. T. 73, col. 1045.

sa vie et surtout au Calvaire : « Dieu était dans le Christ se réconciliant le monde » (1). Dans la gloire céleste, il reste toujours le seul Médiateur indispensable, l'intercesseur nécessaire et principal, « toujours vivant pour intervenir en notre faveur » (2), toujours écouté du reste « *pro sua reverentia* », en sa qualité de Fils de Dieu, en raison des mérites de sa Passion et de son Sang versé, plus éloquent que celui d'Abel (Hebr. V. 7, XII, 24), qui lui donne droit de s'adresser en toute confiance à la justice même de son Père.

Si l'on compare la médiation de Jésus à celle de Marie, elle l'emporte infiniment. Car, dans l'intercession, il y a un double élément à considérer : la prière proprement dite qui exprime la grâce demandée et les mérites de l'intercesseur qui donnent à la prière une force plus ou moins grande sur le cœur de Dieu ; or quelle prière peut rivaliser avec la prière de l'Homme-Dieu, et quels mérites peuvent approcher des siens ? Marie n'est qu'une simple créature : en elle on ne trouve point Dieu et l'homme réunis. Aussi sa médiation ne peut ni être de même ordre ni avoir la même vertu que celle du Christ. Jésus, lui, est le Médiateur suprême, universel, suffisant et nécessaire : c'est son sang, non celui de Marie, qui nous a réconciliés avec Dieu ; il n'a besoin de personne autre pour faire agréer sa médiation, et tous les autres, Marie elle-même, n'ont de puissance que par lui.

Ainsi, la médiation de Marie diffère essentiellement de la médiation du Christ, puisqu'elle en dépend et n'a d'efficacité que par elle. Il est cependant un point sur lequel la ressemblance est très frappante ; nous voulons parler de l'universalité. Mettons à part évidemment Marie elle-même, qui, comme toute créature et plus que toute autre, bénéficie de la médiation de son Fils, et nous pouvons affirmer qu'à l'égard de tout le reste de la création, la médiation de Jésus et la médiation de Marie ont la même extension, la même universalité.

(1) S. THOMAS, 3 P., q. 26, art. 1, corp.

(2) Hebr. VII, 25.

Même universalité *dans le genre de grâces à obtenir*. On peut tout demander à Jésus-Christ, et par Jésus-Christ, et l'Eglise en effet termine toujours ses oraisons par ces mots : Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. De même elle dit à Marie : *Bona cuncta posce* (1) : demandez pour nous tous biens ; *sed a periculis cunctis libera nos semper* (2) : écarter à jamais de nous tous maux ; et, de fait, la variété des titres dont la piété populaire salue Notre-Dame atteste la foi des fidèles en la puissance de Marie pour obtenir toute grâce, pour préserver de tout mal.

Même universalité *quant aux bénéficiaires de ces grâces* : la médiation de Marie, pas plus que celle du Christ, ne s'arrête à certaines catégories d'hommes. Jésus est le Chef du Corps Mystique tout entier qui comprend, à des titres et à des degrés divers, tous les hommes, justes ou pécheurs, qu'ils soient sur la terre, ou au ciel, ou en purgatoire. Marie, elle, est la Mère du Corps Mystique, et sa royauté et sa maternité spirituelles vont aussi loin que l'influence « capitale » de son Divin Fils. Les Anges eux-mêmes sont enveloppés dans la sphère d'influence de Jésus et de Marie ; et si, quant à nous, nous ne pouvons attribuer à l'Homme-Dieu (et par suite, dans une certaine mesure, à Marie) la grâce et la gloire des Anges ; du moins devons-nous affirmer la royauté de Jésus et de Marie sur les Anges, les bienfaits précieux de lumières et de grâces accidentelles que ceux-ci leur doivent, la nécessité pour eux de passer par Marie, leur Reine, pour aller à Jésus, et par Jésus à Dieu le Père.

Même universalité *quant à la durée*, qu'il s'agisse des siècles en deçà ou au-delà du Calvaire. A tout instant, au ciel, le Christ et Marie intercèdent pour leurs enfants. Même avant la Rédemption accomplie, il n'y avait de justification que par l'application anticipée des mérites de la croix, application qui était la récompense de la foi au Sauveur et à sa Mère,

(1) Hymne *Ave, maris stella*.

(2) Antienne *Sub tuum*.

promis l'un et l'autre inséparablement dans le paradis terrestre : « Tout ce qui a vie humaine est né d'Adam et d'Eve. Tout ce qui sur la terre vit de la vie divine naît de Jésus Rédempteur et de Marie, nouvelle Eve. L'influence maternelle de la vraie Mère des vivants, subordonnée et unie à celle de Jésus, a reflué jusqu'aux premiers hommes : « Par vous, ô Marie, s'écrit saint Ephrem (1), par vous toute gloire, tout honneur, toute sainteté, depuis le premier Adam jusqu'à la consommation des siècles, a coulé, coule encore et coulera (2). »

Même universalité *dans l'espace* : aucun pays, aucune nation, aucune contrée qui ne doive recourir et ne recoure en effet à Jésus et à Marie. Partout où pénètre le culte du Fils, pénètre aussi le culte de Marie : l'un et l'autre sont essentiellement « catholiques », universels.

Et si, au lieu de considérer les fidèles disséminés à travers le temps et l'espace, nous considérons la société immortelle qu'ils forment, le Corps Mystique, l'Eglise, là encore nous verrions l'action universelle et incessante de Marie : nous verrions cette Reine des Apôtres, cette « Maîtresse de tous les Apôtres et Disciples du Christ (3) », par sa parole durant sa vie après l'Ascension, par ses prières toujours, par les initiatives apostoliques qu'elle suscite au cours des âges (4), par son rôle dans l'histoire des hérésies — et ce rôle, dit l'Eglise, est de les écraser toutes (5) — nous la verrions procurer à l'Eglise et affermir dans ses mains le sceptre de la

(1) Saint EPHREM, Orat. *ad Dei matrem*. Opp. T. III (græc.-lat.) p. 532.

(2) SAUVÉ, *Le Culte du Cœur de Marie*, p. 295.

(3) S. THOMAS DE VILLENEUVE.

(4) Le Bréviaire en signale plusieurs : voir, entre autres, l'office de Notre-Dame de la Merci (24 septembre), de saint PIERRE NOLASQUE (31 janvier), de saint RAYMOND DE PENNAFORT (23 janvier), pour la fondation de l'Ordre de Notre-Dame de la Merci ; l'office des sept Fondateurs de l'Ordre des Servites (12 février). — Au cours même du Congrès, M. le chanoine Peyron nous a montré l'intervention de Marie près de Michel Le Nobletz et du Père Manno, Rappelons aussi le Rosaire, le Scapulaire du Mont-Carmel, l'Apparition de Marie à Lourdes spécialement.

(5) « Cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo. » (Offic. B. M. V.)

foi et de la charité, maintenir parmi les peuples la foi catholique ferme, intacte et féconde, faire en sorte que toute créature, enchaînée aux folies des idoles, parvienne à la connaissance de la vérité (1) ; réaliser dans la famille humaine ce bienfait de l'unité, fruit insigne de sa maternité, qui se termine au Christ total, c'est-à-dire à la personne de Jésus et à l'Eglise (2) ; nous verrions Marie exerçant, à côté de l'Eglise et dans une sphère supérieure qui lui est propre, une action des plus efficaces et des plus salutaires, sur tout le domaine confié à l'action visible des chefs hiérarchiques : ministère sacré, pouvoir doctrinal et pastoral, ministère ininterrompu de la prière et de l'intercession (3).

Enfin, examinons un dernier trait commun : de même que toute grâce nous a été méritée par le Couple réparateur, Jésus et Marie, de même toute grâce, quelle qu'elle soit, ne nous est de fait accordée que sur *l'actuelle intervention de Jésus et de Marie*. Pareil privilège revient à Marie en considération de ses diverses prérogatives : elle est la mère spirituelle des hommes, et donc elle s'intéresse à tout ce qui touche et contribue à la formation et au développement de ses enfants selon la grâce ; elle est la mère du Corps Mystique, c'est-à-dire du Christ continué en chacun de ses membres à travers les âges, par l'opération du Saint-Esprit ; et son influence maternelle ne saurait souffrir aucune interruption, aucun arrêt ; elle est la nouvelle Eve : elle a coopéré à toute la victoire du Christ, nouvel Adam, sur les puissances ennemies de Dieu et du salut des hommes, et elle doit coopérer à assurer et à appliquer, en toute âme et à tout instant, la victoire du Christ.

C'est ce qu'exprime admirablement Bossuet dans les paroles suivantes : « Dieu, ayant voulu une fois nous donner Jésus-Christ par la Sainte Vierge, cet ordre ne change plus,

(1) SAINT CYR. ALEX. *Homil.* IV. P. G. t. LXXVII, col. 991. *In Breviar. Octav. Nativit. B. M. V.* 2^e Noct.

(2) Ces lignes sont un résumé de l'Encycl. de Léon XIII, *Adjutricem populi* (5 septembre 1895).

(3) Cf. TERRIEN, *Op. cit.* t. II, l. VIII, chap. 2. L'Eglise, Fille de Marie.

et « les dons de Dieu sont sans repentance » (Rom. XI, 29). Il est et sera toujours véritable qu'ayant reçu par elle une fois le principe universel de la grâce, nous en recevons encore, par son entremise, les diverses applications dans tous les états différents qui composent la vie chrétienne. Sa charité maternelle ayant tant contribué à notre salut dans le mystère de l'Incarnation qui est le principe universel de la grâce, elle y contribuera éternellement dans toutes les autres opérations qui n'en sont que des dépendances (1). »

C'est ce qu'ont voulu signifier les Pères et les Docteurs de l'Eglise par les métaphores dont ils se sont servi si fréquemment pour caractériser le rôle de Jésus et celui de Marie : Jésus est la *Tête* du Corps Mystique et Marie en est le *Cou* : or aucune influence ne vient de la tête aux membres que par le cou ; Jésus est la *Source universelle* de la grâce, Marie en est le *Canal, l'Aqueduc universel* : « Marie, dit Pie X (2), est l'Aqueduc, ou si l'on veut, cette partie médiane qui a pour propre de rattacher le corps à la tête et de transmettre au corps les influences et les efficacités de la tête, nous voulons dire le cou ».

Ce sont là des affirmations du principe posé par saint Bernard (3) : *Tout par Marie*, et elles autorisent et justifient, pleinement à notre sens, la « pieuse croyance » qu'on peut énoncer en trois mots : comme mère des hommes, Marie *sait* toutes les grâces dont nous avons besoin ; comme mère et donc toute bonne, Marie *veut* et *demande* ces grâces ; comme Mère de Dieu et donc toute-puissante, Marie les *obtient*.

(1) BOSSUET. Sermon sur la dévotion envers la très Sainte Vierge, 8 décembre 1669.

(2) PIE X. Encycl. *Ad diem illum* (2 février 1904).

(3) SAINT BERNARD. *Hom. In Nativit. B. M. V. vel de Aquæductu.*

LA MÉDIATION DE MARIE ET L'INTERCESSION DES SAINTS.

Nous venons de comparer Marie à Jésus ; désormais nous allons mettre en parallèle Marie et les autres Saints. Si la première comparaison nous a montré — dans un ordre évidemment dépendant et secondaire — Marie constamment associée à Jésus dans l'œuvre de l'acquisition et de la distribution des grâces, ce second parallèle nous la fera voir dans un rang incomparablement supérieur à celui des Anges et des Saints.

Jésus-Christ est médiateur entre Dieu et les hommes, les saints sont médiateurs entre le Christ et leurs frères. La perfection du médiateur, l'efficacité de son intervention dépend de l'intimité et de l'excellence de ses relations avec les deux termes entre lesquels doit s'exercer sa médiation. Dès lors, quel saint pourrait rivaliser avec la très Sainte Vierge ? Elle est la mère de Jésus, Dieu et Homme ; elle est l'Aide fidèle et constante de ses travaux et de ses souffrances ; elle partage avec lui la royauté du ciel ; elle a toujours accès près de son Cœur, qui ne saurait rien lui refuser. Et quant à l'humanité qu'il s'agit de relier à Jésus, Marie en est la plus belle fleur et la plus pure gloire. Tout en restant simple créature, elle touche aux confins de la Divinité ; elle est le parfait modèle des imitateurs du Christ : mieux que cela, elle est leur mère en même temps que leur sœur et leur reine.

Ainsi, tout prédestine Marie à être une médiatrice sans égale. Cette fonction, nous l'avons vu, elle l'a remplie et la remplit toujours avec une perfection singulière. Seule, à l'exclusion de tous les autres saints, elle a coopéré à la Rédemption, à l'acquisition des grâces qui nous valent le salut ; et cette collaboration unique lui assure une collaboration

unique aussi dans la répartition des faveurs divines. Assurément, les autres saints intercèdent pour nous, et leurs prières nous obtiennent de précieux bienfaits, mais quelle distance sépare leur intercession de la médiation de Marie !

1^o Tout d'abord, aucun saint n'a les mêmes titres pour se faire écouter, pour être exaucé. Mère de tous les hommes, Marie a le droit de parler en leur faveur, d'intervenir pour traiter leurs intérêts à tous : on ne peut contester ce droit à une mère. Mère de Dieu, elle jouit près de son Fils d'un crédit illimité ; unique associée à l'œuvre de la Rédemption, ayant mérité *de congruo* tout ce que le Christ a mérité *de condigno*, elle a au moins un mérite de convenance à voir couronnées de succès ses démarches concernant l'application de ces mérites.

Du reste, le degré de sainteté, c'est-à-dire de charité et d'union à Dieu, détermine l'efficacité de la prière. Or Marie a reçu, dès le premier instant de son existence, et développé par une générosité constante et héroïque, une plénitude de grâce et de sainteté supérieure à tout ce qu'il y a de grâce et de sainteté dans tous les autres élus. Sa prière à elle seule l'emporte donc en puissance sur les prières réunies de toute la cour céleste.

2^o Bien plus, toute médiation de Saint dépend de la médiation de Marie, comme celle de Marie elle-même et des Saints dépend de la médiation du Christ. Marie est la mère et la reine des Saints : s'ils sont saints, c'est à elle, après le Christ, qu'ils le doivent ; et de même que, sur terre, ils n'ont reçu aucune grâce dont ils ne soient en quelque manière redevables à Marie, de même, au ciel, ils lui doivent en quelque manière tout le crédit dont ils jouissent. Marie est la mère des hommes, auxquels les Anges et les Saints peuvent s'intéresser, et tout le bien qui leur est fait doit passer par ses mains maternelles. Au contraire, dans sa médiation, Marie ne peut dépendre d'aucun saint, car sa double maternité la rend, plus que tout autre, proche de Dieu et proche de chaque homme. Aussi bien les Pères le proclament-ils :

« Nous n'avons pas besoin, dit saint Ephrem (1), d'autre intermédiaire auprès de Dieu ». — « J'ai recours, prie saint Anselme, à une aide telle qu'après votre Fils l'univers n'en connaît pas de meilleure et de plus puissante... Ce que tous (Anges et Saints du paradis) peuvent *avec vous*, vous le pouvez *seule et sans eux*... C'est donc à vous que j'ai recours... Si vous gardez le silence, personne ne priera pour moi, personne ne m'aidera ; mais, parlez, et tous prieront pour moi, tous s'empresseront de me secourir. »

3^e Enfin, aucun saint ne jouit d'une médiation universelle comme celle de Marie, et ce que nous avons dit précédemment de l'universalité de la médiation de Jésus et de Marie nous dispense d'insister. La médiation des Saints n'est universelle ni dans son objet (tout saint ne peut pas obtenir toute grâce), ni dans les sujets qui en bénéficient, ni dans la durée ni dans l'espace ; et cela, pour cette raison bien simple : aucun saint, en dehors de Marie, ne possède de titre qui lui donne un droit quelconque sur tout l'ensemble des trésors de grâces de la Rédemption, qui lui confère une certaine juridiction sur tous et chacun des hommes, depuis l'origine du monde, sur tous les pays et toutes les nations ; aucun ne possède de titre à voir son influence s'exercer sur les siècles qui l'ont précédé et sur tous les instants des âges qu'il voit se dérouler : l'action de Marie, au contraire, nous le savons, possède d'indubitables titres à tous ces genres d'universalité.

Comment, après cela, nous étonner de voir les Pères et les Docteurs employer, en parlant de Marie, des expressions tout à fait inapplicables aux autres Saints ? De quel saint, autre que Marie, la Toute-Puissance suppliante, oserait-on dire avec saint Jean Damascène : « Votre intercession n'est jamais repoussée du Seigneur ; il ne refuse rien à vos demandes, tant vous approchez de près la très simple et très adorable Trinité. »

(1) Ce texte et ceux qui suivent se trouvent avec beaucoup d'autres dans Terrien, *op. cit.*, t. 1. Livre VI, chap. IV: La Toute Puissance suppliante.

Avec saint Germain de Constantinople : « Vous avez, en votre qualité de Mère du Très-Haut, *un pouvoir égal à votre vouloir* : c'est pourquoi ma confiance en vous n'a pas de bornes. » — « Grâce à votre *autorité maternelle sur Dieu lui-même*, vous obtenez miséricorde pour les plus désespérés des criminels. Vous ne pouvez pas ne pas être exaucée. » — Avec l'évêque Georges de Nicomédie : « *Rien ne résiste à votre pouvoir*, et tout cède à votre influence, à votre *commandement*... Car votre Fils vous a préposée lui-même à toute la création... et vous n'avez besoin d'aucun intermédiaire pour lui parler. Il ne sait rien vous refuser, parce qu'il estime que votre gloire est sa gloire. *Toutes vos demandes, il les exauce avec joie, comme Fils et comme débiteur.* »

— Avec les Grecs, dans leurs livres liturgiques des Ménées : « Si grande est votre autorité maternelle que vos prières ont le privilège *de plier la volonté divine à tous vos désirs* : *Tua matris auctoritas intercedendo quocumque libet, Deum inflectit.* »

— Avec saint Pierre Damien : « Vous vous avancez vers l'autel de la réconciliation, non seulement avec des prières, mais *avec des ordres*, souveraine plus encore que servante : *Non solum rogans sed imperans, domina, non ancilla.* »

— Avec Geoffroi, abbé de Vendôme : « Les autres saints prient le Seigneur Dieu, et leurs prières sont exaucées ; mais quant à la glorieuse Vierge Marie, ce n'est pas assez dire qu'elle est favorablement écoutée de Dieu ; car, parce qu'il est non seulement son Dieu, mais son Fils né d'elle, elle a, nous le croyons pieusement, *comme une autorité maternelle pour réclamer de lui tout ce qu'elle veut* : *Quasi quodam matris imperio.* »

— Avec Eadmer, disciple de saint Anselme : « Dieu... vous a rendu possible avec lui tout ce qu'il peut lui-même... Veuillez seulement notre salut, et, en vérité, nous ne pourrions pas ne pas être sauvés. »

— Avec Richard de Saint Laurent : « La Bienheureuse Vierge ne peut pas seulement prier son Fils comme les

autres saints, pour le salut de ses serviteurs ; elle *peut commander en vertu de son autorité maternelle*. C'est pourquoi nous lui disons : Montrez que vous êtes mère, c'est-à-dire mêlez à vos supplications quelque chose qui sente le commandement d'une mère. »

— Avec l'auteur du traité de la Conception de la Vierge : « O Jésus, elle est si puissante sur votre cœur que rien de ce qu'elle voudra faire ne restera sans effet... Donc, ô ma souveraine, veuillez seulement que ce très juste juge ait pitié de nous ; en vérité, il sera juste que votre volonté s'accomplisse, et rien n'y pourra faire obstacle ».

Et si, avant de conclure, nous revenons à comparer Marie au Christ, comment, après avoir vu Marie si intimement associée à son divin Fils dans la préparation et la distribution des grâces, après avoir vu sa médiation imiter — à une distance infinie sans doute — mais imiter fidèlement la médiation de Jésus, comment nous étonner d'entendre sur les lèvres des Pères et des Docteurs, des expressions qui « imitent » si fort le langage applicable, semble-t-il, au Christ seul ? Ces expressions cependant sont pleines de vérité pourvu qu'on se souvienne de cette remarque : ce qu'elles énoncent est vrai de Marie secondairement et dépendamment de son Fils ; ce que Jésus a par lui-même, Marie ne l'a que par participation.

Ainsi s'expliquent les paroles de saint Germain de Constantinople : « Votre assistance est puissante, ô Mère de Dieu, elle n'a besoin d'être appuyée par personne auprès de la divine Majesté... Personne n'a été rempli de la connaissance de Dieu que par vous, ô très sainte ; personne n'est sauvé que par vous, ô Mère de Dieu ; personne n'échappe à la servitude que par vous, ô vous qui avez mérité de porter Dieu dans vos entrailles virginales. » — « Si vous nous délaissiez, qu'en serait-il de nous puisque *vous êtes le souffle et la vie des chrétiens* ».

— Des Grecs dans leurs Ménées : « C'est *vous seule* que nous mettons entre nous chrétiens et le Seigneur, afin de le forcer

en quelque sorte à se montrer clément dans notre cause ».

De Jean, archevêque d'Euchaïta, en Asie-Mineure : « *Par elle, nous avons l'être, le mouvement et la vie...* et pour tout dire en un mot, tout ce qu'il y a d'heureux pour nous dans la vie présente et dans la vie future, tout, dis-je, nous vient par elle : car, en tout temps et de toute manière, elle nous rend propices et son Fils et le Père de miséricorde, en sorte qu'elle nous obtient et nous obtiendra tous les biens. » Puis il énumère ces biens, et ajoute : « Tout cela, c'est grâce à vous, par vous et de vous que nous le tenons. *Per te, propter te et ex te ista omnia...* Vous êtes posée comme médiatrice entre le ciel et la terre, et vous avez merveilleusement changé tout en mieux » (1).

— De saint Pierre Damien : « Celui qui est puissant a fait en vous de grandes choses : *tout pouvoir vous a été donné au ciel et sur la terre* » (2).

— D'Adam, abbé de Perseigne, au diocèse du Mans : « Infinie est votre bonté, infini votre pouvoir... Vous êtes tout pour moi, ô ma Souveraine, en vous est déposée *la plénitude de tous les biens* : plénitude de grâce et de vérité, plénitude de paix et de miséricorde, plénitude de sagesse et de salut, plénitude d'honneur et de gloire. »

— De Raymond Jordan : « Toute-puissante Marie... votre volonté s'accomplit toujours... A vous appartient la puissance sur la vie et sur la mort... Vous pouvez tout par la libéralité de votre Fils. Tout-Puissant, il vous a fait toute-puissante. »

— De saint Bernardin de Sienne : « Elle dispense *à qui elle veut, quand elle veut, comme elle veut, autant qu'elle veut*, les dons, les vertus et les grâces du Saint-Esprit. »

(1) Aux premières paroles de la citation, comparer ce que dit saint Paul. Act. XVII, 28 : *In ipso (Deo) vivimus, movemur et sumus*.

(2) Cf. Breviar. I Dom. Maii, Offic. B. M. V. Divini Pastoris Matris, lect. 8. Comparer avec Matth. XXVIII, 18 : *Data est mihi omnis potestas in cælo et in terra*.

CONCLUSION

C'est tout l'immense champ des relations créées entre Jésus, Marie et nous par l'Incarnation, la Rédemption et l'application des mérites de ces mystères que nous venons de parcourir. Cette trop rapide synthèse peut se condenser en deux propositions :

La première concerne l'ordre de l'acquisition des grâces, c'est-à-dire les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption. Le Christ, Fils de Dieu, fait homme afin de pouvoir être notre Chef juridique, notre représentant responsable, le Christ mérite par sa vie, sa passion et sa mort tous les dons célestes d'une façon rigoureuse, de telle sorte qu'il constitue Dieu son débiteur en justice. Marie, Mère du Christ, son Associée, son Eve, sa Corédemptrice, Vierge-Prêtre, mérite tous ces mêmes dons célestes d'un mérite de convenance, fondé sur l'amitié et la libéralité divines.

La seconde proposition concerne l'ordre de la distribution des grâces du salut, et n'est qu'une conséquence naturelle de la première. Le Christ a un droit strict et rigoureux à être — et il est en effet — le distributeur souverain des grâces qui sont sa propriété et son bien : il devient ainsi le vrai Chef de l'humanité, la Tête vivificatrice et sanctificatrice du Corps Mystique, le Cep Divin inondant tous ses rameaux de la sève divine de la grâce. Marie a un droit de convenance à être — et elle est en effet — la dispensatrice de tous les biens qu'elle a acquis en commun avec son Divin Fils : elle est ainsi vraiment la Mère du Corps Mystique, comme elle est la Mère du Chef de ce Corps.

Ainsi, partout où l'on trouve Jésus, l'on trouve aussi Marie, mais la médiation de Marie est d'un autre ordre et s'exerce sur un autre plan. Pour illustrer cette doctrine par des images et comparaisons chères à toute la tradition, redisons avec saint Bernard (1) qu'elle est l'aqueduc, le canal par où s'é-

(1) S. BERNARD. *In Nativit. B. V. M., De Aquæductu.*

coulent sur nous les grâces du Christ, source de la vie divine ; avec Bellarmin (1) : « Le Christ est le Chef de l'Eglise, et Marie en est le cou. Toutes les faveurs, toutes les grâces, toutes les influences célestes viennent du Christ comme de la tête ; et toutes, elles descendent sur le corps par Marie, comme c'est par le cou dans l'organisme humain que la tête vivifie les membres ». Tel est aussi l'enseignement de Léon XIII, quand il rappelle la « loi de la miséricorde et de la prière formulée par saint Bernardin de Sienne : Toute grâce accordée en ce monde y arrive par trois degrés parfaitement ordonnés : du Père au Christ, du Christ à la Vierge, de la Vierge à nous » (2). Du même coup, le rôle de Marie apparaît comme sans commune mesure avec le rôle des saints, étrangers, eux, à l'acquisition des grâces, et associés uniquement, par pure libéralité divine et d'une façon restreinte, à leur distribution.

Nous ne saurions mieux résumer ce rapport que par cette citation du P. Terrien : « Jésus-Christ est l'unique, le seul Médiateur de Dieu et des hommes, parce que, soit que vous le regardiez en son être, soit que vous le considériez dans ses fonctions de Médiateur, toute autre médiation est infiniment au-dessous de la sienne et dépend d'elle. De même, au-dessous de lui, au second plan, la sainte Vierge est, quant à la dignité de la personne et quant à l'exercice de la médiation, la médiatrice unique, car sa médiation n'a pas d'égale parmi les créatures, et toute autre médiation a besoin d'elle. Donc ni la médiation du Fils ne fait nombre avec celle de la mère, ni la médiation de la mère avec celle des autres saints. Chacune des deux est unique dans son ordre, unique dans son rang » (3).

Il ne nous reste plus qu'à nous rendre à la pressante invitation de saint Bernard (4) : « Attachons-nous aux pas de Marie, et

(1) BELLARMIN. Conc. 42, *De Nativitate B. M. V.*

(2) LÉON XIII, *Encycl. Magnæ Dei Matris* (7 sept. 1892).

(3) TERRIEN, *op. cit.*, t. I, p. 559-560.

(4) S. BERNARD, *Ex serm. in cap. 12 Apocal. de 12 stellis, ante medium. In Breviar. Offic. B. V. M. sub titulo Auxil. Christian, lect. 5.*

jetons-nous à ses pieds bienheureux avec une suppliante dévotion. Retenons Marie et ne la laissons point aller qu'elle ne nous ait comblés de bénédictions ; car elle en a le pouvoir ». En cela, nous imiterons Salaun, le « pauvre simple », dont toute la science ramassée en son unique et éternel refrain : *Ave Maria*, nous rappelle les belles paroles de saint Germain de Constantinople : « O Marie, vous êtes le souffle et la vie des chrétiens. La marque assurée qu'un homme vit encore est la respiration. Ainsi la preuve, disons mieux, la cause de la vie, de l'allégresse et du secours pour nous, c'est d'avoir à toute heure, en tout lieu, votre très saint nom dans le cœur et sur les lèvres » (1).

J^h ANGER,

Directeur au Grand Séminaire de Rennes.

(1) S. GERM. CONST. *Sermo in SS. Mariæ Zonam. P. G.*, t. xcviij, col. 380-381.

NIL OBSTAT,

L. BOURGAIN.

Censor designatus.



INTERPRÉTATION DES FAITS ÉVANGÉLIQUES



LE « FIAT » DE L'INCARNATION

Aucune parole prononcée par une simple créature n'a eu, dans l'histoire du monde, une portée comparable à celle que prononça la Vierge Marie, quand elle acquiesça aux propositions que lui faisait, de la part de Dieu, l'ange Gabriel. Aussi est-ce au *Fiat* créateur que les saints Pères, les orateurs sacrés, les écrivains ascétiques comparent le *Fiat* de l'humble Marie. Mais là, c'est la toute-puissance qui fait le monde en se jouant; ici, c'est l'humilité qui, pour réparer le monde que l'orgueil avait perdu, se fait l'instrument de l'amour divin. Et qui dira les dispositions intimes du cœur d'où venait ce *Fiat*? C'est la petite servante qui s'offre, avec quel abandon d'amour et quel anéantissement d'humilité, à tous les bons plaisirs du Dieu trois fois saint.

Mais ce n'est pas des dispositions du cœur de Marie que nous devons ici nous occuper. Pour entrer dans la pensée directrice de ce congrès, c'est du point de vue de la maternité de grâce que nous avons à étudier le *Fiat* de l'Incarnation. Ce *Fiat* est le premier des faits évangéliques dont l'interprétation doit éclairer pour nous la grande, la capitale question qui est à l'ordre du jour.

Or, pour interpréter comme il convient cet humble *Fiat* de la Vierge, il faut évidemment le placer dans l'ensemble de la scène dont il est l'heureux dénouement. C'est aux propositions de l'Ange, aux propositions de Dieu même, que Marie acquiesce en le prononçant. Nous avons donc, pour en comprendre le sens et la portée, à nous rendre compte, autant

que nous le pouvons, comme Marie elle-même s'en est rendu compte, quand elle le prononçait, toute baignée dans la lumière de Dieu et de la pensée divine, du sens et de la portée de ces propositions. C'est le plan divin de l'Incarnation, de l'œuvre rédemptrice tout entière, telle qu'elle fut présentée par Dieu même au regard illuminé du cœur de Marie, dont il faut que nous nous fassions une idée.

Pour que cette idée soit conforme à l'idée divine, avons-nous seulement à étudier, avec toutes les ressources de la philologie, la scène évangélique si délicatement esquissée par saint Luc, évidemment d'après le récit qu'en a dû faire la sainte Vierge elle-même ? Ainsi prétendent faire les protestants, qui n'admettent que l'Écriture, quand encore ils l'admettent, et l'Écriture interprétée par chacun suivant ses lumières ou ses préjugés. Avec cette méthode, on risque de voir dans la Bible bien des choses qui n'y sont pas ; on risque plus encore de n'y pas voir bien des choses qui s'y trouvent. Sans compter que la Bible n'est pas l'unique source de notre foi. La Tradition vivante, qui nous aide à comprendre l'Écriture, et qui dirige notre exégèse en l'éclairant, entraîne, dans son courant riche et profond, bien des parcelles de vérité divinement révélée qui n'ont pas été recueillies dans les Livres saints. Pour bien comprendre le *Fiat* de l'Incarnation, nous ne nous contentons donc pas d'étudier le texte de l'Évangéliste ; nous l'éclairons de toutes les lumières de la Tradition.

I

Or que nous enseigne la Tradition de l'Eglise à propos de la scène que nous étudions ? Le puissant penseur et le profond théologien qui est maintenant le cardinal Billot nous le dit dans une de ces formules amples, profondes, précises, dont il a le secret : « A propos de la Vierge Mère, dit-il, il faut poser ce principe général qu'elle tient dans l'ordre de la réparation la même place qu'Eve a tenue dans l'ordre de notre ruine. Car, ainsi que nous l'apprend l'insigne oracle

de la Genèse, tout le plan de notre rédemption consiste en une sorte de retour et de revanche contre le démon, *totius redemptionis nostræ ratio in quadam recirculatione contra diabolium consistere dicenda est*. Tout ce que Satan avait imaginé pour perdre le genre humain, Dieu l'a disposé dans un ordre contraire pour notre salut, *quatenus omne id quod machinatus fuerat Satanas ad ruinam generis humani, illud ipsum ordine contrario divinitus dispositum est ad salutem*. D'où il suit qu'au nouvel Adam, c'est-à-dire au Christ, a dû être unie par un lien indissoluble, pour défaire les œuvres du diable, la nouvelle Eve, c'est-à-dire Marie, *quo fit ut novo Adæ, id est Christo, indissolubili nexu ad dissolvenda diaboli opera conjungi debuerit nova Eva, id est Maria* (1) ».

Cette doctrine, qui ressort déjà de la Genèse et de saint Paul, se rencontre à chaque pas dans les monuments de la Tradition. C'est saint Irénée surtout, le premier, en un sens, des théologiens, et l'un des plus grands, qui a mis cette vérité dans tout son relief ; mais, avant lui, Justin avait déjà exprimé le principe : « Nous savons que Dieu s'est fait homme par une Vierge, afin que par la même voie par où, sous l'influence du serpent, avait commencé la désobéissance, fût ruinée l'œuvre de désobéissance. » Après Irénée, et probablement d'après lui, Tertullien nous montre Dieu rivalisant en quelque sorte avec le diable, *æmula operatione*, pour lui arracher l'humanité que celui-ci retenait captive ; il s'en explique ainsi : « Eve encore vierge s'était laissé prendre à la parole de mort ; une vierge en retour devait recevoir la parole de vie. Ainsi ce qui avait été perdu par la femme serait sauvé par la femme. » Depuis ces premiers maîtres, tous les autres ont répété la même leçon ; Bossuet n'est que l'éloquent porte-voix de la tradition générale quand il s'écrie : « O Dieu, quelle abondance de miséricorde... En même temps qu'un homme et une femme perdaient le genre humain, Dieu... avait daigné prédestiner un autre homme et une autre femme pour le relever... Jésus-Christ est le nouvel Adam,

(1) *De Verbo incarnato*, Prati, 1912, thesis XLI.

Marie est la nouvelle Eve... Un ange de ténèbres intervient dans notre chute, Dieu prédestine un ange de lumière qui devait intervenir dans notre réparation. L'ange de ténèbres parle à Eve encore vierge, l'ange de lumière parle à Marie, qui le demeura toujours. Eve écouta le tentateur et lui obéit, Marie écoute aussi l'ange de salut et lui obéit. La perte du genre humain, qui se devait consommer en Adam, commença par Eve ; en Marie commence aussi notre délivrance : elle y a la même part qu'Eve a eue à notre malheur.. Ainsi l'ordre de notre réparation est tracé dans celui de notre chute... Tout ce qui avait été employé pour nous perdre, par un retour admirable de la divine miséricorde se tourne en notre faveur (1). »

On le voit, c'est particulièrement dans la scène de l'Incarnation que les maîtres de la doctrine voient l'analogie anti-thétique, si je puis ainsi parler, entre Eve et Marie ; c'est de là qu'ils partent pour montrer Marie indissolublement unie au Christ pour l'œuvre de rédemption et de salut, comme Eve le fut à Adam pour l'œuvre de ruine. Ils ont le sentiment très net que l'œuvre rédemptrice est une, et que la part de Marie dans l'acte initial de notre restauration, dans l'Incarnation du Verbe, nous donne la mesure de sa part dans l'œuvre tout entière. C'est à ce point de vue qu'il faut se mettre pour étudier le *Fiat* de l'Incarnation, c'est à cette lumière que nous pouvons en mieux voir la portée.

Il est un second principe traditionnel qu'il importe de ne point oublier, si nous voulons nous faire une juste idée de ce *Fiat*. Les saints Pères sont unanimes à reconnaître et à proclamer que Marie n'a pas été, aux mains de Dieu, un instrument purement matériel et tout passif. Ils savent que sa coopération a été une coopération d'ordre moral, pleinement libre, et partant pleinement consciente, parfaitement instruite. En autres termes, Dieu lui a demandé son consentement à l'Incarnation ; il a voulu que ce consentement fût

donné dans la pleine lumière, afin qu'il fût donné dans la parfaite liberté. Marie a donc su exactement la portée de son *Fiat*. Elle a donc dû avoir, au moment de le prononcer, une intuition claire du plan divin dans toute son ampleur et toute son étendue — sans parler ici de la grâce puissante qui a dû incliner sa volonté dans la ligne des volontés divines, non pas pour diminuer sa liberté, mais au contraire pour donner à l'exercice de cette liberté toute sa puissance et toute sa plénitude. C'est un des sens qu'il convient de donner à la parole des saints Pères, quand ils nous disent que Marie avait conçu le Verbe dans son cœur avant de le concevoir dans son sein virginal, et qu'elle est plus heureuse pour sa foi, son obéissance, son l'humilité, que pour sa maternité prise au sens purement matériel.

En combinant ce second principe avec le premier, nous pouvons nous faire une idée, sinon adéquate, puisque les anges eux-mêmes n'ont jamais fini de scruter ces profondeurs, au moins pas trop inexacte, du *Fiat* de la Vierge.

II

Reportons-nous maintenant au moment de l'Annonciation, quand l'ange Gabriel salue Marie de la part de Dieu et lui demande son concours. Qu'est-ce que Dieu propose à Marie par l'ange Gabriel ? Sur quoi porte le oui de la Vierge aux propositions divines ? Quelle affaire se négocie entre l'envoyé céleste et l'humble fille de David ? Est-ce chose d'ordre privé, si je puis dire, laquelle d'ailleurs aura son contre-coup sur l'histoire entière de l'humanité ? Demande-t-on uniquement à Marie de vouloir bien être la mère de Jésus, quitte ensuite à Jésus de sauver le monde comme il lui plaira ? Ce n'est pas ainsi que l'entend la Tradition catholique. Et ce n'est pas l'idée que suggère la simple lecture du texte évangélique. L'ange ne parle pas seulement des grandeurs personnelles de Jésus. C'est le Sauveur, c'est le Messie attendu, qui doit délivrer son peuple de

(1) Tous ces textes se retrouvent chez le cardinal Billot *l. c.*, p. 390-391.

ses péchés, c'est le Roi éternel de l'humanité régénérée, dont on propose à Marie de devenir la mère. On lui propose par là même de coopérer au salut de l'humanité, à l'œuvre messianique, à l'établissement du royaume annoncé. C'est pour cela qu'elle est pleine de grâce, pour cela qu'elle est bénie entre toutes les femmes. Ce qui se négocie entre l'ange et Marie, c'est l'œuvre rédemptrice, c'est le salut de l'humanité. Car on ne peut distinguer en Jésus la personne privée, dont Marie serait la mère, et la personne publique, à l'œuvre de qui Marie n'aurait qu'une part lointaine et indirecte. Ainsi, par le seul fait de sa coopération à l'Incarnation, Marie coopère à l'œuvre rédemptrice, et cela d'une manière prochaine et directe, comme si l'Incarnation eût suffi pour nous sauver.

D'ailleurs, l'Incarnation c'est la rédemption commencée, c'est notre salut procuré, si nous-même n'y mettons obstacle. Coopérer à l'Incarnation, c'est donc coopérer directement à la rédemption, coopérer directement à notre salut. C'est comme Sauveur que le Verbe s'incarne. En s'incarnant, il a déjà en mains, ou plutôt il est lui-même, le prix de notre rachat, le prix de toutes les grâces qui seront pour nous comme la distribution en monnaie de la valeur infinie qui, à l'Incarnation, est remise à Marie. C'est donc tout Jésus que nous devons à sa mère, Jésus comme rançon et Jésus comme source de toute grâce.

Sans doute, ce n'est pas l'Incarnation qui nous sauve, c'est la mort du Verbe incarné. Mais Jésus ne s'incarne que pour mourir. « Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique. » Ce don emporte et la croix et toutes les grâces par lesquelles « quiconque croit en Jésus ne saurait périr, mais aura la vie éternelle. » Or, si c'est Dieu qui nous donne ainsi son Fils unique, il nous le donne par Marie ; et si le don de Jésus, suivant le mot de saint Paul, emporte tous les dons de la grâce, depuis notre baptême jusqu'à notre ciel, Dieu, en nous donnant Jésus par Marie, nous donne tout par Marie.

Telle est la portée du consentement de la Vierge à l'Incarnation, tel le sens que suggère l'Écriture et que lui donne la Tradition catholique. Toute l'œuvre rédemptrice est suspendue au *Fiat* de Marie. L'histoire surnaturelle du monde est groupée ici comme autour de son centre.

Et de cela la Vierge a pleine conscience. Elle sait ce que Dieu lui propose, elle consent à ce que Dieu lui demande, sans restriction ni condition : son *Fiat* répond à l'ampleur des propositions divines, il s'étend à toute l'œuvre rédemptrice.

Avec nos habitudes d'analyse, analyse si utile d'ailleurs et parfois nécessaire, nous sommes portés à regarder comme choses distinctes l'incarnation, les différents mystères de la vie du Christ, la rédemption par sa mort en croix, les grâces qui nous préviennent et nous sanctifient, notre salut enfin. Et ce sont choses distinctes, en effet, à ne regarder que l'exécution et les causes secondes. Mais, dans le plan divin, ce ne sont là que des parties d'un même tout, qui est l'œuvre rédemptrice. Or l'œuvre rédemptrice est une dans l'intention divine, notre salut par Jésus. Œuvre unique en partie double. Il y a l'incarnation, la vie et la mort de Jésus, pour nous instruire et nous refaire, pour nous racheter et nous réconcilier avec Dieu, pour nous mériter toutes les grâces qui seront départies à chacun de nous dans le cours de notre vie ; et il y a toutes les grâces particulières qui nous sont préparées en vue des mérites de Jésus, pour nous amener, du péché, où nous sommes conçus, jusqu'au ciel, où nous devons appartenir éternellement à la plénitude du Christ : grâces infiniment variées, qui forment la trame de la vie surnaturelle et de l'action divine dans les âmes.

En disant son *Fiat* à l'Incarnation, c'est donc à toute l'œuvre rédemptrice que Marie donnait son consentement. Elle le donnait particulièrement, avec une connaissance dont nous ne saurions préciser la nature ni les limites, à la passion et à la mort de son divin Fils.

Ainsi le *Fiat* de l'Incarnation, prononcé dans la lumière

divine par la Vierge tout investie de Dieu, prend, par l'union de la volonté de Marie avec la volonté de Dieu, quelque chose de l'immensité du plan divin, embrassant dans sa magnifique unité toute l'œuvre de réparation et de salut. Quand Marie n'aurait pas à notre reconnaissance et à notre amour d'autre titre que ce *Fiat*, avec son concours maternel à l'Incarnation, ce serait assez pour l'appeler en toute justice la coopératrice de notre salut, notre mère dans l'ordre surnaturel; ce serait assez pour dire que toutes les grâces nous sont venues et nous viennent par elle.

JEAN BAINVEL, S. J.
De Plougoumelen (diocèse de Vannes),
Doyen de la Faculté de Théologie
à l'Institut Catholique de Paris.

Nihil Obstat

J. AURIAULT, S. J.



LA SANCTIFICATION DU PRÉCURSEUR

« ... En ces jours-là, Marie quitta sa maison et se dirigea en toute hâte vers les régions montagneuses où se trouvait la ville de Juda. Et elle entra dans la maison de Zacharie, et elle salua Elisabeth. Et il arriva qu'à peine Elisabeth eut-elle entendu la salutation de Marie, l'enfant tressaillit dans son sein, et Elisabeth fut remplie du Saint Esprit, et, poussant un grand cri, elle dit : « Vous êtes bénie entre les femmes, et béni est le fruit de votre sein. Et d'où me vient cet honneur que la Mère de mon Seigneur vienne à moi ! Voici en effet qu'au moment même où le son de votre voix a frappé mes oreilles l'enfant a tressailli de joie dans mon sein. Et bienheureuse êtes-vous d'avoir cru, car elles s'accompliront, toutes les choses qui vous ont été dites par le Seigneur... » (Luc. I, 39-45).

Tel est, dans l'Evangile selon saint Luc, le récit de la Visitation et de la Sanctification du Précurseur. Nous allons étudier ce mystère en nous plaçant au point de vue spécial de ce Congrès, et en nous inspirant de l'idée directrice qui le domine tout entier, c'est-à-dire que nous traiterons de la Sanctification de saint Jean, dans ses rapports avec l'action de Marie, Mère universelle de la Grâce.

Et d'abord, saint Jean fut-il vraiment sanctifié au cours de ce mystérieux épisode que nous venons de rapporter ? Calvin ne le pense pas. Pour lui, ce tressaillement dont parle l'Evangéliste ne fut qu'un mouvement naturel et purement animal : « C'est en effet, dit-il, une suite toute naturelle que, lorsqu'une femme enceinte se livre à un transport de joie, l'enfant subisse quelque peu le contre-coup physique de l'é-

motion maternelle et soit agité, lui aussi, dans le sein de sa mère ». Mais tous les Pères et tous les Docteurs orthodoxes sont unanimes dans le sentiment opposé. Bien plus, tous les auteurs catholiques, saint Augustin seul excepté, professent que ce tressaillement fut un mouvement, non seulement surnaturel, mais raisonnable, et que par le ministère de Marie, saint Jean, encore renfermé dans le sein de sa mère, reçut tout à la fois et l'usage de la raison et le don de prophétie, avec son caractère et sa fonction personnelle, supérieure à celle des prophètes, de Précurseur du Seigneur, et l'effacement de la souillure et de la faute originelles, par l'infusion de la grâce sanctifiante à un très haut degré.

Pour ce qui est de l'usage de la raison, nous avons dans le récit même de saint Luc le témoignage implicite de sainte Elisabeth : *Exsultavit infans in gaudio in utero meo*, dit-elle sous l'inspiration du Saint-Esprit, « l'enfant a tressailli de joie dans mon sein ». De joie ! remarquons-le : saint Jean, dans le sein de sa mère, s'est donc réjoui. Il s'est réjoui de la présence du Sauveur et de sa Mère, il s'est réjoui de l'accomplissement des prophéties, il s'est réjoui des trésors de grâce que ses hôtes divins lui apportaient. Il s'est réjoui : donc il a su ; donc il possédait à ce moment l'usage de la raison. Et pourquoi ce don miraculeux ? Parce qu'il était nécessaire pour que, dès sa première rencontre avec le Verbe incarné, saint Jean exerçât sa fonction prédite par Isaïe (1), annoncée par l'Ange Gabriel (2), conférée à ce moment même, de Précurseur du Seigneur : « Il n'est pas encore né, dit saint Léon le Grand, et déjà il est agité par l'inspiration prophétique, et, par le langage de son tressaillement, il s'écrie : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi*. » C'est donc avec raison que la Sainte Eglise, dans sa liturgie, applique au Précurseur ces paroles que le prophète Isaïe mettait sur les lèvres du Messie, serviteur de Yahveh : « Dès le

(1) Is., XI, 3.

(2) Luc, I, 17.

sein de ma mère, le Seigneur m'a appelé par mon nom. Il a fait de ma langue un glaive aiguisé. Il m'a recouvert de l'ombre de sa droite, et Il m'a réservé dans son carquois comme une flèche choisie. » (Is., XLIX, 2).

Enfin, saint Jean, dans le mystère de la Visitation, fut lavé de la souillure originelle, et reçut en grande abondance le don surnaturel de la grâce sanctifiante. Les dons de Dieu sont parfaits et ordonnés : lorsqu'Il députe quelqu'un à une fonction, Il lui donne en même temps, à moins d'obstacle, les pouvoirs physiques et moraux qui sont nécessaires pour la bien exercer. Or la fonction de Précurseur était une fonction surnaturelle, et qui conférait à saint Jean une place éminente dans le Royaume surnaturel des Enfants de Dieu. Par conséquent, elle exigeait, pour être bien remplie, une abondante participation de la vie et des énergies surnaturelles de la grâce ; et c'est pourquoi le moment de l'ordination de saint Jean fut aussi le moment de sa sanctification : suivant la promesse faite par l'Ange à son père Zacharie (Luc, I, 15), il fut à cette heure, dans le sein de sa mère, rempli du Saint-Esprit, et, d'enfant de colère qu'il était jusque-là, il devint par adoption enfant de Dieu, enfant de Marie.

Enfant de Marie, venons-nous de dire. Saint Jean, dans le Mystère de la Visitation, fut enfanté par la Bienheureuse Vierge à la vie de la grâce, telle est la vérité que nous voulons, dans ce rapport, démontrer et approfondir.

La démonstration ne nous retiendra qu'un instant. Dans l'ordre surnaturel de la grâce, Marie est la Mère de tous les hommes. Elle est leur Mère, parce que la mère, c'est celle qui donne la vie. Or Marie a donné à tous les hommes Jésus-Christ, la Vie du monde. Elle est leur Mère, parce qu'en vertu du libre *Fiat* de l'Annonciation, la Conception dans son sein du Verbe Incarné fut de sa part un acte volontaire et méritoire par lequel, librement, elle leur donna la vie. Elle est leur Mère enfin, parce que c'est la mort du Sauveur

qui est la source de notre vie, et qu'à l'Immolation vivifiante du Calvaire elle a coopéré prochainement et doublement, et par l'oblation volontaire qu'elle faisait au Père, de son Fils bien-aimé, et par sa Compassion douloureuse. Marie est la Mère de tous les hommes, aussi bien de ceux qui vécurent avant elle et ne furent justifiés qu'en prévision des mérites du Rédempteur que des privilégiés qui naquirent par la suite dans la splendeur du Royaume de Dieu. Par conséquent saint Jean ne fait pas exception à la loi commune : il devint, par sa sanctification, participant de la Vie dont Marie était la source ; il fut, à ce moment, enfanté par Marie.

Mais ce qu'il y eut d'extraordinaire et de mémorable dans cet enfantement spirituel, ce sont les circonstances dans lesquelles il s'accomplit, et qui font du Précurseur un enfant hors de pair, un enfant privilégié de la sainte Vierge.

1° La sainte Vierge concourut d'une manière, sinon plus prochaine, du moins plus visible et plus frappante à la génération spirituelle de saint Jean, parce que, au moment de la Visitation, elle portait dans son sein Jésus, l'Auteur de la Grâce : « L'être de la Mère, dit le Père Faber dans son beau livre de *Bethléem*, était en quelque sorte saturé tout entier de l'être du Fils. Elle était transformée en Lui comme jamais saint ne l'a été. Chacune des pulsations qui battaient en elle reposait sur Lui, comme jamais créature en dehors du ciel n'avait reposé sur Lui précédemment.... Elle contenait le Dieu immense, elle exerçait une souveraineté sur le Tout-Puissant, elle était unie avec Celui qui est la béatitude infinie dans une union telle que la Vie du Verbe et la sienne ne formaient plus qu'une seule vie. » A cause de cette union ineffable, toutes les actions du Verbe incarné devenaient dans une certaine mesure les actions même de Marie : « Aujourd'hui, (chanterons-nous dans quelques jours), aujourd'hui est née la Bienheureuse Vierge Marie par qui le salut du monde est apparu aux croyants, et dont la vie glorieuse nous a donné la lumière. » Si ces paroles sont vraies sur nos lèvres, quelle force ne prendraient-elles pas sur les lèvres

du Précurseur, lui qui, de sa prison de chair, devenue, disent les Pères, transparente à ses yeux comme du cristal, vit venir à lui la Mère de son Seigneur, et à qui cette nouvelle Ève, se dérangeant en personne, vint apporter spontanément, quoique par le mouvement du Saint-Esprit, le fruit béni qui lui donna la vie éternelle !

2° C'est une pieuse croyance, basée sur les paroles inspirées de sainte Elisabeth, que la voix de Marie, saluant sa sainte cousine, fut un instrument sensible, analogue aux Sacrements, dont il plut au Verbe de se servir pour sanctifier son précurseur : « Marie, dit M^r Gay (*Mystère du Rosaire*, t. 1^{er}, p. 149), s'avança vers Elisabeth, et s'inclinant la salua. Ce salut fut parlé, l'Evangile en fait foi ; et, selon toute apparence, Marie suivit l'usage de son pays, disant, ou bien : « La paix soit avec toi », ou, ce qui revient au même : « Avec toi le Seigneur ! »

«.... Quand le prêtre dit au pénitent contrit d'avoir offensé Dieu : « Tes péchés te sont remis », Dieu parle par la bouche du prêtre, et cette âme est lavée. Quand, penché sur l'autel et tenant son hostie, le prêtre dit : « Ceci est mon corps », il est la voix du Verbe et ses paroles opèrent.... Quelque chose d'analogue a lieu dans la salutation de Marie. On peut dire des paroles de la Vierge qu'elles furent sacramentelles. Le Verbe, empruntant ses lèvres, passait avec sa volonté et sa puissance, dans les mots qu'elle disait, et faisait, par son ministère, l'œuvre divine qui était la fin de cette bénie visite. »

3° Nous pouvons soutenir que, dans un certain sens, saint Jean fut le premier-né parmi les enfants adoptifs de la sainte Vierge. Il fut le premier homme directement et publiquement sanctifié par le Verbe incarné.

Le Verbe venait de descendre parmi les siens, et les siens, qui ne le connaissaient pas encore, se disposaient à l'éconduire. Mais il y en eût un qui l'accueillit dès le principe, qui, favorisé de sa première visite, s'élança aussitôt vers Lui dans un tressaillement de joie et d'amour, et cet homme, c'est saint Jean. Eclairé par l'Esprit et entraîné par

le Père, il crut d'une foi sans réserve dans le nom de Jésus, et c'est pourquoi, avant même sa naissance charnelle, Jésus lui donna de naître, non point du sang, ni par la volonté de la chair, ni par la volonté de l'homme, mais de Dieu, et d'obtenir par cette naissance, la deuxième pour les autres, la première pour lui, le titre glorieux et la qualité réelle d'enfant de Dieu. « La Visitation de la sainte Vierge, dit encore M^{sr} Gay, fut le premier fruit extérieur et comme le rayonnement matinal de cette visite de Dieu au monde qui est sa bénie Incarnation.

Le premier pas que notre visiteur divin fait sur la terre, il entend le faire par Marie. Il agira de même en commençant sa vie publique et son œuvre de thaumaturge, puisque le premier miracle qu'il daignera faire devant les hommes, je veux dire le changement de l'eau en vin aux noces de Cana, il l'accordera aux prières de sa Mère. La tradition entière, résumée par Bossuet, nous affirme qu'il faut voir en ceci un ordre régulier et constant dont Dieu, après l'avoir fondé dans l'Incarnation de son Fils, ne se départit plus jamais : « dans tous les avènements du Christ, Marie a de droit les exordes ». Mais il y a plus. Non seulement Jésus accomplit par sa mère son premier acte public de sanctification, mais ce fruit extérieur de grâce, le premier qu'il porta, fut aussi le premier porté par elle et les prémisses de Jésus furent en même temps les prémisses de Marie : « *Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius* : J'établirai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta race et la sienne ». Ces inimitiés absolues, déjà la Vierge les avait exercées, lorsque, dès l'aurore de sa vie immaculée, dans le radieux mystère de sa Conception, elle avait échappé à la corruption originelle. Mais cette victoire avait été toute personnelle, toute intérieure, toute secrète. Depuis ce moment, dans la maison d'Anne et de Joachim, au Temple de Jérusalem, à Nazareth, elle s'était renfermée dans le silence et dans la solitude. Voici que, pour la première fois, terrible comme une armée rangée en bataille, elle monte du désert, s'avance contre l'ennemi, et

lui porte en public le premier coup. Par la vertu du Christ qui est en elle, elle écrase la tête du serpent infernal, elle détruit l'homme de péché engendré par Elisabeth, et, sur ses ruines, elle engendre un autre Christ, la dernière et la plus ressemblante des figures annonciatrices du Sauveur du monde, Jean-Baptiste le Précurseur.

4^e Enfin, si nous voulons entrevoir les convenances profondes de cette sanctification précoce et du rôle qu'y joua la sainte Vierge, il faut que, dépassant les personnes privées de Jean, d'Elisabeth et de Marie, nous nous élevions jusqu'à la considération de leur fonction publique et de leur personnage figuratif : « Elisabeth, dit M^{sr} Gay d'après les Pères, représentait ici l'ancienne Loi, et Marie la nouvelle ; et leur rencontre figurait l'union de ces deux lois divines : la première toute coordonnée à la seconde, à qui elle a pour principal office de rendre témoignage, lui demeurant d'ailleurs inférieure, quoiqu'elle la précède dans le temps ; la seconde, apportant d'elle-même à son aînée le fruit de ses préparations, l'objet de ses espérances, la lumière suprême qui l'éclaire et l'explique, la grâce qui la vivifie, enfin l'épanouissement glorieux de tant de germes saints que Dieu même a semés en elle. »

Jean, fruit sanctifié d'Elisabeth, remplie elle-même du Saint-Esprit, est l'héritier, le représentant, le résumé de tous les justes de l'ancienne Loi. Après avoir promis la Rédemption, Dieu voulut différer pendant de longues suites d'années la réalisation de ses promesses. Il le voulut, afin que par le désir, par la pénitence, par les sacrements figuratifs de l'ancienne Loi, par la Foi, transmise de génération en génération et de plus en plus éclairée par la progression lumineuse des oracles prophétiques, l'humanité se préparât à la venue de l'Emmanuel, et coopérât, autant qu'elle pouvait le faire, à l'œuvre de son relèvement. De même le Fils de Dieu, venant enfin en ce monde, voulut avoir un Précurseur, et ce Précurseur achève, en la couronnant, la fonction toute entière de l'Ancien Testament.

Le Sauveur vient à lui, il le reçoit en sa maison; et son désir exaucé se change en un tressaillement de joie. Pour préparer les voies du Seigneur, il se condamne dès l'âge le plus tendre à la plus austère pénitence, et il prêche dans le désert la pénitence, la réconciliation, et la rémission des péchés. Il n'administre point de sacrements comme les patriarches et les prêtres de la Loi ancienne; mais il institue et il administre un rite éloquent et symbolique, que le Sauveur sanctifiera en s'y soumettant Lui-même, et dont Il fera le Sacrement essentiel de la nouvelle alliance et la porte d'entrée du Royaume des Cieux. Prophète enfin, et plus que prophète, Jean n'a pas seulement, comme Elie, Isaïe, Daniel, et les autres prophètes, à prédire la venue du Messie dans le lointain des âges futurs : il Le montre déjà venu, il Le désigne de son index, et, pour que tous vinssent à la Foi par son témoignage, il conduit vers le maître ses premiers Apôtres.

« La vie divine de l'esprit, écrit saint Augustin, était cachée dans l'ancienne Loi sous l'épaisse écorce de la lettre. De même la lampe ardente et brillante que fut saint Jean s'alluma et jeta ses premiers feux dans l'ombre du sein maternel ». — La sainteté fleurit dans l'Ancienne Loi avant de fleurir dans la Loi Nouvelle; et cependant les fleurs de la nouvelle sont plus belles et plus odorantes que ne furent celles de l'ancienne.

De même le Baptiste fut sanctifié avant tous les chrétiens, et cependant il est moins grand sinon par sa grâce personnelle, du moins par sa fonction et sa dignité publique que le moindre d'entre eux. — Enfin la Loi ancienne, antérieure dans le temps, puisa cependant tous ses trésors de grâce et de salut dans la plénitude future de la Loi nouvelle. De même Jean-Baptiste, aboutissant et résumé de la Loi ancienne, reçut sa vie et ses prérogatives surnaturelles de Jésus, plus jeune que lui de six mois, par Marie, exemplaire et Mère de la Reine des temps nouveaux : la sainte Eglise.

Les peintres chrétiens du Moyen-Age et de la Renaissance

ont affectionné particulièrement un charmant sujet : Jésus et Jean, enfants tous deux, unis par les liens d'une tendre amitié, et prenant ensemble leurs ébats sous le doux regard de Marie. De graves théologiens ont anathématisé, fort sévèrement, ce qu'ils appellent des imaginations erronées et hérétiques : Jean, disent-ils, s'est retiré dans le désert de très bonne heure; s'il faut en croire une vieille tradition, il y fut même porté à l'âge de sept ou huit mois, par Elisabeth et Zacharie, afin d'échapper au massacre ordonné par Hérode. En tous cas, observent-ils, il y était depuis longtemps déjà lors du retour d'Egypte, et, par conséquent, il n'a pu connaître Jésus durant leur commune enfance, ni partager ses jeux. Plus tard d'ailleurs, il dira lui-même : « *Et ego nesciebam eum*, — et moi je ne Le connaissais pas. » Si victorieuses que soient ces raisons, hâtons-nous de leur donner tort, à ces graves théologiens ! Ils n'ont vu que la lettre : ils n'ont point pénétré le sens ni discerné l'esprit. Marie a deux enfants : de ces deux enfants, l'un, le plus âgé selon la chair, ne doit durer qu'un temps : après avoir annoncé l'autre et préparé ses voies, il doit diminuer et disparaître, non point anéanti, mais absorbé par lui ; l'autre, plus jeune dans le temps, est le Maître du premier, et Il demeure à jamais, parce qu'Il est éternel. Ce sont Jean et Jésus, la synagogue et l'Eglise, les pleurs de la pénitence, et les joies de l'amour.

J^h TANGUY,

Directeur au Séminaire de Quimper.

NIHIL OBSTAT

P. MESSENGER,
Vicaire général.





LE MIRACLE DE CANA

SAINT JEAN, II, 1-11.

En termes éloquents un vieil auteur a marqué le moment solennel de la consécration des noces mystiques du Christ et de l'Eglise :

« *Ascendat sponsus noster thalami sui lignum, ascendat sponsus noster thalami sui lectum. Dormiat moriendo, aperiatur ejus latus, et Ecclesia prodeat virgo : ut quomodo Eva facta est ex latere Adæ dormientis, ita et Ecclesia formetur ex latere Christi in cruce pendentis..... O magnum sacramentum hujus conjugii ! O quam magnum mysterium hujus sponsi et hujus sponsæ ! non explicabitur digne humanis verbis. De sponso sponsa nascitur, et ut nascitur, statim illi conjungitur ; et tunc sponsa nubit, quando sponsus moritur ; et tunc ille sponsæ conjungitur, quando a mortalibus separatur : quando ille super cælos exaltatur, tunc ista in omni terra fecundatur (1). »*

Marie est au Golgotha en cet instant sacré où les solennités nuptiales atteignent leur apogée ; et elle y recueille les dernières paroles de l'Epoux : « *Mulier, ecce filius tuus... Ecce mater tua !* »

Entre le Calvaire et Cana le lien est tout intime. En changeant l'eau en vin à la prière de Marie, Jésus rend féconde, dès le premier acte de sa vie publique, cette parole qu'avant de mourir il laissera tomber de sa croix : « *Chrédiens, voilà*

(1) *P. L.* XL, 941, 942.

votre Mère, *Ecce mater tua* ! Oui, à Cana Notre-Dame est déjà la toute puissance suppliante, *omnipotentia supplex*.

Les pages qui suivent ne sont autre chose qu'un commentaire du texte de saint JEAN : II, 1-11. Le rôle de Marie, mère de grâce aux noces de Cana, s'en dégagera de lui-même. Aussi bien il y a tout avantage à ne point isoler l'intervention de la sainte Vierge du cadre et des circonstances où elle s'est produite.

★
★

II, 1. *Et le troisième jour, il y eut des noces à Cana de Galilée, et la mère de Jésus y était.* 2. *Et Jésus et ses disciples furent aussi invités aux noces.* 3. *Et le vin étant venu à manquer, la mère de Jésus lui dit : « Ils n'ont pas de vin ».* 4. *Et Jésus lui dit : « Qu'y a-t-il entre vous et moi, femme ? Mon heure n'est pas encore venue ».* 5. *Sa mère dit aux serviteurs : « Faites ce qu'il vous dira ».* 6. *Or il y avait là six urnes de pierre, disposées pour les purifications en usage chez les Juifs, et contenant chacune deux ou trois métrètes.* 7. *Jésus leur dit : « Remplissez les urnes d'eau ».* *Et ils les remplirent jusqu'au haut.* 8. *Et il leur dit : « Puisez maintenant et portez-en au chef du service ».* *Et ils en portèrent.* 9. *Et quand le chef du service eut goûté l'eau changée en vin — il ne savait pas d'où il venait, mais les serviteurs qui avaient puisé l'eau le savaient, — le chef du service appela l'époux,* 10. *et lui dit : « Tout homme sert d'abord le bon vin, et lorsqu'on est enivré, (il en sert) de moins bon ; toi, tu as réservé le bon vin jusqu'à ce moment ».* 11. *Tel fut le premier des miracles que fit Jésus, à Cana de Galilée, et il manifesta sa gloire, et ses disciples crurent en lui.*

Une seule variante sérieuse est à signaler : le *Sinaiticus* et plusieurs manuscrits de l'ancienne Vulgate portent au verset 3 : « *Et ils n'avaient pas de vin, parce que le vin des noces était épuisé. Alors la mère de Jésus lui dit : Il n'y a pas de vin* ». L'on voit communément ici une glose.

Jésus vient de s'attacher ses premiers disciples, et ceux-ci viennent de s'attacher à lui par une première profession de foi ; mais leur foi, naturellement, demeure encore vacillante et vague ; le Sauveur va l'affermir et la préciser, en complétant progressivement la révélation des bords du Jourdain, par la manifestation de sa puissance. Et tout de suite, dès leur arrivée à Cana, les disciples vont, pour la première fois, voir « les anges monter et descendre sur le Fils de l'homme ».

1. ET LE TROISIÈME JOUR, IL Y EUT DES NOCES A CANA DE GALILÉE, ET LA MÈRE DE JÉSUS Y ÉTAIT.

Le troisième jour à partir de quel moment ? Il y a ici autant d'opinions qu'il peut y en avoir. Comme il s'agit d'une succession chronologique d'événements, comptons ces trois jours à partir du dernier qui a été rapporté : Trois jours après la vocation de Philippe et de Nathanaël (JOAN, I, 44-52).

Cana de Galilée. — Cette localité est ainsi appelée pour la distinguer d'une autre Cana, située dans la tribu d'Aser, à environ 12 kilom. au sud-est de Tyr. Cana de Galilée faisait partie de la tribu de Zabulon. Le récit de saint Jean, d'ailleurs, nous montre que nous devons le chercher dans le voisinage de Nazareth, et vers la frontière méridionale de la Galilée ; en effet nous voyons que la famille des nouveaux mariés et celle de Jésus se connaissent, puisque non seulement Jésus est invité, mais aussi sa mère : ce n'est donc pas à titre de prophète, de *Rabbi*, qu'il assiste à ces noces, comme plus tard, par exemple, au repas de Simon le Pharisien, mais à titre d'ami ; ce n'est pas sa réputation, mais ses relations de famille qui l'ont fait inviter. Or la famille de Jésus habitait Nazareth ; il est donc naturel de chercher Cana dans les environs.

Deux sites portent aujourd'hui, modernisé, le nom évangélique de Cana, Kefr-Kenna, situé au nord-est, à environ

une heure et demie de marche de Nazareth (1), sur la route qui conduit de cette localité à Capharnaüm, et Khirbet-Qana, situé au nord, à une distance double environ : tous deux se disputent l'honneur de représenter l'antique Cana de l'Evangile, et tous deux ont leurs partisans.

Et la mère de Jésus y était. — La mère de Jésus, se trouvant à Nazareth, fut invitée avant son fils, et était déjà à Cana quand Jésus, accompagné de ses nouveaux disciples, arriva à Nazareth. On ne pouvait guère compter sur lui à Cana, car il était absent et on devait être sans nouvelles précises de lui depuis un certain temps déjà, au moins depuis le moment de son baptême. Mais on fut vite prévenu de son retour. Comment ? L'Evangile ne le dit pas, mais on peut supposer que Nathanaël qui était de Cana fut pour quelque chose dans l'affaire : dès l'arrivée à Nazareth, il dut s'empreser de rentrer chez lui, d'autant plus qu'il était probablement, lui aussi, de la noce, et d'annoncer le retour de Jésus, ajoutant, sans doute, le récit de ce qui lui était survenu. La famille des nouveaux mariés paraît avoir été assez étroitement liée avec celle de Jésus; le rôle de la sainte Vierge au repas le laisse entendre; le récit de Nathanaël dut ajouter au désir de voir Jésus assister au repas, on lui dépêcha un exprès : c'eût été aller contre toutes les traditions de l'hospitalité orientale que de le convier sans inviter en même temps ses nouveaux amis, ses hôtes de Nazareth : ils seront donc, eux aussi, de la fête :

2. ET JÉSUS ET SES DISCIPLES FURENT AUSSI INVITÉS AUX NOCES.

Jésus se rend gracieusement à l'invitation : «... il estoit venu pour racheter, reformer et recreer l'homme, et pour ce faire il ne voulut pas prendre un maintien et une contenance

(1) A 3 milles 3/4 d'après W. EWING, dans *Dictionary of The Bible*, ed. by J. HASTINGS, art. Cana.

grave, austère et rigide, mais bien une façon de procéder toute suave, civile et courtoise (1). » Ajoutons avec saint Augustin que ce qui l'amène encore c'est l'intention de conserver et de sanctifier par sa présence l'institution du mariage, qu'il va bientôt élever à la dignité de sacrement : « *Quod Dominus invitatus venit ad nuptias..., confirmare voluit quod ipse fecit* (2). »

2. ET LE VIN ÉTANT VENU A MANQUER, LA MÈRE DE JÉSUS LUI DIT : « ILS N'ONT PAS DE VIN. »

La provision de vin était donc complètement épuisée. Il n'y avait pas de vin, circonstance tout particulièrement fâcheuse dans un banquet nuptial. Les nouveaux mariés devaient être, sans doute, de petites gens, qui s'étaient approvisionnés pour la grande occasion, et, comme leur bourse se trouvait être modeste, — on regarde aux dépenses surtout au moment d'entrer en ménage — ils n'avaient fait que les commandes juste nécessaires ; la noce finie on boirait bien de l'eau à la maison. En voulant calculer juste les jeunes époux de Cana commirent une faute de calcul. Ils étaient, d'ailleurs, excusables ; chez les Juifs, plus encore que chez nous, le calcul des dépenses relatives aux réjouissances nuptiales était compliqué et difficile à établir ; les noces, en effet, duraient plusieurs jours, quelquefois une semaine. De plus les circonstances amènent au banquet des hôtes inattendus ; on comptait probablement sur Nathanaël qui était un compatriote, mais les autres disciples de Jésus sont certainement de l'imprévu : on les a invités de bon cœur ; on ne calcule pas quand on est à la joie, mais on oublie qu'on avait calculé auparavant, et les nouveaux arrivés, qui ajoutaient à l'allégresse du banquet, n'ajoutaient rien aux provisions du cellier, bien au contraire.

(1) SAINT FRANÇOIS DE SALES, Sermon pour le II^e Dimanche après l'Épiphanie.

(2) In Joh.

Pour toutes ces raisons, pour d'autres encore peut-être, le vin vient à manquer. Et ceci nous reporte à la fin des réjouissances ; il y a tout lieu de croire, en effet, que l'accident ne se produisit pas dès le premier jour, — l'imprévoyance des époux aurait été, alors, par trop invraisemblable, — mais plus tard. D'ailleurs, l'Evangéliste, notant que Marie était déjà à Cana quand Jésus, à son tour, fut invité, laisse entendre que les nouveaux convives ne survinrent qu'au cours des fêtes déjà entamées.

La sainte Vierge, attentive à tout, remarque l'embarras causé par l'incident parmi les serviteurs, ou peut-être même est-elle mise par eux au courant de ce qui se passe. Immédiatement, ne songeant qu'à éviter une humiliation aux jeunes époux, elle s'adresse à son Fils : « Ils n'ont pas de vin ». On a justement admiré la délicatesse de cette demande. A vrai dire Notre Dame ne demande pas ; toute sa prière est dans son ton, dans son sentiment, « elle use de la plus courte mais de la plus haute et excellente façon de prier qui soit et qui puisse estre » ; c'est le procédé de ceux qui aiment et se savent aimés, c'est la manière de Marthe et Marie s'adressant à Jésus « Seigneur, celui que vous aimez est malade ! » (JOAN, XI, 3). Les vraies affections ne sont ni bavardes, ni extrêmement démonstratives, ni flatteuses. Un mot renferme toute une pensée pour ceux qui communient dans une sainte tendresse : « *Amanti sat est insinuare* », note saint Bonaventure : « l'amour se contente d'insinuer ». Et saint Jean de la Croix dit à son tour : « Celui qui aime avec discrétion ne demande pas ce qui lui manque et ce qu'il désire ; il se contente d'exposer ses besoins. »

Si Marie informe Jésus de la situation, c'est évidemment pour qu'il y avise. Mais comment ? Qu'attend-elle ? Elle attend un miracle : tout le reste du récit le prouve assez, en nous montrant la confiance entière qu'elle a dans la puissance thaumaturgique de son Fils.

Or voilà précisément ce que certains commentateurs ne peuvent se résoudre à admettre : d'où une pareille idée pour-

rait-elle venir à Marie ? Comment pourrait-elle attendre un miracle, puisqu'elle n'en a pas vu encore accomplir à Jésus ?

On dirait, vraiment, que ces auteurs n'ont jamais lu les premières pages de nos évangiles : comment, demanderons-nous à notre tour, Marie a-t-elle pu entendre les paroles de l'ange, au jour de l'Annonciation, comment a-t-elle pu voir tous les prodiges qui ont accompagné la naissance de Jésus, sans se douter qu'elle était la Mère du Messie ? Et ne savait-elle pas que le Messie, le Fils de Dieu, avait à sa disposition la toute-puissance même de son Père, et qu'il devait se manifester en Israël par des œuvres prodigieuses ? Jésus n'a pas accompli de miracles dans la maison de Nazareth ; il n'avait pas besoin d'en accomplir ; mais Marie savait que comme Messie il avait le pouvoir d'en accomplir, et qu'il en accomplirait à son heure : n'était-ce pas là, d'ailleurs, la croyance de tout le peuple d'Israël : « Le Christ, quand il viendra, fera-t-il plus de miracles que celui-ci n'en fait ? » (JOAN., VII, 31). Donc, même en dehors des communications et révélations particulières dont elle a été favorisée, Marie a pu et dû croire à la puissance de thaumaturge de son Fils, et, par suite, il n'y a rien d'invraisemblable à ce qu'elle attende un miracle.

4. ET JÉSUS LUI DIT : « QU'Y A-T-IL ENTRE VOUS ET MOI, FEMME ? MON HEURE N'EST PAS ENCORE VENUE. »

La réponse de Jésus est d'apparence sévère, dure même, et l'on s'explique, dans une certaine mesure, la véhémence objurgation de saint Bernard : « Qu'y a-t-il entre elle et vous, Seigneur ? N'y a-t-il pas le rapport d'une mère à son fils ? Vous lui demandez de quoi elle s'inquiète, vous le fruit de ses entrailles immaculées ? N'est-ce pas elle qui vous a conçu dans sa virginité, et qui vous a enfanté sans souillure ? Ne vous a-t-elle pas porté neuf mois dans son sein ? Ne vous a-t-elle pas nourri du lait de ses mamelles virginales ? N'est-ce pas avec elle que vous êtes descendu de Nazareth à Jérusalem ? »

salement, lorsque vous étiez âgé de douze ans? N'est-ce pas à elle que vous étiez soumis? Maintenant, Seigneur, pourquoi la contristez-vous en lui disant : *Qu'y a-t-il entre vous et moi?* Certes, il y a beaucoup de choses (1). » Il faudrait pourtant se garder, avec saint Bernard lui-même, de voir ici un reproche, une réprimande adressée par Jésus à sa mère. Et tout d'abord la démarche de Marie est loin d'être inopportune. comme l'a cru saint Irénée (2). La Mère de Jésus savait, il est vrai, que les miracles de son Fils devaient servir à le manifester, ne devaient appartenir, par suite, qu'à son ministère public : c'étaient des signes ; et voilà pourquoi elle ne lui en a jamais demandé à Nazareth ; mais depuis quelque temps un changement s'est produit : Marie voit autour de Jésus un groupe de disciples, et elle a entendu, sans doute, les récits de Nathanaël et des autres ; elle sait que, si ces hommes se sont attachés à Jésus, c'est que Jésus s'est fait reconnaître d'eux comme le Messie : c'est donc qu'il est sorti de sa vie cachée, c'est donc que sa mission publique a commencé. Et Marie peut croire dès lors que ce qu'elle demande n'a rien de déplacé : ainsi elle demande une chose bonne de soi, digne en tout de son Fils, et elle la demande à un moment où elle a des raisons légitimes de croire qu'on est admis à solliciter son pouvoir de thaumaturge.

Exempte de légèreté, la démarche de Notre-Dame ne saurait impliquer, d'ailleurs, une arrière-pensée de vaine gloire (3). Son intervention manifeste seulement une préoccupation de miséricordieuse bonté.

(1) MIGNE, P. L., CLXXXIII, 160.

(2) HAER, III, 16, 7 : « Præcognita sunt enim omnia a patre, perficiuntur autem a Filio, sicut congruum et consequens est, apto tempore. Propter hoc properante Maria ad admirabile vini signum, et ante tempus volente participare compendii poculo, Dominus repellens ejus intempestivam festinationem, dixit : « *Quid... hora mea?* », exspectans eam horam quæ a Patre præcognita. »

(3) « Ἐβούλετο... ἑαυτήν λαμπροτέραν ποιῆσαι διὰ τοῦ παιδός... Διὰ τοῦτο καὶ αὐτὸς σφοδρότερον ἀπεκρίνατο, λέγων· Τί ἐμοὶ καὶ σοί, γύναι ; » Saint JEAN CHRYSOSTOME, P. G. LIV, 141. « In verbis illis Chrysostomus excessit » note saint THOMAS, p. III, 9. XXVII, a IV, ad 3.

Mais alors, s'il n'y a eu ni faute ni imprudence de la part de Marie, comment interpréter la réponse de Jésus? On s'y est appliqué de toutes les façons, et nombreuses sont encore ici les solutions proposées.

En présence d'une locution obscure, le plus sûr, à notre avis, est de se demander si elle n'a pas un sens, un emploi déterminés. Or la phrase *τί ἐμοὶ καὶ σοί* est la reproduction littérale d'un hébraïsme, fréquemment usité dans la Sainte Ecriture : JUG., XI, 12 : *Quid mihi et tibi est, quia venisti contra me, ut vastares terram meam?* II ROIS, XVI, 10 : *Quid mihi et vobis est, filii Sargiæ?* III ROIS, XVII, 18 : *Quid mihi et tibi, vir Dei?* IV ROIS, III, 13 : *Quid mihi et tibi est? vade ad prophetas patris tui...* etc... De l'Ancien Testament, cette locution a passé dans l'usage du Nouveau.

Or, si nous examinons les divers endroits où elle est employée, nous y trouvons rattachée une impression fâcheuse, pénible ; elle exprime toujours, dit M. Fillion, « une divergence de vues, la non-acceptation d'une solidarité, le refus d'une proposition » (1). Ajoutons : et quelquefois une plainte. Elle ne signifie, sans doute, pas qu'il n'y a rien de commun entre deux personnages, mais du moins que, dans le cas spécial dont il s'agit, l'intervention de l'un n'est pas admise par l'autre. Citons plutôt quelques exemples :

II. ROIS, XVI, 10, David fuyant Absalon est poursuivi par les colères de Séméi. Abisai, fils de Servias, demande au roi de le laisser châtier l'insolent ; David répond : « *Quid mihi et vobis est, filii Sargiæ? dimittite eum ut maledicat.* ». Et David n'entend pas dire, sans doute, qu'il n'y a rien de commun entre lui et les fils de Servias, il n'entend pas rompre avec eux ; mais il leur signifie qu'ils n'ont pas à intervenir dans la circonstance, que leur intervention lui est importune, et qu'il la trouve hors de propos.

III. ROIS, XVII, 18, la veuve de Sarepta, devant son fils mourant, dit à Elie : « *Quid mihi et tibi, vir Dei? Ingressus es ad*

(1) Evangile selon saint JEAN, La Sainte Bible, Lethiellieux.

me ut... interficeres filium meum ? » Et ici de nouveau c'est une plainte, mêlée cette fois encore de reproche, parce que cette femme attribue à l'arrivée du prophète la mort de son fils : « Que me voulez-vous, semble-t-elle lui dire ? Laissez-moi donc en paix ? »

Il en est de même pour IV Rois, III, 13 : les rois d'Israël, de Juda et d'Edom se sont coalisés contre Mésa, roi de Moab, et les armées coalisées se trouvent en grand péril ; les trois rois vont solliciter l'assistance du prophète Elisée ; mais celui-ci, s'adressant au roi d'Israël, s'écrie : « *Quid mihi et tibi est ? vade ad prophetas patris tui* ». Et cela veut dire évidemment : Qu'ai-je à faire avec toi ? va donc trouver tes faux prophètes ; c'est un congé en bonne et due forme qu'Elisée signifie à Joram.

MATTH. VIII, 29, les démons disent à Jésus : « *Quid nobis et tibi, Fili Dei ? Venisti huc ante tempus torquere nos ?* » Cf. LUC, VIII, 28. Et ici encore c'est certainement une protestation et une plainte que les démons élèvent contre l'intervention de Jésus dans leurs affaires ; elle leur paraît une tyrannie : « Qu'as-tu donc à t'occuper de nous ? Ne saurais-tu nous laisser tranquilles ? »

Citons enfin le conseil que la femme de Pilate donne au procureur : « *Nihil tibi et justo huic* ». MATTH. XXVII, 19 : cette femme regrette le rôle de son époux dans la condamnation de Jésus, et elle le supplie de ne pas assumer cette responsabilité : « Ne vous mêlez donc pas des affaires de ce juste, ne prenez pas part à sa condamnation », voilà ce qu'elle veut dire.

D'après ces exemples, il me semble que le P. Patrizzi a bien saisi le sens grammatical et la portée de cette locution ; « Il n'y a pas à douter, dit-il, ces mots : *Quid mihi et tibi ?* expriment toujours un avertissement ou une réprimande auxquels se mêle une plainte ; c'est la signification usuelle de cette phrase en hébreu. Mais il est également certain, et cela ressort d'un grand nombre de textes bibliques, que cette phrase ne signifie, ni nécessairement, ni toujours, qu'il n'y

a rien de commun entre deux personnages, bien qu'elle signifie que, dans l'affaire dont il s'agit, celui à qui elle est adressée ne devrait pas s'entremettre » (1).

Il est facile maintenant d'expliquer cette première partie de la réponse du Seigneur : « Jésus signifiait par là que, sa mission officielle ayant désormais commencé, il devait plutôt agir en Fils de Dieu qu'en fils de Marie, qu'il était indépendant de sa mère pour ses œuvres messianiques. » (FILLION.) Sous cette formule austère, ce n'est donc pas un reproche, une réprimande, c'est un enseignement qui se cache : Jésus prend position, en quelque sorte, dans son rôle officiel, dans sa mission publique qu'il vient d'inaugurer ; jusqu'ici, dans la maison de Nazareth, il était aux ordres de Marie et de Joseph, *erat subditus illis* ; désormais, dans son œuvre messianique, il ne doit dépendre que de la volonté de son Père qui est aux cieux ; il faut donc que, dès le début, il soit bien entendu que la voix du sang n'a plus à s'entremettre pour imprimer une direction à sa vie. Et c'est déjà ce que Jésus faisait entendre à Marie et à Joseph au temple de Jérusalem, à l'âge de douze ans : « *Quid est quod me quærebatis ? Nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt oportet me esse ?* » LUC II, 49. Et tel est encore le sens de la réponse qu'il fait à ceux qui, au cours d'une de ses prédications, lui annoncent que sa mère et ses frères sont là, le cherchant : « *Quæ est mater mea et fratres mei ?* » MARC III, 33 ; c'est-à-dire, dès lors que ma mission est engagée, dès lors qu'il s'agit de l'accomplissement de l'œuvre de Dieu, et de ma manifestation messianique, je n'ai plus à me préoccuper des relations humaines et des devoirs qu'elles créent, je dois être, dans cet ordre, en quelque façon « *Sine patre, sine matre* », en tout je ne dois voir que mon Père du ciel. Et c'est donc le premier point de son programme messianique que Jésus proclame ici : dans l'accomplissement de la mission qu'il a reçue de son Père, il ne relève ni de la volonté de sa mère, ni d'aucune volonté

(1) In JOAN., h. I.

humaine ; c'est à lui d'agir dans la pleine indépendance de son rôle, et, dans cet ordre de choses, il est vrai de dire à certains égards que de Marie à lui il n'y a rien de commun, si l'on considère, d'un côté, les droits que le lien du sang confère à la mère, de l'autre, la soumission qu'il impose au fils ; cette relation de dépendance mutuelle n'existe plus et ne doit plus exister, dès qu'il s'agit de l'œuvre messianique. Mais ceci entendu, cette situation respective de la mère et du fils nettement déterminée, il est d'autres pouvoirs que Marie garde sur Jésus : elle reste toute puissante sur son cœur. Jésus, dans son œuvre messianique, n'est pas tenu de lui obéir, comme un enfant à sa mère, il n'a plus même à lui obéir s'il s'agit de l'obligation naturelle, il n'a pas à se rendre à son invitation pour accomplir son miracle, c'est à lui et à lui seul de s'y déterminer, ou plutôt il n'a à tenir compte ici que de la seule volonté de son Père ; pourtant, au cours de sa mission, nous le voyons accorder des miracles à des interventions humaines, à des sollicitations, et Marie, par la place qu'elle occupe dans le cœur de son fils, reste la première des sollicitieuses : elle n'a plus à invoquer de droits, mais elle peut s'adresser au cœur, et si Jésus n'a plus à se rendre à une invitation de sa mère, il peut accéder à sa prière : « *Quid ergo ? se demande Maldonat, an nullum habuit respectum matris, ... ut miraculum illud faceret ? Habuit sane... sed caritatis respectum, non carnis* (1).

On voit donc que l'observation de Jésus, tout en restant, peut-être, austère dans la forme, perd tout caractère de réprimande et de rudesse, d'autant qu'elle dut, sans doute, être prononcée d'un ton de déférence et de respect qui en adoucissait encore l'austérité. D'ailleurs, la suite du récit montre bien qu'on ne saurait attribuer à Jésus une intention blessante, sans commettre un contre-sens.

Pour ce qui est du mot *mulier*, γυναι, tout le monde reconnaît aujourd'hui volontiers que « dans la langue dont se

servait Jésus, aussi bien que dans la langue grecque, ce terme ne renferme rien de contraire au respect et à l'affection. Dans Dion Cassius, une reine est abordée par Auguste avec cette expression. Jésus lui-même l'emploie en s'adressant à sa mère dans un moment d'inexprimable tendresse, lorsque, du haut de la croix, il lui parle pour la dernière fois, XIX, 26. » (1)

Mon heure n'est pas encore venue. — Cette expression « l'heure vient » se rencontre très souvent en saint Jean, et a toujours une allure solennelle, s'entendant d'une circonstance remarquable à un titre quelconque : IV, 21 : *Venit hora, quando neque in monte hoc, neque in Jerosolymis adorabitis Patrem* ; V, 25 : *Venit hora, et nunc est, quando mortui audient vocem Filii Dei* ; VII, 30 : *Nemo misit in illum manus, quia nondum venerat hora ejus* ; XII, 23 : *Venit hora ut clarificetur Filius hominis* ; XIII, 1 : *Sciens Jesus quia venit hora ejus ut transeat ex hoc mundo ad Patrem* ; XVI, 2 : *Venit hora, ut omnis qui interficit vos, arbitretur obsequium se præstare Deo* ; 4 : *Hæc locutus sum vobis, ut cum venerit hora eorum...* ; 21 : *Mulier cum parit, tristitiam habet, quia venit hora ejus* ; XVII, 1 : *Pater, venit hora, clarifica Filium tuum.*

Il ressort de ces textes que la formule « venit hora », en saint Jean, désigne toujours une circonstance déterminée, qui a en soi quelque chose de grave, de solennel, de décisif, et, appliquée à Jésus, surtout avec le pronom possessif, *hora ejus*, elle s'entend souvent de la circonstance solennelle entre toutes, de la Passion et de la glorification qui la suit : c'est son heure par excellence, parce que c'est le point d'aboutissement de son œuvre messianique. Aussi plusieurs Pères, entre autres saint Augustin (2), ont-ils interprété le passage dont nous nous occupons de la Passion du Sauveur, interprétation manifestement inadmissible : quelle relation,

(1) F. GODET, Comm. sur l'Evangile de saint Jean, h. 1.

(2) « *Nondum venit hora mea : ibi enim te agnoscam, cum pendere in cruce cœperit infirmitas cujus mater es* ». In J., P. L., XXXV, 1778.

(1) In JOAN.

en effet, cela aurait-il avec la demande de Marie ? Mais d'après l'analogie des textes cités, d'après l'emploi emphatique de cette expression en saint Jean, nous entendons tout naturellement cette phrase du temps de la manifestation messianique de Jésus par ses œuvres miraculeuses. « Mon heure n'est pas venue », c'est-à-dire, ce n'est pas encore pour moi le temps de me manifester solennellement en accomplissant mon premier miracle.

Mais comment, dès lors, Jésus peut-il cependant accomplir le miracle ?

D'après beaucoup de commentateurs, et non des moindres, l'heure d'accomplir le miracle n'est pas encore venue, quand Marie le demande, elle est venue quand Jésus l'accomplit. Ce miracle, en effet, devant servir à manifester Jésus, doit donc aussi s'accomplir dans des circonstances favorables ; il faut qu'il soit patent, indiscutable, éclatant à tous les yeux. Il faut donc que le vin manque complètement, et que les convives l'aient remarqué ; or, au moment où Marie formule sa demande, le moment choisi, prédéterminé par Jésus pour accomplir le miracle, n'était pas encore arrivé, comme l'explique M. Fillion : « Jésus affirme que le moment n'est pas encore venu, et pourtant il va presque aussitôt faire ce que Marie lui demandait ! Mais il n'y a pas d'opposition réelle entre ces deux choses. On l'a fort bien dit : « Un changement de conditions morales et spirituelles ne se mesure point à la longueur du temps » (WESTCOTT). Ainsi, « *non venerat (tempus) quum mater petivit ; venerat quum fecit, modico licet intervallo.* » (MALDONAT).

Quelle que soit l'autorité des noms dont peut se prévaloir cette opinion, j'ai peine à la prendre en considération. Nous avons vu que cette expression *hora, hora mea*, a toujours en saint Jean une allure solennelle, surtout quand elle est employée absolument, sans rien qui la détermine, comme en cet endroit ; ce serait, il me semble, en rabaisser étrangement la solennité, que de l'interpréter : « Laissez donc, ne vous pressez pas ; le moment n'est pas encore venu pour

moi d'agir ; tout-à-l'heure ». Et puis, n'est-ce pas aussi en altérer la vérité ? Le vin a fait défaut ; Marie formule sa demande ; Jésus paraît la repousser ; Marie, cependant, donne ses ordres aux serviteurs, et le miracle s'accomplit. Eh bien ! franchement dans ces circonstances, ne serait-ce pas une dérision de dire : *Nondum venit hora mea* ? Mais pardon, Seigneur, pourrions-nous presque répondre, votre heure est venue, et la preuve, c'est que vous allez accomplir le miracle !

Et ce que Jésus veut dire, c'est ce que tout le monde comprend naturellement : son heure, c'est-à-dire, l'heure à laquelle il doit se manifester, la circonstance dans laquelle il doit accomplir son premier miracle n'est pas encore venue : *Nondum venit hora mea*, ce n'est pas ici l'heure pour moi. Mais alors ? l'heure de Jésus, cela veut donc dire un moment déterminé, une circonstance précise de son ministère messianique, par conséquent un moment arrêté dans les décrets divins, puisque sa mission, il la reçoit de son Père. Et si ce moment n'est pas encore venu, comment Jésus, qui dans l'accomplissement de sa mission se soumet minutieusement à la volonté de son Père, peut-il le devancer ?

La question a semblé très embarrassante à plusieurs ; je ne vois vraiment pas ce qu'elle peut avoir de si inquiétant ; je ne vois pas pourquoi on n'admettrait pas que Jésus, en conformité avec la volonté de son Père, ne devait se manifester que plus tard, dans une autre circonstance, par son premier miracle (1), mais qu'il devance ce moment, pour accéder à la prière de sa Mère. Pour voir là quelque impossibilité, il faudrait prouver que toutes les volontés de Dieu sont absolues, inflexibles, et que ses desseins ne réservent, pour ainsi parler, aucune place, aucune initiative aux interventions humaines. Or la Sainte Ecriture nous fournit des

(1) On peut soupçonner que l'heure déterminée par Jésus pour accomplir ses premiers prodiges, et que la piété filiale lui a fait devancer, coïncidait avec sa manifestation thaumaturgique à Jérusalem au cours des fêtes pascales : JEAN, II, 23.

exemples du contraire : elle nous révèle des volontés divines qui se sont laissé modifier, et qui n'étaient donc que conditionnelles, antécédentes, disent les théologiens, et, sans doute, ce ne sont pas là des volontés véritables en Dieu, si par volonté on entend un acte absolu, ni des desseins arrêtés ; Dieu cependant a voulu nous dire en quelque sorte : Voici ce qui devait arriver, si telle ou telle intervention ne s'était produite. Le dessein véritable, sans doute, c'est celui qui s'est réalisé ; mais en nous révélant l'autre, la volonté conditionnelle antécédente, Dieu semble avoir voulu exciter notre courage, en nous montrant la puissance de notre action auprès de lui, puisqu'elle peut fléchir sa volonté, et modifier ses plans.

Jonas s'en vient à Ninive, et il proclame le décret de Yahweh : « Encore quarante jours et Ninive sera détruite ! » (JON. III, 4). La ruine est donc décidée ; le moment en est fixé ; mais les Ninivites, affolés, font pénitence, et la Sainte Ecriture ajoute : « Et Dieu se repentit du mal qu'il avait annoncé qu'il leur ferait, et il ne le fit pas » (10). Dieu retire son décret de condamnation.

Autre exemple, il s'agit de la femme syrophénicienne qui s'en vient solliciter Jésus en faveur de sa fille malade : MATTH. XV, 21-28, Jésus lui répond : « Je n'ai été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël ». Il semble qu'il n'y ait pas à insister, car la mission de Jésus, telle qu'elle lui est tracée, est pour lui l'expression de la volonté de son Père. L'étrangère insiste cependant, et Jésus accède à sa prière.

Signalons un dernier cas fourni par saint François de Sales (1) : « Voyla Rebecca et Isaac qui desiroient tous deux des enfans ; mais le malheur estoit que Rebecca estant stérile n'en pouvoit naturellement avoir. Cependant Dieu avait veu de toute eternité que Rebecca concevroit et auroit des enfans, mais avec cette condition qu'elle les obtiendrait par

(1) *Ubi supra.*

ses prières ; et si elle n'eust prié avec son mary Isaac elle n'eust point conçu. Voyant donc qu'ils ne pouvoient avoir des enfans, à cause de sa stérilité, elle et son mary s'enfermerent en une chambre et prièrent si fervemment que Dieu les ouyt, les exauça, et Rebecca devint grosse de deux jumeaux, Esau et Jacob (1). Ainsy, les souspirs d'amour de Nostre Dame, comme disent les anciens Docteurs, avancerent l'Incarnation de Nostre Seigneur. Ce n'est pas pour cela qu'il s'incarnast devant le temps qu'il avait preordonné, non ; mais en son eternité il avait veu que la Sainte Vierge le conjureroit de haster le moment de sa venue au monde, et que l'exauçant, il s'incarneroit plus tost qu'il n'eust fait si elle n'eust prié. Il en est tout de mesme de ce premier miracle que Nostre Seigneur a fait aujourd'huy aux noces de Cana en Galilée. *Mon heure n'est pas encore venue*, dit-il à sa sainte Mere, mais puisque je ne vous puis rien refuser, j'avanceray cette heure pour faire ce que vous me demandez. Il avait donc veu de toute eternité qu'il la devoit devancer à la faveur des prières de Nostre Dame (2). »

5. SA MÈRE DIT AUX SERVITEURS : « FAITES CE QU'IL VOUS DIRA ».

La Sainte Vierge ne se trompe pas sur l'effet de sa prière ; elle sait qu'elle est exaucée. Comment le sait-elle ? Sans doute, par une sorte de révélation intérieure qui lui fait connaître le consentement réel qui se cache sous le refus apparent de son Fils, ou bien par le ton de la réponse, même par un signe quelconque d'acquiescement dont Jésus l'accom-

(1) *Gen.*, XXV, 21.

(2) Plusieurs exégètes, ponctuant différemment le texte grec au γ 4, traduisent : « Femme, laissez-moi faire. Est-ce que mon heure n'est pas venue ? » Cf. *Recherches de Science Religieuse*, 3^e année, p. 157 ss. Il est difficile de croire que $\tau\acute{\iota}\ \acute{\epsilon}\mu\acute{o}\iota\ \kappa\alpha\iota\ \sigma\acute{o}\iota$ ait le sens de « laissez-moi faire, comptez sur moi ». « Cette locution, dit le P. Corluy, exprime qu'une personne est, en quelque manière, importune à une autre, que ses intentions soient, d'ailleurs, bonnes ou mauvaises. »

pagna. Mais peut-être aussi l'Évangéliste abrège-t-il son récit, comme cela lui arrive souvent, et a-t-il supprimé une partie du colloque entre Jésus et Marie : c'est ce que nous constatons, par exemple au chap. XI, 28 : « Le Maître est là et il t'appelle », dit Marthe à sa sœur Marie, et pourtant Jésus, dans le récit évangélique, n'a pas manifesté son désir de voir Marie. Seulement, cela se supplée facilement d'après la teneur même du récit. Quoi qu'il en soit, ce verset nous montre bien qu'il ne saurait être question, au verset précédent, de réprimande adressée par Jésus à sa mère ; si Marie avait été sous le coup d'une réprimande de cette sorte, si elle s'était sentie en faute, elle n'aurait pas eu la confiance tranquille que nous lui voyons.

Elle s'adresse aux serviteurs. Et c'est une recommandation générale de se tenir à la disposition de Jésus.

6. OR IL Y AVAIT LÀ SIX URNES DE PIERRE, DISPOSÉES POUR LES PURIFICATIONS EN USAGE CHEZ LES JUIFS, ET CONTENANT CHACUNE DEUX OU TROIS MÉTRÈTES.

Là, dans le vestibule ou la cour, tout à côté, à l'entrée de la salle. En effet, le v. 9 prouve que tout ceci se passe hors de la vue de l'époux, assis à table.

Sur les purifications des Juifs, v. SAINT MARC, VII, 3-4. C'étaient des ablutions incessantes : « *Qui multa utitur aqua ad manuum ablutionem*, dit un Rabbin, *multas in hoc mundo consequetur divitias*. » Beau stimulant pour des Juifs. On comprend, dès lors, que les six urnes de Cana, de belles dimensions cependant, se soient trouvées vides en grande partie, comme cela ressort du v. 7.

D'une contenance de deux ou trois métrètes. — D'après la traduction des LXX, en divers endroits, nous voyons que le μετρητης correspond au *bath* des Hébreux, mesure de capacité pour les liquides. Or, Josèphe, dans ses Antiquités, nous apprend que le *bath* contenait 72 ξεσται, le *sextarius* ou setier romain. Celui-ci étant d'une contenance d'un peu plus

que 1/2 litre (environ 0,54), le *bath* représentait donc près de 39 litres, soit, pour chacune des cruches de Cana, une capacité de 80 à 100 litres environ. Comme l'Évangéliste n'entend pas donner, évidemment, de mesures exactes, disons que les six vases contenaient de 5 à 6 hectolitres.

Quelques exégètes se sont exclamés, et ont vu dans ce qui leur paraissait une exagération manifeste une preuve de la fausseté du récit. Mais pourquoi donc ? A supposer que les calculs soient exacts, qu'y a-t-il là de si invraisemblable ? Certes, personne ne pensera que la puissance du thaumaturge se soit trouvée plus embarrassée devant ces 500 litres que devant 50 ; et c'est la caractéristique des bienfaits du Sauveur, ainsi que le remarque saint Thomas, d'être parfaits et pleins de munificence : qu'on se rappelle plutôt la multiplication des pains ; non-seulement tous purent manger, mais tous furent rassasiés (Luc IX, 17), et on emporta encore douze corbeilles pleines de restes ; de même aux deux pêches miraculeuses : deux barques pleines de poissons la première fois, 153 poissons au second coup de filet. Ici pour peu que les fêtes dussent durer encore un jour ou deux, il fallait déjà une bonne provision, et on comprend d'ailleurs que Jésus ait tenu à pourvoir d'une bonne réserve aussi les jeunes époux : « C'était là le riche présent de noces par lequel le Seigneur honorait cette maison où il venait d'être hospitalièrement reçu avec son cortège. » *Godet*.

7. JÉSUS LEUR DIT : « REMPLISSEZ LES URNES D'EAU. » ET ILS LES REMPLIRENT JUSQU'AU HAUT.

C'est pour barrer la route à toute calomnie, note saint Jean Chrysostome (1), que Jésus fit emplir, par les serviteurs, les urnes d'eau.

(1) « ... ἵνα αὐτοὺς μάρτυρας ἔχῃ τοῦ γινομένου τοὺς ἀντλήσαντας, καὶ ὅτι οὐδεμία φαντασία ἦν τὸ τελούμενον. Ἐν γὰρ ἑμελλόν τινες ἀναισχυντεῖν, ἡδύναντο πρὸς αὐτοὺς λέγειν οἱ διακονήσαντες, ἡμεῖς τὸ ὕδωρ ἡντλήσαμεν. » P. G. LIV, 147.

8. ET IL LEUR DIT : « PUISEZ MAINTENANT ET PORTEZ-EN AU CHEF DU SERVICE. » ET ILS EN PORTÈRENT.

Le « *triclinium* » c'est la salle à manger des anciens, ainsi dénommée des trois lits ou divans (κλῖνος) disposés en fer à cheval autour de la table. L'*architriclinus*, c'est donc l'intendant du festin : plusieurs commentateurs pensent que cet *architriclinus* est le *symposiarque* des Grecs, le *magister convivii* des Latins, soit un des convives choisi pour diriger la marche du repas et la manière dont on devait boire : c'est de ce personnage qu'il est parlé *Eccli*, XXXII, 1, 2 :

« Si tu es établi chef (du festin), ne t'enorgueillis pas ;
Sois au milieu d'eux (des convives) comme l'un d'entre eux ;
Prend soin d'eux, et ensuite assieds-toi. »

Mais l'*architriclinus* des noces de Cana paraît devoir être rapproché plutôt du *tricliniarque* des anciens, esclave à qui étaient confiés l'arrangement de la salle à manger et la direction des esclaves chargés du service : c'est donc le chef du service, une manière de maître d'hôtel. Quelques vieux auteurs ont commis l'amusante méprise de faire d'*αρχιτρικλινος* un nom propre, et, au Roman de Garin de Lorraine, par exemple, il nous est parlé du « jor des noces de saint Architriclin ». — Le Sauveur, on le voit, prend ses précautions pour garantir l'authenticité du prodige ; il s'assure des témoins irrécusables, les serviteurs, l'intendant du festin, l'époux.

Quand les serviteurs puisent dans les vases, le miracle est déjà accompli : il a consisté dans une transmutation instantanée : selon l'expression de l'Evangile, l'eau est devenue du vin (9).

9-10. ET QUAND LE CHEF DU SERVICE EUT GOUTÉ L'EAU CHANGÉE EN VIN — IL NE SAVAIT PAS D'OU IL VENAIT, MAIS LES SERVITEURS QUI AVAIENT PUISÉ L'EAU LE SAVAIENT, — LE CHEF DU SERVICE APPELA L'ÉPOUX, ET LUI DIT : « TOUT HOMME SERT D'A-

BORD LE BON VIN, ET LORSQU'ON EST ENIVRÉ (IL EN SERT) DE MOINS BON ; TOI, TU AS RÉSERVÉ LE BON VIN JUSQU'A CE MOMENT. »

L'intendant goûte et est très étonné : d'où peut venir ce vin ? Ses fonctions le retenaient dans la salle, et l'on comprend qu'il ne se soit pas rendu compte de la série d'opérations décrites aux versets précédents. Il fait donc venir l'époux, ou bien seulement, peut-être, il l'interpelle, pour avoir de lui l'explication de ce fait étrange, qui constitue une vraie faute de rubrique : « Tout homme, etc.. ». Rien n'empêche de conserver ici à l'expression « μεθύσῃσιν » son sens strict : « être gris, être ivre », à condition d'observer, toutefois, que la parole du maître d'hôtel a un sens proverbial, et doit s'entendre de ce qui se passait communément : c'est une tradition qu'il invoque, et nous ne sommes pas autorisés à appliquer son observation aux convives de Cana. — Ce que l'Evangéliste veut faire ressortir, en rappelant cette remarque piquante du maître d'hôtel, c'est l'excellence du don de Jésus.

11. TEL FUT LE PREMIER DES MIRACLES QUE FIT JÉSUS, A CANA DE GALILÉE, ET IL MANIFESTA SA GLOIRE, ET SES DISCIPLES CRURENT EN LUI.

Ce fut là le premier des miracles de Jésus, de façon absolue, et il faut interpréter : Tel fut le premier des miracles que fit Jésus, miracle qu'il fit à Cana de Galilée.

Il manifesta sa gloire. Ἐφάνερωσεν τὴν δόξαν αὐτοῦ. — Si Jésus accomplit le miracle c'est pour révéler sa divinité, pour manifester la gloire qui convient au Fils unique du Père (Joan., I, 14).

Et ses disciples crurent en lui. — Il s'agit, non du premier éveil, mais d'un développement de la foi des disciples : « *non quia tunc primum, sed quia tunc magis crediderunt* ». Maldonat (1).

(1) Contre les critiques rationalistes qui nient l'historicité de l'épisode de Cana, M. Lepin établit solidement la valeur historique du récit de saint Jean : *La valeur historique du quatrième Evangile*. Paris, 1910, première partie, p. 181-201.

O Marie, Mère de grâce, dans les tabernacles éternels, vous buvez à longs traits le « vin nouveau » que votre divin Fils promettait à ses apôtres (1), ce vin qui, au ciel, ne peut faire défaut. C'est notre ferme espoir de nous abreuver, un jour, avec vous, au « torrent de volupté » (2). Mais dans l'attente de ce bonheur, souvent ici-bas, nous manquons de vin, nous ne ressentons plus la grâce de la dévotion, la ferveur de la charité. O Mère de grâce, assistez-nous dans cette disette. De vous-même, à Cana, vous avez secouru une famille amie : nous vous invoquons, nous sommes vos enfants, votre Fils est notre Epoux. Daignez « dresser » pour nous « la table » du festin et « emplir notre coupe jusqu'aux bords » ! (3) Vous nous serez ainsi une source de joie, une cause d'allégresse, et vous vous montrerez la Mère de toute grâce :

MONSTRA TE ESSE MATREM... (4)

(1) MATTH., XXVI, 29.

(2) Ps., XXXV (heb. XXXVI), 9.

(3) Ps., XXII (heb. XXIII), 5.

(4) L'Eglise latine fait lire l'évangile du miracle de Cana à la messe du II^e dimanche après l'Epiphanie. La liturgie de saint GRÉGOIRE LE GRAND contient déjà une allusion à ce miracle, au II^e dimanche après la Théophanie : « Deus, qui sua mirabili potestate aquam vertit in vinum, vos a vetustate subtractos, in beatæ vitæ transferat novitatem. Amen... ». *Patr. lat.* LXXVIII, 41.

Les Grecs ont l'évangile des noces de Cana à la cérémonie du mariage, qui porte, chez eux, le nom de Στεφάνωμα : couronnement. Cf. *Coar, Rituale græcorum* (ΕΥΧΟΛΟΓΙΟΝ). MDCXLVII, p. 391.

Dans la liturgie arménienne, Joan. II, 1-11 fait également partie du Canon du mariage. Cf. *Rituaire Armenorum by Rev. A. J. Maclean, Oxford at the Clarendon Press, 1905.*

La liturgie Copte, au 30^e jour de Tubeïh (à peu près équivalent à janvier), parle en ces termes du miracle de Cana : « Miracle unique en son genre depuis Adam jusqu'à nous ».

H. PÉRENNÈS,

Professeur d'Ecriture Sainte
au grand Séminaire de Quimper.

NIHIL OBSTAT :

P. MESSENGER,

Vicaire général.

LA « MÈRE DE JÉSUS »

AUX NOCES DE CANA

Jean II¹ Au troisième jour une noce se fit à Cana de Galilée, et la mère de Jésus y était. ² On invita aussi Jésus et ses disciples à la noce. ³ Et, [le vin ayant fait défaut, la mère de Jésus lui dit : « Ils n'ont point de vin * »]. ⁴ Jésus lui dit : « Qu'y a-t-il pour moi et pour toi, femme ? mon heure n'est pas encore venue ». ⁵ Sa mère dit aux serviteurs : « Quoi qu'il vous dise, faites-le ! ». ⁶ Or, il se trouvait là six jarres de pierre, posées selon la purification des Juifs, contenant chacune deux ou trois mesures. ⁷ Jésus leur dit : « Emplissez les jarres d'eau ! » et ils les emplirent jusqu'au haut. ⁸ Et il leur dit : « Puisez maintenant et portez au maître de table ! » et ils en portèrent. ⁹ Et quand le maître de table eut goûté l'eau devenue vin — il ne savait pas d'où elle venait, mais les serviteurs le savaient qui avaient puisé l'eau, — le maître de table appelle l'époux ¹⁰ et lui dit : « Tout le monde sert d'abord le bon vin, puis, quand on s'est grisé, l'inférieur : toi, tu as gardé le bon vin jusqu'à présent ! » ¹¹ Par ce fait, Jésus commença les miracles à Cana de Galilée, et il manifesta sa gloire et ses disciples crurent en lui.

* [Ils n'avaient point de vin, car on avait épuisé le vin de la noce. Alors la mère de Jésus lui dit : « Il n'y a point de vin »]. Leçon de Tischendorf.

L'épisode est un des plus gracieux de l'Evangile. Dans un village de Galilée il se fait des noces, et la mère de Jésus assiste au banquet. Un parent peut-être, en tous cas, un ami l'a invitée à son mariage, et, étant donné la proximité de Nazareth et de Cana, eu égard d'ailleurs aux liens d'affection qui l'attachent au nouvel époux, Marie a répondu à ses désirs. On a invité aussi Jésus et ses disciples. A regarder de

près l'ordonnance de la phrase, il paraît d'ailleurs que ces invitations ne correspondent point à celle que Marie avait reçue et acceptée, et qu'en conséquence la position de Jésus diffère de celle de Marie à l'endroit du maître de céans ou de ses hôtes.

L'on a pensé que Marie avait pu donner la main aux apprêts de la noce, qu'en tous cas elle était arrivée au début des solennités, et, comme celles-ci se poursuivaient une semaine entière (1), que, mandé peut-être par la Vierge, ou pressé par son nouveau disciple Nathanaël (Jo. I, 46), originaire de Cana (Jo. XXI, 2), amené encore par le hasard d'une première mission à travers les campagnes galiléennes voisines, et en réalité par la prescience divine du rôle qu'il aurait à remplir, Jésus était survenu pendant l'octave et avait été pressé par le maître de maison de rejoindre sa mère, en s'asseyant au banquet avec la petite troupe de sa suite. Ainsi la délicatesse de l'époux aurait dépassé les moyens dont il disposait, et l'appoint de convives inattendus, d'ailleurs assez nombreux, absorbé trop vite les ressources nécessaires : dès lors, Marie, connaissant l'embarras de leur hôte, pouvait se croire obligée à prévenir son fils et à lui demander de remédier pour le mieux aux défaillances du service, puisque son arrivée subite les avait provoquées (2).

Ces explications dépassent la portée du texte et n'en respectent point la réserve. Il est visible que Marie fut invitée aux noces à cause des rapports personnels qu'elle entretenait d'avance avec les époux : Jésus fut invité secondairement, et parce qu'il était fils de Marie ; ses disciples, plus secondairement encore, et parce qu'ils étaient la suite de Jésus (3).

(1) Gen. XXIX, 27, Jud. XIV, 11, Tob. VIII, 18. Ces fêtes pouvaient même se prolonger pendant une quinzaine (Cf. BENZINGER, *Archæol.* 109).

(2) Ce sentiment de RUPERT est approuvé formellement par MALDONAT, « *Non solum magis hoc pium, magis etiam verum puto* » (h. l., 8).

(3) En conséquence, l'époux n'était point un des disciples de Jésus : il n'en faut pas davantage pour reconnaître l'erreur de Bède et des nombreux commentateurs médiévaux (*communem fere omnium*, RUPERT), qui voyaient dans l'époux de Cana saint Jean l'évangéliste lui-même.

Dès lors, l'écrivain sacré remarque explicitement que Marie était de la noce ; pour le reste, il ajoute sans plus, *On invita aussi Jésus et ses disciples*. Que la compagnie nouvelle ait participé à la fin du repas, la suite du récit le laisse entendre, encore qu'elle ne le dise pas formellement ; mais le petit groupe n'était point arrivé au début, alors que la mère de Jésus était là. D'ailleurs il n'est fait aucune allusion à une semaine de réjouissances, et tout se déroule, à ce qu'il semble, dans les limites assez vastes d'un honnête banquet nuptial (1). Les provisions n'étant pas suffisantes, le vin s'épuisa durant le dîner. A ce propos, personne pourtant n'est accusé de négligence ; on ne dit point non plus qu'une surprise causa ce désordre dans le service : l'Evangéliste ne relève qu'un fait, c'est qu'il n'y avait plus de vin, parce que les convives l'avaient tout bu au cours du repas. La conséquence naturelle était donc que ces convives, et, d'après une certaine leçon, plus spécialement encore les derniers arrivés, Jésus et ses disciples (2), devaient renoncer à toute boisson agréable, réparatrice des forces et créatrice de vigueur, toute vraie boisson de noces.

La mère de Jésus avertit son fils de la détresse présente, et sa réflexion sous-entend une prière qui ne sera point exaucée sur l'heure. Le moment n'est pas venu, dit Jésus. Cependant, sans prendre garde au refus allégué (3), sans s'arrêter à une certaine rudesse qui l'accompagne, Marie donne ordre aux serviteurs de se mettre à la disposition de son fils. La scène se passe probablement en dehors de la salle où siège l'amphitryon et où s'agite le triclinarque qui ne saura rien du prodige : à l'extérieur, en l'absence du maître et de l'ordonnateur, une personne de la compagnie demandera

(1) Ce point est fermement marqué dans Pesch. (SyrSin. et SyrCur. manquent), qui traduit γάμος meshtûtâ.

(2) La leçon de Tischendorf, appuyée sur ~~X~~ et des *codd. ital.*, semble mettre directement en cause Jésus et ses disciples : ce sont eux qui n'ont point de vin, quoi qu'il en aille des autres convives.

(3) Sie hofft nicht wegen, sondern trotz der Antwort. LUTHARDT, ap. HOLTZM.

facilement un service et prendra sans inconvénient autorité sur les domestiques du logis. C'est ici, à l'extérieur (1), que les Juifs étaient dans l'habitude de se purifier avant de gagner la table (2), et il restait encore dans l'endroit six grandes cruches de pierre qui avaient servi aux lotions. On ajoute qu'elles contenaient deux ou trois mesures chacune, ce qui fait au total de six à sept hectolitres, et, qu'étant vides ou presque après l'usage qu'on en avait fait, elles furent sur l'indication de Jésus remplies d'eau jusqu'au bord. Il convenait évidemment que les gens de service, ayant préparé les vases comme ils étaient coutumiers de le faire et de la sorte joué leur rôle dans les préliminaires du miracle, fussent de celui-ci des témoins avertis et des garants valables auprès du triclinarque et des convives; il convenait en outre que le prodige s'imposât à l'attention de tous, et dès lors qu'il atteignît une matière abondante, disproportionnée même aux besoins du moment (3).

Jésus n'a point à parler pour que le miracle s'accomplisse : on a puisé l'eau, on l'a portée au triclinarque, et, quand celui-ci goûte, c'est du vin qu'il boit. A quel instant précis le changement s'est accompli, on serait en peine de le dire, puisqu'il coïncide avec la volonté non exprimée du thaumaturge; d'ailleurs, il serait erroné de croire que toute la matière présente n'a point été affectée par ce changement substantiel, et l'apparence contraire n'est que le résultat d'une fausse perspective. Si l'on parle exclusivement de l'eau portée au chef de service, celle-là n'est qu'un échantillon prélevé sur la pièce, et le récit s'oriente pour amener l'inter-

(1) Il n'est pas manifeste que ἐκεῖ (6) désigne la salle du festin et se réfère à ἐκεῖ de v. 1 (HOLTZMANN) : les jarres se trouvent dans l'endroit où Marie a rencontré les gens de service.

(2) La purification des mains avant le repas était un précepte rigoureux des Pharisiens, et demeura dans l'usage des Juifs. Cf. Matth. XV, 2, 20; Marc VII, 2, 3; Luc XI, 38. Comp. BUXTORF, *Syn. jud.* 4 et 6.

(3) Ce point ne s'explique entièrement que par une raison symbolique, comme on le verra.

vention du triclinarque et la réflexion finale. Ce personnage, l'ἀρχιτρικλινος, n'est point à identifier avec le συμπόσιάρχος, *arbitrator bibendi*, qui préside la table et en fait les honneurs : le triclinarque n'est point partie de la société ; il dépend de l'amphitryon, pour familier qu'il soit avec lui, et quoiqu'il fasse le centre autour duquel se meuvent les domestiques, ne dépasse pas lui-même le rôle d'officier de service. C'est le « maître d'hôtel (1) » qui goûte, avant de faire paraître sur la table vins ou mets dans l'état convenable et selon l'ordre le meilleur. Surpris du crû qu'on lui présente et qu'il n'a point encore dégusté, il appelle l'époux pour lui en faire compliment. On ne précise point qu'il attira l'amphitryon à part pour lui dire sa pensée, et on ne laisse point entendre non plus que la réflexion fut faite tout haut, quelque étrange qu'elle dût paraître aux convives : on se préoccupe seulement de faire connaître en une circonstance aussi extraordinaire ce qu'était l'avis du connaisseur en vins. L'hôte n'a point agi d'une manière vulgaire, et selon la mode des gens. Ceux-ci servent en premier lieu le vin de qualité, et, quand le fumet du repas a diminué l'attention des convives et atténué leur délicatesse de goût, la liqueur moindre ou celle de déchet (2) : l'époux, au contraire, a gardé le bon vin pour la fin du dîner.

Si l'on reprend maintenant l'histoire à son principe et qu'on la lise à la lumière des enseignements de l'Evangile, il paraîtra bientôt que chaque détail recèle en lui un sens plus profond, que par derrière la lettre se peuvent atteindre d'autres réalités, et toute une leçon sous l'enveloppe matérielle que seule nous avons considérée. L'humanité est elle-même assise au banquet, et c'est elle qui désire une boisson qui la reconforte et la soutienne. Baptisée seulement du

(1) Traduction Loisy.

(2) Die schwerlich irgendwo nachweisbare Sitte 10 wollte man vergeblich aus Martial 1 27 oder Plinius II, n. 14 13 belegen; am scheinbarsten ist noch WETTSTEIN's Citat aus Cassius Iatrosophistes. — HOLTZMANN, *Evg.* 56.

baptême d'eau qui est celui de Jean, elle s'affaiblit et défaillit, cependant que le judaïsme légal ne peut rien pour elle, car *il n'a plus de vin*. Il ne reste que de l'eau, c'est-à-dire le symbole qui est apparence seulement, non pas l'Esprit et la vie qui sont réalités (Jo. III, 5 ; IV, 13, 14 ; VII, 38). La mère du Messie en avertit Jésus : celle qui paraît dans l'Apocalypse (XII, 1, 2, 5) comme la femme en travail et qui enfante le Christ, la communauté des justes anciens, crie la détresse de tous les convives à celui qui peut seul y apporter remède. Pourtant l'heure de Jésus n'est point encore venue. On a remarqué que c'était là un mot bien solennel, eu égard à la chose qu'on réclamait en apparence : c'est que le mot dépassait en portée la circonstance présente. Dans la langue de l'Evangile, l'heure de Jésus, c'est l'instant de sa passion et de sa mort (Matth. XXVI, 45 ; Marc XIV, 39 ; Jo. VII, 30, VIII, 20, XII, 23, XIII, 11, XVII, 1) : la mort de Jésus n'était point imminente, dès lors il ne pouvait réaliser sur-le-champ ce qu'on demandait de lui. On voulait un rafraîchissement substantiel, celui que seul peut donner la possession de l'Esprit : mais « l'Esprit n'était point encore, car Jésus n'avait pas encore été glorifié. » (Jo. VII, 39).

S'il faut la mort du Messie pour que l'Esprit descende sur ceux qui croient et que s'accomplisse dans son ampleur le miracle qu'on réclame, Jésus donnera pour l'instant un signe extérieur de ce qu'il fera plus tard, en même temps qu'il apportera un commencement d'exécution au prodige. Les jarres d'eau (1) sont présentes qui servaient à la purification des Juifs, elles deviendront des amphores de vin nouveau. Les contemporains ont été baptisés du baptême de Jean pour la rémission de leurs péchés, Jésus baptisera lui-même d'Esprit et de feu. Puisqu'il leur manquait la vraie boisson, Jean et les Pharisiens étaient réduits au jeûne ; mais le Fils de l'homme pouvait boire le vin, puisqu'il en disposait

(1). Ces urnes vides et qui n'étaient destinées, d'ailleurs, qu'à recevoir l'eau des purifications légales, figurent fort bien le judaïsme impuissant et usé. Il y a six urnes, nombre imparfait. Loisy, *Quatr. Ev.* 277.

(Matth. XI, 18, 19). « En place de la dispensation d'eau de l'Ancien Testament (Ex. 17, 5-7 Num. 20, 6-11), c'est désormais la dispensation de vin du Nouveau. L'Evangile est le nouveau vin qui fait éclater les vieilles formes (Mc. 2, 22 = Mt. 9, 17 = Lc 5, 37, 38) » (HOLTZMANN, l. c. 56). Le calice plein de vin qui est le sang du Christ, n'est-il pas en même temps le signe de l'alliance nouvelle (Matth. XXVI, 28, Marc, XIV, 24, Luc. XXII, 20) ? On atteint dès lors l'explication entière du Symbole, et on finit d'enlever le voile qui couvrait chacun des détails du récit évangélique. « Aux traits qui se comprennent d'eux-mêmes sur la base de la Symbolique continue, appartiennent aussi le lieu et le temps où le Christ dispense le vin de la gloire messianique, autrement dit, le temps d'une noce. Le royaume de Dieu est, de fait, semblable lui aussi à un repas nuptial (Mt. 8, 11), à une noce royale (Mt. 22, 2, 25, 1, 5, 6, Apc. 19, 7 ; comp. aussi Lc. 12, 36). Jésus comme Messie est l'époux (Mc. 2, 19, 20 = Mt. 9, 15 = Lc. 5, 34, 35), ses disciples sont les convives des noces (Mc. 2, 19 = Mt. 9, 15 = Lc. 5, 34), la communauté est l'épousée (II Cor. 11, 2. Apc. 21, 2, 9, 22, 17), le lien entre le Seigneur et la communauté est le mariage (Eph. 5, 21, 32), De même Jésus apparaît aussi (Jo. 3, 29) comme l'époux, le Baptiste comme le garçon d'honneur : aussi longtemps que l'époux est parmi eux, les siens ne peuvent jeûner, en d'autres termes, boire de l'eau. C'est donc en conséquence dans une noce, que, pour révéler l'essence joyeuse de l'Evangile (*um das freudenreiche Wesen des Evglms zu offenbaren*), il change l'eau en vin. » (HOLTZM. l. c. 57).

Accolés l'un à l'autre en diptyques, le lecteur voit devant lui deux tableaux semblables, dessinés du même crayon, mais coloriés de tons absolument différents : entre les deux, il sera obligé de reconnaître l'original et la copie. L'épisode des Noces de Cana supporte une double interprétation : interprétation historique, si on le considère comme un fait réel de la vie de Jésus ; interprétation symbolique, si on l'envi-

sage comme une allégorie (1), ou, plus explicitement, comme une mise en marche dans l'ordre réel de vérités abstraites et une projection dans le monde vivant de réalités idéales.

Il est essentiel de savoir laquelle des deux interprétations s'impose à l'exégèse.

Tout d'abord, on ne saurait rejeter d'un coup l'interprétation symbolique. Il serait étrange plutôt qu'on dût renoncer à l'appliquer en quelque manière, si l'on réfléchit que l'épisode appartient au Quatrième Evangile dont la méthode et la langue sont d'ailleurs connues et manifestes. Qu'en ce cas on n'ouvre point devant nous le sens de l'Ecriture, il n'importe : nous devons nous attendre à ce que l'eau changée en vin soit l'infirmité de la Loi devenant Esprit et vie de l'Evangile, si des réalisations ou idéalizations correspondantes abondent dans les pages voisines et nous sont d'ailleurs authentiquement expliquées, si l'eau du puits de Jacob est le salut qui vient des Juifs (Jo. IV), si le pain de vie est la foi en la mission du Christ et l'Eucharistie (Jo. VI), ou que la lumière de l'homme soit le Logos et les vérités qu'il révèle (Jo. IX. Comp. Jo. I, 8). D'ailleurs tout s'accorde si parfaitement dans l'explication du texte, qu'il est impossible que cet accord soit d'un pur hasard et n'ait point été voulu par l'écrivain sacré : la réalité recouvre trop exactement le symbolé, et les clefs ouvrent trop facilement chaque détail du récit, pour qu'il n'y ait point là vraiment quelque symbole fermé. On remarquera que l'Evangéliste laisse tomber ce qui ne va point à son but. Comment il se fait que Jésus vint à Cana sur les entrefaites, dans quels rapports Marie était avec les époux, pourquoi le vin fit défaut, pourquoi on ne s'en procurait point d'autre puisque la maison était une maison bourgeoise comportant ordonnateur et domestiques, ce qu'on fit du vin si abondant qui se trouva par la suite, ce que pensèrent du prodige les convives et ce qu'il advint des époux : autant de

(1) Eine künstreiche Lehrdichtung, eine beziehung nach Allegorie. HOLTZM., l. c. 56.

détails qui n'importaient pas à l'auteur et qui pour la Symbolique peuvent en effet paraître superflus. Au contraire quelque chose qui soit d'une application immédiate dans l'ordre idéal, l'Evangéliste la note, même si le détail paraît sans importance dans l'histoire. On remarque que les jarres servaient à la purification des Juifs, parce que la rémission des péchés recherchée de l'ancienne Alliance s'oppose au salut qu'apporte la nouvelle ; on spécifie qu'il y avait six jarres, qu'elles contenaient deux ou trois mesures chacune, qu'on les emplît jusqu'au bord, pour signifier que le vin de l'Evangile ne manquera point et satisfera tous les convives présents et à venir. L'on sait enfin comment, sans se préoccuper trop de la clarté, l'Evangéliste ordonne son récit pour amener la réflexion dernière, celle que doit garder le lecteur : le vin servi sur la fin est le vin de qualité, la doctrine de salut que boiront les convives, oublieux du vin inférieur et qui a fait défaut.

Il y a encore dans le récit certaines rudesses, quelques nodosités, qui ne manqueraient guère d'arrêter et de blesser l'œil à une lecture trop appesantie. Qui ne perce pas le voile et en reste aux contours sera surpris du miracle lui-même : avant de rendre la vue aux aveugles et l'ouïe aux sourds, avant de guérir les possédés ou ressusciter les morts, Jésus commence par donner du vin à une noce de village, et c'est là son premier miracle, celui qui *manifeste sa gloire* (Jo. II, 11) ! Encore, les gens du banquet ont consommé tout le vin : sont-ils déjà gris, qu'importe si l'abondance de la liqueur nouvelle leur donne l'occasion, sans doute aussi la tentation de le devenir ? Réflexions grosses et sans saveur ! « Est-ce qu'on aura tout bu ? Est-ce qu'on pouvait tout boire ? Saint Irénée (1) qui voyait dans le vin de Cana le vin eucharistique aurait répondu : « Non, tout n'a pas été bu : nous en buvons encore ». Saint Irénée savait mieux que la plupart des exégètes modernes pourquoi il se fit tant de vin à Cana. »

(1) Hær. III, 16, 17.

On remarque encore que, si Jésus est appelé de son nom et paraît pour autant comme une personnalité historique déterminée, Marie n'est point nommée, et la *mère de Jésus* semble une dénomination vague à dessein, qui permettait de recourir une abstraction. D'ailleurs l'apostrophe de Jésus, *Femme, qu'y a-t-il pour moi et pour toi?* n'est guère le mot d'un fils — et quel fils! — à celle qui l'a vraiment enfanté. Il faut bien, en effet, renoncer à l'interprétation commode (1) d'auteurs anciens, qui entendaient le mot dans ce sens: *que peut bien nous faire à tous les deux l'infortune que tu signales?* Nous sommes ici en présence d'un hébraïsme, et la même phrase

מה-לי ולך se rencontre ailleurs dans l'Écriture

(II Sam. XIX, 23, II Reg. IX, 18; Matth. VIII, 29; Marc I, 24; Luc. VIII, 28). Elle signifie toujours: y a-t-il quelque sentiment, quelque bien, qui soit commun entre nous? ne sommes-nous pas entièrement séparés sur le sujet? La remarque dès lors comporte la négation la plus absolue: non-seulement l'interlocuteur refuse ou rejette ce qui est demandé ou supposé, mais il lui est impossible pour un motif essentiel d'envisager même l'acceptation ou l'hypothèse. L'interrogation de la réponse s'alliant à la fermeté du refus trahit d'ailleurs en celui qui parle une certaine brusquerie, et la personne qui entend se sentira l'objet d'un blâme discret, mais très net: elle n'a point à insister, c'est déjà trop pour elle d'avoir demandé une chose qui répugne essentiellement. Mais, dans l'espèce, comprend-on de la brusquerie en Jésus parlant à sa mère, et n'y aurait-il point quelque chose de malséant dans un blâme pareil adressé à Marie (2)? Que la *Mère de Jésus* ne soit point une personne déterminée, Marie, qu'elle s'identifie à la Synagogue dont Jésus dépend apparemment par sa

(1) Commoda quidem et pia interpretatio, si loquendi consuetudo patet! MALDONAT, h. l. 10. L'épithète *pia* a été ajoutée en ce contexte avec trop de bonne grâce.

(2) Tam perspicuum est totam orationem speciem habere reprehensionis, ut prudenter negari non possit. — MALD., h. l. 12.

naissance, le mot n'aura plus rien de choquant: l'opposition qu'il exprime ne sera plus entre deux personnes si intimement unies, mais entre deux principes, la doctrine de Jésus d'une part et la doctrine juive commune de l'autre (1). La pierre d'achoppement contre laquelle ont trébuché tant de commentateurs se dissout et disparaît, si l'on interprète allégoriquement le texte.

Toutes ces raisons inclinent à penser que l'anecdote des noces est un Symbole: n'est-ce pourtant qu'un Symbole, et faudrait-il renoncer à interpréter historiquement ce qui n'a rien d'un fait? M. Loisy le pense (2). Tous les éléments de son récit, l'Évangéliste les aurait trouvés dans la tradition recueillie et rédigée par les Synoptiques: il ne lui serait venu d'ailleurs aucune information sur un miracle de ce genre, fait à Cana, au début du ministère du Christ. Ce qu'il

(1) Diese Sprache begreift sich am besten in der Allegorie und verliert alles Anstössige, wenn nicht der Sohn zur Mutter, sondern der göttliche Logos zur theokratischen Gemeinde Israels spricht, wenn nicht Personen, sondern Principien sich auseinandersetzen: der in den Tod gehende Gottessohn, des Christenthums und der wunderverklärte Messias der Juden. HOLTZM., l. c. 57.

(2) Les Noces de Cana ont été étudiés par Loisy dans un article déjà cité (1899), et dans un volume *Le Quatrième Évangile* (1903). Les deux éditions offrent dans l'ensemble un texte identique, bien qu'il n'y ait point à négliger certaines additions ou suppressions, d'ailleurs très suggestives, qui se remarquent dans le volume, et s'expliquent, peut-être moins par le développement de la pensée de l'auteur que par les nécessités du moment et le souci plus ou moins impérieux de lecteurs à convaincre ou à ménager. Où l'article mentionne *saint Jean* (auteur de l'Évangile), le volume parle de *l'évangéliste, du narrateur*; dans l'article, on écrit quelquefois *Marie*, le volume restitue *à mère de Jésus*. D'abord, le symbolisme est une hypothèse sérieuse qu'il aut envisager; ensuite, c'est l'explication unique et qui s'impose. — La fin de l'article a été réécrite en autre manière. En 1899, l'auteur faisait ressortir la concordance de sa position exégétique et de la position des Pères: il entendait, d'ailleurs, que « l'évangéliste a utilisé en l'interprétant comme un symbole, un récit dont la tradition lui fournissait les éléments principaux ». (p. 36). En 1903, il n'est plus question des Pères; quant à la tradition dont on avait parlé, on nous dit clairement ce qu'elle est et où on la trouve; le récit de Cana est « une sorte de vision générale, dont la tradition historique de l'Évangile a fourni les éléments ». (p. 284).

sait à l'avance, c'est que l'Evangile semble un vin nouveau qui fait éclater les vieilles outres, que les Pharisiens jeûnent et que les disciples se réjouissent, que le royaume de Dieu est comme un festin nuptial. Il a sous la main des données abstraites présentées sous le voile de la métaphore, de petits récits qu'on lit et sait entendre dans l'Eglise : voilà la carrière où il prendra ses matériaux. Son rôle sera de choisir entre eux, de les équarrir, les rapprocher, les bâtir enfin en une construction irréprochable, œuvre d'art si parfaite qu'on la croira de nature. Déjà Philon a parlé du Logos, nouveau Melchisédech, qui, en place d'eau, donne du vin aux âmes et les enivre d'une ivresse divine (1); déjà il l'a appelé l'*Echanson de Dieu, le Symposiarque*, en même temps que la *boisson sans mélange, l'ambrosie de joie* (2). La langue de Philon n'était qu'imagée : l'Evangéliste vit que ces images pouvaient se grouper en tableau, et il constitua son propre Logos créateur du vin de salut (3). « La combinaison (des éléments empruntés à la tradition évangélique) s'est faite comme d'elle-même dans l'esprit de l'évangéliste, pour qui l'allégorie était devenue la forme ordinaire de la réflexion, et qu'il faut se représenter en même temps comme un prophète chrétien, contemplant la vérité dans le symbole et ne distinguant pas nettement l'un de l'autre, parce que les deux formaient devant son regard un seul tableau vivant et harmonieux. » *Quatr. Ev.*, p. 284.

(1) Ὁ μὲν Μελχισεδέχ ἀντ' ὕδατος οἶνον προσφερέτω καὶ ποτιζέτω καὶ ἀκρατιζέτω ψυχάς, ἵνα κατὰσχετοὶ γένωνται θεία μέθη νηφαλεωτέρᾳ νήψεως αὐτῆς. *Leg. Alleg.* III, 82.

(2) Ὁ δυνάχος τοῦ θεοῦ καὶ συμποσίαρχος λόγος, οὗ διαφέρων τοῦ πύματος, ἀλλ' αὐτὸς ἀκρατος ὢν, τὸ γάνωμα, ... τὸ εὐφροσύνης ἀμβρόσιον... *Somn.* II, 249.

(3) Il se peut qu'après la publication du *Quatrième Evangile* de J. RÉVILLE (1901), Loisy ait légèrement varié d'opinion sur le rapport qui existe entre Philon et Jo. II. En 1899, il pensait que, « nonobstant les ressemblances extérieures, ce rapport peut être contesté » (Jo. 35). En 1903, il écrit : « Ce rapport n'est à citer que pour la comparaison.... Philon aura instruit l'évangéliste à transformer en un récit vivant les métaphores et les paraboles des Synoptiques » (p. 283).

Mais le symbole sera-t-il moins symbole aux yeux du prophète, s'il est à quelque degré fourni par la nature même, et le tableau présent à son regard perdra-t-il en vie et en liaison, si ses éléments se sont offerts à l'esprit, isolés encore ou déjà groupés, dans leur réalité concrète et agissante? Si tout n'est ici qu'allégorie sans fond de consistance, on remarquera tout de suite qu'une même vérité se dérobe sous plusieurs symboles, que Jésus paraît à la fois le thaumaturge en action, l'époux qui donne le dîner, en quelque manière aussi la boisson nouvelle et mystique qu'un changement de substance apporte au croyant. Il fut un temps où des accumulations de valeurs analogues donnaient à réfléchir à M. Loisy, et où il y trouvait argument contre d'autres. « Il y aurait trois Christs dans cette histoire : Jésus et deux symboles de Jésus. C'est beaucoup pour une allégorie. Le Christ n'a pas besoin d'y être tant figuré puisqu'il y est en personne. » (*RHLR*, p. 35). Il est vrai qu'une même vérité, étant complexe de nature, peut s'offrir à nous sous des aspects divers, et, dans les nécessités d'une représentation d'ensemble, se réaliser en des types différents : le Logos de Philon était à la fois échanson divin et boisson divine, συμποσίαρχος λόγος οὗ διαφέρων τοῦ πύματος.

Quoi qu'il en soit, le récit johannique n'affecte point l'allure d'une allégorie, et il contient des détails qui sont rebelles à l'interprétation symbolique : les données de temps et de lieu. La noce se faisait à Cana, le troisième jour, nous dit-on. Les exégètes discuteront sur le principe de ce comput, et se demanderont quel était pour l'évangéliste le premier jour : il n'empêche que nous avons là une date relative précise. Cette date exprime-t-elle une réalité, ou n'est-elle qu'un artifice littéraire pour l'auteur soucieux d'établir un rapport logique entre divers épisodes ou de serrer la trame de son récit? M. Loisy tient pour l'artifice : ainsi se résoudront, dit-il, « les difficultés qui peuvent résulter de l'accumulation d'un si grand nombre de faits en un si court espace de temps. » (*Quatr. Ev.*, p. 267). Mais ces difficultés

sont-elles bien réelles? Assurément, alors qu'on parle de *Jésus et de ses disciples* (Jo. II, 2, 11), on s'imagine la petite société apostolique déjà constituée; il est exact que les cinq disciples dont on nous a conté la vocation ne sont plus les seuls connus et les seuls présents à Cana. Mais, de là, s'ensuit-il que la datation alléguée soit fictive, que « les quatre journées du chapitre précédent, avec les faits qui les remplissent, correspondent à une période dont les limites réelles ne sont pas indiquées »? (*Quatr. Ev.*, p. 270.) Sur un point, le symbolisme est assuré; qui prouve qu'il le soit sur deux? Les disciples de Cana ne sont point les cinq néophytes connus, ce sont aussi les membres du groupe qui accompagnait le Christ dans ses missions; en réalité, ce sont bien d'autres encore: ceux qui, au cours des temps, suivent le Seigneur, qui voient l'eau se changer en vin mystique et connaissent dès lors la gloire de Jésus (Comp. Luc XXIV, 30 suiv.), qui s'asseyent au banquet messianique et s'enivrent du salut apporté au monde. Ces disciples-là se recrutent en dehors de toute limite de temps; mais rien n'empêche que leurs prototypes de Cana aient été réunis *au troisième jour*.

Le théâtre de la scène évangélique est aussi nettement déterminé: *il se fit des noces à Cana de Galilée*. Voilà des précisions qui déroutent dans une allégorie! M. Loisy a le goût trop fin pour accepter que *Cana de Galilée* soit le roseau agité (קנה נליל) qui figure Jean-Baptiste (1). Il laisse au lecteur l'embarras de se décider entre une allusion au zèle (קנא) dont Jésus fit montre au Temple bientôt après (Jo. II, 17) — et c'est le sentiment de M. Abbott (*Encycl. Bibl.* II, 1800, n° 5) — et une allusion à la possession ou à la prise de possession du Logos (קנה, posséder) avec référence à Matth. XXVIII, 18 ou Jo. 11 (cf. IV, 44, 46), selon le sentiment d'Origène (*Brooke I*, 2345). Ayant un gros scrupule

(1) Identification proposée par HÖNIC, *Zeitschr. f. wissens. Theol.*, 1884, p. 88. Cf. Loisy, *Quatr. Ev.*, p. 285, n° 2.

à confondre les racines קנה et קנא, gêné d'ailleurs pour trouver au premier verbe un dérivé, קנה dans le sens de מקנה, je crois qu'il vaut mieux proposer au lecteur l'étymologie קנה, tige de chandelier: on pensera tout d'abord au chandelier à sept branches; puis, par delà le symbole, on atteindra la réalité, et on reconnaîtra l'idée très-johannique du Logos éclairant tout homme qui vient en ce monde (Jo. I, 8). Il pourrait bien se faire, il est vrai, qu'auparavant le lecteur conclue qu'en exégèse l'humeur badine est parfois de saison. Et, en même temps, le lecteur demeurera convaincu que Cana de Galilée est une désignation précise de lieu, et qu'une pareille précision emportée avec soi le caractère historique général du récit qui suit (1).

Il y a de l'histoire à la base de l'allégorie, et la trame du récit n'est point ourdie exclusivement de fils empruntés sans chaîne solide qui tienne la pièce. M. Holtzmann voit le fondement historique de l'anecdote dans le caractère joyeux qui marqua les débuts du ministère galiléen, le temps où le

(1) Loisy écrit au contraire: « Le seul nom de Cana, inconnu à l'Evangile synoptique, ne suffit pas pour affirmer l'existence d'une tradition particulière touchant le miracle, bien qu'on ne voie pas le motif qui a déterminé le choix de cette localité ». (*Quatr. Ev.*, p. 285). Mais comment ce choix est-il inexplicable, si les détails du récit s'expliquent aisément par le symbolisme? Et si le symbolisme n'explique pas ce choix, que peut être la mention de ce village sinon l'écho d'une tradition locale ou la première donnée d'un souvenir personnel? On envisage l'hypothèse d'un procédé rédactionnel de l'Evangéliste. « Certaines de ces indications peuvent n'avoir pas d'autre raison que le souci de la couleur locale, tout comme certains traits narratifs servent tout simplement à sauver l'équilibre apparent des récits ». (*Quatr. Ev.*, p. 85). Mais si, en dehors de tout symbolisme, on a voulu attacher le lecteur à une allégorie en action et relever d'un détail vécu un récit trop imprécis, que n'a-t-on choisi le nom de la bourgade où l'on avait pris les éléments de l'allégorie même, et pourquoi mentionne-t-on Cana plutôt que Capharnaüm, Naïm, ou telle autre localité des Synoptiques? Il n'était pas besoin d'emmener le lecteur en terrain inconnu, puisque les faits qu'on lui conte il les a déjà entendus dans un autre langage.

Christ prêchait l'abandon des soucis du monde et l'amour du Dieu Père, l'époque où il parlait justement de l'époux et du vin nouveau (1). Un souvenir isolé, l'impression d'ensemble d'une période: c'est une base historique étroite et mal assurée. C'est, du moins, une base historique, et le radicalisme de M. Holtzmann n'est point le radicalisme de M. Loisy. Sans doute, Cana et Capharnaüm paraissent au Quatrième Évangile comme deux localités-types, remplaçant les diverses localités de Galilée où s'exerça le ministère de Jésus: mais le prodige raconté n'est peut-être, lui aussi, qu'un prodige choisi entre bien d'autres dont Jésus fut réellement l'auteur. M. Holtzmann reconnaît des données historiques sous le symbole, et nous sommes obligés de les reconnaître jusqu'ici: mais, de ce qu'il nous est impossible de trouver maintenant des assurances en progressant dans notre marche, s'en suit-il que cette marche soit périlleuse et que le terrain historique s'est dérobé sous nos pas? on ne saurait le conclure. Nous savions tout-à-l'heure avec certitude qu'il y avait là histoire et symbole; la prudence permettra de penser qu'ici encore il y a symbole et histoire. L'anecdote se présente donc à nous, non pas comme le récit brut d'un historien exclusivement scrupuleux d'exactitude matérielle: c'est l'œuvre à la fois des deux, de l'historien et du « prophète », quoique à la vérité « le prophète » ait eu à la composition une part plus grande que l'historien. Un fait réel est le thème qu'on développe, et chacun est invité à l'entendre comme un fait d'histoire; mais ce fait a été interprété par le compositeur, les détails, étudiés et transcrits dans le ton voulu, en sorte qu'il procède de l'ensemble la résonnance même du symbolisme. Cette vérité du fond unie à cet art spécial de l'exposition causent la délicatesse du sujet et rendent assez

(1) Die geschichtliche Wahrheit des Berichtes liegt in dem freudenhellen Charakter der Anfänge des öffentlichen Auftretens Jesu überhaupt, davon die synopt. Reden gegen weltliche Sorge, die Predigt von Gottes Vaterliebe, vor Allem aber jene Worte vom Bräutigam und vom neuen Weine zeugen, welche in der That den Bildungstrieb für unsere Lehrerzählung enthalten. *Lc.*, p. 58.

difficile (1) une interprétation qui doit être toute de nuances: cette interprétation, à la fois historique et allégorisante, mais, qu'on l'entende bien, historique tout d'abord, les Pères de l'Eglise surent la donner à l'occasion (2).

Maintenant que le caractère de la péricope nous est révélé et que nous sommes assurés de l'interprétation qui convient au morceau, il reste que nous sachions quel fut à Cana le rôle de la mère de Jésus, disons clairement, de Marie, et quels sentiments la firent agir.

Marie remarque que le vin fait défaut, elle en donne connaissance à Jésus. C'est le souci d'une âme pleine d'attentions aux ennuis des autres, prête d'ailleurs à faire ce qui dépend d'elle pour venir en aide aux nécessiteux (3). Il ne sert à rien de noter que la nécessité présente n'était point si grande, que les gens qui donnaient la noce n'étaient point pauvres, et qu'un service occupant une domesticité nombreuse et un maître d'hôtel paraît avoir été assez honnête. C'est aussi

(1) La difficulté est sentie assez grosse, peut-être même grossie encore, par le P. CALMES (*l'Evangile selon saint Jean*, 1904): il n'est que juste d'ajouter que l'auteur ne fait rien pour la réduire. « L'intention allégorique, si tant est qu'on doive l'y reconnaître, n'exclut pas forcément la réalité du fait »: voilà le dernier mot (p. 71) de l'auteur, et, à l'endroit où l'on chercherait une discussion sérieuse des textes avec une conclusion un peu nette, on ne lit guère que des réflexions, pour le cas présent sans portée, sur la possibilité du miracle en général (p. 167). Le lecteur est bien avancé, en vérité! Saura-t-il maintenant que penser des opinions sur le sujet qui se heurtent les unes les autres? que penser du sujet lui-même? trouvera-t-il dans la péricope histoire ou symbole, prédominance d'histoire ou prédominance de symbole? Il n'aura, je le crains bien, qu'une idée un peu nette: c'est que, si la question est « un peu plus délicate » (p. 70) que d'autres, on aurait dû la traiter avec un peu plus de délicatesse, et que, si on ne pouvait se résoudre à l'aborder sérieusement, il eut mieux valu n'en point parler.

(2) Il suffit de renvoyer ici à saint AUGUSTIN (*In Jo.* IX, 2), dont les pages précédentes ont pu s'inspirer ici ou là. « Ac per hoc Dominus invitatus venit ad nuptias, ut... ostenderetur sacramentum nuptiarum: quia et illarum nuptiarum sponsus personam Domini figurabat, cui dictum est, *Servasti vinum bonum usque adhuc*. Bonum enim vinum Christus servavit usque adhuc, id est, *Evangelium suum*. » l. c., 2.

(3) *Compassa est enim eorum verecundiæ, sicut misericors, sicut benignissima*. S. BERN. *Serm. I in dom. II p. oct. Epiph.*

le judaïsme qui est sans force, et, dans son épuisement, ne peut fournir aux âmes une boisson qui les soutienne : Marie remarque cette disette dont souffrent déjà, avec elle, les esprits affamés. Mais sa sollicitude ne s'arrête point aux contemporains, à ceux qui, en même temps qu'elle, se sont assis au banquet nuptial : elle songe aussi aux nouveaux arrivants, aux disciples qui, dans la suite des temps, accompagneront Jésus. Pour tous, pour les anciens convives et pour nous (1), elle demandera à celui qui seul peut la donner la boisson qui soutient et qui sauve.

Cette demande de Marie n'avait rien que de légitime, et le sentiment qui l'inspirait, que d'infiniment louable : on n'en sera que plus surpris de la réponse vive qu'elle s'attire ; le blâme même qui accompagne cette réponse, autant qu'il semble, contraste fortement avec la délicatesse infinie d'une requête qui se voile et affecte la forme d'une simple constatation. Ce que nous avons dit jusqu'à présent suffit à montrer ce qu'il y a d'étroit et de blessant dans le sentiment de certains Calvinistes, persuadés que Jésus reprochait à sa mère l'amour-propre dont elle faisait preuve ; nous n'avons point à insister du reste pour souligner l'erreur des Pères et des auteurs (2) convaincus que la demande de Marie était inopportune et hâtive. M. Loisy est allé plus loin que les uns et les autres, et il a pensé que la demande était mauvaise, non-seulement dans son mode, mais dans sa nature même. « Ce que dit (la mère de Jésus) ressemble à la proposition de Satan dans l'histoire de la tentation : « Si tu es

(1) Illa rogabat pro nobis, illa festinabat, dicens, *Vinum non habent, fili !* S. AMBR. (*In Ps. CXVIII, 16, 38*). — Defecit vinum in cadis nostris, *vinum scilicet letificans cor hominis...* Dic, Domina rerum, dic pro nobis filio tuo : *Vinum non habent !* S. BERN. (*Serm. IV sup. Salve Regina*).

(2) « Inter veteres auctores, paucos admodum invenio, qui non aperte dicant aut obscure significant, aliquam culpam, aut errorem certe fuisse, quod filium ad faciendum miraculum incitaverit, si non ob aliud certe quia intempestive, et ante tempus id fecit. Hoc illi, ut minimum dicam Chrysostomus, hoc Theophylactes, hoc Euthymius, et Ammonius presbyter, quem ex Gracorum Catenis sæpe citavimus, attribuunt. » MALDON., hl. 11.

le Fils de Dieu, ordonne que ces pierres deviennent des pains », sauf que ses paroles excluent le doute et que son intention est bienveillante. Ce rapprochement peut très bien avoir été conçu par l'évangéliste, qui ne perd pas de vue les Synoptiques ». (*Quatr. Ev.*, p. 273). Voilà donc Marie accusée d'un blasphème, si pure d'ailleurs qu'on reconnaisse son intention ! La comparaison alléguée est plutôt déconcertante, et M. Loisy aurait peut-être agi sagement de la gazer dans l'article de la *Revue* (p. 23), qui est l'édition corrigée à l'usage de lecteurs tendres et mal préparés. Le rapprochement lui a peut-être été suggéré par II Sam. XIX, 23 : *Qu'y a-t-il pour moi et pour vous, fils de Serujâ, que vous soyez (devenus) pour moi aujourd'hui un sâtan ?* En réalité, la similitude est purement matérielle. Quant aux demandes de Satan et de Marie, leurs différences sont assez sensibles. L'une est dans sa forme une question directe et provocante, la seconde est indirecte et d'une réserve entière. La première procède du doute et ne s'explique que par le doute ; la seconde a son origine dans la confiance et la foi. L'une est à entendre au sens littéral, et rien n'indique que les pains dont on parle soient autre chose que des pains ; l'autre s'entend aussi au sens symbolique, et le vin qui naît par miracle est autre chose que du vin de table. Enfin — et c'est là l'essentiel — le tentateur appelle un prodige bizarre, sans portée, dont le seul résultat sera d'attirer l'attention générale sur celui qui devrait être le Christ glorieux ; la mère de Jésus désire une intervention quelconque du Christ caché, laquelle aura pour conséquences, tout d'abord de donner un rafraîchissement à ceux qui ont soif de salut et de vie, ensuite et secondairement de révéler la gloire du Logos voilé et d'affermir la foi en lui de ses disciples (Jo. II, 11). En d'autres termes, il ne faut point identifier la mère de Jésus avec ses frères, dont il est question en Jo. VII, 3 suiv. *Ses frères lui dirent : « Passe en Judée, afin qu'aussi tes disciples voient les œuvres que tu fais : car personne n'agit en secret, mais on cherche à être en relief. Si tu fais cela, manifeste toi toi-même au monde. »*

Car ses frères eux-mêmes ne croyaient pas en lui. M. Loisy admet, il est vrai, que la mère de Jésus parlait avec foi : comment donc sa demande serait-elle d'une incroyante, en réalité semblable à celle de ses frères ?

Nous demeurons en conséquence devant la réponse de Jésus à sa mère, et le problème qu'elle pose n'est point éclairci. Un regard jeté sur les Synoptiques donnerait pourtant la clef du problème. Il est entendu que l'Évangéliste est parfois dans son exposition influencé par ses prédécesseurs, qu'il dispose ses matériaux à bon escient, et sait préparer un mot ou faire ressortir une leçon de ses devanciers, que la réflexion du triclinarque de Cana (Jo. II, 10), par exemple, correspond à Luc V, 39. Si maintenant nous lisons les Synoptiques, nous rencontrerons deux épisodes qui viennent assez en parallèle de celui qui nous occupe : en Marc III, 33 et Luc II, 47, le Seigneur tient à ses « parents » ou sur le compte de ses « parents » un langage d'apparence aussi brusque et sévère. On remarquera que ces deux épisodes prennent place au début du ministère public de Jésus, que le second clôt la vie privée du Seigneur, que le premier suit l'histoire de la vocation des disciples. L'un et l'autre sont un enseignement au lecteur : Jésus, qui désormais se proclamera Christ, n'est pas seulement fils de Marie et n'est plus à considérer comme le fils de Marie ; il a un Père des affaires duquel il doit s'occuper (*Luc*), une mère et des frères auxquels il doit apprendre à exécuter la volonté de Dieu (*Marc*). Il serait bien étrange que le mot parallèle Jo. II, 4 n'ait pas un sens analogue. En tenant ce langage, Jésus n'a point dit qu'il n'avait rien de commun avec Marie sa mère ; mais il a dit et il a voulu qu'on sache qu'il était le Logos, Fils de Dieu, celui qui pouvait faire des miracles et donner le vin salutaire, qu'en cette qualité enfin il ne dépendait point de la chair et du sang (1). (Comp.

(1) « Mater erat carnis, mater humanitatis, mater infirmitatis.... Miraculum autem quod facturus erat, secundum divinitatem facturus erat, non secundum infirmitatem ; secundum quod Deus erat, non secundum quod infirmus natus erat. » SAINT AUGUSTIN, *lc.* VIII, 9.

les enfants de Dieu, Jo. I, 13). Les convives du banquet symbolique étaient conviés à se dire les uns aux autres le mot de saint Paul : « Si nous avons connu le Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus (ainsi) » (II Cor. V. 16). En conséquence, parce qu'il s'élevait au-dessus des liens de nature, Jésus n'a point donné à Marie le nom de *Mère* ; et, parce qu'il commençait sa vie publique pendant laquelle il prêcherait à tous et préparerait pour tous, quels qu'ils fussent d'ailleurs, le vin de salut, il l'appela d'un mot respectueux seulement, *Femme* !

Cette dénomination, aussi bien que le ton de la réponse, n'impliquent donc pas qu'en commençant sa mission de Christ, Jésus ait voulu rompre les liens intimes qui l'unissaient à Marie ; et, de même, la réflexion sur l'heure qui n'est point venue de donner le vin à l'humanité, ne signifie pas que le moment ne convienne point d'accomplir le signe qu'on en demande pour l'instant. Quand Jésus répondit à « ses parents » qu'il avait à s'occuper des affaires de son Père, ceux-ci, à ce qu'on nous apprend, ne comprirent point ce qui leur était dit (Luc II, 50). A Cana, par contre, Marie a compris. Elle sait ce que cache la réponse de son fils, et qu'un rejet apparent vaut en réalité l'acceptation bienveillante et déferente de qui ne lui est point soumis (1). Mieux inspirée que la Samaritaine, elle a connu le don de Dieu..., elle a demandé à boire, et il lui a donné l'eau vive (Jo. IV, 10). Et comme ce rafraîchissement n'a point été demandé pour elle seule, les serviteurs de l'époux n'ont plus qu'à se mettre sous ses ordres et porter le vin de Cana à tous les disciples de Jésus.

Clairvoyance de la disette des convives et de la pénurie spirituelle du judaïsme contemporain, foi absolue dans le Christ son fils, avant tout, sollicitude empressée à l'égard des

(1) « Durior fortasse et austerior videri posset responsio Domini, sed noverat ille cui loqueretur, et quis loqueretur, illa non ignorabat. » SAINT BERN. (*Serm. I, in dom. I, p. oct. Epiph.*).

invités de l'époux et des âmes anémiées et souffrantes : telle fut à Cana la psychologie de la mère de Jésus. Il paraît bien que, dans ses conclusions dernières, la science pose les fondements même de la piété.

Angers.

LÉON GRY,
*Docteur en Ecriture Sainte,
Professeur à l'Université catholique de l'Ouest.*

NIHIL OBSTAT :

A. LEGENDRE,
Andegav. Fac. th. decanus.



AU CALVAIRE

Marie, mère de Jésus ; Marie, mère de saint Jean ;
Marie, mère de tous les fidèles.

Nous lisons dans l'Evangile de saint Jean les paroles suivantes :

« Debout, près de la croix de Jésus, étaient sa mère et la sœur de sa mère, Marie, femme de Cléophas, et Marie-Madeleine. Jésus ayant aperçu sa mère, et, debout près d'elle, le disciple qu'il aimait, dit à sa mère : « Femme, voilà votre fils. » Puis il dit au disciple : « Voilà votre mère. » Et à partir de ce moment, le disciple la prit chez lui (1). »

Rien de plus simple que ce récit, et rien aussi de plus touchant, surtout pour un chrétien. On voudrait pouvoir s'arrêter devant cette scène pour la contempler en silence avec les yeux de la foi et dans les sentiments de l'amour. Mais c'est une étude que nous faisons ici, et de ce fait émouvant si brièvement raconté, il nous faut, en ce moment, tirer des conclusions solides relativement à la question qui nous occupe. L'exposé du programme nous invite à envisager Marie au pied de la croix sous trois aspects : comme mère de Jésus, comme mère de saint Jean, comme mère de tous les fidèles. Ce sont en effet trois maternités qui s'affirment ici : *la maternité de nature, la maternité d'adoption, la maternité de grâce*. Nous avons à les considérer l'une après l'autre, en cherchant le lien qui les unit, et en

(1) Saint JEAN, XIX, 25, 26, 27.

nous rappelant toujours que nous devons mettre en lumière le sujet général des études de ce quatrième Congrès marial : *la maternité spirituelle de Marie*.

I

Pendant l'agonie de Jésus, il y avait, près de la croix, un groupe d'âmes fidèles : Marie mère de Jésus, une autre Marie qui représentait la parenté du Sauveur, puis Marie-Madeleine, un des plus beaux modèles de l'amour pénitent, et enfin Jean qui, par discrétion, ne se nomme pas, mais dont le récit évangélique nous révèle la présence, Jean, modèle de l'amour innocent et virginal.

Il est facile d'expliquer la présence des amis de Jésus : évidemment ils veulent donner des marques de sympathie à celui qu'ils ont tant aimé, qu'ils aiment encore malgré ses humiliations profondes, et qu'ils voient, hélas ! dans des tourments si cruels... Pouvaient-ils délaissier à cette heure suprême, au moment de l'épreuve où la fidélité s'affirme et où se manifeste le véritable amour, Celui qu'ils avaient accompagné tant de fois sur les chemins de la Judée et de la Galilée, qui si souvent les avait associés à sa vie, et avait fait d'eux parfois les témoins privilégiés de ses bienfaits et de ses miracles ?

Mais la très sainte Vierge, pourquoi est-elle là ?... Elle y est comme mère sans doute... Dans quel but ?... Est-ce seulement pour donner à son Fils dans ces circonstances douloureuses des signes extérieurs de son amour maternel ? Mais ne sait-elle pas que sa présence ne peut qu'augmenter le supplice de Celui qu'elle voudrait soulager au contraire, s'il était possible, même au prix de son sang ?... Non, la place d'une mère selon la nature n'est pas au pied du gibet infâme où son fils agonise dans l'humiliation du châtimement suprême. Il y a là un mystère que seule la foi chrétienne peut éclaircir. On l'a dit avec raison : « S'il n'y avait rien de mystérieusement divin dans la présence de la sainte Vierge

aux pieds de son Fils agonisant et mourant, cette présence serait inexplicable (1). » Les assistants, il est vrai, les amis eux-mêmes ne voient que la maternité de nature et sans doute ils expliquent tout par elle ; mais c'est qu'ils ignorent toute la portée du drame qui s'accomplit sous leurs yeux, ils ne se doutent pas que le salut du monde est ici en jeu et que Marie est appelée à y coopérer officiellement. Ils ne savent pas surtout que la maternité de nature est le fondement d'une autre maternité que nous appelons la maternité de grâce, et que, si Marie est présente au Calvaire, ce n'est pas seulement pour compatir aux souffrances d'un fils bien-aimé, mais pour accomplir dans la douleur l'office de sa maternité spirituelle. Elle est au pied de la croix, suivant la belle expression d'un auteur « comme à un rendez-vous de sacrifice (2) » afin de nous engendrer avec son Fils à la vie surnaturelle (3). Par suite du plan divin qui ne la sépare pas de Jésus quand il s'agit de sauver l'humanité coupable, elle doit être là en effet, pour achever, en ce qui la concerne, l'œuvre de notre enfantement à la vie de la grâce, commencée au jour de l'Incarnation, comme Jésus achève, sur la croix par son immolation sanglante, l'œuvre rédemptrice commencée dès le sein de sa Mère. Elle doit être là, pour réparer près du bois de vie l'œuvre néfaste accomplie par Eve près du bois de mort. Elle doit être là, pour offrir, en union avec Dieu le Père, le sacrifice de leur commun Fils, en

(1) P. TERRIEN, *La Mère des hommes*, I, 198.

(2) Aug. NICOLAS, *La Vierge Marie d'après l'Evangile*, p. 432.

(3) BOSSUET : Pour la fête de la Compassion. « Ne croyez pas, mes Frères, que la sainte Mère de notre Sauveur soit appelée au pied de sa croix pour y assister seulement au supplice de son Fils unique et pour y avoir le cœur déchiré par cet horrible spectacle. Il y a des desseins plus hauts de la Providence divine sur cette Mère affligée ; et il nous faut entendre aujourd'hui qu'elle est conduite auprès de son Fils dans cet état d'abandonnement parce que c'est la volonté du Père éternel qu'elle soit non seulement immolée avec cette victime innocente et attachée à la croix du Sauveur par les mêmes clous qui le percent, mais encore associée à tout le mystère qui s'y accomplit par sa mort. » *Edit. Lebarq.* II, 460.

faveur des enfants d'adoption, comme elle s'est unie à lui une première fois pour donner Jésus au monde (1). Elle doit être là, pour souffrir avec son Fils, du moment que les souffrances de la croix sont la source bénie de la grâce, et qu'elle ne peut être mère dans l'ordre spirituel sans concourir à l'acquisition de cette même grâce (2). Elle doit être là encore, pour nous apprendre pratiquement comment il faut souffrir et nous encourager par son exemple à bien souffrir en effet, puisque la vie de la grâce à laquelle elle nous enfante, n'est possible que par l'acceptation de la souffrance. Elle doit être là enfin, pour apprendre elle-même par une expérience personnelle à mieux compatir à nos misères et adoucir ainsi plus efficacement nos maux. — Voilà les raisons principales qui expliquent sa présence. Elles se résument en ceci : Marie, de par la volonté de Dieu, vient donner sa dernière perfection à cette maternité spirituelle qu'avait inaugurée longtemps auparavant le *Fiat* sublime de l'Incarnation.

Mais cette maternité spirituelle elle-même, ne l'oublions pas, n'est que le complément de la maternité de nature ; elle en est la fin voulue par Dieu, comme la Rédemption par le Fils de Dieu était la fin de son Incarnation. Ces deux maternités s'enchaînent admirablement, car si Marie est mère d'un Dieu-Incarné, c'est pour coopérer activement à son œuvre qui n'est autre que l'œuvre réparatrice d'un Dieu-Rédempteur. Le Dieu qu'elle engendre est, en effet, dès le début un Dieu-Sauveur ; si elle l'engendre, c'est pour rendre possible le salut des hommes, et elle ne sera pleinement mère de ce Dieu-Sauveur que le jour où près de la croix elle donnera naissance avec son Fils aux enfants d'adoption et

(1) BOSSUET, *ibid.* « Il faut qu'elle se joigne au Père éternel et qu'ils livrent leur commun Fils d'un commun accord au supplice. C'est pour cela que la Providence l'a appelée au pied de la croix. » *Edit Lebarq.* II, 481.

(2) FABER : Ses douleurs n'étaient pas nécessaires à la Rédemption du monde, mais, dans les conseils de Dieu, elles en étaient inséparables. » (*Le pied de la croix*, 456).

couronnera ainsi la maternité de nature par la maternité de grâce (1).

Ainsi, en vérité, Marie est notre mère parce qu'elle est la mère de Jésus. « La Vierge incomparable, dit Bossuet, étant mère de notre chef selon la chair, a dû être, selon l'esprit, la mère de tous ses membres (2). » Voilà ce que proclame la Tradition, et voilà ce que rappelait Pie X dès le début de son pontificat, lorsqu'il disait : « *Annon Christi mater Maria? Nostra igitur et mater est* (3). »

Ne nous étonnons donc pas qu'elle soit présente au Calvaire : elle y vient remplir le rôle que ses deux maternités lui imposent.

Ne nous étonnons pas non plus de l'étendue et de l'intensité de ses souffrances : elles sont une conséquence de ce rôle surnaturel.

Assurément, n'eût-elle pas été chargée de nous enfanter au Calvaire, elle aurait souffert, plus qu'on ne peut l'exprimer.

Elle est *femme*, la plus parfaite de toutes les femmes, douée d'une sensibilité exquise et d'une puissance d'affection exceptionnelle, la plus ouverte, par suite, au sentiment de la compassion : et elle voit mourir sous ses yeux un innocent victime de la haine, de l'ingratitude et de toutes les passions humaines.

Elle est *sainte*, la première en sainteté parmi les créatures, et par conséquent la plus unie à Dieu, la plus éclairée sur la malice du péché, la plus embrasée d'amour divin ; et elle voit mourir au milieu des plus affreux tourments pour expier le péché un homme qui est son Dieu.

(1) « Marie pour être pleinement la Mère du Verbe-Incarné, pour avoir une maternité qui réponde à la personne de son Fils, doit concourir à la naissance des membres aussi bien qu'à la naissance de la tête (du chef). La personne mystique de Jésus-Christ est, dans le plan divin, l'épanouissement et le complément de sa personne physique. Donc aussi dans une mesure semblable, la maternité spirituelle de Marie couronne et complète sa maternité de nature. » (P. TERRIEN, *La Mère de Dieu*, t. I, Introd. VII).

(2) Sermons, *édit. Lebarq.*, v. 612, pour la fête de la Conception.

(3) Encycl., *Ad diem illum*, 2 février 1904.

Elle est *mère*, la plus tendre des mères, et elle voit souffrir, et elle voit mourir un Dieu qui est son Fils.

Qui pourra comprendre, dès lors, le martyre de son cœur où se précipitent à la fois, semble-t-il, toutes les sources de douleurs ?

Et cependant ce n'est pas tout. Il nous reste à mentionner une dernière source de douleurs, si nous voulons tout comprendre, ou du moins ne rien oublier.

Marie est *mère d'un Rédempteur* qui est venu au Calvaire pour souffrir et pour mourir, qui volontairement s'est couché sur la croix, qui librement a donné rendez-vous à toutes les tortures dans son corps et dans son âme pour satisfaire à la justice de son Père et pour sauver ainsi les pauvres pécheurs. Or ce Rédempteur a voulu associer sa mère à son œuvre ; il a voulu qu'elle enfantât avec lui les fils d'adoption, et, qu'avec lui elle éprouvât toutes les douleurs de cet enfantement surhumain. C'est pour cela, nous l'avons vu, qu'il l'a fait venir au pied de la croix. Elle le sait, car elle ne peut ignorer le rôle surnaturel qu'elle doit jouer dans le grand drame du Calvaire. Elle le sait et elle a accepté cette fonction maternelle ; elle est venue, et elle est témoin oculaire du lamentable spectacle. Et voilà que s'unissant à toutes les affections accumulées dans son âme, à l'amour de l'innocent opprimé, à l'amour de son Dieu outragé, à l'amour de son Fils crucifié, l'amour des hommes dont elle devient la mère, vient achever le martyre de son cœur. Elle est vraiment la Mère des douleurs, et en elle s'accomplit pleinement la mystérieuse prophétie du vieillard Siméon : *Et tuam ipsius animam pertransibit gladius* (Luc. II, 35).

Il semble que la nature aurait dû défaillir et être comme submergée dans cet océan d'amertume, mais la grâce que Marie nous obtenait par ses souffrances et qui ne pouvait manquer d'être proportionnée à ses épreuves, la grâce, sans diminuer son martyre, soutenait son âme et la maintenait à la hauteur de sa mission surnaturelle. Et c'est ce que nous fait comprendre l'Évangile par ce seul mot : *Stabat*. Loin de

défaillir et de succomber sous le poids de sa peine, elle se tenait debout comme la Femme forte par excellence, dans « l'attitude du sacrificateur (1) », « les yeux pieusement attachés sur les plaies de son Fils, nous dit saint Ambroise, parce qu'elle attendait, non la mort de cet unique objet de son amour, mais le salut du monde (2) ». Ainsi semblait-elle affirmer l'unité du sacrifice qu'elle offrait avec Jésus, et le douloureux achèvement de sa maternité spirituelle... Comment ne pas redire ici les belles paroles d'Arnauld de Chartres ? « Une, dit-il, était la volonté du Christ et de Marie ; l'un et l'autre offraient ensemble à Dieu leur holocauste, elle dans le sang de son cœur, lui dans le sang de sa chair, *hæc in sanguine cordis, ille in sanguine carnis*. » Et ailleurs : « Vous eussiez vu deux autels dressés sur le Calvaire, l'un dans la poitrine de Marie, l'autre au corps de Jésus, celui-ci immolant sa chair, et celle-là immolant son âme... Elle eût souhaité verser le sang de ses veines après celui de son cœur, et, les mains étendues sur la croix, célébrer avec son Fils le sacrifice du soir, consommant avec lui par une mort semblable le mystère de notre rédemption. Mais il appartenait au seul Grand-Prêtre de porter dans le Saint des Saints le sang de l'expiation (3). »

Arrêtons-nous ici... Tout cela est admirable ; tout cela est incompréhensible pour notre pauvre esprit humain, parce que tout cela est divin.

II

Nous venons de considérer la mère de Jésus s'unissant à son Fils dans le même holocauste au pied de la croix... Mais, Jésus va disparaître. Il est là mourant ; encore quelques ins-

(1) LE CAMUS, *La Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, t. II, p. 566.

(2) « Plis spectabat oculis Filii vulnera ; quia expectabat non pignoris mortem sed mundi salutem. » *Patrol. lat.* XVI, 1218.

(3) ARNAULD DE CHARTRES, *De Laud. B. M. V. Pat. L. CLXXXIX*, 1727... 1694.

tants, et son âme quittera son corps. Et quand, au moment de la Résurrection, il réunira son corps à son âme, il ne fera qu'apparaître de temps en temps pour consoler les siens, et leur donner ses dernières leçons. Puis il montera au ciel... Que deviendra Marie? Restera-t-elle donc sur la terre, seule et sans appui? Jésus aime trop sa mère pour qu'il en soit ainsi. Il y a là un devoir de piété filiale à accomplir : Jésus l'accomplira pour nous donner encore ici l'exemple. Il jette les yeux autour de lui. Il aperçoit, pleurant sans doute avec Madeleine, le seul apôtre qui ait eu le courage de le suivre jusqu'au pied de la croix, Jean, le disciple bien-aimé qui, si peu de temps auparavant, avait reposé sur son cœur, Jean le confident de ses secrets et le témoin privilégié de ses miracles, Jean qui est demeuré vierge, et qui restera vierge jusqu'à la fin. Voilà l'élu du Seigneur : à qui, plus légitimement qu'à lui, pouvait-il confier sa mère? D'autre part, sachant que Jean, lui aussi, va être privé de sa présence et qu'il en souffrira plus qu'un autre, Jésus tient à le dédommager en quelque sorte de cette absence si cruelle au cœur de l'ami, en lui laissant ce qu'il a de plus cher au monde : sa mère, qui sera pour Jean comme un autre lui-même, qui l'aimera comme on aime un fils adoptif et qui le consolera efficacement en épanchant dans son âme quelque chose des trésors d'affection qu'elle renferme en la sienne. Tout cela se comprend de la part de Jésus : il y a là deux sentiments délicats qui s'allient merveilleusement. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner de la scène touchante qui se passe à l'heure des adieux. A ce moment, le silence s'est fait sur le Calvaire, les ennemis ont disparu peu à peu, les soldats se sont écartés, c'est l'instant favorable pour exprimer des volontés dernières. Jésus jetant les yeux sur sa mère et du regard désignant ensuite saint Jean, lui dit : « Femme, voilà votre fils. » Puis il dit au disciple en désignant Marie : « Voilà votre mère, » et dès lors le disciple la prit chez lui.

L'échange est douloureux pour la Sainte Vierge, et l'on comprend les exclamations de saint Bernard : « Quel échange!

Jean est donné à la place de Jésus ! le serviteur à la place du Seigneur ! le disciple à la place du Maître ! le fils de Zébédée à la place du Fils de Dieu ! un homme à la place d'un Dieu (1) ! ». Mais pour saint Jean, de quelles consolations cet échange ne sera-t-il pas la source !... d'autant plus que les paroles de Jésus étant divines sont efficaces par elles-mêmes, elles produisent ce qu'elles signifient, c'est-à-dire qu'elles créent dans les âmes, autant qu'il est nécessaire, les sentiments qui sont en harmonie avec les devoirs qu'il impose. Ainsi en est-il ici. « Le Seigneur, dit saint Thomas de Villeneuve, imprima par cette parole au cœur virginal de Marie un amour maternel pour Jean, mais un amour plus fort et plus ardent que la nature n'en produit dans le commun des mères. Et réciproquement il mit au cœur de l'apôtre un respect filial pour la Vierge, tel que nul fils n'en eut jamais pour sa mère... Ce ne fut pas un lien de nature, mais de grâce, plus relevé toutefois et plus intime que ne l'auraient pu faire la loi et l'adoption humaines » (2). Bossuet exprime la même idée en ces termes : « De vous dire combien ces paroles poussées du cœur du Fils descendirent profondément au cœur de la mère, et l'impression qu'elles y firent, c'est une chose que je n'oserais pas entreprendre. Songez seulement que celui qui parle opère toutes choses par sa parole toute puissante, qu'elle doit avoir un effet merveilleux surtout sur sa sainte mère, et que pour lui donner plus de

(1) O commutationem! Joannes tibi pro Jesu traditur, servus pro Domino, discipulus pro Magistro, filius Zebedæi pro Filio Dei, homo purus pro Deo vero! « *Serm. de duodecim stellis*, cité par l'Eglise dans l'office de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

(2) S. THOM. DE VILLENEUVE. Conc. I, de S. Joann. apost. n° 9. Citons encore deux textes, l'un de Suarez : « Verisimile est Christum illis verbis impressisse Virgini et Joanni singularem quendam mutuam affectum maternum ac filialem. » (*De myst. Christi*. D. 37. S. 4. N° 10), l'autre de Cornelius à Lapide : « Verba Christi non sunt ut hominum, oralia duntaxat et inefficacia, sed ut Dei, realia et efficacia, ac perficiunt id quod dicunt : quare S. Joanni impresserunt filialem affectum et spiritum erga B. Virginem quasi erga matrem suam. » *Comment. in Joann.* cap. XIX.

force, il l'a animée de son sang et l'a proférée d'une voix mourante, presque avec les derniers soupirs. Tout cela joint ensemble, il n'est pas croyable ce qu'elle était capable de faire dans l'âme de la Sainte Vierge (1)... »

« A partir de ce moment, nous dit l'Evangile, saint Jean reçut Marie dans sa demeure » et leurs deux vies furent intimement mêlées l'une à l'autre. Bien qu'aucun détail ne nous ait été laissé sur leurs rapports mutuels, est-il difficile d'imaginer ce qu'ils durent être, de se représenter le disciple de Jésus pourvoyant à tous les besoins de sa mère adoptive, la protégeant contre tous les dangers, l'accompagnant dans tous ses voyages, la soustrayant à mainte curiosité indiscrete, s'entretenant familièrement avec elle de tout ce qu'ils aimaient, de tout ce qu'ils espéraient, de tout ce qu'ils souffraient, et, d'autre part, de se représenter la mère de Jésus, récompensant le dévouement de son fils d'adoption par les témoignages d'un amour tout maternel, le remerciant d'un regard où passait toute son âme et lui disant de ces mots délicats qui suffisent à dédommager de la peine qu'on se donne?... Il est surtout deux circonstances où l'on aime à considérer Marie et saint Jean, parce que là surtout leurs deux cœurs si bien faits pour se comprendre devaient être plus unis que jamais : c'est lorsqu'ils accomplissaient leur pèlerinage aux lieux saints où avait souffert Jésus, et c'est lorsque Jésus se donnait en nourriture à Marie par le ministère de saint Jean. Oh ! qui dira leur émotion, leur affliction, leur amour, les souvenirs qui se pressaient en leur mémoire, les impressions de tout genre qui envahissaient leur âme, lorsqu'ils allaient ensemble, la mère des douleurs près du fils d'adoption, de Gethsémani au prétoire, du prétoire à la voie douloureuse, de la voie douloureuse au Calvaire, accomplissant ainsi les premiers, avec quels sentiments admirables, le pieux exercice du Chemin de la Croix !... D'autre part, qui dira la scène attendrissante qui se passait chaque fois que saint Jean, après

avoir donné à sa mère adoptive le pain matériel qui nourrit le corps, lui donnait le pain eucharistique qui nourrit l'âme, et pouvait lui dire en toute vérité : « Mère, voilà votre Fils, non plus le fils d'adoption qui vous a été donné un jour en ma pauvre personne, mais le Fils selon la nature qui vous a été donné par le Père céleste, le Dieu que vous avez conçu dans votre chair et que vous avez donné au monde pour le salut du monde » !

Telle fut la maternité d'adoption. Elle se rattache, on le voit, à la maternité de nature, puisqu'elle a pour but de suppléer à l'absence du vrai Fils de Marie. Mais, d'autre part, elle se rattache aussi à la maternité de grâce, et c'est ce que l'on ne peut oublier ici. De même que Marie se montre notre mère dans l'ordre spirituel parce que selon la nature elle est mère de Dieu, de même aussi elle ne pouvait manquer de se montrer mère de saint Jean selon la grâce, puisqu'elle était devenue sa mère selon l'adoption. Etait-il possible, en effet, que devenue au Calvaire mère des hommes, elle n'exercât pas tout d'abord sa maternité spirituelle à l'égard de l'homme privilégié qu'elle venait d'adopter pour enfant ? Etait-il possible même qu'elle ne l'exercât pas d'une façon plus spéciale à l'égard de celui qui plus spécialement aussi lui avait été confié, et qui, d'ailleurs, représentait si bien alors l'élite de la grande famille chrétienne ? Saint Jean, ne l'oublions pas, était *l'ami de Jésus* : il rappelait à Marie, plus vivement qu'aucun autre, celui qu'elle aimait par-dessus toutes choses. Saint Jean était *apôtre*, et le plus fidèle de tous les apôtres : Marie ne pouvait oublier sa présence courageuse au pied de la croix. Saint Jean était *vierge*, à une époque et dans un milieu où l'on comprenait si peu l'excellence de la virginité : il y avait par suite dans son cœur des délicatesses de vertu et des profondeurs de tendresse surnaturelle qui devaient l'ouvrir plus largement aux influences bénies de la grâce. Saint Jean était *prêtre* et son sacerdoce lui avait été conféré tout près du cœur de Jésus. Saint Jean était enfin destiné à devenir *l'Evangéliste* par excel-

(1) Pour la fête du Rosaire. *Edit. Lebarq*, I, 92.

lence, à s'élancer comme l'aigle, du premier coup, jusque dans les profondeurs des cieux pour chanter le Verbe, à raconter la promesse du don divin le plus merveilleux : l'Eucharistie, à proclamer bien haut la divinité de Jésus et sa loi d'amour, à redire la parole révélatrice qui résume tout : « Je suis la voie, la vérité, et la vie. » Par tous ces titres, il représentait vraiment l'élite des âmes dans l'Eglise. N'était-ce pas pour Marie un motif tout particulier d'exercer en sa faveur la maternité de grâce et ne devait-elle pas, elle, la mère de tous les vivants, s'attacher spécialement à faire vivre son âme ?...

Elle le fera, il n'en faut pas douter, en le consolant, en l'éclairant, en l'édifiant, en le secourant de toutes façons par ses incessantes et toutes puissantes prières. Tels sont en effet les services maternels que, d'après les Docteurs et les Saints, elle dut rendre à l'Eglise naissante (1). Comment ne les aurait-elle pas prodigués à saint Jean ?... Elle le *consolera* donc au milieu de ses peines par les douces et réconfortantes paroles que suggère si bien l'amour maternel. Elle l'*éclairera* sans aucun doute sur les faits divins de l'enfance de son Fils qu'elle seule sur la terre peut faire connaître et dont elle a jusqu'à ce moment gardé le secret dans son cœur, sur les mystères de l'ordre surnaturel qui lui étaient révélés à elle-même et dont la connaissance pouvait être nécessaire à l'apôtre et au futur évangéliste, sur les destinées de l'Eglise, sur les besoins des âmes, sur la conduite que lui-même doit tenir pour accroître la sainteté de sa vie. Elle l'*édifiera* par ses exemples ; et qui plus que lui peut en profiter puisque, leur vie étant commune, sans cesse Jean sera témoin de ses actes ? et c'est pourquoi Bossuet s'écrie dans son Panégy-

(1) « Christianæ gentis primitias... sanctimonia exempli, auctoritate consilii, solatii suavitate, efficacitate sanctorum precum admirabiliter fovit verissimè quidem mater Ecclesiæ atque magistra et regina apostolorum, quibus largita etiam est de divinis oraculis quæ conservabat in corde suo. » LÉON XIII, Encycl. *Adjutricem populi christiani*, 5 sept. 1895. — SUAREZ : Credibile est (Mariam) in consolandis ac spiritualiter juvandis... fidelibus sæpè occupatam fuisse. — *De myst. Christi Disp.* XVIII, S. II, 6. Cf. BOSSUET, *Serm. pour la fête de l'Assompt.* — *Edit. Lebarq.* IV, 419.

rique de l'apôtre : « Quelle abondance de grâces attirait sur lui tous les jours l'amour maternel de Marie et le désir qu'elle avait conçu de former en lui Jésus-Christ ! Combien s'échauffaient tous les jours les ardeurs de sa charité par la chaste communication de celles qui brûlaient le cœur de Marie ! et à quelle perfection s'avancait sa chasteté virginale qui était sans cesse épurée par les regards modestes de la sainte Vierge et par sa conversation angélique (1) ! » Enfin Marie *priera pour saint Jean*. Elle avait prié au Cénacle avec les Apôtres et pour eux. Comment ne prierait-elle pas pour son fils adoptif appelé par les desseins de la Providence à partager sa vie de tous les instants et à demeurer après elle, à lui survivre longtemps pour être jusqu'à la fin du 1^{er} siècle la consolation, l'édification, la lumière des fidèles, et, si je l'ose dire, le dernier reflet de Jésus, au sein de l'Eglise naissante ?

C'est ainsi que la maternité de grâce s'unira à la maternité d'adoption pour compléter l'œuvre divine dans la personne de saint Jean.

III

Laissons maintenant la personne de saint Jean, et ne pensons plus qu'à nous. Envisageons la maternité de grâce en tant qu'elle s'étend à tous les fidèles, et demandons-nous si elle a été promulguée sur le Calvaire. Le divin Sauveur avait-il l'intention de la proclamer lui-même, et voulait-il réellement nous donner Marie pour mère en la donnant à saint Jean ? On pourrait en douter, à première vue, surtout si l'on interprétait le récit évangélique comme une histoire ordinaire : les paroles de Jésus sont si naturelles et se comprennent si bien, entendues dans le sens historique d'une donation restreinte de Marie à saint Jean ! Mais alors, comment expliquer qu'une opinion presque universelle depuis le XII^e siècle regarde saint Jean au pied de la croix comme le représentant de l'humanité, et les paroles de Jésus comme une pro-

(1) *Edit. Lebarq.* II, 540.

clamation solennelle de la maternité spirituelle de Marie ? Il y a là un problème qu'il serait intéressant de résoudre. Malheureusement peu d'auteurs le discutent à fond. Le R. P. Terrien dans son beau livre sur Marie, mère des hommes a eu le mérite d'exposer amplement et clairement cette question (1). Essayons de montrer avec lui ce que l'on peut admettre avec le plus de vraisemblance, et quelles sont les difficultés qu'il reste à éclaircir.

Commençons par avouer que certains exégètes aujourd'hui encore n'appliquent qu'à saint Jean les paroles de Notre-Seigneur et ne veulent voir qu'une pieuse accommodation dans l'application qui en est faite à tous les fidèles. Quelques-uns parmi eux le disent explicitement. D'autres se contentent de dire qu'ils regardent l'interprétation populaire comme une touchante adaptation qui n'est pas contenue dans le sens littéral, et, tout en reconnaissant la possibilité d'un sens spirituel se superposant au premier, ne semblent pas disposés à l'admettre dans le cas présent. D'autres enfin ne signalent même pas l'interprétation plus large et ne parlent que de l'adoption du disciple bien-aimé.

Sommes-nous obligés de les suivre, et faudra-t-il donc renoncer à cette idée touchante que Jésus en parlant à saint Jean pensait à nous et voulait réellement nous donner à tous Marie pour mère ? Il le faudrait peut-être, si le livre de l'Evangile était un livre ordinaire, si les paroles de Jésus n'étaient que des paroles humaines n'ayant qu'un seul sens, le sens littéral, celui qui résulte des mots. Mais comme le fait remarquer justement le P. Terrien : « outre le sens des mots, la parole divine comporte une signification plus haute..., découlant, non plus immédiatement des mots mais des choses exprimées par les mots. C'est ce qu'on est généralement convenu d'appeler le sens spirituel, typique ou mystique (2). » Il existe, à n'en pas douter, dans l'Ancien Testa-

(1) T. I, 247-341.

(2) *La Mère des hommes*, I, 319.

ment. Qu'il soit plus rare dans le Nouveau, tout le monde l'accorde ; ce n'est pas une raison pour nier son existence que plusieurs Pères et saint Thomas (1) n'hésitent pas à reconnaître. Est-ce que Notre-Seigneur ne nous fait pas comprendre par exemple que la ruine de Jérusalem était le type, la figure, de l'effroyable catastrophe qui doit se produire à la fin du monde ? Toute la difficulté sera de ne pas abuser de ce sens, de ne pas le multiplier outre mesure comme on le faisait dans l'Ecole d'Alexandrie, de ne le voir que là où il est au moins vraisemblable, et de ne l'affirmer qu'avec réserve s'il ne trouve que peu d'appui dans la Tradition.

Or ce sens spirituel appliqué au fait qui nous occupe, nous permettant de voir en saint Jean la figure des fidèles comme l'agneau pascal était la figure de l'Agneau de Dieu, n'avons-nous pas le droit de le conclure, du moins avec quelque vraisemblance, de certaines circonstances du drame qui s'accomplissait au Calvaire, et des expressions mêmes employées par le Sauveur ?

Jésus, sur le Calvaire, agit comme Pontife suprême. L'acte qu'il accomplit est l'acte le plus solennel de son sacerdoce, c'est le sacrifice qui doit sauver le monde. En l'accomplissant, il a sûrement en vue non seulement le salut de ceux qui sont là près de lui, mais le salut de l'humanité entière. De là la portée générale que la Tradition se plaît à donner à ses paroles. Ce n'est pas seulement aux bourreaux qu'il pense, lorsqu'il dit : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font (2) », mais à tous les pécheurs sans exception. Ce n'est pas seulement le larron pénitent qu'il a devant les yeux, lorsqu'il dit : « Aujourd'hui vous serez avec moi dans le paradis (3) », mais tous les coupables brisés et purifiés par le repentir. Ce n'est pas seulement la soif corporelle

(1) *Ia Pars*, q, I. a. 10.

(2) Luc, XXIII, 34.

(3) Luc, XXIII, 43.

qui lui fait dire : *Sitio* (1), c'est aussi, d'après plus d'un interprète, la soif des âmes : *mystice, sitiebat Christus animarum salutem*, dit Cornélius à Lapidé (2). S'il en est ainsi, n'est-on pas en droit de dire qu'en proclamant la maternité d'adoption par rapport à saint Jean, il a en vue un sens plus profond que le sens immédiat et historique et qu'il veut proclamer aussi la maternité de grâce par rapport à l'humanité entière ? C'est ce que fait remarquer Bossuet dans son sermon pour le Rosaire : « Considérant, dit-il, qu'il y a peu d'apparence que le Fils de Dieu dont toutes les paroles et les actions sont mystérieuses, en une occasion si importante ne l'ait considéré (saint Jean) que comme un homme particulier, nous avons inféré, ce me semble, avec beaucoup de raison, qu'il a reçu la parole qui s'adressait à nous tous, que c'est en notre nom qu'il s'est mis en possession de Marie (3). »

On a fait remarquer aussi les termes employés par le Sauveur. Il ne dit pas : ma mère ; il ne prononce pas le nom de Jean. « Femme, voilà votre fils », dit-il à Marie, et au disciple qu'il aimait, il dit simplement : « Voilà votre mère », comme s'il voulait laisser dans l'ombre tout ce qui pourrait donner un caractère trop particulier à ce testament suprême, comme s'il voulait signifier par ces expressions générales le rôle universel que doit remplir Marie pour réparer l'œuvre néfaste de la première femme. C'est ce qui fait dire encore à Bossuet : « Lorsque Jésus-Christ, parlant à sa mère, lui dit que saint Jean est son fils, ne croyez pas qu'il considère saint Jean comme un homme particulier : il lui donne en la personne de Jean tous ses disciples et tous ses fidèles, tous les héritiers de la nouvelle alliance et tous les enfants de la croix. De là vient, comme je l'ai remarqué, qu'il l'appelle Femme : il veut dire, Femme par excellence, choisie singulièrement pour être la mère du peuple élu. O Femme, dit-il,

(1) JEAN, XIX, 28.

(2) *Comment. in Joann.*

(3) *Edit. Lebarq, I, 90.*

nouvelle Eve, voilà votre fils, et lui et tous les fidèles qu'il représente, ce sont vos enfants (1). »

Cette interprétation qui élargit le sens des paroles du Sauveur a le grand avantage, on ne peut le nier, d'être en harmonie parfaite avec le rôle incontestable que Marie remplit au pied de la croix. Puisqu'elle nous enfante douloureusement sur le Calvaire, puisqu'elle se montre en *acte* la mère de tous les hommes, n'est-ce pas le moment le plus opportun pour que son Fils Jésus proclame en *paroles*, bien que d'une façon mystérieuse, qu'elle est vraiment notre mère ?

Au reste, nous avons mieux que des vraisemblances pour appuyer cette opinion : nous avons des témoignages nombreux et formels de la tradition catholique. Si nous interrogeons, en effet, à partir du XII^e siècle tous les groupes d'écrivains qui, à un titre ou à un autre, font autorité dans l'Eglise et représentent légitimement la pensée chrétienne : les interprètes de nos saints Livres, les maîtres de la vie spirituelle, les liturgistes, les orateurs de la chaire, les théologiens, les saints Docteurs et les Souverains-Pontifes, nous nous trouvons en face de textes fort remarquables. On peut voir dans le P. Terrien (2) une liste fort longue des principaux auteurs qui se prononcent en ce sens.

Nous avons cité Bossuet ; nous pourrions le citer encore. Il est impossible de ne pas être frappé de la conviction et de la constance avec lesquelles il soutient l'interprétation que nous exposons. Pour lui, ce n'est pas une idée qu'il suffit d'exprimer en passant ; c'est une thèse qui mérite d'être mise en relief et démontrée avec vigueur (3).

(1) *Sur la dévot. à la Sainte Vierge.* — *Edit. Lebarq. I, 384.* — Cf. R. P. LÉPICIER : *De B. V. Mariâ*, 371. — AUG. NICOLAS : *La Vierge Marie d'après l'Evangile*, 452-460 : *Mgr PIE, OEuv. VII, 641.*

(2) *La Mère des hommes*, I, 271-274.

(3) « Entendons ceci, chrétiens ; nous avons notre part en ce legs pieux ; Jésus n'a rien dit à la croix qui ne regarde tous les fidèles. J'entreprends de vous faire voir aujourd'hui avec l'assistance de la grâce de Dieu que saint Jean le favori du Sauveur tient la place de tous les chrétiens en cette action

Nous pourrions citer *M^{sr} Pie* qui, dans une circonstance solennelle, disait à Chartres, en 1873 : « L'Écriture et la Tradition sacrée ne nous ont-elles pas appris que toute la grande famille chrétienne en la personne du disciple bien-aimé a été confiée par Jésus mourant aux soins de sa propre mère devenue la mère de tous les membres de son corps mystique (1). »

Nous pourrions citer *dom Guéranger* qui représente si bien la tradition liturgique et avec lui certaines strophes du moyen-âge faisant partie de l'office de la Compassion de Marie (2).

Au témoignage des orateurs et des liturgistes, il serait facile de joindre celui des commentateurs de la Sainte Écriture, du cardinal Tolet par exemple, de Salmeron, de Cornélius à Lapidé (3) ; celui des théologiens, d'Albert le Grand par exemple, de Contenson, du cardinal Billot, des R. P. Pesch, Hurter (4), Lépicié (5) ; celui des saints Docteurs, de saint François de Sales par exemple, de saint Alphonse de Liguori, etc. (6).

Mais, obligé de nous restreindre, il nous suffira de reproduire ici les paroles des Souverains Pontifes.

« L'Eglise catholique, dit Benoît XIV..., a perpétuellement fait profession du culte le plus filial et du plus ardent amour pour la Bienheureuse Vierge, voyant en elle la mère la plus aimante, une mère qui lui fut léguée par les dernières paroles de son Epoux expirant (7). »

« La Vierge est notre mère, écrit Pie VIII..., la mère de

et qu'en sa seule personne Jésus nous donne tous à sa sainte Mère ». *Edit. Lebarq.* I, 376 ; cf. *ibid.* I, 74-75, 90, 92, 384 ; II, 235, 348, 356, 360, 461 ; v. 613).

(1) *Œuvres*, VII, 546, cf. 593-594, 595, 599, 641-642.

(2) *Année liturg. : Vendredi de la Sem. de la Passion*, p. 195 cf. en TERRIEN, *La Mère des hommes*, I, 266, les strophes du moyen âge.

(3) Cf. pour les références, P. TERRIEN, *La Mère des hommes*, I, 271.

(4) Cf. TERRIEN, *ibid.* I, 273.

(5) *Tractatus de B. Virgine Maria*, 370-373.

(6) Cf. P. TERRIEN, *La Mère des hommes*, I, 256-257.

(7) *Bulle Gloriosæ Dominæ*, 27 sept. 1748. — En P. TERRIEN, *ibid.* I ; 254.

miséricorde à qui Jésus-Christ mourant sur la croix nous a donnés, afin qu'elle intercédât pour nous auprès du Fils, comme le Fils intercède auprès du Père (1). »

Mais c'est surtout Léon XIII qu'il faut entendre. Dans son Encyclique sur le Rosaire du 5 septembre 1895, voici comment il s'exprime : « Ce qui met nettement en lumière le mystère de l'immense charité du Christ envers nous, c'est qu'il a voulu, à sa mort, laisser sa propre mère à Jean son disciple par ce testament à jamais mémorable : Voici votre fils. Or en la personne de Jean, selon le sentiment constant de l'Eglise, le Christ a désigné le genre humain tout entier, mais plus spécialement ceux qui lui sont unis par la foi (2). »

Enfin n'est-il pas permis de voir comme un écho de cet enseignement traditionnel dans ces paroles du catéchisme de la doctrine chrétienne édité tout récemment par Pie X : « La Sainte Vierge est toute puissante parce qu'elle est mère de Dieu et pleine de grâce ; c'est pourquoi nous l'invoquons si fréquemment d'autant plus que Jésus-Christ nous l'a donnée pour mère. » (N° 430)?

Je n'ai pas besoin de faire remarquer la grande autorité qui s'attache à ces paroles des Souverains-Pontifes. Ils ne définissent pas, c'est vrai ; mais ils exposent la pensée de l'Eglise, le sentiment chrétien ; ils l'affirment avec une netteté qui ne laisse rien à désirer.

Quant aux autres témoignages que nous n'avons pu citer à cause même de leur nombre, bien que moins décisifs parce qu'ils ont moins d'autorité, ils nous paraîtront d'autant plus remarquables qu'on n'y surprend aucune hésitation, qu'on

(1) *Bulle Præsentissimum*. — En P. TERRIEN, I, 254.

(2) « Eximie in nos caritatis Christi mysterium ex eo quoque luculenter proditur quod moriens Matrem ille suam Joanni discipulo matrem voluit relictam testamento memori : Ecce filius tuus. In Joanne autem, quod perpetuo sensit Ecclesia, designavit Christus personam humani generis, eorum inprimis qui sibi ex fide adhærerent. » *Encycl. Adjutricem populi christiani*. — Cf. dans le même sens *Encycl. Octobri mense* du 22 sept. 1891. — Cf. P. TERRIEN, I, 252. 315.

n'y voit exprimer aucune incertitude, qu'on n'y découvre même aucune mention de l'opinion opposée. Pour tous ces témoins de la tradition chrétienne, il semble qu'aucun doute n'est possible, et que ce soit là une croyance universelle et constante qu'il peut être utile de mettre en lumière mais qu'il n'est pas nécessaire de discuter.

On est bien obligé d'avouer, il est vrai, que jusqu'au XII^e siècle, bien rares sont les textes où l'on affirme la *promulgation* de la maternité spirituelle de Marie. Comment expliquerons-nous le silence gardé si longtemps sur ce point ? Nous l'expliquerons comme on l'explique sur beaucoup d'autres points de doctrine. On peut répondre, en effet, que tout n'a pas été écrit ou publié dans les premiers siècles de l'Eglise (1), que cette difficulté du silence, présentée à propos d'un certain nombre de vérités surnaturelles, n'a pas empêché ces vérités d'être admises universellement et même parfois d'être définies dans la suite des temps, que souvent la lumière ne se répand, en pareille matière, que peu à peu, au gré de l'Esprit-Saint qui, pour des raisons connues de lui seul, oriente insensiblement les esprits vers telle ou telle vérité jusqu'à ce qu'elle devienne incontestable. Est-ce que la lumière n'a pas été progressive par rapport au dogme de l'Immaculée-Conception ? Est-ce qu'elle ne l'est pas encore par rapport à l'Assomption de la sainte Vierge ? Peut-on dès lors s'étonner qu'elle le soit par rapport à la promulgation sur le Calvaire de la maternité de grâce ? . . Ce qui importe ici, au point de vue théologique, c'est de pouvoir constater depuis plusieurs siècles l'accord du sentiment chrétien avec les affirmations explicites des organes de la tradition. Or, cet accord existe, on ne peut en douter, et voilà pourquoi on a le droit de conclure avec la plus sérieuse vraisemblance que les paroles de Notre-Seigneur prononcées du haut de la croix peuvent être en-

(1) « Sunt multa quæ universa tenet Ecclesia... quanquam scripta non reperiantur. » SAINT AUGUSTIN, *De baptism.* l. 5, c. 23. P. L. t. XLIII 192.

tendues légitimement, au moins dans le *sens spirituel*, d'une proclamation authentique de la maternité de grâce.

Je dis : au moins dans le *sens spirituel*, car une dernière question se pose, dont la solution a d'ailleurs, il faut bien l'avouer, beaucoup moins d'importance. Ne pourrait-on pas appliquer les paroles de Notre-Seigneur à la maternité de grâce dans le sens *littéral* au lieu de les appliquer seulement dans le sens *spirituel* et *typique* ? Il y a des auteurs qui le pensent (1). D'après eux, la maternité de grâce serait exprimée dans le sens littéral *conséquent*, c'est-à-dire « dans un sens qui n'étant pas formellement contenu dans la lettre peut en sortir par raisonnement, en vertu d'une déduction proprement dite ». Et voici comment : « Jésus en prononçant ces paroles (*Ecce mater tua, ecce filius tuus*) et le Saint-Esprit en les conservant dans l'Evangile savaient que les hommes pourraient et devraient un jour en conclure que Marie leur a été donnée pour mère et qu'ils sont eux-mêmes, de par la volonté du Christ et de par le rôle de la Vierge dans la Passion, les enfants, selon l'esprit, de cette Vierge bénie. Ils le savaient, et c'était leur intention qu'il en fût ainsi : car tout, dans le texte, dans le contexte, et dans les circonstances, mène, pour le moins, à tirer cette conséquence (2). » Le R. P. Terrien va plus loin. Il se demande si l'application des paroles de Jésus à la maternité de grâce ne pourrait pas être faite dans le sens littéral *immédiat*. Quand Notre-Seigneur, à la dernière Cène, dit à ses apôtres : « Faites ceci en mémoire de moi », de l'aveu de tous, cette parole s'appliquait *immédiatement* non seulement à la personne des apôtres, mais à tous les prêtres sans exception. Quand il dit aux apôtres avant de monter au ciel : « Allez, enseignez toutes les nations, il avait *immédiatement* en vue non seulement le collège apostolique, mais l'épiscopat de tous les siècles. Pourquoi n'interpréterait-on pas d'une manière analogue les paroles :

(1) Cf. P. TERRIEN, *La Mère des hommes*, I, 328.

(2) P. TERRIEN, *ibid.*, 330-331.

« Voilà votre fils, voilà votre mère », en disant qu'il avait *immédiatement* en vue non seulement la personne de Jean, mais tous les héritiers de sa foi, tous les chrétiens fidèles (1) ?

Quoi qu'il en soit de cette idée que les spécialistes en Ecriture-Sainte pourront discuter librement, nous aurons toujours des raisons sérieuses de croire que la proclamation authentique de la maternité de grâce est réellement consignée dans le testament de Jésus-Christ mourant, et qu'il pensait à nous lorsqu'il disait : « *Ecce filius tuus, ecce mater tua* ».

Et maintenant il faut conclure. Suivant le plan qui nous a été tracé par le programme du Congrès, nous avons essayé de montrer comment, au pied de la croix, trois maternités bien distinctes, s'affirment : *la maternité de nature, la maternité d'adoption, la maternité de grâce*. Toutefois un lien mystérieux unit ces trois maternités ; elles se relient admirablement dans la pensée de Jésus et dans le plan divin. C'est qu'en effet la maternité de grâce domine tout. Couronnement de la maternité de nature, elle s'achève au Calvaire ; complément de la maternité d'adoption en ce qui concerne saint Jean, elle s'étend en réalité à nous tous, et Jésus, dans sa bonté, nous le fait entendre, à l'heure décisive où sa Passion se termine, où notre âme est rachetée, et où il est si consolant pour l'humanité d'avoir l'assurance qu'une mère lui est donnée dans l'ordre spirituel, pour l'aider à se sauver.

L. CHAPRON

Directeur au Séminaire de Nantes.

NIHIL OBSTAT :

F. LEGOUX

Censor ex officio.

(1) P. TERRIEN, *ibid.*, 333-337.



LA PENTECOTE

Le *Fiat* de la Très Sainte Vierge au jour de l'Annonciation s'accorda, sur la terre, à l'*Ecce Venio* du Verbe, au ciel. Il en rendit possible la réalisation. Or l'opération du Saint-Esprit qui, à l'instant même, rendit Marie Mère du Verbe Incarné lui conféra aussi, et du même coup, l'universelle maternité de la grâce. Et, il semble, — tant est grande la vivacité du récit évangélique de la Visitation (1) — qu'à peine réalisée en elle la Maternité divine, Marie ait eu hâte d'affirmer aussitôt sa maternité spirituelle.

Les travaux précédemment présentés au Congrès ont exposé comment, au cours de la vie évangélique du Sauveur, la Très Sainte Vierge continua l'exercice de cette prérogative ; comment aussi sur le Calvaire l'oblation qu'elle fit de la Passion de Jésus et sa propre Compassion vinrent ajouter un titre nouveau et un suprême complément à cette maternité de grâce ; comment enfin Notre-Seigneur mourant la promulgua sur la croix (2).

Le plan de l'étude présente nous conduit hors du cadre de l'histoire évangélique proprement dite : c'est l'exercice de la maternité spirituelle de Marie au jour de la Pentecôte qui doit en faire l'objet.

Rechercher le rôle précis que la Très Sainte Vierge joua en cette heure décisive de la vie de l'Eglise : c'est-à-dire, dé-

(1) *Exurgens autem Maria, in diebus illis, abiit in montana cum festinatione...* LUC, I, 39.

(2) JOANN, XIX, 26-27.

couvrir à quel titre et comment elle contribua à l'effusion de l'Esprit-Saint ; puis, quels furent les résultats prochains de son action dispensatrice ; et enfin quelle portée ou quelle promesse d'avenir impliquait cette influence de Marie. Ce sont là, semble-t-il, autant de questions que la théologie comme la piété ont intérêt à explorer. A cette recherche, malgré l'habituelle discrétion des textes sacrés en ce qui concerne l'œuvre de la Mère de Dieu, essayons d'apporter notre contribution.

★ ★

Une pieuse légende suppose que dans le Cénacle, au matin de la Pentecôte, un globe de feu descendit d'abord sur la Très Sainte Vierge. De ce foyer unique des langues de feu se seraient ensuite détachées pour se répartir sur chacun des apôtres et des disciples assemblés autour d'elle.

Les hagiographes (1), les auteurs ascétiques (2) volontiers ont accueilli cette légende. L'iconographie chrétienne (3) l'a popularisée : vitraux, tableaux, miniatures l'ont représentée à l'envi.

La sobriété du récit des Actes ne fournit aucun appui à cette mise en scène. Mais ici, une fois de plus, la légende interprète et complète très exactement l'histoire. Elle a la valeur d'un symbole à la fois très expressif et très théologique des mystérieuses réalités dont le Cénacle fut le théâtre.

(1) Cf. *Vie des saints* par GIRY, T. I, p. 170. Cet auteur s'appuie, en relatant la légende, sur le témoignage d'une sainte contemplative du XVII^e siècle.

(2) Cf. *Marie méditée* par LEDOUX, T. III, 29 : « Selon l'opinion d'un grand nombre l'Esprit-Saint se porta d'abord en un globe de feu unique sur cette divine Vierge, pour, d'elle, se disperser sur la tête de tous ceux qui étaient présents... »

(3) Sur le rôle prépondérant de la Très Sainte Vierge au Cénacle, Cf. *Guide de l'art chrétien*, par GRIMOARD DE SAINT-LAURENT, T. IV, étude 14.

Parfois les peintres se contentent de représenter une colombe planant au-dessus de la tête de Marie pendant que les langues de feu reposent sur les Apôtres. (*Miniature du Bréviaire Grimani*, Cf. *Etudes archéologiques*, p. ROHAULT DE FLEURY, T. I, Art. Pentecôte.

I

Le rôle prépondérant que joua la Très Sainte Vierge, au matin de la Pentecôte, tient d'abord à la part qui lui revient dans la réalisation même du mystère.

La mission de l'Esprit-Saint dérivait, sans doute, au sens théologique, de l'initiative propre du Père et du Fils. Dans l'ordre des missions divines aucune influence humaine ne saurait évidemment intervenir en collaboration avec l'activité divine. Néanmoins, il a plu à Dieu pour la grande œuvre de la Rédemption et pour l'instauration de l'économie nouvelle qui devait en résulter, de solliciter une collaboration humaine : la libre coopération de Marie. Or, il y a une harmonie si parfaite et un lien si étroit entre toutes les phases de l'œuvre rédemptrice que le consentement qui en rendit possible le prélude réagit encore sur son couronnement. Rien en effet n'est apparent dans les derniers discours du Sauveur comme l'imminence et la nécessité, pour la fondation définitive de son Église, d'une intervention divine nouvelle dont il sera avec le Père l'initiateur, mais dont l'agent « prié et envoyé par lui » sera le Paraclet (1).

Après les merveilles de son Incarnation, de son évangélisation, de sa Rédemption, Jésus a laissé — conformément aux desseins de Dieu — quelque chose d'inachevé à son œuvre. Mais cette œuvre postule infailliblement, ce complément que le Paraclet viendra apporter avec amour à la Rédemption du Verbe incarné. Et ainsi, la consommation de la mission de Jésus dépend de sa phase initiale, tant est étroite la connexion qui en resserre toute l'évolution. On voit dès lors la part qui revient dans ce couronnement suprême qu'apportèrent les feux de la Pentecôte, à la créature bénie qui fit luire par son *Fiât* l'aube annonciatrice des temps nouveaux.

(1) Cf. JEAN, XIV, 16, 17, 26 ; XVI, 7.

C'est là une influence lointaine de Marie. Elle en exerça une autre plus immédiate, toute actuelle sur la réalisation de la Pentecôte. Ici, il n'est plus besoin de recourir à des déductions. Le récit des Actes est par lui-même explicite. Il nous montre la Très Sainte Vierge unie aux Apôtres et aux Disciples dans le Cénacle pendant les jours qui précédèrent la Pentecôte. Et il spécifie que pendant toute cette période « Marie perséverait avec eux dans la prière » (1). C'est là une donnée d'autant plus précieuse que nos livres Saints — comme pour s'accorder à l'humilité de Marie — sont d'ordinaire d'une réserve presque déconcertante en ce qui concerne sa vie et son action.

Or, nous trouvons, dans cette prière de la Très Sainte Vierge, que saint Luc a tenu à nous attester, une nouvelle et très efficace manifestation de sa maternité de grâce, à la Pentecôte.

Marie savait quel serait le prix et la portée, pour l'avenir de l'Eglise, de la Pentecôte chrétienne. Associée comme elle l'avait été dans le passé à l'œuvre de Jésus, soucieuse comme elle l'était des intérêts de son Eglise dans l'avenir, de quelle ferveur et de quelle sainte impatience n'imprégnait-elle pas, en ces heures d'attente, ses supplications !

D'autre part, quelle puissance avait son intercession ! Le Paraclet : c'est le don suprême de Jésus. Jésus, fils de Marie, ne hâtera-t-il pas la réalisation d'une prière à la fois si aimée et si convergente à son plan ? Il y a plus. Depuis le jour de l'Annonciation, Marie a contracté avec l'Esprit-Saint une alliance ineffablement intime ; elle est devenue le sanctuaire de plus en plus désiré de ses opérations. Il y a dans cette alliance et dans cette dignité une puissance d'attraction à laquelle il ne résistera pas.

(1) Act. I, 14 « Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum Maria matre Jesu... »

II

L'influence de Marie en ce qui concerne la réalisation même de la Pentecôte ressort — on l'a vu — et de sa collaboration antérieure à l'œuvre divine dont ce mystère était le couronnement nécessaire, et de l'efficacité actuelle de son intercession.

Inversement, le mystère de la Pentecôte réagit sur la maternité spirituelle de Marie en ce sens qu'il en conditionna et en dirigea l'exercice.

Essayons de mettre en lumière ce nouvel aspect de notre étude. Lorsqu'on songe à la longue survivance de la Mère de Jésus après la mort de son divin Fils, un problème s'offre naturellement à nos réflexions. Comment expliquer que Marie si intimement liée à la vie du Sauveur, et surtout si douloureusement associée à sa Passion, n'ait pas été immédiatement unie aussi à son triomphe ? Pourquoi l'apothéose de l'Ascension n'a-t-elle pas enveloppé de gloire celle qui se tint debout dans l'ombre de la Croix ?

C'est là l'effet d'une disposition divine. Si Marie n'avait été que « Mère de Dieu » son couronnement sans doute n'eût pas été retardé. Mais elle était en même temps « mère des hommes » ; et il lui était réservé de manifester, au prix d'une prolongation de son exil terrestre, cet office de Maternité spirituelle. De même que la descente du Saint-Esprit sous une forme sensible, au jour de la Pentecôte, signifiait et attestait heureusement les effusions qui se continueraient à jamais invisiblement sur les âmes, de même il convenait que l'action visible de Marie attestât et signifîât son intervention invisible de Mère de la grâce, à jamais. Aussi l'Esprit-Saint, en même temps qu'il conférait à Marie, dans le Cénacle, une nouvelle plénitude de grâces, exaltait et dirigeait très spécialement en elle l'esprit et les dispositions apostoliques. Ainsi concourait-elle au premier rang, aux développements de l'Eglise confiés désormais au zèle des

apôtres. Non pas, certes, que Marie soit entrée dans la hiérarchie apostolique ; mais en dehors de cette hiérarchie, et dans un rang absolument hors pair, elle exerça vis-à-vis des Apôtres une dispensation incomparablement précieuse de bienfaits spirituels.

Les apôtres, il est vrai, selon la promesse du Maître eurent désormais dans le Paraclet leur premier et divin Précepteur (1) ; mais l'intermédiaire de ses suggestions ce fut souvent Marie. Tout de même en effet que l'inspiration divine n'ôte aux écrivains sacrés ni le souci ni le moyen de puiser certains éléments de leurs écrits aux intermédiaires qui les peuvent renseigner, Marie, en bien des cas, fut l'évangéliste des Evangélistes, et, comme le dit Suarez, « la maîtresse et l'oracle des Apôtres ». Comment douter par exemple, au souvenir du texte de saint Luc « *Conservabat omnia verba hæc conferens in corde suo* » (2), » qu'elle ne lui ait ouvert les trésors de ce premier évangile gravé par elle en son cœur ? Comment douter, en méditant les profondeurs de la théologie du Verbe Incarné en saint Jean, qu'elle ne l'ait éclairé aussi sur les aspects les plus élevés de la physionomie de son divin Fils. Apôtres et Disciples depuis longtemps sans doute croyaient à la divinité de Jésus, mais que de révélations jusque-là tenues secrètes durent éclairer et préciser leur foi (3). Marie, pour ne citer qu'un point, avait été sur terre le seul témoin de l'Incarnation et elle restait aussi la seule confidente de la vie cachée. Quels trésors de foi et d'édification, lorsqu'elle put enfin révéler « les secrets du Roi », ne dispensa-t-elle pas à ceux qui s'en allèrent ensuite implanter cette foi et faire rayonner la sainteté par le monde ! On devine du même coup combien furent nombreuses et précieuses les répercussions de ces bienfaits dispensés d'abord au cercle intime de la jeune Eglise. Grâce à la Pentecôte, en un mot,

(1) JOAN. XIV, 26.

(2) LUC. II, 19, 51.

(3) Cf. *lib. de Excel. Virg.* (S. ANSELME) : « Plura per Mariam incomparabiliter revelabantur. »

la maternité spirituelle de Marie s'exerçait parallèlement aux fins de ce mystère. Elle se traduisait dans les offices qu'elle remplissait de Maîtresse des Apôtres, de consolatrice, de tutrice de l'Eglise naissante. Aussi bien ne cessera-t-elle jamais d'accomplir vis-à-vis de l'Eglise amplifiée cette mission dont l'investit alors l'Esprit-Saint.

III

Le merveilleux échange d'action et de réaction qui vient d'être esquissé n'épuise pas les richesses de doctrine mariale que suggère le fait de la Pentecôte. Le rôle de Marie au Cénacle offre encore un aspect très intéressant à cause de sa haute portée d'avenir.

Au jour de la Pentecôte le ciel s'ouvrit au-dessus de l'Eglise naissante pour les effusions de l'Esprit-Saint. C'était alors la fondation définitive, ou, si l'on veut, l'imposante consécration de la société chrétienne. Le ciel, depuis, ne s'est pas refermé, et les largesses divines descendent sur les âmes incessamment. Disons mieux, la première Pentecôte n'enveloppait pas seulement les âmes des Disciples et des Apôtres des dons et des énergies d'en haut (1) : elle contenait en germe et en promesse tous les charismes, toutes les grâces qui enrichiraient à jamais l'Eglise. Toutes les lumières des Pontifes, des Docteurs, des Conciles, tous les héroïsmes des martyrs, toutes les puretés des vierges, tous les zèles des Apôtres étaient symbolisés dans ces langues de feu mystérieuses qui planaient dans le Cénacle. Mais d'autre part, l'ordre que Dieu s'est une fois fixé pour la dispensation de ses grâces ne change plus. Aussi, ceux qui bénéficieront, à un moment quelconque de l'histoire de l'Eglise, des largesses de l'Esprit-Saint, en seront-ils redevables, eux aussi comme les Apôtres, à l'influence de Marie.....

(1) LUC. XXIV, 49.

CONCLUONS. — Il est remarquable que le dernier mot des Ecritures concernant la Très Sainte Vierge nous la représente dans l'attitude de la prière. On dirait que saint Luc a voulu fixer dans ce geste suprême la définitive attitude de de Marie, la Toute-Puissance suppliante. Ce détail en tout cas dut frapper les premières générations chrétiennes qui ne représentaient la Mère de Jésus que dans une attitude d'orante.

Or, le Génacle où Marie priait, contenait la jeune Eglise tout entière. Quelle évocation d'avenir dans le mot du Livre des Actes ! Marie est toujours unie à l'Eglise ; toujours priant avec elle ; et toujours, à cause de son intercession, la Pentecôte continue...

F. M. PICAUD (*de Josselin*).

Professeur au Séminaire de Vannes.

NIHIL OBSTAT :

A. GUILLEVIC,

Censor deputatus.



LA MATERNITÉ DE GRÂCE

DANS

LA LITURGIE

ET DANS LA PIÉTÉ POPULAIRE



LA PRIÈRE DE LA SAINTE VIERGE

ESSAI DE THÉOLOGIE POPULAIRE (1).

Pour montrer ce qui distingue l'intercession de la sainte Vierge de celle des saints, on pourrait se contenter de le déduire de fondements théologiques connus. Une fois établi que Marie est Mère de Dieu et associée de façon très intime à l'acte de la Rédemption, il devient évident que, de ce chef, elle intercède à des titres spéciaux. Une fois défini en quel sens elle est médiatrice et participe à l'application de toutes les grâces (2), il n'y a plus qu'une remarque à faire : ce rôle n'appartient qu'à elle seule et, à cet égard, aucun saint ne peut lui être assimilé.

L'usage de cette méthode aurait pour effet de réduire le présent travail à quelques lignes fort sèches. Il a paru plus intéressant d'employer, pour l'écrire, la méthode inductive et, sans rien supposer connu, de chercher quelle place est pratiquement assignée à l'intercession de la sainte Vierge par la dévotion des fidèles. Une théologie se dégagera d'elle-même des faits observés.

I

Quelle est l'idée que se forme le peuple chrétien de l'intercession de la sainte Vierge ? et comment la distingue-t-il de celle des saints ? L'Église lui donne sur ce point des le-

(1) Le sujet proposé par le programme du Congrès était celui-ci : En quoi l'intercession de Marie, Mère de grâce, diffère de celle des saints.

(2) Ces questions ont fait l'objet des précédents rapports.

cons de choses. Dans tout sanctuaire, le fidèle rencontre la sainte Vierge. Elle resplendit dans les verrières; elle est dans les fresques, dans les tableaux, dans les émaux des vases sacrés. Son chiffre se dessine et ses symboles sont semés à profusion dans la broderie des nappes et des aubes, dans le tissu des vêtements liturgiques. Elle apparaît en une ou plusieurs statues. Le plus souvent, elle a son autel ou sa chapelle à part. Autant d'invitations à se souvenir d'elle, à recourir à son intercession, à voir en elle l'intercesseur indiqué, obligé. Et cela est ainsi partout, même quand le sanctuaire est dédié sous un autre vocable que celui de la sainte Vierge. Aucun saint n'est présenté aux fidèles avec une pareille insistance.

Ce n'est pas tout. L'Église donne elle-même des exemples suggestifs. Elle prie la sainte Vierge comme elle ne prie aucun saint. Quand elle l'invoque avec d'autres, elle la place invariablement la première, comme la grande orante et la suprême médiatrice. C'est ainsi que Marie est appelée d'abord et qu'on réclame avant tout sa présence dans les supplications, les bénédictions, les consécration. Ceci est déjà considérable. Mais il y a plus encore. L'intercession de la sainte Vierge est demandée, comme si elle était seule nécessaire et suffisante, alors que toutes les autres sont négligées. L'*Ave Maria* revient au début de toutes les heures canoniales, même dans les trois jours sombres qui terminent la Semaine Sainte, alors que l'Église ne semble plus vouloir penser à personne qu'à son Époux mort (1). En temps ordinaire, à la fin des grandes divisions de l'office, quand les chants vont s'éteindre, jaillit, comme un cri suprême, l'antienne à la sainte Vierge. Trois fois le jour, à l'aurore, à midi, au crépuscule, la cloche tinte pour annoncer l'heure de l'*Ave Maria*, le moment de prier la sainte Vierge... Arrêtons-nous : l'énumération de tous ces symboles serait infinie. Chacun n'a qu'à écouter : il entendra à

(1) Cette remarque est du P. de la Broise. (*Études*, 13 mai 1896. p. 30).

tout instant se croiser dans l'espace les voix innombrables de l'Église qui saluent la sainte Vierge et lui demandent son secours. C'est comme une litanie interminable où l'on répète sans cesse : priez pour nous, priez pour nous. Encore une fois, il n'y a pas de saint ni de sainte à qui l'Église s'adresse de la sorte.

Ne croyons pas, d'ailleurs, que ces caractéristiques du culte marial soient propres aux temps et aux lieux où nous nous trouvons. Les antiques liturgies d'Orient, les plus somptueuses et les plus fécondes dans la louange de Marie, sont aussi les plus empressées à lui demander d'intervenir. On a remarqué que l'Église latine, comme pour indiquer, par un signe précis, la différence rigoureuse qui sépare le culte de Dieu de celui de la Vierge, ne prie pas directement cette dernière dans les « oraisons » proprement dites ni dans les textes du canon, et qu'elle réserve toujours au Christ, unique médiateur essentiel, une mention exclusive à la clause de ses prières : *per Dominum nostrum Jesum Christum* (1). Les Églises d'Orient n'ont point de ces scrupules d'expression. Elles concluent parfois les oraisons par une formule où l'intercession de Marie est demandée (2), et le prêtre à l'autel la prie directement. A titre d'exemple, je citerai — parce qu'elle est encore inédite en notre langue — l'Anaphore de la sainte Vierge (3) que renferme le missel éthiopien (4).

(1) Il n'est pas exact de dire que l'Église latine ne prie pas directement la sainte Vierge à la messe. La remarque est vraie des parties que nous venons de mentionner, mais non point, par exemple, de l'antienne de l'offertoire : *Ave Maria gratia plena, Dominus tecum, etc.* (Messe votive de *Beata*). *Recordare, Virgo Mater Dei, dum steteris in conspectu Domini, ut loquaris pro nobis bona, etc.* (Messe des *Sept Douleurs*).

(2) Soit avec celle des saints, mais la première, soit seule. Voir NEWMAN, *Du culte de la sainte Vierge* (traduction française de la lettre au Dr Pusey sur son *Eirenicon*). Appendice G.

(3) On sait que l'anaphore est cette partie de la messe que nous appelons préface et canon.

(4) Je dois la communication de ce joyau liturgique et tous les renseignements qui l'accompagnent à l'obligeance du P. M. Chaine, professeur à l'Institut biblique de Rome, qui prépare en ce moment une édition et tra-

Marie y apparaît mêlée à tous les actes du sacrifice eucharistique. Le thème de louange qui correspond à notre préface la prend pour objet : « C'est pourquoi, ô Marie, nous t'aimerons, nous t'exalterons ; car ton Fils est pour nous le véritable aliment de justice, le vrai père de la vie (1). » — Au Memento des morts, elle est invoquée directement, comme reine du paradis et comme celle dont l'intercession assure les récompenses éternelles : « Pour eux tous, ô Miséricordieuse, implore la miséricorde de ton Fils, afin qu'il accorde le repos à tous les papes, patriarches, évêques, prêtres, diacres... et à tout le peuple fidèle qui s'est endormi dans le sein de l'Eglise. Mais d'abord et surtout, pour tous ceux qui reposent ici, afin que leurs âmes reposent en paix, implore [Dieu] fréquemment. Car partout où sont invoqués les noms des martyrs vivifiants, des saints bénis, des anges vigilants, en tout lieu, tu es souveraine et ton nom est puissant devant Dieu (2). » — Dans les trisagions entremêlés à la prière eucharistique, la Vierge est associée à la louange de la Trinité : « Saint est le Père qui se complait en toi, Saint est le Fils unique qui habite en ton sein, Saint est le Paraclet, esprit de justice, qui te soutient... Saint est le Seigneur, Saint est le puissant, Saint le vivant qui ne meurt pas, né de Marie. » — A la communion on se souvient d'elle : « O Vierge

duction complète du missel éthiopien. Que ce savant ami me permette de lui témoigner ici ma gratitude. — L'anaphore citée sert pour les commémorations de la sainte Vierge qui sont célébrées, dans l'Eglise éthiopienne, le 21 de chaque mois, ainsi que pour les fêtes de saint Gabriel et de saint Daxios.

(1) Comparer, dans la liturgie grecque de saint JEAN CHRYSOSTOME, la commémoration de la sainte Vierge, au canon de la messe : « Il est vraiment juste de te proclamer bienheureuse, toi la mère de Dieu, toi toujours bienheureuse et tout immaculée, toi la mère de notre Dieu. Plus honorable que les chérubins, plus glorieuse que les séraphins, toi qui sans corruption as enfanté le Dieu-Verbe, toi vraiment mère de Dieu, nous te proclamons bienheureuse ».

(2) Ce rôle mystérieux de la sainte Vierge dans l'au-delà était indiqué dans notre vieille prose *Languentibus in Purgatorio*, et c'est lui également que rappelle le titre récent de Rein : du purgatoire, sous lequel les religieuses Auxiliatrices invoquent la sainte Vierge.

qui donnes le fruit qui se mange et la liqueur qui se boit..., toi à qui nous devons le pain qui rend fort celui qui en mange... » — Et la messe s'achève sur cette merveilleuse imploration : « O Vierge, rappelle à Celui qui se souvient de tout et n'oublie rien, rappelle-lui, ô Vierge, sa naissance de toi, quand Il naquit à Bethléem, qu'Il fut enveloppé de langes et qu'une âne et un bœuf le réchauffèrent par leur haleine dans les jours de froid et de gelée. Rappelle-lui, ô Vierge, son voyage avec toi, alors que tu fuyais avec lui de village en village, aux jours du roi Hérode. Rappelle-lui, ô Vierge, les pleurs amers qui coulèrent de tes yeux et tombèrent sur les joues de ton cher Fils. Rappelle-lui, ô Vierge, la faim et la soif, et l'affliction, et tout ce qui survint de pénible à toi et à lui. Rappelle-lui la clémence et non le châtement ; rappelle-lui la miséricorde et non la colère (1)... »

Or ce que l'Eglise demande à Marie, ce sont les secours de l'ordre le plus élevé. Il semble que la grâce qui sanctifie et qui sauve soit déposée entre ses mains et qu'elle la dispense à sa guise. Nous avons entendu l'Eglise éthiopienne faire de Marie l'arbitre du sort éternel des âmes. L'Eglise latine ne dit rien de moins fort quand elle lui chante les mélancoliques paroles : *et Jesum benedictum fructum ventris tui nobis post hoc exilium ostende...* On dirait que Jésus est encore, ainsi qu'aux jours de son enfance, entre les bras de sa mère et qu'à celle-ci il appartient de le montrer, de le faire voir dans l'éternité, comme elle le faisait jadis sur la terre.

Concluons. Instruit par tout cet ensemble de paroles et de signes, il est certain que le fidèle se fera de l'intercession de la sainte Vierge une idée sans analogue ; que, pour peu qu'il ouvre les yeux et les oreilles, il ne lui viendra pas en pensée de confondre ce rôle avec celui d'aucun saint ; qu'il verra en Marie non la patronne particulière de certains endroits ou de certaines personnes, la dispensa-

(1) D'autres saints ont aussi leur anaphore spéciale, mais elle leur est simplement dédiée, sans qu'ils jouent, comme la sainte Vierge, un rôle dans le sacrifice. (Renseignements communiqués par le P. M. Chaîne).

trice de certains secours limités, mais la médiatrice universelle et indispensable de nos intérêts essentiels. Le fidèle l'apercevra à part, non seulement plus haut que les autres, mais plus profond dans les régions du mystère, placée, pour ainsi dire, au point où jaillit la grâce et où se noue notre destinée surnaturelle.

II

Cependant, cette notion de l'intercession de Marie inculquée directement au fidèle, par le seul fait qu'il vit dans l'Eglise, n'entre pas chez lui isolée.

Les leçons de choses qu'il reçoit se doublent d'un enseignement explicite, distribué par le catéchisme, la prédication, la direction spirituelle, la lecture des livres de piété. Par là, une portion plus ou moins grande des raisons dogmatiques où la pratique s'appuie, arrive à la connaissance de chacun. Sans doute, l'ensemble de la théologie mariale, la thèse de la maternité de grâce, avec sa structure distincte et la cohésion de ses parties, telle que l'ont dessinée les travaux de ce Congrès, n'est pas aperçue de tous. Certains liens, solides sans doute, sont trop ténus et trop subtils pour être facilement discernés. Ce n'est point le fait de n'importe qui d'analyser d'une façon rigoureuse le sens du *Fiat* de l'Incarnation ou celui de l'*Ecce Mater tua* du Calvaire. Je crois cependant que ces idées dogmatiques ont un résidu populaire, qu'on les retrouve condensées ou enveloppées en certaines notions familières et répandues partout.

Il y a, ici, au moins deux faits qui, pour la masse, apparaissent en pleine lumière : Mari est la mère de Dieu, Marie est notre mère. Rien de plus connu ; rien de moins savant. Quiconque a levé les yeux sur une statue de la Vierge portant l'Enfant qui bénit ou qui tient le globe du monde en sa main, a saisi le premier de ces faits. Et immédiatement, une conséquence s'est découverte. Un côté du rôle médiateur de Marie est apparu : celui par lequel elle touche à Dieu. Le

peuple n'admettra jamais qu'une mère de Dieu ne soit pas toute puissante, qu'il y ait, dans les trésors de son Fils, quelque chose sur quoi elle ne puisse mettre la main. Les jeunes novices cisterciens, assis aux conférences de l'Abbé Bernard, et qu'il compara un jour si joliment à des vignes en fleur (1), étaient parfois peut-être fort empêchés de suivre, en ses souples méandres, la pensée de leur supérieur. Mais ils y entraient en plein quand il disait : « Marie est un aqueduc appliqué à la source même des grâces, un canal où s'écoule et descend la plénitude de la fontaine. *Descendit per aqueductum vena illa cœlestis... Plenus equidem aqueductus, ut accipiant cœteri de plenitudine sed non plenitudinem ipsam* (2) ». Ils comprenaient d'emblée que la Vierge est une médiatrice unique, ayant auprès de Dieu un rôle que ne possèdent ni les anges ni les saints : « *Cui enim Angelorum aliquando dictum est : Spiritus sanctus superveniet in te; ideoque et quod nascetur ex te sanctum vocabitur Filius Dei?... Magnum est Angelo ut minister sit Domini; sed Maria sublimius quiddam meruit, ut sit mater* (3). » Ces simples paroles suffirent pour classer l'influence de Marie absolument en dehors de toutes les autres, non pas seulement à un rang supérieur, mais dans une espèce à part, puisque le titre qui l'appuie est unique.

Considérons cependant l'autre extrémité de l'aqueduc, celui par lequel il nous touche. Ce n'est pas assez, en effet, que Marie soit à la source des grâces ; il faut qu'elle veuille nous les transmettre et qu'elle en soit chargée. Et si son

(1) Videtis istos novitios? Nuper venerunt, nuper conversi sunt. Non possumus de ipsis dicere « quia vinea nostra floruit » : floret enim... Flos novella conversatio est, flos formula recens vitæ emendationis est. (*In Canticis*, LXIII, 6. Migne, P. L., t. CLXXXIII, p. 1082).

(2) Migne, *ibid.*, p. 440.

(3) *Ibid.*, p. 444. Saint Anselme, comparant l'intercession de la Mère de Dieu à celle des autres saints, avait dit la même chose d'une façon peut-être encore plus saillante : « *Quod possunt omnes isti tecum, tu sola potes sine illis omnibus. Quare hoc potes? Quia mater es Salvatoris nostri, sponsa Dei, Regina cœli et terræ et omnium elementorum.* » (P. L., t. CLVIII, p. 944.)

rôle à notre égard doit se distinguer de celui des saints, il faut qu'elle ait, pour s'occuper de nous, un titre aussi personnel et incommunicable que son titre même de mère de Dieu. Elle l'a : elle est notre mère. Or, ce titre est le plus familier à la piété populaire. Aucun ne revient plus souvent dans les invocations, dans les cantiques que chantent les foules. Comment, de quelle façon précise, en quelles circonstances particulières la sainte Vierge est devenue notre mère, beaucoup sans doute peuvent l'ignorer. Mais qu'elle le soit, c'est là, pour la masse, une vérité certaine, un fait indiscutable. Et par là même, à un nouveau point de vue, l'intercession de Marie se révèle d'espèce singulière. Une mère, en effet, est chargée de pourvoir aux besoins de ses enfants : tant qu'ils sont sous sa tutelle, ils ont le droit de tout attendre d'elle. Ce sont là des vérités qui n'ont rien de métaphysique et que le fidèle applique d'emblée à l'ordre surnaturel. Il sait aussi, par une observation de tous les jours, comment une mère accomplit ici-bas son devoir ; il la voit veiller minutieusement sur la vie qu'elle a transmise, s'en regarder comme la protectrice née, comme la guérisseuse et la pourvoyeuse ; il sait qu'elle se croit une compétence universelle pour s'en occuper dans les moindres détails. Alors, quand on lui dit que la sainte Vierge est sa mère selon la grâce, il comprend tout de suite ; il conclut qu'elle fait tout cela pour lui dans l'ordre surnaturel. Il ne compte pas seulement qu'elle répondra mieux qu'un autre à ses prières, mais qu'elle s'occupera de lui spontanément, *etiam non rogata*, comme dit saint Anselme (1), parce qu'une mère n'attend pas d'être priée pour intervenir. Ce n'est pas non plus un certain genre spécial de faveurs que le fidèle espérera de la sainte Vierge, mais l'universalité des faveurs dont il a besoin, parce qu'une mère s'occupe de tout. Pour le chrétien, un saint peut être un indifférent ou un inconnu. Marie est sa mère : ce mot dit tout. Il est vrai que certains saints sont

(1) Migne, P. L., t. CLVIII, p. 945.

considérés comme protecteurs, et presque filialement aimés : mais c'est toujours à un titre particulier. Le culte de sainte Anne en Bretagne est peut-être celui qui se rapproche le plus comme nuance du culte de la sainte Vierge. Pourtant les Bretons savent bien que « la bonne mère sainte Anne » n'est pas à tout le monde, qu'elle est leur mère à eux, parce qu'ils sont bretons ; et enfin que ni sainte Anne ni aucun saint n'a avec la source de la Vie ces rapports directs qui font de Marie la mère des âmes.

*
**

Telle est, ce semble, la pensée du peuple chrétien sur l'intercession de la sainte Vierge et sur ses caractères distinctifs. C'est là une croyance diffuse dans les âmes, qui ne cristallise pas toujours en formules précises, mais qui imprègne l'esprit, qui inspire la prière et le culte. N'ayant point été directement discutée pendant de longs siècles, elle n'a point pris la forme d'une définition arrêtée, ni, pour l'ordinaire, trouvé place dans les exposés didactiques de la théologie (1). Mais aucune croyance peut-être n'a été plus intensément vécue. Aucune pensée probablement n'a inspiré plus de prières et d'actes de dévotion que celle-ci : Marie est notre mère ; trésorière de la grâce, elle peut accorder ce qu'aucune intercession du ciel ou de la terre n'obtiendrait. Et voilà pourquoi il faut demander les formules de la croyance qui nous occupe, surtout aux organes de la piété chrétienne : aux ascètes et aux mystiques, aux Pères de l'Église, quand ils prêchent au peuple la dévotion à Marie, aux papes mêmes, lorsque, accomplissant leur fonction habituelle de pasteurs, ils instruisent les fidèles dans la vie chrétienne (2). La pieuse croyance affleure ainsi, dans la litté-

(1) Suarez est, je crois, le premier qui l'ait ainsi présentée : *De Mysteriis vitæ Christi* (Commentarius in III^{am} Partem S^{ti} Thomæ. Disp. XXIII, sect. 3).

(2) Léon XIII, par exemple, dans ses Encycliques sur le Rosaire. Voir les textes chez le P. Terrien : *Marie, Mère des hommes*, t. 1, p. 346, 379, 600. Il est remarquable que le Pape allègue cette doctrine comme une doctrine qui possède, qui est admise sans conteste.

rature ecclésiastique, aux époques les plus diverses, dans les milieux les plus étrangers les uns aux autres. Et c'est là un indice significatif de sa présence ininterrompue et de sa diffusion latente. De saint Germain de Constantinople à saint Bernard, par exemple, aucune influence directe n'est discernable. Rien de plus séparé que la Byzance du huitième siècle et les abbayes françaises du douzième. Cependant le patriarche grec et l'abbé de Clairvaux s'entre-répondent en célébrant la maternité de grâce, l'autorité sans égale et l'amplitude universelle des intercessions de la Vierge. L'assistance qui se presse sous les coupes de Sainte-Sophie aux fêtes de la Παναγία entend un langage pareil à celui de la piété occidentale la plus moderne. De même les vénérables liturgies qui mêlent si intimement la sainte Vierge au Sacrifice sont inspirées par une pensée sœur de celle du bienheureux Grignon de Monfort, qui nous enseigne à tout faire en Marie, à prier, à communier même avec elle et par elle. Et les érudits, qui ont pris pour une « nouveauté » le langage de ce Bienheureux ou celui de saint Alphonse de Liguori, ont montré qu'une certaine antiquité leur était étrangère et qu'ils n'avaient point exactement diagnostiqué le sens de l'Église.

Je ne saurais mieux exprimer ce sens et couronner le présent travail qu'en traduisant ici une page touchante du premier qui sut donner à la pieuse croyance sa formule exacte : saint Germain de Constantinople (1). On prendra, en lisant ces lignes, quelque idée de cette piété antique, si proche de la nôtre par certains côtés, et de sa tendresse familière envers la sainte Vierge :

(1) Voici cette formule : « Personne n'est sauvé que par vous, ô Mère de Dieu ; personne n'échappe aux dangers que par vous, ô Vierge Mère..., personne n'obtient un don de la miséricorde [divine] si ce n'est par vous qui avez contenu Dieu. Car qui donc combat comme vous pour les pécheurs ? Qui patronne comme vous les pécheurs non convertis ? » (Deuxième discours sur la Dormition, Migne, *P. G.* t. xcvi, p. 349). Comme chez saint Bernard, la pensée passe constamment du don de la grâce incréée, qui est le Christ, au don des grâces créées, mais la citation montre évidemment que ces dernières sont comprises dans les affirmations de l'auteur.

Avec ceux qui nous ont précédés [ô Mère de la Vie], vous avez vécu corporellement ; mais avec nous vous habitez par l'esprit. Et la multiple protection dont vous nous couvrez marque votre présence au milieu de nous. Tous nous entendons votre voix et notre voix à tous parvient à vos oreilles. Nous sommes connus de vous, puisque vous nous protégez, et nous vous reconnaissons à votre constant patronage... Vous n'avez pas abandonné ceux que vous avez sauvés, ni délaissé ceux que vous avez réunis : car votre esprit vit pour toujours et votre chair n'a point subi la corruption du tombeau. Vous veillez sur tous, ô Mère de Dieu, et votre attention se porte sur chacun. Si nos yeux sont retenus de sorte que nous ne vous voyons pas, vous résidez cependant, ô toute Sainte, au milieu de tous, par une présence d'amour (ἐμφιλοχωρεῖς), vous manifestant de mille manières à ceux qui en sont dignes... Et c'est pourquoi, ô Mère de Dieu, nous croyons que vous circulez parmi nous (1).

JOSEPH DE TONQUÉDEC, *S. J.*

*du diocèse de Quimper,
Rédacteur aux " Etudes ", Paris.*

(1) Saint Germain de Constantinople : premier discours pour la Dormition de la sainte Vierge. (Migne, *P. G.*, t. xcvi, p. 344, 345).

NIHIL OBSTAT :

LÉONCE DE GRANDMAISON, *S. J.*



NOTES ENVOYÉES PAR DOM COZIEU A M^{sr} DUPARC

SUR

LA MATERNITÉ DE GRACE DANS LA LITURGIE

MONSEIGNEUR,

A mon très grand regret, ce n'est pas une collaboration que je vous apporte. J'aboutis, en effet, après huit jours de travail, à des résultats fort minimes. J'ai jeté sur papier quantité de notes, mais quand je les examine de près je n'y trouve même pas la matière d'une « simple communication » intéressante. Ceci prouve que cette étude de « la Maternité de Notre-Dame dans la Liturgie », demanderait des recherches absolument spéciales, auxquelles mon obéissance ordinaire ne me permet pas de me consacrer. Vous comprendrez donc que je ne me hasarde pas à formuler ici des conclusions qui seraient certainement très peu justifiées.

Que Votre Grandeur me permette cependant de lui livrer en toute simplicité les quelques notes que j'ai retenues de ce rapide voyage à travers le domaine de la Liturgie mariale.

1° En dehors des Litanies, je n'ai rencontré l'expression même de *Mater gratiæ* que dans l'office de Notre-Dame de Grâce ; au Bréviaire romain (*Pro aliquibus locis*, 9 juin), à la collecte et à l'antienne du *Magnificat* ; la même antienne se retrouve au *Benedictus* pour la fête de Notre-Dame du Perpétuel-Secours.

L'expression revient assez souvent dans les hymnes et séquences du moyen-âge. Les strophes bien connues : « *Salve, Mater misericordiæ... Mater spei et Mater gratiæ...* » sont extraites d'un poème de 408 vers, que l'on rencontre dans des manuscrits du XV^e siècle. A ce poème appartiennent aussi les strophes : « *Languentibus in Purgatorio... O Fons patens qui culpas abluis. Omnes lavas et nullum respuis...* »

Je lis la prière : « *Maria, Mater gratiæ, Dulcis parens clementiæ...* dans le *Parnassus Marianus*, du P. Balinghem (édition de 1624), recueil d'hymnes « *ex priscis tum missalibus tum breviariis* ».

2° D'autres formules, qui se rapportent aussi au dogme de la maternité de grâce, mais dont il y aurait à préciser le sens pour chaque cas particulier, se rencontrent fréquemment dans les anciennes Préfaces, les Répons, les Antiennes, les Hymnes... : *lux gentium, spes fidelium, — vere mediatrice ante Dominum J.-C., spes mundi, paradisi porta, perpetua interventrix, — quæ sola meruisti esse janua vitæ cælestis porta, felix cæli porta, — pervia cæli porta manes, — scala cælestis — salus totius mundi, — totius orbis propitiatorium, — cæli fenestra facta es, — vena veniæ, — causa veniæ, nostræ lætitiæ.*

Notre-Dame de Liesse, au diocèse de Soissons, a été couronnée en 1857 sous le titre de *Mater Gratiæ*.

3° Voici les deux formules les plus explicites du Sacramentaire Mozarabe : *Adsit rogamus ibidem pro nobis indignis prex tua SEMPER suffragatrix, quatenus hic per eam abluti omnibus facinorum contagiis, mereamur Angelorum compotes esse in cælestibus regnis...* » ; — « *Domine Jesu Xriste, qui sic Virginem Matrem honorificasti, quousque Adsumptionis gratia eam coram te suffragatricem pro nobis effecisti incomparabilem, indigni quæsumus divinitatis tuæ clementiam, quatenus pro obtentu illius beatissimæ Genitricis, quam cælibem hodie fecisti in cælestibus regnis, mundati ab universis contagiis, audeamus exclamare et dicere e terris : Pater noster....* » (Messe de l'Assomption).

4° Il m'a semblé que la situation éminente de Notre Dame dans l'acquisition et la distribution des grâces apparaît mieux dans les liturgies orientales, — même dans les textes actuels, surtout dans les textes anciens. Les pieux lecteurs de l'Année Liturgique en peuvent savoir quelque chose : D. Guéranger a eu le mérite de populariser les plus belles pages des Ménéés et du Triadon.

Quelques formules m'ont particulièrement frappé :

« Marie est l'échelle qui ramène au ciel tous les mortels, Κλίμαξ, ἡ πρὸς τὰ ἄνω πάντας βροτούς ἐπαναγαγούσα. »

« Marie est la dispensatrice des dons célestes, τῇ παντοίων καλῶν ἡμῖν προδόνον. »

« *Cantibus sacris laudamus te, Mater Deī, cunctis sanctitate cœlorum ordinibus præeminentem, et pontem divinum factam per quem nos mortales transferimur ad supernaturales jubilationes.* » — « *Te laudamus, Deipara, te commune fide-
lium gaudium, te auxilium certum hominum, te pontem per quem omnes ad creatorem suum salutemque deveniunt.* »

5° Puis-je faire remarquer que le cycle liturgique ramène régulièrement sur nos lèvres des textes caractéristiques de saint Augustin (8 et 9 septembre), de saint Jean Chrysostome (commun de Notre-Dame), de saint Cyrille d'Alexandrie (15 septembre), de saint Epiphane (13 septembre, 15 décembre), de saint Germain de Constantinople (8 décembre), du V. Bède (commun de Notre-Dame), de saint Bernard (Saint Nom de Marie, *Auxilium Christianorum*, Apparition de Lourdes ?

Ces textes ne revêtent-ils pas, du fait de leur insertion dans la prière officielle de l'Eglise, une autorité nouvelle au point de vue de la doctrine qu'ils expriment ?

6° Il est certain que parmi les fêtes de Notre-Dame plusieurs rappellent le dogme de sa Maternité de Grâce. Aucune n'est dans le calendrier de l'Eglise universelle ; beaucoup sont purement locales, restreintes à tel ou tel sanctuaire ; mais il en est qui sont entrées dans les Propres d'assez nombreux Diocèses ou Congrégations. Et parmi celles-ci il y aurait à étudier :

B. M. V. DE GRATIA : Au bréviaire romain, *Pro aliquibus locis*, 9 juin.

B. M. V. MATRIS GRATIARUM : la fête est instituée à *Faventia*, en *Emilie*, le deuxième dimanche de mai 1420. Et elle se rencontre dans plusieurs diocèses d'Italie, avec, ordinairement, l'office du commun de Notre Dame. Pas de textes caractéristiques dans les parties propres : tout au plus, des formules générales comme celle-ci : « *Ave spes, solamen, et refugium nostrum : beata tu fidei nostræ ; beata tu animæ*

nostræ ; beatæ dilectioni nostræ ; beata præconiis et prædicationibus nostris. »

B. M. V. FONTIS GRATIARUM : cette appellation se lit dans le propre de Naples. L'office est du commun.

B. M. V. GRATIÆ MATRIS : Aix et Marseille par concession du 15 juillet 1875. D'après la sixième leçon, tirée du décret de Benoît XIV relatif aux Congrégations de la sainte Vierge, l'objet de la fête paraît être la gloire que ces Congrégations procurent à Notre Dame et les trésors de grâce qu'en retour elle répand sur les fidèles.

B. M. V. DE SUCCURSU : office concédé d'abord aux Ermites de saint Augustin en Sicile, étendu à tout l'ordre par décret du 4 février 1804 ; à la Toscane, sur la demande de la reine Marie de Bourbon, le 14 novembre 1805.

B. M. V. DE PERPETUO SUCCURSU : Image apportée de Crète à Rome, à la fin du XV^e siècle, — vénérée en l'église de Saint Mathieu, *via merulana*, pendant trois siècles, — perdue lors de la ruine de cette église, — retrouvée en 1865, et solennellement déposée, le 19 juin 1866, dans l'église dédiée à saint Alphonse de Liguori, sur l'Esquilin, — couronnée le 23 juin 1867.

Dans l'office propre concédé par Pie IX à la Congrégation des Rédemptoristes, l'Antienne à Benedictus est ainsi conçue : « *O beata Virgo Maria ; tu veniæ causa, tu Mater gratiæ, tu spes mundi, exaudi filios tuos clamantes ad te.* »

B. M. V. DE MISERICORDIA : célébrée en beaucoup d'endroits. Détail caractéristique : l'évangile de la fête se trouve être la péricope des noces de Cana.

B. M. V. SUB TITULO AUXILIUM CHRISTIANORUM : c'est la plus répandue des fêtes qui rappellent la Maternité de grâce ; — établie par décret de la S. C. R. du 16 septembre 1815. La postcommunion me paraît se rapporter de près au sujet que le Congrès étudie : « *Adesto, Domine, populis qui participatione corporis et sanguinis reficiuntur : ut sanctissima tua Genitrice auxiliante, ab omni malo et periculo liberentur, et in omni opere bono custodiantur* », etc.

Il va de soi que l'objet spécial de chacune de ces fêtes serait à préciser. Et pour établir avec exactitude le rapport qui peut exister entre elles et la doctrine en question, il faudrait connaître dans le détail leur origine, la tradition de l'église particulière, la composition de l'office, et la mesure où cette tradition se trouve consacrée par la concession et la composition de l'office. Un tel travail nécessiterait de nombreuses enquêtes, et toute une série de monographies, du genre de celles que je vois annoncées au programme. C'est à bon droit que les théologiens considèrent les monuments de la Liturgie comme l'un des principaux organes de la Tradition de l'Eglise, comme le plus solennel commentaire de la foi des générations chrétiennes. Mais il me semble qu'ici l'argument liturgique ne saurait être embrassé du premier coup dans son ensemble : tant de questions historiques se présentent à l'étude, que l'argument n'apparaîtra dans toute sa valeur que le jour où un spécialiste sera en état de faire la synthèse des résultats partiels auxquels on sera arrivé ici et là.

Et ici je reconnais mon incompetence. Je constate avec tout le monde que la Prière officielle de l'Eglise marque, à n'en pas douter, la participation de Notre Dame à l'acquisition et à l'application de toutes les grâces. Je vois cette vérité, non dans un texte particulier, mais dans un ensemble qui est fait des appels incessants à Notre-Dame, de la teneur de ces appels, — des formules si variées de nos livres liturgiques, des lectures officielles, des hymnes, des séquences..., — des fêtes innombrables qui, à des points de vue divers, chantent à Marie l'hymne de la reconnaissance et implorent sa toute-puissance suppliante : *Prex tua semper suffragatrix*. Dieu, nous le savons, a associé Marie à l'œuvre de notre salut. Or la Liturgie a fixé et nous rappelle régulièrement les divers moments de cette coopération. Si elle nous la présente au jour de l'Incarnation, où il dépend de son « *Fiat* » que le Verbe prenne notre chair et qu'il y soit enfin une victime pour notre délivrance, si elle nous la montre au jour du Vendredi Saint, vraiment prêtre et

co-rédemptrice, « *Stabat juxta crucem* », mêlant ses souffrances aux souffrances de son Fils, comme à l'origine Eve et Adam s'étaient associés pour notre perte ; c'est continuellement que nous sommes conduits vers elle, comme à la médiatrice et dispensatrice de toute grâce. La Providence ayant déterminé que le Seigneur nous fut donné par elle, a voulu que toute grâce nous vint par elle, aussi. Or, comme toutes ces choses se tiennent, et que toutes ces vérités sortent les unes des autres, — Maternité divine, Co-rédemption, Maternité de grâce, — elles trouvent souvent leur affirmation dans les mêmes formules liturgiques, si pleines de sens et infiniment souples. Il est donc nécessaire, pour les interpréter, de tenir compte de cette remarque.

En terminant, Monseigneur, je vous exprime de nouveau tous mes regrets du peu que je vous offre pour Notre Dame ; si peu, en vérité, que rien ! Daignez agréer mes plus humbles excuses. Cette trop longue lettre a pour seul dessein de vous dire que la bonne volonté ne suffit pas !

Je suis heureux, Monseigneur, de vous renouveler l'assurance de mon plus profond respect, ainsi que de mon plus fidèle souvenir près du Seigneur et de sa Sainte Mère par qui nous vient toute grâce.

FR. GERMAIN COZIEN (du diocèse de Quimper),
Moine de Solesmes.

Quarr Abbey, 1913.

52

LE POÈME

DE

LA MATERNITÉ DE GRACE



LE POÈME DE LA MATERNITÉ DE GRACE

LE SALUT ET LA PRIÈRE A SALAÜN, LE BIENHEU-
REUX FOU DU BOIS, FONDATEUR DU PÉLERI-
NAGE, INSPIRATEUR ET PROTECTEUR CÉLESTE
DU CONGRÈS.

*Quæ stulta sunt mundi
elegit Deus.*

I

Ainsi le Roi du ciel t'a fait un nom de gloire,
Innocent du bon Dieu, pauvre saint Fou-du-Bois !
Il t'a fait dans nos cœurs une aussi grande histoire
Que celle de nos ducs et celle de nos rois !

C'est à toi que la Vierge ici doit sa couronne,
Et son doux sanctuaire, et son nom si chanté :
A toi dont la misère était l'unique trône,
Et dont le seul génie était la sainteté.

Des conseils infinis tu fus pour nous l'oracle,
Dieu t'a sacré son barde et son révélateur :
De ta fosse oubliée a jailli le miracle,
La fleur de paradis qui partait de ton cœur !

Tout nous parle de toi. — La sainte basilique
Semble être une rallonge à ton humble tombeau :
Dans ses merveilles d'art, nous baisons la relique
Du temple de ton cœur, qui fut cent fois plus beau !

Nous lisons ta prière en sa flèche élancée ;
Ton église a voulu recopier ton cœur :
Sans transept, sans abside, et toute ramassée,
Comme une rose, autour de son radieux chœur (1) :

Ainsi Marie était le cœur de tes pensées ;
En dehors d'elle, au monde il n'était rien pour toi :
Elle seule encadra tes mystiques visées,
Seule elle fut ton âtre, et ta couche, et ton toit.

Elle était ton foyer quand venaient les décembres (2),
Au mois noir du gel blanc elle était ton manteau :
Ton sport fut son Ave pour dégourdir tes membres
Balancés au vieux chêne où chantonait l'oiseau.

Tu te plongeais au flot glacé de la fontaine,
Pour qu'elle puisse un jour réchauffer notre foi :
Puis, tu lançais au vent ton éternelle antienne,
Comme pour l'entraîner au céleste tournoi !

Chevalier, prends ta part des gloires de ta Reine !
Tu l'as trop bien servie en ton jour de douleur,
Pour qu'en son festival ta noble Suzeraine
De son bouquet pour toi ne détache une fleur !

(1) « La somptueuse église du Folgoat, sans transept ni abside, toute ramassée
comme une rose autour de son chœur, » (CHARLES LE GOFFIC.)

(2) Miz du-Miz Kerzu.

C'est de toi qu'elle tient ses quartiers de noblesse !
C'est ton nom qui la nomme, elle est ta Dame, enfin !
Et Dieu qui fait la force avec de la faiblesse,
T'a fait, pour l'illustrer, son premier écrivain !

Ton pauvre nom rayonne à la première ligne
Du livre d'or où nous allons mettre nos noms :
Mais, avant qu'à ta suite aucun de nous ne signe,
A tes pieds, Saint de Dieu, tous nous nous prosternons.

Cinq syllabes ! Ce fut ta Somme mariale !
Fou du Bois, ton poème en deux mots a tenu :
Mais si beau que, toi mort, sur feuille liliale
En manuscrit divin il nous est parvenu !

*

Tu planes, on le sent, sur nos fêtes bénies,
A présent, Fou du Bois, on te parle à genoux !
Pour toi, qui ne sus rien, les brumes sont finies :
Désormais, comparés à toi, que savons-nous ?

Tu lis à livre ouvert la pensée éternelle,
Tu pénètres Marie au Congrès des élus :
Jusqu'au fond tu vois tout ce que Dieu mit en elle,
Et, notre maître à tous, tu ne raisones plus ;

Tu ne raisones plus, tu vois ! — aussi candide
Que tu l'étais jadis dans nos sentiers bretons,
Te voilà devenu l'intuitif splendide
Qui trouve, sans chercher, ce que nous, à tâtons,

Incertains, trébuchant dans la nuit du mystère,
Nous poursuivons, à la lueur de nos esprits :
Et toi pour qui la nuit n'eut pas d'aube sur terre,
Tu contemples ce que jamais tu ne compris !

Salaün l'innocent, le rebut de ce monde,
Salaün le Voyant, le saint Compréhenseur,
Plus que la mer ta vue est maintenant profonde :
Fais-nous voir ! marche en tête, et sois notre éclaireur !

Hélas ! que pouvons-nous ? Disséquer cette plante
Qui germait sur ta lèvre en si belle fraîcheur !
Mettre en herbier la fleur qui sortait si vivante,
— Jusqu'au sein de la mort, des couches de ton cœur !

Que ta langue du ciel va manquer à nos proses !
Que nos abstractions vont briser ton refrain !
Que nous allons plaquer d'épines sur tes roses !...
— Mais comment, sur la terre, égaler le divin ?

Nous n'égalerons pas, mais nous ferons nos tâches !
Nous y mettrons nos cœurs, nos esprits, notre foi !
Au moins, céleste Ami, préserve-nous des taches ;
Qu'en disant autrement, nous disions comme toi !

Fou du Bois, garde-nous de fausser ta prière !
Mets bien toutes nos voix à ton diapason !
Fais-nous par le *Credo* monter à la lumière !
Garde-nous de trahir la foi par la raison !

II

LA VRAIE PLACE DU CONGRÈS BRETON DANS LA
VIE DE L'ÉGLISE. — SA CONTRIBUTION À LA
THÉOLOGIE MARIALE ET À LA PIÉTÉ CATHO-
LIQUE.

*Attende lectioni, exhortationi et doctrinae. Hæc
meditare, in his esto, ut profectus tuus mani-
festus sit omnibus.*

Certes, nous n'avons rien de la voix authentique
A qui Dieu délégua l'infailibilité :
Et nous ne rêvons pas d'un concile mystique
Où la gnose entrerait avant l'autorité.

« Eglise ésotérique ? immanente ? pensante ? »
— Nous ne sommes point faits, à ce parler nouveau :
Nous ne connaissons point l'Eglise inconsciente
A qui chacun de nous servirait de cerveau.

Nous ne nous croyons pas — même avant notre Mère —
En royal tête-à-tête avec le Saint-Esprit :
Pour nous, tout bonnement, le Pape est le Vicaire
Non des penseurs humains, mais du Dieu Jésus-Christ.

Mais nous croyons aussi qu'un membre tout modeste
Peut, dans le corps du Christ, en aider un plus grand :
Qu'il ne prend pas le lieu de la tête, et qu'il reste,
Pour lui prêter son aide, en son très humble rang.

Ancrés dans notre foi, bardés d'obéissance,
Dans la main de nos Chefs, prêts à tout mouvement,
Nous croyons que, si Dieu jette au sol la semence,
Il mande à nos sueurs d'activer le ferment.

Nous croyons — tout petits, tout néant que nous sommes —
Que nous pouvons grandir la Mère du Très-Haut :
Qu'à la toile de Dieu la palette des hommes
Peut — pour nos yeux mortels — donner un ton plus chaud !

Nous croyons, — comme il faut, — que le dogme progresse
Par l'humble entendement qui réfléchit sa foi :
Nous retenons au cœur l'immortelle promesse
Du Maître toujours vrai qui porta cette loi :

Que, lorsque deux ou trois en son nom se rassemblent,
Pour les irradier il est au milieu d'eux :
Et nous pensons que seuls les faux apôtres tremblent,
Lorsque le Verbe en nous se fait plus lumineux :

Qu'il n'est plus saint travail, ni plus limpide gloire
Pour l'homme pèlerin marchant vers le Seigneur,
Que l'effort sans orgueil, qui, pour mieux faire croire
Afin de mieux aimer — nous met la flamme au cœur,

Aux lèvres la parole, à la main le calame,
Pour noter le divin plus mélodiquement :
— Qui, sacrant la pensée, occupe toute l'âme
A polir, à sertir l'éternel diamant !

Pour Marie et pour Dieu, faisons donc bon ouvrage !
Héritiers du passé, jalonons l'avenir !
La Somme Mariale attend notre humble page,
Notre Père de Rome est là pour nous bénir !

Pour la Mère de Dieu, pour ses mille chapelles
Nos pères ont taillé nos granits en bijoux :
Comme pour lui broder des aubes, en dentelles
Qui, sans se déchirer, du temps portent les coups !

Exploitions, nous aussi, la divine carrière !
Ciselons pour la Vierge un chapiteau de plus,
Un retable, un jubé, faits d'infrangible pierre,
— La pierre d'où surgit l'Eglise de Jésus !

Pour faire le pendant au joyau lapidaire
Que sculptèrent ici nos vieux maîtres bretons,
D'un seul cœur élevons à l'immortelle Mère
Un autre beau clocher à quatre clochetons !

Nous le ferons bien haut, car son front touche au Verbe,
A l'idée éternelle, à l'éternel amour !
Simple dans sa beauté, comme la fleur dans l'herbe ;
Pour qu'y passe l'azur, nous le ferons à jour !

A jour ! nous voulons mettre une frange d'aurore
Aux voiles de la nuit où la foi nous retient :
Pour nous Marie au ciel sera plus belle encore,
Si le savant pieux double en nous le chrétien !

Nous ne regretterons rien de nos saintes veilles,
Au lever du grand jour nous aspirerons plus :
Et pour mieux voir, en Dieu, les célestes merveilles,
Nous transfigurerons nos clartés en vertus !

Demain, quand nous aurons, de toutes nos puissances,
Réfléchi, discoursu, pensé, parlé, chanté :
Qu'au lieu de la superbe en nos intelligences,
Tout s'écoule en amour, fonde en humilité !

Qu'au sortir des éclairs de la sainte doctrine
Les grains du chapelet soient plus doux à nos doigts !
Devant Dieu vu plus grand l'âme est plus enfantine,
Et les fronts plus courbés, plus les esprits sont droits !

Et, lorsque nous prions dans ses chers sanctuaires,
Le cœur haut, les genoux collés au saint pavé,
Que la Mère de Dieu retrouve en nos rosaires,
O pauvre Fou-du-Bois, le son de ton AVE !

III

LE BIENHEUREUX FOU DU BOIS, SYMBOLE ATTEN-
DRISSANT, DOCTEUR EN ACTION DE LA MA-
GNIFIQUE VÉRITÉ QUI VA OCCUPER LE CONGRÈS :
LA MATERNITÉ SPIRITUELLE DE LA SAINTE
VIERGE.

*Sine me nihil potestis facere.
Invenietis infantem.*

Fou-du-Bois, tu n'as su qu'un seul nom de Marie.
Un nom qui t'a suffi pour l'aimer à plein cœur :
Tu n'as, dans ses grandeurs, perçu qu'une harmonie :
C'est qu'elle était ta mère, et celle du Seigneur !

Toi l'éternel enfant, l'âme restée aux langes,
Front que ne toucha point le lever du soleil,
Cœur qui dans l'Esprit-Saint causais avec les anges,
Sans que ton pauvre esprit sortît de son sommeil ;

Toi dont la vie est toute en un cri de misère,
D'incurable impuissance et de recours sans fin :
Qui, pour rester vivant, jamais ne pus rien faire,
Rien qu'appeler ta mère et que pleurer ta faim ;

Toi qui n'as jamais su t'assurer à l'avance
Le pain qui t'e ferait vivre le lendemain ;
Qui, pour ne perdre pas ta fragile existence,
A chaque heure du jour as dû tendre la main ;

Toi que la Charité, saintement maternelle,
Jusqu'à ton dernier jour a tenu sur son sein,
Comme le nouveau-né qu'on tient à la mamelle
Aussi bien à midi, le soir, que le matin :

Quel beau symbole es-tu de la mystique enfance
Du chrétien, qu'une Mère a beson d'allaiter !
Qui ne trouve en Jésus l'être et la subsistance,
Que si Marie est là, pour toujours l'enfanter !

IV

LA PHILOSOPHIE DE LA MÈRE : ELLE EST PRINCIPE
DE VIE POUR L'ENFANT.

D'où transcendance de l'amour maternel, image
frappante, sorte de fac-simile, en réduction et
en miniature, de l'amour de Dieu pour ses
créatures.

La réalisation en Marie de cette constitution
essentielle de la Mère : l'être surnaturel de
la grâce nous venant de Dieu par la Sainte
Vierge.

*Et vocavit Adam nomen uxoris suæ Hava.
Eo quod esset mater cunctorum viventium.*

Si Marie est ma Mère ? — Elle l'est ! — mieux encore
Que l'être tant aimé qui me donna le jour !
Quand je lui dis « ma mère » est-ce un vain mot sonore,
Que la raison corrige, et pardonne à l'amour ?

Non ! — Ce qu'est une mère ! en dégager l'essence,
Est-ce un obscur problème à laisser aux savants ?
Non ! le plus humble esprit en a l'intelligence :
La mère est l'arbre à fleurs — les fleurs sont les enfants !

La mère ! elle fait plus qu'aimer, elle fait vivre !
C'est plus qu'un cœur et que deux bras pour me serrer !
Plus qu'un saint cordial dont le bouquet m'enivre !
Plus qu'un flot de pitié pour avec moi pleurer !

Plus que de douces mains pour essuyer mes larmes !
Plus que des lèvres d'où pleuvent les longs baisers !
Plus qu'un dépôt de joie et qu'un recueil de charmes :
Appoints déjà sans prix — mais ce n'est point assez !

Ma mère est cent fois plus, puisqu'elle m'a fait naître !
Echo du Tout-Puissant, ombre du Créateur,
Par elle Dieu m'ouvrit le royaume de l'être :
Sur ma vie, avec Dieu, ma mère a droit d'auteur !

D'autres peuvent m'aimer, m'aimer à la folie :
Sentiment, volonté, dévouement, c'est trop peu !
Une bien autre chaîne à ma mère me lie :
Par ma mère, je suis ! — La mère est vice-Dieu !

Dieu peut-il n'aimer pas ? Non : c'est son être même
Qui s'allonge, et qu'il baise en notre humain néant :
C'est dans le don de Dieu que la mère nous aime,
Car le don de son cœur suit du don de son sang (1) !

O beau cœur maternel, coupe à forme divine !
Ainsi qu'à Dieu l'amour vous est essentiel !
Votre être et votre amour ont la même racine :
— Mères, l'êtes-vous plus que la Mère du ciel ?...

(1) « Tout ce qui produit aime son ouvrage ; il n'est rien de plus naturel ; le même principe qui nous fait agir nous fait aimer ce que nous faisons, tellement que la même cause qui rend les mères fécondes pour produire, les rend aussi tendres pour aimer. » (BOSSUET).

Non ! — pour que dans l'amour de ma Mère céleste
Je ne puisse épier rien d'artificiel ;
Pour qu'elle n'ait pas l'air de préparer un geste,
Simple pastiche ému de vrai cœur maternel ;

Pour qu'elle soit ma Mère ! — il faut bien que Marie
M'infuse le bienfait que ne remplace rien :
Il faut qu'elle me soit la source de la vie,
Et que j'aie en mon être un dérivé du sien !

— D'une autre que Marie est mon sang de fils d'Eve,
Par ma mère mortelle, un jour, je le reçus :
Oui, mais ce n'est pas là que mon être s'achève,
Je suis chrétien : mon âme est du sang de Jésus !

Dans le sein marial j'ai donc de droit ma place,
Moi le membre du Christ, avec mon Chef divin :
En la Mère de Dieu je suis fait de sa race
Par la grâce aujourd'hui, par la gloire demain !

Mère du Christ, la grâce est presque ta nature.
Depuis le jour où Dieu s'assimila ton sang :
N'es-tu pas comme un Dieu devenu créature,
Tant la mère ne fait qu'un avec son enfant !

La grâce est ton effluve, ô divine Marie !
Ce n'est plus moi qui vis, mais c'est le Christ en moi :
Moi, Jésus-Christ, et toi, c'est une même vie !
En me donnant de Lui, tu me donnes de toi !

V

LA PSYCHOLOGIE DE LA MÈRE, IMITATION DES
MOEURS DE DIEU, IDÉALEMENT RÉALISÉE EN LA
MÈRE DE LA DIVINE GRACE.

*Filioli, quos iterum parturio, donec formetur
Christus in vobis.*

La Mère ! elle voudrait l'enfant toujours en elle !
Quand il sort d'elle, c'est elle qui rentre en lui :
Quand le fruit ne boit plus la sève maternelle
C'est le cœur maternel qui boit le fruit mûri (1).

(1) « Il importe que nous fassions quelques réflexions sur l'amour des mères ; et ce fondement étant supposé, comme celui de la sainte Vierge passe de bien loin toute la nature, nous porterons aussi plus haut nos pensées. Mais voyons auparavant quelque ébauche de ce que la grâce a fait dans son cœur, en remarquant les traits merveilleux que la nature a formés dans les autres mères. On ne peut assez admirer les moyens dont elle se sert pour unir les mères avec leurs enfants ; car c'est le but auquel elle vise, et elle tâche de n'en faire qu'une même chose ; il est aisé de le remarquer dans tout l'ordre de ses ouvrages. Et n'est-ce point pour cette raison que le premier soin de la nature, c'est d'attacher les enfants au sein de leur mère ? Elle veut que leur nourriture et leur vie se passent par les mêmes canaux ; ils courent ensemble les mêmes périls, ce n'est qu'une même personne. Voilà une liaison bien étroite ; mais peut-être pourrait-on se persuader que les enfants en venant au monde rompent le nœud de cette union. Non, ne le croyez pas ; nulle force ne peut diviser ce que la nature a si bien lié : sa conduite sage et prévoyante y a pourvu par d'autres moyens. Quand cette première union finit, elle en fait naître une autre en sa place ; elle forme d'autres liens qui sont ceux de l'amour et de la tendresse : la mère porte ses enfants d'une autre façon ; et ils ne sont pas plus tôt sortis des entrailles, qu'ils commencent à tenir beaucoup plus au cœur. Telle est la conduite de la nature, ou plutôt de celui qui la gouverne ; voilà l'adresse dont elle se sert pour unir les mères avec leurs enfants, et empêcher qu'elles s'en détachent : l'âme les reprend par l'affection en même temps que le corps les quitte ; rien ne les leur peut arracher du cœur : la liaison est toujours si ferme qu'aussitôt que les enfants sont agités, les entrailles des mères sont encore émues ; et elles sentent tous leurs mouvements d'une manière si vive et si pénétrante, qu'à peine leur permet-elle de s'apercevoir que leurs entrailles en sont déchargées » (BOSSUET).

Il faut être Bossuet pour se permettre cette crudité d'analyse, à moins qu'on ne préfère dire : cette sublimité de réalisme.

Et le bel ange blond a la tête blanchie,
Que la mère toujours le situe au berceau :
Au regard maternel, le vrai lieu de sa vie,
C'est le tout petit nid du tout petit oiseau ;

Et la mère prépare encore la becquée,
Alors que son aiglon dévore l'infini :
Et sa maternité lui semble être tronquée,
Depuis que sur son cœur l'enfant n'est plus blotti....

Mères, dites que non !... douces accapareuses,
Vous rêvez que l'enfant ne vive que par vous :
Tandis qu'il vous doit tout, vous êtes tant heureuses !
— Oh ! ne rougissez pas ! Dieu n'est pas moins jaloux !

Dieu — son nom est trouvé — c'est l'Être nécessaire !
Il ne peut pas vouloir que rien vive sans Lui :
C'est en attirant tout à son sein, qu'il est père :
Mystérieux attrait de ce Père infini,

Son sublime égoïsme à Lui, fait qu'il se donne !
C'est en s'aimant qu'il sème l'être, et créa tout :
Il se fait centre : c'est pour cela qu'il rayonne !
Vous faites comme Lui, mères ! — on vous absout.

Du moindre degré d'être Il veut être la cause !
C'est dans ce saint vouloir qu'il prend son point d'appui,
Le bon Dieu, pour combler de ses dons toute chose :
Et l'on vous en voudrait, mères, de faire ainsi !

Vos envahissements sont vos charmes suprêmes :
Saint monopole, qui vous fait vous oublier !
Vous réserver l'enfant, c'est vous donner vous-mêmes,
Vous rechercher en lui, c'est vous sacrifier !

Allez ! on vous absout, pour vos chères envies
De garder votre sceptre, ô reines des berceaux !
Votre sceptre, amoindri lorsque montent les vies
De vos petits d'antan gagnant les hauts plateaux ;

Pour vos nobles regrets des veilles douloureuses
Le long de ces berceaux d'où partait un long pleur ;
De vos jours surmenés, de vos nuits anxieuses,
De tout ce qui brisait votre jeunesse en fleur !

Vous absoudre ? c'est peu, quand Dieu vous préconise !
Dieu — dans l'une de vous ! — répond à votre vœu :
En l'idéalisant, son Cœur le réalise
Le doux songe dont vous n'osez faire l'aveu !

*
* *

Salut, Mère de Dieu ! c'est toi l'unique mère
Pour qui, jusqu'à la mort, l'homme est un nouveau-né !
C'est toi dont la main d'œuvre est toujours nécessaire,
Et dont l'enfantement n'est jamais terminé !

Jusqu'au ciel, à ton sein je dois coller mes lèvres,
Tu me sers le menu, le lait des tout petits ;
Par ordre du Seigneur, jamais tu ne me sèves
J'attends, pour être grand, l'âge du paradis !

A tes soins ressortit toute ma surnature :
Ma germination, Dieu par toi la conduit :
Tu restes mon milieu continu de culture,
Je te dois la semence, et la fleur, et le fruit !

Pas un déclin du soir, pas un éveil d'aurore
Qui ne te trouve là couvant en moi l'élui :
Tu passes tout ton ciel, Mère, à me faire éclore,
Nul fils de Dieu sans toi n'est à terme venu !

Tu cadences tous les moments et tous les âges
De mon être divin en mal d'éternité :
Distillant ton amour, dosant tous les breuvages,
Ton nom, c'est l'Acte pur de la maternité !

Si mon cœur bat plus fort, c'est que ta main le presse !
Si Jésus monte en moi, c'est haussé par tes bras :
Mon front est plus rosé ? c'est qu'il sent ta caresse,
C'est ton cœur qui me tient, si je ne tombe pas.

Si je reprends du nerf, c'est toi qui me ranimes ;
Si, glacé, je revis : c'est sous tes pleurs brûlants !
Si je quitte l'ornière et m'oriente aux cimes,
C'est toi qui des envols me souffles les élans !

C'est par toi que commence et par toi que s'achève
Mon temps de postulat pour le sacre éternel :
Par toi que lentement mon âme sort du rêve
Pour entrer — hors du temps — dans l'unique Réel.

Tous les doux et saints noms que te chantent la terre
— Vie, espoir et douceur ; fleur, étoile ou parfum —
Ne traduisent pour moi qu'un même et seul mystère,
Comme dans l'Océan les fleuves ne font qu'un :

Mère, mère toujours ! toute, et rien que ma mère !
De toutes tes splendeurs le confluent est là !
C'est maternellement que ta puissance opère :
— Me donner l'être en Dieu, tu n'es que pour cela !

Je suis tout ton enfant, Mère, et rien autre chose.
Sans toi se gèlerait tout mon sang de chrétien !
Pour relancer mon cœur ton cœur n'a point de pause :
Le cœur du Christ en moi ne bat que par le tien !

VI

DERNIÈRES PRÉCISIONS DE LA QUESTION. CE N'EST
PAS SEULEMENT L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE DE LA
GRACE QUE DIEU A REMISE AUX MAINS DE
MARIE ; C'EST AUSSI LE DÉTAIL DE TOUTES ET
DE CHACUNE DES GRACES EN PARTICULIER.

Vobiscum sum omnibus diebus.

A toi toute la grâce ! à toi toutes les grâces !
— A quel titre et pourquoi voudrais-je en excepter ?
Serait-ce par accès qu'il faut que tu m'embrasses ?
J'ai faim toujours : — as-tu toujours pour m'allaiter ?

M'allaiter ? — je suis moins que l'enfant qu'on allaite !
Dans ma forme de Dieu que suis-je ? un embryon !
Ma nature d' élu, je ne l'aurai complète
Qu'au jour natal des saints, que dans la Vision !

Ma grâce de l'exil n'est rien qu'une semence :
Marie, elle n'est donc viable qu'en ton sein !
Mère, en dehors de toi je suis sans consistance,
Mon principe vital est fondu dans le tien !

Mon grand Dieu — je sais bien ! — sans toi pouvait me faire
Son consanguin, son fils, son céleste héritier.
Pour me diviniser je n'aurais eu qu'un père :
Le Père a voulu mettre une mère au foyer.

Et c'est toi cette Mère en la divine grâce,
Bonne Vierge ! et c'est là ton titre indiscuté ;
Le grand aigle des monts à l'oisillon le passe,
Et le simple, et le maître en sainte vérité,

Le théologien et l'enfant du village,
Et la foi doctorale et la candide foi,
Disant la même chose en un autre langage,
Savent ce que par là nous affirmons de toi !

La Mère ! — pour savoir ce que Dieu fait par elle,
Quel docteur peut primer Salaün l'innocent ?
Le plus faible est l'oracle ici : la mère est celle
Dont l'enfant a besoin perpétuellement !

La mère, de par Dieu, le ministre ordinaire
De tous les réconforts, de tous les dévouements !
L'interminable amour, l'agent tout débonnaire
De la vie à donner goutte à goutte aux enfants !

Si le doux flot chôrait, tout mourrait sur les rives,
Bluets et boutons d'or seraient demain flétris !
Adieu, bébés joufflus, fronts roses, lèvres vives !
Sans la mère que feriez-vous, pauvres petits ?

La mère qui sent tout, qui voit tout — pour tout faire !
Sans elle, rien de rien ne se passe au logis :
Quand Dieu lui permet-il d'être mère honoraire
Tant qu'il faut faire vivre et panser des petits ?

Si la mère s'en va, que devient la demeure ?
Pour le père et l'enfant, misère et désarroi !
Lui, le père, le chef, resté seul un quart d'heure
Avec ses tout petits, — pauvre grand ! pauvre roi !

A côté des berceaux l'homme est si malhabile !
Le sillon, l'établi, bons pour ses fortes mains !
Berger ? — il n'en sait point la cadence tranquille,
Ni les chants amorceurs des sommeils enfantins.

*
**

— Et toi, Mère du ciel, pour m'égrener la vie,
Cette vie éternelle où l'homme devient Dieu :
Où la pauvre nature est si souvent meurtre,
Où la croix marque tout — tu serais pour si peu ?

Quand l'âme du chrétien n'est qu'un chantier d'alarmes ;
Qu'à tout instant s'y risque un éternel enjeu :
Mère, alors que l'enfant doit verser tant de larmes,
Traverser tant de maux — tu serais pour si peu,

Pour si peu, n'étant pas pour tout, ma bonne Mère,
Puisqu'enfin par moments je me tiendrais sans toi :
— Que voulait dire alors mon Sauveur au Calvaire ?
La loi des mères n'est donc point ta propre loi !...

Non, dans mon sens chrétien je ne peux pas le croire,
— Moi le tout ignorant, moi l'aveugle et l'obtus —
Que Dieu manque de suite en écrivant l'histoire,
Et que Dieu dans ses vers commette un hiatus !

Je crois que dans la plan de la grâce bénie,
Plus encore que dans la nature, il est beau !
Qu'il a dépensé là tous ses fonds d'harmonie :
Qu'après son Christ, sa Mère est son premier joyau !

Et le Père qui fit pour les petits la mère,
A trouvé — l'ayant fait — son chef-d'œuvre si doux,
Que Lui le Tout-Puissant, Lui, mère autant que père,
Qui peut, cœurs maternels, seul vous suppléer tous,...

Par une mère il fait l'œuvre qui divinise !
— Pour consteller ses cieux gardant sa majesté, —
Dieu, pour peupler son ciel, te prend, te sublimise,
Vierge ! Il se fait en toi pure maternité !

Pour m'adoucir ses traits Dieu se met sous tes voiles,
A toute heure, en ton sein il se refait Jésus :
Dieu ne t'a jamais dit d'allumer ses étoiles,
Mais il t'a demandé d'engendrer ses élus !

Dieu ne s'interrompt point d'agir, pas plus que d'être !
Il te fait son second pour me déifier ;
Pour l' élu voyageur, grandir c'est toujours naître :
Mère, tu n'es donc pas qu'une incise au foyer !

La Mère du chrétien, c'est ce que Dieu t'a faite :
Pour se tromper de mot le Verbe est trop savant !
Mais, qu'une once de grâce à tes mains soit soustraite,
Et son texte est trompeur, et son mot décevant !

Il te nomme ma Mère — en la grâce divine :
C'est que jamais sans toi Dieu n'en veut disposer :
Où la raison conclut, le cœur ici devine,
Amour, science, et foi se donnent le baiser (1) !

(1) « Les raisons apportées pour la maternité de grâce en général (de Marie) valent pour toutes les grâces : rien n'autorise ni une limitation ni une exception. Il serait donc arbitraire d'en introduire, et il faut prendre les textes et les raisons dans toute leur ampleur et dans toute leur portée. Ce n'est que logique. Et la

Et nous te proclamons la Mère universelle !
La Mère sans éclipse et sans morte saison !
Ton Fils est des élus la semence éternelle :
Vierge, à qui fut le grain est toute la moisson !

Que me vienne par toi toute et chaque parcelle
Du pain vivant qui doit me transsubstantier !
La grâce est ton Hostie extra-sacramentelle,
Dans le moindre fragment Jésus est tout entier !

La grâce, c'est Jésus ! c'est en moi sa survie,
C'est son tempérament, ses traits, son sang, son cœur :
Comme tu l'es du Christ, douce Vierge Marie,
Tu dois être ma mère à moi pauvre pécheur :

logique ici s'impose avec une force spéciale à cause du nombre et du poids des autorités qui vont positivement et expressément à rejeter toute limitation et toute exception. Dès lors la coopération à toutes les grâces sans exception ne se pose pas comme une question à part. Elle est incluse dans la question en général de la maternité de grâce. Il n'y a pas même à *raisonner*, au sens propre des mots, pour faire *conclure* de l'une à l'autre. Il n'y a là qu'une seule et même vérité plus ou moins explicitement exprimée. » (P. BAINVEL, *Congrès Marial de Fribourg, 1902*).

Aussi ne faut-il pas trop s'étonner si, dans la partie que nous avons appelée « Dernières précisions », nous paraissions reprendre les mêmes idées, les mêmes vues, les mêmes images, les mêmes analogies et comparaisons que précédemment. En effet, nous ne faisons guère que les pousser davantage, que d'épuiser, *in quantum possumus*, le contenu des mêmes données, en essayant de les mettre en valeur jusqu'au bout, jusqu'à leur dernier rendement.

Si la donnée traditionnelle, exprimée suffisamment, entre autres critères, par le sens commun surnaturel des fidèles, explique que vraiment Marie est *Mère de la divine grâce*, il suffit d'une analyse très simple et très obvie de ce terme de *Mère*, accessible aux plus humbles esprits et aux âmes les plus élémentaires pour conclure que toutes les grâces, absolument toutes, relèvent de la dispensation de la sainte Vierge. Car il n'y a pas un ministère plus ordinaire, plus quotidien, plus ininterrompu, que la fonction maternelle de distributrice et continuatrice de vie pour les petits enfants. Chacun comprend que le ministère maternel n'est pas et ne saurait être un simple *incident*, et comme une charge seulement périodique dans la vie familiale, tant que les enfants sont enfants.

Mais en dehors de toi Jésus voulut-il naître ?
Dans les gouttes de sang de son humanité,
A l'heure où ton FIAT passait à Dieu ton être,
Quelles faut-il soustraire à ta maternité ?

Quelle fibre du cœur ou quel trait du visage
Le Christ ton Fils divin ne tient-il pas de toi ?
— Mère, puisqu'en lui-même il est tout ton ouvrage,
Pourquoi rien qu'à demi le serait-il en moi ?

Jésus dans le chrétien reprend sans fin naissance :
Forme ton Christ jusqu'à son dernier filament,
Mère ! en tous ses Noël's gardant sa descendance,
Qu'il soit tout marial, et rien que ton Enfant !

VII

LE VŒU HUMBLE ET FILIAL DES AMES CATHOLIQUES, PIEUSEMENT RECUEILLI ET INTERPRÉTÉ PAR LE CONGRÈS, ET ADRESSÉ PAR L'INTERMÉDIAIRE VÉNÉRÉ DE NOS PREMIERS PASTEURS, AU PASTEUR SUPRÊME, AU PAPE INFAILLIBLE, EN VUE DE LA DÉFINITION SOLENNELLE DE LA MATERNITÉ SPIRITUELLE ET UNIVERSELLE DE MARIE.

*Tu es Petrus.
Verba vitæ æternæ habes.*

O Vierge ! nous croyons — avant qu'on nous l'impose —
Que nous ne sortons pas de toi pour vivre en Dieu :
Mais, vois-tu, nous rêvons pour ta gloire autre chose,
Un beau lys d'or de plus, Mère, à ton manteau bleu !

CONGRÈS MARIAL

O Reine des Bretons, quand à ton diadème
Verrons-nous resplendir un nouveau diamant ?
Quand — à moins de tomber meurtris sous l'anathème
Du Docteur qui commande et qui jamais ne ment,

Devons-nous confesser ta suave maîtrise
Sur le don — tous les dons — de la grâce de Dieu ?
De nos cœurs baptisés c'est la sainte hantise :
Quand, dans l'*Alléluia*, finira notre vœu ?

Notre apport, c'est l'amour, l'étude et la prière :
Pour définir le dogme il faut d'autres pouvoirs.
Mais le cri de l'enfant peut éveiller le père :
A notre Père vont nos vœux et nos espoirs !

Et si, demain, son grand, son divin magistère
Découpe dans l'azur cet or pour ton blason,
Dit au monde à genoux que Marie est la Mère
Qui mérite le mieux ce fort et ce doux nom :

Qu'elle est de tout le Christ Mère à jamais féconde,
Du Christ naissant pour nous, du Christ en nous vivant :
Que sa première gloire appelle la seconde,
Et, qu'en en ayant mille, elle n'a qu'un Enfant ;

Qu'elle est — comme du Christ — la Mère de l'Eglise,
Comme du divin Chef, de chaque membre humain :
Qu'en Elle Jésus Christ jamais ne se divise,
Que font un sur son cœur le Christ et le chrétien :

O Reine ! ce jour-là nous revivrons Ephèse,
— Avec Nestorius en moins pour blasphémer —
Nul ne se dressera pour baver l'antithèse,
Et tous se lèveront, Mère, pour t'acclamer !

Et nous, les travailleurs d'un coin de ta Bretagne,
Le pays de ta Mère et le fief de ton Fils,
Au jour du grand triomphe après l'humble campagne,
Toujours les plus croyants, toujours les plus soumis :

Nous serons fiers d'avoir fait au Pape infailible,
Par nos Pasteurs aimés, ce filial appel :
Et d'avoir pressenti le geste indéfectible,
L'irréformable mot que Dieu parafe au ciel !

Et nous chantons — alors même qu'en cette vie
Nul de nous ne devrait voir jaillir ce flambeau :
Si, comme pour le Fou de la Vierge Marie,
Le lys ne doit fleurir que sur notre tombeau.

O Favori du Roi, nous aider t'est facile !
Quand l'éternel Pasteur recueillera les voix,
Hâte par ton *placet*, au céleste concile,
Le jour que nous rêvons, ô puissant Fou du Bois !

VIII

LA FIN DE LA LEÇON DE CHOSE DU BIENHEU-
REUX FOU DU BOIS.

L'intelligence pratique du surnaturel, — L'es-
time et l'amour de la grâce divine, — Le re-
gard habituel vers le terme et la consumma-
tion de la grâce, l'éternel paradis : — tout cela
résumé dans la compréhension chrétienne
de la maternité spirituelle de Marie.

*Panem nostrum quotidianum da nobis ; — et ne
nos inducas in tentationem, sed libera nos a
malo.*

*Pater quos dedisti mihi volo ut ubi sum ego et illi
sint mecum, ut videant claritatem meam quam
dedisti mihi.*

Achève ta leçon, sommiste de Marie !
Notre siècle a besoin de tes enseignements :
Ta logique est ton cœur ; ta thèse, c'est ta vie,
Ton seul geste vaut plus que tous nos arguments.

C'est par un geste d'âme, ô pauvre d'Évangile,
Que tu quêtas le pain qui nous soutient le corps :
Et ton être de grâce et ton être d'argile
Unissaient dans ton cri leurs suppliants accords.

Jamais tu n'imploras l'aliment éphémère
Sans demander aussi celui d'éternité :
Ta plainte humaine était la divine prière
Qui se termine aux biens de l'immortalité.

« *Maria !* » disais-tu quand venait la disette,
Au tournant de la route où t'étreignait la faim ;
Et, pendant qu'un bon cœur gagné par ta requête
Répondait à ton cri par un morceau de pain,

Un céleste chateau, fait d'une autre farine,
T'arrivait de la table où Dieu traite ses saints,
Appelé par le nom de la Mère divine,
Celle qui tient la grâce en ses très douces mains !

Innocent du bon Dieu, fais donc que je comprenne
A ta sainte façon le plan de Jésus Christ !
Que mon cri ne soit pas la plainte terrienne
Qui, traduisant la chair, ne dit rien pour l'esprit !

Dis-moi que, si le Christ m'a fait une autre mère
Que celle dont je tiens ma cendre de mortel,
C'est pour qu'un doux aimant me détache de terre,
Et déjà m'acclimate au foyer éternel !

Prêche-nous que Marie est la Mère des âmes,
Qu'elle songe — avant tout — au foyer des élus :
Qu'elle est la plus bénie entre toutes les femmes,
Pour suralimenter nos âmes de Jésus ;

Qu'elle vise, toujours, plus haut que la nature,
Dans chacun des pouvoirs que le Christ lui donna :
Qu'elle ne sait aimer qu'en Dieu la créature,
Et met le goût du ciel dans le vin de Cana :

Qu'elle donne du pain pour redonner l'envie,
Au pauvre meurt-de-faim où germe un révolté,
Du grand rassasiement auquel Dieu nous convie,
Où le plus malheureux sera le plus gâté !

Dis-nous qu'elle est la Mère humaine, et surhumaine !
Qu'en n'écrasant jamais elle relève tout :
Qu'elle nous prend le cœur et doucement l'amène
Au point où la souffrance en amour se résout !

Dis-nous qu'elle est l'apôtre en étant le sourire ;
Qu'au sang de Jésus Christ elle change nos pleurs :
Qu'en nous tirant du fiel, c'est Jésus qu'elle attire,
Et qu'en fermant la plaie elle ouvre à Dieu nos cœurs :

Qu'étant la Vierge-Mère, elle est la Vierge-Prêtre,
Que sa main, dans tout geste a des parfums d'autel :
Qu'en nous choquant, son cœur à Dieu n'est jamais traître ;
Qu'il est plus rédempteur, plus il est maternel !

Dis-nous qu'elle est la Mère idéale et sublime
Que nos mères devraient revivre en leur amour,
Pour que notre pays remonte de l'abîme,
Et que pour Dieu chez nous demain soit un beau jour !

IX

L'APPEL AUX MÈRES, POUR RÉGÉNÉRER ET RE-
CHRISTIANISER LA FRANCE.

Patet, tui erunt et mihi eos dedisti. — Quos dedisti mihi custodiri. — Ego didici sermonem tuum. — Et pro eis sanctifico meipsum. — Ego in eis et tu in me.

Mères, vous enfantez pour la mortelle vie,
Chacun de vos berceaux marque un tombeau de plus :
La Vierge nous fait naître à la vie infinie,
Ses fils ne meurent pas, car ce sont les élus !

Mères, vous adorez l'enfant que Dieu vous donne :
L'aimez-vous pour son âme et son être éternel ?
Tel baiser sur son front peut brûler la couronne
Qu'ébauche le baptême et qu'achève le ciel !

Mères, vous caressez le pauvre enfant qui pleure,
— Dieu vous fit pour cela — prenez garde, pourtant,
En cas, y pensez-vous ! que sa chère âme en meure,
De mettre du poison dans le baume calmant.

Mères, filles du Christ, si vos mains paganisent,
Défont les fils de Dieu dans nos malheureux fils,
Est-ce étonnant qu'hélas ! les peuples agonisent,
Et qu'au bord des chemins pleure le Crucifix ?

Mères, réapprenez le geste de Marie !
Depuis qu'elle a touché le Dieu dans son Enfant,
Elle touche à nos cœurs comme un prêtre à l'Hostie :
Mère, ce tout petit c'est un grand sacrement !

Depuis qu'il a reçu le sacre du baptême,
Votre enfant a du Dieu : ne le profanez pas !
N'effacez pas en lui la marque du saint chrême,
C'est un Christ : ayez peur d'en faire un Barabbas !

Ce petit, les sans-Dieu se sont juré sa perte,
Car l'enfant d'aujourd'hui c'est l'homme de demain :
Mères, Hérode est là flairant la découverte,
Pour y tuer Jésus, du rejeton divin !

Ah ! n'allez pas livrer au meurtrier qui rôde
Cette âme ni ce corps, ce cœur ni cet esprit !
Vous, mères, devenir les complices d'Hérode !
Dans vos chers innocents épargnez Jésus Christ !

Votre enfant est à vous : soyez sa Providence !
Nul n'a droit, sinon Dieu, de le prendre en vos bras :
Conduit par vous, qu'il aille où Dieu mit l'abondance,
Où chante la prière, où la foi ne meurt pas !

Cet enfant, savez-vous, il faudra qu'il dépense,
Pour rester fier chrétien, tant de force et d'efforts !
N'allez pas lui donner de perfide dispense
Pour l'excommunier du régime des forts !

Mères, faites-nous le vigoureux, ce bel ange !
Du tonique, il en faut : demain c'est le combat !
Les malingres sont trop dans l'humaine phalange,
Il faut brandir un glaive, et non traîner un bât !

Il a faim, ce petit, du pain évangélique,
Des saintes vérités et des saintes vertus :
O mères, servez donc à ce cher famélique
La foi, la loi, le corps et le sang de Jésus !

Dieu veut qu'avant nous tous la mère évangélise
Le petit baptisé qui vécut de son lait :
Elle est son premier prêtre et sa première église,
On arrive trop tard quand sa main n'a rien fait.

Mères, exprimez Dieu ! soyez divinisantes !
Mères, un sacerdoce à vos cœurs fut remis :
Pour consacrer vos fils, que vos mains sont puissantes !
Dieu fait croître : c'est vous qui faites les semis !

Vous savez les chemins par où Dieu se révèle
À ces tout petits cœurs que le vôtre a formés :
Vous avez la méthode incessamment nouvelle,
Parce que mieux que tous, ô mères, vous aimez.

La grâce prend en vous des motions si douces !
Elle est vite efficace en passant par vos cœurs :
Vous savez imprimer les divines secousses,
Vous n'avez point d'égal pour les assauts vainqueurs !

On croit par votre foi, par votre cœur on aime ;
Quand on vous voit l'aimer, Dieu n'est plus l'ennemi :
Vous trouvant à genoux, se peut-il qu'il blasphème,
Cet enfant dont le cœur est le vôtre à demi ?

Vous marquez vos enfants d'une ineffable empreinte,
Vous savez faire naître, et savez ranimer :
Même longtemps après que la lampe est éteinte,
Le cierge issu de vous peut bien s'y rallumer...

Jusque dans vos tombeaux vous transpirez la vie :
Mais, ô mères, vivez, pour tout vivifier !
Pour nous mériter Dieu, mères, soyez Marie !
Pour nous tuer, l'enfer veut vous anémier !

Soyez pleines de grâce, et de vos plénitudes
Filles de Dieu, vos fils vivront ou revivront :
O mères, vos clartés seront leurs certitudes !
O mères, vos amours en eux se verseront :

Soyez Marie ! ayez des âmes ruisselantes
De Dieu, de son amour et de sa sainteté :
Comme la Vierge-Mère appelez-vous Orantes,
Vous serez pour vos fils mères d'éternité.

Priez — souffrez aussi ! fréquentez au Calvaire !
Mères, avec l'amour il vous faut la douleur :
Vous n'auriez pas les traits de l'éternelle Mère,
Si vous n'aviez un glaive à vous trouer le cœur !

Ainsi, l'âme trempée au fécondant calice,
Versant dans vos sillons l'eau sainte de vos pleurs ;
 Craignant, pour votre enfant, que rien ne vous salisse ;
 Sœurs de la Vierge, par vos fruits gardant vos fleurs ;

Comme un baiser de Dieu saluant l'arrivage
D'un nouveau chérubin qu'il vous charge d'ailer,
N'amarrant pas trop tôt votre barque au rivage,
Pour la France et pour Dieu sachant vous immoler :

Le front nimbé de foi, constellé d'espérance,
Egales au devoir, surtout quand il est dur :
Ayant, pour le porter l'indomptable endurance,
Pour le connaître ayant le coup d'œil du cœur pur ;

Travaillez ! le Seigneur est avec vous ! c'est l'heure
De la grande pitié : soyez le grand salut !
Le temps est plus mauvais ? votre part est meilleure !
Veuillez ! il a suffi que la Vierge voulût !

Si Marie eût dit non à l'Archange céleste,
Les cieux n'auraient pas plu le Juste, le Sauveur !
Dieu, pour nous libérer, escompte votre geste,
Il cherche près de vous à se mettre en faveur !

C'est que les nations se font par les familles :
Avez-vous — songez-y, sans quoi nous périssons —
Un cœur de Jeanne d'Arc à donner à vos filles,
Un cœur de saint Louis à mettre en vos garçons ?

O Mères, soyez-le de la divine grâce !
Donnez, sans marchander, au pays des soldats ;
Des prêtres à l'Eglise, et des forts à la race :
Des fronts à la pensée, au dur travail des bras :

Mais donnez-nous des saints et des sauveurs du monde !
Recommencez Noël, réincarne Jésus !
Qu'autant que votre sang votre âme soit féconde,
Formez les rédempteurs trop longtemps attendus !

X

SOUVENIR FINAL AU BIENHEUREUX FOU DU BOIS,
GRACIEUX PRÉDICATEUR D'ESPÉRANCE PAR LA
MERVEILLE SYMBOLIQUE DE SON TOMBEAU.

Quand mourut Salaün, l'enfant de la misère,
Une fleur s'éleva de son tertre inconnu :
Et lorsque l'on voulut éclaircir le mystère,
On trouva que ce lys — le plus beau qu'on ait vu !

S'élançait de la bouche inerte et refroidie
Du pauvre mendiant que le monde railla :
Truchement de son cœur, elle reprenait vie
Pour chanter dans la mort son AVE MARIA !

Notre monde est en train de devenir cadavre,
Dans sa fosse on dirait qu'il n'a plus qu'à pourrir :
La sombre vision nous obsède, nous navre...
Halte-là ! nous sentons nos espoirs rebondir !

La Vierge est avec nous ! elle veut sa revanche !
Nous venons de lui faire un triomphe si beau,
Que nos linceuls n'ont qu'à toucher sa robe blanche
Pour se transfigurer en langes de berceau !

Marie est avec nous ! — et puis vous, humbles femmes,
Mères de nos enfants, vous êtes toujours là !
Le cœur de Jeanne d'Arc fut plus fort que les flammes !
Dans les cendres, entier, son cœur se retrouva !

O Mères, jetez donc vos cœurs dans notre cendre,
Si chauds qu'ils rendront vie aux cœurs morts de nos fils !
Avec vos cœurs, le cœur du Christ y va descendre,
Et de tous ces tombeaux il va monter des lys !

Des lys, pour assainir notre lourde atmosphère !
Des lys, portant vos noms écrits en lettres d'or :
Pour rappeler à tous que, veillé par sa mère,
L'enfant, même au cercueil, n'est pas mort, — mais qu'il dort !

L'arbre est-il condamné quand la feuille est flétrie ?
Non ! sauvez la racine, et l'arbre reprendra !
Mères, dites FIAT ! mères, soyez Marie !
La tige de Jessé par vous refleurira !

Et quand vous aurez fait ce miracle superbe,
Au congrès éternel du genre humain sauvé,
Humbles sœurs de la Femme en qui prit chair le Verbe,
Toutes les voix du ciel vous chanteront : AVE !

XI

LA MÈRE DE LA GRACE DIVINE, ET LE PRÊTRE,
ŒUVRE ET OUVRIER DE LA GRACE DIVINE. —
La prière mariale sacerdotale.

Ecce Filius tuus.

Et lorsque ton enfant, Vierge-Mère, est le prêtre,
Cet homme, dans le Christ deux fois divinisé :
Ton sein, pour lui donner, lui perpétuer l'être,
— Mère, pardonne-moi — n'est-il pas épuisé ?

Il te faut l'infini pour calmer sa fringale,
Le transsubstantier, passer Dieu dans son rien ;
Pour rendre à ses grandeurs son âme presque égale,
Au cœur du Prêtre-Dieu configurer le sien !

Car au prêtre la grâce est deux fois son essence !
Comme d'air, il en a besoin pour respirer :
Pour mériter son nom, informer sa puissance,
Pour étayer le monde, et ne pas s'effondrer !

Pour aimer, pour souffrir, pour veiller en prière
Dans les nuits où le Christ saigne à Gethsémani :
Pour ne pas trop aimer ou trop haïr la terre,
Quand il est l'acclamé, quand il est le honni ;

Pour qu'en aimant tout l'homme il mette Dieu dans l'âme,
Pour que son geste humain ne voile pas le ciel,
Et que, sans faute il verse au fond de tout dictame
— Pour guérir et sauver — le remède éternel !

Pour qu'aux pieds du Seigneur il soit le plus docile,
Pour qu'il soit le plus humble en étant le plus grand ;
Que l'honorer soit doux, et l'écouter facile,
Que du céleste Père il soit le transparent ;

Qu'il parle à ses agneaux dans le ton du bon Maître,
Qu'il se blesse les pieds pour chercher les pécheurs :
Qu'il se fasse plus homme en devenant plus prêtre,
Et que par lui Jésus emporte tous les cœurs !

Pour qu'il sache traiter Zachée et Madeleine,
Excuser sans tromper, pardonner sans trahir :
Pour qu'il garde le cœur libre et l'âme sereine,
Et que sans s'effeuiller il sache épanouir !

Pour qu'on aspire en lui les parfums de la messe,
Pour que dans son regard l'Hostie ait des rayons ;
Afin que Jésus Vierge embaume en sa tendresse,
Et que Jésus martyr pleure en ses abandons ;

Pour qu'il cède sa vie en vrai Christ ! Pour qu'il donne
Le meilleur de ses fruits sur l'arbre de la croix ;
Pour que l'épine soit sa plus belle couronne,
Et qu'en étant victime il soit prêtre deux fois !

Pour que sa Passion soit son acte de maître ;
Pour que Dieu passe en nous par son cœur déchiré :
Et pour que, s'il avait oublié d'être prêtre,
Par le sang de sa plaie il soit reconsacré !

Pour que l'on touche en lui les forces de la grâce,
Les puissances du Christ, et la preuve du ciel :
Pour qu'en sa chasteté que nul combat ne lasse
Le monde croie encore à l'immatériel !

Pour qu'en sa charité, que rien ne décourage,
L'on croie au cœur de Dieu, de l'homme aimant en Dieu ;
Pour que sa pauvreté fasse le témoignage
Qu'on peut être très riche en n'ayant que très peu ;

Qu'on laisse à Simon l'or, pour rester avec Pierre ;
Que pour trente deniers on ne vend point l'honneur ;
Que le prêtre est toujours plus haut que la misère,
Qu'en fait d'or il a tout : son calice et son cœur !

Afin qu'aux tout petits il ouvre l'Evangile,
Pour leur ouvrir plus tôt le ciboire adoré :
Qu'aux mourants, dans l'Hostie il montre la vigile
Du festin de lumière aux élus préparé ;

Afin qu'il souffle au cœur de l'ardente jeunesse
L'amour brûlant du Christ et le respect divin ;
Afin que dans ses bras notre pays renaisse ;
Que, pour nous remonter, il serve de levain !

Pour qu'au chemin de croix il soutienne l'Eglise !
Que, lorsqu'elle est meurtrie, il ait du sang au front ;
Qu'avec tous ses amours son âme s'harmonise,
Qu'il prenne son regard pour voir juste et profond !

Afin qu'il soit le sel pour épurer la terre,
Afin qu'il soit la vie avec la vérité :
Afin qu'il soit le guide en la voie éphémère,
Et le barde entraînant des biens d'éternité !

Afin qu'il te ressemble, incomparable Mère,
Dans ton recueillement et ta fécondité,
Dans ta nuit de Noël et ton jour du Calvaire,
Dans ton rayonnement et ton humilité !

— Mère, à tous nos chrétiens fais la bonne mesure
De ces trésors divins confiés à tes mains !
Fais-les grandir jusqu'à la royale stature
Qui mètre devant Dieu les héros et les saints !

Mais ils sont nos puînés, Mère, et Dieu veut nos tailles
A nous ses seconds christ, plus hautes que les leurs !
Du pain qui fait grandir il faut que tu nous tailles
La part appropriée à tes co-rédempteurs !

Tu nous la dois : — nos mains aussi portent la grâce !
Tu concentras Jésus ; et nous, nous l'étendons :
Le plus grand parmi nous jamais ne te remplace,
Mais, jusqu'au plus petit, tous nous te complétons.

Sans nous, mangeraient-ils le pain d'Eucharistie
Ceux que le Rédempteur t'a donnés pour enfants ?
Tu puises dans nos mains les grâces de l'Hostie ;
Sans nous, tu serais moins la Mère des vivants.

Mère, aurais-tu toi-même une aussi belle histoire
Sans le geste du prêtre, aux fastes des élus ?
En te communiant il majorait ta gloire,
Jean ton fils, ce doux prêtre ordonné par Jésus.

Et, là-haut, contemplant ta beauté triomphale,
Y distinguant l'éclat du don sacramentel,
Les saints voudront baiser la main sacerdotale
Qui put seule achever ta parure du ciel !

Reine de l'Infini, solde au prêtre ta dette !
Mère de tout chrétien, sois la nôtre deux fois !
Mère du Christ, qu'aucun de tes Christes ne végète !
Réserve à tes aînés les splendides surcroûts !

Si ton prêtre, ô Marie, a la santé prospère,
Il sèmera des saints, il vaincra le maudit :
Mère, sois-lui plus mère, afin qu'il soit plus père,
En chacun de tes Jean décalque Jésus Christ !

— C'est en toi que le Verbe a pris son sacerdoce,
Pour être prêtre, Dieu dut s'appeler ton fils :
Il faut que dans ton sein le serviteur endosse,
O Mère, ce que dans ton sein le maître a pris !

Plus je serai ton fils, et plus je serai prêtre :
Dans ton cœur, plus avant que tous, enfonce-moi !
O ma Mère, avec Jean mon aîné, je veux être
Vicaire de l'amour du Prêtre-Dieu pour toi !

PAUL BELON, de Guingamp,
Professeur au Séminaire Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.



DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDES HISTORIQUES



LE CULTE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE

DANS LE DIOCÈSE DE QUIMPER

Les Saints, durant leur vie, sont pour nous une source de biens, par leurs leçons, les exemples qu'ils nous donnent et par les miracles qu'ils opèrent en notre faveur.

Après leur mort, ils ne cessent pas d'être nos bienfaiteurs ; et dès que l'Eglise les propose à notre vénération, elle les ressuscite en quelque sorte, ordonnant que leurs restes soient exhumés et leurs images placées sur nos autels, afin qu'ils soient là bien vivants, prêts à écouter nos prières, et les mains pleines de grâces pour continuer à les répandre sur nous.

S'il en est ainsi des Saints, que ne devons-nous pas penser de la Sainte Vierge qui n'a pas connu la corruption du tombeau et que Notre-Seigneur a appelée immédiatement près de lui, pour remplir son rôle de mère de la divine grâce, vis-à-vis des membres du Corps mystique du divin Sauveur.

La Sainte Vierge vit donc au milieu de nous ; et cette vie se manifeste par l'échange incessant de ses faveurs en notre endroit et de notre dévotion envers elle.

C'est l'histoire de ce commerce admirable de Notre Dame

avec les Bretons de l'Extrême Armorique dont je voudrais donner ici un aperçu, en disant :

I. CE QUE LA SAINTE VIERGE A FAIT POUR NOUS : LES MIRACLES ET FAVEURS ATTRIBUÉS A SA MISÉRICORDIEUSE INTERVENTION,

II. COMMENT LES BRETONS ONT TÉMOIGNÉ LEUR RECONNAISSANCE ENVERS LA SAINTE VIERGE.

Et, pour réaliser ce programme, il faudrait :

1^o *Énumérer tous les sanctuaires qui lui sont spécialement dédiés, en les classant :*

A) Par ordre géographique : par paroisses, doyennés, archiprêtres,

B) Par ordre chronologique, selon leur date d'origine,

C) Par ordre en quelque sorte logique, les groupant selon les divers titres de Marie à nos hommages,

2^o *Donner autant que possible une notice sur chacun de ces sanctuaires ;*

3^o *Exposer le culte de Marie sous toutes ses formes dans notre pays :*

A) Largesses faites aux lieux saints dans la suite des âges ;

B) Fondations en l'honneur de tel ou tel mystère de Notre-Dame ;

C) Institution des confréries groupant ses plus fervents serviteurs ;

D) Différentes formes de dévotion : pèlerinages, processions, ex-voto ;

E) Enfin, pour couronner le tout, une large exposition de tout ce que l'art, sculpture et peinture a produit chez nous pour honorer la Mère de Dieu.

Hélas ! ce plan si attrayant est malheureusement bien vaste et ne pourra être réalisé qu'en partie dans le présent Congrès ; notre rôle se bornera donc à donner un classe-

ment des chapelles dédiées à Notre Dame avec un essai historique sur ce commerce admirable qu'elle a entretenu avec ses fidèles Bretons dans les siècles passés.

I

CLASSEMENT DES CHAPELLES

La dévotion à Notre Dame se traduit naturellement par l'érection d'oratoires, où les fidèles viennent lui rendre hommage, implorer son appui ou la remercier des faveurs obtenues. S'il en est ainsi, il faut croire que notre pays a été un des plus dévots à Marie, car il en est peu qui puissent présenter un nombre aussi important de sanctuaires érigés en son honneur et dont quelques-uns sont des merveilles d'architecture.

Le diocèse de Quimper et de Léon en compte environ 270 dont 41 églises paroissiales ; et pour répondre au programme du Congrès, nous allons essayer d'en établir le classement, suivant les titres que nous emprunterons aux invocations par lesquelles on implore Notre Dame dans les litanies de la Sainte Vierge.

Turris Davidica, Turris Eburnea.

Sous ce titre de « Tour de David, Tour d'ivoire », nous aimons à proclamer Marie comme la forteresse inexpugnable, à laquelle nous demandons refuge et protection ; or n'est-ce pas dans cette pensée que nous voyons nos pères mettre leurs places fortes sous sa puissante protection ?

1^o Saint Corentin dédia à Notre Dame de la Chandeleur l'église qu'il fonda dans l'enceinte du château du roi Gradlon, enceinte qui comprenait primitivement la seule place Saint-Corentin, qui jusqu'au XVIII^e siècle porta le nom de « *tro ar c'hastel* », et formait une des sept paroisses desservies à Saint-Corentin sous le nom de parcelle du Tour du Chastel, ou paroisse Notre-Dame.

2° Saint Paul dédia également l'église de son siège épiscopal à la Sainte Vierge dans le vieux château démantelé qui depuis a toujours conservé le nom de « *Castel Paol* » ; et une des sept paroisses du Minihy était sous le vocable de Notre-Dame de Cahel.

3° A Brest dans la vieille forteresse construite par les Romains, puis occupée par les rois et ducs de Bretagne comme station stratégique de la plus haute importance, est la chapelle de Notre-Dame du Château, dans laquelle s'exerça le culte jusqu'au XVII^e siècle pour la garnison et les commerçants qui vinrent se grouper autour de ses murailles protectrices.

4° Notre-Dame du Porzou, ou des Portes, fut construite dans le château du seigneur du Faou, aujourd'hui Château-neuf-du-Faou, lieu célèbre de pèlerinage, dont la Vierge a été couronnée en 1894.

5° Notre-Dame du Portal se voyait à l'entrée de l'enceinte fortifiée de Concarneau, chapelle dite du Rosaire depuis le XVII^e siècle.

6° Carhaix possédait également au XV^e siècle une chapelle dite « *Capella Beatæ Mariæ oppidi* », construite dans ce vieil *oppidum* qui défendait le pays d'alentour.

7° L'église de Notre-Dame de Lesneven, qui existait dans l'ancienne ville fortifiée, fut donnée au XII^e siècle aux religieuses de Saint-Georges de Rennes ; elle n'est tombée en ruine qu'au milieu du XVIII^e siècle.

8° Notre-Dame de Châteaulin subsiste encore sur le monticule qui domine la ville près l'enceinte ruinée du vieux château.

On pourrait rattacher à cette catégorie les chapelles connues sous le nom de Notre-Dame-du-Mur ou du *Moguer* à Cléden-Poher, Landivisiau, Lanarvily, et Notre-Dame de Lesquelen en Plabennec près de la butte fortifiée construite par saint Ténenan.

Domus aurea, Fœderis arca.

C'est par un sentiment analogue que, lorsque la vie municipale commença à se développer, les bourgeois des bonnes villes sentirent le besoin de créer en dehors des églises paroissiales, un lieu de réunion où sous la protection de la Reine du ciel, ils délibéraient des intérêts communs : Notre-Dame devenait ainsi patronne de la vie civile, gage d'union et de charité entre les citoyens d'une même cité.

1° A Quimper c'est Notre-Dame de Guéaudet. « *Beata Maria de civitate* », comme traduisent les anciens actes. Elle existait dès le commencement du XIII^e siècle ; et on y a vénéré jusqu'à la Révolution une Vierge noire comme celle de Chartres.

Cette chapelle appartenait aux bourgeois de la ville ; et en 1412, pour être délivrés de la peste, ils firent vœu d'offrir tous les ans à Notre Dame une bougie de cire de la longueur du pourtour de l'enceinte fortifiée. Cette offrande était renouvelée à chaque fête de la Chandeleur, et n'a cessé de brûler depuis le 2 février 1412 jusqu'à la Révolution de 1793. Les réunions de la communauté de ville se tenaient dans les combles du Guéaudet ; et il est à noter qu'en 1743, M. Billy, maire de Quimper, faisait remarquer « que depuis assez longtemps les frais d'entretien de cette bougie étaient pris sur les revenus de la chapelle, ce qui ne convient guère, dit-il, car cela reviendrait à dire que la ville fait un don de cent écus à la Vierge, mais qu'il est entendu que c'est Notre Dame qui les paiera ». La municipalité se rendit à cette juste observation et désormais paya ces frais de ses deniers.

2° Les bourgeois de Saint-Pol-de-Léon avaient aussi leur église, Notre-Dame de Creisker, dont la légende fait remonter les origines jusqu'au temps de saint Guévroc. Mentionnée dès 1304 ; dans son état actuel elle date de la fin du XIV^e siècle et a dès lors servi à la municipalité pour ses

réunions jusques vers le milieu du XVII^e siècle. Elle doit, croyons-nous, son nom de Creisker à sa situation sur l'une des sept paroisses du Minihy qui s'appelait crucifix de la ville, en breton *Croazker* ou *Christker*, en opposition avec une paroisse dite crucifix des champs (1).

3^e A Morlaix, c'est Notre-Dame du Mur construite par nos Ducs à la fin du XIII^e siècle sur les fortifications de la ville comme pour en assurer la défense ; elle servit de chapelle à la communauté de ville, c'est là qu'elle se réunissait à l'occasion des fêtes religieuses et des réjouissances publiques, comme c'est là également, « sur le perron et *œupore* de la chapelle » qu'elle délibérait des intérêts de la ville de Morlaix.

4^e Quimperlé avait aussi son église municipale, Notre-Dame de l'Assomption, construite à vingt mètres de l'église paroissiale de Saint-Michel. Elle devait être très ancienne car des indulgences sont accordées par la cour d'Avignon en 1383, à ceux qui par leurs aumônes aideraient à sa reconstruction ; cette chapelle servait de lieu de réunion pour les cérémonies religieuses officielles communes à toutes les paroisses de la ville.

5^e Le Père Cyrille Le Pennec nous apprend que l'antique chapelle de Notre-Dame de la Fontaine-Blanche, après avoir appartenu aux Templiers, devint la chapelle des Bourgeois de la ville de Landerneau.

6^e Nous pourrions enfin ranger, parmi les chapelles de nos vieilles cités, Notre-Dame de Kernitron, datant du XII^e siècle, appartenant à la ville de Lanmeur, ancienne enclave du diocèse de Dol, et Notre-Dame de Liesse « gouvernée par les habitants de la ville de Saint-Renan ».

(1) Mais nous devons avouer que des actes du XIV^e siècle traduisent en latin Creisker par *de medio villæ*, quoique de fait cette chapelle fut placée en dehors des murs ; peut-être, quoique cela paraisse peu vraisemblable, l'entendait-on moralement, prenant *milieu de la ville* comme signifiant le centre de l'administration municipale.

Sancta virgo virginum.

Ce titre caractérise bien le groupement important des monastères fondés dans le diocèse sous le patronage de la Vierge des vierges, d'autant plus que la diffusion des ordres religieux fut aussi une cause de propagation du culte de Notre-Dame, et c'est vers le XIV^e siècle que commence à s'introduire l'usage de donner le nom de Marie comme nom de baptême.

1^o Nous citerons en première ligne de ces monastères, Locmaria de Quimper, sanctuaire dédié très probablement à Notre Dame dès le temps de saint Corentin. Le monastère de ce nom existait du moins sous les Rois bretons dont la dynastie a pris fin au milieu du IX^e siècle par la mort de saint Salomon. Au commencement du XI^e siècle nous le voyons gouverné par un abbé et une abbesse, car le monastère comprenait deux clôtures selon la règle de Robert d'Arbrissel. Les abbé et abbesse furent remplacés au commencement du XII^e siècle par un prieur et une prieure, par suite de l'annexion de Locmaria à l'Abbaye de Saint-Sulpice de Rennes ; les religieux disparurent à la fin du XVI^e siècle, mais les religieuses s'y maintinrent dans une grande ferveur jusqu'à leur expulsion en 1792. Il est à remarquer que ce fut le seul monastère de moniales pour le diocèse de Cornouaille jusqu'en 1620, le diocèse de Léon ne possédait également que celui des religieuses du couvent de Lesneven dépendant de Saint-Sulpice de Rennes, mais qui cessa d'exister, au commencement du XVIII^e siècle.

2^o A Landévennec le monastère fut placé sous le patronage de son saint Fondateur ; mais l'église construite pour le service religieux des populations voisines fut dédiée à Notre Dame.

3^o L'abbaye de Quimperlé avait sa chapelle de Notre-Dame de l'Assomption, et celle de Notre-Dame du Reclus ou Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, mentionnée au Cartulaire.

4° L'abbaye de Saint-Mathieu-fin-de-Terre, construite pour la conservation des reliques du saint Apôtre, fit édifier à la porte d'entrée du monastère, pour le service paroissial, une église qui subsiste encore sous le vocable de Notre-Dame-de-Grâces.

5° En 1132. Les Cisterciens s'établissent à Plounéour-Ménez ; et leur abbaye est dédiée à Notre Dame-du-Relecq.

6° En 1171, saint Maurice établit un couvent du même ordre à Clohars-Carnoët et met l'église sous le vocable de Notre Dame.

7° L'abbaye de Notre-Dame de Daoulas, dont la fondation remonte aux temps de Saint Pol-de-Léon, est donnée en 1171 aux chanoines réguliers de saint Augustin, qui la possèdent jusqu'à la fin du XVII^e siècle.

8° En 1353 les Carmes obtiennent d'Innocent VI l'autorisation de construire à Saint Pol-de-Léon un monastère pour douze religieux, c'est cette fervente communauté qui nous donna au XVII^e siècle le père Cyrille Le Pennec, le pieux historien du culte de Marie dans le Léon.

9° A la fin du XIV^e siècle, fondation d'un couvent du même ordre à Pont-l'Abbé.

10° Les Carmes s'établissent également à Brest au XVII^e siècle, près l'hôpital Saint-Yves, et leur chapelle est actuellement l'église paroissiale de Notre-Dame du Carmel.

11° Les Carmes s'établirent enfin en 1664 à Saint-Hernin, puis à Carhaix en 1677, et ces différents centres religieux contribuèrent puissamment à développer la dévotion au scapulaire de Notre-Dame des Carmes.

12° Les Augustins s'établissent à Carhaix au XV^e siècle, et dédient deux chapelles de leur église sous le vocable de Notre-Dame-du-Paradis et de Notre-Dame-de-Lorette.

13° A la fin du XV^e siècle ce sont les Récollets de l'île Vierge, qui, chassés par la tempête, viennent fonder le couvent de Notre-Dame-des-Anges à Landéda.

14-15° Dans cette nomenclature nous ne devons pas oublier les deux maisons des Dominicains de Quimperlé et de Morlaix qui établirent dans le diocèse les confréries du Saint Rosaire. Dès 1550, les Jacobins de Morlaix possédaient une chapelle dite de Notre-Dame-du-Chapelet.

Pendant le XVII^e siècle ce sont enfin presque toutes les communautés de femme qui se fondent en se mettant sous le patronage de Notre-Dame :

Les Carmélites de Morlaix en 1624-1624 à Notre-Dame des fontaines.

Les Ursulines de Quimper.	1621
— de Saint-Pol-de-Léon.	1629
— de Morlaix	1638
— de Landerneau.	1651
— de Quimperlé.	1652
— de Lesneven peu après.	1678

Les Cisterciennes à Quimper, à Notre-Dame de Kerlot.

Enfin les Bénédictines du Calvaire, établies à Morlaix en 1626, à Quimper en 1634. Et, dans cette dernière ville, les Religieuses Augustines de Notre-Dame de la Miséricorde préposées au service de l'hôpital de Quimper en 1645.

Ce glorieux titre de *Sancta Virgo Virginum* se trouve donc bien justifié dans le diocèse de Quimper et de Léon.

Sancta Maria.

Groupons sous ce vocable les églises et chapelles portant le nom de Marie :

Locmaria de Quimper.
 Locmaria Berrien.
 Locmaria Plouzané.
 Locmaria Lanvennec, à Plabennec.
 Locmaria lan, en Plabennec.
 Locmaria an Hent, à Saint-Yvi.
 Sainte-Marie du Menez-Hom, à Plomodiern.

Gars Maria : Pleyben.

Locmaria de la Véronique, dans le lieu dit : *Breuriez-Locmaria*, en Bannalec.

Locmaria en Plonéour-Ménez.

Locmaria de Kergournadec, en Cléder.

Mater Christi.

Notons ici les sanctuaires élevés spécialement en l'honneur de la Mère du Dieu fait homme, et rappelant le mystère de l'Incarnation accompli dans la maison de Lorette. Plusieurs chapelles sont sous ce vocable. La plus célèbre et peut-être la plus ancienne, car sa fondation doit remonter au commencement du XIV^e siècle, est celle de « *Ti Mam Doué* », en Kerfeunteun ; elle a ceci de particulier qu'elle est construite à côté d'un édifice de modeste apparence offrant à peu près le même aspect que la « *Santa Casa* », et présentant plutôt la forme d'une maison d'habitation que d'un édifice religieux, justifiant ainsi son titre de *Chapelle de la Maison de la Mère de Dieu*.

D'autres chapelles portant le nom de Notre-Dame de Lorette se voient encore à Elliant, Bannalec, Gouesnou, Lannieric, Plogonnec, Plouguerneau, Redené et Saint-Pol-de-Léon.

Mater Salvatoris.

Les Bretons ont toujours aimé à associer Notre-Dame à l'œuvre de la Rédemption. Aussi se sont-ils plu à multiplier les images la représentant avec le corps inanimé de son divin fils sur les genoux, c'est dans cette pensée qu'ils ont élevés plusieurs sanctuaires sous le vocable de Notre-Dame de Pitié, à Milizac, Plougasnou, Coatméal, Carantec, Garlan, Poullaouen, Plouguin, Plourin Léon, Le Trévoux, et Notre-Dame de Kergoat en Quéménéven.

Nous citerons également Notre-Dame de Croaziou à Loctudy, à Kerlouan ; et Notre-Dame de la Croix à Loqueffret.

Mater divinæ gratiæ.

Sous ce titre, Notre Dame est particulièrement honorée, à Pluguffan, à Plonéis, à Suchiniou de Ploujean, à l'hôpital de Carhaix tenu avant la Révolution par les hospitalières de Saint-Augustin, à Kersaint-Plabennec, à Plougonvelin dans la chapelle voisine de l'abbaye Saint-Mathieu, et à Bohars.

Salus infirmorum.

La Sainte Vierge n'est pas seulement mère de la divine grâce dans l'ordre surnaturel, mais elle s'intéresse aussi à nos misères corporelles et s'empresse de les soulager, le plus souvent par l'entremise de cet élément à la portée de tous et que Notre-Seigneur a choisi comme matière du sacrement de notre régénération. De là ces fontaines saintes qui avoisinent les sanctuaires de Marie, source de tout remède pour nos infirmités.

De là les vocables de Notre-Dame de la Fontaine ou des Fontaines : à Guisseny Notre-Dame de Penfeunteun, aux Carmélites de Morlaix, à Gouézec, à Daoulas ; Notre-Dame de la Fontaine-Blanche à Landerneau et à Plougastel-Daoulas ; Notre-Dame de la Clarté, invoquée pour guérir les maux d'yeux à Combrit, Guiligomarch, Plonevez Porzay, Beuzec Cap-Sizun, Querrien, Kernouez.

Consolatrix afflictorum.

Notre-Dame est invoquée en cette qualité, à Notre-Dame de Confort à Meylars, dans l'ancienne chapelle de Confort (*inter duo ossaria*) au cimetière de Saint-Pierre à Saint-Pol-de-Léon, et dans l'église de Baye sous l'appellation de *Itroun Varia an nerz*.

Notre-Dame de Consolation au Roual en Lannilis.

Causa nostræ lætitiæ.

Notre-Dame de la Joie ou des Joies a des sanctuaires renommés à Penmarch et à Guimaec ; Notre-Dame de Liessa à Saint-Renan.

Janua cœli.

La sainte Vierge ouvrant les portes du ciel est honorée sous ce vocable dans la chapelle de Notre-Dame des Cieux au Huelgoat, dans les chapelles dites Notre-Dame du Paradis, dans le cimetière de Poullaouen, et à l'entrée de l'ancien cimetière de Saint-Mathieu de Quimper, au seuil des églises ; d'où leur nom de Notre-Dame du Paradis ou du Parvis.

C'est dans cette même pensée pieuse que nous trouvons dans les cimetières de Brest, d'Irvillac, de Landerneau, de Plouguerneau, des chapelles dédiées à Notre-Dame de Délivrance, comme pour marquer qu'on compte sur sa protection pour franchir le seuil de l'éternité bienheureuse.

Vas insigne devotionis.

On pourrait grouper sous ce titre tous les sanctuaires de Marie qui n'auraient pas trouvé d'autre place dans notre classification ; mais il convient tout d'abord aux chapelles dites de Notre-Dame de Kerdevot comme celles de Saint-Jean-Trolimon qui, croyons-nous, n'existe plus, et d'Ergué-Gabéric dont le pardon est si renommé. Mais il convient aussi à ces chapelles de Notre-Dame qui sont un grand centre de dévotion : Rumengol, le Folgoat et les différents sanctuaires de ce nom à Plabennec, à Bannalec, Landévennec, Plonéour-Lanvern et Locunolé, puis Notre-Dame de Lambader en Plouvorn, Notre-Dame de Trezien en Plouarzel, de Treminou en Plomeur, de Tronoan en Saint-Jean-Trolimon, de Brennilis, de Quilinen en Landrévarzec, de Lanriot en Moëlan, du Cran en Spezet, de Notre-Dame-du-Juch, Notre-Dame de Kerluhan à Châteaulin, Notre-Dame de Populo à Landudal et de Rocamadour à Camaret-sur-Mer ; Notre-Dame de Kerellon à Plouénan, Notre-Dame du Run à Guipavas.

Refugium peccatorum.

Rangeons sous ce titre les différentes chapelles de Notre-Dame du Péniti ou de Pénitence, à Quimper, où elle a existé au milieu des allées de Locmaria jusqu'en 1812.

Notre-Dame-du-Péniti à la Forêt-Fouesnant, à Plouzévédé, à Locronan, à l'Île de Batz où elle a disparu sous les sables.

Regina Martyrum.

Dans un Mémoire de 1683, les fabriques de l'église de Notre-Dame de la Martyre déclarent « que leur église a été bâtie des plus anciens temps, c'est-à-dire de celui des incursions et des ravages que les anciens Danois et Normands ont exercés dans les sixième, septième et huitième siècles en plusieurs endroits de cette province, ils firent un grand massacre des habitants du pays, dans la lande où fut, tôt après, construite la dite chapelle sous l'invocation de la Sainte Vierge, mais appelée du nom de la Martyre, parce que ce fut dans le même endroit où arriva le carnage de ces chrétiens que fut bâtie cette chapelle pour prier Dieu pour l'âme de ces pauvres martyrs ».

C'est pour la même raison que s'éleva la chapelle de Notre-Dame du Relecq en Guipavas, et le monastère de Notre-Dame du Relecq ou de *Reliquis* dans la paroisse de Plonéour-Menez.

Regina Sacratissimi Rosarii.

Sous ce vocable se groupent naturellement toutes les chapelles du Saint Rosaire.

Regina Angelorum.

A Landeda, couvent des Récollets.

A la Roche, en Saint-Thois.

A Landerneau.

Auxilium Christianorum.

A ce titre se rattachent les nombreuses chapelles de Notre-Dame de Bonsecours, à Kergloff, Landunvez, le collège de Quimper, Lampaul Guimilliau.

De Notre-Dame de Guir-Sicour, à Saint-Thégonnec, aux Ursulines de Saint-Pol, à Guernilis en Pleyben.

Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Quillidoare de Cast,

l'hôpital Camfrout, Ploneour-Lanvern, Locronan, Argol, Lambazellec (Kérinou), Lannilis, Saint-Pol-de-Léon, Plounevez-Lochrist, Melgven, Redené (le reclus).

Notre-Dame de Recouvrance à Brest.

Notre-Dame de Bon-Voyage, à Plogoff et au passage de Plougastel-Daoulas.

Notre-Dame de Trogoal ou qui préserve du mal, à Clohars-Carnoët; Notre-Dame Auxiliatrice au Conquet, maison de dom Michel.

Tel est l'essai de classement que nous avons tenté pour les sanctuaires dont le vocable est spécifié d'après les grâces particulières qu'on y demande à Marie. Les autres trouveront leur place dans la liste complète des chapelles de Notre-Dame.

II

LA VIE DE NOTRE-DAME AU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

La vie est dans le mouvement; raconter la vie de la Sainte Vierge, c'est donc dire tous les mouvements de son cœur vers nous et toutes les faveurs dont elle nous a comblés : mais comment les connaître ? Si nous ne pouvons le plus souvent en spécifier la nature, il nous est permis d'en affirmer sans crainte l'existence, car il n'y a pas d'effet sans cause. Lorsque nous remarquons un *ex-voto* dans un sanctuaire de Marie, sans savoir le détail de la faveur accordée, nous pouvons affirmer l'intervention miséricordieuse de Notre-Dame; de même les nombreux sanctuaires que nous voyons élevés dans notre pays en l'honneur de la Vierge sont de vrais *ex-votos* et des monuments irrécusables de notre reconnaissance pour ses bienfaits.

Cette intervention de Marie en notre faveur est donc contemporaine de la fondation de nos paroisses par les saints Pontifes qui ont évangélisé notre pays.

Si saint Corentin consacre son église de Quimper à Notre-Dame, c'est qu'il était « grandement dévot à la Vierge, qu'il voyait *tous les jours à midi* », c'est ce qui est raconté en 1642 à la voyante Catherine Daniélou, par un de ses consolateurs célestes, par saint Joseph très probablement, qui ajoutait que saint Corentin avait désiré d'être à l'agonie un vendredi et de mourir le samedi, que Notre-Seigneur lui apparut en ce dernier combat, que les anges chantèrent à son trépas, et que la Sainte Vierge le fit reposer entre ses bras lui disant : « Courage, mon fils Corentin, mon divin enfant vous donnera bientôt contentement. — Douce Vierge, repartit le saint Pasteur, je vous recommande mes brebis, servez-leur de mère. » Et en même temps il rendit l'esprit entre les mains de la Vierge.

Saint Paul de Léon, lui aussi, met tout son peuple sous la protection de Marie en dédiant sa cathédrale à Notre-Dame de Cahel.

Saint Jaoua lui consacre également sa paroisse de Brasparts, et le monastère de Daoulas en expiation du meurtre des saints abbés Judulus et Tadec.

A Notre-Dame du Rhun, en Guipavas, saint Thudon bâtit un oratoire à Notre-Dame pour empêcher le culte païen rendu à une fontaine.

De même à Rumengol le culte de Marie remplaça des pratiques superstitieuses rendues à une pierre druidique.

A Callot, la Sainte Vierge intervenait pour arrêter l'invasion des Danois.

« Saint Guevroc, allant par la ville d'Occismor, un jour de feste de Notre-Dame, vit une jeune lingère qui travaillait à sa porte; le saint la reprit de ce qu'elle ne chômait pas la feste, mais n'ayant tenu compte de ses observations elle fut prise d'une paralysie dont elle ne fut guérie qu'en demandant pardon à Dieu et à saint Guevroc auquel elle donna sa maison, qui, convertie en oratoire dédié à Notre-Dame, est devenue la chapelle du Creisker à Saint-Pol-de-Léon. » (A. Le Grand.)

Du XI^e au XIII^e siècle le culte de Marie prend un nouvel

essor par la fondation des monastères qui la prennent pour patronne de leur vie religieuse.

Le XIV^e et le XV^e siècle sont surtout remplis de l'étonnant prodige de Salaün, et du courant de dévotion qui conduit les pèlerins à Notre-Dame du Folgoat.

Mais c'est principalement à la fin du XVI^e siècle et pendant le siècle suivant, qu'abondent les documents constatant la puissante et fréquente intervention de Notre-Dame.

Le Père Cyrille Le Pennec nous dit qu'en 1598 le saint évêque Rolland de Neufville, évêque de Léon très dévot à Marie Immaculée, ordonna plusieurs processions générales au Folgoat, et obtint par l'intercession de Notre Dame la cessation de la peste dans le Minihy de Léon, et la grâce de voir son diocèse préservé de la contagion de l'hérésie protestante.

L'an 1609, nous dit Albert le Grand, « la grosse tour du château du Taureau, située à l'entrée du havre de Morlaix, croula dessus le roc sur lequel elle estoit bastie ; et la sentinelle disant actuellement son rosaire tomba, et fut couverte des ruines, en telle façon toutefois qu'elles se formèrent en guise d'un petit dôme tout à l'entour de luy, laissant un trou au haut pour lui servir de soupirail. Ayant esté longtemps en cet antre, il advint qu'un des dogues du chasteau allant parmy ces ruines mit le museau à ce trou et sentant cet homme se mit à jasper et gratter la terre de ses pattes ; ce que voyant les soldats, ils crurent que c'était le corps de ce pauvre homme qu'il avait trouvé, et estans allé voir que c'était, ils l'entendirent se plaindre et ayant osté plusieurs charretées de pierre de dessus luy, ils le trouvèrent en ceste grotte miraculeuse le chapelet en main remerciant Dieu et Notre-Dame du Rosaire ».

L'an 1628, dit le même auteur, le sacriste de Notre-Dame du Mur à Morlaix, « s'estant présenté à la fenestre de la tour où demeurent les sacristes de cette église, tomba sur le bord du fossé de la rivière Kefleut, à vue de la poterne du Spernen, sans avoir aucun membre rompu et démis, mais seulement le corps meurtri de la chute qui fut au moins de

vingt pieds de haut, préservation miraculeuse, qu'à bon droit tout le monde attribua à la protection de la Maîtresse qu'il servait, dévotement honorée dans cette église ».



Ce qui prouva surtout ce grand mouvement de renaissance religieuse qui caractérise dans notre pays le XVI^e siècle, ce fut l'œuvre des *Missions* : or, nous allons voir la Sainte Vierge prendre comme la direction de cette œuvre merveilleusement féconde et justifier son titre de mère de la divine grâce.

C'est elle qui forme les missionnaires et se charge pour ainsi dire de leur éducation.

MICHEL LE NOBLETZ n'avait que quatre ans encore, et déjà, nous dit son biographe(1), « on le trouvait d'ordinaire dans l'église de Saint-Claude proche de Kerodern(2) ; ce qui donnait occasion à sa mère de craindre que cet enfant ne tombât dans un vivier près lequel il fallait passer pour arriver à l'oratoire. Encore qu'il eût été averti plusieurs fois de n'aller à l'église, et menacé souvent, il ne manquait d'y aller et disait pour excuse en son langage breton, « *me zo bet e ti Doué* », et qu'une demoiselle le conduisait par la main et lui apprenait à prier Dieu. Sa mère, pour l'empêcher de sortir, l'enferma un jour à clef dans une chambre ; cependant quelque temps après elle fut grandement surprise, le trouvant au milieu de l'église le visage enflammé de dévotion, avec un port et un maintien angélique, et lui ayant demandé qui l'avait emmené en ce lieu, il répondit qu'une belle demoiselle lui avait ouvert la porte de la chambre et l'avait conduit en ce lieu, lui avait fait dire ses prières et parlé de Dieu. Sa mère insista lui demandant qui était cette demoiselle, d'où elle venait ? Lui répondait : « Je n'en sais rien, mais elle est fort

(1) Le Père MAUNOIR : *vie manuscrite*, que nous citerons de préférence.

(2) Manoir de la famille Le Nobletz en Plouguerneau.

belle. Sa mère tança la servante, pensant qu'elle avait trouvé invention pour le faire sortir de la chambre, mais cette fille fit serment que jamais la pensée ne lui en était venue. La suite fera voir que dès lors la reine des Anges avait pris possession de cet enfant, à qui elle imprima les premières connaissances de Dieu et les premiers traits de la piété qui lui dura tout le reste de sa vie. »

C'est auprès de Notre-Dame du Folgoat qu'il passe sa première jeunesse. A l'âge de 7 ans il demeure chez son grand-père de Lesguern en Saint-Frégant ; à 13 et 14 ans, il est écolier du bon prêtre Alain Le Guen à Ploudaniel. Ce voisinage avec Notre-Dame du Folgoat ne manqua pas d'influer grandement pour son avancement dans la vertu, comme le remarque le Père Maunoir.

En 1597, dom Michel est à Bordeaux avec son frère aîné pour faire son droit. Les étudiants s'étaient groupés par nation, chaque groupe ayant à sa tête l'un d'entre eux chargé de prendre la défense de ses compatriotes, qu'ils nommaient « prieur ».

Le frère de dom Michel, élu prieur, se trouvant en péril dans une rixe, d'être percé par un adversaire, appela dom Michel à son aide, et celui-ci dégainant son épée en voulut frapper l'agresseur, mais à ce moment une demoiselle habillée de blanc « rompit le coup et disparut à l'instant, et personne n'eut le bonheur de la voir que lui ». Mais étant échappé à ce danger, il rendit grâce à la Mère de miséricorde qui l'avait choisi dès son enfance pour son serviteur.

Peu après, dom Michel fut nommé lui-même prieur des Bretons à cause de son courage et de sa valeur ; et, dès lors, était obligé d'épouser les querelles des compagnons. Un soir qu'il allait se rendre à une réunion de ses compatriotes, il entendit une voix qui lui cria : « Arrête ! arrête ! »

Pensant qu'on l'attaquait, il se mit en garde ; mais cette fois il fallut se rendre ; la sainte Vierge apparut à ce prédestiné soldat de Jésus Christ, et lui dit : « Suivez Dieu et venez après mon fils par humilité, simplicité et mépris du

monde. » Il se jeta aux pieds de la Reine des Cieux, lui remit son épée avec protestation de la reconnaître le reste de sa vie pour sa maîtresse, et de combattre le reste de sa vie sous l'étendard de son divin Fils. »

Pour s'affermir dans cette résolution, dom Michel quitta Bordeaux pour suivre les cours de philosophie et de théologie chez les Pères Jésuites à Agen. C'est là que, sous le coup d'une calomnie et ne sachant comment confondre les calomniateurs, il eut recours à Marie ; cette bonne mère fut tellement touchée de sa tendre confiance que pour « le consoler elle se présenta à lui avec un visage riant lui disant en breton : « *Michelic, na gouelit ket, neb aon, ma map o tiouallo a me a sicouro*, ne pleure pas, mon petit Michel, sois sans crainte, mon Fils te défendra et moi-même irai à ton secours ». Incontinent que cette visite fut passée, il monta dans l'oratoire particulier qu'il s'était réservé au haut de la maison, afin de remercier la mère d'amour et de consolation, celle-ci s'apparut de rechef à ce dévot écolier et lui présenta trois couronnes lui disant : « Voilà trois couronnes que j'ai demandées et obtenues de mon Fils pour vous, la première est de virginité que vous garderez inviolablement jusqu'à la mort, l'autre est celle de docteur et maître spirituel, mon Fils vous fera la grâce d'enseigner à plusieurs la doctrine qu'il a prêchée ici-bas, la troisième est celle du mépris du monde que vous professerez à l'état de prêtre séculier. »

C'est ainsi que Notre Dame se fit l'institutrice de celui que l'on considère comme l'initiateur des missions bretonnes, comme elle fut son guide plus tard pour lui signaler la ville de Douarnenez comme son champ spécial d'action apostolique, lorsque, près de Notre-Dame de Confort en Meylars, la Sainte Vierge lui montra le clocher de Ploaré.

Marie intervint d'une manière non moins remarquable dans la formation du vénérable Père MAUNOIR qui se glorifiait de reconnaître en Michel Le Nobletz son père et son

modèle dans l'œuvre des missions, œuvre à laquelle il donna une organisation définitive et encore en usage.

« Au mois de novembre 1630 (1), un soir, dom Michel, qui était alors à Douarnenez, songeant à l'état déplorable dans lequel était la Basse-Bretagne au point de vue de l'instruction religieuse, tomba à genoux et adressa à Dieu cette prière : « Souvenez-vous, mon Dieu, de la promesse que vous me fîtes à Landerneau, il y a dix-sept ans (1613), de me donner un héritier de votre Compagnie pour enseigner avec moi et après moi ces dernières contrées du monde qui croupissent depuis plusieurs années dans les ténèbres de la mort. Envoyez au plus tôt celui que votre Providence a destiné pour annoncer de votre part les sentiers de vos divins commandements. Mère d'amour et de miséricorde qui me guidez dans mes desseins et me servez d'avocate dans mes prières, présentez ma requête à votre fils et le priez qu'il exauce mes vœux. »

Dès qu'il eut achevé sa prière, une voix lui dit : « Allez à Quimper au collège des Pères de la Compagnie de Jésus, et vous y verrez celui que Dieu vous donne pour votre fils et votre héritier dans les missions, il est le plus jeune de tous. »

A ce moment le Père Maunoir professait la cinquième, il avait 26 ans, mais n'était pas encore prêtre. Dom Michel n'eut pas de peine à le reconnaître, et sans lui parler des desseins de Dieu sur lui, il se contenta de faire allusion à la vocation de saint André et de saint Pierre. Le Père Maunoir ayant parlé de cette entrevue au Père Bernard, celui-ci y vit un avis de répondre avec promptitude à cette vocation lorsqu'il serait appelé à évangéliser la Bretagne, mais pour cela il fallait apprendre la langue bretonne.

Quelques jours après, le jeune professeur était aux pieds de Notre-Dame dans la chapelle de la « Maison de la Mère de Dieu *Ti Mam Doué* » près Quimper, et lui adressait cette prière : « Ma bonne maîtresse, si vous daigniez m'apprendre

(1) Vie manuscrite.

vous-même le breton, je le saurais avant peu et je serais bientôt en état de vous gagner des serviteurs. »

De retour au collège, tous ses collègues, à l'exception du Père Bernard, voulurent le dissuader d'une telle entreprise, tant à cause de la difficulté de la langue, qu'à raison du temps qu'il faudrait dérober aux devoirs de sa profession.

Ce ne fut que six mois plus tard, en avril 1631, qu'il en demanda l'autorisation au Père Provincial ; la permission lui étant parvenue le jour de la Pentecôte, il se mit immédiatement à l'étude, « et le mardi suivant, écrit lui-même le Père Maunoir, je pus faire le catéchisme en breton ; six semaines après je commençais à prêcher sans avoir besoin d'écrire un seul mot, grâce que Dieu m'a conservée jusqu'à ce jour » (1672).

Mais ce ne fut que dix ans plus tard que le Père put utiliser sa science de la langue bretonne, car, ayant été éloigné de Quimper, il n'y revint qu'en 1641.

Les missionnaires, grâce à Marie, étaient trouvés, instruits et formés par elle. Mais pour assurer le succès d'une mission il ne faut pas seulement le zèle de pieux prédicateurs pour éclairer les intelligences et remuer les cœurs, il faut aussi le concours d'âmes ferventes qui prient, d'âmes généreuses s'offrant en victimes d'expiation pour obtenir le pardon et la conversion des pécheurs. La Sainte Vierge ne néglige pas ce moyen puissant, et sait susciter cet apostolat si fructueux de la prière et de la pénitence.

Comme types et modèles de ces âmes privilégiées, nous citerons, Yves Le Goff, Amice Picard et Catherine Daniélou.

YVES LE GOFF était un bon paysan de la paroisse de Cast, marié et père de plusieurs enfants. Or voici ce qu'il raconta au Père Maunoir à la mission de 1656 à Plonéour-Lanvern.

Un jour de l'Assomption, fête patronale de Notre-Dame de Kergoat en Quéménéven, s'en retournant à Cast, il vit apparaître une Dame jeune encore, qui tenait à la main une croix

rouge. Saisi de surprise, le pain qu'il portait à la bouche tomba à terre ; et le reste de la journée il ne put prendre aucune nourriture. Cette apparition se renouvela ; et ayant prié Notre-Dame de Quillidoaré (Chapelle de Cast) de lui expliquer ce que signifiait cette vision, le jour de l'Immaculée-Conception la même Dame lui apparut et lui dit : « Voulez-vous bien secourir vos frères ? » — « Mes frères ? » répondit-il, je n'ai qu'un frère et une sœur, et ils ne manquent de rien ». — « Vous êtes pécheur, ajouta-t-elle, et tous les pécheurs sont vos frères : ne seriez-vous pas heureux de leur venir en aide ? » Et comme il se demandait « Qui donc me parle ainsi ? » la Dame, faisant écho à sa pensée, répondit : « Je suis la Mère de Dieu que vous invoquez fidèlement. Mon Fils est irrité contre les pécheurs ; ne sauriez-vous les exhorter à la pénitence ; je vous ai choisi dans ce dessein. » — « Mon Dieu, s'écria Yves le Goff, je dévoue à votre service et mon corps et mon âme ; pour votre amour je suis prêt à tout faire, à tout souffrir. »

« La sainte Vierge me déclara aussitôt (comme il le confia au Père Maunoir), qu'il n'y aurait plus de joie pour moi sur la terre ; elle me donna l'ordre, pour obtenir la conversion des pécheurs, de communier tous les dimanches et jours de fête, ainsi que le lundi et le vendredi de chaque semaine. Je devais en outre jeûner tous les vendredis, sans prendre d'autre nourriture que la Sainte Eucharistie.

« Ces communions si fréquentes, ce jeûne du vendredi, me causaient quelque peine, je ne pus m'empêcher de le lui avouer ; mais après qu'elle m'eût fait voir les joies du paradis et les peines de l'enfer, toutes mes répugnances cessèrent, rien ne devait plus me coûter désormais.

« J'accomplissais donc fidèlement ce qu'elle m'avait prescrit, lorsque, le mercredi de la Sexagésime 1641, elle me demanda, afin d'attirer plus efficacement la miséricorde de Dieu sur les pécheurs, de jeûner quinze carêmes sans boire ni manger, excepté le dimanche ; encore devais-je avoir entendu trois messes ce jour-là avant de prendre aucune nour-

riture. La Sainte Vierge m'assurait au reste, qu'avec la grâce de Dieu, ce jeûne me deviendrait possible et me serait d'un grand mérite. « Quand la faim ou la soif vous presseront davantage, ajouta-t-elle, invoquez Notre-Seigneur, invoquez-moi ; votre peine ne diminuera pas, mais vos forces augmenteront. »

« J'ai jeûné de la sorte onze carêmes, présentement, j'en suis au douzième ; je ne m'en porte que mieux ; pendant ces onze années je n'ai pas perdu une heure de sommeil ; mes souffrances sont même peu de chose, j'en excepte le vendredi ; ce jour-là, Notre-Seigneur me fait vraiment participer à sa passion : j'endure une faim et une soif extrême. Alors je redouble de prières et j'y trouve de nouvelles forces. »

Yves Le Goff avait près de 60 ans lorsqu'il raconta sa vie au Père Maunoir en 1656 ; il jeûna encore trois carêmes entiers et mourut à Cast vers 1659 en odeur de sainteté.

Une autre sainte âme, qui endura des souffrances extraordinaires pour le salut des pécheurs, fut MARIE-AMICE PICART, née en 1599 dans un petit village de la paroisse de Guiclan en Léon.

Son chemin du Calvaire commença le soir du 19 mai 1634 par l'assaut que lui livra un suppôt du démon, au moment où elle revenait du pardon de Notre-Dame de Lambader.

Ce forcené avait déjà tiré son couteau pour lui en percer le cœur, lorsqu'il tomba terrassé ; il venait de voir près d'Amice deux personnages rayonnant d'une splendeur incomparable, un vieillard et une dame d'une éclatante beauté. — « Qui sont ceux-là qui te défendent de moi ? » s'écria le malfaiteur revenu de son premier saisissement. — « C'est la sainte Vierge, répondit Amice, et saint Jean l'Evangéliste. »

Cette lutte affreuse qui avait duré toute la nuit ne se termina que le matin ; au son de l'*Angelus*, le meurtrier tomba comme mort et Amice put s'échapper.

Cette intervention de Notre-Dame ne tendait qu'à préparer cette sainte fille à de plus cruelles souffrances.

Le vendredi après le jour de saint Marc 1635, Marie-Amice étant à Saint-Pol, « un vénérable ecclésiastique (1) s'apparut à elle tenant en main un crucifix qui jetait une grande quantité de sang, et elle entendit une voix qui disait que les péchés causaient à Notre-Seigneur ces tourments, et que toutes les peines des Martyrs ne pouvaient égaler la moindre de celles que Notre Seigneur avait endurée pour eux. La nuit suivante, la sainte Vierge se présenta, portant l'Enfant Jésus, et accompagnée de ce même ecclésiastique; et tous deux l'exhortèrent à la souffrance pour l'amour de Jésus Christ. Le 7 août de la même année, Dieu fit voir à Amice un abîme sans fond au milieu de la terre, roulant un torrent de feu dans lequel tombaient les âmes réprouvées, pour la porter à offrir les peines qu'elle endurerait le reste de ses jours, pour la conversion des pécheurs.

On sait comment elle fut fidèle à cette vocation aussi extraordinaire que douloureuse.

Le Père Maunoir a écrit tout un volume dont quelques extraits seulement ont été publiés, pour raconter comment pendant les années qu'elle passa à Saint-Pol, de 1635 au 25 décembre 1652 jour de sa mort, elle souffrit dans son corps et dans son âme les plus cruels tourments, endurant tous les jours des souffrances analogues à celles des saints martyrs dont on célébrait ce jour-là la mort, si bien que le Père Maunoir l'appelle « un martyrologe vivant » : c'est assez dire de combien de mérites elle dut enrichir le trésor de grâces où puisèrent les missionnaires du XVII^e siècle pour assurer le succès de leur œuvre.

Parmi les saintes âmes que Marie s'est plu tout spécialement à former à cet apostolat de la souffrance, il faut citer encore CATHERINE DANIELLOU, cette voyante extraordinaire dont le Père Maunoir nous a laissé l'histoire dans un manuscrit de près de 800 pages, qui bien probablement ne sera

(1) Vie manuscrite par le V. P. Maunoir.

jamais publié intégralement; mais l'extrait de 200 pages qui a été dernièrement imprimé nous permet de dire que cette vie n'est en quelque sorte que le récit du commerce familier de Notre Dame avec cette petite Bretonne qu'elle dirige et conduit comme par la main du berceau à la tombe.

Dès l'âge de cinq à six ans, elle avait un grand goût pour la prière; mais sa mère, qui éprouvait pour elle comme une aversion diabolique, ne voulait pas les lui faire apprendre, tout en les faisant réciter par ses autres enfants. Catherine était réduite à apprendre son *Pater* en entendant les prêtres le réciter à la messe, mais elle n'en retenait que les premiers mots, *Pater noster*. De même pour la Salutation angélique qu'elle récitait en latin comme le font généralement les Bretons. « *Pater noster...*, *ne oun quen* (1). *Ave Maria...*, *ne oun quen* », répétait-elle, comme le pauvre Salaün, particulièrement lorsqu'elle passait par l'ancienne porte de ville, dite de la *Tourbihan*, laquelle était surmontée d'une statue en pierre de la Sainte Vierge.

Comme sa mère la chassait souvent de la maison, même la nuit, c'est dans un trou de la muraille près de cette image que la petite Catherine allait se réfugier. S'étant mise un jour à pleurer, en répétant son *Ave Maria*, une voix qui semblait venir de l'image de la Madone, lui dit : « Prends courage, Catherine, mets ta confiance en Marie, et Dieu t'assistera. » L'enfant, étonnée, s'écria : « Mais qui êtes-vous qui me parlez de la sorte ? » — « Je suis Marie, mère de Dieu, que tu salues tous les jours. » — « Vous ! dit Catherine, mais vous êtes en pierre ! » — « Oh ! je ne suis pas en pierre pour tout le monde, reprend la Sainte Vierge ; je suis comme on me fait ; je suis douce et tendre aux bonnes âmes, mais je suis aussi une pierre dure à ceux qui ne veulent pas quitter leurs péchés, je n'ai point d'yeux pour les regarder, point d'oreilles pour les entendre. » — Puis Notre Dame engagea Catherine à prendre saint Corentin pour père et protecteur.

(1) « *Je n'en sais pas davantage.* »

Et la petite étant allée à la cathédrale, ce fut la Sainte Vierge qui lui indiqua où était l'image de ce saint, lui recommandant de se mettre sous sa protection.

Vers cette époque Catherine, quoique maltraitée journellement par sa mère et son beau-père, qui essayèrent même de la tuer, songeait pourtant à se mortifier. « Puisque je ne sais pas convenablement mes prières, disait-elle, il faut que jefasse pénitence. » Et pendant les grands froids elle se plongeait dans l'eau froide, et revenait à la maison, les vêtements tout mouillés, et sa mère redoublait les mauvais traitements.

Ne pouvant souvent, le soir, rentrer à la maison, elle faisait en sorte de se faufiler dans les églises pour y passer la nuit. S'étant cachée une fois dans la chapelle provisoire des Pères Jésuites qui venaient de s'établir à Quimper, elle s'endormit ; mais, vers trois heures du matin, elle vit près d'elle une belle demoiselle qui lui prenant la main dit : « Sortons d'ici, mon enfant, car si le Frère Dirou nous trouve ici, il nous battra. Voici une clef qui ouvre toutes les portes, allons à Saint-Corentin. » A la cathédrale elle trouvait saint Corentin qui l'instruisait, et Notre Dame qui l'exhortait à « endurer », lui prédisant que toute sa vie serait une vie de souffrances physiques et morales.

A la suite de ses parents Catherine est obligée de se retirer au Port-Louis, puis à Hennebont. La Sainte Vierge continue à veiller sur elle. Voici un exemple entre autres de cette extraordinaire protection.

A Hennebont Catherine est au service d'une honnête demoiselle ; mais dans la même maison loge un gentilhomme qui s'éprend d'une violente passion pour la jeune servante ; sachant l'heure où elle se rend à la fontaine près la ville sur la route de Landévant, il ordonne à son valet de l'enlever de force, de la mettre sur son cheval et de la lui conduire sur la route, où il avait déjà pris les devants. Le valet exécute ces ordres, mais il n'avait pas parcouru une centaine de pas, qu'apparaît une Dame qui lui crie : « Arrête au nom de Jé-

sus ! » Le misérable enfonce les éperons dans le ventre du cheval, mais inutilement — « A l'aide ! mes amis, à l'aide ! » crie la Dame, et aussitôt sort d'un champ voisin un cavalier qui tirant son épée en donna trois coups sur le dos du ravisseur : — « Va, misérable, dit le cavalier, si ce n'est la dévotion que tu as pour un Saint, je te passerais mon épée dans le corps ; porte ce mot de lettre à ton maître, qu'il n'attaque jamais une innocente ». Le valet rendit la liberté à Catherine ; et la Dame la prenant entre les bras la reconduisit jusqu'à la fontaine en lui recommandant de remercier Dieu, Notre Dame et saint Michel de cette heureuse délivrance.

Après des tribulations de toutes sortes, Catherine revenue à Quimper est assistée d'une manière merveilleuse par saint Corentin qui lui apparaissait comme un prélat vénérable, portant au cou une croix d'or, ou quelquefois revêtu des habits pontificaux. Or le 12 décembre 1642, Catherine étant à la porte de la cathédrale dès 3 heures du matin, la porte se trouva ouverte, et s'étant présentée à l'autel de Notre-Dame de Bulat, elle y trouva son « père consolateur » vêtu plus magnifiquement qu'à l'ordinaire ; « il avait une mitre très riche sur la tête, une crosse d'or, des gants rouges et une chape ; son visage était rayonnant d'une joie céleste ; devant lui se tenait une Dame d'un visage plein de douceur et d'une majesté surhumaine ; ses cheveux d'un blond doré étaient couverts d'un crêpe noir, la robe était blanche ; elle portait un chapelet à la ceinture et avait une jupe couleur de pêche qui lui couvrait les pieds, ses sourcils étaient comme deux fils d'or, ses lèvres vermeilles et ses joues roses et blanches. Catherine s'étant mise à genoux, son consolateur lui dit : « J'ai pris aujourd'hui les ornements de M. de Cornouaille, me reconnais-tu bien cependant ? » — « Comment ne vous reconnaitrais-je pas, vous qui m'avez fait tant de bien ! » — « Voici, poursuivit-il, la Dame qui t'avait donné autrefois une chemise devant l'autel de Notre-Dame de la Victoire ; étant venue le jour de la fête de saint Corentin elle a désiré te voir. » — Oui, ma fille, dit aussitôt la Dame, étant venue au pardon de

saint Corentin, j'ai désiré vous voir ; ayant appris que vous aviez l'honneur d'être aimée de mon père ! » — « Ya-t-il longtemps que vous êtes arrivée en cette ville ? reprit Catherine, où avez-vous logé ? » — « Je vins tard à Quimper, j'ai logé près de Saint-Corentin, me reconnaissez-vous bien ? » — « Oui certainement, Madame, c'est vous qui m'avez donné une chemise et ce don m'a porté bonheur. Mais permettez-moi de recommander à votre bienveillance le Père Bernard et son compagnon le Père Maunoir. » — « Je les connais, dit la Dame, et depuis longtemps ; ils ont commencé à faire honorer la mère de Dieu, ils me feront plaisir de se souvenir de moi devant l'autel de la Vierge, dites-leur qu'en leurs prédications et confessions ils exhortent un chacun à tenir une dévotion particulière et constante à la reine des cieux, car il est impossible qu'un vrai serviteur de Marie soit jamais damné. » — « Vous plairait-il, Madame, de voir mes Pères, repartit Catherine, ou voulez-vous que je les prie d'avoir le bonheur de venir vous voir ? » — « Non, je ne peux tarder, je ne fais que passer, ils me verront, mais ce ne sera pas de sitôt, ce sera avec mon père que voilà, maintenant je ne le peux, car mon père chez qui je demeure ne m'en a pas donné la permission. » — Catherine n'était pas hardie en la présence de cette Dame qu'elle n'avait encore vue qu'une fois, aussi son père consolateur lui dit : « Soyez donc plus hardie, Catherine, envers cette bonne Dame ; elle n'est pas superbe comme plusieurs demoiselles de Quimper ». — La Dame dit à Catherine qu'elle l'aimait puisqu'elle aimait la Sainte Vierge, et l'exhorta à être patiente et fidèle à Dieu, en même temps elle levait les yeux au ciel. Catherine en profita pour tirer à part le bon prélat pour lui demander : « Cette Dame vous est-elle parente ? » — « Madame, dit celui-ci, Catherine me demande si vous êtes de ma parenté. » — Puis se tournant vers Catherine : « Oui certes nous sommes parents, nous sommes toujours ensemble et je l'appelle ma mère. » — Catherine ne pouvait comprendre comment ce prélat qui était tout blanc, appelait sa mère, cette Dame qui semblait avoir 25 ans. Ca-

therine prit la hardiesse de demander à cette Dame d'où elle était. — « Je suis de bien loin, répondit celle-ci, aussi ne puis-je venir vous voir aussi souvent ».

« Après plusieurs exhortations de ces deux saints personnages, le jour était prêt de poindre, le prélat dit à Catherine, qu'il était temps qu'il allât se déshabiller afin de rendre les habits pontificaux à M^{sr} de Cornouaille..... ».

Au mois d'octobre 1644, Catherine étant allée en pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray, après la communion elle aperçut dans l'église sa bonne maîtresse accompagnée « d'une dame vénérable et d'un respectable vieillard habillé comme l'on représente d'ordinaire saint Joachim. Sa bonne maîtresse lui dit : « Vous étiez en peine de savoir d'où je suis, mais voici ma mère et mon père. » — Sainte Anne commença alors à exhorter Catherine à aimer Dieu et à souffrir pour son amour.

Catherine avait donné en offrande à sainte Anne tout l'argent de son voyage. Sa maîtresse lui demanda s'il lui en restait pour le retour ; et apprenant son dénuement elle ouvrit sa bourse et lui remit autant qu'elle en avait en entreprenant son pèlerinage.

Le jour où mourut Michel Le Nobletz, le 5 mai 1652, la bonne maîtresse vint visiter Catherine et dit en lui présentant un ecclésiastique tout rayonnant de gloire : « Voici mon grand ami Michel Le Nobletz, c'est un grand ami de la Vierge qui lui a obtenu trois belles couronnes. »

« Comme Michel Le Nobletz s'était mis à genoux, la Sainte Vierge lui dit : « Demandez, Michel, ce qu'il vous plaira, je tâcherai de l'impêtrer de mon fils. » — « Pardon, Madame, pour tous les infidèles ! » — « C'est beaucoup ! » — « Pardon pour ceux qui ont célé leurs péchés en confession et ont communie en mauvais état. » — « Mais ils ont profané le sang de mon fils ! Cependant nous obtiendrons pour eux des grâces pour se convertir ! » — « Pardon pour ceux qui se sont donnés corps et âme au malin esprit avec obligation de le servir à jamais ! » — « Vous êtes bien exigeant dans vos

demandes, cependant puisque vous le voulez j'en prierai mon divin fils. »

La Sainte Vierge par cette vision voulait faire connaître à Catherine la toute-puissance de son intercession, et comment elle ne pouvait rien refuser à ses amis, surtout lorsqu'ils l'implorèrent pour le salut des pécheurs.

Aussi, ajoute le Père Maunoir, il ne se peut dire avec quel zèle Catherine s'employait pour impétrer de Dieu les grâces nécessaires au succès des missions ! Une mission allait-elle commencer, aussitôt elle endurait des souffrances capables de la faire mourir ; tantôt son corps était tout glacé, tantôt brûlé par un feu tel que l'eau dont on voulait la rafraîchir, répandue sur ses membres ou sur son visage, s'évaporait comme si elle avait été jetée sur un fer rougi au feu.

Quelques jours après la mission, sa bonne maîtresse venait lui en donner des nouvelles pour l'inciter à recommander à Dieu cette œuvre et à souffrir pour obtenir de nouvelles conversions.

L'utilité et la valeur des souffrances demandées à certaines âmes pour obtenir des grâces extraordinaires de pardon pour les pécheurs ne peuvent mieux se démontrer que par le fait étonnant de la mort de Catherine à Ploaré, raconté par le vénérable Père Maunoir.

On est au 8 octobre 1663, Catherine est à Douarnenez et se meurt ; après avoir reçu les derniers sacrements, elle expire sans que les personnes chargées de la veiller s'en aperçoivent ; elles dormaient. Aussitôt son âme, conduite par la Sainte Vierge, a la vision des joies du paradis ; et Notre Dame lui montre également les peines du purgatoire et les tourments de l'enfer dont elle nous a laissé un récit saisissant digne du Dante. Au bout de quelques heures, la bonne maîtresse dit à Catherine qu'il fallait retourner sur la terre pour y souffrir encore quelque temps pour le salut des pécheurs et le soulagement des âmes du purgatoire. Catherine dut donc se résigner à revivre, mais non sans montrer une grande répugnance à rentrer dans ce corps glacé qu'elle avait

cru avoir quitté pour toujours. — « Enfin, dit-elle, puisque c'est la volonté de Dieu, rentrons dans cette prison de terre, que son nom soit béni. »

De fait Catherine vécut encore quatre ans dans la prière et la souffrance, pour mourir le 4 novembre 1667 à Saint-Guen, trêve de Mûr, où elle prêtait son concours aux Pères qui y donnaient la mission.

C'est ainsi que Notre Dame savait faire appel, pour l'œuvre des missions, à ses auxiliaires et à ceux qu'elle daignait appeler « ses grands amis », comme elle le disait elle-même le 14 octobre 1651, à Catherine Daniélou dans un cantique breton.

Tri mignon bras a meus er bed,	Evit doctor ha religius ebet,
Mignonet ha mignonezet,	An eil a anevezet ;
A c'henta, mestr Michel Nobletz	An trede a so e Castel.
Brassa servicher eus ar bed	Un arall c'hoas a meus ive.

« J'ai trois grands amis au monde. — Le premier est maître « Michel Nobletz, mon meilleur serviteur, d'entre les doc-
« teurs et les religieux ; — le second vous le connaissez bien
« (faisant allusion au Père Maunoir, directeur de Catherine) ;
« — la troisième est à Saint-Pol (ma servante Amice Picard).
« — J'en ai même choisi une quatrième que dans le moment
« je m'occupe à instruire et à former, (voulant parler de Ca-
« therine elle-même.) »



Mais Notre Dame ne comptait pas seulement sur ses amis et coopérateurs privilégiés, elle tenait à agir directement, elle-même, sur certaines âmes récalcitrantes pour les obliger en quelque sorte à profiter du bienfait de la mission. Les relations du Père Maunoir sont remplies du récit de ces interventions miséricordieuses de Marie, refuge des pécheurs.

A la mission de Plougastel-Daoulas, 1644, une jeune fille qui, depuis longtemps, était en état de péché, fut tellement

touchée par une des instructions, que son mouchoir fut tout imprégné de ses larmes. La nuit suivante elle se vit transportée devant le tribunal de Dieu. A droite se tenait la Sainte Vierge, saint Michel était à gauche avec des balances. La Mère de miséricorde à genoux devant Notre Seigneur lui dit : « Mon fils, faites grâce à cette jeune fille, ainsi qu'aux pauvres pécheurs, je vous en conjure par le lait dont je vous ai nourri ». — Le Souverain Juge demanda qu'on lui présentât les bonnes comme les mauvaises actions de cette âme. Aussitôt le démon jeta dans l'un des plateaux de la balance une quantité de serpents et de crapaux représentant les péchés commis. — « Mais où sont les mérites ? » dit Notre Seigneur à saint Michel. — « Hélas ! dit le saint Archange, je n'en vois pas d'autres que ce mouchoir rempli de larmes de la pécheresse » — « Eh bien ! dit le juge à la jeune fille, si tu veux demain purifier ton âme par une confession générale et prendre la résolution de changer de vie, moi en retour je te promets mon paradis. »

C'est ce qu'elle s'empessa de faire en remerciant saint Michel et la Vierge de leur protection.

A la même mission, comme les jeunes filles voisines de la chapelle Saint-Adrien s'étaient réunies près d'une croix pour chanter les cantiques ; au moment où elles entonnaient la Salutation angélique, une noble Dame vint s'asseoir au milieu d'elles, et, dès qu'elles eurent terminé, cette Dame leur dit : « Mes enfants, lorsque vous chanterez de nouveau cette prière ajoutez-y ces paroles :

*Mar quizit pedi evidomp
Birviquen collet ne vezomp.*

« Si vous voulez prier pour nous, ô Marie, nous ne périrons jamais. »

Deux de ces jeunes filles étaient surtout assidues à chanter les cantiques de la mission. Peu après, l'une d'elles vint à mourir ; et la sainte Vierge, lui apparaissant à ses derniers

moments, invita la malade à appeler sa compagne pour qu'elle partageât la faveur de cette visite. Celle-ci étant accourue, la sainte Vierge lui toucha la main, ce qui la remplit d'une grande joie. C'est elle qui raconta le fait, sept ans après, au Père Maunoir.

La même année 1644, à la mission de Dirinon, se trouvait un enfant très dévot à la Sainte Vierge, mais qui avait des habitudes vicieuses. Pendant son sommeil, il se voyait aller en pèlerinage à une chapelle voisine dédiée à Notre-Dame, lorsqu'à mi-chemin, près d'une grande croix, lui apparut un ange portant de la droite une hostie et de la gauche un calice. — « Ange de Dieu, comme vous estes beau, s'écria l'enfant, qui vous a envoyé ici ? » — « C'est la bienheureuse Vierge », dit l'ange. — « Emmène-moi avec toi. » — « Je ne le puis. » — « Je t'en conjure. » — « Je ne le puis. » — « Pourquoi ? » — « Dieu ne te laisserait pas entrer dans son palais. » — « Mais pourquoi ? » — « Parce que, depuis l'âge de sept ans, tu as pris de mauvaises habitudes, cependant la mission va finir, les Pères vont partir ; confesse-toi immédiatement, ne retombe plus dans ton péché, et un jour je viendrai te prendre pour te conduire avec moi au ciel. »

Vers l'an 1649, dans la région de la Cornouaille, voisine de Landerneau, vivait dans le désordre une jeune fille, qui, frappée de l'insistance que les missionnaires mettaient à recommander la dévotion à saint Corentin, prit l'habitude de réciter le *Pater*, trois fois par jour en son honneur. Une nuit qu'elle ne pouvait dormir, elle fut saisie de frayeur en voyant venir à elle une vénérable Dame accompagnée d'un prêtre. — « Rassurez-vous, lui dit la Dame, c'est votre Mère du ciel qui vient vous visiter avec saint Corentin. Le Père qui vous a appris à l'honorer viendra bientôt près d'ici prêcher la mission ; ayez soin de vous confesser à lui. » La jeune fille le lui promit ; et, dès lors, chaque nuit, elle entendait la sainte Vierge et saint Corentin lui chanter pendant une

heure environ quelques-uns des cantiques de la mission.

Peu après s'ouvrit la mission de Landerneau, et, sur la recommandation de la Sainte Vierge, elle se confessa au Père Maunoir; mais, hélas! sans une entière sincérité; et Notre-Dame lui apparaissant de nouveau lui en fit un reproche sévère : — « Retournez vous confesser, dit-elle; et, quand il y aurait cent pénitents autour du confessionnal du Père, il vous appellera et vous fera passer la première. » Ce qui eut lieu en effet dès le lendemain comme nous le rapporte le Vénérable lui-même.

Voyant cette puissance de Marie, les démons s'efforçaient par-dessus tout d'éloigner les âmes de la dévotion à la Mère de la miséricorde. Une jeune fille fut entraînée une nuit par un voisin à une de ces assemblées diaboliques où Satan se faisait adorer. Là on la fit renoncer à Dieu et au Christ; mais elle refusa positivement de renier la sainte Vierge, malgré les trésors et les plaisirs qu'on lui faisait entrevoir.

Le démon changeant alors de tactique menaça de la transporter et de l'abandonner à plus de mille lieues de sa demeure; il en vint même à la maltraiter jusqu'à effusion du sang; mais elle déclara qu'elle préférerait mourir que de renier la Mère de Dieu. Néanmoins, elle vit le démon inscrire son nom avec son propre sang sur ses infâmes tablettes; puis il lui donna comme compagnon deux autres démons, l'un sous la forme d'un jeune homme, l'autre semblant être une jeune fille de son âge. Tous deux la suivaient dans les champs où elle faisait paître ses brebis et la sollicitaient de toute manière à renoncer à la sainte Vierge. De plus, elle était maltraitée par sa mère, si bien que les malins esprits, pour être plus sûrs de la soustraire à la protection de Notre-Dame, la poussèrent au désespoir et l'aidèrent à se pendre à un arbre; ils lui avaient même passé la corde au cou, lorsqu'elle s'écria : « Sainte Vierge, assistez-moi. » Immédiatement apparut Notre-Dame qui mit en fuite les démons, coupa la corde, et reçut la pauvre fille à demi morte. L'ayant ranimée, elle

l'exhorta à se confesser immédiatement et à se munir d'une croix pour mettre en fuite ses ennemis, s'ils se représentaient. Et ainsi elle fut délivrée de cette affreuse obsession.

Dans des circonstances analogues, une autre jeune fille fut aussi entraînée au sabbat où on lui fit renoncer à Dieu, au Christ, à la sainte Vierge, à sainte Anne et à saint Corentin; son nom fut inscrit « sur un livre noir, avec du sang pris du doigt auriculaire de sa main gauche ». S'étant convertie et ayant fait une bonne confession à la mission de Saint-Guen (1649), les démons l'obsédèrent tellement jour et nuit que le Père Maunoir la conduisit à Quimper à M^{re} du Louet pour qu'il prononçât sur elle les exorcismes. Ce qui fut fait. Et cette fille avoua que les démons se plaignaient hautement du tort qui leur était fait par la confrérie du Rosaire et le Rosaire perpétuel.

La sainte Vierge aimait aussi à récompenser ses fidèles serviteurs en les disposant à une sainte mort.

A la mission de Plounévez-Quintin, Louise Cornec apprit avec le plus grand zèle les cantiques spirituels et la manière de réciter les quinze mystères du Rosaire; elle changea complètement de vie, renonça aux dentelles, à la soie, aux danses et récréations mondaines. Elle consacrait à la méditation une demi-heure le matin et autant le soir, priant surtout la Sainte Vierge et saint Corentin de lui accorder une bonne mort.

Or peu de mois après la mission, le 20 août 1649, jour de la fête de saint Bernard, comme elle récitait à genoux son chapelet dans le verger, une Dame pleine de majesté lui apparut, et lui dit : « Ma fille, dans quel but pries-tu ainsi ? » « Je récite, répondit-elle, tous les jours le rosaire pour obtenir une bonne mort, car j'ai appris dans la mission que les fidèles serviteurs de Marie obtiennent cette grâce ». — « C'est très bien cela, dit la Dame, mais ne me connais-tu pas ? » — « Non vraiment, je n'ai point cet honneur. » — « Je suis, ma fille, la mère de Dieu que tu salues tous les

jours ; ce que tu demandes, tu l'obtiendras aujourd'hui ; aujourd'hui tu viendras avec moi en paradis. Mais sois sans inquiétude, tu ne seras pas privée de la grâce des derniers sacrements ». Saint Corentin lui apparut également et lui donna la même assurance.

La Sainte Vierge avait averti Louise Cornec de demander pardon à ses parents, et, comme à ce moment sa mère s'avavançait dans le verger et voyait sa fille en larmes : — « Pourquoi pleures-tu ? dit-elle. — « Hélas ! ma chère mère, je dois aujourd'hui vous dire un dernier adieu, et je vous demande bien pardon de toutes les peines que je vous ai causées depuis que je suis au monde. » — « Qu'est-ce cela, ma fille ? tu n'es pas malade ! » — « Non, ma mère, mais voici près de moi la Sainte Vierge et saint Corentin, qui me disent que je dois mourir aujourd'hui ».

Comme elle semblait défaillir, sa mère la conduisit à la maison, où elle demanda également pardon à son père. — « Mais elle est folle », dit celui-ci. — « Non pas, reprit-elle, je sais parfaitement ce que je dis, faites venir le Curé pour qu'il m'administre les sacrements ». — Et comme celui-ci arrivait précipitamment, Louise lui dit : « Il n'est pas nécessaire de tant vous presser, je ne mourrai pas avant de les avoir tous reçus ».

Les voisins étaient accourus pour être témoins d'une mort si étrange. Louise sans s'émouvoir pria sa mère de réciter trois rosaires, l'un pour les âmes du purgatoire, le second pour les pécheurs, le troisième pour les agonisants ; puis, ayant demandé que son diplôme de membre de la confrérie du rosaire fût déposé dans son cercueil, elle expira en disant à sa Mère : « Ne pleurez pas, Dieu ne vous fait pas tort, il ne prend que son bien ». — Elle mourut ainsi dans les bras de la Sainte Vierge et de saint Corentin, et apparut ce même jour à Catherine Daniélou, lui annonçant sa joie de posséder le bonheur du ciel (1).

(1) *Vie de Catherine Daniélou*, par le P. Maunoir.

Ce rôle de la Sainte Vierge Mère de la divine grâce venant en aide aux missionnaires du XVII^e siècle nous est bien signifié par la vision qu'eut une personne de grande vertu lors de la mission de Lesneven en 1669 ; « étant ravie en esprit, et portée dans l'église de Notre-Dame du Folgoat dont elle était éloignée d'environ 17 lieues, elle vit des anges qui, ayant rempli cinq calices d'or du sang qui coulait de l'image du crucifix de cette église, allèrent le distribuer à cinq confesseurs occupés à la mission de Lesneven, puis retournèrent remplir les cinq mêmes calices du même sang, et le portèrent à cinq autres confesseurs, il n'y avait pour lors que dix missionnaires à cette mission qui en compta bientôt plus de vingt (1) ».

En dehors de cette intervention incessante de Marie à l'occasion des missions, nous pourrions citer d'autres effets de sa maternelle protection.

Les archives départementales (E. 110) possèdent un document assez curieux, faisant mention de la dévotion singulière qu'on avait au XVIII^e siècle à la prétendue lettre de la sainte Vierge écrite aux gens de Messine. Ce document est une lettre, datée du château de Kerjan, en Saint-Vougay, le 8 avril 1754, et adressée par M. de Coatanscour à son parent M. de Liscoet en son hôtel à Lesneven.

« Il vient de nous arriver ici (à Kerjan) un événement bien merveilleux. Je crois que vous connaissez *Carton*. Son fils, qui est mon valet de chambre, fut attaqué hier au soir d'une colique de *miserere* affreuse, avec des convulsions terribles, nous n'attendions que le moment de le voir expirer.

« Dans cette extrémité nous pensâmes à lui appliquer une copie de lettre que j'ai, qu'on prétend avoir été écrite par la sainte Vierge aux habitants de Messine pendant que saint Paul y prêchait l'Evangile.

« On promet aussi une messe à Notre-Dame de Berven. Comme il était plié en double, et dans l'agitation d'une des

(1) *Vie manuscrite de M. de Trémaria*, par le V. P. Maunoir.

plus rudès convulsions qu'il eût eue, on ne put lui appliquer la lettre que sur les épaules. Dans l'instant même il se redressa, et dit : qu'est-ce l'on m'a mis sur les épaules que je ne souffre plus : je suis guéri !

« Effectivement il le fût dès ce moment même. Sa tête demeura étonnée environ une demi-heure ; après quoi il rentra dans son état naturel. Et ce qu'il y a de plus singulier c'est que non seulement il ne lui a pas même resté la moindre impression des douleurs affreuses qu'il avait souffertes, mais il nous a servi hier et aujourd'hui à son ordinaire.

« Le comte de Kersauzon était ici, il n'a pas été témoin de ses douleurs que par le compte qu'on nous en venait rendre de moment en moment ; enfin on nous vint dire qu'il ne pourrait encore vivre un quart d'heure, il voulut aller dans sa chambre, et il y alla dans le moment même de la guérison miraculeuse, j'ose le dire car je ne crois pas qu'il y manque aucune circonstance d'un miracle véritable, j'ai cru que vous ne seriez pas fâché de savoir cet événement. »
— Coatanscour (1).

(1) *Copie de la lettre écrite par la Bienheureuse Vierge, en la cité de Messine, au temps où saint Paul prêchait l'Evangile.*

« Je, Marie, Vierge très humble, Mère de Jésus-Christ, Fils de Dieu, le Tout Puissant éternel, à tous ceux de Messine, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

« Vous avez entendu par les ambassadeurs envoyés à vous, comme, par la prédication de Paul apôtre vous avez reçu l'évangile, et annoncé le tout être véritable, et que le Fils de Dieu s'est fait homme et a souffert mort et passion pour le salut des hommes, et y celui vrai Christ et Messie, comme il est pareillement. Je vous prie de persévérer, vous promettant, et à toute votre cité, d'être toujours à votre garde auprès de mon Fils.

« *Marie Vierge, très humble servante, mère de Dieu.* »

Voici une note du XVIII^e siècle qui attribue à des officiers de marine l'introduction de cette dévotion à la lettre écrite par Notre-Dame aux gens de Messine.

« C'est feu M. des Nos*, lieutenant général des armées navales de Sa Majesté, qui a donné cette lettre. Il l'a toujours portée sur lui, de même que M. des Nos, capitaine de vaisseau ; et M. le chevalier des Nos, le cadet,

* En 1674, l'escadre de la marine française assista à la fête annuelle célébrée le 6 juillet, en l'honneur de la lettre de la Très Sainte Vierge, à Messine.

Le 12 juillet 1656, les notaires de Plouescat dressaient procès-verbal d'un fait propre à confirmer les fidèles dans leur dévotion au scapulaire du Mont-Carmel. « Par devant nous notaires de la juridiction de Kerouzeré, en notre tablier au bourg de Plouescat se sont présentés vénérables et discrets missire Ollivier Léon, Recteur du dit Plouescat, accompagné des sous-signants prêtres, gentilshommes et partie des habitants d'icelle paroisse, lesquels nous ont déclaré et affirmé par leur foi et serment que les uns faisant les obsèques en l'église de Plouescat du corps d'écuyer Laurent du Chastel vivant sieur du Pratbihan, le 3 d'avril 1656, les autres, savoir les gentilshommes et habitants assistant au dit convoi, avoir vu et remarqué que lorsque l'on faisait ouverture de la tombe par ordre de M. Thomas-Pierre du Chastel, sieur de L'Isle, et écuyer François Tribara, sieur de Pennaru, ce dernier s'estant mis au bout de la tombe, remarqua dans une pelle de terre qu'on jetait de la tombe quelqu'espèce d'étoffe, et ayant demandé au fossoyer de voir la dite pièce de terre où était la dite étoffe, l'ayant prise ès mains, trouva un scapulaire, autrement « petit habit », de la Sainte Vierge de Notre-Dame du Mont-Carmel, tel et de la façon que les religieux du dit ordre ont coutume de donner à leurs confrères ; mais cependant tellement gâté et sali par la terre qu'il le croyait tout pourri, jusqu'à ce que l'ayant secoué et frappé contre le banc et tiré par divers fois les attaches du dit scapulaire, trouva qu'il était entièrement sain et frais.

« Dès l'instant s'étant transporté chez lui, le dit scapulaire en main, l'ayant lui-même lavé dans une eau tiède, reconnu que c'était le même scapulaire qui avait été baillé et enterré avec le corps d'écuyer Goulven du Chastel vivant sieur de Mescuelen, fils d'écuyer Mathurin du Chastel, sieur de Ker-

qui a été à Messine en faisant les caravanes, manda que la dite lettre était dans une châsse d'argent, et qu'on y avait une dévotion singulière, étant un fait de tradition que cette lettre était une des raretés de cette ville et cité.

« Les MM. des Nos susnommés, après mille et mille dangers, sont morts dans leur lit, munis des sacrements de l'Eglise. »

hadennec, il y a quinze ans ; laquelle connaissance, le dit sieur Pennaru a eu par les moyens cy-après savoir : par l'étoffe qui fait le corps du dit scapulaire qui est de drap gris noir, chargé du nom de Jésus d'un bout avec le mystère de la Croix, et de l'autre bout du nom de Marie avec une croix dessus en broderie de soye d'orange. Le dit nom de Marie entouré d'une couronne en forme d'épine faite de soie verte, le tout couvert de taffetas de couleur d'Isabelle attachés avec deux attaches de laine minime. Le tout aussi frais et entier comme lorsqu'il fut baillé et enterré avec le corps du dit sieur de Mescuelen lors de son décès au logis de Demoiselle Françoise du Chastel, dame douairière de Kergomarch sa tante, lors demeurant en ce dit bourg.

« Après quoi le dit sieur Pennaru retourna incontinent dans l'église avant l'issue de la messe qu'on célébrait à l'intention du défunt sieur de Pratbian, dont l'enterrement se faisait pour lors, ayant le dit scapulaire en main, le fit voir aux soussignants, lesquels tout surpris d'une chose si extraordinaire, pour ne pouvoir comprendre comment une étoffe si mince se serait conservée tant d'années dans la terre sans être autrement altérée et viciée, attendu particulièrement que le bois de la chasse qui tenait le dit corps, le linceul qui l'enveloppait, et le corps même étaient consumés et réduits en poudre, ce qui a donné lieu de croire à un chacun que la conservation de ce scapulaire est l'effet de la puissance divine et de la bonté que la Sainte Vierge témoigne à l'endroit de ceux qui avec respect et révérence portent son saint habit dans la confrérie du Saint-Scapulaire de Notre-Dame du Carmel ».

« C'est la véritable déclaration que donnent les soussignants, en présence du R. P. Jean Le Borgne, religieux minime, demeurant à présent au couvent de Saint-Paul, et d'autant que le sieur de Pennaru, qui s'était saisi du dit scapulaire et l'avait gardé sur soi, mu d'un motif spécial de piété à l'endroit de Notre-Dame du Carmel de Saint-Paul, s'est démis en notre présence du dit scapulaire aux mains du R. P. Hy-

cinthe de Saint-Laurent, prieur du dit couvent de Saint-Paul, lequel s'en est saisi et l'a transporté au dit couvent pour servir de témoignage à la postérité, des faveurs que la Sainte Vierge obtient de Dieu pour ceux qui s'entrent dans la dite confrérie de Notre-Dame du Carmel. »

Dans les temps modernes, Notre-Dame nous a également ménagé ses faveurs, protégeant le pilote Trémintin, compagnon de Bisson en 1827 ; comme il apparaît d'une lettre écrite le 8 décembre 1856 par le Recteur de l'île de Batz à M. du Marchallach, vicaire général.

Dans cette lettre, le Recteur commence par transcrire le récit que le pilote Trémintin avait fait lui-même au vice-amiral H. de Rigny au sujet de la mort héroïque de Bisson, qui aima mieux faire sauter son navire que de se rendre ; puis il ajoute :

« ... Le brave pilote a toujours dit et répété, il proclame devant tout le monde qu'il n'a dû sa conservation qu'à la bonne Sainte Vierge, à Marie la Patronne des marins.

« Aussi c'est avec bonheur, Monsieur, qu'il atteste et certifie qu'après l'explosion du *Panayoti*, étant retombé dans la mer, sans connaissance, perdant son sang par ses blessures, une femme portant un enfant sur le bras lui apparut et lui dit : « Courage, courage, courage », mais sans prononcer son nom ; aussitôt il se relève sur l'eau, trouve sous sa main une amarre, a la présence d'esprit de s'en entourer le bras et est traîné sur le rivage par une des tartanes à laquelle tenait cette amarre.

« Une marque de la foi de M. Trémintin dans cette circonstance fut le signe de la croix qu'il commença avec son pistolet dont il venait de renverser un pirate, mais l'explosion ne lui laissa pas le temps de l'achever ».

Au bas de cette lettre Trémintin écrivait :

*Je ateste la vérité du fait rapporté ci-dessus. TRÉMINTIN,
Chevalier de la Légion d'honneur, île de Batz, le 8 décembre 1856.*

Le même Recteur ajoutait :

« L'église paroissiale actuelle a remplacé une ancienne chapelle dédiée à Notre-Dame du Bon-Secours, qui est demeurée patronne secondaire de la nouvelle église, elle est invoquée par les marins en danger ; il y a dans l'église un tableau représentant un navire battu par la tempête, au haut l'on voit l'image de Marie tenant l'Enfant Jésus dans ses bras et au bas est écrit : « Ex-voto donné par le sieur Le Moal, capitaine du navire l'*Espérance* de Roscoff, le 13 décembre 1785 ».

Dans l'île de Batz se voit l'ancienne chapelle de Notre-Dame du Penity, dans la partie est de l'île, voisine de l'antique église de Saint-Pol, l'une et l'autre ensevelies sous les sables, cette dernière est en partie découverte mais de l'autre il ne reste plus trace. La tradition rapporte qu'un habitant de l'île nommé Roué fut pris par des pirates algériens, chargé de fers et jeté dans un cachot pour attendre la mort ; il avait été fabriqué de Notre-Dame de Penity, et sans espoir pour la vie il recommandait son âme à celle qu'il avait servie tant de fois ; le soir la veille d'une fête de la Vierge il lui exprimait ainsi ses regrets : « itroun Varia Penity, me garie c'helohen ho servicha varc'hoas en ho ty. » La nuit pendant son sommeil, les portes du cachot s'ouvrirent et le lendemain il se réveillait dans la chapelle de Notre-Dame de l'île de Batz et déposait ses chaînes aux pieds de sa libératrice. Ce seraient ces chaînes qu'on voit actuellement dans l'église paroissiale de l'île.

On attribue à Notre-Dame de Pratcoulm plusieurs faveurs dont voici quelques-unes :

« Une femme qui vit encore, écrivait le Recteur en 1854, puisant de l'eau dans un puits très profond, y tomba sur la tête, se recommandant à Notre-Dame ; après avoir été au fond du puits elle reparut sur l'eau où elle resta quelques heures, et fut sauvée sans avoir éprouvé aucun mal. »

« Une autre femme, qui vit encore âgée d'environ 60 ans, languissait depuis très longtemps d'un mal pour lequel elle

avait consulté inutilement tous les médecins du pays ; voyant que les remèdes ne pouvaient la soulager, elle demanda de porter à la procession l'image de Notre-Dame de Pratcoulm, disant que, si on lui accordait cette grâce, elle serait sûrement guérie, ce qui se réalisa contre toute espérance humaine. »

« Un jeune homme de l'île de Batz tomba il y a quelque temps entre les mains de trois sauvages qui se préparaient à le tuer. On l'avait déjà déshabillé lorsque ce jeune homme âgé de 22 ans, second à bord de son navire, ne voyant plus d'espoir d'éviter la mort, se recommanda à la Sainte Vierge et quand les sauvages voulurent le frapper, leurs bras se paralysèrent et le jeune homme put éviter la mort ; aussitôt qu'il fut retourné à bord il écrivit à ses parents pour les prier de recommander une messe d'action de grâces dans la chapelle de Pratcoulm, ce qu'ils ont fait deux années de suite. »

« Un incendie menaçait de brûler une des plus belles fermes de la paroisse ; le feu avait brûlé le toit de l'écurie et le vent poussait la flamme sur la maison sans qu'on pût s'en approcher pour s'y opposer ; la maîtresse de la maison très dévote à Notre-Dame promet de donner à Notre-Dame de Pratcoulm deux pièces de 6 francs alors en usage, aussitôt les vents changèrent de direction et la maison fut sauvée. »

« Une mère, avec son fils âgé de 3 ans étant dans une grange, entendit un grand bruit et vit les murs qui s'écroulaient, elle se recommanda à Notre-Dame de Pratcoulm, le toit et les pierres tombèrent sur eux, on les crut mort et n'eurent pourtant aucun mal, le fils est aujourd'hui diacre ».

On pourrait multiplier ces citations en consultant les Recteurs qui ont le privilège de posséder quelqu'un de ces dévots sanctuaires à Notre-Dame.

Mais je voudrais dire un mot des témoignages de reconnaissance rendus à Marie dans nos contrées. Cette reconnaissance s'est traduite principalement par ce grand nombre de sanctuaires élevés en son honneur, nous en avons déjà donné un classement suivant les invocations adressées à Notre-Dame dans les litanies, nous insérons ici la nomenclature

aussi exacte que possible de ces sanctuaires suivant les divisions ecclésiastiques du diocèse, nous la ferons suivre d'un essai de classement par ordre chronologique, mais ici en dehors de documents positifs on ne peut donner qu'une date approximative, le style architectural n'indiquant le plus souvent qu'une restauration ou reconstruction du monument.

III

SANCTUAIRES DÉDIÉS A NOTRE-DAME DANS LE DIOCÈSE DE QUIMPER-LÉON

ARCHIPRÊTRÉ DE QUIMPER

VILLE DE QUIMPER.

La cathédrale, dédiée par saint Corentin à N.-D. de la Chandel- leur.

N.-D. du Guéaudet ou de la Cité.

N.-D. du Peniti, sous les allées de Locmaria.

N.-D. de la Miséricorde, à l'hôpi- tal Sainte-Catherine.

N.-D. du Paradis, attenante à l'é- glise de Saint-Mathieu ; elle servit de première chapelle aux dames Ursulines en 1624.

N.-D. du Calvaire, ancien Sémi- naire.

N.-D. de Bon-Secours, au collège.

N.-D. de Kerlot, monastère de Cis- terciennes, fondé d'abord à Plo- melin, puis à Quimper.

N.-D. de Pitié aux Ursulines.

Locmaria Quimper, fondée sous les Rois Bretons.

ERGUÉ-GABERIC.

N.-D. de Kerdevot, fondée au XV^e.

KERFEUNTEUN.

N.-D. de la Mère de Dieu ou de Lorette.

N.-D. de Kernilis.

N.-D. de Menfouez. N.-D. de Pi- tié.

PLOMBLIN.

N.-D. de Bodivit, ancienne pa- roisse.

PLUGUFFAN.

N.-D. de Grâces.

BRIEC.

N.-D. d'Ilijour.

LANDRÉVARZEC.

N.-D. de Quilinen.

LANDUDAL.

N.-D. de Populo.

LANGOLEN.

N.-D. de Pitié à Saint-Huel.

CONCARNEAU.

N.-D. du Portail.

N.-D. de Bon-Secours à la Croix.

N.-D. des Iles aux Glénans.

LANRIEC.

N.-D. de Lorette : paroisse.

TRÉGUNC.

N.-D. de Kerven.

DOUARNENEZ.

N.-D. du Juch.

PLOGONNEC.

N.-D. de Lorette.

POULLAN.

N.-D. de Kerinec du XIII^e.

ELLIANT.

N.-D. de Lorette ou N.-D. Auxi- liatrice.

ROSPORDEN.

N.-D. de Rosporden : paroisse.

SAINT-YVI.

N.-D. de Locmaria an Hent.

FOUESNANT.

N.-D. des Neiges à Kerbader.

BENODET.

N.-D. de Benodet : paroisse.

CLOHARS-FOUESNANT.

N.-D. du Drennec.

FORET-FOUESNANT.

N.-D. du Pénity.

N.-D. de la Forêt.

N.-D. de Kergornec.

GOUESNACH.

N.-D. de Bon-Secours.

N.-D. du Pénity.

CONGRÈS MARIAL

LABABAN.

N.-D. du Loch ou de Grâces.

PLONÉIS.

N.-D. de Grâces à la Boexière.

PLONÉOUR-LANVERN.

N.-D. de Languivoas XIV^e.

N.-D. de Bonne-Nouvelle.

N.-D. du Folgoet.

POULDREUZIC.

N.-D. de Penhors.

PLOZÉVET.

Chapelle N.-D. devenue église pa- roissiale en 1381.

PONT-CROIX.

N.-D. de Roscudon : paroisse.

CLÉDEN.

N.-D. de Pitié ou la Croix.

MEILARS.

N.-D. de Confort.

PLOGOFF.

N.-D. de Bon Voyage.

PONT-L'ABBÉ.

N.-D. des Carmes XIV^e.

N.-D. de Lambourg XIII^e.

COMBRIT.

N.-D. de la Clarté.

LOCTUDY.

N.-D. de Porzbihan XIII^e.

N.-D. de Croasiou.

PENMARCH.

N.-D. de la Joie.

PLOBANNALEC.

N.-D. de Tréguideau.

PLOMEUR.
 N.-D. de Tréminou.
SAINT-JEAN TROLIMON.
 N.-D. de Tronoan.
 N.-D. de Kerdévet.
TRÉMÉOC.
 N.-D. du Rosaire.

ARCHIPRÊTRE DE BREST

SAINT-LOUIS.
 N.-D. de Délivrance.
 N.-D. de la Miséricorde.
 N.-D. de Bon-Secours.
LES CARMES.
 N.-D. du Carmel.
 N.-D. du Château.
SAINT-SAUVEUR.
 N.-D. de Recouvrance.
 N.-D. de Kerbonne.
LAMBÉZELLEC.
 N.-D. d'Espérance.
 N.-D. de Kerinou.
 N.-D. du Carmel.
 N.-D. de Bon-Secours.
BOHARS.
 N.-D. de Grâces à Loquillau.
GOUESNOU.
 N.-D. de Lorette.
DAOULAS.
 N.-D.-Abbaye.
 N.-D. des Fontaines.
PLOUGASTEL-DAOULAS.
 N.-D. de la Fontaine Blanche.
 N.-D. de Bon Voyage (passage).

HÔPITAL-CAMFROUT.
 N.-D. de Bon Voyage : paroisse.
IRVILLAC.
 N.-D. de Coatnan ou de Lorette.
 N.-D. de Délivrance.
RUMENGOL.
 Notre-Dame : paroisse.
SAINT-ELOY.
 N.-D. du Fresq.
SAINT-URBAIN.
 N.-D. de Pitié à Trévarn.
LANDERNEAU.
 N.-D. de la Fontaine Blanche.
 N.-D. des Anges.
DIRINON.
 N.-D. de l'Assomption, à Kerliézec.
GUIPAVAS.
 N.-D. du Run.
PENCRAN.
 N.-D. de Pitié.
LE RELECQ.
 N.-D. du Relecq : paroisse.
TREMAOUÉZAN.
 N.-D. de Tremaouézan : paroisse.
LANNILIS.
 N.-D. de Troberou.
 N.-D. de Poulfozou.
 N.-D. de Kerguistin.
 N.-D. de Coum ou du Tavay.
 N.-D. de Bonne-Nouvelle.
 N.-D. de Consolation au Roual.
GUISSÉNY.
 N.-D. de Brendaouéz.

L'Immaculée Conception (cimetière).
 N.-D. de Penfeunteun.
LANDÉDA.
 N.-D. des Anges.
 N.-D. de Penfeunteun.
PLOUGUERNEAU.
 N.-D. du Grouanec.
 N.-D. du Traon ou du Val.
 N.-D. de Délivrance, au cimetière.
LESNEVEN.
 N.-D. fondée au XII^e siècle.
LE FOLGOAT.
 N.-D. du Folgoet, XIV^e : paroisse.
KERLOUAN.
 N.-D. de Bonne Nouvelle.
 N.-D. du Croazou.
KERNOUES.
 N.-D. de la Clarté.
PLOUIDER.
 N.-D. de Pont du Chastel.
 N.-D. de Dervennou (des Chênes).
ILE DE OUESSANT.
 N.-D. d'Espérance.
 N.-D. : église paroissiale en 1393.
PLABENNEC.
 Locmaria Lan.
 Locmaria Lannennec.
 N.-D. de Lesquelen.
 N.-D. du Folgoet.
KERSAINT-PLABENNEC.
 N.-D. de Grâces à Lanvelar.
LANARVILY.
 N.-D. du Moguer.

BOURBLANC.
 N.-D. Eglise paroissiale.
MILIZAC.
 N.-D. de Pitié ou Keranflech.
LANDUNVEZ.
 N.-D. de Bon-Secours à Kersaint Tremazan.
GUIPRONVEL.
 N.-D. de Bonne Nouvelle (paroisse).
PLOUGUIN.
 N.-D. de Pitié à Kerozval.
BRELÈS.
 N.-D., Paroisse.
PORSPODER.
 N.-D., Eglise paroissiale.
TRÉGLONOU.
 N.-D., Eglise paroissiale.
LA MARTYRE.
 N.-D. de la Martyre : paroisse.
LA ROCHE.
 N.-D. de Pont-Christ.
SAINT-RENAN.
 N.-D. de Liesse, devenue église paroissiale.
LE CONQUET.
 N.-D. Auxiliatrice, maison de dom Michel.
 N.-D. de Poulconq.
ILE MOLÈNES.
 Paroisse et chapelle du cimetière.
LOCMARIA-POUZANÉ.
 Eglise paroissiale Notre-Dame.

PLOUARZEL.

N.-D. de Trezien.
N.-D. de Kerrien.

PLOUGONVELIN.

N.-D. de Grâces, près Saint-Mathieu.

PLOUZANÉ.

N.-D. de la Botdonou.

PLOUMOGUER.

N.-D. du Quenquis.

TRÉBABU.

N.-D. du Val.

ARCHIPRÊTRE DE
CHATEAULIN

CHATEAULIN.

N.-D. du Château.
N.-D. de Kerluhan.
N.-D. de Pitié (ancien cimetière).

CAST.

N.-D. de Quillidouaré.

LOCRONAN.

N.-D. de Bonne-Nouvelle.

QUEMENEVEN.

N.-D. de Kergoet.

PLOMODIERN.

Sainte Marie du Menez horm.

PLONEVEZ-PORZAY.

N.-D. de la Clarté.

CARHAIX.

N.-D. du Frouit.
N.-D. de Grâces (Hôpital).
N.-D. du Château (Ba Ma oppidi).

CLEDEN-POHER.

N.-D. de l'Assomption (Eglise paroissiale).

N.-D. du Mur ou du Moustoir.

KERGLOFF.

N.-D. de Bon-Secours.

POULLAOUEN.

N.-D. de Pitié.
N.-D. des Anges ou du Paradis,
au cimetière.

SPEZET.

N.-D. du Gran.

CHATEAUNEUF-DU-FAOU.

N.-D. des Portes XV^e.
N.-D. du Vieux-Marché.

COLLOREC.

N.-D. Paroisse.

CORAY.

N.-D. de Garnilis.

LANDELEAU.

N.-D. de Lanlach.

LAZ.

N.-D. (au bourg).

LEUHAN.

N.-D. de Penanvern.
N.-D. de Goulet-Leuhan ou du
Mur.
N.-D. de Lourdes.

SAINT-THOYS.

N.-D. de la Roche ou des Anges.

TRÉGOUREZ.

N.-D. de Ponthouar.

CROZON.

N.-D. de Porz Salud.

ARGOL.

N.-D. de Rochemadou.

CAMARET.

N.-D. de Rocamadour.

LANDEVENNEC.

N.-D. Eglise paroissiale.
N.-D. du Folgoet.

HUELGOAT.

N.-D. des Cieux.

LOCMARIA BERPIEN.

N.-D. de Bonne-Nouvelle (paroisse).

SCRIGNAC.

N.-D. de Coatquéau.

PLEYBEN.

N.-D. de Gars Maria.
N.-D. de Lannelec.
N.-D. de Guernilis.

BRENNILIS.

N.-D., Eglise paroissiale.

EDERN.

N.-D. de Hellen.
N.-D. de Lannien.
N.-D. de Niver.

GOUZEC.

N.-D. des Fontaines.
N.-D. de Tréguron (des Trois
Couronnes, Rosaire).

LENNON.

N.-D. de Knéchguen.

LOQUEFFRET.

N.-D. de la Croix.
N.-D. de Lanvoy.

ARCHIPRÊTRE DE MORLAIX

MORLAIX.

N.-D. du Mur.
N.-D. des Fontaines (Carmélites).
N.-D. du Calvaire (Calvairiennes).
N.-D. de Pitié (Ursulines).
N.-D. des Vertus à Saint-Martin.
N.-D. de la Salette.

PLOUJEAN.

N.-D., Eglise paroissiale.
N.-D. Bon-Secours Traonfeunteu-
niou.
N.-D. Grâces à Suchiniou.

PLOURIN.

N.-D. Paroisse.

LANMEUR.

Lanmeur Kernitroun : XII^e siècle.

GARLAN.

N.-D. Paroisse.
N.-D. de Kervezec.
N.-D. du Bois de la Roche.

GUIMAE.

N.-D. des Joies.

LOCQUIREC.

N.-D. de Lingoué.

PLOUGASNOU.

N.-D. de Pitié à Pontplancoët.
Oratoire de N.-D. de Lorette.

PLOUIGNEAU.

N.-D. de la Clarté.
N.-D. du Mur.
N.-D. de Luzivily.

SAINTE-THÉGONNEC.

N.-D. de Guir-Sicour, paroisse.

LE CLOITRE SAINT-THÉOGNEC.

N.-D., la Paroisse.

PLOUNEOUR-MENEZ.

N.-D. du Relecq.

N.-D. Locmaria.

TAULÉ.

N.-D. de Penzé.

CARANTEC.

N.-D. de Callot.

N.-D. du Froul.

N.-D. des Sept-Douleurs (Kerom-
nès).

ARCHIPRÊTRE DE SAINT-POL
DE LÉON

SAINT-POL.

N.-D. de Cahel, Cathédrale.

N.-D. du Creisker.

N.-D. des Carmes.

N.-D. Guir-Sicour, Ursulines.

N.-D. de Confort (Cimetière).

Près de Moustier-Pol, Chapel-
Pol : oratoire dédié à N.-D. de
Bonne-Nouvelle, à Lagatvran.

N.-D. de Bonne-Nouvelle, Prat-
cuiq.

N.-D. de Lorette, près les Carmes.

N.-D. de Kersaliou, N.-D. de la
Clarté.

ILE DE BATZ.

N.-D. du Penity sous les Sables.

N.-D. de Bon-Secours.

ROSCOFF.

N.-D. de Croaz-Batz : paroisse.

PLOUÉAN.

N.-D. de Lopreden.

N.-D. de Kerellon.

PLOUGOULM.

N.-D. de Prateoum.

N.-D. de Larchantel.

LANDIVISIAU.

N.-D. de Brelevenez.

N.-D. du Mur.

N.-D. de Lourdes.

BODILIS.

Notre-Dame. Paroisse.

LAMPAUL-GUIMILLIAU.

Notre-Dame : paroisse.

N.-D. de Bon-Secours (Cimetière).

PLOUESCAT.

N.-D. de Kerezean.

PLOUNEVEZ-LOCHRIST.

N.-D. de Guermeur, XIV^e.

N.-D. de Bonne-Nouvelle.

N.-D. de Paix.

N.-D. de Pont-Christ.

PLOUZEVEDÉ.

N.-D. de Berven.

N.-D. du Penity.

PLOUGAR.

N.-D. de Kerosily.

CLÉDER.

N.-D. de Brelevenez.

N.-D. de Kergournadec'h ou N.-D.
d'Espérance.

PLOUVORN.

N.-D. de Lambader.

N.-D. de Pitié à Kergoulouarn.

ARCHIPRÊTRE DE
QUIMPERLE

QUIMPERLÉ.

N.-D. Bonne-Nouvelle ou du Re-
clus.

N.-D. de l'Assomption (Paroisse)

N.-D. de Pitié, Ursulines.

N.-D. de Bon-Secours (Goreker).

GUILLIGOMARCH.

N.-D. de la Clarté.

LOCUNOLÉ.

N.-D. du Folgoet.

REDENÉ.

N.-D. de Lorette (Paroisse).

BANNALEC.

N.-D. du Folgoet (Paroisse).

N.-D. des Neiges.

N.-D. de Lorette.

Locmaria de la Véronique (1413).

KERNEVEL.

N.-D. du Moustoir.

MELGVEN.

N.-D. de Coat-an-Podou.

N.-D. de la Vîetpire.

N.-D. de Grah an Goal.

N.-D. de Bonne-Nouvelle.

RIEC.

N.-D. de Trémor.

N.-D. de Trebellec.

N.-D. de Gouelet-Riec.

N.-D. Lojan.

MOELAN.

N.-D. de Lanriot.

N.-D. de Trémorvezen ou des
Trois-Maries.

NIZON.

N.-D. de l'Annonciation au Plessis.

N.-D. de Trégornet.

N.-D. de Trémalo.

SCAËR.

N.-D. de Plag Scaër.

N.-D. de Penvern.

N.-D. de la Mercy.

QUERRIEN.

N.-D. de la Clarté.

N.-D. de Bonne-Nouvelle.



ORDRE CHRONOLOGIQUE
DES SANCTUAIRES DÉDIÉS
À NOTRE-DAME

VI^e, VII^e siècles.

Saint-Corentin, Cathédrale.

Saint-Pol-de-Léon, Cathédrale.

N.-D. de Callot.

N.-D. de Creisker, Saint-Guévroc.

Rumengol, Saint-Guérolé.

Daoulas, Saint-Jahoua.

Braspartz, Saint-Jahoua.

N.-D. du Relecq Gerber.

N.-D. de Lesquelen, Plabennec,

Saint-Tenenan.

N.-D. du Run Guipavas, Saint-Thu-
don.

Locmaria in aquilonia Civitate.

N.-D. du Château à Brest.

N.-D. du Penity, île de Batz.

XII^e siècle.

N.-D. de Relecq Kerhupn (croi-
sade).

- N.-D. de Trézien, Plouarz.
 N.-D. de la Joie, Guimaec (croisade).
 N.-D. de Bodivit.
 N.-D. de Benodet (Saint-Thomas).
 N.-D. de Roscudon, Pontcroix.
 N.-D. de Lesneven.
 N. D. de Quilinen, Landrevarzec (croisade).
 N.-D. de Ploujean (Saint-Melaine).
 N.-D. de Saint-Maurice, Carnoët.
 N.-D. de Pontcrist-Plounévez, Lochrist.
 N.-D. de Lambourg, Pont-l'Abbé.
 Kernitron Lanmeur.
 N.-D. du Reclus, Quimperlé.
- N.-D. de Coatquéau Scrignac, 1388.
 N.-D. de l'Hôpital à Léon, 1387.
 N.-D. de Tronoan, Saint-Jean-Trolimon.
 N.-D. de Pontcrist, Plounévez-Lochrist, 1387.
 Ti mam Doué, Kerfeunteun.
 N.-D. des Carmes, Pont-l'Abbé.
 N.-D. de l'Hôpital, Camfrout.
 N.-D. de *Rupe amatoris*, en Mélé-nac. (En Mellac ou Camaret ?)
 N.-D. de Brèles, 1381.
 N.-D. de Porzbihan, Loctudy.
 N.-D. de Pratecoulm, Plougoulm.
 N.-D. de Lambader, Plouvorn.
 N.-D. de Plozevet, 1381.

XIII^e siècle.

- N.-D. de Kerinec, Poullan.
 N.-D. des Fontaines, Morlaix.
 N.-D. du Mur, Morlaix, 1295.
 N.-D. de la Martyre.
 N.-D. du Guéodet, Quimper.
 N.-D. de Rosporden.
 N.-D. de l'Assomption, Quimperlé.

XIV^e siècle.

- Locmaria Lan, Plabennec.
 N.-D. de Lannelec, Pleyben.
 N.-D. de Languivoez, Plonéour Lanvern, 1386.
 N.-D. de Trezmonou, Plomeur 1380.
 N.-D. du Guermeur Plonévez-Lochrist, 1393.
 N.-D. de Porspoder, 1381.
 N.-D. de Recouvrance, Brest, 1385.
 N.-D. des Carmes, Léon, 1376.
- N.-D. de Kersaint Plabennec.
 N.-D. du Bourgblanc.
 N.-D. de Kersaint, Trémazan.
 N.-D. de Tréglonou.
 N.-D. de Liesse, Saint-Renan.
 N.-D. de Poulconq, Conquet.
 N.-D. de Grâces, Plougonvelin.
 N.-D. de Kergoat, Quéménéven.
 N.-D. du Château, Carhaix.
 N.-D. du Vieux-Marché, Château-neuf.
 N.-D. de Collorec.
 N.-D. du Folgoet.
 N.-D. de Penzé Taulé.
 N.-D. de Confort (inter duo ossaria) Saint-Pol.
 N.-D. de Croaz batz, Roscoff.
 N.-D. de Bodilis.
 N.-D. de Coatanpodou, Melgven.
 N.-D. de Bonne-Nouvelle, Melgven.

- N.-D. de Plâç-Scaër, Scaër.
 N.-D. de Lanriot, Moëlan.
 N.-D. de Kerdevot, Ergué Gabéric.
 N.-D. de Locrenan.
 N.-D. des Portes, Châteauneuf.
 N.-D. de Brennilis.
 N.-D. de Trémaouézan.
 N.-D. de la Fontaine Blanche, Plogastel-Daoulas.
 N.-D. de la Fontaine Blanche, Landerneau.
 N.-D. du Grouanec Plouguerneau.
 N.-D. de Penhors Pouldreuzic.
 N.-D. de la Roche, Saint-Thois.
 N.-D. de Kerguistin, Lannilis.
 N.-D. du Portail, Concarneau.
 Locmaria an Hent, Saint-Yvy.
 N.-D. de Kerdevot, Saint-Jean-Trolimon.
 N.-D. de Brendaouez, Guisseny.
 N.-D. des Anges, Landéda.
 N.-D. du Pont du Chastel, Plouider.
 Locmaria Lanvenec, Plabennec.
 N.-D. de Berven Plouzévé.
 Locmaria Veronique, Bannalec (1493).
- Locmaria Plouzané.
 N.-D. de Kerrien, Plouarzel.
 N.-D. du Val, Trébabu.
 N.-D. de l'Assomption, Clédén-Poher.
 N.-D. des Anges ou du Paradis, Poullaouen.
 N.-D. de Garnilis, Coray.
 N.-D. de Lannach, Landeleau.
 N.-D. de la Croix, Loquéffret.
 N.-D. de Bonne-Nouvelle, Prat-cuicq, Saint-Pol.
 N.-D. de Lopreden, Plouénan.
 N.-D. de Kerellon, Plouénan.
 N.-D. de Brelevenez, Landivisiau.
 N.-D. de Kergournadech, Cleder.
 N.-D. du Folgoat, Bannalec.
 N.-D. de Trogoal, Clohars Cornovet.
 N.-D. de la Forêt, Fouesnant.
 N.-D. des Trois-Fontaines, Gouézec.
 N.-D. de Populo, Landudal, 1539.
 N.-D. de Confort, Meylars, 1528.
 N.-D. du Cran, 1550, Spézet.
 N.-D. de Quillidoaré, Cast.
 N.-D. de Kérinou-Lambézellec, 1530.

XVI^e siècle.

- N.-D. du Juch.
 N.-D. de la Clarté, Combrit.
 N.-D. de Coatnan, Irvillac.
 N.-D. du Fresque, Irvillac.
 N.-D. de Pitié, Trévarn, Saint-Urbain.
 N.-D. du Moguer, Lanarvily.
 N.-D. de Pitié, Milizac.
 N.-D. des Sept-Douleurs, Coat-méal.
- N.-D. de Dervennou, Plouider.
 St^e M^{ie} du Menez-Hom, 1574.
 N.-D. de Pencran.
 N.-D. de Berrien.
 N.-D. de la Joie, Penmarch.
 N.-D. des Vertus, Saint-Martin, Morlaix, 1545.
 N.-D. de Larchantel, Plougoulm.
 N.-D. du Penity, Quimper.
 N.-D. du Paradis, Saint-Mathieu, Quimper.

N.-D. de Lojan, Riec.
N.-D. de Gouelet, Riec.
N.-D. de Tremalo, Nizon.
N.-D. de Tremorvezan ou des
Trois-Maries, Nevez.
N.-D. de Tregornec, Nizon.

XVII^e siècle.

Ursulines de Quimper.
» de Quimperlé.
» de Landerneau.
» de Morlaix.
» de Saint-Pol de Léon.
» de Pontcroix.
Calvaire de Quimper.
» de Morlaix.
Carmélites de Morlaix.
N.-D. de Bon-Secours, collège de
Quimper.
N.-D. de Kerlot, Quimper.
N.-D. de Kernilis, Kerfeunteun.
N.-D. de Menfouez, »
N.-D. de Grâces, Pluguffan.
N.-D. de l'Hôpital, Carhaix.
N.-D. de la Miséricorde, Hospita-
lières, Quimper.
N.-D. d'Ilijeour, Briec.
N.-D. de Pitié St-Huel, Landudal.
N.-D. de Bon-Secours à la Croix-
Concarneau.
N.-D. de Lorette, Lanriec.
N.-D. de Lorette Plogonnec.
N.-D. des Neiges, Kerbader-Foues-
nant.
N.-D. du Peniti, Forêt-Fouesnant.
N.-D. de Kergornec, Forêt-Foues-
nant.
N.-D. du Peniti, Gouesnac'h.
N.-D. du Loc'h, Lababan.

N.-D. de Grâces, Boissière-Plo-
néis.
N.-D. de Pitié, Keroual-Plou-
guin.
N.-D. de Pitié, Keranflech-Mi-
lizac.
N.-D. de Pitié, Keruzaouen-Plou-
rin.
N.-D. de Pitié, Poullaouen.
N.-D. Auxiliatrice, Conquet (Dom
Michel.
N.-D. du Frouit, Carhaix.
N.-D. de Pennavern, Leuhan.
N.-D. de Gouelet, Leuhan.
N.-D. de Ponthouar, Trégourez.
N.-D. de Porzs salud, Crozon.
N.-D. du Folgoat, Landévennec.
N.-D. des Cieux, Huelgoat.
N.-D. de Hellen, Edern.
N.-D. de Lannien, Edern.
N.-D. du Niver, Edern.
N.-D. de Treguron, Gouezec.
N.-D. de Succiniou (De Grâces),
Ploujean.
N.-D. de Traonfeunteniou, Plou-
jean.
N.-D. de la Clarté, Plouigneau.
N.-D. de Guir-Sicour, St-Thégon-
nec.
N.-D. du Cloître, St-Thégonnec.
N.-D. de Lorette, St-Pol.
N.-D. de Kersaliou, St-Pol.
N.-D. de Kergoulouan, Plouvorn.
N.-D. de Brelevenez, Cléder.
N.-D. de Lorette, Redené.
N.-D. du Folgoat, Locunolé.
N.-D. de la Clarté, Guilligomarch.
N.-D. de Creach-an-Goal, Melgyen.
N.-D. de la Clarté, Querrien.

N.-D. de Bonne-Nouvelle, Quer-
rien.
N.-D. de Trémor, Riec.
N.-D. de Trebellec, Riec.
N.-D. de Penvern, Riec.
N.-D. de la Mercy, Scaër.
N.-D. du Folgoat, Ploneour-Lan-
vern.
N.-D. de Pitié, la Croix, Cléden
Cap-Sizun.
N.-D. de Lannourec, Bonne-Nou-
velle, Goulien.
N.-D. de Bon-Voyage, Plogoff.
N.-D. de Croasiou, Locudy.
N.-D. de Tréguideau, Plobannalec.
N.-D. du Rosaire, Treméoc.
N.-D. du Carmel, Brest.
N.-D. de Grâces, Bohars.
N.-D. des Fontaines, Daoulas.
N.-D. de Lorette, Gouesnou.
N.-D. de Bon-Voyage, passage,
Plogastel-Daoulas.
N.-D. du Coum ou Tavay, Lannilis.
N.-D. de Penfeunteun, Landéda.
N.-D. de Bonne-Nouvelle, Ker-
louan.
N.-D. de la Clarté, Kernouez.
N.-D. du Croazou, Kerlouan.
N.-D. du Folgoat, Plabennec.
N.-D. de Bonne-Nouvelle Gui-
pronvel.
N.-D. du Folgoat, Landerneau 1669.

IV

FONDATIONS

Après les sanctuaires élevés à Marie nous devons citer, comme témoignages de notre reconnaissance envers elle, les largesses, dons par testaments et fondations en son honneur dans la suite des âges.

Sujet des plus vastes qui pourrait se rattacher à la notice spéciale consacrée à chacun des sanctuaires. Les archives publiques et particulières offrent une source abondante de renseignements pour cette étude. Donations princières à l'occasion de la fondation des monastères, des églises, des chapelles, notamment pour Notre-Dame du Folgoat, Notre-Dame du Mur, Notre-Dame du Creisker, etc.

En dehors de ces largesses déjà signalées, en voici quelques autres moins connues :

1414. Don à Notre-Dame de la Cité d'une maison à Quimper, par Daniel Ansquer (G. 24).

1439. *Johannes monachus*, le Moine ou Manac'h, fonde un obit en l'église de Notre-Dame de la Cité, et donne par testament 2 # de cire à l'église de Notre-Dame de Kerzevot en Ergué-Gabéric, et à l'église nouvellement érigée à Locrenan en l'honneur de Notre-Dame.

1462. L'Evêque de Léon, Philippe de Coetquis, fait une fondation à l'église de Notre-Dame du Mur, Morlaix (G. 132).

1467. Jean de Richemont fait plusieurs legs à Notre-Dame du Mur et à Notre-Dame de la Fontaine, Morlaix (G. 276).

1477. Donation de 12 den. de rente sur le manoir de Penancoet à Cuzon, à Notre-Dame du Guédet (G. 24).

1478. Autre donation de 6 s. 8 den. de rente à Notre-Dame du Guédet par Meance Coulon (G. 105).

1493. Testament du sieur de Coatmenech, faisant des legs au Folgoat, à Notre-Dame de Lesneven, Notre-Dame du Pont-Chastel, Notre-Dame des Carmes à Léon, et à Notre-Dame de Creisker, etc., etc.

1304. Procuration est donnée par Jean Silgny, prêtre, vicaire de Notre-Dame de Caël à Saint-Pol, et chapelain de la chapellenie de la Vierge à Notre-Dame de Creisquer — du 4 juin 1304 — la construction de cette chapelle était donc antérieure à cette époque (G. 124).

1376. A l'occasion de l'anniversaire de Geoffroy Le Marchec, chanoine de Quimper, le Chapitre s'oblige chaque jour après vêpres, excepté le samedi à réciter l'antienne *Salve Regina*, et le samedi à se rendre en procession à l'autel où est l'image de Notre-Dame du Marché au Blé, où l'on chantera l'antienne de saint Corentin. Cet autel se trouvait où est actuellement la chapelle Saint-Roch.

Le 9 février 1489 (n. s.) Guillaume David, chanoine, fonde une chapellenie perpétuelle d'une messe par semaine en l'honneur de la Sainte Vierge, qui sera dite sur l'autel de saint Benoît, et il donne au chapelain titulaire la maison qu'il habite à Quimper (G. 92).

1516. Antoine du Perrier, sieur de Coetcanton, fonde une chapellenie dans la chapelle de Kenech-an-goal en Melgven (G. 134).

1521. Présentation de chapellenie de Notre-Dame de Pitié à Landivisiau présentée par le sieur de Balanant (G. 168).

1526. 27 avril. Le chapitre de Quimper érigea en chapellenie perpétuelle certaine fondation d'une messe basse tous les vendredis à être célébrée en la chapelle de Notre-Dame de Kergoat en Quémenéven, dont est fondatrice Marguerite Le Héno, et premier titulaire M. Alain Ballé.

1533. Fondation d'une chapellenie en la chapelle de Notre-Dame de Roscudon à Pontcroix, par Constance Le Dimanach (G. 107).

1535. Chapellenie desservie par sept prêtres, *super altare majus intemeratæ virginis*, à Poullaouen.

1607 15 mars. Le sieur de Trélen fonde une messe à note chaque fête de Notre-Dame dans la chapelle de Notre-Dame de Bonne Nouvelle ou de Trélen en l'église de Plonéour-Lanvern (G. 530).

1615. M. du Marc'hallach, recteur primitif de Plonéis, y fonde un office pour toutes les fêtes de Notre-Dame.

Plusieurs de ces fondations sont faites en l'honneur des différents mystères de Notre-Dame.

Le 13 septembre 1290, Nicolas IV accorde des indulgences à ceux qui visiteront l'église de Sainte-Croix de Quimperlé, le jour de la fête de la Sainte-Croix et de l'Assomption de la Vierge, ainsi que pendant l'octave de ces fêtes.

1319 29 juin. Indulgences en l'église cathédrale de Saint-Pol aux fêtes de la Nativité de Notre-Dame et de l'Assomption.

1477. Chapellenie de la Conception de Notre-Dame fondée depuis de longues années à la cathédrale de Saint-Pol.

1562. François de Parcevaux, archidiacre d'Acre, chanoine, vicaire général de Léon, recteur de Plounéventer et de Plou-

guerneau, fonde sept messes en l'honneur de Notre-Dame aux fêtes de la Purification, Annonciation, Visitation, Assomption, Nativité, Présentation et Conception Notre-Dame (r. E. 81.).

1629. Fondation à Notre-Dame de Callot de messes à dire aux jours de la Nativité, Conception, Purification, Annonciation et Assomption de Notre-Dame.

1652. Fondation d'une lampe devant l'autel de Notre-Dame de la Victoire à Quimper par M. le Marquis de Molac, gouverneur de Quimper « cette fondation sera gravée sur une plaque de cuivre et mise aux pieds de la grande image de la Vierge ». (G. 111).

1666. Laurent Brezel, recteur de Plouzévédé (depuis 1651), donne une rente de 6 # pour un service solennel le jour de Notre-Dame des Neiges en la chapelle de Berven.

Le 3 août 1668. Le Roi écrivit à l'Evêque de Léon : « Ayant toujours eu une dévotion très particulière envers la Sainte Vierge, je n'ai pas voulu seulement que la fête de la Conception soit de précepte, mais qu'elle fût solennellement fêtée avec octave ».

Quelques formes de dévotion envers Notre-Dame.

Respect pour ses fêtes. — Une des premières lettres de Jean V (1405) fut un mandement « aux officiers de Cornouaille de transmuier les foires qui estoient tenues au dimanche, au lundi, pour la révérence de Dieu et de la benoite Vierge Marie ».

La forme la plus ordinaire de dévotion fut celle des *processions*. Lors de la peste de 1598, M^{sr} de Neufville, évêque de Léon, institua la procession générale des églises de son diocèse à Notre-Dame du Folgoat ; et vers cette époque les habitants de Morlaix, délivrés de la contagion, vinrent au Folgoat offrir « un portrait en cire de leur ville avec une notable aumône ». (Kerdanet).

Les délibérations du Chapitre de Léon fournissent plusieurs ordonnances relatives à ces processions.

En 1627, une procession générale est prescrite le jour de saint Barnabé à la chapelle de Notre-Dame de Lambader.

Le 28 septembre 1628, « sur avis reçu que les rebelles de La Rochelle ont passé pour devoir attaquer la digue, les capitulants, afin de prier Dieu pour les nécessités publiques et heureux succès des armes de Sa Majesté ont ordonné qu'il se fera demain, procession générale à Saint-Michel (chapelle de Saint-Pol) le 30, à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Prateucq, et le 31 à Notre-Dame de Creisquer et des Carmes ». (r. G. 473).

Le 24 septembre 1671, « le Chapitre apprenant que l'Evêque de Léon est détenu de maladie en la ville de Vitré. (M. de Montigny, qui y mourut) pour sa guérison on ira processionnellement jusqu'à la Toussaint, tous les samedis, à la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ».

La pièce suivante nous parle d'un usage touchant qui existait à Morlaix (G. 258).

En 1670. Bonaventure Tobis et Guillaume Mauduit se défendent contre une action intentée à eux par Alain Falhun, fabrique de la Confrérie de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle en l'église de Saint-Mathieu de Morlaix, se réclamant de leur bonne foi.

« Leur procédé n'a été que pieux ; et cependant ils se voient attaqués pour avoir voulu marquer extérieurement leur dévotion à l'endroit de la Reine des lumières. La confession ingénue de ce qu'ils ont fait par un mouvement de dévotion sera toute leur défense. Etant voisins de l'image de Notre-Dame qui est au-dessus de la porte par laquelle on sort de la ville close pour aller à Saint-Mathieu, ils en ont eu soing à leur possible ; et peu à peu ont fait faire quelques petits ornements qui sont de très peu de conséquence, pour témoigner un plus grand respect à l'image et causer une plus grande dévotion à la Vierge qu'elle représente. Au soir après leur travail ils ont fait leurs prières et rendu leurs

actions de grâces à celle qu'ils savent bien les avoir beaucoup aidés à bien employer le jour, cependant que les enfants chantaient les litanies en la louange de leur protectrice; et ils ont, du consentement du vicaire de la paroisse, mis une bouette pour mettre leur offrande tant au commencement de la semaine qu'autre jour, à la discrétion de chacun et en intention que ces aumônes soient employées pour réparer et orner la dite image, entretenir la nuit un cierge ou chandelle allumée, ce qui a été pieusement exécuté jusqu'à présent, par ordre du sieur vicaire, et la bouette n'a été ouverte qu'en sa présence ou celle de quelqu'un de sa part. Il y a de pareilles dévotions dans presque toutes les villes de la province, même en cette ville paroisse Sainte-Melaine, et on n'a jamais ouï dire qu'elles aient été troublées... »

— Il serait intéressant d'entreprendre quelques recherches; comme on l'a fait ailleurs, sur les images de Notre-Dame qui ornaient ou ornent encore nos carrefours et l'extérieur des maisons dans plusieurs de nos villes.

Dans nos pardons et pèlerinages il est d'un usage constant que les pèlerins doivent toucher de la main l'image vénérée; ils ont la foi de la femme de l'Evangile : *Si je touche le bord de son vêtement je serai guérie*, ils entendent par là être plus efficacement en contact avec la vertu dont ils considèrent l'image sainte comme imprégnée.

Souvent cette dévotion est quelque peu dommageable à la statue elle-même; mais il serait dangereux de vouloir la soustraire à cette caresse familière, car, si on ne peut l'atteindre de la main, soit qu'elle soit trop élevée, soit qu'elle soit entourée d'un trop grand nombre de pieux clients, immédiatement ce sont les bâtons blancs des pèlerins, les parapluies ou les ombrelles qui se dressent et s'efforcent avec plus ou moins de modération d'atteindre le but désiré.

C'est peut-être pour soustraire Notre-Dame du Kergoat en Quéménéven à cette forme indiscrete de dévotion que sa

statue massive en Kersanton avait été posée fort haut au fond du chœur. Les pèlerins ne pouvaient être arrêtés par cet obstacle, et le jour du pardon une échelle appliquée au mur permettait aux dévots intrépides, hommes et femmes surtout, de venir baiser les pieds de la Vierge, ou du moins toucher de la main les beaux ornements dont elle était revêtue pour la circonstance. Cette escalade n'était pas sans inconvénient, et un recteur avisé ne pouvant empêcher l'ascension de l'échelle l'a rendue moins pénible et plus convenable en établissant un escalier à deux rampes qui facilite singulièrement cette pieuse démonstration de la confiance en Notre-Dame du Kergoat qui a la spécialité de guérir des hémorragies ou d'en préserver.

V

CONFRÉRIES

La forme la plus populaire comme aussi la plus salutaire de notre dévotion envers Marie c'est l'institution de confréries en son honneur; et parmi celles-ci doivent être rangées, en première ligne, les confréries du Rosaire, du Scapulaire, du Mont-Carmel, et les congrégations de la Sainte Vierge, qui ont donné lieu à d'intéressantes communications pendant ce Congrès.

Nous noterons simplement ici que dès le XVI^e siècle nous avons constaté chez les Dominicains de Morlaix un autel sous le vocable de *Notre-Dame du Chapelet*, et nous pensons que les chapelles dédiées à Notre-Dame de *Treguron* sont bien sous le vocable de Notre-Dame du Rosaire ou des Trois-Couronnes.

Nous constatons également, dès 1606, une confrérie de Notre-Dame du Scapulaire établie chez les religieux Carmes de Saint-Pol (G. 134-139); et le 8 octobre 1663, les chanoines de Léon obtinrent des lettres d'affiliation pour être participants aux suffrages et prières de la dite confrérie.

actions de grâces à celle qu'ils savent bien les avoir beaucoup aidés à bien employer le jour, cependant que les enfants chantaient les litanies en la louange de leur protectrice; et ils ont, du consentement du vicaire de la paroisse, mis une bouette pour mettre leur offrande tant au commencement de la semaine qu'autre jour, à la discrétion de chacun et en intention que ces aumônes soient employées pour réparer et orner la dite image, entretenir la nuit un cierge ou chandelle allumée, ce qui a été pieusement exécuté jusqu'à présent, par ordre du sieur vicaire, et la bouette n'a été ouverte qu'en sa présence ou celle de quelqu'un de sa part. Il y a de pareilles dévotions dans presque toutes les villes de la province, même en cette ville paroisse Sainte-Melaine, et on n'a jamais ouï dire qu'elles aient été troublées... »

— Il serait intéressant d'entreprendre quelques recherches; comme on l'a fait ailleurs, sur les images de Notre-Dame qui ornaient ou ornent encore nos carrefours et l'extérieur des maisons dans plusieurs de nos villes.

Dans nos pardons et pèlerinages il est d'un usage constant que les pèlerins doivent toucher de la main l'image vénérée; ils ont la foi de la femme de l'Evangile : *Si je touche le bord de son vêtement je serai guérie*, ils entendent par là être plus efficacement en contact avec la vertu dont ils considèrent l'image sainte comme imprégnée.

Souvent cette dévotion est quelque peu dommageable à la statue elle-même; mais il serait dangereux de vouloir la soustraire à cette caresse familière, car, si on ne peut l'atteindre de la main, soit qu'elle soit trop élevée, soit qu'elle soit entourée d'un trop grand nombre de pieux clients, immédiatement ce sont les bâtons blancs des pèlerins, les parapluies ou les ombrelles qui se dressent et s'efforcent avec plus ou moins de modération d'atteindre le but désiré.

C'est peut-être pour soustraire Notre-Dame du Kergoat en Quéménéven à cette forme indiscrete de dévotion que sa

statue massive en Kersanton avait été posée fort haut au fond du chœur. Les pèlerins ne pouvaient être arrêtés par cet obstacle, et le jour du pardon une échelle appliquée au mur permettait aux dévots intrépides, hommes et femmes surtout, de venir baiser les pieds de la Vierge, ou du moins toucher de la main les beaux ornements dont elle était revêtue pour la circonstance. Cette escalade n'était pas sans inconvénient, et un recteur avisé ne pouvant empêcher l'ascension de l'échelle l'a rendue moins pénible et plus convenable en établissant un escalier à deux rampes qui facilite singulièrement cette pieuse démonstration de la confiance en Notre-Dame du Kergoat qui a la spécialité de guérir des hémorragies ou d'en préserver.

V

CONFRÉRIES

La forme la plus populaire comme aussi la plus salutaire de notre dévotion envers Marie c'est l'institution de confréries en son honneur; et parmi celles-ci doivent être rangées, en première ligne, les confréries du Rosaire, du Scapulaire, du Mont-Carmel, et les congrégations de la Sainte Vierge, qui ont donné lieu à d'intéressantes communications pendant ce Congrès.

Nous noterons simplement ici que dès le XVI^e siècle nous avons constaté chez les Dominicains de Morlaix un autel sous le vocable de *Notre-Dame du Chapelet*, et nous pensons que les chapelles dédiées à Notre-Dame de *Treguron* sont bien sous le vocable de Notre-Dame du Rosaire ou des Trois-Couronnes.

Nous constatons également, dès 1606, une confrérie de Notre-Dame du Scapulaire établie chez les religieux Carmes de Saint-Pol (G. 134-139); et le 8 octobre 1663, les chanoines de Léon obtinrent des lettres d'affiliation pour être participants aux suffrages et prières de la dite confrérie.

Mais nous voulons signaler surtout quelques autres confréries de Notre-Dame moins connues.

Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Saint-Martin de Morlaix en 1482.

Notre-Dame des Cinq-Plaies dans la même église en 1572.

Notre-Dame des Neiges à Saint-Melaine de Morlaix, 1579.

Notre-Dame des Agonisants à Notre-Dame du Mur, 1680.

Notre-Dame des Vertus à Saint-Melaine en 1654.

Bref d'indulgence pour la confrérie en l'honneur du Cœur de Jésus et du Cœur de sa Mère, érigée en la chapelle de Notre-Dame des Vertus à Saint-Martin de Morlaix. — La feuille de concession porte, gravé en tête, un cœur dans lequel sont figurées les images de Notre-Seigneur et de Notre-Dame; cette pièce porte la date de 1667 (G. 251).

Nous trouvons en 1764 une confrérie sous le même vocable existante à Pontcroix.

Confrérie de la Sainte Famille, érigée en la chapelle de Lochrist (Plounevez) indulgences accordées en 1674.

Congrégation des artisans établie au commencement du XVIII^e siècle (1700) dans la chapelle des Pères Jésuites du collège de Quimper, sous le titre de Notre-Dame de l'Assomption (D. 7).

Nous citerons enfin la confrérie de Notre-Dame de l'Esclavage, dont nous n'avons trouvé que deux mentions, l'une pour la Cornouaille, l'autre pour le Léon.

Vers 1650 (G. 93) Hamon, prêtre, sieur de Kermadoret, « fonde pour le jour de l'Annonciation, à la chapelle de Lorette en l'église de Saint-Corentin où est à présent érigée la confrérie de l'Esclavage perpétuel de Notre-Dame sous le titre et invocation de Notre-Dame de Lorette, un office solennel après lequel on récitera un *De Profundis* particulièrement à l'intention des dévots esclaves trépassés de la dite Confrérie ».

Le 30 août 1659, le pape Alexandre VII accordait de nombreuses indulgences à la confrérie érigée dans la chapelle de Saint-Maudetz en Pleyberchrist, sous le titre de l'esclavage de la Vierge Mère de Dieu, *sub titulo servitutis*

Deiparæ virginis. Il est à remarquer que des indulgences sont accordées pour les fêtes de Notre-Dame et notamment *in festo Conceptionis ejusdem beatæ Mariæ immaculatæ*.

C'est de cette confrérie de l'esclavage que dut s'inspirer la dévotion spéciale du grand serviteur de Marie, le bienheureux Grignon de Montfort, tout en se gardant des exagérations dans lesquelles étaient tombés les confrères esclaves de Marie dans le port d'insignes, médailles et chaînes que Benoît XIV dut prohiber, comme il se voit dans le texte des règles générales de l'index.

Chanoine P. PEYRON (de Quimperlé),

Archiviste de l'Evêché.





CONFRÉRIES DU ROSAIRE

NOTIONS GÉNÉRALES (1).

Les Confréries du Rosaire mériteraient une étude spéciale, car la part qui revient à ces sociétés dans l'amélioration religieuse et morale du pays au XVII^e siècle est, croyons-nous, très grande. Si de nos jours les Dominicains suivaient l'exemple d'autres religieux qui aiment à faire connaître les pieux travaux accomplis par leur ordre, ils devraient insister sur l'extraordinaire succès qu'obtinrent ces confréries. En effet si les retraites d'hommes et de femmes, et les grandes missions furent créées ou développées en Bretagne par les Pères de la Compagnie de Jésus, si les petites villes et les campagnes furent évangélisées par les Capucins et les Récollets, c'est aux Dominicains que l'on doit reconnaître le mérite d'avoir répandu sinon l'usage du chapelet ou du Rosaire, du moins la pratique du Rosaire récité en commun.

A la fin de l'ancien régime les couvents dominicains de Morlaix, Guingamp, Quimperlé et Vannes perdirent peut-être beaucoup de leur ancienne ferveur, mais au XVII^e siècle ces maisons étaient encore peuplées de pieux religieux qui ont laissé de nombreuses traces de leur zèle.

Répetons-le encore : nous n'avons ni qualité ni compétence pour rechercher les effets profonds produits dans les

(1) D'après les notices de M. Bourde de la Rogerie, archiviste paléographe.

âmes bretonnes par l'institution des confréries ; et contentons-nous d'exposer sommairement l'histoire extérieure de ces associations.

D'après certains auteurs, la Bretagne a connu de très bonne heure la pratique du Rosaire : le chevalier-moine Alain de la Roche la propagea dans le pays de Dinan dès le XIII^e siècle. Les renseignements sur ce saint personnage sont si insuffisants qu'il est bien difficile de reconnaître ce qui est exact dans les assertions recueillies par le R. P. Chapotin. On connaît bien mieux l'histoire du dominicain Alain de la Roche, né en Bretagne en 1428, mort à Zivolle, en Hollande en 1476 ; tous les historiens assurent qu'il « ressuscita » la dévotion du Rosaire. L'effet de sa prédication se fit d'abord sentir à Paris, dans les Flandres et en Hollande où il passa toute sa vie religieuse ; peut-être vint-il revoir son pays natal à l'époque où il fut envoyé de Flandre à Paris (1460-1462).

Mais que la Bretagne ait entendu les sermons d'Alain de la Roche, ou qu'elle ne les ait connus que par les résumés transcrits par ses confrères dominicains, il est certain qu'en cette province il fit des adeptes, puisque ce fut à la demande du duc François II et de la duchesse Marguerite de Foix que, le 12 mai 1479, le pape Sixte IV promulgua une bulle approuvant la dévotion du Rosaire et accordant des indulgences aux fidèles qui le réciteraient.

Rien ne prouve qu'ils se soient réunis en confréries pour se livrer à cette pratique pieuse. Les associations de ce genre dont on puisse affirmer l'existence avec certitude furent fondées beaucoup plus tard.

L'éminent érudit rennais, le chanoine Guillotin de Corson, a consacré une trop courte notice à un intéressant dossier relatif aux confréries fondées par les religieux dominicains de Rennes. Le célèbre couvent de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle remontait au XIV^e siècle, mais ce ne fut qu'au XVII^e qu'il devint un centre de diffusion des confréries.

Peut-être quelques confréries isolées furent fondées dès

le siècle précédent : M. le chanoine Abgrall attribue au XVI^e siècle un groupe de trois statues existant dans la vieille chapelle de Saint-Tugdual au bourg de Landudal et qui représente la sainte Vierge remettant le Rosaire à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne.

Les chartriers des couvents dominicains de Basse-Bretagne ne renferment pas de liasses analogues à celles que M. Guillotin de Corson a découvertes à Rennes ; il faut donc chercher les documents relatifs à l'institution des confréries dans ce qui subsiste des archives paroissiales. Ces documents nous font connaître qu'une confrérie fut établie dans l'église collégiale de Notre-Dame de la Fosse à Guéméné-sur-Scorff, en 1612.

Dans les diocèses de Tréguier, de Léon et de Cornouaille, les confréries ne s'établirent que plusieurs années plus tard, lorsque des mandements des évêques recommandèrent formellement cette œuvre pieuse. On conserve dans les archives provenant du couvent de Bonne-Nouvelle de Rennes les placards imprimés par les soins des Dominicains, qui firent connaître aux fidèles les approbations données par Guy Champion, évêque de Tréguier, le 11 novembre 1628 ; par Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, le 10 mars 1634 ; et par René du Louet, évêque de Cornouaille, le 16 décembre 1649.

La plus ancienne confrérie établie dans une église comprise dans le diocèse actuel de Quimper et Léon, dont nous ayons retrouvé l'acte de fondation, est celle qui fut instituée en 1628 au couvent des Minimes de Saint-Pol-de-Léon. La fondation ne se fit pas sans difficulté. La communauté de ville et peut-être l'évêque firent des objections. Mais le prieur des dominicains de Morlaix donna son adhésion au projet, qui finit par être exécuté.

Une confrérie existait à Guingamp en 1632 ; l'année suivante une association semblable fut établie à Bodilis ; elle devint très florissante et fit exécuter, vers 1660, un bel autel dont nous aurons à parler.

En 1637, les gens de loi, bourgeois et artisans de Lesneven suivirent l'exemple donné par les paysans de Bodilis.

Guy Champion, l'évêque de Tréguier qui avait approuvé l'institution des confréries en 1628, mourut en 1635. Il eut pour successeur un dominicain, Noël Deslandes, ancien provincial de son ordre. L'année même de son intronisation, la confrérie était établie dans la cathédrale par un chanoine Michel Thépault, de Rumelen, qui fut essentiellement ce que nous appellerions aujourd'hui « *un homme d'œuvres* ». Un historien dominicain assure que Noël Deslandes « provoqua l'érection de la confrérie dans toutes les paroisses de son diocèse », mais c'est une exagération analogue à celle des biographes de l'évêque de Léon, Raoul de Neuville, en ce qui concerne les confréries du Saint-Sacrement.

La paroisse de Plougrescant, située tout près de Tréguier, ne posséda de confrérie du Rosaire qu'à partir de 1669, et elle fut fondée à la requête, non pas de l'évêque, mais d'une dame pieuse, Marguerite de Launay, veuve de Guillaume Prigent de Gouréploué.

Les fondations furent très nombreuses dans le diocèse de Léon. Nous connaissons celles de Brest-Recouvrance, Lannilis et Saint-Vougay, en 1635.

Lochrist-le-Conquet, en 1637.

Saint-Thégonnec, en 1639.

Guerlesquin, en 1642.

La cathédrale de Saint-Pol, en 1643.

Guipavas, en 1644.

Brest, Saint-Yves, en 1650.

Plougouven, en 1650.

Plouguerneau, en 1652.

Landunvez, en 1653.

Lesneven, en 1666.

Plougoulm, en 1669.

Dans le diocèse de Cornouaille, l'évêque René du Louet, (1640-1668), fut le grand propagateur de cette dévotion. « Il

établit la confrérie du Saint-Rosaire en plus de trente églises, paroisses ou chapelles », écrit Albert le Grand. Le zèle du bon évêque vint ainsi suppléer à la tiédeur des Dominicains de Quimperlé qui paraissent avoir été moins zélés que leurs confrères de Morlaix. Nous avons pu découvrir les dates de fondation de quatorze confréries cornouaillaises seulement :

Locmaria-Quimper, érigée en 1645.

Pont-Croix, 1647.

Saint-Tugen en Primelin, 1649.

Braspars, 1652.

Daoulas, vers 1656.

Languivoa en Plonéour-Lanvern, 1661

Pleuven, 1664.

Ploéven, 1668.

Dinéault, 1673.

Pouldreuzic, 1676.

Cléden-cap-Sizun, 1680.

Hanvec, 1681.

Plonévez-Porzay, 1685.

Le Bodéo, vers 1713.

Mais dans quantité d'autres paroisses existaient des confréries aussi anciennes, à Crozon et à Lannédern, par exemple, où on en trouve mention en 1656 et en 1650. Le rôle des décimes de 1782 nomme cinquante-et-une paroisses seulement qui n'en possédaient pas. Toutes les paroisses d'ailleurs ne pouvaient obtenir l'érection d'une confrérie : les Dominicains de Quimperlé n'en accordèrent pas aux églises de la ville et de la banlieue, de crainte que de nouvelles fondations diminuassent le prestige de la confrérie établie dans leur couvent. L'association établie dans l'église abbatiale de Daoulas avait également le privilège d'être la seule du pays à trois lieues à la ronde.

Dans les chartriers paroissiaux, les actes de fondations en faveur du Rosaire abondent ; les fondateurs appartiennent à toutes les classes sociales et dans leurs testaments témoignent

dans la mesure de leurs moyens leur affection à l'œuvre commune.

Les confréries du Rosaire furent, de toutes les confréries bretonnes, les plus florissantes et les plus vivantes. Plusieurs ont survécu, croyons-nous. Dans une revue bretonne, un publiciste décrivait récemment les réunions de la confrérie de Sainte-Sève : on y chante les *Ave* du chapelet, et avant chaque dizaine on chante quelques vers bretons destinés à célébrer ou expliquer les mystères joyeux, douloureux ou glorieux.

II

L'ŒUVRE ARTISTIQUE DES CONFRÉRIES DU ROSAIRE

Au mois de février 1908, l'éminent historien de l'Art Religieux, M. Emile Mâle, a publié dans la *Revue des Deux-Mondes* un intéressant article sur « l'Art Français à la fin du Moyen-Age ; les aspects nouveaux du culte des Saints ». L'auteur insiste sur la part qui revient aux confréries dans le développement de l'art ; il énumère nombre d'œuvres admirables, vitraux, tableaux, statues, chapelles, qui parent encore les églises françaises ou sont la gloire de quelques musées. Ces œuvres furent payées par les offrandes collectives de confrères inconnus.

Les confréries du Rosaire sont, de toutes les anciennes associations de Basse-Bretagne, celles qui ont laissé le plus grand nombre de monuments de leur générosité ; mais ces monuments ne sont pas anciens, car elles ne commencèrent à se répandre que vers 1630. Etablies dans la plupart des paroisses, elles survécurent jusqu'à la Révolution ; mais elles se montrèrent beaucoup moins actives et moins généreuses au XVIII^e siècle que pendant le siècle précédent.

C'était le privilège de l'ordre des Dominicains d'établir la confrérie dans les différentes paroisses, mais c'était toujours à la condition que la confrérie aurait dans l'église son autel

particulier, surmonté d'une représentation peinte ou sculptée de la sainte Vierge remettant le chapelet à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne. Ce tableau principal, ou ce groupe en bas-relief ou en haut-relief, était généralement entouré de quinze médaillons représentant les quinze mystères.

Sans entrer dans les détails spéciaux de construction, de style et d'ornementation, nous pouvons énumérer tous les autels du Rosaire du diocèse de Quimper qui nous sont connus, tant ceux qui existent encore que ceux qui ont disparu, mais qui sont mentionnés dans les cahiers de comptes où sont ces pièces d'archives.

Pour plus de précision, citons-les par ordre alphabétique des paroisses :

BODILIS, 1665. — L'autel et le retable doivent être attribués à Maurice Le Roux, sculpteur ; le tableau fut peint par Yves Quintin.

BOTMEUR. — Tableau sur bois.

BRASPARTS, 1666. — Sculpté par Maurice Le Roux.

CARHAIX. — Mentionné en 1670, disparu.

CLÉDEN-POHER, 1624. — *MARIÆ VIRGINI MATRI DEI ET REGINÆ SS. ROSARIÏ*, 1694, 16 OCTOBRE. — *Cet autel a été fondé le 18 octobre 1694, par Rosalie du Perrier, dame de la Ville-Morelle.*

COMMANA. — Vers 1690.

CROZON, 1664. — Sculpté par Maurice Le Roux.

DAOULAS. — Abbaye, détruit.

DIRINON. — Autel, tableau avec médaillons des quinze mystères. Bannière de la confrérie.

EDERN. — Tableau du rosaire, provenant de la chapelle de Lannien, offert à cette chapelle en suite d'un vœu fait par Messire Jean-Baptiste de Pennandref, 1706. Peint par Philippe.

FAOU (le). — Tableau.

FORÊT-FOUESNANT (la). — Grand tableau avec les quinze mystères ; au bas, Louis XIII, la reine et plusieurs person-

nages de la cour. Au milieu, dans le lointain, bataille de Lépante, ou plus probablement la prise de La Rochelle en 1628.

GOUESNOU. — Autel et bannière.

GUICLAN. — Autel à colonnes, statue moderne.

GUIMILIAU. — Retable à colonnes, groupe. Bannière.

GUERLESQUIN. — Autel.

GUIPAVAS. — Disparu.

GUISSÉNY. — Autel et retable 1757 : sculpteur Louis Magado.

HANVEC. — Grand retable à colonnes, tableau, 1687.

IRVILLAC. — Autel à grand retable, groupe en bois, mystères en bas-relief.

KERNILIS. — Retable à colonnes sculptées, tableau et médaillons.

LANDUDAL. — Vieux groupe en bois, rélégué dans la chapelle de Saint-Tugdual.

LANDUDEC. — Autel à colonnes, grand groupe en bas-relief, sans les mystères, 1700.

LANNÉDERN. — Tableau : J. Quintin, 1660.

LANNILIS, 1636. — Disparu.

LESNEVEN, 1636-1637. — Marché passé avec Hervé Le Roux, disparu.

LOCQUÉNOLE. — Tableau.

LOCQUIREC. — Retable à colonnes. Tableau par Cléran.

LOCRONAN. — Riche retable, par Maurice Le Roux, 1668.

LOPÉREC. — Retable à colonnes torsos feuillagées ; groupe de statues et médaillons en bas-relief, offert *gratis pro Deo* par Jean Cévaër, sculpteur, originaire de la paroisse.

LOQUEFFRET. — Grand retable à deux étages de colonnes torsos. Tableau.

MARTYRE (La), 1761. — Fait par Le Magado.

PENMARC'H.

PLABENNEC. — Grand retable.

PLEYBEN. — Beau retable, groupe de statues et médaillons en bas-relief, 1698, payés 825 livres à Jean Cévaër, sculpteur et Jean Le Séven menuisier.

PLOARÉ. — Groupe ou tableau.

PLOGONNEC. — 1724.

PLONÉOUR-LANVERN. — Languivoa, disparu.

PLONÉVEZ-PORZAY, 1681. — Disparu.

PLOUDIRY. — Beau retable à colonne, 1759, Le Magado. Tableau de F. Caq, 1652.

PLOUÉDERN. — Groupe.

PLOUÉZOC'H. — Dans l'église, chapelle du Rosaire.

PLOUGASNOU. — Grand retable à colonnes torsos et statues, de même facture qu'à Sizun, par Jean Bertoulous. Grand et beau tableau, avec les 15 mystères : — *Jacobus Alix pingebat, Anno D^m 1668.*

PLOUGASTEL-DAOULAS. — Retable à grandes colonnes torsos. Statue de Notre-Dame du Rosaire debout 15 mystères. Peut être attribué à Jean Le Déan, 1656, 1701.

PLOUGONVEN, 1650. — Détruit.

PLOUGOULM.

PLOUGOURVEST. — Tableau.

PLOUGUERNEAU. — Autel moderne. Vieille bannière.

PLOUNÉOUR-MÉNEZ.

PLOUNÉVENTER, 1749. — Exécuté par Le Magado.

PLOUVIEN. — Disparu.

PRIMELIN. — A la chapelle de Saint-Tujen, retable, tableau.

POULDREUZIC, 1688. — Sculpté par Jean de Ferrand, de Quimper. Doré par Pierre Guennec.

QUERRIEN. — Beau tableau : 1651.

Obtulit hoc munus Rector cognomine Flohic,

Qui vestra ante Deum vota precesque rogat.

ROSCOFF. — Groupe.

ROSPORDEN. — Tableau, sans autel.

SAINT-EUTROPE. — Donné par François du Parc, seigneur de Rozampoul, disparu.

SAINT-MELAINE DE MORLAIX. — Tableau.

SAINT-POL-DE-LÉON. — Autel et tableau.

SAINT-THÉGONNEC. — Premier autel fait par Palmay, en 1652, doré par Alain de Kerméidic, de Saint-Pol, repeint et

redoré en 1670, par Guillaume Bouriquen, de Morlaix, augmenté en 1696 d'un retable fait par Jacques l'Espagnol et d'un tableau peint par Jean Bouriquen, lequel tableau fut remplacé dans la suite par un groupe sculpté. En 1724, le même Jacques l'Espagnol ajouta un second retable.

SIBIRIL. — Bannière, déposée au musée de l'évêché.

SIZUN. — Retable à grandes colonnes torsées, semblable à celui de Plougasnou et sculpté par Jean Bertoulous, de Brest. Tableau.

J.-M. ABGRALL,

Chanoine de la cathédrale de Quimper.



MONOGRAPHIES PRÉSENTÉES AU CONGRÈS ⁽¹⁾

I

1. — ÉTABLISSEMENT DE LA CONFRÉRIE DU ROSAIRE DANS LA PAROISSE DE PLEYBEN

Par M. le chanoine Yves LE COZ.

La Confrérie y fut érigée canoniquement en 1644, avec l'assentiment de toute la population et sur l'initiative du sieur Noël Le Coffec, vicaire perpétuel, par le Fr. Jourdain de S. Yves, prédicateur du couvent dominicain de Morlaix. — La bulle pontificale qui octroie ce privilège à la paroisse est de 1633.

En souvenir de cette érection, les habitants de Pleyben firent construire dans l'église paroissiale, en 1698, le retable du Rosaire.

En 1809, la dévotion du Rosaire fut rétablie dans la paroisse, et elle continue toujours d'y être très populaire.

2. — ÉRECTION DE LA CONFRÉRIE DU ROSAIRE A PLOGOULM

Par M. TANGUY.

La Confrérie y fut érigée, en 1669, par le Fr. Dominique Bourgeois du couvent de Morlaix. La population assigna le maître-autel de l'église paroissiale pour les offices de la Société, et s'engagea à orner l'église d'un beau tableau « selon les formes prescrites, savoir : la Sainte Vierge tenant son enfant Jésus qui donne le chapelet à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne à genoux à droite et à gauche, et, à l'entour de l'image, les quinze mystères du Rosaire ».

(.) Le grand nombre et l'étendue de ces monographies nous obligent à nous borner ici à une simple nomenclature, avec quelques rapides indications.

3. — LA CONFRÉRIE DU SAINT ROSAIRE A GUIPAVAS

La Confrérie y fut érigée en la chapelle de N.-D. du Run, en 1644, « probablement à la suite de la grande mission donnée par le P. Maunoir à Plougastel-Daoulas, mission à laquelle assistèrent un grand nombre de Guipavasiens. »

4. — LA CONFRÉRIE DU ROSAIRE A PLOGOFF

Par M. l'abbé Riou

La date de son érection est inconnue. Les archives de la Confrérie remontent à l'année 1691.

5. — LA CONFRÉRIE DU ROSAIRE A QUERRIEN

Par M. Jean TANNEAU

Elle fut érigée vers l'année 1650, comme en fait foi un beau tableau du Rosaire, qui représente à la fois la prière de S. Pie V et le vœu de Louis XIII.

6. — MÉMOIRE SUR LA CONFRÉRIE DU ROSAIRE A SAINT-THÉGONNEC

Par M. Fr.-Jh. QUINIOU.

La Confrérie fut érigée en 1639, sur la requête de plusieurs habitants de la paroisse. « Etablie dans plusieurs églises des environs, disaient-ils, cette confrérie, au témoignage des personnes qui fréquentent ces églises, développe la piété... Pourquoi serait-on obligé d'aller chercher au loin des grâces et des faveurs qu'il serait facile d'obtenir chez soi ?.. »

L'érection fut faite par le Fr. Dominique Le Meur, du couvent de Morlaix.

Parmi les conditions posées, à l'occasion de cette érection, on fait remarquer que « le devoir d'une juste reconnaissance doit obliger le *surintendant* (c'est le nom que l'on donnait alors au directeur de la Confrérie) à loger le religieux de Saint-Dominique et à lui faire charitablement l'office d'hospitalité... »

La Confrérie avait son budget et ses fabriciens particuliers.

Et ici, comme partout ailleurs, on imposait aux habitants l'obligation de construire un autel spécial avec retable et tableau commémoratif. Le retable du Rosaire à Saint-Thégonnec est une œuvre d'art de grande valeur.

Les statuts de la Confrérie ont varié dans le cours des temps ; mais la Confrérie elle-même n'a jamais cessé d'exister et elle est aujourd'hui plus florissante que jamais. La récitation du Rosaire a lieu à l'église, le dimanche, une première fois après les vêpres et une seconde fois dans la soirée. Elle se fait aussi dans la plupart des familles.

II

1. — NOTES SUR LA CONGRÉGATION DES HOMMES, A SAINT-PAUL-DE-LÉON

Par F. BARON.

Nombreuses ont été autrefois les Congrégations d'hommes en l'honneur de la Sainte Vierge dans notre pays. Hélas ! la plupart d'entre elles ont disparu. Il en existe une cependant, remarquable par sa prospérité actuelle autant que par son ancienneté, et aussi par les grâces nombreuses qu'elle ne cesse d'attirer sur la paroisse qui a su y demeurer fidèle.

Elle fut érigée en 1739.

Dans ses Statuts nous relevons un article, qui reflète bien les idées de l'époque sur la Communion : « les Congréganistes se confesseront régulièrement et recevront le précieux Sang de Notre-Seigneur, le premier dimanche de chaque mois, aux fêtes de la Nativité, de la Circoncision, de la Résurrection, de l'Ascension, de la Pentecôte, du T.-S. Sacrement, à toutes les fêtes de la Sainte Vierge, aux fêtes de la Toussaint, de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et saint Paul ». — (En tout 26 communions de règle par an.) (Art. VII).

« Ceux qui sont en charge *pourront* s'approcher plus souvent des sacrements. » (Art. VIII).

« Ils entendront la sainte messe tous les jours, autant que leur profession le leur permettra. » (Art. XII).

La Congrégation des hommes de Saint-Pol, demeurée fervente jusqu'à la Révolution, se reconstitua en 1815 ; et elle a traversé le XIX^e siècle sans déchoir. En 1913 elle compte 121 membres, qui appartiennent indistinctement à toutes les classes sociales : on peut y entrer à partir de 15 ans.

Voici quel est le dimanche des Congréganistes :

« Le matin, réunion à la chapelle de Congrégation : récitation de

l'office ou chant du rosaire ; messe basse ; messe chantée, le 3^e dimanche.

« Messe paroissiale.

« Vêpres de la Sainte-Vierge, récitation du chapelet, pèlerinage à la croix du cimetière.

« Vêpres paroissiales.

Ils font en outre fréquemment des processions dans la ville. Et quand un confrère meurt, les Congréganistes se rendent en procession au devant du cortège, en chantant le *Miserere*

Si jusqu'à notre époque, la ville de Saint-Pol est demeurée une paroisse où la foi pousse des racines si profondes, et où les manifestations religieuses revêtent tant d'éclat, nous croyons qu'elle le doit, au moins pour une grande part, à cette Congrégation qui a pu rester debout bien vivace, bien florissante, malgré les persécutions dont elle a été l'objet.

2. — CONGRÉGATION DES ARTISANS DE BREST

Par M. Hervé GALVEZ.

Elle fut fondée par les Pères Jésuites en 1685.

L'originalité de cette Congrégation consistait à recruter des membres dans toutes les corporations à ce moment bien organisées et florissantes à Brest. Elle faisait ainsi rayonner le souci de la perfection chrétienne au-dessus des préoccupations un peu mesquines des corps de métiers.

En 1710, le Conseil décida « qu'on ne recevrait que les personnes bien établies, de bonne vie et mœurs, et qui fussent en état de payer dix francs pour leur réception, et quarante sols chaque année ». « Ni domestique, ni apprenti, ni canotier, ni batelier ; » — « tous ceux qui seront accusés d'être jureurs, querelleurs, séditieux ou ivrognes, seront chassés honteusement de la Congrégation ».

En 1715, le même Conseil décrète « qu'aucune personne au-dessus de la qualité d'artisan ne sera admise, persuadé que, s'il en recevait quelques-unes, il courrait risques dans la suite de se relâcher de ses règlements soit par considération soit par crainte de quelques-uns de ses supérieurs ».

La Congrégation des Artisans demeura prospère jusqu'à la Révolution française ; mais elle disparut dans la tourmente, et ne s'est pas relevée depuis.

III

CONFRÉRIE DES MAÎTRES ÈS ARTS SOUS L'INVOCATION DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE ÉRIGÉE AU XVII^e SIÈCLE DANS LA VILLE DE LESNEVEN

L'honneur d'avoir donné les premiers renseignements sur l'histoire de cette très curieuse association revient à M. Le Men, archiviste du Finistère, qui publia en 1877 la liste des membres de la confrérie reçus de 1618 à 1625. Cette liste est suivie dans le document original de quelques brèves décisions prises dans les réunions de l'*Alma societas magistrorum in artibus*. L'étude de tous ces documents convainquit M. Le Men qu'il existait au XVII^e siècle dans l'Évêché de Léon une confrérie qui avait pour mission de grouper les personnes amies des Arts au sens auquel nous entendons ce mot, c'est-à-dire amies des Beaux-Arts, et à favoriser le progrès artistique dans l'Ouest de la Bretagne.

Les conclusions de M. Le Men n'étaient pas complètement exactes ; nous avons trouvé une traduction ancienne d'une bulle du Pape Paul V du 13 novembre 1607 qui donne des renseignements plus complets sur la confrérie. Ce document établit qu'elle n'avait pas été fondée pour tout l'évêché de Léon et qu'elle n'avait pas pour objet de développer le goût des seuls Beaux-Arts. La confrérie était érigée dans l'église de Notre-Dame de Lesneven et elle prétendait étendre son action à tous les arts libéraux. On sait que dans la langue du moyen-âge, encore employée au commencement du XVII^e siècle, on comprenait sous ce terme la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'astrologie, l'arithmétique, la géométrie et la musique. Ainsi que le disait le Pape, les membres de l'association, « personnes douces et pieuses », voulaient inciter la jeunesse à la piété et aux bonnes lettres.

Nous publions intégralement ici la bulle de Paul V, consécration glorieuse de la plus ancienne société savante de Bretagne.

« Paul, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous fidèles chrétiens qui ces présentes lettres verront, salut et bénédiction apostolique.

« Considérant la fragilité de notre mortalité, la condition du genre humain et la sévérité du jugement divin, Nous exhortons tous fidèles

chrétiens de prévenir ledit jugement par bonnes œuvres et pieuses prières afin que par icelles leurs péchés soient effacés et que plus facilement ils puissent parvenir à la félicité éternelle.

« Comme donc ainsi soit qu'en l'église [paroissiale] de la Vierge Marie en la ville de Lesneven, évêché de Léon, y ait une dévote confrérie des maîtres ès arts en l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie, à la gloire de Dieu tout puissant et salut des âmes, canoniquement instituée pour les maîtres ès arts, recteurs des escoles et autres personnes doctes et pieuses tant séculières que régulières, prêtres, nobles, officiers de justice séculière et autre, qui par parole ou exemple enseignent ou incitent la jeunesse à la piété et bonnes lettres, de laquelle confrérie nos bien aimez enfants les confrères ont accoustumé exercés plusieurs œuvres de charité et piété.

« Nous désirant que les confrères estant à présent en ladite confrérie soient confirmés en l'exercice de bonnes œuvres cy dessus et incités à les exercer davantage à l'avenir et que les autres fidèles chrétiens soient poussés à se faire enrôler en ladite confrérie, et que ladite église soit entretenue en deue réparation et fréquentée des fidèles chrétiens qui s'y trouveront plus assidus, en ce qu'ils se connaîtront favorisés des grâces divines.

« Nous confiant en la miséricorde de Dieu tout puissant et en l'autorité des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul à tous et chacun maîtres ès arts, recteurs des escoliers, personnes doctes et pieuses, tant séculières que régulières et autres qui par parole ou exemple enseignent ou incitent la jeunesse en la piété et bonnes lettres, vrais pénitents et confrères qui à l'avenir entreront dans ladite confrérie, le premier jour de leur entrée, ayant reçu le saint sacrement d'Eucharistie et tant à iceux qu'aux confrères étant en présent en ladite confrérie, vrais pénitents, confessés et communiés, si commodément ils le peuvent, au moins contrits, qui à l'article de la mort prononceront de cœur, ne le pouvant faire de bouche, le saint nom de Jésus et aux dits confrères, vrais pénitents et confessés et communiés, lesquels visiteront dévotement ladite église tous les ans le lundi d'après le premier dimanche du mois d'août depuis les premières vêpres jusqu'au soleil couchant dudit jour, et y feront devotes prières à Dieu pour l'exaltation de notre mère sainte église, extirpation des hérésies, conversion des hérétiques, paix, union et concorde entre les princes chrétiens, salut du pontife romain, les jours qu'ils

feront les choses susdites, nous leur élargissons et concédons miséricordieusement en Notre Seigneur, par la teneur des présentes, indulgences plénières et rémissions de tous leurs péchés, et aux dits confrères semblablement vrais pénitents confessés et communiés qui visiteront la dite église le jour de la fête de saint Mémor martyr ; et aux solennités de la conception, annonciation et visitation de la Vierge Marie, et y prieront comme dessus, pour chacune fois sept ans et sept quarantaines, et toutes les fois qu'ils assisteront suivant la coutume des confrères au service divin qui se célébrera en ladite église ou aux congrégations publiques ou secrètes pour quelques œuvres pieuses ou aux offices qu'on célèbre pour le repos des âmes des confrères trépassés quelque part qu'ils soient enterrés, et y diront pour le repos des dites âmes une fois l'oraison dominicale et la salutation angélique, ou qui accompagneront le Saint Sacrement lorsqu'on le portera à quelques malades, ou étant empêché de ce faire lorsqu'on donnera le signal de la cloche pour ce subject diront dévotement à genoux pour le dit malade l'oraison dominicale et salutation angélique ou réconcilieront les ennemis, ou réduiront quelque desvoié à la voie de salut ou enseigneront aux ignorants les commandements de Dieu et ce qui est requis pour être sauvé, toutes les fois qu'ils feront les dites œuvres.

« Nous leur relâchons miséricordieusement en Notre Seigneur pour chacun d'icel, par l'autorité susdite et teneur des présentes, soixante jours de pénitence leur enjointe ou autrement en quelque façon que ce soit, les présentes valables à jamais, voulons, ainsi que si ladite confrérie est à l'avenir unie à une archiconfrérie, pour obtenir les indulgences ci-dessus ou à icelles participer, toutes lettres apostoliques impétrées avant la présente soient dès à présent nulles et ne puissent servir, que si quelques indulgences à perpétuité ou à certain temps non encore expiré ont été par nous concédées aux dits confrères pour les raisons ci-dessus. Nous déclarons les présentes nulles et de nul effet.

« Donné à Rome à Saint-Pierre l'an de l'incarnation de Nostre-Seigneur mil-six-cent-sept le traisiesme novembre et de notre pontificat le troisesme.

Ainsy signé sur le reply Cona divina avec le sceau de plomb pendant à lacs de laine rouge et jaune.

Ensuit l'approbation de l'Ordinaire :

« Veu par nous Yves Gat, chanoine de Léon, vicaire général au spirituel et temporel de Révérend Père en Dieu M^{re} Rolland de Neufville par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, évêque de Léon, la bulle d'indulgence concédée par Notre Saint Père le Pape Paul cinquième du nom à présent séant, à la confrérie des maîtres es arts instituée en l'église de la Vierge Marie en la ville de Lesneven, signée et sellée en deux formes. Nous, de l'avis de deux de nos vénérables confrères chanoines de l'église cathédrale de Léon, avons décrété lesdites indulgences et mandons à tous recteurs, curés et autres de ce diocèse auxquels appartiendra les publier selon leur forme et teneur. Donné en la cité de Léon le vingt huitiesme jour de juin mil six-cent-huit sous notre signe et celui du secrétaire de Léon et le sceau de notre office. Ainsi signé Y. Gat et plus bas : Du commandement dudit sieur grand vicaire Beausis, secrétaire.

Traduit du latin par escuier François Guillon, sieur de Kerilly, l'un des confrères de la dicte confrérie à la gloire de Dieu et à l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie notre patronne.

F. GUILLOU.

Le 27 septembre 1632.

Au dos, d'une écriture différente plus récente « Bulle de la Confrérie des maîtres es arts en l'église Notre-Dame à Lesneven 1607. »

La liste de confrères publiée par Le Men montre que la confrérie des arts recruta des adhérents dans une notable partie de l'évêché de Léon, des environs de Ploudalmézeau et de Plabennec à ceux de Saint-Pol et de Morlaix. Il était rare que les confréries s'étendissent aussi loin de l'église qui les avait vus naître. Il y eut donc un curieux effort pour grouper tous les amis que les Bonnes ou Belles Lettres possédaient dans cette partie de la Bretagne ; de 1618 à 1625 on recueillit les adhésions de 105 prêtres, 43 gentilshommes, 4 magistrats, 24 membres du Tiers-Etat bourgeois ou ouvriers.

M. Le Men a fait remarquer que dans cette dernière catégorie on trouve les noms de deux artistes bien connus des archéologues bretons, le peintre verrier Alain, cap. et le peintre Jean Bouriquen. Si on connaissait mieux l'histoire des ouvriers d'art de Basse-Bretagne, on reconnaîtrait vraisemblablement des orfèvres, des architectes, des sculpteurs parmi les confrères dont les noms roturiers ne sont suivis d'aucune indication de profession.

Il est malheureusement presque certain que la confrérie s'éteignit peu après 1625. Les admissions paraissent avoir été de moins en moins nombreuses à partir de 1620 ; il y en eut deux en 1623, aucune en 1624, une seulement en 1625. C'est mauvais signe quand une société savante ne recrute plus qu'un si petit nombre de nouveaux membres.

La Société des arts eut à souffrir de l'existence, nous n'osons dire de la concurrence, de deux confréries créées à Lesneven vers la même époque : le Rosaire érigé en 1634, et le Saint Sacrement. Tous les notables de la ville entrèrent dans la confrérie du Rosaire, ils firent exécuter un très bel autel par le sculpteur Hervé Le Roux et cet autel vit de belles cérémonies, car, dans une curieuse requête adressée à l'official de Léon en 1638 par les deux économes de la confrérie Guyomar de Saint-Laurent et Guillaume Le Clerc de Goasquélen, ceux-ci se plaignaient douloureusement que le clergé de Lesneven ne fût pas disposé à chanter des messes et des vêpres aussi fréquemment que les pieux confrères le désiraient et qu'il fit les processions trop courtes. Pendant 40 ans, le Rosaire fut le principal objet des fondations et donations des habitants de Lesneven.

La dernière mention de la confrérie des arts se trouve dans un acte prônal du Général de la paroisse Saint-Michel de Lesneven, du 7 mars 1677. Il fut dit que les gouverneurs de l'église Notre-Dame « afin de rendre la dévotion plus grande dans la dite église désirèrent se pourvoir en la cour de Rome pour obtenir de Sa Sainteté un autel privilégié à perpétuité et faire renouveler les anciennes bulles pour la confrérie des arts pour faire continuer les pardons et indulgences qui y étaient concédés en la même église suivant les anciennes bulles dont on a retrouvé un transumpt ». Les termes de cet acte montrent que la confrérie était bien oubliée ; il n'en fut plus question au XVIII^e siècle. Les autels qui se trouvaient dans l'église à l'époque de sa démolition (1773) étaient ceux de N.-D. de Délivrance, N.-D. des Carmes, N.-D. de Bonne-Nouvelle, communément plus connu sous l'invocation de saint Mémoire », le Saint-Sépulcre, N.-D. des Agonisants, Saint-Antoine, Saint-Herbot, N.-D. du Rosaire, Sainte Marguerite, la Trinité.

En supposant que la Confrérie n'ait subsisté que pendant un demi-siècle, son action a pu être importante. En ce qui concerne les Beaux-Arts, si elle n'eut pas l'influence que lui ont attribuée Le Men

et surtout La Villemarqué, elle en favorisa cependant le développement. Ce fut pendant ce demi-siècle que des recteurs, qui étaient membres de la confrérie, firent réparer ou embellir les églises de Landerneau, Lampaul-Ploudalmézeau, Goulven, Kerlouan, Plou-gourvest, la Forest, Ploudiry.

HENRI BOURDE DE LA ROGERIE,
Archiviste départemental d'Ille-et-Vilaine.

IV

CONFRÉRIE DE NOTRE DAME DU FOLGOËT

Au XV^e siècle la chapelle du Folgoët était probablement le plus célèbre sanctuaire de Basse-Bretagne ; les pèlerinage des ducs, les privilèges qu'ils octroyèrent à la chapelle, les dons des gentils-hommes et des bourgeois du pays attestent l'amour de la Basse Bretagne pour la chapelle bâtie sur la tombe du pauvre Salaün.

Le 9 juillet 1533 le roi Henri II rédigea — ou peut-être renouvela — les statuts d'une confrérie desservie dans cette chapelle. Les statuts furent approuvés par Rolland de Chauvigné le 2 septembre et enregistrés, à la sénéchaussée de Lesneven le 17 octobre.

La *Confrérie de Notre-Dame du Folgoët* était exclusivement une société de prières mutuelles. Les associés versaient de minimas cotisations qui étaient employées à faire célébrer des messes pour les défunts ; autant que possible ils devaient assister aux obsèques des confrères qui venaient à mourir ; enfin ils étaient invités à assister à un banquet qui avait lieu chaque année le 8 septembre, fête de la Nativité de la Sainte Vierge.

Miorcec de Kerdanet, le meilleur historien du Folgoët, a noté une particularité glorieuse pour cette confrérie. Le roi Henri II réservait à lui et à ses successeurs le privilège d'être le premier membre de l'association : si, comme il était vraisemblable, le Roi ne pouvait assister aux réunions, il était remplacé par un confrère élu par les assistants, et qui recevait le titre de *Roi* de la confrérie du Folgoët. Le Roi occupait naturellement la première place dans toutes les assemblées ; il n'avait d'autre charge que d'offrir le pain bénit le jour de la fête patronale.

Sauf cette particularité, la confrérie du Folgoët ne différait pas sensiblement des confréries pieuses formées de chrétiens de l'un et l'autre sexe et de toutes conditions.

Le dîner des Confréries.

Ce n'était pas un cas particulier et exceptionnel que le banquet annuel des confrères du Folgoët. L'article des statuts relatif à cette cérémonie est ainsi conçu : « Il est permis aux confrères de se réunir pour dîner ensemble le jour de la Nativité de la Sainte Vierge, en témoignage de meilleure et plus parfaite amitié. Chacun d'eux payera son écot au Roi ou à celui qui sera chargé de ce soin pour le Roi, du consentement du doyen gouverneur. Mais aucun d'eux ne devra être forcé d'assister à ce banquet. Les confrères sont instamment avertis qu'ils doivent manger et boire avec modération ». (*Et admoneantur omnes ut moderate et temperanter cibo potuque utantur*).

Le banquet était un rite ordinaire et traditionnel dans toutes les confréries.

La forte piété de nos pères n'était pas ennemie d'une douce gaieté ; elle se plaisait à mêler aux cérémonies religieuses quelques réjouissances profanes ; et il serait imprudent d'assurer que les créateurs des confréries croyaient que l'exercice en commun de certaines pratiques de dévotion étaient insuffisantes pour établir entre les confrères une étroite amitié et une liaison durable ; mais ils tenaient à ce que cette union confraternelle se manifestât en de joyeux festins.

Toutes les confréries qui ont laissé des archives et qui sont connues pour des recueils de statuts et de comptes avaient des banquets annuels ou périodiques.

Nous trouvons cette pratique dans la confrérie des Bourgeois et Marchands de N.-D. de Coatcolvezou, de Tréguier ; à la confrérie de la Toussaint, de Vannes ; au prieuré de Saint-Michel, de Montcontour ; à la Frérie Blanche, de Guingamp, où le banquet avait lieu le troisième jour du pardon.

HENRI BOURDE DE LA ROGERIE.



ICONOGRAPHIE DE LA SAINTE VIERGE

DANS LE DIOCÈSE DE QUIMPER

Enumérer et décrire les images et représentations ayant trait à la sainte Vierge, c'est faire un exposé lumineux du culte et de la dévotion dont elle a été l'objet dans notre pays.

Pour ce travail, le mieux est de prendre, par ordre chronologique, chacun des mystères de Notre-Dame. Tous, ou presque tous, ont été figurés dans nos églises et nos chapelles, soit en sculpture, soit en peinture, soit dans les vénérables et trop rares verrières qui nous restent encore.

I

Les Ancêtres de la sainte Vierge : Arbre de Jessé.

Isaïe avait prophétisé : *Il sortira une tige de la racine de Jessé, et sur cette tige naîtra une fleur, et sur cette fleur se reposera l'Esprit du Seigneur...* D'un autre côté, saint Matthieu commence ainsi son évangile : *Livre de la généalogie de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham. Abraham fut père d'Isaac, Isaac fut père de Jacob... Obed fut père de Jessé, Jessé fut père de David...* etc.

C'est ce qui a servi de base à ce qu'on appelle les « Arbres de Jessé ».

De la poitrine de Jessé endormi sort une tige puissante et sur cette tige poussent des branches qui s'étendent des deux côtés ; les extrémités de chacune des branches donnent

naissance à une grande fleur d'où issent les bustes des rois de Juda, descendants de Jessé et de David et ancêtres de Notre-Seigneur; ou bien ces rois sont assis sur ces branches et portent leurs noms inscrits sur des phylactères : David, jouant de la harpe, Salomon, Roboam, etc., tous sont couronnés et vêtus splendidement, surtout dans les verrières.

KERFEUNTEUN; à l'église paroissiale, la fenêtre de l'abside contient un arbre de Jessé, datant du milieu du XVI^e siècle. Ici par exception, la fleur terminale ne soutient pas la Vierge avec l'Enfant Jésus, mais le Christ en croix, accompagné dans les deux baies latérales de la Vierge et saint Jean au Calvaire:

Il en est de même de la verrière absidale de la chapelle de NOTRE-DAME DE CONFORS en *Meilars*, au bord de la route de Douarnenez à Pont-Croix.

A LA MARTYRE, le vitrail du bas-côté Nord, fort bouleversé, contient un fragment d'*Arbre de Jessé*. Ce vitrail est daté de 1562:

Chapelle de NOTRE-DAME DE BERVEN en Plouzévédé, niche à volets contenant la statue de Notre-Dame posée sur le croissant de la lune et entourée des branches d'un arbre de Jessé, avec deux personnages plus grands dans le bas, probablement Abraham et Jessé.

Même représentation à LOCQUIREC, dans la niche à volets de la sainte Vierge, et également à SAINT-THÉGONNEC, dans la grande niche à volets qui se trouve en face de la chaire.

Au musée départemental d'archéologie de QUIMPER, ancien évêché, sont deux branches d'un arbre de Jessé, en chêne sculpté, provenant de l'église de PLOUÉGAT-MOYSAN.

A PLOUGUER, dans le retable de l'autel du bas-côté Nord, composé de dix panneaux, en bas-reliefs, le panneau du milieu figure un arbre de Jessé. Le patriarche est assis, comme endormi, sous un dais ou baldaquin à courtines. A ses côtés sont deux personnages debout : Abraham et Isaac ; de sa poitrine sort la racine d'une tige dont les branches portent

les rois de Juda, et sur la fleur terminale est assise la Vierge avec l'Enfant-Jésus.

Nous pourrions citer, dans le diocèse de Vannes, les vitraux de PLOERMEL et de NOTRE-DAME DE QUELVEN.

II

Immaculée-Conception.

Immaculée-Conception présagée et prévue : A la chapelle de Saint-Michel, près Port-Rhu, à DOUARNENEZ, la voûte en lambris de bois est couverte de peintures, formant une série de quarante-neuf panneaux, exécutés dans la période de 1667 à 1675. Un des panneaux porte cette inscription : *La Conception de la sainte Vierge* : — Sainte Anne et saint Joachim sont en contemplation et en vénération devant la Vierge Immaculée, apparaissant dans les nuages, couronnée de douze étoiles. Au-dessus plane le Père-Eternel bénissant, la main gauche posée sur le globe du monde, la tête parée du nimbe triangulaire.

L'Immaculée Conception est figurée d'une manière toute spéciale dans l'église de BRENNILIS, dans un panneau du vitrail du fond du collatéral Nord : sainte Anne est debout, et dans son giron ou sur son sein on voit la petite Sainte Vierge les mains jointes et entourée d'une gloire lumineuse, avec l'inscription : *Sainte Conception*.

Une représentation semblable se trouve dans une statue située au deuxième étage de la façade de la maison n° 32, en la Grand'Rue, de Morlaix. Cette façon de figurer ce mystère peut paraître choquant à certains individus de sens délicat, mais elle a été d'usage assez courant à cette époque.

Ne pourrait-on pas rapporter à la signification du même mystère toutes les Vierges qui foulent au pied le serpent à buste de femme, tenant la pomme du paradis terrestre et indiquant la réalisation de son empire sur le serpent infernal : *Elle l'écrasera la tête* ? Ces statues sont nombreuses,

nous les trouvons dans les églises de Brennilis, Locquirec, Landudal, Saint-Yvi, à l'extérieur du Folgoët, près du porche des apôtres, dans les chapelles de Saint-Herbot, en Plonévez-du-Faou, Saint-Sébastien de Saint-Ségal, Lannélec en Pleyben, Saint-Pierre de Plogonnec, et Locquillau en Bohars.

III

Nativité de la Sainte Vierge.

Eglise de LAMPAUL-GUIMILIAU, grand panneau en bas-relief entre la porte de la sacristie et l'autel de la Passion : Sainte Anne est couchée dans un grand lit à baldaquin, saint Joachim lui apporte des gâteaux ou autres douceurs sur un plateau ; une servante verse de l'eau dans un bassin où une femme va baigner la petite Sainte Vierge.

Même église, dans le vitrail qui surmonte l'autel de la Passion, voisin de cette scène, un panneau reproduit presque exactement le même tableau.

DAOULAS. — Oratoire de Notre-Dame de la Fontaine, un fragment de cette scène : sainte Anne dans son lit ; le reste a disparu.

DOUARNENEZ. — Peintures dans la chapelle de Saint-Michel, un panneau est intitulé : *Nativité de la Sainte Vierge* : une femme porte des gâteaux dans un plat.

GUIMAEC. — Chapelle de Notre-Dame-des-Joies : panneau peint sur le maître-autel, extrémité de l'évangile.

SAINT-JEAN-DU-DOIGT. — Tableau au-dessus d'un autel latéral.

IV

Présentation au Temple.

LE JUCH. — Panneau peint sur l'un des volets de la niche de l'ange Gabriel ; sainte Anne et saint Joachim sont au pied d'un escalier élevé, pendant que la petite sainte Vierge monte toute seule les degrés et se dirige vers le Grand-

Prêtre, selon le texte d'une ancienne prose d'un vieux missel de Landerneau :

Erant autem circa templum, juxta psalmos graduum,
Tunc quindecim gradus alti, dantes iter arduum.
Hos Maria scandit sola, nec querit suffragium.
Que et quanta sit futura bonum dans judicium.

BRENNILIS. — Panneau dans la maîtresse-vitre.

DOUARNENEZ. — Panneau dans les peintures de la chapelle Saint-Michel.

V

Education de la Vierge par sainte Anne.

Il faut estimer à près d'une centaine les statues et groupes représentant sainte Anne faisant lire la petite sainte Vierge. Aussi faudra-t-il se contenter d'en citer les principales et les plus vénérables :

SAINTE-ANNE-LA-PALUD, en Plonévez-Porzay, couronnée solennellement le 31 août 1913 ; Kernilis, Lampaul-Guimiliau, joli groupe en pierre, semblant dater des premières années du XVI^e siècle, porche de Landivisiau, porche de Pencran, Pleiber-Christ, Plouénan, etc.

VI

Mariage de la Sainte Vierge.

Eglise du JUCH. — Peinture sur un des volets de la niche de l'ange Gabriel. — Panneau dans les peintures de la chapelle SAINT-MICHEL, à Douarnenez. — GUIMAEC, peinture sur le maître-autel de la chapelle de Notre-Dame-des-Joies. — BRENNILIS, maîtresse-vitre. — Chapelle de KERGOAT en Quéménéven, panneau d'un vitrail, côté Sud.

VII

Annonciation.

C'est le sujet qui, avec la Nativité de l'Enfant Jésus, a été représenté avec le plus de complaisance et le plus de piété. L'ange Gabriel debout ou à genoux salue la sainte Vierge, tenant généralement une banderolle portant cette inscription : *Ave gratia plena*. La Vierge est en prière, agenouillée sur un prie-Dieu. Devant elle est une urne ou vase d'où s'élève une tige de lis autour de laquelle s'enroule une autre banderolle sur laquelle on lit sa réponse : *Ecce ancilla Domini*.

Citons ces diverses représentations par ordre alphabétique des paroisses :

AUDIERNE. — Au-dessus de l'autel du transept Nord est un tableau moderne, copie d'une annonciation de Vasari. — BODILIS, entrée du porche, retable de l'autel de Notre-Dame. — BRENNILIS, retable du maître-autel, panneau du grand vitrail. — BRIEC, chapelle de Sainte-Cécile, vitrail du transept Nord. — CLÉDEN-POHER, peintures de la voûte. — DOUARNENEZ, chapelle Saint-Michel, panneau dans les peintures de la voûte. — ERGUÉ-GABÉRIC, chapelle de Saint-Guenolé, débris de vitrail, où il ne reste que l'ange Gabriel. — FOLGOAT, au fond de l'abside, des deux côtés de la grande verrière, statues de Notre-Dame agenouillée et de l'ange Gabriel. — GOUÉZEC, chapelle de Notre-Dame des Fontaines, panneau de vitrail. — GOULVEN, panneau en bas-relief dans l'autel du collatéral Sud. — GUIMAFEC, panneau sur la porte Ouest de l'église paroissiale ; — peinture à l'extrémité Nord du maître-autel, dans la chapelle des Joies. — HUELGOAT, chapelle de Notre-Dame des Cieux, bas-relief. — LE JUCH, dans le sanctuaire, logées dans des niches à volets, deux belles et grandes statues de Notre-Dame et de l'ange Gabriel, représenté sans ailes. — LAMPAUL-GUIMILIAU, bas-relief, au revers

du tref ou poutre de gloire, panneau de vitrail. — LANDREVARZEC, chapelle de Notre-Dame de Quilinen, très jolie représentation dans le tympan des deux portes géminées de la façade Midi. — LOCQUIREC, panneau en bas-relief sur les volets de la niche de Notre-Dame. — MAHALON, chapelle Saint-Pierre, panneau de vitrail au transept Sud. — LA MARTYRE, statue aux deux contreforts accostant l'arc de triomphe ou porte monumentale du cimetière. — MEILARS, chapelle de Confors, statues de la Sainte Vierge et de l'ange Gabriel. — MORLAIX, peinture sur l'un des côtés ouvrants de la statue de Notre-Dame du Mur ; façade du n° 9 de la Grand'Rue, 2^e étage. — PLEYBEN, façade du porche, une statue de chaque côté ; chapelle de Lannellec, panneau sur le volet unique de la niche de Notre-Dame. — PLOMODIERN, chapelle de Sainte-Marie-du-Ménez-Hom, panneau dans le maître-autel. — PLOURIN-MORLAIX fragment de vitrail dans la 5^e chapelle Midi. — PLOUZÉVÉDÉ, chapelle de Berven, panneau sur les volets de la niche de Notre-Dame. — PONT-L'ABBÉ, à l'abside, une statue de chaque côté. — POULDREUZIC, chapelle de Notre-Dame de Penhors, joli bas-relief dans le milieu de l'autel. — QUIMPER, musée départemental d'archéologie, beau bas-relief XVII^e siècle. — ROSCOFF, médaillon au maître autel et panneau dans l'ensemble des albâtres du bas de l'église. — RUMENGOL, au porche et à la fontaine. — SAINT-SÉGAL, chapelle de Saint-Sébastien, panneau de vitrail. — SAINT-SERVAIS, panneau bas-relief sur la chaire à prêcher. — SAINT-THÉGONNEC, façade de l'arc de triomphe, à l'entrée du cimetière ; panneau sur les volets de la niche de Notre-Dame. — TRÉGUNC, chapelle de Notre-Dame de Kerven, panneau de vitrail.

Ajoutons que cette même représentation se trouve dans nos cinq grands Calvaires : TRONOËN en SAINT-JEAN-TROLIMON, fin du XV^e siècle ou commencement du XVI^e, — Plougouven, 1554, — Guimiliau, 1581, — Plougastel-Daoulas, 1602, — Pleyben, 1650.

VIII

Visitation.

Ce mystère est semblablement figuré dans les cinq grands Calvaires. On le trouve aussi à BRENNILIS, en bas-relief dans le retable du maître-autel et en peinture sur verre dans la maîtresse-vitre.

CLÉDEN-POHER. — Peintures du lambris.

DOUARNENEZ. — Chapelle Saint-Michel, peintures du lambris.

GUIMAËC. — Chapelle des Joies, panneau peint au maître-autel.

GOULVEN. — Bas-relief dans l'autel du bas-côté Midi.

GUIMILIAU. — Entrée du porche et soubassement de l'ossuaire ouvert accolé à ce porche.

HUELGOAT. — Chapelle de Notre-Dame des Cieux, panneau en bas-relief dans le sanctuaire.

LE JUCH. — Peinture sur l'un des volets de la niche de saint Gabriel.

LOCQUIREC. — Bas-relief sur les volets de la niche de Notre-Dame.

MARTYRE (La). — Entrée du porche.

PLEYBEN. — Chapelle de Lannellec ; volet de la niche de Notre-Dame.

PLOMODIERN. — Chapelle de Sainte-Marie du Ménez-Hom, au retable du maître-autel.

PLOUZÉVÉDÉ. — Chapelle de Notre-Dame de Berven, volets de la niche de Notre-Dame.

PONT-CROIX. — Niche de sainte Anne, panneau latéral.

ROSCOFF. — Médaillon au maître-autel.

RUMENGOL. — Tableau moderne, à l'autel Nord, fait par M. Hirsch, vers 1870, remplaçant probablement un tableau ancien.

SAINT-THÉGONNEC. — Niche de Notre-Dame.

TRÉGUNC. — Chapelle de N.-D. Kerven, panneau de vitrail.

IX

Nativité de l'Enfant-Jésus.

Comme les sujets précédents, celui-ci est également traité dans les grands calvaires, sauf cependant à Tronoën, où le premier épisode de l'Enfance est l'*Adoration des Mages*.

Dans la NATIVITÉ on voit l'Enfant Jésus couché sur la paille, parfois entouré d'une gloire rayonnante, la sainte Vierge et saint Joseph agenouillés pour l'adorer, avec quelquefois un ou plusieurs anges dans la même posture. L'âne et le bœuf avancent la tête pour le réchauffer de leur haleine.

BODILIS. — Niche ou retable de l'autel de Notre-Dame.

BRENNILIS. — Retable du maître-autel ; panneau de la maîtresse-vitre.

CLÉDEN-POHER. — Nativité et adoration des bergers ; un ange est dans les airs chantant : *Gloria in altissimis Deo*.

DOUARNENEZ. — Chapelle de Saint-Michel, panneau dans la voûte, avec cette inscription : *Nostre Seigneur est né en Betlem*.

ERGUÉ-GABÉRIC. — Chapelle de Kerdévot, panneau en mauvais état dans la maîtresse-vitre.

Dans la même chapelle de Kerdévot est un retable flamand, provenant des ateliers d'Anvers, fin du XV^e siècle. Cette origine est indiquée par le caractère de l'œuvre et par la marque de fabrique ou estampille de la *Gilde*, une main coupée, imprimée au fer rouge sur la tête de quelques-uns des personnages. Cette œuvre est tellement remarquable qu'il faut en faire une description détaillée :

Largeur du panneau : 1^m,00, hauteur, 0^m,65. L'Enfant Jésus est étendu à terre sur un pan du manteau de la sainte Vierge. Celle-ci est à genoux en adoration et en contemplation devant son Fils divin qui vient de naître. Ses cheveux divisés en tresses nombreuses descendent sur ses épaules ; elle est couverte d'un manteau très ample dont les bords s'étalent sur le sol. De l'autre côté saint Joseph, appuyé sur

un bâton, enlève son chapeau et se dispose à s'agenouiller devant l'Enfant dont il sera le père, le nourricier et le gardien. Près de l'Enfant-Jésus est agenouillé un petit ange vêtu d'une robe longue et d'une dalmatique. Sur le premier plan, à droite, un berger joue de la cornemuse avec une admirable expression de ferveur et d'entrain. Derrière la sainte Vierge, une femme au costume caractéristique porte une lanterne. Dans l'arrière-plan, séparés des personnages principaux par une clôture en osier, sont trois bergers dont l'un joue de la musette, le second porte une houlette, le troisième a une main élevée et l'autre posée sur la claie en osier. Un cinquième berger débouche par une petite arcade, derrière saint Joseph. Le bœuf et l'âne sont à leur poste.

GUENGAT. — Fenêtre au fond du bas-côté Nord, panneau de vitrail Renaissance.

GOUZÉC. — Chapelle de Notre-Dame des Fontaines, panneau de vitrail.

GOULVEN. — Bas-relief à l'autel du bas-côté Sud.

GUIMAËC. — Chapelle de Notre-Dame des Joies, panneau de peinture au maître-autel.

HUELGOAT. — Chapelle de Notre-Dame des Cieux, panneau bas-relief, dans le sanctuaire.

LOCQUIREC. — Panneau dans les volets de la niche de Notre-Dame.

MARTYRE (LA). — Tympan de la grande arcade du porche, la Sainte Vierge est couchée dans un lit, et devait tenir l'Enfant-Jésus sur sa poitrine, mais le divin Enfant a disparu. Saint Joseph est assis au pied du lit ; l'âne et le bœuf avancent la tête pour remplir leur fonction charitable.

MORLAIX. — Statue ouvrante de Notre-Dame du Mur, peinture sur un des panneaux.

Eglise Saint-Melaine, à l'autel de l'Enfant-Jésus, tableau de l'Adoration des Bergers. — Au musée municipal, Vierge couchée, allaitant l'Enfant-Jésus.

PLEYBEN. — Chapelle de Lannellec, panneau sur le volet de la niche de Notre-Dame.

PLOMODIERN. — Chapelle de Sainte-Marie du Ménez-Hom, panneau dans le retable du maître-autel.

PLOUHINEC. — Tableau très gracieux dans le transept Nord.

PENCRAN. — Tympan de la grande arcade du porche Midi : l'Enfant-Jésus est couché dans un berceau d'osier, la sainte Vierge et saint Joseph l'adorent, l'âne et le bœuf le réchauffent de leur haleine.

PLOUZÉVÉDÉ. — Chapelle de Berven, panneau dans les volets de la niche de Notre-Dame.

PONT-CROIX. — Panneau dans le vitrail de la chapelle du Rosaire, Adoration des Bergers ; panneau moderne en lave émaillée, dans l'autel de cette chapelle.

QUÉMÉNÉVEN. — Chapelle de Kergoat, panneau dans un des vitraux du côté Midi ; facture du XV^e siècle.

QUIMPER. — Cathédrale, vitrail moderne de la chapelle absidale, œuvre de Steinheil, vers 1875. Adoration des Bergers.

QUIMPERLÉ. — Chapelle de Rosgrand, beau panneau en bas-relief dans la frise haute du jubé ou chancel ; Adoration des Bergers.

SAINT-SÉGAL. — Chapelle de Saint-Sébastien, panneau bas-relief, XVII^e siècle. L'enfant Jésus couché sur la paille recouverte d'un drap ; Sainte Vierge et saint Joseph agenouillés en adoration ; petit ange près du divin Enfant ; le bœuf et l'âne ; quatre bergers dont l'un joue de la cornemuse ; à la hauteur du toit de l'étable, deux anges entourés de nuages et chantant dans un livre ouvert ; la ville de Bethléem représentée par des palais et des tours.

SAINT-THÉGONNEC. — Volets de la niche de Notre-Dame.

SPÉZET. — Chapelle de Notre-Dame du Crann, panneau de la fenêtre du transept Nord, Adoration des Bergers. — De l'église paroissiale provient la curieuse sculpture flamande conservée maintenant au musée de l'évêché de Quimper : au bas d'une montagne rocheuse est l'étable où la Sainte Vierge et saint Joseph adorent l'Enfant Jésus ; l'ange apparaît aux bergers dont quelques-uns se dirigent déjà vers l'étable ; — dans les sentiers en lacets qui descendent des

hauteurs, s'avancent les Mages montés sur leurs dromadaires et accompagnés de leur suite. Au haut, tout un amas de construction indique la ville de Bethléem.

TRÉFLAOUÉNAN. — Panneau dans les peintures de la voûte en lambris.

TRÉGUNC. — Chapelle de Notre-Dame de Kerven, panneau de vitrail.

X

Adoration des Mages.

Cette scène est retracée dans tous nos grands Calvaires. Dans celui de Tronoën, le plus ancien, sa figuration est toute spéciale et mérite d'être décrite : saint Joseph est endormi auprès de l'âne et du bœuf : il est coiffé d'un capuce et a son bâton à côté de lui. La Sainte Vierge est couchée dans un lit d'osier, la tête reposant sur un coussin, la poitrine nue, les mains tendues vers un petit personnage jeune, à chevelure opulente et vêtu d'une robe longue, qui de la main gauche tient un globe, tandis que de la droite il montre le ciel. Il tourne le dos aux trois Mages qui portent leurs présents. Le premier, à genoux et sans couronne, offre un calice ou une coupe ; les deux autres, debout et couronnées en tête, portent des urnes.

Quel peut être cet adolescent qui semble parler à la Sainte Vierge ? Ne serait-ce pas l'Enfant-Jésus figuré sous les traits qu'il devait avoir à l'âge de 10 ou 12 ans ? Il est difficile de le préciser ; mais ce qu'il faut observer, c'est que toute représentation de l'Enfant Jésus nouveau-né fait défaut dans cette scène.

Faisons observer que, sur le portail Ouest du Folgoët et au calvaire de Saint-Hernin, la Vierge est aussi représentée couchée, mais avec l'Enfant-Jésus.

BODILIS. — Panneau dans le retable de l'autel de Notre-Dame.

BRENNILIS. — Panneau dans le retable du maître-autel.

CAST. — Chapelle de Notre-Dame de Quilidoaré, panneau de vitrail en fort mauvais état.

CLÉDEN-POHER. — Bas-relief ancien, dans le maître-autel moderne.

DOUARNENEZ. — Peintures de la chapelle Saint-Michel, avec la légende : *Notre-Seigneur est adoré de trois rois.*

ERGUÉ-GABÉRIC. — Kerdévot, vieux bas-relief dans la sacristie.

FOLGOËT (LE). — Très beau bas-relief en Kersanton dans le tympan de la porte double du portail Ouest. La Sainte Vierge est couchée dans un lit élégamment drapé et tient sur sa poitrine l'Enfant-Jésus qui tourne les yeux vers les princes de l'Orient venus pour l'adorer. Saint Joseph est assis à terre, ayant un bâton à la main droite et saisissant de la gauche l'un des glands de l'oreiller de la Sainte Vierge.

Derrière lui, l'âne et le bœuf avancent la tête. Déjà l'un des rois est prosterné devant l'Enfant divin. Le second, debout, portant en bandoulière une ceinture garnie de clochettes, tient d'une main une cassolette remplie d'encens et de l'autre montre l'étoile qui les a guidés dans leur course lointaine. Plus loin, l'autre mage est à l'état fruste, par suite de la chute du porche qui faisait avancée. A l'extrémité plane un ange portant une banderolle avec l'inscription : *Puer natus est*, et au-dessous on voit un troupeau de moutons paissant sur la montagne.

GUIMAEZ. — Chapelle de Notre-Dame-des-Joies. Au-dessus de l'autel du transept Nord est une statue de la Vierge enfermée dans une niche à volets. Sur les deux volets sont peintes quatre scènes en de petits tableaux d'une facture délicate, signés : *P. Barazer fecit 1593*, et chaque scène est accompagnée d'une inscription latine.

La première scène est une adoration des Mages, avec ces deux hexamètres :

*Mystica trigemino, regique hominique Deoque,
Munere dona ferunt sacra ad cunabula reges.*

Les rois apportent à l'étable les présents symboliques, indiquant que cet Enfant est à la fois roi, homme et Dieu.

GOUZÉC. — Chapelle de Notre-Dame-des-Fontaines, panneau de vitrail.

GOULVEN. — Bas-relief dans l'autel du bas-côté Midi.

GUIMILIAU. — Dans les sculptures de l'entrée du porche.

HUELGOAT. — Panneau bas-relief, dans l'abside.

JUCH (LE). — Volets de la niche de Notre-Dame.

LOCQUIREC. — Volets de la niche de Notre-Dame.

MARTYRE (LA). — Sculpture à l'entrée du porche. Les personnages y sont plus petits qu'au calvaire de Tronoën, mais les costumes des Mages sont identiques dans les deux monuments, ce qui doit les faire attribuer au même atelier.

PLOUZÉVÉDÉ. — Chapelle de Berven, volets de la niche de Notre-Dame.

PONT-CROIX. — Vitrail de la chapelle du rosaire.

QUIMPERLÉ. — Chapelle du château de Rosgrand, beau bas-relief, fin du XVI^e siècle, dans la frise haute du chancel.

ROSCOFF. — Panneau dans le triptyque des albâtres.

SAINT-HERNIN. — Calvaire de Kerbreudeur. La Sainte Vierge est couchée dans son lit et tient des deux mains un enfant assez grand et en robe, qui prend les présents des Mages.

SAINT-SÉGAL. — Chapelle de Saint-Sébastien, panneau dans la fenêtre Nord.

SAINT-THÉGONNEC. — Volets de la niche de Notre-Dame.

SPÉZET. — Chapelle de Notre-Dame du Crann. Panneau dans la fenêtre du transept Nord.

TRÉGUNC. — Chapelle de Notre-Dame de Kerven, panneau de vitrail.

TRÉFLAOUÉNAN. — Panneau dans les peintures du lambris de l'église, 1663.

XI

Circoncision. — Présentation au Temple.

Ces deux sujets sont souvent confondus l'un avec l'autre dans les représentations sculptées ou peintes. Voilà pourquoi nous les mettons ici sous la même rubrique.

BRENNILIS. — Panneau dans la maîtresse-vitre. — Bas-relief dans le retable du maître-autel.

DOUARNENEZ. — Chapelle Saint-Michel, panneau dans les peintures de la voûte : *La Purification de la Vierge*.

ERGUÉ-GABÉRIC. — Chapelle de Kerdévot; au haut du retable flamand, du XV^e siècle, qui couronne le maître-autel, on a ajouté deux panneaux du temps de Louis XIII. Le premier est une Adoration des Mages; le second une Présentation au temple. La Sainte Vierge, en grandes manches bouffantes, offre l'Enfant Jésus au-dessus d'une grande table couverte d'un tapis brodé, saint Joseph se tient derrière elle. Le grand-prêtre, les mains jointes, contemple l'Enfant qu'on offre au Seigneur. Deux autres prêtres l'accompagnent et sont aussi en contemplation. Un jeune lévite tient une torchère ou grand cierge. Une servante, vêtue d'une robe recouverte d'une tunique courte, avec manches larges et très courtes, porte sur la tête une corbeille où se voient les deux tourterelles ou les deux pigeonneaux qui seront le prix du rachat de l'Enfant Jésus. Une autre servante, à genoux, tient un bassin contenant l'eau de la purification.

GOULVEN. — Autel du bas-côté sud.

GUIMAEC. — Panneau sur la porte ouest de l'église paroissiale. Chapelle de Notre-Dame des Joies, 2^e panneau peint sur les volets de la niche de Notre-Dame. La Sainte Vierge vêtue en grande dame du XVI^e siècle porte sur un coussin ou dans une corbeille plate son divin Fils au grand-prêtre se tenant sous un dais à baldaquin et accompagné de trois

lévites. Saint Joseph est agenouillé sur les marches du trône. Derrière la Sainte Vierge sont deux petites suivantes, puis une troisième d'âge mûr et Anne la prophétesse. Sous le tableau est cette inscription :

*Mortali similis Deus hic mortalis et ipse
Sistitur ante aras cœli qui præsidet aris.*

A l'exemple des autres mortels, Dieu, qui a voulu se faire mortel lui-même, est offert sur l'autel du temple, lui qui trône sur l'autel du ciel.

GUIMILIAU. — Entrée du porche.

LOCQUIREC. — Volets de la niche de Notre-Dame.

MORLAIX. — Panneau, statue ouvrante de Notre-Dame du Mur.

· PLOUZÉVÉDÉ. — Chapelle de Berven, panneau dans les volets de la niche de Notre-Dame.

PONT-L'ABBÉ. — Vitrail moderne.

PONT-CROIX. — Tableau dans le retable de l'autel de saint Nicolas, chapelle des fonts baptismaux.

· QUIMPERLÉ. — Chancel de Rosgrand, beau panneau où figurent neuf ou dix personnages.

SAINT-SÉGAL. — Chapelle de Saint-Sébastien, panneau en bas-relief, avec figuration du temple de Jérusalem en architecture du XVI^e ou XVII^e.

· TRÉFLAOUÉNAN. — Peintures du lambris.

Le même mystère est représenté aux calvaires de Tronoën, Guimiliau et Plougastel.

XII

Fuite en Egypte.

BODILIS. — Panneau du retable de l'autel de Notre-Dame.

BRENNILIS. — Panneau dans la maîtresse vitre.

ERGUE-GABÉRIC. — Kerdévot, fragment de vitrail.

GUIMAEC. — Panneau dans la porte ouest de l'église. Chapelle de Notre-Dame des Joies, peinture au maître-autel.

GUIMILIAU. — Groupe au calvaire.

HANVEC. — Groupe en personnages, ronde-bosse, d'assez grande dimension, autrefois à l'église paroissiale, maintenant au musée de l'évêché à Quimper. Saint Joseph conduit par le licol l'âne sur lequel est montée la Sainte Vierge tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras. Même paroisse, à la chapelle de Saint-Conval, dans la forêt du Crannou, groupe semblable, un peu plus petit.

JUCH (LE). — Sur les volets de la niche de Notre-Dame on voit : l'Adoration des Mages, puis la Fuite en Egypte. le Massacre des Innocents, et la Légende du Semeur. Cette légende ayant trait à la fuite en Egypte, il est bon de l'exposer ici telle que nous la trouvons dans une sorte de Noël populaire :

1	7
La Vierge s'en est allée	Est-il possible, Madame ?
Emportant son Nouveau-Né,	Tout n'est pas encore semé.
Noël, Noël, Alleluia !	8
2	Va-t'en chercher ta faucille,
Ils rencontrent un bonhomme	Il est temps de moissonner.
Qui vient de semer son blé.	9
3	Le blé, en moins d'un quart-d'heure,
Où courez-vous, belle Dame,	En épis vite est monté.
Qui si bel enfant portez ?	10
4	Encore un autre quart-d'heure,
Ah ! dites-moi mon brave homme,	Il fut prêt à moissonner.
Me le voudriez-vous cacher ?	11
5	Or la première javelle
Mettez-le sous ma capote,	Rendit cent boisseaux de blé.
Nul ne le pourra trouver.	12
6	A la seconde javelle,
Retourne à ton champ, brave	On ne put le renfermer.
[homme,	13
Va-t'en moissonner ton blé !	Survient la cavalerie
	Des Juifs par l'enfer poussés

14	16
Viens-t'en par ici, bonhomme, Toi qui moissonnes ton blé.	C'était au temps des semailles, Lorsque je semais mon blé.

15	17
As tu vu passer Marie, Emportant son Nouveau-Né ?	Alors retournons, brigade, Car c'était de l'an passé.

Et en effet, dans le tableau qui nous occupe, l'on voit un laboureur dans un champ de blé mur, pendant que la troupe de soldats d'Hérode s'aperçoit au loin.

LOCQUIREC. — Volets de la niche de Notre-Dame.

MARTYRE (LA). — Fenêtre du côté de l'épître, panneau étranger à l'ensemble.

PLOUGASTEL-DAOULAS. — Scène sculptée dans le calvaire. — Chapelle de Saint-Languy au passage, joli groupe en bois.

PLUGUERNEAU. — Chapelle de Notre-Dame du Traon ; haut-relief de 0^m,50 × 0^m,60. Notre-Dame est sur l'âne, avec l'Enfant Jésus ; saint Joseph les guide, appuyé sur son bâton, et portant un paquet sur l'épaule. A peu de distance d'eux est un personnage, avec pantalon percé au genou et portant un panier sous le bras. Deux ou trois individus se voient au loin sur une montagne. Le personnage étranger à la Sainte-Famille ne serait-il pas Titus, le bon voleur ? Il est figuré sur un émail grec, sur une plaque émaillée de Cluny et dans une miniature du Ménologe de Basile (*Revue « Jérusalem »*, n° de janvier 1913, p. 321).

PONT-CROIX. — Panneau dans le vitrail de la chapelle du Rosaire. Saint Joseph, en guidant l'âne par la bride, passe sous des arbres et tend son chapeau, dans lequel des anges jettent des pommes rouges et jaunes.

QUIMPER. — Musée de l'Evêché, vieux groupe en bois, très vermoulu, mais ayant beaucoup de style.

QUIMPERLÉ. — Dans la chapelle de Rosgrand, on voit deux grands bas-reliefs, le Massacre des Innocents et la Fuite en Egypte, qui faisaient autrefois partie du chancel de cette chapelle et dont on reconnaît la place dans la frise de l'arrière façade de cette admirable pièce de sculpture.

XIII

Massacre des Innocents.

Ce fait de la cruauté d'Hérode n'a pas un rapport direct avec la Sainte Vierge, mais comme il a une relation très étroite avec la fuite en Egypte, il est bon d'en faire état dans cette série.

On en trouve des représentations à :

BODILIS. — Bas-relief dans le retable de l'autel de Notre Dame.

HUELGOAT. — Chapelle de Notre-Dame des Cieux, panneau bas-relief, dans le sanctuaire.

JUC'H (LE). — Panneau peint, volets de la niche de Notre-Dame.

QUIMPERLÉ. — Chapelle de Rosgrand, panneau ayant primitivement fait partie de la frise postérieure du chancel.

XIV

Vie à Nazareth. — Sainte Famille.

BÉNODET. — Chapelle de Perguet. Tableau dans lequel on voit l'Enfant Jésus entouré de la sainte Vierge et saint Joseph, sainte Anne et saint Joachim ; au-dessus planent le Père Eternel et le Saint Esprit.

KERFEUNTEUN. — Au presbytère, joli petit tableau de la Sainte Famille, par Valentin.

LAMPAUL-GUIMILIAU. — Premier bas-relief du retable de l'autel de saint Jean : l'Enfant Jésus et le petit saint Jean aux pieds de sainte Elisabeth et de Zacharie. Trois anges assistent à cette scène : l'un d'eux, d'une beauté remarquable, joue de la harpe, les deux autres chantent.

LOCQUÉNOLÉ. — Tableau au-dessus du maître-autel et bannière reproduisant le même sujet : Sainte Famille, en haut le Père Eternel, avec rayons descendant sur l'Enfant Jésus.

MEILARS. — Chapelle de Notre-Dame de Confors. Vitrail latéral dans le sanctuaire : la Sainte Famille à Nazareth, la Sainte Vierge filant sa quenouille, avec l'Enfant Jésus à ses côtés ; saint Joseph travaillant à son établi, anges les assistant.

MORLAIX. — Eglise de saint Melaine, petit tableau de la Sainte Famille.

POLOHINEC. — Dans le gradin de l'autel du transept nord, petit bas-relief de la Vierge à la Chaise, admirablement sculpté.

RÉDÉNÉ. — Avant la restauration de l'église, on voyait dans le lambris du transept midi six panneaux de peintures, parmi lesquels celui-ci : *Deux anges portant la sainte Maison de Lorette*. Maintenant le même sujet est rappelé dans un vitrail.

SAINT-SÉGAL. — Dans la chapelle de Saint Sébastien, au côté nord, est une statue de la Vierge Mère, foulant aux pieds un dragon à buste de femme, tenant dans la main la pomme d'Eve. Autour de la niche de cette statue sont douze panneaux en bas-relief, retraçant les différents épisodes de la translation de la Maison de Nazareth à Lorette. Je crois bon de signaler ici ce fait, pour indiquer la dévotion dans notre pays à cette sainte Maison qui a été le théâtre du grand mystère de l'Annonciation et de l'Incarnation et dans laquelle a vécu de longues années la Sainte Famille. C'est aussi l'occasion de signaler l'existence à Plougasnou d'un oratoire dédié à Notre-Dame de Lorette, datant de 1611. Les églises de Lanriec et de Rédéné sont sous le vocable de Notre-Dame de Lorette, ainsi que des chapelles à Plogonnec, Irvillac et Garlan ; à Plouhinec il y a dans l'église paroissiale un autel en son honneur.

XV

Jésus au milieu des Docteurs.

Ce sujet est représenté aux trois calvaires de TRONOËN, PLOUGONVEN et PLEYBEN.

DOUARNENEZ. — Chapelle de Saint Michel, panneau dans

les peintures du lambris, transept sud, avec l'inscription : *Notre Seigneur disputant au milieu des docteurs.*

GUIMAEC. — Chapelle des Joies, panneau peint au maître-autel.

MEILARS. — Chapelle de Confors, panneau de vitrail.

ROSCOFF. — Panneau dans les albâtres.

XVI

Retour à Nazareth.

Tableau dans l'ancienne chapelle du Petit-Séminaire de Pont-Croix. Maintenant dans une des salles de la maison.

XVII

Notre-Dame au pied de la croix.

Nous trouvons cette représentation dans la plupart des calvaires de premier et de deuxième ordre et dans une foule d'autres ; il semble inutile de vouloir les énumérer.

Egalement dans de nombreux vitraux dont je donne ici la liste :

BANNALEC. — Chapelle de la Véronique.

BÉNODET. — Chapelle de Perguet.

BRASPARTS. — Abside de l'église paroissiale.

BRIEC. — Chapelles de Sainte-Cécile et du Gresker.

CONQUET (LE). — Verrière absidale.

ERGUÉ-GABÉRIC. — Maîtresse-vitre.

GOUÉZEC. — Maîtresse-vitre.

GUENGAT. — Maîtresse-vitre.

GUIMILIAU. — Maîtresse-vitre.

JUC'H (LE). — Maîtresse-vitre.

KERLAZ. — Ancienne maîtresse-vitre disparue.

LABABAN. — Maîtresse-vitre.

LANGOLEN. — Ancienne maîtresse-vitre, maintenant au musée archéologique de Quimper, ancien évêché.

LOCRONAN. — Maîtresse-vitre.

MARTYRE (LA). — Maîtresse-vitre.

MELGVEN. — Maîtresse-vitre.

PLEYBEN. — Maîtresse-vitre. — Chapelle de Lannellec.

PLOÉVEN. — Chapelle de Sainte-Barbe.

PLOMEUR. — Chapelle de Tréminou.

PLOUDIRY. — Maîtresse-vitre.

PLOUGASTEL-DAOULAS. — Chapelle de la Fontaine-Blanche.

PLOUGUERNEAU. — Chapelle du Grouanec.

ROCHE-MAURICE (LA). — Maîtresse-vitre.

SAINT-CORENTIN DE QUIMPER. — Vitre du fond du chœur, imitation de l'ancienne.

SAINT-MATHIEU DE QUIMPER. — Maîtresse-vitre.

TOURC'H. — Maîtresse-vitre.

TRÉHOUE (LE). — Maîtresse-vitre.

TRÉMÉOC. — Chapelle de Saint-Sébastien.

Par ailleurs on trouve la Sainte Vierge au pied de la croix, soit sur les trefs ou poutres de gloire mises en travers de la nef, soit sur les jubés ou les chancels, soit en face de la chaire à prêcher ou encore dans des bas-reliefs, des tableaux, des peintures murales.

CLÉDEN-POHER. — Grande sculpture en haut-relief, au-dessus du tabernacle du maître-autel.

ERGUE-GABÉRIC. — Eglise paroissiale, Vierge de douleur, posée autrefois sur un tref, avec saint Jean, au deux côtés d'un crucifix. — Chapelle de Kerdévot, même modèle, ayant eu sa place autrefois sur un jubé qui n'existe plus. Ces deux statues sortent du même atelier que les Vierges de douleur que l'on voit à Guengat, Locronan et Penmarc'h.

GUIMILIAU. — Calvaire et bas-relief sur le soubassement de l'ossuaire à colonnes adossé au côté ouest du porche. — Bannière.

LAMPAUL-GUIMILIAU. — Très beau groupe sur la poutre de

gloire, la plus belle du diocèse, couverte de sculptures sur ses trois faces visibles.

LANDRÉVARZEC. — Chapelle de Quilinen, calvaire et groupe sur un tref sous l'arc triomphal, au haut de la nef.

LOCQUÉNOLÉ. — Bannière.

LOCRONAN. — Statue provenant d'un tref.

PENMARC'H. — Statue semblable.

PLOÉVEN. — Peinture dans le lambris du chœur, statue à la chapelle de Sainte-Barbe.

PLONÉVEZ-DU-FAOU. — Chapelle de Saint-Herbot. — Groupe sur le jubé.

PLougourvest. — Bannière.

Plouguerneau. — Bannière.

Plouzévédé. — Chapelle de Berven, jubé.

PONT-L'ABBÉ. — Peinture à la chapelle de la Madeleine.

XVIII

Descente de la Croix. — Groupe de Notre-Dame-de-Pitié.

Ces représentations sont très nombreuses. On trouve le groupe de Notre-Dame-de-Pitié à tous nos grands calvaires, et adossé à plusieurs de nos croix. De plus, un grand nombre de nos églises et chapelles possèdent ce groupe, comprenant tantôt la Vierge seule tenant sur ses genoux le corps inanimé de son Fils, tantôt la Vierge accompagnée de saint Jean et des saintes Femmes. Il sera bon de décrire les plus importants. — Au calvaire de Tronoën, la représentation présente un détail émouvant : deux petits anges soutiennent les côtés du voile de la Sainte Vierge et semblent compatir à sa douleur.

BÉNODET. — Groupe en pierre dans l'église paroissiale. Il figure dans un tableau du musée de Quimper.

BODILIS. — Très beau groupe, à multiples personnages.

BRASPARTS. — Au vitrail de l'abside et au calvaire.

CARANTEC. — Tableau à la chapelle de Callot.

CLOHARS-FOUESNANT. — Beau groupe en pierre à la fontaine du Drénec, au bord de la route de Quimper à Bénodet.

GUENGAT. — Panneau dans la maîtresse-vitre. — Calvaire, Notre-Dame-de-Pitié et les trois Maries.

GUIMÆC. — Chapelle des Joies, panneau sculpté.

GUIMILIAU. — Calvaire. — Panneau dans le soubassement de l'ossuaire à colonnes.

HANVEC. — Chapelle de Lanvoy.

HÔPITAL-CAMFROUT. — Groupe dans la niche centrale de la façade Ouest.

LAMPAUL-GUIMILIAU. — Beau groupe, avec saint Jean et les saintes femmes, au-dessus de la porte de la sacristie. — Petit panneau en bas-relief à l'extrémité du tref ou poutre de gloire, dans la nef. — Même sujet sur une vieille bannière qui se trouve maintenant au musée archéologique de Quimper.

LANDRÉVARZEC. — Chapelle de Quilinen, groupe au calvaire. — A l'intérieur, près du maître-autel, côté de l'évangile, dans une large niche accrochée à un pilier, grande composition en statues ronde-bosse, comprenant la Vierge tenant son divin Fils sur ses genoux, saint Jean, la Madeleine pleurant, Joseph d'Arimathie et Nicodème qui tient la couronne d'épines. Cette belle œuvre de sculpture, qui semble être du XVI^e siècle, se rapproche beaucoup des sculptures flamandes et a pu dériver de ces influences.

LANNÉDERN. — Panneau de la maîtresse vitre.

LOCRONAN. — Groupe en pierre très expressif, à l'église et à la chapelle de Bonne-Nouvelle.

MARTYRE. — Panneau du vitrail absidal, côté de l'épître.

PENCRAN. — Groupe adossé à la croix centrale située sur le mur nord-est du cimetière. A l'intérieur de l'église, côté nord de l'abside, est le plus beau groupe en bois qui existe dans le diocèse, abrité dans une niche à dais ouvragé et à bordures feuillagées. Notre-Dame, remplie de douleur, tient sur ses genoux le corps inanimé de son Fils. A ses côtés sont agenouillés saint Jean et la Madeleine ; puis au second

plan sont les Saintes Femmes, Joseph d'Arimathie et Nicodème, avec deux serviteurs dont l'un porte la couronne d'épines. Une inscription en lettres gothiques donne la date :

En lan mil V^{ee}XVII ceste histoire fust complet : Moy ist B.

PLEYBEN. — Chapelle de Lannellec, panneau dans la maîtresse-vitre.

PLOEVEN. — Beau groupe, en pierre, la Vierge accompagnée de saint Jean et de la Madeleine. — Inscription : *M : V^e : XLVII : Maria : Mater : Gratie : tu : nos : ab hoste protege.* — Peinture curieuse de la descente de croix, dans le lambris du chœur.

PLOMEUR. — Chapelle de Tréminou, panneau de vitrail.

PLOUGOURVEST. — Panneau au maître-autel.

PLOUGUER. — Bas-relief dans le coffre de l'autel nord.

PLOUZÉVÉDÉ. — Chapelle de Berven, panneau au chancel, 1601.

PLOVAN. — 2 groupes.

PONT-CROIX. — Un grand groupe et un bas-relief.

QUIMPER. — Au musée épiscopal, groupe en bois, très suggestif, provenant de la chapelle des Ursulines, et primitivement de la cathédrale. — Chapelle de l'hôpital, tableau.

SAINT-MARTIN DE MORLAIX. — Groupe.

SAINT-MELAINE DE MORLAIX. — Groupe, avec la Madeleine et Joseph d'Arimathie, dans une sorte de grotte, bas-côté Nord.

TRÉOGAT. — Groupe.

XIX

Sépulture de Notre Seigneur.

La scène de la mise au tombeau du corps du Sauveur, à laquelle assiste la Sainte Vierge, fait partie de la série des représentations des quatre grands calvaires de PLOUGONVEN, GUIMILIAU, PLOUGASTEL et PLEYBEN.

De plus, dans quelques-unes de nos églises existent des Sépulcres de Notre Seigneur entouré de statues grandeur naturelle. Le plus ancien est celui de QUIMPERLÉ, XVI^e siècle, qui se trouvait originairement à l'église Sainte-Croix ou à la chapelle de Saint David. Il est maintenant rélégué au fond du bas du jardin de la cure. Autour du tombeau du Sauveur sont la Sainte Vierge, saint Jean, les trois Marie, Joseph d'Arimathie, Nicodème, Gamaliel et Abibon.

LAMPAUL-GUIMILIAU. — avec l'inscription : *Anthoine : fecit* — 1676.

SAINT-THÉGONNEC. — 1699-1702.

PLOUGUERNEAU. — Chapelle de l'hospice, 1768. Par ailleurs on voit des représentations moins importantes à :

CLÉDEN-POHER. — Retable du maître-autel.

ERGUÉ-GABÉRIC. — Kerdévot, fragment de vitrail.

GUIMAEAC. — Chapelle des Joies, retable du maître-autel.

HUELGOAT. — Panneau dans un autel latéral.

PLOUZÉVÉDÉ. — Chapelle de Berven, chancel.

ROCHE (LA). — Panneau de vitrail.

ROSPORDEN. — Panneau en haut-relief, dans l'autel du bas-côté Nord.

SAINT-MATHIEU DE QUIMPER. — Panneau dans la maîtresse-vitre.

TRÉHOU (LE). — Panneau du vitrail.

XX

Apparition de Notre Seigneur ressuscité à sa Mère.

MARTYRE (LA). — Panneau du vitrail latéral Sud de l'abside.

XXI

Ascension.

MARTYRE (LA). — Même vitrail.

SAINTE-SÈVE. — Tableau surmontant autrefois le maître-autel.

XXII

Pentecôte.

CLÉDEN-POHER. — Retable de l'autel latéral Nord ; grand bas-relief, descente du Saint Esprit sur la Sainte Vierge et sur les apôtres ; scène d'une grande noblesse.

XXIII

Mort de la Sainte Vierge.

(*Trépasement de Notre-Dame*).

BANNALEC. — Chapelle de la Véronique, vitrail sud.

BRIEC. — Chapelle du Gresker, vitrail.

DOUARNENEZ. — Chapelle de saint Michel, peintures.

ERGUÉ-GABÉRIC. — Retable de Kerdévot, œuvre flamande des ateliers d'Anvers : Notre Dame, sur sa couche funèbre, est entourée de tous les apôtres. Deux petits anges, les mains jointes, vêtus de dalmatiques, planent dans les airs au-dessus de cette scène de deuil.

FAOU (LE). — Panneau à l'un des autels.

HUELGOAT. — Chapelle des Cieux. — Panneau de vitrail. Les apôtres entourent leur Souveraine, deux anges portent son âme au ciel.

MARTYRE (LA). — Panneau de vitrail au haut de la nef Nord.

PLEYBEN. — Chapelle de Lannellec, retable du maître-autel, Notre-Seigneur, entourée d'anges, vient annoncer à sa sainte Mère l'approche de sa mort.

QUIMPER. — Musée départemental, bas-relief adapté sous un dressoir.

SPÉZET. — Chapelle de Notre-Dame-du-Crann. Il y a dans cette chapelle une série de sept vitraux dont l'un est daté de 1553, et les autres doivent être également de la même époque.

Parmi eux, celui du transept Midi, est peut-être le plus

beau et le plus précieux de tous les vitraux du diocèse. Il se compose de deux sujets : le *Trépasement de Notre Dame* et son *Couronnement au Ciel*.

La première scène, qui nous occupe en ce moment, demande à être décrite en détail. Elle est encadrée ou surmontée d'une sorte de portique ou arcade architecturale, portée sur un entablement et des pilastres à chapiteaux corinthiens. L'ensemble du tableau est composé d'après les données de la *Légende Dorée* et offre beaucoup de rapports avec le panneau flamand du retable de Kerdévot, en Ergué-Gabéric, cité précédemment dans ce même article.

La Sainte Vierge est étendue sur son lit funèbre, noblement drapée dans son manteau, les mains croisées sur sa poitrine. Les apôtres, tous avertis par un appel mystérieux pour venir assister à ses derniers moments, sont réunis autour d'elle. Saint Pierre, portant au cou une étole croisée, la bénit et récite les dernières prières qu'il lit dans un livre tenu par un autre apôtre placé à sa gauche. Saint Jean, à sa droite, porte la branche du palmier du paradis, qu'un ange a apporté à Notre Dame, lorsqu'il est venu lui annoncer l'approche de sa mort.

A son chevet, un des apôtres tient d'une main une croix processionnelle et de l'autre un encensoir. A ses pieds, c'est un autre apôtre qui tient un bénitier et asperge d'eau bénite son corps sacré.

C'est donc tout l'appareil et le cérémonial des funérailles chrétiennes. Trois des apôtres sont agenouillés sur des prie-Dieu ; le premier lit dans un livre d'heures ; le second se lamente dans sa douleur, les mains croisées sur sa poitrine ; le troisième, les mains jointes, contemple avec respect et pitié sa Souveraine. Les autres l'entourent avec des expressions diverses de tristesse et de vénération.

Au-dessus, dans l'encadrement de l'arcade, au milieu d'une gloire lumineuse, Notre Seigneur emporte au ciel l'âme de sa divine Mère, figurée sous la forme traditionnelle d'un petit corps nu. Quatre petits angelots, les mains jointes,

l'entourent et lui font cortège, tandis que deux anges musiciens juchés sur la corniche de l'entablement, jouent de la viole et célèbrent ses louanges. Deux autres, placés plus haut et passant la tête au-dessus de la balustrade, offrent aussi leurs hommages à leur Reine et Maîtresse.

XXIV

Funérailles de Notre Dame.

ERGUÉ-GABÉRIC. — Chapelle de Kerdévot. Le troisième panneau du retable flamand de cette chapelle est, dans le diocèse, la seule représentation de cet épisode. Elle est basée, comme la scène précédente du *Trépasement*, sur le récit des évangiles apocryphes, celui de la *Légende Dorée* et sur le mystère breton du *Trépas de Madame la Vierge Marie*, publié et traduit par M. Hersart de la Villemarqué.

Deux apôtres, saint Pierre et saint Paul, portent respectueusement sur leurs épaules le brancard sur lequel repose le corps de la Vierge. Les dix autres, avec saint Jean en tête, portant la branche du palmier du paradis, forment un cortège plein de douleur. Trois soldats juifs, remplis de fureur, veulent s'opposer à la marche du cortège et portent une main sacrilège sur le brancard sacré, leurs mains se détachent de leurs bras et restent fixés au bois qu'ils ont touché témérairement, et on les voit, tombés à la renverse, se lamenter et se tordre dans les convulsions de la souffrance.

XXV

Sépulture de Notre Dame.

DOUARNENEZ. — Chapelle de saint Michel, un des panneaux des peintures de la voûte a pour inscription : *La Vierge est ensevelie par les apôtres.*

GUIMILIAU. — Soubassement de l'ossuaire à colonnes

adossé au porche, panneau en bas-relief dans lequel on voit le corps de la Sainte Vierge reposant dans son tombeau. Deux anges agenouillés tiennent la tête et les pieds ; deux autres, les bras croisés, la contemplant en priant.

PLEYBEN. — Chapelle de Lannellec, panneau dans le retable du maître-autel, les apôtres entourent le saint tombeau.

XXVI

Assomption de la Sainte Vierge.

AUDIERNE. — Au-dessus de l'autel du transept midi, tableau du XVII^e ou du XVIII^e siècle, d'assez beau style. Notre Dame monte au ciel, entourée d'anges. Dans le bas les apôtres entourent son tombeau, qu'ils trouvent ouvert et rempli de fleurs.

BANNALEC. — Chapelle de la Véronique, vitrail sud.

BRENNILIS. — Panneau central dans le retable du maître-autel.

CLÉDEN-POHER. — Peinture de la voûte ; Notre Dame est enlevée sur des nuages, entourée d'anges qui portent des fleurs, et dont deux tiennent une couronne au-dessus de sa tête.

COMBRIT. — Chapelle de la Clarté. Panneau de vitrail qui a été enlevé et se trouve maintenant au musée épiscopal de Quimper ; la Sainte Vierge est dans un nuage, entourée de quatre anges.

DOUARNENEZ. — Chapelle Saint-Michel, panneau dans les peintures.

ESQUIBIEN. — Chapelle de Sainte-Brigitte, peinture dans la voûte.

GOUÉZEC. — Chapelle de Notre-Dame des Fontaines. Panneau dans la fenêtre du transept nord. La Sainte Vierge est debout dans un nuage lumineux, entourée d'anges dont deux tenant une couronne au-dessus de sa tête.

GUIMAËC. — Chapelle des Joies, petit panneau peint sur un des volets de la niche de Notre-Dame, avec ce texte :

*State viri lacrymisque modum jam ponite, caelo
Altius evectum mundi jubar eximit umbras.*

Reprenez courage et mettez fin à vos larmes ;

Marie, astre lumineux, est élevée au haut des cieux et dissipe toutes ténèbres.

LANDERNEAU. — Eglise Saint-Thomas. Dans le transept ou branche de chapelle sud-est un grand cadre à pilastres, genre retable, contenant un tableau en bas-relief. Dans un angle du bas on voit le tombeau vide. Sur une nuée la Vierge est debout, les mains jointes. Deux anges, les ailes déployées, sont agenouillés à ses pieds ; deux autres voltigent à la hauteur de ses épaules. Un cinquième, au-dessus de sa tête, tient une couronne et un sceptre, signes de sa royauté céleste.

PLEYBEN. — Chapelle de Lannellec, panneau sculpté au retable du maître-autel.

PLMODIERN. — Chapelle de Sainte-Marie du Ménez-Hom, panneau sculpté au maître-autel.

QUIMERC'H. — Dans le transept côté de l'Épître, est un groupe en Kersanton, du XV^e ou du XVI^e siècle, représentant la Sainte Vierge entourée d'anges, dont deux tiennent une couronne au-dessus de sa tête.

ROSPORDEN. — Au-dessus du maître-autel est un grand et beau tableau de l'Assomption, du peintre Loir (1679). Il se trouvait primitivement au fond de la chapelle absidale de la cathédrale de Quimper, il en fut retiré en 1868, quand fut exécutée la verrière actuelle, pour être placé à la chapelle des Ursulines. Quand ces religieuses ont été expulsées de leur couvent, le tableau a été transporté à Rosporden.

RUMENGOL. — Tableau au-dessus de l'autel sud.

SAINT-SERVAIS. — Panneau sculpté dans la chaire.

XXVII

Couronnement de la Sainte Vierge.

COMBRIT. — Chapelle de la Clarté, panneau de vitrail, maintenant au musée épiscopal de Quimper.

ERGUE-GABÉRICE. — Chapelle de Kerdévet, quatrième panneau du retable flamand. Le Père Eternel et son divin Fils sont assis sur un trône à dossier gothique. Le Père a la tête couronnée, et le Fils a la poitrine nue pour faire voir la plaie de son côté sacré. Sur ses mains et ses pieds se voient les stigmates du crucifiement. Devant eux est agenouillée la très Sainte Vierge, les mains jointes et la tête sans voile ; ses amples vêtements s'étalent sur les marches du trône, et les deux Divines Personnes déposent sur sa tête une couronne au-dessus de laquelle plane le Saint-Esprit sous forme de colombe. De chaque côté deux anges debout et deux autres assis jouent du hautbois, de la harpe, de la guitare et de l'orgue, et célèbrent la gloire de celle qui est couronnée reine des anges et des saints.

FAOU (LE). — Bas-relief à l'autel du Rosaire.

GUIMAE. — Chapelle des Joies, quatrième panneau peint sur les volets de la niche de Notre Dame avec ce texte : *Veni de libano, sponsa, veni coronaberis*. Viens du Liban, ô mon épouse, viens pour être couronnée.

LAMPAUL-GUIMILIAU. — Deuxième face de la bannière du Saint Sacrement, la Sainte Vierge environnée d'anges et couronnée par la Sainte Trinité.

MARTYRE (LA). — Au haut du fronton du porche, admirable bas-relief en Kersanton, datant du XV^e siècle, ayant la grâce et la finesse des plus belles œuvres du XIII^e.

PLOUGASNOU. — Bas-relief en albâtre, maintenant au musée épiscopal de Quimper.

QUÉMÉNÉVEN. — Groupe en pierre de Kersanton, très curieux, rehaussé d'or et de couleurs, provenant de la chapelle

de Kergoat, maintenant au musée épiscopal de Quimper, sur le tertre du jardin. La Sainte Trinité couronne Notre Dame.

SAINT-DIVY. — Maîtresse-vitre, 1531.

SPÉZET. — Chapelle de Notre-Dame du Crann. La partie supérieure du vitrail contenant le *Trépassement de Notre-Dame*, déjà décrit, est occupée pour la scène de son couronnement, laquelle repose sur un demi-cercle ou demi-nimbe de nuages stylisés, formant comme la transition entre la terre et le ciel. La Vierge est agenouillée sur une nuée brillante, les mains jointes. Deux anges à longues robes sont à ses côtés, trois autres soutiennent une couronne au-dessus de sa tête. D'un côté le Père Eternel, en chape et en tiare, tient un second diadème dont il va la couronner, et de l'autre, son divin Fils, portant la boule du monde, la bénit d'un geste plein de majesté. A ses pieds sont agenouillés des élus ; derrière les deux divines Personnes se pressent des anges pour la contempler et former sa cour.

XXVIII

La Sainte Vierge, Reine au ciel.

DOUARNENEZ. — Chapelle Saint-Michel. A la suite de l'Assomption et du Couronnement, on voit, dans les peintures de la voûte, la Sainte Vierge, les mains jointes, avec cette inscription : *Mère de Dieu, priez pour nous*.

CLÉDEN-POHER. — Dans la voûte de l'abside, au-dessus du maître-autel, Notre Dame est assise comme sur un trône de nuages, couronnée d'étoiles ; au-dessus de sa tête plane le Saint Esprit, et, plus haut, le Père Eternel tient dans sa droite le globe du monde.

ROSNOEN. — Sur le mur du transept Sud est une fresque datée de 1677 et signée *P. Cann*. On peut l'intituler le *Triomphe de la Sainte Trinité* et une paraphrase du *Te Deum*. Dans la partie supérieure est la Très Sainte Trinité, entourée d'un grand nimbe circulaire et assise sur un arc-

en-ciel. D'un côté on voit la Sainte Vierge assise, et de l'autre saint Jean Baptiste debout, et plus bas deux anges en adoration.

XXIX

Notre Dame, suppliante au Jugement dernier.

Dans les fresques et tableaux du jugement dernier, dans les sculptures des portails de nos cathédrales et vieilles églises retraçant ce terrible épisode, la Sainte Vierge est représentée avec saint Jean Baptiste, à genoux de chaque côté de Notre Seigneur, pour le supplier et implorer sa miséricorde. Il nous reste peu de vitraux du Jugement dernier ; nous trouvons cependant quelques débris, où Notre Dame est figurée à genoux, les mains jointes, dans l'attitude de la prière, les yeux tournés vers son Fils, le Souverain Juge.

LAMPAUL-GUIMILIAU. — Fragment reporté dans la fenêtre au-dessus de l'autel de la Passion.

MARTYRE (LA). — Au haut du vitrail du fond de la nef Nord.

QUÉMÉNÉVEN. — Kergoat. — Simple buste dans un des soufflets d'une des fenêtres Nord.

PLOGONNEC. — Vitrail au-dessus de l'autel du collatéral Sud.

*
**

Ici semble devoir s'arrêter la série des Mystères de la Sainte Vierge ; mais il y a tant d'autres figurations qu'il est bon de les mentionner, au moins partiellement, en les divisant par catégories.

XXX

Vierge Mère dans les groupes triples comprenant sainte Anne, la Sainte Vierge et l'Enfant Jésus.

C'est une idée qui semble singulière, mais il est à croire qu'elle était chère à la dévotion de nos Bretons, car on la trouve exprimée dans de nombreuses églises et chapelles :

BANNALEC. — Chapelle de Loc-Marzin ou Saint-Martin.

CHATEAULIN. — Eglise de Notre-Dame, *Iliz-Varia*.

CROZON. — Autrefois à l'église, maintenant dans les combles de la sacristie.

CHATEAUNEUF-DU-FAOU. — Chapelle Saint-Michel.

DAOULAS. — Chapelle Sainte-Anne.

ELLIANT. — Chapelle de Tréanna.

GUILERS-BREST. — Eglise paroissiale.

GUIMAEK. — Chapelle de Christ.

KERLOUAN. — Chapelle du Croazou.

LAMPAUL-GUIMILIAU. — Eglise paroissiale et deux groupes différents à la chapelle de Sainte-Anne.

LANRIEC. — Au rebut, jardin du presbytère.

MELGVEN. — Chapelle de Kerampodou.

PENMARC'H. — Eglise paroissiale.

PLOGONNEC. Entrée du porche.

PLOMEUR. — Maintenant au Musée épiscopal.

PLOUDANIEL. — Chapelle de Saint-Eloy.

PLOUÉGAT-GUERRAND. — Eglise paroissiale.

PLOUGASNOU. — Chapelle de Kervouster.

PLOUGONVEN. — Chapelle du cimetière.

PLOUGOULM. — Eglise paroissiale.

POUIGNEAU. — Sacristie.

POUJEAN. — Chapelle de Sainte Geneviève.

PONT-CROIX. — Dans un coin du vieux cimetière.

POULLAN. — Chapelle de Kerinec.

QUIMPER. — Trois ou quatre exemplaires au musée épiscopal.

SAINT-DERRIEN. — Eglise paroissiale.

SAINT-HERNIN. — Chapelle du cimetière.

TOURC'H. — Presbytère.

TRÉMAOUÉZAN. — Eglise paroissiale.

TRÉMÉVEN. — Chapelle de Saint Diboan.

Tableaux à groupes triples.

BÉNODET. — Chapelle de Perguet.

LAMPAUL-GUIMILIAU. — Chapelle de Sainte Anne.

LANNEUR. — Chapelle de Kernitroun.

QUIMPER. — Cathédrale, fresque de Yann-Dargent.

XXXI

Virgo lactans. — Sainte Vierge allaitant l'Enfant Jésus.

Au chapitre XI de l'évangile de saint Luc, verset 27, nous lisons l'exclamation d'une femme émerveillée par les discours du Sauveur : *Beatus venter qui te portavit et ubera quæ suxisti.* — Heureuses les entrailles qui vous ont porté, heureuses les mamelles qui vous ont nourri.

L'hymne de *Laudes* des fêtes de la Nativité et de la Circconcision contient cette strophe :

<i>Fæno jacere pertulit ;</i>	Il a consenti à naître sur la paille
<i>Præsepe non abhorruit ;</i>	Et, dans la pauvreté d'une étable,
<i>Et lacte modico pastus est,</i>	Il a voulu être nourri du lait d'une mère,
<i>Per quem ne ales esurit.</i>	Lui qui donne sa pâture au moindre des [oiseaux.]

Et le responsoire qui suit la VIII^e leçon de l'office de matines à la fête de la Nativité est ainsi conçu : *Salvatorem sæculorum, ipsum regem angelorum, sola Virgo lactabat ubere de cælo pleno.* — Le Sauveur des siècles, le Roi des anges, sa Mère Vierge le nourrissait du lait que le Ciel avait miraculeusement donné à sa poitrine.

Il semble que notre pays ait eu conscience de cette humilité, de cette condescendance du Verbe tout puissant fait homme, devenu petit enfant, et en même temps aussi du rôle auguste et ineffable de Marie, sa sainte Mère, appelée à l'honneur de nourrir de son lait le Tout-Puissant, l'Infini, qui pourvoit à la subsistance de toutes les créatures. Ajoutez

à cela le sentiment et la dévotion des mères chrétiennes, vénérant en Marie le prototype de la maternité, honorant en Elle cette première fonction de la mère, qui est de nourrir son enfant, et implorant par son intercession les grâces spirituelles et matérielles pour remplir ce devoir si doux à leur cœur. De là ces représentations de la *Vierge allaitant son divin Enfant*, images et statues chères à la piété des mères bretonnes, et correspondant si bien aux pensées exprimées dans le *Mariale* de saint Anselme, hymne III, strophes XIII et XIV.

<i>Tu portasti,</i>	<i>Adorabas</i>
<i>Et lactasti,</i>	<i>Et lactabas</i>
<i>Benedicta Domina,</i>	<i>Deum factum hominem :</i>
<i>Quem adorat</i>	<i>Qui nos lavit,</i>
<i>Quem honorat</i>	<i>Et salvavit,</i>
<i>Mundi trina machina</i>	<i>Suum ponens sanguinem.</i>

BRIEC. — Chapelle de Saint-Vennec. Un grand cul-de-lampe en pierre portant cette inscription : NOTRE. DAME. MERE. DV. REDEMPEVR. 1592. Sur ce cul-de-lampe une niche en bois abrite une statue de sainte Anne et une statue de la Sainte-Vierge allaitant l'Enfant-Jésus, et vénérée sous le nom de *Notre-Dame de Tréguron*, ce qui signifierait des trois couronnes, ou du Rosaire ?

CHATEAULIN. — Chapelle de Notre-Dame de Kerluan. L'ancienne statue, toute délabrée et tombant de vétusté, a été remplacée par une nouvelle, d'une très grande dignité et noblesse.

FORÊT-FOUESNANT (LA). — Dans une niche au côté Nord du maître-autel, statue de Notre-Dame de *Kergornet*.

Dans la paroisse de Gestel, diocèse de Vannes, est une chapelle et une statue sous le même vocable de Notre-Dame de Kergornet, centre de dévotion et de pèlerinage pour les nourrices et les mères de famille.

FOUESNANT. — Très jolie et pieuse statue, actuellement au musée épiscopal.

- GOUÉZEC. — Statue à la chapelle de Tréguron.
MELGVEN. — Chapelle de la Trinité.
MORLAIX. — A la façade du n° 26 de la Grand'Rue. — Deux exemplaires au musée.
PLEYBEN. — Chapelle de Notre-Dame de Lannellec.
PLOGONNEC. — A la chapelle de Saint-Denis, Notre-Dame de Tréguron.
PLOUGASTÉL-DAOULAS. — Chapelle de la Fontaine-Blanche.
POULLAN. — Chapelle de Notre-Dame de Kerinec.
QUÉMÉNÉVEN. — Notre-Dame de Kergoat.
QUIMPERLÉ. — A l'extérieur de l'église de l'Assomption ou Saint-Michel, à l'angle de la sacristie et de l'abside : Notre-Dame de Kergornet.
SAINT-POL-DE-LÉON. — Stalles de la cathédrale. Dans les volutes de tête, côté de l'épître, jolie statuette.
TRÉVOUX (LE). — Statue de Notre-Dame de Kergornet.
SCAËR. — Chapelle de Coadry, Notre-Dame de Kergornet.

XXXII

Vierges Mères portant l'Enfant Jésus.

Ces statues sont très nombreuses, elles se trouvent dans toutes les églises et dans toutes les chapelles; on ne doit donc pas penser à les énumérer toutes; il faut se contenter d'indiquer les plus remarquables comme style et les plus vénérées. Les unes sont debout, les autres assises comme des reines. Quelques-unes, très rares, peuvent remonter au XIII^e ou au XIV^e siècle; d'autres, d'une grande distinction de physionomie et de draperies, datent du XV^e siècle, du XVI^e et du XVII^e siècle.

- BODILIS. — Fronton du porche, et autel de Notre-Dame.
CHATEAUNEUF-DU-FAOU. — Notre-Dame-des-Portes, couronnée le 26 août 1894.
CLÉDEN-POHER. — Patronne, XIV^e ou XV^e siècle.

- COAT-MÉAL. — Patronne, XIII^e ou XIV^e siècle.
ERGUÉ-GABÉRIC. — Notre-Dame de Kerdévot, XVII^e siècle.
FOLGOËT. — Couronnée le 8 septembre 1888; Vierge de la fontaine, très noble, XV^e siècle.
GOULIEN. — Chapelle de Saint-Laurent de Lannourec.
GUICLAN. — Chapelle de Saint-Jacques de Lézerasien, XV^e siècle.
GUIPAVAS. — Notre-Dame du Run.
KERFEUNTEUN. — Chapelle de *Ty-Mam-Doué*, XVII^e siècle.
LANDÉDA. — Notre-Dame-des-Anges, provenant du couvent.
LANMEUR. — Notre-Dame de Kernilroun, couronnée le 15 août 1909.
LOCMARIA-QUIMPER. — XV^e siècle.
LOCQUÉNOLE. — Jolie statue paraissant être du XIII^e siècle.
MARTYRE (LA). — Fond du porche, XV^e siècle.
MEILARS. — Notre-Dame de Confors.
PLOUARZEL. — Notre-Dame de Trézien.
PLOUGASNOU. — Oratoire de Notre-Dame de Lorette.
PLOUGOULM. — Notre-Dame de Prat-Coulm.
PLOUGASTEL-DAOULAS. — Fontaine Blanche.
PLOUGUERNEAU. — Notre-Dame du Grouanec, XV^e siècle.
PLOUJEAN. — Patronne, XIV^e ou XV^e siècle.
PLOUNÉOUR-MÉNEZ. — Notre-Dame du Rélecq, XIII^e ou XIV^e siècle.
PLOUVORN. — Lambader, XV^e siècle.
PLOUZÉVÉDÉ. — Notre-Dame de Berven, XV^e siècle.
PONT-L'ABBÉ. — Notre-Dame des Carmes, XIV^e ou XV^e siècle.
POULDREUZIC. — Notre-Dame de Penhors, XV^e siècle.
QUÉMÉNÉVEN. — Notre-Dame de Kergoat, XVIII^e.
RÉDÉNÉ. — Notre-Dame de Lorette, XV^e.
RÉLECQ-KERHUON. — Notre-Dame, XVII^e siècle.
ROSPORDEN. — Notre-Dame, XIV^e ou XV^e siècle.
RUMENGOL. — Couronnée le 30 mai, 1858.
SAINT-CORENTIN-DE-QUIMPER. — N.-Dame d'Espérance, très belle statue en marbre, œuvre d'Ottin, milieu du XIX^e siècle.
SAINT-JEAN-TROLIMON. — Notre-Dame-de-Tronoën.

SAINT-MELAINE-DE-MORLAIX. — Fond du porche.

SAINT-POL-DE-LÉON. — Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, XV^e siècle.

SAINT-THÉGONNEC. — Notre-Dame de *Vrai-Secours*, XV^e s.

SPÉZET. — Notre-Dame-du-Craun, XV^e siècle.

PRÉMAOUEZAN. — Eglise et porche, XV^e ou XVI^e siècle.

XXXIII

Vierges ouvantes.

Il existe dans notre diocèse deux statues qui offrent une particularité assez rare, mais que l'on trouve encore ailleurs. Ce sont les *Vierges ouvantes*, genre de représentations qui a été étudié en détail pour M. l'abbé J. Sarrète, curé de Palau-del-Vidre (Pyrénées-Orientales), 1913.

MORLAIX. — Notre-Dame du Mur, XIV^e ou XV^e siècle. A l'état ordinaire, c'est-à-dire fermée, elle est assise, portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche et lui offrant une poire. Quand elle est ouverte, elle présente l'aspect d'un triptyque, renfermant dans le panneau du milieu une figuration sculptée de la Sainte-Trinité, et sur les volets ou panneaux latéraux six scènes en peinture, d'une très grande finesse : l'Annonciation, Nativité, Présentation au temple, Flagellation, Descente de Notre-Seigneur aux limbes, Résurrection.

BANNALEC. — Statue du XVII^e siècle, autrefois à la chapelle de Loc-Marzin ou Saint-Martin. Les sujets représentés à l'intérieur, en bas-relief, sont : au milieu, le crucifiement, dans les côtés : le baiser de Judas, la Flagellation, Notre-Seigneur devant Pilate, le Portement de croix.

Ajoutons que dans le diocèse de Vannes, confinant avec le nôtre, la chapelle de Notre-Dame de Quelven, paroisse de Guern, possède aussi une Vierge ouvante du XIV^e ou du XV^e siècle.

XXXIV

Statues de la Vierge foulant aux pieds le Serpent.

Ce doit être là une sorte de démonstration de la promesse : *Ipsa conteret caput tuum* (Gen. III, 15). Mais ce n'est pas le serpent ordinaire que la Vierge foule aux pieds ; c'est un reptile à buste et à tête de femme et tenant dans une de ses mains la pomme fatale du paradis terrestre. Généralement ce torse et cette figure sont difformes, mais parfois aussi la figure est noble et suppliante, et alors on peut se demander si le sculpteur n'a pas voulu représenter Eve, dont la Sainte Vierge est venue réparer la faute.

BOHARS. — Chapelle de Loquillau.

BRENNILIS. — Notre-Dame de Bréac-Ellis, fin XV^e siècle.

FOLGOET (LE). — Extérieur près le porche des apôtres.

LANDUDAL. — Notre-Dame de *Populo*.

LOCQUIREC. — Vierge dans niche à volets.

PLEYBEN. — Notre-Dame de Lannellec.

PLOGONNEC. — Chapelle de Saint-Pierre.

PLOUZÉVÉDÉ. — Notre-Dame de Berven.

SAINT-SÉGAL. — Notre-Dame de Lorette, à Saint-Sébastien.

SAINT-YVI. — Eglise paroissiale.

SAINT-HERMIN. — Chapelle de Sainte Anne, ancien ossuaire ; ici ce n'est pas sous les pieds de la Sainte Vierge qu'est le buste tenant la pomme, mais sous les pieds de Sainte Anne portant la Sainte Vierge et l'Enfant Jésus.

XXXV

Notre Dame, fondatrice de sanctuaires.

Ici nous avons à mentionner des œuvres modernes, mais ayant trait à des événements anciens.

RUMENGOL. — Dans la maîtresse-vitre, exécutée par Léopold Lobin de Tours, est représentée la fondation de cette

église vénérable d'après les traditions populaires. Sur un dolmen druidique, abrité par un robuste chêne séculaire, est posée une statue de la Vierge, assise et tenant son divin Fils sur ses genoux. Le roi Grallon, agenouillé devant elle ; lui offre le *fac-simile* de l'église qu'il a fait vœu de lui ériger en cet endroit. A ses côtés on voit saint Corentin et saint Guénolé, pendant que les druides prennent la fuite et que se présentent les premiers pèlerins pour vénérer la divine patronne qui prend possession de ce sanctuaire païen.

QUIMPER. — Cathédrale de Saint Corentin. Dans la chapelle absidale, deux vitraux exécutés en 1891, par M. Georges Claudius Lavergne.

Dans le premier on voit le roi Grallon offrant à Notre-Dame la future cathédrale de Quimper, dont il se fait le fondateur en livrant à saint Corentin son château pour en faire son palais et son église épiscopale.

Dans le second, le comte Alain Canihart implore le secours de la Vierge, dans un combat contre ses ennemis et fait vœu de lui bâtir une chapelle, s'il est victorieux. Cette chapelle a été construite sur l'emplacement occupé par la chapelle actuelle de la Victoire.

XXXVI

Ave Maris Stella.

Notre-Dame des Naufragés.

Le dimanche 3 juillet 1904, a été inaugurée et bénite, sur le vaste plateau de la Pointe-du-Raz, en la paroisse de Plogoff, la statue colossale, en marbre de Carrare de NOTRE-DAME DES NAUFRAGÉS, œuvre du sculpteur Godebski.

La bénédiction fut faite par Son Eminence le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, assisté de Leurs Grandeurs M^{sr} F.-V. Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, de M^{sr} Rouard, évêque de Nantes ; de M^{sr} Dulong de Rosnay, prélat de la maison de Sa Sainteté, et M^{sr} Sallot de Brobègue,

protonotaire apostolique ; en présence d'un concours très nombreux de prêtres et d'environ trente mille pèlerins. Sur un piédestal en granit, de 5 mètres de hauteur, composé d'un mélange d'assises taillées et moulurées, et de blocs en bossage, se dresse le groupe éclatant de blancheur, à la silhouette étrange et puissante : à moitié agenouillé contre un rocher auquel il se cramponne, un matelot échappé au naufrage élève une main suppliante vers la Sainte Vierge et son divin Enfant qu'elle tient dans ses bras. L'enfant Jésus se tourne vers lui avec une bonté compatissante et lui tend les bras pour l'arracher aux flots. La Vierge aussi, Etoile de la mer et secours des matelots, regarde avec douceur et tendresse le pauvre marin sauvé de la mort.

Cette simple nomenclature des images, si nombreuses et si variées de la Sainte Vierge dans notre diocèse, forme une page brillante et comme une hymne glorieuse en son honneur. Ce sont là des témoignages permanents de la piété de nos pères envers leur puissante Mère du Ciel.

J.-M. ABGRALL,
du Chapitre de Quimper



LES STATUES DE NOTRE DAME

COURONNÉES

DANS LE DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON



LES STATUES DE NOTRE DAME

—
COURONNÉES

DANS LE DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LEON

NOTRE-DAME DE RUMENGOL

I

Légendes et Traditions. Étymologie.

La colline de Rumengol, dominant gracieusement le val du Faou, est un de ces lieux où a passé et passe encore le souffle de Dieu. Du haut de la colline, le regard embrasse à l'Orient la forêt du Crannou s'élevant en étages, et à l'Occident la rivière de Landévennec dont les flots bleus viennent mourir sur les plages du Faou : c'est la terre des légendes et des vieilles traditions.

L'église, placée sur le penchant de la colline, est comme un sanctuaire national où depuis des siècles Bretons de Cornouaille et du Léon viennent fraterniser aux pieds de la Madone vénérée. C'est là sa caractéristique attestée par de nombreux documents : « Nous soussignants, dit une pièce datant de 1694, bourgeois, manants et habitants la ville du Faou, paroisses de Rosnoën et de Hanvec, proches voisins de l'église de Notre-Dame de Tout-Remède, certifions que de tout temps immémorial, nombreux sont les pèlerins de Quimper, Châteaulin, Brest, Landerneau, Morlaix et d'autres lieux qui y viennent et souvent pour communier »...

En 1660, alors que la mission se donnait dans la paroisse d'Hanvec, M. de Trémariä conduisit la procession à Ru-

*Quatre statues de Notre Dame
ont été couronnées dans le diocèse de Quimper et de Léon.*

1. NOTRE-DAME DE RUMENGOL . 1858
2. NOTRE-DAME DU FOLGOAT . 1888
3. NOTRE-DAME DES PORTES . 1894
4. NOTRE-DAME DE KERNITROUN . 1909

mengol où se trouvaient réunis dix mille pèlerins venus de Cornouaille et de Léon (1).

Pour expliquer ce mouvement qui depuis si longtemps amène les foules à Rumengol, on en est réduit aux conjectures et aux légendes. D'après quelques-uns, Rumengol aurait été, avant la prédication de la foi chrétienne, un centre religieux où, sous les ombrages mystérieux de la Forêt du Crannou, les Druides auraient célébré, à l'époque du solstice d'été, leurs rites barbares.

Les premiers missionnaires chrétiens n'auraient donc fait que christianiser un mouvement préexistant, en élevant sur un lieu de superstitions païennes une église dédiée à la Trinité, et à la Vierge Mère « *Virgini parituræ*. »

D'après d'autres, s'appuyant sur les légendes et les traditions, c'est un événement d'une gravité exceptionnelle qui aurait été le point de départ du pèlerinage. Ils disent que la légende de Rumengol est intimement liée à celle de la ville d'Is. Echappés miraculeusement à la catastrophe qui abîma la ville coupable, Gradlon et son saint ami Guénolé, se dirigeant vers Landévennec, arrivèrent au sommet du Menéhom. Et de là apercevant les feux qui éclairaient les rites druidiques célébrés à Rumengol, ils firent le vœu de détruire ce foyer de superstitions et de le remplacer par une église chrétienne.

A la question des origines se rattache celle de l'étymologie. On a, à ce sujet, proposé plusieurs interprétations :

1° *Ru-men-goulou*, la Pierre rouge de lumière : c'est l'interprétation d'Albert-le-Grand, par allusion aux pierres druidiques rougies de sang, et consacrées au dieu de la lumière.

Il est à remarquer qu'un Concile tenu à Nantes en 658 prescrivit aux Evêques et à leurs ministres d'enfouir et de

(1) *Vie du P. Maunoir.*

détruire les pierres, situées au milieu des forêts, auxquelles les hommes portaient encore à cette époque des offrandes et des *flambeaux*.

2° *Run-men-Guénoll*, la hauteur où se trouve la pierre de saint Guénolé. — Le Cartulaire de Landévennec parlant des terres données à l'abbaye et situées dans la paroisse d'Hanvec cite une terre *usque ad Petram quæ dicitur Padrun sancti Ungolæi in quâ sculptum est signum sanctæ crucis...*

3° *Run-men-oll* ; la hauteur toute pierreuse, ou *Run-men-igolen* ; la hauteur des pierres à aiguiser. — Dans le diocèse de Vannes se trouvent les paroisses de Remungol et Moustier-Remungol : c'est le même mot que Rumengol avec transposition d'une voyelle. Dans le même diocèse on cite également Croix-hanvec.

4° Quelques-uns font remarquer que couramment on prononce, *itron Varia Remed-oll*, la Vierge de tout Remède. Sur le cadran solaire qui domine le portail, on lit cette inscription « A Notre-Dame de Remett-oll (1638) *Ave Maria* ». Sur le font baptismal : « A Notre-Dame de Tout-Remède (1660) ». Un grand nombre de pièces d'archives du XVI^e et XVII^e siècle écrivent : « L'église ou la chapelle de Notre-Dame de Tou Remède ». — Ce vocable jouit donc d'une prescription évidente, suffisante pour être maintenu comme un titre honorable de l'antique sanctuaire élevé par nos pères. En le lisant on ne peut s'empêcher de penser à ces paroles du Bienheureux de Montfort : « Il n'y a point de contrée où il n'y ait quelque-une de ces images miraculeuses de la Vierge, où toutes sortes de maux sont guéris. » On ne saurait mieux exprimer que par le refrain du cantique cette tradition populaire concernant la Madone de Rumengol :

Ittron Varia Rumengol
Guerc'hez gallouduz, Remed-oll,
Roit deomp hirio en han' Doué
Iched ar c'horf hag an ené :

II

Le Sanctuaire de Rumengol.

« Pour avoir le premier document écrit, relativement à ce sanctuaire, il faut arriver au XII^e siècle, vers 1180. C'est l'acte par lequel l'Evêque de Quimper rattachait Rumengol (pour le spirituel) à l'abbaye de Daoulas nouvellement fondée, comme les seigneurs du Léon l'avaient déjà rattaché pour le temporel ».

Un acte postérieur, de 1225, ne donne, il est vrai, à Rumengol que le nom de chapelle, (*capella*), tandis que Hanvec est désigné par *Ecclesia* ; mais le fait d'indiquer une chapelle avec ses appartenances (*cum pertinentiis suis*) n'indique-t-il pas qu'elle avait dans la paroisse mère une situation à part ?... En effet les tréviens de Rumengol ont toujours revendiqué, et quelquefois très énergiquement, le droit à une certaine autonomie relativement à l'église mère, en particulier au droit de manier les deniers de leur église « *dont le trésor est fort considérable*, dit une pièce d'un procès soutenu contre les prétentions du Recteur de Hanvec, car il y tombe quantité d'offrandes, et il s'y dit beaucoup de messes ».

Les archives y mentionnent des fondations fort nombreuses et très anciennes. Un inventaire signale en particulier les contrats de 1348, 1380, 1448 et 1449. On a conservé un contrat sur vélin, rédigé à la curie épiscopale, le lundi 8 décembre 1460, et portant la fondation de dix sous tournois, pour faire dire chaque année deux messes, le jour de la Conception de la Vierge, par les chapelains attachés à l'église tréviale.

Quelle était, au point de vue architectural, l'église mentionnée dans ces actes, on ne saurait le dire. De cette époque il n'est resté que deux témoins jusqu'à nos jours : un vieil if dont le tronc énorme, de plus de 4 mètres de circonférence, attestait l'antiquité, et, près de lui, une croix qui porte sa date, au moins approximative, dans le blason du XV^e siècle sculpté aux pieds du crucifix.

Les vicomtes du Faou prétendaient au titre de seigneurs fondateurs de l'église de Rumengol ; mais ce n'est pas à dire qu'il faille leur attribuer la construction de l'église actuelle avec ses agrandissements et ses embellissements. Au contraire, les preuves abondent que c'est la Fabrique qui avec l'aide des offrandes des pèlerins a commandé et payé tous ces travaux. La jolie inscription qui rappelle la date de la fondation de l'église actuelle (14 mai 1536), ne mentionne pas le nom du vicomte du Faou, mais les noms du gouverneur de la Fabrique Guénolay, et du trésorier Henry Inizan. Il en est de même d'une foule de pièces d'archives : on avait recours au vicomte du Faou pour avoir la permission de faire un travail projeté, mais c'est la Fabrique qui payait. C'est peut-être ce qui a donné à l'église sa caractéristique. Elle n'a pas les magnificences de l'église du Folgoat, œuvre des princes et des seigneurs. On l'a plutôt comparée à une modeste villageoise, élégamment parée il est vrai, et bien en rapport avec son cadre naturel.

La statue vénérée de Notre-Dame de Rumengol représente presque en grandeur naturelle la Vierge Mère portant son Fils sur le bras droit (1). Pour lui donner plus de majesté, on revêt la statue de Notre-Dame d'un riche costume : robe, manteau azuré ou de drap d'or, voile précieux, couronne. Mais il n'en a pas toujours été ainsi : car la statue, en cœur de bois de chêne, a été peinte et dorée ; sur la tête elle porte une couronne ducale.

III

Couronnement de Notre-Dame de Rumengol.

Dès l'année 1856, en assistant pour la première fois au Pardon de Rumengol, M^{sr} Sergent avait été vivement impressionné par le nombre et surtout par la piété des pèlerins. Il

(1) Cette particularité assez rare se trouve dans une très vieille statue actuellement au presbytère de Daoulas, et aussi dans la statue de la fontaine de Josselin (Morbihan).

songea dès lors à demander au Pape les honneurs du couronnement pour la statue vénérée. Le 25 mars 1857, une supplique signée par un grand nombre de prêtres et de notables catholiques fut adressée à l'Evêque qui s'empressa de la déposer aux pieds du Saint-Père. Le 8 mai suivant, Pie IX accorda la faveur demandée ; mais la solennité du couronnement n'eut lieu que l'année suivante, le 30 mai 1858, dimanche de la Trinité.

Ce que fut cette fête, les journaux de l'époque et les récits des anciens nous l'ont dit. Jamais on ne vit à Rumengol pareille affluence (1). Jamais surtout on n'y vit pareils témoignages de la foi et de la piété bretonnes. On a conservé longtemps le souvenir de cette douce nuit, de cette veillée de la fête, pendant laquelle d'innombrables pèlerins, campés sur la sainte colline de Rumengol, firent entendre les plus touchants cantiques, alternés par la récitation du Rosaire ; et quand le lendemain, au cours de la messe pontificale, l'Evêque, au nom du Vicaire de Jésus-Christ, déposa sur le front de la Vierge et de son divin Fils les diadèmes bénits, ce fut dans toute cette foule une joie indescriptible.

IV

Les Pardons.

Les Pardons ont lieu le 25 mars, à la Trinité, le 15 août et le 8 septembre. Avant la Révolution, il y avait pardon le 21 septembre, anniversaire de la dédicace de l'église, et le 25 avril, à l'occasion de la procession de saint Marc qui réunissait à Rumengol les fidèles et le clergé des paroisses voisines. De tous les pardons le plus important et le plus ancien est celui qui se célèbre à la Trinité. Toutes les paroisses du diocèse y sont représentées par de nombreux pèlerins : et il en vient également un certain nombre des diocèses limitrophes.

(1) D'après un journal : 100 mille pèlerins, pour les trois jours.

Dans ses grandes lignes, ce Pardon a conservé sa physionomie traditionnelle, sauf la disparition des offrandes en nature si nombreuses, si variées, et d'une note si pittoresque.

Le Pardon commence dès le vendredi. Les premiers pèlerins viennent pour la plupart du Léon. Ce sont les *Arvoriz*, auxquels se joignent des groupes venus de l'Île de Batz et d'Ouessant. La Cornouaille est représentée par d'autres *Arvoriz*, venant du Cap et de l'Île de Sein. Ces premiers pèlerins sont peut-être ceux qui se font le plus remarquer par leurs grands sentiments de foi et de piété. Ils arrivent, pour la plupart à pieds, le bâton à la main, récitant le chapelet, chantant des cantiques, saluant les églises et les croix qu'ils rencontrent, surtout les croix voisines de Rumengol, appelées *Croaz ar Salud*. De plus nombreux encore voyagent pendant la nuit. Et, à l'aube du samedi, l'église est remplie de ces pèlerins de l'Arvor qui assistent à la messe, s'approchent de la sainte Table, vont boire à la Fontaine de Notre-Dame, et repartent sans trop tarder, emportant avec eux des objets de piété qu'ils font bénir par le prêtre, pour ceux des leurs qui sont restés à la maison.

Dès le samedi matin, le Pardon bat son plein. L'église a pris sa parure de fête : la statue vénérée porte un riche costume, et Notre-Dame de Rumengol, la couronne en tête, le sceptre en main, apparaît comme une douce Reine prête à accueillir les prières de ses Bretons. Les voilà qui arrivent de plus en plus nombreux de tous les coins du diocèse : le chemin de fer, les bateaux à vapeur, les véhicules de tout genre, en apportent des milliers, qui viennent assister aux messes, célébrées sans interruption dans l'église.

La plupart font le tour de l'église en récitant le chapelet. C'est, pour ainsi dire, un rite traditionnel : on en voit qui font cet exercice à genoux, c'est aussi peut-être en signe de cette dévotion que l'église est ceinte d'un cordon en cire, apporté en ex-voto par quelque pèlerin de Cornouaille. La grand'messe et les vêpres sont chantées très solennellement.

A la fin des offices, la foule chante avec enthousiasme le cantique de Notre-Dame de Rumengol (1).

Dans la soirée a lieu la procession des miracles, *Procession ar miraklou*, on l'appelle ainsi en raison du vœu fait par les pèlerins d'assister à cette procession, on les reconnaît au cierge qu'ils portent en main. Plusieurs sont pieds nus, et, comme on dit vulgairement, en corps de chemise. Après la procession, on cherche un endroit pour passer la nuit. Beaucoup se répandent dans les maisons du bourg ou dans les fermes voisines. Beaucoup restent à l'église, et prennent leur place soit pour se confesser, soit pour recevoir de bonne heure, le lendemain, la sainte Communion. Cette nuit est très mouvementée par l'arrivée de nombreux pèlerins, venant de tous côtés. Dès l'aube, des milliers et des milliers assistent, avec beaucoup de recueillement, à une première messe, dite à la chapelle du Couronnement. A l'église pendant ce temps, plusieurs prêtres distribuent la sainte Communion; et ce n'est pas toujours une tâche aisée que de mettre un peu d'ordre dans cette foule, sans compter que chacun veut saluer la statue vénérée, à sa manière, c'est-à-dire en la touchant qui de sa main, qui de son chapeau, qui de son bâton ou de son parapluie; on voit des pères qui hissent leurs enfants à hauteur de la statue. S'il y a parfois un peu de confusion, le pittoresque aussi ne manque pas, cela dure ainsi toute la matinée. A 10 heures la grand'messe est chantée, au champ du Couronnement. Quand le temps est beau et que le soleil ne darde pas trop ses rayons, c'est un spectacle impressionnant qu'offre cette foule où les costumes les plus variés se coudoient, mais où la même foi resplendit sur les visages : on n'estime pas, à moins de vingt mille, le nombre ordinaire de ceux qui assistent à cette messe. La messe finie, c'est alors le dîner joyeux, en famille et en plein air.

(1) Ce Cantique « d'une poésie si intense », dit Anatole Le Braz, a été composé par M. Guillou, ancien recteur de Penmarch.

Dans la soirée, après les vêpres il y a encore grande procession pour clôturer le Pardon.

Puis la foule se disperse à la hâte, et le petit bourg avec son sanctuaire, tout couvert d'une épaisse couche de poussière, recouvre son habituelle tranquillité, pendant que dans les vallons d'alentour s'éteignent les derniers couplets du cantique aimé.

Hag e vech deuet en eur lenva,
Chui ielo kuit en heur gana

Y.-M. LE PAPE,
Ancien Recteur de Rumengol.



NOTRE-DAME DU FOLGOAT

I

Origine du Pèlerinage et ses diverses phases.

Le pèlerinage du Folgoat doit son origine au miracle de la tombe fleurdelysée de Salaun-ar-foll (1).

Le bruit de cette merveille se répandit vite dans toute la Bretagne, et de tous côtés on accourut vénérer la tombe miraculeuse.

Les historiens ne s'accordent pas sur la date précise de la construction de la chapelle. Les uns en attribuent la fondation à Jean IV, duc de Bretagne, d'autres, avec plus de vraisemblance à Jean V. Ce qui est certain c'est qu'elle était terminée, au moins dans ses grandes lignes, dès l'an 1419, date à laquelle elle fut consacrée par Alain, évêque de Léon.

En 1422, Jean V l'érigea en collégiale.

Les confréries d'ouvriers chrétiens, ces admirables bâtisseurs, qui ont élevé le Folgoat à la gloire de la Vierge Marie, ont terminé leur travail par le Portique des apôtres, le jubé et les autels. C'est dans ces chefs-d'œuvre surtout que l'admiration des connaisseurs se complait.

Un vrai peuple de statues animait le sanctuaire et semblait faire cortège à la Vierge du Folgoat. La statue de la Vierge, en kersanton, a échappé aux profanateurs de 1793. Elle a été placée sur l'autel en bois où elle reçoit aujourd'hui les hommages des pèlerins.

La décoration extérieure répondait à la richesse de l'intérieur. Les deux grosses tours, le campanile, de nombreux clochetons donnaient à l'édifice un aspect imposant. Les murs en étaient ornés d'une vraie dentelle de pierre, sur la-

(1) Nous n'avons pas à raconter ici cette merveilleuse histoire, qui est aujourd'hui connue dans le monde entier.

quelle les artistes du moyen-âge, s'abandonnant aux caprices de leur imagination, avaient répandu à profusion mille figures bizarres.

« Le bâtiment est tout royal et magnifique », s'écrie le P. Le Pennec ; et Michel Le Nobletz l'appelle, dans son pieux enthousiasme, « le temple de Salomon ».

L'église du Folgoat, par sa magnificence, était digne de son fondateur. Elle allait être témoin, pendant deux cent cinquante ans, de magnifiques démonstrations de la foi de nos pères. Aux pèlerinages populaires, entretenus par de nombreux et éclatants miracles, succédaient les pieuses visites des princes et des seigneurs.

Jean V, duc de Bretagne, établit au Folgoat une *collégiale* chargée de prier pour son peuple et pour lui.

Ses successeurs, François I^{er}, Pierre II, Arthur de Richemont, François II, témoignèrent en plus d'une circonstance leur vénération pour le Folgoat. Mais Anne de Bretagne se distingua entre tous pour sa dévotion à ce sanctuaire. Epouse de Charles VIII, puis de Louis XII, la « Bretonne » n'oublia pas, sur le trône de France, son premier pays et la Vierge du Folgoat. En 1499 elle vint la prier de bénir son mariage avec Louis XII ; six ans plus tard, elle fit au Folgoat un second pèlerinage. Le roi ayant été malade, Anne de Bretagne avait intéressé « la Vierge bretonne par excellence » à la guérison de son époux et l'avait obtenue. C'est pour remercier Notre-Dame de cette faveur qu'elle se rendit de nouveau au Folgoat. Elle y fonda des messes comme souvenir de ce pèlerinage, augmenta le nombre des chanoines, et fit don d'une croix de procession et d'un calice.

Sa fille, Claude de France, n'eut garde d'oublier le Folgoat : devenue reine de France, elle y conduisit son époux, François I^{er}.

Henri II, par dévotion spéciale à Notre-Dame, établit au

Folgoat une confrérie dont il voulut être le patron, et pourvut abondamment aux besoins du culte.

Pendant les guerres de religion, les partisans de Henri IV, aussi bien que les Ligueurs, respectèrent l'église. Le duc de Mercœur, le chef de la Ligue en Bretagne, s'en déclara le défenseur ; René de Rieux, gouverneur de Brest pour Henri IV, lui fit don d'un tableau encadré d'or, d'une statue de la Vierge et d'une chapelle en argent. Sa femme, Suzanne de Saint-Melaine, demanda, avant de mourir, que son cœur fût déposé dans l'église du Folgoat. Henri IV confirma tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs au pieux sanctuaire. Anne d'Autriche intéressa Notre-Dame du Folgoat à la naissance de son fils.

Les seigneurs bretons ne se laissèrent pas vaincre en générosité par les ducs de Bretagne et les rois de France. Citons, entre autres, les princes de Léon et de Rohan, les seigneurs du Penhoat, du Châtel, de Carman, de Penmarc'h, de Poulpry, de Kergoff, de Kernaou, etc. Leurs armes avaient été enchâssées dans les murs. Le vandalisme révolutionnaire les a brisées. Le cardinal de Coëtivy, qui appartenait à une des plus illustres familles de la Bretagne, offrit à Notre Dame l'autel placé en face de la sacristie et le consacra lui-même.

La longue liste de bienfaiteurs du Folgoat ne comprend pas seulement des noms historiques. La reconnaissance a inscrit à côté de ces noms ceux d'humbles familles, comme les Quiniou, les Miorcec, les Moal, les Mescouez, les Boulc'h, etc.

Tant de libéralités nous donnent la mesure de l'enthousiasme qui attirait toutes les classes de la société vers le Folgoat. Les pèlerinages y étaient continuels et l'on peut juger du nombre des pèlerins par celui des chanoines chargés du service religieux. Il fut d'abord de six. Il fallut bientôt le porter à neuf.

Dès les premiers temps de sa fondation, le Folgoat devint le principal centre religieux de la Bretagne et mérita d'être

appelé *Urbs Mariana* la ville de Marie. La dévotion de nos pères était entretenue par les nombreux et éclatants miracles qui s'y accomplissaient. Aussi, dans toutes les calamités publiques, s'empressait-on de recourir à la Vierge du Folgoat.

En 1597, la peste ravageait le pays du Léon. A Morlaix, 1.300 personnes avaient déjà succombé. Dans cette extrémité, l'évêque de Léon, Rolland de Neuville, fit vœu de venir en pèlerinage au Folgoat, si le fléau cessait. Depuis ce moment, il n'y eut plus une seule victime à Saint-Pol et dans les six paroisses environnantes, et le mal disparut promptement dans le reste du diocèse. Le pieux évêque se mit en devoir de remplir sa promesse. Il se rendit au Folgoat suivi d'une foule immense ; puis il ordonna qu'une procession solennelle se ferait tous les ans le 15 août dans toutes les paroisses du Léon, en souvenir de la miséricordieuse intercession de Marie.

*
**

Le XVIII^e siècle fut une période de décadence pour le célèbre pèlerinage, et la Révolution acheva de le ruiner. Les ornements, les vases sacrés, tous les objets précieux furent enlevés ; les archives, les livres, les manuscrits furent vendus à l'encan ; les six cloches, dont l'une pesait neuf mille livres, furent fondues. On mutila les statues, on brisa à coups de marteau une partie de la décoration extérieure. La folie des démolisseurs fut poussée à ce point que l'acquéreur de la chapelle paya neuf cents livres pour en faire disparaître ce qui pouvait le mieux rappeler l'époque de sa fondation.

La chapelle servit successivement de caserne, de magasin, de grange, d'écurie. Elle servit même de temple à la Déesse Raison.

*
**

Cependant la statue vénérée de Notre Dame avait échappé à la profanation des révolutionnaires : un paysan cou-

rageux l'avait enlevée pour la cacher dans sa demeure.

Elle y reçut en secret les hommages des pauvres cultivateurs. Quand la tourmente révolutionnaire fut passée, douze Bretons du pays rachetèrent la chapelle, et la statue miraculeuse y fut rapportée en triomphe.

Les Recteurs qui se sont succédé dans la paroisse depuis 1829, ont travaillé à rendre sa première splendeur à la chapelle, et son antique popularité au pèlerinage.

Ils y ont réussi. Et leurs noms méritent d'être conservés dans cette histoire : MM. A. Le Scornet, J. Calvez, La Haye, A. Couloigner, Y. Cuillandre, J. M. Le Gall, J. Le Pape.

II

Caractéristique de la dévotion.

La raison d'être du magnifique sanctuaire dont nous venons d'esquisser l'histoire, c'est le salut à la Sainte Vierge.

Salaün ar Foll n'avait rien autre chose au cœur. Nuit et jour, jusqu'à son dernier souffle, le salut à Marie était sur ses lèvres. Quand il mendiait son pain et le mangeait au bord de la limpide fontaine ; quand il se baignait ou se balançait aux branches de son arbre creux ; quand il était arrêté par les soldats, sa langue articulait les mêmes douces syllabes, le même appel à la mère de Jésus : *Ave Maria* ! C'était sa façon à lui, toujours unique, de la vénérer.

Elle plut à la Bonne Vierge, puisque, sur les pétales du lis, qui, après sa mort, poussa sur sa tombe, les mêmes paroles se trouvèrent écrites en lettres d'or.

La magnifique basilique, que M^{sr} Freppel a qualifiée de « gigantesque *Ave Maria* en dentelle de pierre », traduit la même pensée, le même ardent désir de saluer Marie.

Est-ce parce que Salaün mourut le 1^{er} novembre, veille de la fête des morts ? Toujours est-il qu'à la dévotion provoquée envers Marie par son humble serviteur, fut unie, dès

le premier jour, la pitié pour les défunts. Le *Languentibus in Purgatorio* de dom Jean de Langoueznou, en est la touchante et printanière expression. Dans ce lieu béni, on n'invoquera jamais Marie sans penser aux âmes du Purgatoire. Tous les lundis, ce sera fête pour elles, attendu que ce jour on redouble de prières. Quantité de fondations seront faites dans ce but (1). Aujourd'hui encore, bien qu'elles aient disparu à la suite de la tourmente révolutionnaire et de l'odieuse spoliation, pratiquée à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, un service est chanté, chaque lundi, pour ceux qui souffrent, et, au chant du *Libera*, une procession est organisée à l'intérieur de l'église.

Beaucoup de messes sont recommandées à cette intention ; et, dans les paroisses voisines, peu de personnes passent de vie à trépas sans que, le lundi suivant, à l'autel de Notre-Dame, le saint sacrifice ne soit offert pour elles.

Le mois de Mai est incomparable par la dévotion des *Cinq Dimanches*. Chacun de ces jours, et au besoin pour atteindre ce nombre on y comprend le premier dimanche de juin, il y a foule au Folgoat, comme le décrit si bien M. La Haye (2) dans son Journal :

« Dès la pointe du jour, sur tous les chemins, des hommes et des femmes de tout âge et de toute condition ; tous, le chapelet à la main ; plusieurs, les pieds nus et quelques-uns en corps de chemise, mais observant toujours une décence parfaite. Dès qu'ils ont accompli les diverses stations indiquées par la coutume à leur vive piété, ils s'en retournent chez eux pour entendre la messe, quand ils ne peuvent y assister au Folgoat. »

Ce spectacle, j'en ai été bien souvent édifié. Le bon recteur ajoute : « Pendant ces jours, aucune réunion, aucun

(1) En 1720, la famille de Pontcallec établit une fondation au Folgoat pour le marquis décapité à Nantes, après la tentative infructueuse qu'il avait faite d'un soulèvement en faveur des libertés bretonnes.

(2) Recteur du Folgoat de 1859 à 1882.

spectacle profane, rien que la piété n'attend au Folgoat les pèlerins. Ce n'est pas seulement le matin de bonne heure ; jusqu'au soir de ces heureux dimanches, on voit venir hommes et femmes pour chercher, auprès de la consolatrice du B. Salaün, un remède à leurs peines et à leurs anxiétés. »

« Ce n'est pas assez : les enfants, les petits enfants jusqu'aux nourrissons à la mamelle, sont conduits en foule, pendant ce mois pour être mis sous la protection de Notre-Dame du Folgoat. Chaque vendredi du mois de mai est le jour que la coutume a consacré à cette dévotion. »

« Cette dévotion, antérieure à l'établissement de ce qu'on appelle le « Mois de Marie » et qui s'en distingue essentiellement, remonte à un passé immémorial. » Ni la Révolution, ni l'aliénation de l'église n'arrêtèrent cet élan de la piété. Les portes étant verrouillées ou clouées, les pèlerins baignaient le seuil.

Au XIX^e siècle, il n'est aucun fait important dans l'histoire qui n'ait eu son écho au sanctuaire béni.

En 1870 ce fut l'année terrible où devait être si exposée la vie de nos soldats et de nos marins. Des milliers d'hommes, de femmes, de vieillards et d'enfants accoururent par les chemins couverts de neige, en égrenant leurs chapelets, vers le sanctuaire de Notre-Dame. Leurs prières ont sauvé de la mort un grand nombre de leurs fils et de leurs frères ; elles ont valu à ceux qui ont succombé, de mourir saintement ; elles ont enfin contribué à écarter de notre chère Bretagne l'invasion et la guerre.

Plus tard, ce fut pour le pays tout entier un danger encore bien plus grand. L'âme des petits enfants, depuis quelques années surtout, est menacée de perversion par une législation athée.

Aussi le Folgoat a-t-il vu s'organiser, en ces derniers temps, une des plus gracieuses et des plus touchantes ma-

nifestations qu'on ait jamais faites en ce lieu béni : des pèlerinages d'enfants, d'enfants de tout âge, que leurs mères d'ici-bas conduisaient à leur mère du ciel, pour les confier, corps et âme, à sa puissante intercession. Jamais on ne vit tant d'enfants réunis, ni tant de mères justement préoccupées de leur responsabilité maternelle.

III

Le Couronnement.

Les grandes manifestations populaires du XIX^e siècle au Folgoat commencèrent, après la guerre de 70.

Trente mille pèlerins, de 75 paroisses officiellement représentées à la cérémonie, se rendirent au Folgoat le 24 mai 1873, pour témoigner de leur reconnaissance envers Notre-Dame qui avait protégé ses Léonais pendant la guerre.

Un second pèlerinage, plus considérable encore, eut lieu le 8 septembre 1886 : on évalua la foule à quarante mille pèlerins ce jour-là. Quatre-vingts paroisses y étaient représentées par leurs croix et leurs bannières.

Ce fut un triomphe.

Et ce n'était pourtant qu'un prélude au triomphe magnifique que devait provoquer au Folgoat et dans tout le pays le couronnement de la statue miraculeuse.

C'est M^{sr} Lamarche qui obtint cette faveur du Souverain Pontife, et la cérémonie fut fixée au 8 septembre 1888.

Un grand nombre de prélats assistèrent à la fête : le cardinal Place, archevêque de Rennes, M^{sr} Laouénan, archevêque de Pondichéry, M^{sr} Freppel, évêque d'Angers, M^{sr} Bougaud, de Laval, M^{sr} Bécél, de Vannes, M^{sr} Trégaro, de Séez.

De magnifiques décorations furent élevées sur l'esplanade par les soins de MM. Abgrall et Rossi.

Dès minuit, messes et communions commencèrent pour durer toute la matinée. C'est bientôt le défilé des 82 proces-

sions des deux cents paroisses représentées. A 10 heures, messe pontificale, puis le panégyrique de Notre-Dame par M^{sr} Freppel, l'éloquent député du pays léonais, enfin le moment solennel, inoubliable. Le cardinal Place, au nom du Pape Léon XIII, monte jusqu'à l'antique statue en pierre, et avec amour dépose sur son front la couronne d'or. Soixante mille pèlerins au moins étaient en ce moment groupés, tous les regards étaient fixés sur un point unique; on aurait, comme dit le peuple, entendu une mouche voler, tant les cœurs étaient haletants d'émotion. Au ciel seulement on pourra voir spectacle plus beau. « Par le nombre et par la piété, disait plus tard M^{sr} Freppel, cette manifestation fut incomparable. »

Tous les ans, depuis, la fête du 8 septembre se célèbre avec plus de solennité : la foule est plus nombreuse, la dévotion plus grande.

Le Pardon de 1913 est signalé par une illustration nouvelle : à l'occasion du 25^e anniversaire du Couronnement, notre évêque a convoqué ici un *Congrès marial breton*.

Ainsi, comme l'a déclaré avec à propos M^{sr} Duparc, rien n'aura manqué aux hommages que Notre Dame aura reçus au Folgoat : ni la dévotion naïve de l'humble Salaün, ni la piété des ducs et des rois, ni l'enthousiasme des foules, ni la foi nulle part dépassée des prêtres bretons, ni l'art des architectes et des maîtres sculpteurs, ni l'éloquence d'orateurs illustres, ni la science des théologiens...

Chanoine CORRE,
Recteur de Saint-Mathieu (Quimper),

NOTRE-DAME DES PORTES

Aucune tradition ne nous a conservé l'origine du culte de Notre-Dame des Portes.

Il est à croire que la vieille statue placée près des portes du château des ducs de Bretagne, en fut considérée comme la gardienne, et qu'elle emprunta à cette « faction » à l'entrée de la forteresse, le nom qu'elle a porté jusqu'à nos jours.

Le culte existait déjà avant le XIV^e siècle. La construction de l'ancienne chapelle en est la preuve.

Comment s'est établi ce culte et quel est son point de départ? Il serait bien difficile de le déterminer d'une manière exacte.

I

Origine de la dévotion populaire.

Voici ce que j'ai recueilli dans différentes revues et articles écrits à ce sujet.

S'il faut en croire la tradition, les Templiers auraient possédé divers établissements dans notre pays : entr'autres au Moustoir, dont la chapelle existe encore, à Notre-Dame des Portes, et autres lieux.

Au XIII^e siècle, la châtellenie de Châteauneuf comprenait cette paroisse avec Plonévez et Collorec. Le château placé dans une position avantageuse commandait le pays d'alentour. Plus tard, le château ayant été ruiné, Jean V permit d'y prendre les matériaux nécessaires à l'agrandissement de la chapelle de Notre-Dame des Portes « où fait notre Créateur de beaux miracles ».

Sous la Ligue, Châteauneuf fut saccagé par la Fontenelle qui s'était retranché au Grannec en Landeleau. La Fabrique de Châteauneuf était imposée pour 120 livres pour l'entretien de sa garnison; Jean Breut et Hervé François, députés aux

Etats de Vannes en mars 1592, se plaignirent de l'importun ligueur.

Ici se place un événement raconté par le chanoine Moreau dans son *Histoire de la Ligue*.

C'est le 25 mars 1593 que du Liscoët, à la tête de 400 huguenots, surprit les habitants de très bon matin, mit le feu aux quatre coins de la ville, passa au fil de l'épée les notables et ceux qui opposaient quelque résistance. Entre leurs mains se trouvait un prêtre qui fut tué dans les circonstances suivantes. Un soldat ouvrit le tabernacle, prit la sainte réserve et la jeta par terre : le prêtre s'agenouilla pieusement et consumma la Sainte Hostie. A ce moment un soldat lui coupa la tête en disant : « Comment, misérable, tu oses idolâtrer devant nous ! »

Le chanoine Moreau ajoute : « Je regrette pour l'honneur de notre sainte religion de ne pas connaître le nom de ce prêtre. »

M. Raymond Delaporte, après de patientes recherches, a fini par découvrir le nom du martyr : il s'appelait Thépaut Derrien.

Dans les archives de Châteauneuf il y a une copie de la lettre de Jean V, datée du château de l'Hermine 26 décembre 1440, qui accorde pour l'agrandissement de la chapelle de Notre-Dame-des-Portes l'argent perçu pour les impôts des cinq tonneaux de vin qui se vendaient à l'occasion du Pardon, lequel durait huit jours. Cette somme a été employée à construire une porte latérale lors de l'agrandissement de la chapelle à cette époque.

Ce joli portail, suivant le désir de la Société archéologique du Finistère, a été rétabli il y a quelques années.

II

Dévotion séculaire à Notre Dame des Portes. — Caractère de cette dévotion.

Le sanctuaire de Notre Dame des Portes, situé sur les confins des diocèses de Vannes et de Saint-Brieuc, a été reconstruit en 1892 sur l'emplacement de l'ancien, et ce monument atteste aux fidèles que nous sommes les héritiers de la piété filiale de nos ancêtres.

C'est le dernier dimanche d'août que l'affluence des pèlerins est le plus considérable. Dès la veille arrivent ceux qui viennent des points les plus éloignés. Il en est qui font de 15 à 20 lieues pour assister à la procession, dite des Vœux, pieds nus, en corps de chemise, un cierge à la main.

La marche de cette procession offre, même aux indifférents, un spectacle d'une émotion intense ; c'est l'affirmation solennelle de la foi bretonne dans son héroïque simplicité. Des prêtres passent la nuit pour entendre les confessions de ces pèlerins, et le lendemain dès l'aurore une messe est dite à leur intention. Ils ne sont point venus ici pour satisfaire une vaine curiosité, contempler les beautés du site qui les entoure ; la prière seule les a attirés de bien loin et c'est elle qui les retient aux pieds de la statue vénérée de Notre Dame des Portes. Leurs devoirs de reconnaissance pour le passé accomplis, ils reprennent tranquillement la route de leur village, l'âme fortifiée de nouvelles grâces pour l'avenir.

En dehors du jour du grand Pardon, les fidèles viennent à Notre-Dame-des-Portes, aux fêtes de la sainte Vierge et pendant tout le mois de mai.

C'est aussi un pieux usage de la paroisse que les nouveaux mariés y fassent une visite, le jour de leurs noces, avec tous leurs invités.

Tous les nouveau-nés y sont conduits par leurs mères, le second ou le troisième mois après leur naissance. Tous les

ans au premier lundi de mai, qui est ordinairement le lendemain de la Pâque des enfants, une procession d'un caractère particulièrement touchant se dirige vers la chapelle.

Tous les enfants qui ont fait leur première communion solennelle viennent présenter leurs hommages à Marie, revêtus de leurs blancs habits de fête, et accompagnés de leurs frères plus âgés et plus jeunes; ceux même de l'âge le plus tendre les suivent, portés dans les bras de leurs mères attendries.

III

Faveurs sollicitées. — Grâces obtenues.

Parmi les faveurs que Notre Dame des Portes se plaît à répandre sur ce coin de la Bretagne, il est une que je veux mentionner entre toutes. Lorsqu'une sécheresse prolongée ou une longue période de pluies mettent en péril les moissons, espoir du cultivateur laborieux, les paroissiens de Laz et de Saint-Goazec viennent, croix d'argent et bannière en tête, se joindre aux habitants de Châteauneuf pour demander à Notre Dame des Portes la cessation du fléau. Cet usage existe de temps immémorial, et il n'y a pas d'exemple que Marie soit restée insensible aux prières de ses enfants.

Lorsque les jeunes gens sont obligés de partir pour l'armée, ils ne manquent pas de faire une dernière visite à Notre-Dame des Portes. Ils s'éloignent moins tristes en songeant que leur bonne Mère les protège.

Beaucoup de personnes, quand elles ont une grâce particulière à demander, font pendant trois lundis consécutifs un pèlerinage à la chapelle.

Nous avons le regret de ne point posséder les archives qui auraient raconté les nombreuses faveurs obtenues par l'intercession de Notre Dame des Portes depuis bientôt cinq siècles : que de demandes y ont été exaucées, que de larmes séchées, que de cœurs consolés, que d'âmes guéries, que de

cœurs cicatrisés, que de guérisons obtenues, que de vocations affermies !

M^{sr} Valteau, dans la lettre pastorale qu'il écrivit en 1894 pour annoncer le couronnement de Notre-Dame des Portes, cite un vieux cantique du XVII^e siècle : « Marie fait beaucoup de miracles, par la permission de Dieu, à la chapelle dite des Portes ».

Mari a ra cals miraclou

Er japel hanvet ar Porzou.

« Le pieux auteur du cantique donne alors une longue suite de faits merveilleux, dont il n'est plus possible de constater l'authenticité. C'est un marin de Bénodet qui près de périr est sauvé par l'invocation à Notre Dame des Portes ; c'est une femme infirme qui recouvre la santé à la suite d'une promesse de pèlerinage ; c'est un habitant de Guis-criff qui est guéri d'une paralysie ; c'est Yves Le Louédic d'Edern, qui recouvre la vue. Une femme de Carhaix est guérie d'une plaie à la jambe ; des enfants de Gourin reviennent à la santé. — Après une longue énumération de faits merveilleux, l'auteur s'écrie : Obtenez-nous la grâce de nous convertir, afin que nous puissions mieux vous servir ».

Il y a des siècles que cette Vierge est entourée de vénération. La vieille chapelle ruinée par les années eût pu raconter bien des merveilles ; la nouvelle, bâtie sur ses ruines, continue la tradition.

C'est la même statue qui accueille les pèlerins. Elle est la plus belle et la plus gracieuse des Vierges couronnées dans le diocèse. Le visage est plein de douceur : elle est vêtue d'une longue robe et drapée dans un riche manteau. D'une main elle présente à son fils, qu'elle tient sur ses bras, un livre ouvert. L'enfant semble répondre aux désirs de sa mère, et parcourir du doigt les noms de ceux qu'elle recommande à sa toute-puissante pitié.

Chanoine MICHEL PÉRON,
Curé-doyen de Châteauneuf.

NOTRE-DAME DE KERNITROUN

I

Origine de la chapelle et histoire du prieuré.

A la sortie de la petite ville de Lanmeur, l'ancienne *Kerfeunteun* des légendaires, qui vient de démolir les dernières de ses vieilles maisons à portes rondes et pignons pointus, et qui n'est plus qu'une insignifiante bourgade, la chapelle vénérée de Notre-Dame de Kernitroun montre ses vieilles murailles jaunâtres et sa flèche d'ardoises au milieu d'un bouquet de hêtres séculaires. La tradition locale attribue la fondation de cet antique sanctuaire à sainte Tryphine, qui résidait jadis, avec le roi Arthur son mari, au château de la Boissière, près de Lanmeur. — Les malheurs de cette douce et pieuse princesse ont fourni le sujet d'un des plus émouvants de nos vieux mystères bretons, où l'on raconte que, pour remercier la Sainte Vierge de sa protection vengeresse, Tryphine fit construire non loin de sa demeure une belle église où elle se complaisait, devant l'image de Marie, en longues et ferventes actions de grâces : ce qui fait que le peuple l'appela *Ker an Itroun* (le lieu de la dame).

Dépouillée de ses enjolivements romanesques, cette légende a sans doute un fonds de vérité. Sainte Tryphine était, — non la femme du fabuleux roi Arthur, qui n'a jamais, semble-t-il, quitté la Grande Bretagne, et qui en tout cas vivait à une époque antérieure, — mais celle du comte de Poher Conomor, régent et usurpateur de la Domnonée. Les actes de la vie de saint Mélar nous apprennent que Conomor résidait vers 544 au château de la Boissière, aux portes de Lanmeur, et qu'il y accueillit le pauvre enfant si féroce ment traqué par les sicaire s de son oncle Rivod. La bonne Tryphine ne put préserver Mélar du fer des assassins, mais elle ensevelit ses

précieux restes avec des soins maternels et les fit déposer dans la chapelle du château, en attendant l'édification d'une crypte destinée à abriter sa sépulture. Cette crypte est aujourd'hui enfouie sous l'église neuve de Lanmeur. Quant au sanctuaire de Kernitroun, sainte Tryphine le fonda *peut-être* pour remercier la Sainte Vierge de lui avoir rendu la vie que Conomor, affolé d'ambition et de colère, avait prétendu si barbarement lui ôter.

Vers le milieu du VI^e siècle, saint Samson, évêque de Dol, fonda un couvent à Lanmeur et y rattacha l'église de Kernitroun. Saint Magloire fut le premier abbé de ce monastère, que les Normands saccagèrent en 877. Plus tard, à la Restauration, des moines bénédictins de l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer, au diocèse de Saint-Malo, vinrent s'établir à Lanmeur, où ils rebâtirent l'église de Kernitroun et celle de Saint Mélar, dont la crypte, épargnée par les dévastateurs, est demeurée comme un type presque unique de nos primitifs monuments chrétiens.

Le prieuré de Kernitroun possédait, d'après une bulle du pape Alexandre III donnée en 1163 pour Saint-Jacut, la cure de Lanmeur avec deux parts de la dime paroissiale, certains droits en l'église de Plougasnou, la chapelle de Saint-Jacut en Plestin, celle du Christ en Pleiber, etc... Les moines qui le desservaient créèrent à Lanmeur, dans le cours des âges, divers établissements de bienfaisance, un hôpital dédié à saint Colomban, plus tard destiné à enfermer les fous agités de la région, une léproserie, au lieu dit *Laourou* (les lépreux), un autre hôpital de pèlerins sur la route de Lannion.

Au XVI^e siècle, l'abbaye de Saint-Jacut tomba en commende, et les charitables Bénédictins durent quitter Lanmeur, mais Kernitroun continua de dépendre, jusqu'à la Révolution, des évêques de Dol, qui en nommaient les prieurs. Dans la liste de ceux-ci, on remarque François de Goezbrian, en 1587 ; Yves Arrel, doyen de Lanmeur, grand vicaire et official de Dol, sieur de Coatmen, auteur en 1627 d'une Vie

de *Saint Mélar* imprimée à Morlaix ; François de Coëtlogon, plus tard évêque de Cornouaille ; Olivier du Louet, archidiacre de Cornouaille et de Poher, qui fit d'importantes réparations à son église en 1673-75 ; Jean-Baptiste de Kermellec, chanoine de Quimper en 1696 ; Jean-Noël Gaillard, docteur de Sorbonne, en 1727 ; Denis Savarin, docteur en théologie, protonotaire apostolique pour la Basse-Bretagne, mort à Lanmeur en 1770. Le dernier prieur de Kernitroun a été François de Hercé, vicaire général de Dol, frère de M^{sr} de Hercé, évêque de Dol, fusillé à Quiberon en 1795. L'église et la maison priorale, aujourd'hui démolie, furent vendues nationalement, les 6 et 7 juin 1791, pour la somme de 12.500 livres.

La vénérable chapelle de Kernitroun est, au jugement de M. le chanoine Abgrall, le spécimen le plus complet et le plus intéressant de l'architecture romane dans cette partie du diocèse de Quimper.

La chapelle de Kernitroun est en grande vénération aux alentours. On la considère un peu comme la Mère-Eglise du pays, et, à ce titre, toutes les paroisses environnantes lui doivent révérence et respect. Lorsque leurs processions passent en certains endroits d'où l'on distingue au loin le clocher de Kernitroun, le cortège s'arrête, et, tournés vers l'antique sanctuaire, les fidèles entonnent l'*Ave Maris stella* ; l'hymne terminée, la procession reprend sa marche. Les lieux de ces stations se nomment *Salud ar Ver'hez* et sont signalés par de vieilles croix de pierre, plantées dans les talus des champs, qu'on appelle pour ce motif *Croaz ar Salud*. Les pèlerins viennent nombreux à toutes les fêtes de la sainte Vierge. Le grand pardon a lieu le jour de l'Assomption et débute dès la veille par un beau feu de joie.

Depuis les fêtes du Couronnement, l'insigne faveur accordée par le Souverain Pontife provoque dans toute la région un redoublement de confiance et d'amour envers la

bonne Mère de Kernitroun tel qu'il est permis d'en espérer les plus heureux résultats pour l'avenir religieux de ce coin du Tréguier que menacent à la fois le matérialisme et le protestantisme.

LOUIS LE GUENNEC.

II

Couronnement de Notre-Dame de Kernitroun.

Lors de la consécration de l'église paroissiale de Lanmeur le 11 juillet 1905, M. Diraison alors curé de Lanmeur adressa à Sa Grandeur M^{sr} Dubillard une allocution qui se concluait ainsi : « Permettez-moi, Monseigneur, de terminer par un « vœu de notre piété filiale : c'est qu'un jour, c'est que bientôt « vous couronniez au nom du Souverain Pontife la statue antique et vénérée de la Dame, *an Itroun*, devant laquelle, « pendant des siècles, nos pères sont venus prier, et aux « pieds de laquelle, aujourd'hui encore, les pèlerins en foule « viennent déposer avec amour et confiance leurs joies et « leurs tristesses, leurs angoisses et leurs espérances. »

Ce vœu, le vénéré curé l'avait à cœur ; il y pensait, il en parlait souvent. Lorsque M^{sr} Duparc vint faire sa première visite à Morlaix, M. Diraison se fit de nouveau l'interprète du désir que manifestaient les populations du Trégorrois de voir couronner Notre Dame de Kernitroun. M^{sr} Duparc promit de s'intéresser à ce projet ; et à l'occasion de son voyage *ad limina*, il obtint du Souverain Pontife la faveur désirée. La cérémonie fut fixée au 15 août 1909.

Dans l'intervalle, M. Diraison étant mort, c'est à M. Le Sann qu'échurent l'honneur et la charge d'organiser la fête.

La journée du couronnement fut précédée d'un *Triduum* préparatoire.

Aux premières vêpres, M^{sr} Duparc prononça un discours où il développe ces deux pensées, bien suggestives dans les

circonstances actuelles : « Pourquoi la Providence a-t-elle « fait cette faveur à votre pays au XX^e siècle, au lieu de « vous l'accorder plus tôt ? — Comment votre pays doit-il « l'accueillir et en profiter ? ».

Le soir, sous un ciel serein et par une tiède nuit d'août Lanmeur en fête est d'un effet vraiment féerique. Toutes les maisons sont illuminées, les clochers de l'église paroissiale et de la chapelle de Kernitroun resplendissent de mille feux. Ce qui cependant frappe le plus les regards, ce n'est pas l'illumination de Kernitroun qui est superbe, mais l'effet étrangement merveilleux que produisent sur la chapelle les lueurs d'un feu de joie constamment entretenu.

Pendant la nuit, des pèlerins arrivent de tous côtés et depuis minuit on peut dire que la chapelle n'a pas désempi un seul instant. Dès deux heures les messes commencent et se continuent sans interruption. Des prêtres sont aux confessions et les fidèles s'approchent nombreux de la Table sainte.

A 9 heures du matin, les processions des paroisses avoisinantes qui doivent prendre part au cortège, arrivent une à une, parfois deux à deux, et viennent se placer en face de l'église, à l'endroit spécial désigné pour chacune d'elle. Ce ne sont que riches bannières et croix étincelantes. Quand deux processions se rencontrent, les croix et les grandes bannières s'abaissent trois fois pour se saluer.

Voici des tambours, clairons et fifres, ce sont les gas de Morlaix dont l'entrée triomphale fait sensation. Les cloches sonnent presque sans interruption pour saluer les processions et les évêques.

La grande place présente un aspect des plus pittoresques. Vu de loin, c'est un fouilli indescriptible de bannières dont les ors brillent au soleil, d'oriflammes multicolores, de belles et riches croix, de claires toilettes et de costumes pittoresques. Le service d'ordre est assuré par les jeunes gens

de la « Jeunesse catholique » qui s'acquittent à merveille de leur tâche délicate et difficile.

Le chant des cantiques se fait entendre. Le cortège s'organise formé des différentes processions que nous allons énumérer : Plestin-les-Grèves, Plouegat-Guerrand, Guimaëc, Locquirec, Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt, Plouezoc'h, Garlan, Plourin-Morlaix, Saint-Sauveur, Plougonven, Le Folgoët, Landivisiau, Saint-Mathieu et Saint-Melaine de Morlaix, Ploujean et Lanmeur.

Derrière les processions vient la statue de Notre Dame de Kernitroun portée par des prêtres originaires de Lanmeur, puis les riches couronnes de la Vierge et de l'Enfant-Jésus posées sur des coussins de velours rouge. La musique de Morlaix alterne avec les cantiques et joue d'entraînantes marches. Puis s'avancent les prêtres au nombre de trois à quatre cents, et les prélats. La foule s'agenouille, les évêques bénissent... Voici les noms des prélats qui prennent part à la cérémonie : M^{sr} Dulong de Rosnay, le R. P. abbé de Thy-madeuc, M^{sr} Morelle, évêque de Saint-Brieuc, M^{sr} Gouraud, évêque de Vannes, M^{sr} Bonfils, évêque du Mans, M^{sr} Rouard, évêque de Nantes, M^{sr} Guillois, archevêque de Pessinonte, M^{sr} Pichon, archevêque, auxiliaire de Port-au-Prince, M^{sr} Dubourg, archevêque de Rennes, M^{sr} Duparc, évêque de Quimper.

Derrière les évêques on remarque quelques notabilités politiques de la région : M. l'amiral de Cuverville et M. Fortin, sénateurs du Finistère, M. de Rosambo, député de Lannion, M. de Kersauson, ancien député du Finistère, M. de Guébriand, conseiller général et maire de Saint-Pol-de-Léon, M. Soubigou, conseiller général de Lesneven, etc.

A 10 heures M^{sr} Pichon célèbre la messe pontificale sur un autel élevé à l'extrémité du champ du couronnement. Ce champ immense et splendidement orné d'oriflammes, est rempli d'une foule de fidèles que l'on peut évaluer à une vingtaine de mille.

M^{sr} Dubourg retrace, en langue bretonne, l'histoire de

Kernitroun et parle des miracles qui y furent accomplis :
« Que fera la Vierge couronnée ? Un nouvel honneur entraîne
« de nouvelles grâces. Plus l'honneur sera grand, plus nom-
« breuses seront les grâces. Par la couronne on reconnaît
« qu'elle est reine. Le nom d' « *Itroun* » qu'on lui donne est
« le signe qu'elle est Dame et Maîtresse en ces lieux.... »

A la fin de la messe M^{sr} Duparc procéda au nom du Sou-
verain Pontife à la cérémonie du couronnement ; et, lorsque
la couronne fut posée sur le front de la Vierge de Kernitroun,
des acclamations enthousiastes éclatèrent de toutes parts,
et de toutes les poitrines monta le *Te Deum* triomphal.

A l'issue des vêpres, ce fut le tour de M^{sr} Gouraud de
prendre la parole pour clôturer la fête et donner à la foule
les derniers conseils inspirés par la cérémonie. Il parla de
cette « foi agissante » par laquelle nos ancêtres ont fait de si
grandes choses dans le passé, et qui dans le présent doit
animer plus que jamais le cœur des catholiques français.

Longtemps restera dans la mémoire des hommes et dans
les traditions du pays le souvenir de ces fêtes magnifiques,
qui, durant toute une journée de piété enthousiaste, viennent
de montrer hautement à quel point les Bretons sont demeurés
fidèles au culte de la Vierge Marie.

LAURENT-MARIE GORET,
Vicaire à Lanmeur.



NOTICES

SUR QUELQUES CHAPELLES DÉDIÉES A NOTRE-DAME DANS LE DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON (1)

1. — NOTRE-DAME DE LAMBADER, *En Plouvorn.*

PAR M. L. LE GUENNEC (DE MORLAIX).

Eglise ogivale ; jubé travaillé comme de la dentelle ; clo-
cher à jour, un des plus beaux après celui du Kreisker.

Lambader n'a pas cessé, depuis plusieurs siècles, d'être le
centre religieux du pays. Chaque année, son grand Pardon
du lundi de la Pentecôte ramène aux pieds de la sainte
Vierge des fidèles pieux et recueillis ; et, en dehors même
des principales solennités, il ne se passe guère de jours sans
qu'on y voie venir des pèlerins isolés.

2. — NOTRE-DAME DE CLÉDEN-POHER

PAR M. MORGANT, RECTEUR.

Eglise très remarquable ; statue de la Vierge, du quator-
zième siècle, très vénérée.

(1) Ces monographies, — dont la collection suffirait à remplir un volume de
400 pages, et qui attestent pour la plupart de longues et sérieuses recherches,
— mériteraient presque toutes qu'on les publiât dans une Revue diocésaine
ou départementale. Leur publication intégrale intéresserait aussi bien les
amateurs qui sont avides d'histoire locale, que les fidèles qui aiment à s'é-
difier au récit des actes de foi accomplis par leurs ancêtres (J. B.).

Je remercie et je félicite les auteurs de la somme de travail qu'ils ont
fournie : c'est une œuvre qui ne restera pas inutilisée.

(Chan. ABGRALL).

Pardon très fréquenté par les pèlerins du Léon, du Trégorrois et de la Cornouaille, dont on évalue le nombre chaque année à 10.000 au moins.

On y célèbre la fête patronale le jour de l'Assomption.

3. — NOTRE-DAME DU RELECQ.

En Plounéour-Ménez.

PAR M. MANCHEC, RECTEUR.

C'est un des plus beaux, un des plus anciens et un des plus vénérés sanctuaires de Notre Dame dans le Finistère.

L'église est d'origine cistercienne ; ce sont les disciples de saint Bernard qui ont implanté en ce lieu le culte de Marie ; et, depuis 800 ans, la piété mariale, bien loin de s'y affaiblir, semble croître au contraire de plus en plus. On y compte, au grand Pardon du 15 août, plus de 12.000 pèlerins.

4. — NOTRE-DAME DE BERVEN,

En Plouzévédé.

PAR M. J. LE GALL, CURÉ-DOYEN.

Belle église du XVI^e siècle, où l'on admire une riche verrière, le jubé, les stalles du chœur, le clocher, etc.

Le grand Pardon, qui avait lieu autrefois à la Chandeleur, se célèbre actuellement le 15 août. Les paroisses d'alentour s'y rendent en pèlerinage.

5. — NOTRE-DAME DE ROSCUDON,

Pont-Croix.

PAR M. F. CORNOU.

L'église de Pontcroix est une des plus remarquables du diocèse ; elle est dédiée à Notre-Dame de l'Assomption ; mais à ce vocable liturgique le peuple a toujours préféré le nom gracieux de Roscudon, « Colline des ramiers ».

Le Pardon, qui se célèbre le 15 août, est un des plus pieux et des plus fréquentés du pays ; les attractions foraines n'y tiennent aucune place.

La fontaine de Notre-Dame, détruite pendant la Révolution, a été réédifiée en 1850. Aujourd'hui elle est un rendez-vous continuel de pieux visiteurs ; et les archives conservent le récit de plusieurs guérisons obtenues par la vertu de ses eaux miraculeuses.

6. — NOTRE-DAME DE CALLOT,

En Carantec.

PAR M. GARGADENNEC, RECTEUR
ET M. LE GUENNEC.

Pèlerinage insulaire très ancien, situé à l'entrée de la rivière de Morlaix.

On attribue son nom à une déformation du mot celtique *Galloud* (force), ce qui en ferait l'équivalent de « Notre-Dame de la Force ».

Pardon fréquenté particulièrement le lundi de la Pentecôte, et le dimanche après le 15 août ; procession pittoresque en bateau.

Si, de nos jours, Notre-Dame de Callot est moins visitée qu'autrefois par les paroisses d'alentour, en revanche la paroisse de Carantec lui est demeurée très fidèle. Les mères lui consacrent leurs petits enfants dès le bas âge, en les déposant jusque sur l'autel. Les jeunes gens, avant de s'embarquer, vont lui faire leurs adieux ; et, quand ils sont libérés du service, ils viennent suspendre dans la chapelle le ruban du béret qui porte le nom du navire sur lequel ils ont servi.

D'après la croyance populaire, quiconque fait trois demandes à Notre Dame, en s'agenouillant pour la première fois dans ce sanctuaire, est sûrement exaucée pour l'une d'elles.

Lorsqu'on désire que Dieu abrège les souffrances d'un

agonisant, on a coutume de faire à Notre-Dame de Callot une neuvaine spéciale, qui se pratique aussi du reste en d'autres régions de la Bretagne. — On groupe dix personnes du voisinage ; neuf d'entre elles sont chargées de prier le long du chemin, et de faire, en récitant le rosaire, neuf fois le tour de la chapelle. La dixième les précède ou les suit, pour indiquer aux passants l'objet de la neuvaine.

Dans la nuit du 31 décembre, dès que le passage est libre, les gens de Carantec se rendent en foule à Callot, comme ceux de Penmarc'h à Notre-Dame de la Joie, pour offrir leurs souhaits du nouvel an à la Bonne Vierge.

Le lundi de la Trinité a lieu ce qu'on appelle « ar Pardon mut », que l'on doit faire religieusement sans adresser la parole à personne.

7. — NOTRE DAME DES JOIES,

En Guimaec.

PAR M. L. LE GUENNEC.

Pardon sans grande renommée ; chapelle sans caractère ; mais de nombreuses œuvres artistiques que les siècles ont groupées en l'honneur de la Vierge, et dont l'existence atteste l'antique vénération que l'on y manifestait pour Notre Dame. La fête patronale se célèbre le 8 septembre.

8. — NOTRE-DAME DE LA JOIE,

En Penmarc'h.

PAR M. GUILLERME, RECTEUR.

La chapelle, bâtie au bord de la mer, est un centre de dévotion très populaire chez les marins.

Le grand Pardon a lieu le 15 août : la procession se déroule à travers la dune ; et l'on voit y assister tous les ans, pieds nus, en corps de chemise, et un cierge à la main, — des marins qui ont échappé au naufrage, des personnes qui at-

tribuent leur guérison à la Vierge, des mères de famille qui ont eu de graves inquiétudes sur le sort de leurs enfants...

Une tradition, toujours en vigueur, et qui montre la confiance naïve de la population envers Notre-Dame, c'est que la porte de la chapelle demeure ouverte pendant la dernière nuit de l'année, afin que les bonnes gens puissent aller offrir leurs souhaits à la Bonne Vierge à l'occasion du nouvel an. Et quand un équipage a échappé heureusement à une tempête, le mousse escalade l'autel avec une familiarité filiale pour embrasser la Bonne Mère.

9. — NOTRE-DAME DE LA CLARTÉ,

En Querrien.

PAR M. J. TANNEAU, RECTEUR.

Ce lieu s'appelait autrefois : *Itron Varia Kreis ar c'hoat*. — Le Pardon s'ouvre le jour du 15 août ; mais on ne célèbre la grande solennité que le dimanche suivant. Il est très fréquenté encore actuellement par tout le pays d'alentour.

10 — NOTRE-DAME DE LA CLARTÉ,

En Combrit.

PAR M. PÉDEL, RECTEUR.

Le Pardon a lieu le dimanche dans l'octave de la Nativité de la Sainte Vierge, le même jour que ceux de Kerdévet et d'Izelvor. Aussi plusieurs pèlerins aiment-ils à visiter les trois chapelles le même jour ; ce qu'ils appellent : Pardon an teir Vari, des trois Maries.

On y invoque Notre Dame particulièrement pour les maux d'yeux et pour recouvrer la vue. Les archives contiennent le procès-verbal de plusieurs miracles.

11. — NOTRE-DAME DE PENCRAN,

PAR M. GUÉZENNEC, RECTEUR.

Le Pardon principal a lieu le lundi de Pâques, depuis un temps immémorial : il était très fréquenté autrefois, mais le chroniqueur fait remarquer que, l'antique statue de Notre-Dame ayant été remplacée par une statue neuve, les pèlerins ont cessé de fréquenter ce Pardon.

12. — NOTRE-DAME DE TRÉZIEN,

Ou de Bon-Secours, en Plouarzel.

PAR C. J. M. LÉOSTIC, RECTEUR.

Chapelle renommée, depuis plusieurs siècles, comme lieu de pèlerinage. La fête patronale est fixée au 8 septembre, et sa durée se prolonge pendant toute l'octave.

Pour soulager les enfants qui tardent trop à marcher, les parents ont l'habitude de plonger une chemisette dans l'eau de la fontaine de Trézien ; et après l'avoir fait sécher, ils en revêtent l'enfant qui a été voué à Notre Dame.

13. — NOTRE-DAME DE COMFORT.

En Meilars.

PAR M. ROLLAND, RECTEUR.

Chapelle remarquable au point de vue architecturale ; roue garnie de clochettes ; beau calvaire à massif ancien et statues modernes.

C'est dans cette chapelle que la sainte Vierge, accompagnée du vénérable Michel Le Nobletz, apparut au P. Mau noir en 1675.

Le Pardon a lieu le 25 mars ; et les archives du pèlerinage conservent les procès-verbaux de grâces insignes accordées par la très sainte Vierge dans ce lieu béni.

14. — NOTRE-DAME DES ANGES,

A Lannelec, en Pleyben.

PAR M. Y. LE COZ, CURÉ-DOYEN.

Le Pardon se célèbre le 4^e dimanche de septembre ; c'est le rendez-vous des petits anges de la terre, que les mères portent sur le bras ou conduisent par la main en procession. Dans la fontaine on baigne les enfants atteints de rhumatismes.

15. — NOTRE-DAME DE BON VOYAGE,

En Plogoff.

PAR M. RIOU, VICAIRE.

Le grand Pardon a lieu le 2^e dimanche de juillet : on y compte 7 ou 8000 pèlerins tous les ans. Les marins y viennent prier avec une confiance extraordinaire.

Dans la même paroisse, à la pointe du Raz, on a récemment érigé une statue de *Notre-Dame des naufragés* ; et cette statue colossale, d'un caractère si expressive, est, tout de suite, devenue un but de pèlerinage très populaire.

Un des caractéristiques de ce Pardon est l'absoute solennelle que l'on y chante, après les vêpres, pour les naufragés.

16. — NOTRE-DAME DE PRAT-COULM,

En Plougoulm.

PAR M. CH. SALOU, RECTEUR.

La chapelle est sous le vocable de la Visitation. Ses deux fêtes principales ont lieu, — le grand Pardon, le 2 juillet, et le petit Pardon, le dimanche de la Trinité.

Ce dernier s'appelle aussi le « Pardon muet » parce qu'on s'y rend, ce jour-là, en gardant autant que possible le silence, et en priant. Ce même usage est signalé à Notre-Dame de Callot.

17. — NOTRE-DAME DU CRANN,

En Spézet.

PAR M. FR. SÉGALEN, RECTEUR.

Chapelle en beau style ogival, vitraux classés comme monuments historiques, les plus beaux du diocèse.

Le Pardon a lieu le dimanche de la Trinité, et l'on s'y rend de toutes les paroisses voisines.

18. — NOTRE-DAME DES CIEUX,

Au Huelgoat.

PAR M. L. GOURLAOUEN.

Le Pardon a lieu le premier dimanche d'août. Une des dévotions les plus communes de ce pèlerinage consiste à faire trois fois, quelquefois à genoux, le tour de la chapelle.

Les archives paroissiales renferment d'intéressants procès-verbaux qui relatent de nombreux miracles.

19. — NOTRE-DAME DU REUN,

En Guipavas.

PAR Y. F. LE BEUX, VICAIRE.

Ce vocable est dû à la situation de la chapelle, qui est construite sur une éminence : en breton, *reun*.

Le Pardon, qui a un caractère uniquement paroissial, a lieu le premier dimanche de mai. « Il n'est pas une âme à Guipavas, dit le chroniqueur, qui n'ait des actions de grâces à rendre à Notre-Dame du Reun pour des faveurs particulières. »

On y pratique aussi la neuvaine des agonisants, comme à Notre-Dame de Callot. Mais ici on confie de préférence à des pauvres la mission de faire cette neuvaine.

20. — NOTRE-DAME DE TRÉVARN,

en Saint-Urbain.

PAR M^{lle} MARIE DE BOISANGER.

La chapelle porte aussi le vocable de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. — Le Pardon, bien déchu de son ancienne splendeur, et fréquenté aujourd'hui à peu près exclusivement par les fidèles de la paroisse, a lieu le jour de l'Ascension et le premier dimanche de septembre.

21. — NOTRE-DAME DE VRAI SECOURS,

En Saint-Thégonnec.

PAR F. QUINIOU, VICAIRE.

Tel est le vocable sous lequel est honorée la Sainte Vierge à Saint-Thégonnec comme titulaire de l'église.

Le Pardon, autrefois très fréquenté par les paroisses d'alentour, est devenu, depuis la Révolution, une dévotion purement paroissiale.

22. — NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION,

A Saint-Michel de Quimperlé.

PAR J. TANGUY, RECTEUR.

On nous signale ici un usage qui est très répandu en Bretagne, là où les foires se tiennent aux environs de quelque ancienne chapelle. — Au milieu de la nef, sur une table recouverte d'une housse et contenant un tronc, on place, les jours de foire, une statue de Notre-Dame; et les gens viennent en très grand nombre s'agenouiller devant elle pour lui demander assistance pour leurs négociations.

23. — NOTRE-DAME DE POPULO,

En Landudal.

PAR M. LESVENAN, RECTEUR.

On célèbre ce Pardon le 2^e dimanche de juillet : il n'est guère fréquenté que par les paroissiens.

Une légende, qui se raconte à Notre-Dame du Reun en Guipavas et à Notre-Dame de Béléan près de Vannes, a été localisée aussi à Notre-Dame de Populo, et avec des circonstances identiques : un chevalier captif en Terre-Sainte avait été renfermé avec son écuyer dans un coffre en attendant le supplice. Ils firent vœu alors de bâtir une chapelle à Notre-Dame, s'ils échappaient à la mort. Or, un matin, ils entendirent le chant du coq, et ils s'aperçurent bientôt qu'on parlait breton autour d'eux. Notre-Dame avait exaucé leur prière et les avait miraculeusement transportés chez eux.

Une autre légende, également très répandue, se rapporte à la construction même de la chapelle. Le seigneur, voulant laisser à la Providence le soin d'en fixer elle-même l'emplacement, fit mettre sur une charrette à deux bœufs le coffre où il avait été transporté lui-même de Terre Sainte en Bretagne : « Où s'arrêtera l'attelage, dit-il, là sera bâtie ma chapelle. »

24. — NOTRE-DAME DU MUR,

A Morlaix.

PAR L. LE GUENNEC.

« Notre-Dame du Mur a été le cœur de Morlaix, le centre de sa vie religieuse et civile, commerciale et politique » : on y donnait les prédications importantes de l'Avent, du Carême, et de l'octave du Sacre ; jusqu'en 1612, les assemblées municipales se tenaient sous le portail de l'église ; toutes les réjouissances publiques y avaient leur écho : chant des *Te*

Deum, sonneries de cloches, illumination de la tour. Elle était le siège de toutes les confréries importantes de la ville.

La chapelle, qui était la gloire et l'ornement de la cité, a disparu par la négligence et le vandalisme révolutionnaire. « De tous les trésors dont la foi des Morlaisiens et le savoir-faire de leurs vieux maîtres d'œuvre avaient décoré le sanctuaire de leur patronne, il ne subsiste plus aujourd'hui que la statue de Notre Dame : la tourmente a tout renversé et tout dispersé. »

25. — NOTRE-DAME DE PITIÉ,

Château de Brest.

PAR M. H. CALVÉZ, VICAIRE.

Chapelle démolie en 1819, après avoir abrité pendant huit siècles la piété des puissants et des humbles. Mais devant ses ruines, on peut du moins se réjouir de voir la dévotion à Marie, qui a germé sur le rocher de ce château, s'étendre aujourd'hui sur toute la cité de Brest et s'épanouir dans toutes ses églises.

26. — NOTRE-DAME DE TROBÉROU,

En Lannilis.

PAR M. J. ROUDOT, VICAIRE.

Ce Pardon, d'origine très ancienne et qui eut ses beaux jours autrefois, n'est plus qu'un souvenir ; les derniers restes mêmes de la chapelle sont en train de disparaître.

27. — NOTRE-DAME DE ROCAMADOUR,

En Camaret.

PAR M. OLU, RECTEUR.

Chapelle de grande dévotion, bâtie à l'entrée du port de Camaret, tout près de la tour fortifiée construite par Vauban pour défendre ce port.

La Vierge y est vénérée sous le vocable de « ETOILE DE LA MER », de même que dans la chapelle si célèbre de Rocamadour, située dans le Quercy, au diocèse de Cahors. D'après les savantes recherches de M. Téphany, ancien Boyen du Chapitre de Quimper, la chapelle de Camaret serait une reproduction et une réplique de cet illustre sanctuaire.

En 1910 la toiture a été la proie d'un incendie, mais les dégâts ont été réparés à bref délai, et le monument est encore dans son intégrité.



ÉPILOGUE



LE TOMBEAU FLEURDELYSÉ

I

Recherches sur une légende mariale du moyen-âge

Dans son *Dévoit Pèlerinage à Notre-Dame du Folgoat*, publié en l'année 1634, le P. Cyrille Le Pennec fait rapidement allusion à quatre ou cinq légendes offrant des traits communs avec les événements qui ont fait du Folgoat un centre florissant de dévotion à Notre Dame (1).

Innombrables sont les légendes du moyen âge qui ont eu pour objet de montrer, pour employer le langage de Gautier de Coincy, l'excellence de la dévotion envers « la Mère de Dieu, qui maint chétif, — a retrait de chetivité, — par sa grant débonnairété ».

Celles où l'on voit le cadavre ou le tombeau d'un dévot serviteur de Marie, orné d'une plante ou d'une fleur merveilleuse, parce qu'il a, de son vivant, assidûment récité la *Salutation Angélique*, ou seulement les deux premiers mots de cette prière, ou quelque autre oraison en l'honneur de la Mère de Dieu, — sont elles-mêmes fort nombreuses.

Je me propose d'indiquer ici les légendes de cette dernière catégorie qui se rapprochent le plus de l'histoire de Salaun du Folgoat (2), en les répartissant par groupes d'af-

(1) *Le Dévoit Pèlerinage* a été réédité par de KERDANET, dans *La Vie des Saints de Bretagne* d'ALBERT LE GRAND, Brest, 1837, p. 73-114. Voir p. 89-90 et 92.

(2) Le miracle du Folgoat se serait produit vers l'an 1358. Voir PEYRON et ABERALL, *Le Folgoat*, p. 5.

finité, et en mentionnant la date à laquelle apparaît pour la première fois chacune d'elles dans les légendaires du moyen-âge.

I. — THÈMES APPROXIMATIFS : LE VÊTEMENT DE LA VIERGE HISTORIÉ D'*Ave*, ET LA SALIVE A SAVEUR DE MIEL.

Un cistercien se mourait. Marie lui apparut, lui montrant son vêtement tout couvert des *Ave* qu'il avait récités pendant sa vie. — (*Opusculum in honorem et laudem et gloriam... Mariæ*, légendaire contenu dans le manuscrit de l'arsenal N° 903, XII^e siècle) (1).

Césaire d'Heisterbach († 1240) raconte qu'un reclus de Saint-Séverin de Cologne, du nom de Marsille, avait coutume de réciter chaque jour cinquante *Ave*, en se prosternant cinquante fois. Tandis qu'il prononçait ces prières, sa salive était aussi douce que le miel (2).

Le même miracle est rapporté par Johannes Herolt, dit Discipulus (XV^e siècle) dans son *Promptuarium miraculorum* B. V. M. (3).

II. — LES CINQ ROSES.

En prenant, en manière d'acrostiche, l'initiale du *Magnificat* et celle de chacun des quatre psaumes (ou sections de psaume) suivants : *Ad Dominum cum tribularer* (Ps. 119), *Retribue servo tuo* (Ps. 118, v. 17), *In convertendo* (Ps. 125), *Ad te levavi* (Ps. 122), on obtient le mot MARIA.

Un moine s'affligeait de ne savoir aucune oraison en l'hon-

(1) A. MUSSAFIA, *Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden* (*Sitzungsberichte der Philos. hist. Classe der Kaiserl. Akademie der Wissenschaften*. Wien, t. cv, 1888, p. 91.

(2) *Dialogus miraculorum*, VII, 49, éd., J. STRANGE, Colonie, 1851, t. II, p. 69-70.

(3) A. MUSSAFIA, *Recueil cité*, t. cxix, 1889, p. 50.

neur de Notre-Dame. L'idée lui vint de faire choix de la combinaison susdite de prières. Quand il fut mort, on trouva cinq roses dans sa bouche (*Opusculum* du Manusc. 903 de l'Arsenal. — XII^e siècle) (1), et Bibliothèque Nat. Man. lat. 18134. — XIII^e siècle) (2).

L'archevêque de Canterbury, revenant de Rome, s'arrêta au monastère de Saint-Bertin. Ayant été invité à donner une instruction au chapitre, il dit qu'à Jérusalem on avait adopté, comme pratique en l'honneur de Marie, la combinaison de prières ci-dessus indiquée. Un certain moine, nommé Joscius, à partir de ce jour, récite régulièrement lesdites prières.

Il meurt : cinq roses apparaissent sur son visage, une sort de la bouche, une de chaque œil et une de chaque oreille. On transporte le cadavre au chœur ; et, en examinant plus attentivement la rose qui sort de la bouche, on y distingue le mot *Maria* (Vincent de Beauvais († 1264 ?) : *Speculum historiale*, VII, 116, Duaci, 1624, p. 264) (3).

III. — L'ARBRE SUR LA TOMBE.

Un voyageur qui avait l'habitude de réciter assidûment l'*Ave Maria* étant mort, on l'enterra au bord du chemin. Un arbre poussa sur sa tombe, il prenait racine dans la bouche du défunt. Sur chacune de ses feuilles étaient écrits ces deux mots : *Ave Maria*.

(*Opusculum* du man. 903 de l'Arsenal ; XII^e) (4).

Chez Thomas de Cantimpré († V. 1270), il s'agit d'un *quidam emeritae militiae veteranus* qui entra sur le tard dans un monastère de Cîteaux. Sa dévotion à Marie fut si grande durant sa vie que, lorsqu'il fut enterré, on vit sortir de terre,

(1) MUSSAFIA, *Rec. cit.*, t. cv, 1888, p. 92.

(2) MUSSAFIA, *Rec. cit.*, t. cxiii, 1886, p. 986.

(3) Sur le moine Joscius († V. 1163), voir Ch. CAHIER, *Caractéristique des Saints*, Paris, 1867, p. 732.

(4) MUSSAFIA, *Rec. cit.*, t. cv, 1888, p. 91.

du côté de la tête du cadavre, un arbre *ignoti generis*, qui portait sur chaque feuille les mots *Ave Maria* écrits en lettres d'or. On constata que l'arbre prenait naissance dans la bouche du moine (1).

Un vieux pêcheur s'enferme dans un cloître. Il ne peut apprendre que les mots *Ave Maria*. Un an après sa mort, un des moines aperçoit sur sa tombe un arbuste dont chaque feuille porte ces deux mots écrits en lettres d'or. (Bibliothèque nat., man. lat. 18.134 ; XIII^e siècle) (2).

Dans d'autres légendaires le héros est un convers, l'arbre est une sorte de figuier (*quasi ficum*), et il prend naissance dans le cœur du convers (3).

IV. — UNE FLEUR SUR LA TOMBE.

Ici le héros est un chevalier (*miles quidam*) qui devient cistercien, et c'est une fleur qui sort de sa tombe ; sur chaque pétale on lit les mots *Ave Maria*. (Paris, Bibl. nat. man. lat., 5562 ; fin XIII^e siècle) (4).

V. — LE TOMBEAU FLEURDELYSÉ.

On rapporte qu'un lis, dont la fleur portait écrits en lettres d'or les mots *Ave Maria*, sortit de la bouche de Guillaume de Montpellier après sa mort, arrivée vers l'an 1162. Guillaume

(1) THOMAS CANTIPRATENSIS, *Miraculorum et exemplorum memorabilium sui temporis libri duo*, II, 29, 9, éd. GEORGIUS COLVENERIUS, Duaci, 1605. p. 281-282.

(2) MUSSAFIA, *Rec. cit.*, t. CXIII, 1886, p. 985.

(3) Paris, Bib. nat. man. lat., 14.857 (fin du XIV^e siècle) ; Metz, 612 (XIV^e XV^e siècle) ; Vatican, 4318 (XV^e siècle) ; Londres, Brit. Mus., Arundel 506 (XIV^e siècle) ; Brit. Mus., addit. 18.364. — Cf. MUSSAFIA, *Rec. cit.*, t. CXIX, 1887, p. 9-10, J. A. HERBERT, *Catalogus of Romanus in the Department of mss. in the British Museum*, London, 1911, t. III, p. 543.

(4) MUSSAFIA, *Rec. cit.*, t. CV, p. 47.

était un moine cistercien du monastère de Grandselve (1).

D'un autre personnage du XII^e siècle, Benoît ermite de Vallombreuse, Arnold Wion raconte qu'un lis plus blanc que la neige sortit de sa bouche (2). Mais ce prodige n'ayant été constaté que trois cent vingt ans après la mort de ce personnage (*post spatium annorum trecentorum viginti*), c'est-à-dire en 1427, puisque Benoît mourut en 1107, il ne put influer sur le développement de la légende du tombeau fleurdelysé, qui était déjà arrivée, au XIII^e siècle, à son plein épanouissement, comme on va le voir par le texte de Jacques de Voragine († 1298) reproduit ci-après.

Je mets en regard du texte de Voragine la rédaction française faite en 1458 par Jean Mielot, et qu'il intitule *d'un chevalier qui fut moine de Cisteaulx le [quel] ne sceut a dire que Ave Maria*, car il est clair que c'est sur le texte de la Légende Dorée ou sur un texte latin tout à fait voisin que Mielot a fait sa traduction française :

Miles quidam dives ac nobilis sæculo abrenuntiavit et ordinem cisterciensium introivit et quia litteras nesciebat, erubescens monachi tam nobilem personam inter laicos deputari dederunt ei magistrum, si forte modicum addiscere posset et sub hac occasione inter monachos permaneret. Sed cum diu cum magistro fuisset et nihil omnino præter hæc duo vocabula : *ave Maria* discere potuisset, hæc tam avidè retinuit ut quocumque deambulare, quidquid ageret, ea incessanter ruminaret. Tandem moritur et in ci-

Ung chevalier fut noble et riche qui renunca au monde et fut moine de Citeaulx. Ce chevalier ne savoit nulles lettres, si que les moynes les lui voudrent faire apprendre par lun deulx ; mais oncques pour payne que le moynne y meist, le chevalier ne peult riens aprendre, si non seulement ces deux mots *Ave Maria*. Mais ce disoit il si souvent et de si grande affection, que tousiours et a toute heure il avoit en sa bouche *Ave Maria*. Or adyint qu'il trespassa et quil fut enterre ou cymetière des moynes ; et trouva

(1) Voir *Christliche Kunstsymbolik und Ikonographie*, Frankfurt a M., 1839, p. 39 (ouvrage anonyme) et CAHIER, *Caractéristiques des Saints*, p. 513.

(2) Bollandistes, *Acto sanctorum*, t. II, de janvier, p. 700.

miterio cum aliis fratribus sepelitur, et ecce super ejus tumulum speciosum excrevit lilium et quodlibet folium *ave Maria* litteris aureis habebat inscriptum. Currentes omnes ad tam grande spectaculum terram de tumulo effoderunt et radicem lilii de ore defuncti procedere reppererunt. Intellexerunt ergo quanta devotione illa duo verba dixerat, quem dominus tanti honore prodigii illustravit. (Jacobus de Voragine, *Legenda Aurea*, cap. LI. *De annuntiatione dominica*) (1).

lon de dessus son tombeaul ung moult beau liz, qui fut venu tout soudainement, sur lequel il navoit feuille ou ne fut escript en lettres d'or *Ave Maria*. Quant les moignes veirent ceste merveille, ilz furent tous esbahyz. Toutesvoies ils fouyrent en celle terre pour sauoir dont le liz prenoit sa racine, et trouverent que la racine du liz procedoit de la bouche du chevalier. Par quoy fut notoire aux moynnes et a tous autres de congrande devocion le chevalier avoit dit en sa vie *Ave Maria*. (Jean Mielot, *Miracles de Nostre Dame*, VII) (2).

Dans un légendaire du XIII^e siècle il s'agit toujours d'un chevalier devenu moine de Cîteaux, mais les mots *Ave Maria* sont écrits, comme dans le cas de Guillaume de Montpellier, sur la fleur même du lis (3).

Dans la *Scala coeli* du dominicain Johannes Gobii, ou Johannes Junior (1^{re} moitié du XIV^e siècle), le lis a sa racine dans le cœur du cistercien et il sort par sa bouche (4).

VI. — REMARQUES D'ENSEMBLE.

La forme légendaire qui se rapproche le plus du miracle du Folgoat est, on le voit, celle de la *Légende Dorée*. Mais ici, comme dans la plupart des rédactions, le héros est un chevalier devenu moine cistercien.

La *Légende Dorée* n'indique pas le lieu où se produisit le

(1) Ed. TH. GRAESSE, Dresdæ et Lipsiæ, 1841, p. 221.

(2) Ed. G. C. WARNER (Rossbrughe Club), London, 1885, p. 9.

(3) Brit. Mus., Royal, 5. A., XIII, fol. 149, col. 2.

(4) MUSSAFIA, *Rec. cit.*, t. CXIX, 1859, p. 41.

prodige ; dans quelques légendaires un nom de lieu est mentionné. Le miracle des cinq roses, raconté par Vincent de Beauvais, se produisit sur la tombe de Joscius, moine de Saint-Bertin (1). Un miracle analogue aurait eu pour théâtre le monastère de Déols (2), et pour héros un moine nommé Josbert († 1187).

Plusieurs des manuscrits, contenant la légende de l'arbruste miraculeux, la placent en Pologne (3) :

In Polonia miles quidam (Arundel, 506, fol. 4 b).

In Polonia laycus quidam (Addit. 18264, fol. 50).

Dans le manuscrit addit. 32 248 (XIII^e siècle) fol. 36, du British museum, où se trouve le vers suivant :

Vir fuit ille bonus et simplex atque colonus,

le *c* du mot *colonus* est postérieur aux autres lettres. Il a pris la place d'une lettre grattée, vraisemblablement d'un *p*. (4).

Puisque je suis venu à parler de manuscrits, il pourra être utile de savoir que la légende du tombeau à la fleur de lis a tenté le pinceau des enlumineurs. Je puis citer deux peintures de manuscrits destinées à l'illustrer, l'une dans le *Psautier de la reine Marie*, XIV^e siècle (Brit. Mus. Royal, 2, B. VII, p. 222) (5), l'autre dans le ms., Douce, 374, fol. 7^v, de la Bodléienne (milieu du XV^e siècle) (6).

Quant à la diffusion de cette même légende, on peut s'en rendre compte notamment par les versions qui en ont été faites en langues vulgaires. La version française de Jean Mielot date, on l'a vu, de 1458.

On connaît diverses versions anglaises : l'une d'elles est

(1) A Saint-Omer (Pas-de-Calais).

(2) Arr. de Châteauroux (Indre).

(3) Cahier, *Op. cit.*, p. 518.

(4) Cf. Wars, *Catalogue of Romanus in the Dép. of. Mss. in the British Museum*, t. II, p. 697.

(5) WARNER, *Queen Mary's Psalter*, London, 1912, p. 222.

(6) Jean Mielot, *Miracles de Nostre-Dame*, éd. Warner, London, 1885, p. 7.

du XIV^e siècle (1). Il existe une version allemande, dont je ne saurais fixer la date (2). Enfin un texte irlandais encore inédit rapporte le prodige du tombeau fleurdelysé sous une forme abrégée. Le manuscrit qui renferme ce dernier texte est de la fin du XV^e siècle, mais le texte lui-même offre des particularités linguistiques archaïques qui permettent de lui assigner une date bien plus ancienne, à savoir le XIII^e, si non le XII^e siècle (3).

Dom L. GOUGAUD,
de Malestroit (diocèse de Vannes)
Farnborough (Angleterre).

II

Historicité du tombeau fleurdelysé du Folgoat.

L'historicité du miracle raconté du Folgoat ne saurait être mise en doute, — quel que soit par ailleurs le caractère historique ou légendaire des autres phénomènes du même genre qui avaient déjà cours, longtemps auparavant, dans la tradition populaire.

Un témoin oculaire, dom Jean de Langoueznou, abbé de Landevennec de 1344 à 1362, a écrit en latin « *Une histoire du Bienheureux Salaün* » qui débute ainsi : « A l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu, moi, dom Jean de Langoueznou, abbé de Landevennec, écris ceci. »

Il fait le récit du miracle, puis continue : « J'ai été présent au miracle ci-dessus, je l'ai vu, oui, je l'ai mis par écrit en l'honneur de Dieu et de la bienheureuse Vierge Marie, et, afin que je puisse mériter d'avoir place au repos éter-

(1) A. MICLOT, *Miracles de Nostre-Dame*, édit. citée, p. x.

(2) F. H. von der HAGEN, *Gesamtabenteuer hundert altdeutsche Erzählungen Ritter — und Pfaffen-Mären, Stadt — und Dorfgeschichten Schwänke. Wundersagen und Legenden*, Stuttgart u. Tübingen, 1850, t. III, p. 591-593.

(3) Brit. Mus., ms. addit. 30512, fol. 33v. — C'est à M. Robin-Flowet, professeur d'irlandais à l'Université de Londres, que je dois la remarque sur l'ancienneté du texte.

nel avec le simple et pauvre Innocent, j'ai composé un cantique en latin pour les trépassés (1).

La chronique composée par Jean de Langoueznou existait encore en 1562, deux siècles après le prodige. Elle fut alors communiquée par le R. P. Rolland de Neufville, évêque de Léon, à René Benoit et à Pascal Robin, qui en firent une traduction en français.

Le témoignage de ces deux auteurs ne peut être mis en doute ; une foule d'autres documents viennent le corroborer. Ainsi Yves Le Grand, chanoine de Saint-Pol, dans ses *Recherches sur les antiquités léonaises* écrites vers 1472, — Albert Le Grand, dans sa *Vie des Saints*, — Jean Guillem, grand vicaire de Léon, dans sa *Légende de Salaün*,... ont eu entre les mains ce que j'appellerai les pièces du procès. — Le P. Cyrille Le Pennec dit en propres termes : « Je jugeais mon ouvrage indigne de passer sous la presse, n'était-ce pourtant que je travaillai sur les pièces authentiques que m'en a fournies l'un des vénérables chanoines de l'église du Folgoat. »

Si le temps et les révolutions ont dispersé beaucoup de ces documents précieux, il en reste encore quelques-uns. Elle existe encore la charte octroyée par Jean V, duc de Bretagne, en 1422, pour l'érection de N.-D. du Folgoat en collégiale. Comment supposer qu'il ait pu se laisser tromper par un faux miracle, soixante-douze ans après l'événement ?

« Voudrait-on révoquer en doute le miracle du lis, disent MM. de Courcy, il faudrait, comme conséquence, nier l'existence même de l'église construite en commémoration de ce prodige. La légende de Salaün explique seule le monument. Que l'on supprime la légende, et il devient impossible de trouver une raison d'être à une église bâtie à très grands frais, près d'une ville, au milieu d'un bois où rien avant Salaün n'avait été de nature à attirer l'attention publique » (2).

(1) Ce cantique, c'est le *Languentibus in Purgatorio*.

(2) Cette page est extraite de l'*Histoire du pèlerinage du Folgoat* par M. CORRE.

III

Emplacement exact du tombeau fleurdelysé.

Tous les auteurs qui se sont occupés du Folgoat sont unanimes sur le genre de vie que mena Salaün.

C'est sur le lieu de la sépulture qu'il y a diversité d'opinions.

L'histoire du B. Salaün, écrite en latin par Jean de Langoueznou, confiée en 1562 par le R. P. Rolland de Neufville à René Benoît et Pascal Robin pour qu'ils en fissent une traduction, devait affirmer que Salaün fut enterré au pied de son arbre, puisque leur texte dit expressément : « Il fut enterré par les voisins, au lieu mesme, en la place de son liect, dessous son arbre, auprès de sa fontaine. » Le Fr. Albert Le Grand le connaissait, puisque à la suite de son *Histoire de la Fondation de Notre-Dame du Folgoat*, il ajoute qu'elle « est prise de René Benoist, en sa Légende, laquelle il a tiré d'un extrait authentique tiré du manuscrit original, à luy envoyé par feu Rolland de Neufville, etc. ». Comment peut-il écrire lui-même : « son corps fut enterré dans le cimetière de Guic-Elleaw, et non au lieu où il mourut » ? Il donne simplement la raison de sa version. Ce lieu « était terre profane ». Ce n'est pas suffisant pour ôter son autorité au texte de Jean de Langoueznou ; aussi l'abbé Jean Guillermin, vicaire général du Léon, assure que « le corps de Salaün fut entièrement désavoué des siens et méprisé des autres ; tant il y a, ajoute-t-il, qu'il fut enterré par ces paysans comme une beste, au pied de son arbre, sans prestres ni cérémonies d'église ». Le P. Cyrille Le Pennec n'est pas d'un autre avis : Salaün « fut enterré, avec peu de bruit et sans parade, par ceux du voisinage, en ce même endroit à ce que l'on tient : tant y a que ce petit boccage fust le dépositaire du corps de ce bien heureux mignon de la Princesse des Cieux ».

MM. Pol et Henri de Courcy, (*Notice sur Notre-Dame du Folgoat*, 1860, p. 5), expriment une troisième opinion. « Lors de la constatation du miracle, le corps du Fou de la Vierge fut exhumé et transporté à Elestrec ».

Il nous semble que, l'eût-on au premier instant transféré à Elestrec, la piété des fidèles n'aura pas tardé à le réclamer pour le Folgoat même. Près de l'ancienne église d'Elestrec, transférée à Guicquelleau, une grosse pierre arrondie, au dire de MM. de Courcy, ou quatre gros galets, au témoignage de M. de Kerdanet, auraient-ils désigné, d'après la tradition populaire, la sépulture de Salaün, — ce n'eût été que la tombe passagère, en attendant la construction de l'église provoquée par le miracle du Lis.

Dans la région du Folgoat et tout le pays léonnais la croyance populaire place, sans hésiter, le sépulcre de Salaün là où il a vécu, sur l'emplacement de la magnifique basilique érigée en l'honneur de sa « Douce Souveraine ».

Chanoine L.-M. CORRE,
Recteur de Saint-Mathieu (Quimper).





L'AVE MARIA

BRETON

1576

Mé oz salut, Mary, leun à gracz, an autrou so certen guenech. Benniguet ouch entre an holl groaguez ha Jesus an froez ho cof so iuez benniguet. Santez Mary, mam da Doue, pedet eguidomp pechezrien. Amen (1).

1622

Me hoz salut Mary leun a grace, an Autrou so gueneoch, biniguet ouch entr' en oll graguez, ha beniguet an frouez hoz corff Jesus.

Santes Mary Mam da Doue, pedet evidomp ny pechezrien breman hac en heur an maro. Amen (2).

(1) Extrait du plus ancien de nos catéchismes bretons : *Catechism hac instruction eguit an catholiquet*. C'est la traduction du catéchisme latin du Bienheureux Canisius, S. J., par Gilles de Keranpuil, Recteur de Clédén-Poher. Texte collationné sur l'exemplaire de M. l'abbé Derrien, recteur de Plouézoc'h.

Jusqu'à cette époque et un peu au-delà, on ne traduisait par l'écriture ni l'aspiration du *ch*, ni les mutations initiales. Ces utiles réformes devaient être opérées, moins d'un siècle plus tard, par le V. Père Julien Maunoir.

Vers le milieu du xvi^e siècle, la finale actuelle de l'*Ave Maria* : « *nunc et in hora mortis nostræ* », avait déjà commencé à se répandre, mais elle n'était pas encore d'un usage général.

(2) Extrait du *Doctrin an christenien*, catéchisme composé par le P. Ledesma S. J. et traduit par Tanguy Guéguen. Le texte cité a été collationné sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. (Inventaire D. 14604).

Le Vénérable Dom Michel Le Nobletz faisait usage pour l'instruction du peuple de la traduction bretonne du P. Ledesma (Vie manuscrite de Dom Michel, par le P. Maunoir).

— 481 —

1631

Me ou salut Mary leun à grace, hon Autrou Doue a zo gueneouh [huy a zou] benniguet entre er groague, ha beniguet eu er froeh à hou corff Jesus.

Santès Mary Mam de Doue, pedet euit omp peherion breman ha dan heur hon maru. Amen (1).

1632

Me hô salut, Mary, leun à graç. Hon outraou a so guenech. Benniguet ouch antré an oll graguez. Ha benniguet eo an frouez vèz ho corff Jesus.

Guerchez santel Mary, mam Douè, pedit euidomp ny pecheryen paour, bremma hac en heur an maruu. Eual-se bezet græt (2).

1658

Me ho salut Mari, leun à c'hraç an Autrou Doué so gueneoc'h. C'huy so biniguet etre an oll groaguez, ha biniguet eo ar frouez ho coff Jesus. Santes Mari, Mam da Zoue, pidit evidomp pec'herien breman, hag en heur hor maro. Evelhen bezet gret (3).

(1) Extrait d'un Rituel de Vannes. (D'après les *Annales de Bretagne*, avril 1905, p. 348.)

(2) Extrait du *Dictionnaire et Colloque français, breton et latin*, Guillaume Quicquer, de Roscoff.

L'expression « pecherien paour » traduisant le « peccatoribus » de l'*Ave Maria* fait supposer que, dès cette époque, on employait en français la formule « pauvres pécheurs ». Cette formule moins littérale a été conservée dans le texte français ; en breton, la traduction littérale a prévalu : « pedit evidomp pec'herien. »

À la même époque, la traduction bretonne de l'*Amen* commence à être en usage, du moins dans les textes imprimés. Dans une partie du diocèse de Saint-Brieuc, l'*Amen* est encore employé tel quel, à la fin des prières bretonnes.

(3) Extrait d'un catéchisme composé par le V. P. Julien Maunoir et intitulé : *An Abrege eus an Doctrin Christen*, p. 32.

Dans la leçon du Catéchisme qui contient l'explication de l'*Ave Maria*

1703

Me ho salud Mari leun oc'h a c'hraç, an Autro Doue so guenac'h : Benniguet oc'h dreist an oll vraguez ha benniguet ar freus à ho corff Jesus. Santes Mari Mam da Zoue, pedit evidomp-ny pec'herien breman hag en heur hon maro. Evel-hen bezet (1).

1711

Me ou salut Varie leun a hracce, en autru Douë a zo guenneoh, huy zo beniguet entré er grouagé ha beniguet eu er froeh à hou corf Jesus. Santès Varie Mam da Zoué, pedet eveit omp peherion, breman ha en ér hon marv. Amen (2).

1776

Me ho salud Mari, leun a c'hraç, an Autrou Doue so gue-neoc'h, beniguet ouc'h dreist an oll graguez ha beniguet eo ar frouez eus o corf, Jesus. Santes Mari, Mam de Zoue, pedit evidomni pec'herien, breman hac en heur hor maro. Evellen bezet great (3).

Textes recueillis et annotés par le P. BOURDOULOUS, S. J.

(p. 8), on lit : « Ar frouez ho corff. » Cette expression, légèrement modifiée, est encore préférée de nos jours, bien qu'elle soit moins littérale.

(1) Extrait du Catéchisme de Tréguier, d'après l'édition de 1703.

(2) Texte emprunté à une formule de prône publiée dans un *Extrait du Rituel romain*, imprimé en 1711, pour le diocèse de Vannes.

(3) Extrait du « *Catekismou* » imprimet dre urz an Autrou Illustr ha Reverand meurbet Yan-Frances de la Marche, Escop ha Count a Leon », p. 20, 1776.



TABLE DES MATIÈRES

Lettre pastorale de M ^{gr} l'Évêque de Quimper annonçant la tenue du IV ^e Congrès Marial Breton au Folgoët.	v
Compte-rendu sommaire du Congrès. — J. BULÉON.	xiii
DISCOURS D'OUVERTURE. — EUG. LE GARREC.	1
INTRODUCTION. La Plénitude de la grâce en Marie. — R. P. TEXIER	23

PREMIÈRE PARTIE.

EXPOSÉ DE LA DOCTRINE

Les Bases de la doctrine. — R. P. COMPÈS	35
Marie dispensatrice des grâces divines. — R. P. LE ROHELLEC.	55
La Médiation de Marie comparée à la Médiation du Christ et à l'intercession des Saints. — J ^h ANGER	105

INTERPRÉTATION DES FAITS ÉVANGÉLIQUES

Le « <i>Fiat</i> » de l'Incarnation. — R.-P. BAINVEL.	139
La Sanctification du Précurseur. — J ^h TANGUY.	147
Le Miracle de Cana. — H. PÉRENNÈS.	157
La Mère de Jésus aux noces de Cana. — LÉON GRY.	179
Au Calvaire. — L. CHAPRON.	201
La Pentecôte. — F.-M. PICAUD.	223

LA MATERNITÉ DE GRACE DANS LA LITURGIE
ET DANS LA PIÉTÉ POPULAIRE

La Prière de la sainte Vierge. — J. DE TONQUÉDEC.	233
Notes liturgiques. — Dom COZIEN.	



<i>Le Poème de la Maternité de grâce.</i> — PAUL BÉLON.	251
---	-----

DEUXIÈME PARTIE.

ÉTUDES HISTORIQUES

Le Culte de la très sainte Vierge dans le diocèse de Quimper.	
— P. PEYRON.	293
Confréries du Rosaire. — J.-M. ABGRALL.	357
Congrégations et confréries diverses.	367
Iconographie de la sainte Vierge dans le diocèse de Quimper: —	
J.-M. ABGRALL.	379
Les statues de Notre Dame couronnées dans le diocèse de Quimper :	
Notre-Dame de Rumengol. — Y.-M. LE PAPE.	425
Notre-Dame du Folgoat. — L.-M. CORRE	434
Notre-Dame des Portes. — MICHEL PÉRON.	443
Notre-Dame de Kernitroun. — L.-M. GORET et LE GUENNEC	448
Notices sur quelques autres chapelles dédiées à Notre Dame, dans le diocèse de Quimper et de Léon.	455

ÉPILOGUE

Le tombeau fleurdelysé. — Dom GOUGAUD et L.-M. CORRE	469
L'Ave Maria Breton. — R.-P. BOURDOULOUS.	480